



HAL
open science

Langues et parcours d'intégration d'immigrés maghrébins en France

Luc Biichlé

► **To cite this version:**

Luc Biichlé. Langues et parcours d'intégration d'immigrés maghrébins en France. Linguistique. Université de Grenoble, 2007. Français. NNT: . tel-00729028

HAL Id: tel-00729028

<https://theses.hal.science/tel-00729028>

Submitted on 7 Sep 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Stendhal – Grenoble III
UFR Sciences du Langage
Laboratoire LIDILEM – EA 609
École doctorale « Langues, Littératures et Sciences
Humaines »

Langues et parcours d'intégration d'immigrés maghrébins en France

Thèse présentée en vue de l'obtention du Doctorat en Sciences du Langage,
Sociolinguistique et Didactique des Langues
sous la direction de Jacqueline Billiez
par
Luc Biichlé

Volume I

Composition du jury :

Jacqueline BILLIEZ	Professeure	Université Stendhal-Grenoble III
Marinette MATTHEY	Professeure	Université Stendhal-Grenoble III
Bernard PY	Professeur Honoraire	Université de Neuchâtel
Khaoula TALEB-IBRAHIMI	Professeure	Université d'Alger

Mai 2007

Remerciements

Je voudrais, tout d'abord, exprimer ma gratitude à Jacqueline Billiez pour sa patience, son ouverture d'esprit, son savoir, sa confiance et, surtout, pour la manière habile avec laquelle elle m'a guidé à travers de ce périple au cœur des sciences du langage.

De même, je remercie Chantal Veilliard pour le crédit qu'elle a accordé à ma recherche ainsi que l'équipe de l'Espace Formateurs de Lyon qui a participé au financement de cette thèse et facilité mon accès aux organismes de formation.

Je remercie également chaleureusement tous les enquêtés qui ont gentiment accepté de me consacrer un peu de leur temps et de répondre à mes questions ainsi que le personnel des centres de formation qui m'ont accueilli... Ha ! Le thé à la menthe et les makrouds, les baklawas...

Bien sûr, je remercie mes parents qui ont participé à la « logistique » de cette période d'études et, plus particulièrement, ma mère qui a entièrement relu mon travail.

Du côté de la Fac, mes remerciements vont à toute l'équipe du LIDILEM dont Aurélie, Céline, Fanny, Laurence, Myriam, Nathalie et Vannina pour leurs recommandations et relectures avisées, Jean-Pierre Chevrot et Cyril Trimaille pour leurs judicieux conseils, sans oublier l'équipe de choc de la bibliothèque, avec une pensée particulière pour Josée et Véronique.

Enfin, je remercie Fati, Nadia, Anne-Marie, Hanène, Nico, Momo et Saïd pour leurs contributions actives, ainsi que toute ma famille et tous mes amis qui, de près ou de loin, participent depuis déjà huit ans à mes pérégrinations estudiantines : Céline, Claudia, Nathalie, Valou, Lila, Thierry, Pat, Fab, Néné, Titi, Jo, Juan, Ollive ... avec la certitude d'en omettre de nombreux et l'espoir qu'ils ne m'en tiendront pas rigueur, inch'Allah !

Sommaire

INTRODUCTION.....	1
PARTIE I : DU RECUEIL DE DONNEES A UN CADRE THEORIQUE	7
CHAPITRE I : L'ENTREE DANS LA RECHERCHE : UN PREMIER CADRE	9
I. <i>L'élaboration d'un projet</i>	9
II. <i>L'enquête pour l'Espace Formateurs</i>	11
II.1. Le contexte global du recueil de données.....	12
II.2. L'objectif initial du recueil de données	12
II.3. Les entretiens, un choix méthodologique	14
II.4. Le déroulement des sessions de recueil de données	15
II.5. Des données « formelles » et d'autres moins... ..	17
III. <i>La méthodologie des entretiens</i>	18
III.1. La « tripartition » de l'entretien	19
III.2. Les guides d'entretien	19
III.3. L'utilisation des guides d'entretien	20
III.4. Le déroulement de l'entretien	22
III.5. Quelques retours des entretiens.....	23
III.6. Le traitement et la compilation des données	23
III. 7. Conventions pour la lecture des énoncés	24
Résumé de la méthodologie	25
CHAPITRE II : VERS UNE DEFINITION DU GROUPE	27
I. <i>Interactionniste, une condition sine qua non !</i>	27
I.1. De l'éventuelle omnipotence du système... ..	29
I.2. L'interaction, matrice du verbal et du non-verbal	30
I.3. Le social, la langue, la culture... autant de systèmes... autant d'interactions.....	31
I.4. Quelques principes pour l'interaction avec « l'étranger ».....	31
II. <i>A la recherche de la speech community</i>	32
II.1. Communauté, un vocable bien vague... ..	34
II.2. Communauté, polysémie de surcroît !.....	36
II.3. La lumière en quelques définitions ?.....	38
II.4. Ainsi meurt la « communauté linguistique ».....	41
II.5. Un choix cornélien.....	42

<i>III. Un groupe de personnes originaires du Maghreb</i>	43
III.1. Les différentes nationalités.....	44
III.2. Les Primos et les Ex	44
III.3. La répartition des sexes et des tranches d'âge.....	44
III.4. Les données familiales	45
III.5. Les enquêtés et les enfants	47
III.6. La scolarité	48
III.7. Les diplômes ou les qualifications.....	49
III.8. L'emploi	50
Résumé.....	51
CHAPITRE III : DES PERSONNES ET DES LANGUES	53
I. <i>De la speech community au répertoire verbal</i>	53
II. <i>Une première approche du répertoire du groupe</i>	57
II.1. Le plan horizontal.....	58
II.2. Le plan vertical	59
III. <i>Le plurilinguisme est la règle</i>	60
III.1. Mais qu'entend-on par être (bi)plurilingue ?	61
III.2. Vers une définition plus consensuelle	64
IV. <i>La diglossie selon Charles Ferguson</i>	65
IV.1. Quelques critiques du concept de diglossie	68
IV.2. Vers une définition en terme de fonctionnalité.....	71
IV.3. La diglossie et le Maghreb	72
IV.4. Une séparation moins évidente qu'il ne paraît.....	72
V. <i>Les représentations</i>	75
V.1. Des personnes et des représentations	75
V.2. <i>Quid</i> des représentations sans la langue ?	76
V.3. Dépasser la fonction référentielle.....	77
V.4. Les représentations, un frein pour les migrants ?.....	80
VI. <i>De l'identité en général</i>	82
VI.1. Une définition complexe	82
VI.2. L'identité individuelle ou personnelle	83
VI.3. L'identité sociale ou collective	86
VI.4. Identité située et stratégies identitaires	87
VII. <i>Identité et migrants</i>	89

VII.1. Du lien entre identité et langue(s).....	89
VII.2. Une identité nécessairement plurielle.....	90
VII.3. De « l'oscillation identitaire »	91
VII.4. Deux grands types de stratégies identitaires.....	93
VII.5. Des manifestations langagières de l'identité	94
VII.6. Des marqueurs ou des actes d'identité.....	95
VIII. Vers un modèle.....	98
Résumé de la première partie	102

PARTIE II : DU REPERTOIRE VERBAL A SA MISE EN OEUVRE..... 105

CHAPITRE I : UN REPERTOIRE VERBAL, DES REPRESENTATIONS ET DES IDENTITES 107

I. De la séparation entre Maghreb et France 108

II. Des « dire » et des « facettes identitaires » 109

III. L'arabe 112

III.1. L'arabe « vrai »

III.2. Les représentations convergentes (identité supra locale, identité « arabe ») 115

A) L'arabe littéraire « hégémonique »

B) La reconnaissance d'un espace dialectal homogène avec minoration de celui-ci
..... 119

III.3. Les représentations divergentes (identité supra locale, identité « nationale »). 122

III.4. Les continuums ou zones progressives d'intercompréhension (identité « locale »)
..... 128

A) L'axe horizontal : les zones progressives d'intercompréhension

B) L'axe vertical : la diglossie

C) La dimension rurale/citadine.....

Conclusion..... 134

IV. Le berbère..... 136

IV.1. Les Chleuhs et les Kabyles

IV.2. La dévalorisation ou la « négation » du berbère

IV.3. « Nous, quand on ne comprend pas, c'est berbère ou kabyle ! ».....

IV.4. Le berbère et ses dialectes, les représentations convergentes (« identité supra locale »).....

A) Les représentations d'une non-berbérophone

B) Des représentations de berbérophones

IV.5. Des langues berbères, les représentations divergentes (identité « locale »)	146
IV.6. De l'intercompréhension entre Berbères.....	149
IV.7. Une identité souvent nécessairement plurielle.....	153
IV.8. Vers une érosion du berbère et de son identité ?.....	156
IV.9. L'identité berbère en France, l'érosion continue ?	157
Conclusion.....	160
<i>V. Le français en pays d'origine</i>	161
<i>VI. Les autres langues</i>	168
<i>VII. Les représentations des enquêtés sur leur (bi)plurilinguisme</i>	169
Conclusion du chapitre consacré au répertoire verbal	172
CHAPITRE II : LA MISE EN ŒUVRE DU REPERTOIRE VERBAL EN FRANCE	174
<i>I. Intégration</i>	174
<i>II. Le réseau</i>	179
II.1. Le réseau, un prolongement éventuel ?	179
II.2. La sociabilité ou le degré zéro de l'analyse structurale.....	181
II.3. Du réseau proprement dit	182
II.4. Du réseau ou de son absence	185
II.5. Du réseau et des migrants	186
II.6. La famille et le réseau.....	187
II.7. Du sexe, de la sociabilité et des pratiques langagières	190
<i>III. Divers aspects de la mise en œuvre du répertoire verbal en France</i>	190
III.1. Le répertoire verbal en famille	190
III.2. La famille et « l'extérieur ».....	196
III.3. Le français dans le couple	198
A) Les déclarations des femmes.....	198
B) Les déclarations des hommes.....	200
<i>IV. Emploi, genre et français</i>	202
A) Les hommes	203
B) Les femmes	204
IV.1. Le lien entre emploi et apprentissage de la langue	204
IV.2. Des réseaux (hors emploi) différents selon le genre	207
<i>V. Identités, langues et famille</i>	213
V.1. Les regrets du manque de transmission de la langue	214
V.2. La satisfaction de la transmission de la langue	215

V.3. Parler français pour les enfants	217
VI. <i>De la nécessité de parler français</i>	219
VI.1. Les liens entre apprentissage, usage du français et intégration.....	219
VI.2. Le français au quotidien : des raisons pragmatiques.....	221
VII. <i>Des attitudes et représentations associées au français et à son usage</i>	224
VII.1. De la reconnaissance de plusieurs variétés de français	226
VII.2. De la « quantité » de français parlé au quotidien.....	227
VII.3. Le français, une langue facile ou difficile ?.....	229
VIII. <i>Une forme particulière d'insécurité linguistique</i>	235
A) Les déclarations de femmes Primos :	237
B) Les déclarations des femmes Ex :	238
Résumé.....	239
PARTIE III : DES PARCOURS MIGRATOIRES ET DE L'INTEGRATION.....	242
I. <i>Intégration et langue(s) : « diagnostics » et « remèdes »</i>	244
I.1 L'utilisation d'un indice : l'ESAC.....	246
I.2. Un autre indice, la représentation de l'environnement	248
I.3. Une situation (socio)linguistique connue de nombreux acteurs sociaux	249
I.4. Une représentation prégnante : apprentissage de la langue = intégration.....	252
I.5. Un « remède », le « contrat d'accueil et d'intégration ».....	254
I.6. Une représentation, un contrat et quelques questions.....	256
II. <i>Vers une étude plus longitudinale des parcours</i>	259
II.1. Les premiers pas dans la nouvelle société	259
A) Des migrants « sans problème »	260
B) Des migrants aux arrivées difficiles	265
II.2. Le parcours d'une « invisible », entretien, par procuration.....	271
II.3. De l'effet de certains événements.....	278
Conclusion de l'étude longitudinale des parcours.....	281
III. <i>Des éléments de réponses aux interrogations de cette troisième partie</i>	282
III.1. « Le » français et le temps passé en pays d'immigration.....	283
A) Les Primos : deux exemples d'ESAC « très difficile ».....	283
B) Les Ex : deux exemple d'ESAC, l'un « difficile » et l'autre « très difficile »..	285
III.2. L'équation entre connaissance de la langue et intégration à l'épreuve de cas particuliers.....	289

Sommaire

A) L'enquêtée n°8ex : ESAC « très aisé » mais ne « s'adapte » pas.....	289
B) L'enquêtée n°14ex : un ESAC « très aisé » mais aimerait retourner en Algérie	291
C) L'enquêtée n°2ex : un ESAC « moyen » et une identité française revendiquée	294
<i>IV Des rôles respectifs de la langue et du réseau social dans le processus d'intégration</i>	297
IV.1. Du lien plus ou moins explicite entre intégration et emploi	297
IV.2. La face « cachée » de la formation	301
IV.3. Au-delà de l'emploi et de la formation, d'autres points de contact	303
Conclusion.....	308
<i>V. Du lien entre urbanisation et réseaux sociaux</i>	313
<i>VI. Des même causes et des mêmes effets : le parler maghrébin de France</i>	314
CONCLUSION	323
BIBLIOGRAPHIE	329
SOURCES INTERNET.....	345

Introduction

Parler de l'autre, de « l'étranger », n'est jamais chose aisée parce que cela implique de prendre conscience puis de se dépouiller d'une bonne partie de ses stéréotypes et préjugés, d'accepter que ce qui semble porter le sceau de l'évidence pour les uns n'a parfois que peu de pertinence pour les autres. C'est pourtant l'expérience à laquelle je me suis livré à travers l'étude (socio)linguistique d'un groupe d'une centaine de personnes migrantes originaires des trois pays du Maghreb : la Tunisie, l'Algérie et le Maroc. Toutes vivent en France mais certaines depuis peu, celles que l'on dénomme les « primo-arrivants », alors que d'autres y sont installées depuis plus longtemps : celles que je baptiserai les « ex-primo-arrivants ». Parmi ces derniers, on trouvera de nombreuses femmes dont les situations (socio)linguistiques feront l'objet d'une attention plus particulière parce que paraissant parfois, assez paradoxalement, n'être arrivées que depuis peu.

Si de nombreux travaux sont consacrés aux « jeunes » issus de l'immigration, la deuxième génération, force est de constater que, depuis les années 70-80, bien peu de recherches concernent les personnes qui continuent à immigrer vers la France ou y résident depuis longtemps, celles de la première génération. Cependant, depuis quelque temps, ces dernières se trouvent remises sur « le devant de la scène » par divers évènements et débats sociopolitiques qui agitent la société française, immigration « choisie » ou « subie », « contrat d'accueil et d'intégration », etc. C'est d'ailleurs certainement ce contexte particulier qui a motivé mon recrutement par un centre de ressources pédagogiques, étape déterminante dans la construction de cette étude sur laquelle je m'attarderai dans la première partie.

L'objectif de ce travail est donc double. Il s'agit, d'une part, de mieux cerner les rapports qu'entretiennent certains Maghrébins de France avec les diverses langues ou variétés que l'on peut supposer constitutives de leur répertoire verbal (Gumperz, 1971) et, d'autre part, d'apporter des éléments de réponse à ce que l'on baptise communément « le problème de l'intégration », problème que l'on impute généralement, du moins depuis quelques années en Europe, à la méconnaissance de « la » langue du pays d'immigration, en l'occurrence, le français pour la France.

D'ailleurs, ce rapport entre connaissance de la langue et intégration représente actuellement un enjeu sociétal certain puisque dans le cadre de la campagne électorale pour

les présidentielles françaises, on a pu assister sur France2 (chaîne publique) à un vif débat¹ sur le rapport entre langue et identité française, débat qui montrait bien ce en quoi le critère de la connaissance du français entre en compte de manière radicalement opposée selon les orientations idéologiques, dans les politiques proposées dans le domaine de l'intégration et de la gestion des flux migratoires².

Cette problématique n'est donc pas à prendre « à la légère » puisque, de plus en plus souvent, c'est au nom de ce critère de la connaissance du français que notre société se propose de déterminer qui est apte à émigrer en France, à y résider et à en adopter la nationalité. Il apparaît donc fondamental d'étudier la pertinence de ce critère puisque, entre autres, c'est à travers lui que se jouent et se joueront bien des parcours humains et que, plus globalement se dessinent et se dessineront les contours de la société française.

Cependant, refusant de céder aux séduisantes sirènes de la « sacro-sainte » représentation de la langue comme principal moteur intégrationnel, je m'interrogerai, dans ce travail, sur l'éventuelle existence de facteurs moins visibles, mais non moins prégnants, que celle-ci masque peut-être et ce, au travers de plusieurs questions :

1. Quelles sont les représentations des personnes migrantes sur les langues en présence (leur répertoire verbal) et quelles sont les éventuelles évolutions de celles-ci ainsi que de l'identité en terre d'immigration ?
2. Comment cet ensemble (représentations/identité) s'articule-t-il, en France, avec les pratiques langagières en français ?
3. La progression dans l'apprentissage de la langue du pays d'immigration est-elle plutôt liée à la durée de séjour ou aux contacts avec la nouvelle société et, donc, à la structure des réseaux sociaux ?
4. Existe-t-il, dans le processus d'immigration du Maghreb vers la France, un lien entre le genre (ou le sexe) et la structure des réseaux sociaux et, si oui, dans quelle mesure détermine-t-il les contacts avec la nouvelle société et sa langue ?

¹ Emission Mots-croisés du 20 février 2007 à 0h30, animée par Yves Calvi. Disponible sur le site : <http://mots-croises.france2.fr/17879290-fr.php>

² L'un des candidats à l'élection présidentielle a d'ailleurs proposé, le 5/03/2007, d'assujettir le droit d'émigrer vers la France à un test de français que les postulants devraient passer en pays d'origine. Journal de 20 de France2 du 5/03/2007 à 20h11, consultable sur : <http://jt.france2.fr/20h/>

5. Chez certaines femmes migrantes, la structure des réseaux personnels associée à des représentations négatives de leur « compétences » en français peuvent-elles expliquer le relatif « figement » dans le processus d'acquisition de variété(s) du français ?
6. Quel est le lien entre la connaissance du français et le sentiment de se sentir intégré ou non ?
7. Comment le critère de la connaissance du français entre-t-il en jeu dans le processus d'intégration ?

Autant de questions que je propose d'aborder par le prisme de la (socio)linguistique interactionniste, plus précisément, sous l'angle des contacts entre langues et migrations, dans un travail articulé en trois parties distinctes.

La première partie de cette étude est scindée en deux chapitres.

Le premier retrace cette étape importante que représente le recueil de données ainsi que les conditions dans lesquelles il a été effectué. En effet, le mode assez singulier de financement d'une partie de cette étude a déterminé des conditions de réalisation particulières, avec au départ, une orientation plutôt quantitative (132 entretiens) et didactique.

Le second chapitre est consacré aux soubassements théoriques sur lesquels se fondent les diverses réflexions et analyses. Ainsi, dans une perspective résolument interactionniste, sera posée la question de la définition des groupes humains et, tout particulièrement, de la définition de ceux-ci à « l'étalon » de « la langue ». Puis, partant de la notion de répertoire verbal, j'aborderai les diverses déclinaisons du bi(pluri)linguisme dont une forme assez caractéristique du Maghreb, la diglossie. Sera ensuite évoquée une notion relativement incontournable de la (socio)linguistique, celle de représentation, que je conjuguerai à la dimension identitaire afin de montrer ce en quoi tout ce qui touche à l'identité peut se trouver exacerbé chez les migrants, avec des conséquences induites sur les représentations et les pratiques langagières.

La seconde partie, également divisée en deux chapitres, est consacrée à l'étude des répertoires verbaux des enquêtés ainsi qu'à la mise en œuvre de ceux-ci en terre d'immigration. Les diverses analyses sont fondées sur les « direx » (Billiez et Millet, 2001 : 33) des enquêtés et envisagées par le prisme du triptyque langue/identité/représentation.

Le premier chapitre concerne précisément ces « dires » à propos des trois importantes langues ou familles de langues que constituent « l'arabe », « le berbère » et « le français ». On verra ainsi, que l'actualisation d'une « facette identitaire » (Lüdi, 1995 : 252) peut parfois conditionner le discours épilinguistique et, qu'entre « représentations de référence » et « représentations en usage » (Cavalli, 2003 : 260), les déclarations des enquêtés montrent une richesse et une complexité de l'espace (socio)linguistique franco-maghrébin parfois assez éloignée de l'image d'une « cohabitation » de systèmes homogènes et bien délimités (Taleb-Ibrahimi, 1995 : 55-57).

Le second chapitre de cette deuxième partie concerne la mise en œuvre du répertoire verbal en France telle que les enquêtés se la représentent. J'essayerai de mettre en évidence les modalités selon lesquelles se distribuent les langues dans cette unité sociale de base (Lüdi et Py, 1986 : 42) et ce monde relativement protégé que représente la famille (De Pietro, 1995 : 192) ainsi que les rapports de celle-ci avec l'extérieur, l'endroit où, lorsque les personnes n'ont pas d'enfants, la confrontation des systèmes devient incontournable, la nouvelle société.

Seront ensuite montrés les liens qu'il est possible d'établir entre les structures des réseaux sociaux et le genre ainsi que ce en quoi les différents types de sociabilités qui en résultent peuvent être déterminants pour les pratiques langagières quotidiennes et l'apprentissage du français ; le manque de connaissance de ce dernier conditionnant parfois la plus ou moins grande autonomie des personnes.

Enfin, cette seconde partie verra son terme à travers du regard que portent les enquêtés sur la langue du pays d'immigration, l'insécurité linguistique qui parfois en découle ainsi que tout ce qui peut en résulter au niveau du comportement de certaines personnes en matière de contacts avec la société d'immigration.

La troisième partie est plus particulièrement centrée sur les situations de certaines femmes :

« Les immigrées originaires du Maghreb ont beau s'être installées en France à une date plus ancienne en moyenne que les femmes originaires d'Afrique Noire, de Turquie ou d'Asie, elles ont connu le chômage ou l'inactivité dans les mêmes proportions, signe d'une intégration ralentie » (Héran, 2002 : 30).

En effet, ces femmes, en dépit du temps passé en France, semblent toujours rencontrer des difficultés avec le français, situation qui a déterminé la réorientation de ce travail et qui semble poser problème aux diverses personnes et institutions en charge des missions liées à l'intégration.

Je tenterai donc de suivre différents parcours migratoires afin d'en repérer les étapes les plus déterminantes dans le processus d'intégration et dans l'articulation de celui-ci à l'univers linguistique des personnes. Ainsi, essayerai-je de mettre en évidence diverses sources de marginalisation ou d'intégration, de clarifier la répartition des rôles respectifs des langues et de la structure du réseau social dans le processus d'intégration et, plus généralement, d'identifier divers points de contact qui favorisent l'insertion des personnes à la nouvelle société, sans toutefois présumer d'une quelconque hiérarchie entre les différents facteurs isolés.

Enfin, me basant sur les liens entre réseaux sociaux, pratiques langagières et diverses sources qui montrent l'existence de zones urbaines « ethnicisées », je reprendrai l'hypothèse d'un parler maghrébin propre à la France (Biichlé, 2003), parler qui pourrait concerner, au bas mot, plus d'un million et demi de personnes.

C'est donc à un voyage à travers du temps et de l'espace que je convie le lecteur puisque c'est à l'aune de ces deux dimensions que se décline le processus de la migration. Au fil des pages, le franchissement de la *mare nostrum* ne représentera bien souvent qu'une péripétie dans la confrontation d'univers qui, s'ils peuvent parfois sembler distants, sont en réalité enchevêtrés et interagissants. En cela, les rencontres du « salam » et du « salut », du « consonantique » et du « vocalique », de « l'arabe » et du « français », sans oublier « le berbère », ne constitueront bien souvent, qu'un rendez-vous de plus au cœur de l'homme, réceptacle ou dépositaire de ces parlers. Mais, pour commencer, je propose de revenir sur les conditions singulières qui ont constitué le début et donc la trame de cette étude.

*PARTIE I : Du recueil de données à un cadre
théorique*

CHAPITRE I : L'entrée dans la recherche : un premier cadre

I. L'élaboration d'un projet

C'est à la suite de l'obtention de mon DEA, en juin 2003, que se posa pour moi une double question : celle de mon orientation professionnelle, puisqu'au mois de septembre de la même année je ne serai plus musicien, profession que j'avais exercée jusqu'alors, et celle d'une éventuelle suite à donner aux études en sciences du langage que j'avais parallèlement reprises en 1998.

En dépit des résultats très encourageants de mon DEA, force fut de constater que je n'avais droit à aucun financement de la part des structures « traditionnelles » (bourse d'état, conseil régional, CIFRE, etc.). Fallait-il donc, après cinq années de reprise d'études, déclarer « forfait » et renoncer à poursuivre des recherches qui me passionnaient ?

C'est dans mon expérience de musicien que je puisai, alors, les éléments d'une réflexion qui rapidement se mua en réponse. J'avais, en effet, depuis une vingtaine d'années, négocié mes contrats d'engagement de manière plutôt fructueuse et c'est fort de cette expérience que je me proposai de « vendre » mes services en tant que sociolinguiste.

Pour ce faire, je commençai par rédiger un fascicule dans lequel je formulai diverses propositions de recherche sur des problèmes linguistiques rencontrés au sein des entreprises (la présence d'autres langues, l'exploitation des ressources linguistiques, la communication en interne et en externe, etc.). Je proposai également un partenariat entre l'université et les entreprises ou autres organismes en mettant en avant les avantages économiques³ que pouvaient espérer ces derniers, les avantages en termes de recherches qui pourraient bénéficier à tous et enfin le côté prestigieux d'une forme de mécénat. Je dessinai, enfin, un plan de financement avec différentes possibilités de contrats aidés offertes par l'ANPE, d'éventuels partenariats inter-entreprises afin de réduire les coûts, etc.

L'étape suivante consista à établir une liste la plus exhaustive possible des entreprises et organismes susceptibles d'accueillir ce type de recherche et de démarcher ceux-ci par

³ Par exemple : amélioration de la communication, meilleure exploitation de la diversité des ressources langagières des personnels, amélioration de la productivité par des gains de temps sur les problèmes linguistiques, etc.

téléphone dans l'espoir d'obtenir un rendez-vous. Précisons que le panel de ces entreprises et organismes était très large puisqu'il comprenait les grosses industries de la région, le secteur du bâtiment, le secteur de l'informatique, le secteur bancaire, les organismes de recherche, les conseils régional et général, les mairies, les organismes de formation, les associations, etc.

Si cette démarche fut généralement bien accueillie, la plupart des entreprises contactées me signifièrent clairement qu'en dépit de tout l'intérêt qu'elles trouvaient à ce projet, leurs préoccupations immédiates visaient plutôt la rentabilité à court terme.

Les mairies, conseils régional et général avaient des possibilités de bourses mais je ne correspondais pas aux critères requis ; quant aux organismes de formation et aux associations, ce sont les budgets qui leur faisaient cruellement défaut...

Cependant, et ce fut une première orientation, ces derniers se montraient vivement intéressés par mes précédents travaux sur les parlers des Maghrébins de France⁴ et me signifiaient clairement qu'une réelle demande de recherches existait dans ce domaine. Je décidai alors de réorienter ma prospection dans cette direction et initiai un projet d'étude sur les problèmes linguistiques rencontrés ou posés par les immigrés d'origine maghrébine. C'est donc lors d'un de ces multiples entretiens téléphoniques que je contactai Chantal Veillard, directrice de l'Espace Formateurs à Lyon (centre régional de ressources pédagogiques & techniques), et que nous convînmes d'explorer plus amplement ce projet.

Au cours du rendez-vous qui suivit, cette dernière me fit part de problèmes rencontrés dans le cadre de son activité et notamment de celui de la « *mise en mots des compétences* » qui, selon elle, était un obstacle majeur à l'insertion des primo-arrivants⁵ et, entre autres, à celle des personnes originaires du Maghreb⁶. Nous reformulâmes donc la proposition ainsi : « *Comment peut-on aider les primo-arrivants d'origine maghrébine à mettre en valeur, sur le plan linguistique, leurs compétences individuelles ?* » et je proposai de lui rendre un projet de

⁴ Biichlé Luc, 2003, *Vers un Parler maghrébin de France à Fonction Véhiculaire et Vernaculaire*, mémoire de DEA, sous la direction de Jacqueline Billiez.

⁵ « *On désigne par le terme de primo-arrivant, une personne arrivée depuis deux ans ou moins sur le territoire français dans le cadre de la politique d'accueil définie par le gouvernement* » (migrations études, 28/11/2003).

Site Internet : www.adri.fr/me/pdf/me102.pdf+primo+arrivant+statut&hl=fr&ie=UTF-8.

Droits redéfinis par la circulaire DPM-C 1 n°99 du 1/06/1999.

⁶ Le Maghreb, « couchant » ou « occident » en arabe, désigne la partie septentrionale de l'Afrique, l'ensemble des pays arabes du nord-ouest de l'Afrique (Tunisie, Algérie, Maroc), entre la Méditerranée et le Sahara. Il ne faut pas confondre cet espace géographique avec le grand Maghreb, notion politique qui inclut, outre ces trois pays, la Libye et la Mauritanie (Encyclopédie Larousse). C'est donc le petit Maghreb qui est concerné dans le cadre de cette étude.

recherche sur ce sujet dans les plus brefs délais. De son côté, elle m'assura que si ce projet lui convenait, elle se faisait fort de trouver un moyen de le financer.

Deux semaines plus tard, je lui faisais parvenir les grandes lignes du projet élaboré sous la direction de Jacqueline Billiez et le premier décembre 2003, je signai un contrat de travail⁷ de deux ans durant lesquels, je m'engageai à effectuer cette recherche tout en commençant, dans un même temps, une étude qui, je le croyais, s'inscrirait plutôt dans une perspective didactique...

C'est donc cet ensemble de circonstances qui constitue le terreau dans lequel l'enquête a pris racine. Au cours de celle-ci, j'ai rencontré des personnes qu'il m'aurait été extrêmement difficile, voire impossible, de rencontrer autrement, puisque pour certaines d'entre elles, la formation représentait le premier pas vers « l'extérieur », un premier contact direct avec la société dont elles sont censées faire partie, et ce, en dépit du temps passé en pays d'accueil, en France. Ce sont précisément ces rencontres qui ont transformé un travail qui se voulait plutôt quantitatif et didactique (l'enquête) en une étude bien plus qualitative et (socio)linguistique (la thèse).

L'ensemble du travail qui va être présenté est donc constitué :

1. d'une enquête empirique à visée quantitative et didactique, réalisée pour le compte de l'Espace Formateurs,
2. du travail plus spécifique de la thèse conçu en grande partie sur le recueil de données de l'enquête et dont l'orientation a été induite par certaines rencontres effectuées au cours de cette dernière.

II. L'enquête pour l'Espace Formateurs

L'étape est d'importance puisque pourvoyeuse de la plupart des informations collectées mais également, parce que c'est au cours de celle-ci que se firent jour les questions et hypothèses qui allaient mener à la thèse sous sa forme actuelle.

⁷ Le contrat passé avec le financeur stipulait que dans le cadre des recherches et autres tâches réalisées pour l'Espace Formateurs, le chercheur « profiterait » de l'opportunité pour travailler, dans un même temps, sur sa propre problématique. L'idée sous-jacente était et demeure une collaboration plus étroite entre « recherche » et « application ».

II.1. Le contexte global du recueil de données

La phase du recueil de données s'est donc étalée sur une période de six mois (de janvier à juin 2004) et a été effectuée au sein de treize organismes de formation, à caractère public ou associatif, de la région Rhône-Alpes. Ces derniers sont situés dans les villes de Lyon (A.L.P.E.S), Grenoble (I.F.R.A., GRETA Alpes Sud Isère, M.P.S., GRETA Alpes Dauphiné, O.D.T.I, AMAL), Saint Etienne (Renaître Innovation), Chambéry (A.E.F.T.I.S), Valence (GRETA Valence), Saint Martin d'Hères (M.P.S), Pont de Claix (GRETA Alpes Sud Isère), Romans (GRETA Romans), Saint Martin le Vinoux (Maison des Associations).

Sur l'ensemble de ces sites, distincts par leurs vocations, leurs populations et leurs situations géographiques, cent trente-deux entretiens enregistrés ont été réalisés ainsi que dix-sept enregistrements d'interactions formateur/apprenants.

Si l'accueil qui m'a été réservé dans chacun des organismes visités a été excellent, il semble tout de même important de faire mention du sentiment assez général d'inquiétude qui régnait face aux problèmes budgétaires, de restructurations, de changement des modes d'attribution des fonds, etc. auxquels étaient confrontés la plupart des organismes à cette période ; nombreux ont d'ailleurs été les enquêtés, formateurs ou apprenants, à me faire part de ce sentiment. Pour beaucoup de formateurs, cette inquiétude était directement liée à la pérennité de leur emploi alors que pour certains apprenants (*cf.* entretiens n°41, n°42, n°43, n°19ex, n°22ex et n°23ex), le problème concernait davantage la poursuite de leur formation et surtout (j'ai alors commencé à en prendre conscience de manière diffuse) la peur de voir disparaître un lien avec la société, un moyen de rencontrer d'autres gens, voire, un prétexte pour sortir...

II.2. L'objectif initial du recueil de données

A l'origine, dans le projet plutôt quantitatif et didactique initié avec l'Espace Formateurs, le protocole prévoyait de recueillir des données par l'observation d'interactions entre formateurs et apprenants d'origine maghrébine ainsi que par l'enregistrement d'entretiens individuels avec chacun des protagonistes. De plus, les apprenants étaient divisés

en deux catégories distinctes, les primo-arrivants (Primos)⁸ et ceux qui furent baptisés les ex-primo-arrivants⁹ (Ex), et ce, afin de comparer les situations, de mieux appréhender les parcours ou tout simplement, de vérifier si le passage d'un statut à l'autre se traduisait par d'autres faits que le passage purement chronologique d'une étape à une autre.

Ce sont donc, outre les dix-sept enregistrements d'interactions formateur/apprenants (environ 20 heures), trois différents types d'entretiens qui ont été réalisés :

- soixante-dix entretiens enregistrés ont été effectués avec des primo-arrivants (environ trente-cinq heures),
- trente-cinq avec des ex-primo-arrivants (environ vingt heures),
- et vingt-sept avec des formateurs (environ treize heures).

Les entretiens avec les apprenants (Primos et Ex) visaient à mettre en évidence les répertoires verbaux, représentations, pratiques langagières, parcours et environnements sociaux alors que ceux effectués avec les formateurs étaient plus centrés sur les aspects pédagogiques, les représentations attachées au français (ex : standard/*vs*/vernaculaire), le rapport écrit/oral, etc.

Cependant, même si l'ensemble du protocole a été réalisé, cette thèse se fonde essentiellement sur les entretiens effectués avec les apprenants d'origine maghrébine et, plus particulièrement, ceux qui concernent les ex-primo-arrivants. En effet, au fil du recueil de données, certains entretiens avec ces derniers ont radicalement modifié mon approche générale du phénomène migratoire, de celui de l'intégration, et par conséquent, du rôle de la « langue » dans ces processus. Ce sont d'ailleurs précisément ces derniers éléments, fruits d'une méthodologie plutôt empirique, qui ont déclenché le « changement de cap » dont il sera fait état plus tard.

Les paragraphes suivants évoqueront donc le recueil de données en général mais ne sera développé que ce qui concerne les entretiens effectués avec les apprenants (Primos et Ex)

⁸ Afin de ne pas trop alourdir la lecture, les abréviations « Primo » et « Ex » seront utilisées pour renvoyer respectivement aux primo-arrivants et aux ex-primo-arrivants.

⁹ A l'origine, la lexie ex-primo-arrivant désignait, dans cette étude, les personnes qui avaient été primo-arrivantes mais ne l'étaient plus parce que séjournant en France depuis plus de deux ans. En réalité, après de nombreuses discussions avec les différents acteurs des organismes visités, j'ai décidé « d'assouplir » le critère et d'étendre le qualificatif de primo-arrivant à toutes les personnes séjournant en France depuis moins de trois ans.

originaires du Maghreb. Toutefois, toutes les autres informations glanées durant cette période seront conservées et utilisées, notamment toutes celles recueillies auprès des formateurs à propos de la situation sociale des personnes.

II.3. Les entretiens, un choix méthodologique

Le choix d'une méthode d'observation indirecte¹⁰ a été dicté par la volonté initiale d'effectuer un recueil de données « plutôt quantitatif »¹¹ auprès d'une tranche de population de la région Rhône-Alpes, en des lieux divers de « formation » et à un temps X. Au-delà des productions langagières proprement dites d'un groupe, il s'agissait surtout d'étudier ses « dire » ; en d'autres termes, il s'agissait de mettre en évidence les représentations des enquêtés sur leurs pratiques langagières, sur la ou les variété(s) linguistique(s) du pays d'origine, sur celle(s) du pays d'accueil, sur les « relations » entre ces variétés, etc.

Inspiré par Pierre Bourdieu (1987 : 150) qui qualifie d'artificielle l'opposition entre objectivisme et subjectivisme, j'ai éludé le problème de l'idéale et très virtuelle coupure épistémologique entre observateur et objet de l'observation en me référant à John Gumperz (1971 : 2)¹² ainsi qu'à William Labov (1976 : 94) : « *la méthode primordiale pour obtenir un ensemble de données solides sur le discours d'une personne est l'interview individuelle enregistrée par un magnétophone* ».

Compte tenu du type de recherche envisagée et du cahier des charges souhaité par l'Espace Formateurs, j'ai donc opté pour la réalisation d'entretiens individuels que l'on pourrait qualifier de semi-directifs, complétés par des enregistrements d'interactions.

¹⁰ Référence est ici faite à la terminologie d'Hélène Chauchat (1985).

¹¹ La lexie « plutôt quantitatif » signifie ici la volonté initiale d'obtenir des données multiples auprès d'un nombre assez élevé de personnes mais avec la conscience du fait que, selon les disciplines et le type de recherche, les vocables « quantitatif » et « qualitatif » ne recouvrent pas forcément la même signification.

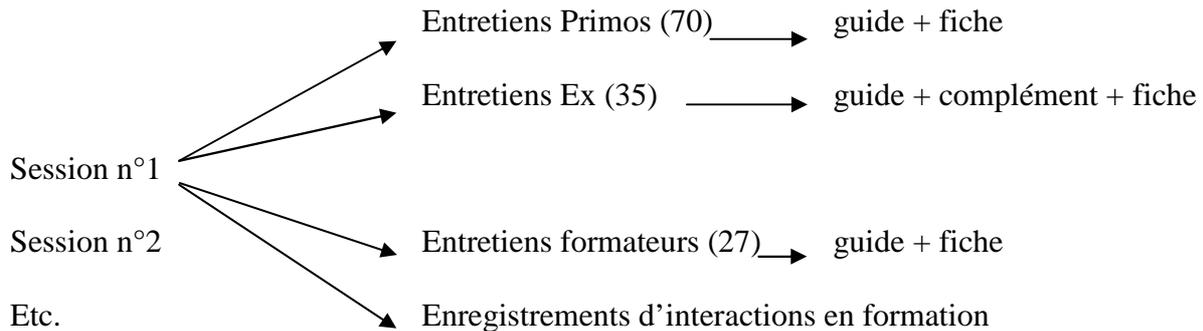
¹² « *There are two methods of collecting information about language distribution. One may, as is done in the census, ask direct questions of informants as to what languages they speak, or, one may collect samples of speech and analyse them linguistically. [...] The results obtained by the two methods usually agree* » (Gumperz, 1971 : 2).

Il y a deux méthodes pour recueillir des informations sur la distribution du langage. L'une, comme c'est le cas dans un recensement, peut consister à demander aux informateurs quelles langues ils parlent, ou, il est possible de collecter des échantillons de discours et d'analyser ceux-ci linguistiquement. [...] Les résultats obtenus par les deux méthodes conviennent généralement (toutes les traductions ont été effectuées par mes soins).

II.4. Le déroulement des sessions de recueil de données

Le recueil données s'est effectué en plusieurs sessions (n°1, 2, etc.) elles-mêmes constituées de plusieurs phases (entretiens Primos ou Ex, entretiens formateurs et enregistrements d'interactions en formation).

Résumé synoptique du recueil de données :



Les sessions¹³ de recueil de données se sont déroulées de manière relativement identique et selon un « rituel » bien établi. Après un nécessaire premier contact téléphonique avec les dirigeants des organismes, au cours duquel étaient exposés les grands traits du recueil de données, la méthode suivie et l'éthique de cette recherche, je formulai le souhait d'assister à une heure de face-à-face apprenants/formateur et la possibilité de rencontrer les différents protagonistes en tête-à-tête dans un bureau. J'insiste sur le rôle de cette première prise de contact car il a fallu maintes fois rassurer les personnes en leur garantissant que je n'étais pas à la recherche d'un stage, qu'il ne s'agissait en aucun cas de juger qui que ce soit, que les données recueillies seraient anonymes¹⁴, que je ferais de mon mieux pour perturber le moins possible les formations, que le temps et l'énergie à me consacrer seraient minimales, etc.

En dépit de moyens matériels et temporels parfois extrêmement limités, force est de constater que j'ai toujours été admirablement reçu et que les différents protagonistes, personnel ou apprenants, ont fait de leur mieux pour que tout se déroulât à merveille.

¹³ Chaque session correspond à l'ensemble de la journée ou demi-journée passée dans un organisme.

¹⁴ Chez les apprenants, treize personnes sur cent-cinq ont souhaité garder l'anonymat ; chez les formateurs, deux sur vingt-six. Les entretiens ont cependant systématiquement été anonymés car deux femmes m'ont déclaré encourir des « problèmes » avec leur mari, lesquels n'étaient visiblement pas d'accord pour que leurs femmes aillent en formation. Je pense cependant, et la teneur de certains entretiens le confirme, que d'autres étaient concernées par ce même genre de problème. D'autre part, j'ai dû renoncer à un enregistrement collectif parce qu'une femme a déclaré : « *J'aime pas ça, j'ai un mari très très jaloux, je veux pas de problème, j'ai déjà dû dire qu'il y avait pas d'homme dans le cours pour venir...* »

Chaque session a donc débuté par une prise de contact avec le formateur, généralement une demi-heure avant les cours, durant laquelle ont été convenues les différentes phases du recueil. La plupart du temps, a suivi une brève présentation aux apprenants des raisons de ma présence, de ce que j'attendais d'eux et des modalités globales des entretiens et enregistrements. En outre, il a systématiquement été demandé à chacun l'autorisation d'enregistrer les entretiens et interactions, ce qui n'était pas sans risque, surtout pour les enregistrements collectifs, car un seul refus pouvait compromettre l'ensemble de la procédure.

De surcroît, les raisons de ma présence n'ayant pas toujours été très bien comprises au premier abord, certains apprenants appréhendaient l'entretien, se demandant si l'on allait remettre en cause leur droit à la formation, ou pire, si je n'étais pas de quelque service d'état lié à l'immigration... Il a donc fallu faire preuve de pédagogie pour rassurer les inquiétudes diverses et faire accepter l'idée de l'entretien, ce en quoi les formateurs se sont montrés admirables.

Etonnamment, sur la trentaine de sessions effectuées, je n'ai rencontré qu'un seul problème avec une femme qui prétendait ne pas savoir si le fait d'être enregistrée était conforme aux prescriptions du Coran et qui souhaitait, avant d'accepter, en référer à son mari. Cette même femme vint d'ailleurs me trouver plus tard, visiblement désireuse d'effectuer l'entretien qu'elle avait refusé au départ alors que les autres membres du groupe semblaient ravis de leurs entretiens...

Ainsi, les interactions formateur/apprenants ont généralement été enregistrées pendant les périodes collectives d'enseignement alors que les entretiens individuels avec les apprenants ont été effectués pendant des périodes de travail plus personnelles, dans un bureau ou local que l'on avait destiné à cet effet. Ces entretiens se sont souvent succédés sur un rythme effréné, dicté par le temps de présence des personnes et leur nombre. En effet, les délais entre la prise de contact et la session ont parfois été longs, les périodes de disponibilité des uns et des autres assez restreintes, aussi a-t-il fallu mettre à profit au mieux le temps imparti. Plusieurs fois même, des apprenants sont venus frapper à la porte pour signifier que le temps s'écoulait et qu'ils souhaitaient eux aussi effectuer l'entretien ! Ce facteur temps n'a, bien entendu, pas été sans conséquences sur la qualité des entretiens puisqu'il a parfois fallu « canaliser » de manière un peu autoritaire le flot des réponses sous peine de ne pas achever la session mais, rappelons qu'à cette époque, l'orientation des travaux était encore plutôt quantitative.

Enfin, les entretiens avec les formateurs ont été réalisés après les cours, alors que la journée se terminait pour tous.

Il me faut en outre préciser que la composition des groupes rencontrés était souvent extrêmement hétérogène, que ce soit par la diversité ethnique¹⁵ ou par la disparité des niveaux¹⁶, et ceci pour une raison toute simple, un manque souvent cruel de moyens. Ainsi, dans certains groupes, se côtoyaient indifféremment des Européens de l'Est, des Asiatiques, des Africains... alors que, dans certains autres, ne se trouvaient que des femmes maghrébines¹⁷, ces dernières ayant « proscrit » la présence des hommes, circonstance qui m'étonna profondément et dont je ne compris la réelle raison que plus tard ; raison qui d'ailleurs se révéla fortement corroborer certaines hypothèses qui se firent jour au fil du recueil...

II.5. Des données « formelles » et d'autres moins...

Si l'objectif global du recueil de données a été atteint, les enregistrements ne constituent cependant qu'une part des données collectées. En effet, c'est parfois lors de périodes informelles, prises de contact, discussions à la pause, discussions avant et après l'enregistrement, etc. que certaines informations ont été glanées et ce, aussi bien avec les formateurs qu'avec les apprenants. Cet ensemble de moments partagés avec les différents protagonistes a donc également contribué à une meilleure connaissance des personnes et de leurs situations.

D'autre part, il m'a été possible de revisiter, vérifier ou compléter certaines données et idées au cours de discussions avec environ cent-cinquante formateurs rencontrés dans le cadre de « journées-rencontres » que j'ai animées pour le compte de l'Espace Formateur. Ces informations ont d'ailleurs été précieuses en terme de connaissance des parcours et des

¹⁵ En dépit de la diversité ethnique, les personnes ne se « mélangeaient » que relativement peu et la tendance était souvent au regroupement par ethnie, voire parfois, par sexe.

¹⁶ Dans la plupart des organismes, les groupes sont théoriquement formés en fonction de critères bien définis mais ces derniers varient selon les établissements. Il existe par exemple : alphabétisation, post-alpha, alpha et FLE, FLE, FLE débutant, FLE intermédiaire, FLE projet pro, FLE et formation technique, etc. mais en réalité, selon les dires des formateurs eux-mêmes, ces répartitions se font souvent en fonction des moyens à disposition et c'est au formateur qu'il incombe, la plupart du temps, de gérer la disparité des personnes et des niveaux.

¹⁷ La séparation des sexes selon les événements ou le contexte est un trait assez caractéristique des relations sociales au Maghreb. Nassira Merabti (1991 : 143) évoque, à cet égard, chez des adolescents descendants de l'immigration algérienne, des « *sous-cellules constituées exclusivement de filles ou au contraire exclusivement de garçons* » mais je ne soupçonnais pas que le phénomène puisse se reproduire sur des lieux de formation.

situations sociales des personnes puisque les formateurs représentent souvent, pour les arrivants, un premier contact, autre que les instances officielles, avec la société d'accueil. Cette situation va d'ailleurs se généraliser puisque dans le cadre du contrat d'accueil et d'intégration (*cf.* annexe, p. 164), la formation en français risque de devenir obligatoire pour tout arrivant sur le territoire national.

De plus, dès que l'occasion se présentait, durant une période de quatre ans s'étalant du début de mon DEA jusqu'à aujourd'hui (2003-2007), j'ai multiplié les discussions avec des personnes originaires du Maghreb, de tous profils et de toutes origines sociales. Ces discussions informelles, « opportunistes », dépassant largement la centaine, ont d'ailleurs souvent suscité l'enthousiasme et l'intérêt de mes interlocuteurs, interpellés par les coïncidences entre leurs parcours individuels ou familiaux et mes questions ou mes propos sur l'étude en cours. Elles ont également été prodigues en enseignements de tous genres, et plus particulièrement sur la confirmation faite par les enfants du grand « isolement » de leurs mères... J'ai donc effectué quelques interviews supplémentaires avec des personnes dont les profils apportaient des éléments susceptibles d'étayer mes travaux ainsi qu'avec différents acteurs sociaux concernés par la situation des migrants en France.

En outre, mes précédents travaux sur l'intercompréhension (Biichlé, 2003) m'ont permis d'acquérir de meilleures bases sur la situation (socio)linguistique des Maghrébins de France, d'aborder le bilinguisme avec un autre regard et de m'initier à la réalisation d'entretiens.

Enfin, mon réseau social et mon histoire familiale (membres de ma famille, belle-famille, amis et connaissances originaires du Maghreb) sont autant de sources dans lesquelles j'ai puisé des éléments qui sont venus éclairer ces données.

III. La méthodologie des entretiens

Dans les paragraphes suivants, il ne sera fait état que de la méthodologie des entretiens effectués avec les apprenants puisque, comme cela a été précédemment mentionné, ce travail a été profondément « réorienté » en cours de route et que, par conséquent, la partie enregistrée

des entretiens avec les formateurs ne présente plus guère d'intérêt pour la perspective d'étude de la thèse¹⁸.

Ici ne sera donc présenté que ce qui concerne deux types d'entretiens, ceux effectués avec les primo-arrivants et ceux réalisés avec les ex-primo-arrivants.

III.1. La « tripartition » de l'entretien

Si, « officiellement », les entretiens commençaient à l'instant de la mise en route de l'enregistreur et s'achevaient avec l'arrêt de celui-ci, ils comportaient, en réalité, trois phases distinctes : la prise de contact (avant l'enregistrement), l'entretien enregistré (phase formelle) et l'après entretien. Une égale attention a donc été prêtée à ce qui se disait pendant l'enregistrement et « hors micro » puisque les informations obtenues en contexte formel diffèrent parfois largement de celles obtenues autrement¹⁹. Les propos de William Labov confortent d'ailleurs l'intérêt de cette tripartition de l'entretien puisque celui-ci déclare (1976 : 149) que « *c'est à la fin de l'interview que le discours familier apparaît [...] et le plus souvent, lorsque l'enquêteur a rangé l'équipement et a déjà la main sur la porte* ».

Au cours de cette enquête et durant les trois phases des entretiens, plus que du discours familier, ce sont parfois les « réalités sociales » des personnes qui sont apparues et ce sont précisément aussi, certaines de ces réalités qui ont motivé la réorientation en direction de la thèse précédemment évoquée.

III.2. Les guides d'entretien

La totalité des entretiens a été réalisée sur la base d'un guide type destiné aux Primos auquel a été adjoint un complément à destination des Ex. Les questions posées ont donc été les mêmes pendant la première partie de l'entretien, que ce soit pour les Primos ou pour les Ex ; toutefois, les Ex ont dû répondre à un supplément de questions.

Les deux types de guides (Primos et Ex) comprennent une partie commune composée :

¹⁸ Les entretiens réalisés avec les formateurs ont en revanche été très utiles pour « les journées-rencontres » évoquées dans le paragraphe précédent, et donc, pour étayer le recueil de données (*cf.* Des données « formelles » et d'autres moins... p. 17).

¹⁹ Allusion est ici faite aux différents phénomènes liés à l'observation comme le paradoxe de l'observateur (Labov, 1976) ou l'effet Pygmalion (Rosenthal et Jacobson, 1971) ainsi qu'à une expérimentation menée lors d'une précédente recherche (Biichlé, 2002).

- d'un questionnaire centré sur des sujets linguistiques : Comprenez-vous telle langue ? telle autre ?, Parlez-vous telle langue ?, Quelle est la langue que vous utilisez dans votre ville ou village, avec la famille, les amis ?, Trouvez-vous le français facile ?, etc.
- et d'une fiche destinée aux renseignements concernant plus directement la situation sociale des personnes : âge, sexe, situation professionnelle, etc. avec en plus, des questions ouvertes de type : Quelles langues parlez-vous ?, Quelles langues comprenez-vous ?

Le supplément destiné aux Ex est constitué de questions concernant le parcours de ces derniers, les diverses difficultés rencontrées, les manques, ce qui les a aidés, etc. C'est d'ailleurs pendant cette partie, confinant souvent plus au récit de vie qu'à l'entretien semi-directif, que me sont apparus de manière plus cinglante l'âpreté du parcours migratoire, l'isolement de certaines personnes, le sentiment d'insécurité et, plus globalement, la sensation d'être en contact avec des personnes qu'il m'aurait été extrêmement difficile, voire impossible, de rencontrer autrement.

L'agencement chronologique des différentes parties des guides d'entretien est constitué comme suit :

- Primos : questionnaire + fiche
- Ex : questionnaire + supplément + fiche

Certaines questions posées sont volontairement redondantes de manière à mettre en évidence certaines contradictions ou certains aspects paradoxaux des réponses. C'est le cas des questions sur les langues parlées ou comprises, des questions ouvertes /vs/ questions fermées, ou sur la difficulté de parler ou de comprendre le français.

III.3. L'utilisation des guides d'entretien

Les guides ont été le fil directeur des entretiens mais, bien entendu, les questions n'ont quasiment jamais été posées sous la forme initialement prévue, et ce, pour des raisons assez évidentes liées à la compréhension des enquêtés, à la diversité des interactions ou plus simplement, à des aspects purement pragmatiques. Par exemple, il a parfois fallu remplacer les vocables « facile » et « difficile » par « dur » et « pas dur » parce que les personnes

confondaient les deux formes²⁰, ou encore, remplacer la lexie « arabe littéraire » par « arabe du Coran », voire, « arabe du [koran] », le vocable « vouvoiement » n'a que rarement été compris, il a donc fallu avoir recours à des périphrases, le terme « Maghreb » était compris comme la zone géographique ou comme désignant le Maroc (al Maghreb), etc. Dans certains cas extrêmes, j'ai d'ailleurs dû avoir recours à mes maigres connaissances dans les diverses variétés pour pallier la difficulté rencontrée face à certaines questions.

D'autre part, les questions ouvertes sur la ou les langues d'origine²¹ se sont souvent trouvées peu fructueuses, hormis sur le plan représentationnel, puisque les réponses comme « arabe » ou « berbère » ne permettaient pas de cerner précisément les différents parlers. Il a donc fallu, dans ces cas, avoir recours à des questions « naïves » du style « arabe littéraire ? » ou « c'est comme le tunisien ? », ou encore « comme le kabyle ? » afin d'obtenir des réponses moins génériques.

De même, à l'exemple des préconisations de John Gumperz (1971 : 9)²², les questions concernant la(les) langue(s) primaire(s) de socialisation²³ ont été posées sous des formes telles que : « quelle langue utilisiez-vous avec la famille ? En quoi parliez-vous avec les amis ? », « comment s'appelle la langue que vous parliez en famille ou avec les amis ? », etc.

Cette phase de questionnement a donc consisté en un subtil « jeu d'équilibre » entre la volonté d'obtenir des réponses précises et le refus d'induire celles-ci.

²⁰ Ce problème est survenu plusieurs fois au cours des entretiens et peut s'expliquer par une mauvaise segmentation (« ficile » au lieu de « difficile »), conjugué à une erreur sur la paire minimale (facile/ficile) due à des problèmes d'identification des voyelles antérieures de fermée à ouverte.

²¹ C'est inspiré des travaux de Georges Lüdi et Bernard Py (2003 : 46) que j'utiliserai les lexies de « langue(s) d'origine » /vs/ « langue d'accueil » et pour les mêmes raisons, ces dénominations sont « *simples* » et « *neutres* » et correspondent bien aux situations qui seront décrites dans cette étude.

²² « *In future census survey it might be more fruitful to replace the question regarding mother tongue by something like the following : Which regional language do you accept ? How do you call the dialect of the language which you speak ?* » (Gumperz, 1971 : 9).

Pour les futures études de recensement, il sera peut-être plus fructueux de remplacer les questions concernant la langue maternelle par quelque chose comme : Quelle langue régionale acceptez-vous ? Comment appelez-vous le dialecte de la langue que vous parlez ?

²³ J'emploie la lexie de « langue(s) primaire(s) de socialisation » (dans le sens de « répertoire communicationnel primaire de socialisation ») pour éviter les nombreux problèmes liés aux notions de « langue maternelle », « langue première », « langue source », etc. que soulignent, par exemple, Suzanne Romaine (1989 : 19-22), Louis-Jean Calvet (1999 : 186-189), Georges Lüdi et Bernard Py (2003 : 44-47) ou Jacqueline Billiez (1994-1997). Dans cette étude, ces notions auraient également posé problèmes puisque, par exemple, certains enquêtés sont nés de parents berbérophones et arabophones mais que seule la langue du père a été apprise. Je citerai enfin, pour conforter mon choix, Saskia Mugnier (2006 : 65) qui déclare que « *si la définition de langue maternelle n'est pas appropriée dans des situations concernant des langues orales vocales, elle prend une dimension tout à fait singulière dans la situation des enfants sourds* ».

III.4. Le déroulement de l'entretien

Afin de réduire l'aspect formel des entretiens et pour dissiper les diverses appréhensions liées à la compétence en français, à mon statut (français, homme), etc., j'ai eu recours à quelques procédés inspirés par John Gumperz (1971), William Labov (1976, 1978) ou Lesley Milroy (1987) par exemple, et, plus globalement, par les travaux des interactionnistes, notamment ceux de Palo-Alto.

Ainsi, ne me suis-je jamais assis en face de la personne interrogée mais toujours sur un côté de la table, soit à droite ou à gauche de l'enquêté, réduisant de fait la distance spatiale et, je le pense, atténuant également l'effet des « rôles » impartis. Pour faire oublier l'enregistreur qui visiblement troublait bien des personnes en début d'entretien, j'ai par exemple, pris des notes ostensiblement, à chaque réponse, essayant de « fixer » l'attention de l'enquêté sur mon laborieux griffonnage.

De même, lorsque l'occasion de « glisser » un mot ou une expression originaire du Maghreb s'est présentée, je l'ai toujours exploitée, et ce, afin d'avoir une image plus proche du groupe de pairs (Milroy, 1987 : 53)²⁴ et de montrer mon intérêt pour le Maghreb, tout en soulignant mon incapacité à poursuivre la conversation autrement qu'en français ; le choix du français n'était ainsi plus exclusivement dû au rapport enquêteur/enquêté mais également à mon monolinguisme. J'ai également eu recours à des digressions, entre autres sur mes relations familiales avec le Maghreb, pour tenter de faire diminuer rapidement la distance avec mon interlocuteur.

Enfin, les entretiens se sont généralement déroulés *crescendo* car les premières questions (comprenez-vous telle langue ? telle autre ?) suffisaient la plupart du temps à dissiper les appréhensions des enquêtés et me permettaient, en fonction de la progression de « l'ambiance », de poser des questions de plus en plus approfondies. D'ailleurs, à un certain degré de confiance, et c'est vraiment à ce stade que l'entretien me semble devenir pleinement efficace, les questions devenaient quasiment inutiles et certaines personnes se livraient parfois, comme si besoin était d'évacuer un trop plein de tourments, voire de souffrances. C'est donc aussi par le caractère empathique et, de fait subjectif, de ces entretiens que me sont

²⁴ « *If a stranger is identified as a friend of a friend [...] his chance of observing and participating in prolonged interaction will then be considerably increased* » (Milroy, 1987 : 53).

Si un étranger est identifié comme l'ami d'un ami [...] ses chances d'observer ou de participer à une interaction prolongée seront alors considérablement accrues.

apparus des faits marquants qui, je le pense profondément, n'auraient jamais fait surface dans un contexte de plus grande coupure épistémologique.

III.5. Quelques retours des entretiens

Il est souvent arrivé que les personnes rencontrées après un entretien, formateur ou apprenant, me fassent part d'informations relatives à l'entretien qui avait précédé. J'ai ainsi appris que ce qui paraissait souvent inquiétant de prime abord (l'entretien) a souvent été perçu comme un moment intéressant, un changement, une expérience nouvelle. Pour certaines personnes, il a représenté une première conversation en tête-à-tête avec un Français et dans la langue du pays d'immigration, ce qui s'est exprimé, non sans une certaine fierté parfois, sous des formes comme « *j'ai tout donné mais c'était bien* », « *il m'a fait transpirer mais c'était bien* » ou encore, « *j'ai utilisé tous les mots que je connaissais* », etc. Parfois même, pour certaines femmes, cet entretien a revêtu une forme encore plus particulière puisque, outre le fait de se dérouler en tête-à-tête et en français, l'interlocuteur était un homme²⁵ ! La plupart de ces informations et propos m'ont été rapportés par les formateurs, lesquels se sont d'ailleurs souvent réjouis de voir leurs apprenants mettre en pratique les fruits de leur enseignement (parler en français). Cette difficulté de faire pratiquer le français aux apprenants demeure souvent d'ailleurs, selon ces mêmes formateurs, un obstacle majeur à l'apprentissage de la langue d'accueil, et ce, même pendant les cours²⁶.

C'est donc également l'obtention de ce genre d'informations qui m'a incité à envisager les pratiques langagières par le prisme des réseaux sociaux.

III.6. Le traitement et la compilation des données

Chaque entretien de l'enquête Espace Formateurs a été numéroté pour garantir l'anonymat des personnes et retranscrit sous la forme d'une fiche individuelle comprenant :

- les données sociologiques personnelles (âge, sexe, profession, etc.) ;

²⁵ J'évoque ici les différences très culturelles dans la conception des rapports sociaux entre les femmes et les hommes, « ce qui se fait » et « ce qui ne se fait pas » en fonction des représentations sociales attachées à la répartition des « rôles » dévolus à chacun des sexes. La séparation des sexes évoquées précédemment (Merabti, 1991 : 143) en est une bonne illustration.

²⁶ Exemple : « *Ce n'est pas toujours évident de les faire parler* » (entretien formateur n°3).

- les réponses aux questions du guide d'entretien, reformulées dans certains cas, en essayant d'être le plus fidèle possible aux dires de la personne, afin de faciliter la lecture et la compréhension²⁷ ;
- certaines déclarations, ne correspondant d'ailleurs pas toujours aux questions posées et qui, en fonction de leur intérêt²⁸, ont été retranscrites intégralement en fin de fiche ;
- et enfin, un bref commentaire sur ma perception « à chaud »²⁹ des particularités saillantes des personnes³⁰.

Une grande partie des informations ainsi recueillies a été codée et saisie dans le logiciel Excel. Le tableau obtenu est constitué de 105 lignes (une par enquêté) et de 114 colonnes qui correspondent aux données sociologiques personnelles, aux réponses apportées aux questions du guide d'entretien, aux commentaires hors questionnaire (parcours individuel, insécurité linguistique, solitude, etc.) et à certaines données phonologiques. La base de données ainsi constituée sera donc régulièrement utilisée même si celle-ci ne représente pas l'intégralité des informations sur lesquelles se fonde cette étude.

III. 7. Conventions pour la lecture des énoncés

Le problème récurrent des modalités de transcription des entretiens en sciences du langage m'a conduit à opérer des choix méthodologiques et « ergonomiques ». J'ai donc renoncé, pour les deux premières parties, à la transcription phonétique des énoncés parce que celle-ci n'apportait que peu d'informations liées directement au sujet mais surtout, parce qu'elle alourdissait considérablement la lecture. Les petites conventions qui suivent ont donc été établies dans le but de simplifier la lecture des énoncés tout en respectant, tant que faire se peut, l'intégrité de ceux-ci.

- Italique, gras entre guillemets : citation d'enquêté.

Ex : « ***Je parle l'arabe*** ».

²⁷ Nous verrons, un peu plus loin, que les entretiens avec certaines personnes ont été assez difficiles, notamment, du fait des difficultés rencontrées pour l'expression en français.

²⁸ Cette sélection constitue, par sa relative subjectivité, un éventuel premier biais, mais cette position sera défendue un peu plus loin dans la partie « interactionniste, une condition *sine qua non* ».

²⁹ Par « à chaud », j'entends encore imprégné par l'atmosphère de l'interaction.

³⁰ Les notes d'entretien d'ailleurs sont restées telles que prises à l'époque du recueil de données.

- Parenthèses dans un énoncé en italique, gras entre guillemets : commentaire, explication, paramètre contextuel, traduction, etc.

Ex : « *Je les comprends très bien* (les Kabyles) *parce que je tends* (j'entends) *eux beaucoup* ».

- Les crochets avec points de suspension : chevauchement avec la voix de l'enquêteur, digression, marqueur de régulation de l'enquêteur, etc.

Ex : *J'aime bien le français* [...] *mais c'est un peu difficile* ».

- Le X majuscule : un ou des phonèmes, un vocable ou une lexie incompréhensibles.

Ex : « *Je comprends bien X mais parler c'est dur* ».

- Le dièse en début d'énoncé : l'énoncé a été reformulé (seulement pour les Primos).

Ex : « # *Je parle très bien* » pour « *je très bien parle* »

Résumé de la méthodologie

Cette thèse se fonde donc sur quatre types de données :

1. l'ensemble constitué par le recueil de données de l'enquête Espace Formateurs,
2. mes précédents travaux (Biichlé, 2003),
3. les interviews supplémentaires (entretiens avec des personnes originaires du Maghreb ou enfants de migrants et des acteurs sociaux),
4. et les informations glanées au cours de nombreuses discussions informelles au sein de mon réseau social (famille, amis, collègues, etc.), au cours de voyages...

De plus, certains entretiens ont suscité l'émergence de questions relatives au rôle effectif joué par la langue dans le processus d'intégration et, par conséquent, à l'importance du réseau social dans l'apprentissage de la langue du pays d'immigration.

Pourquoi, en effet, certains ex-primo-arrivants installés en France depuis de nombreuses années semblaient-ils toujours rencontrer les mêmes difficultés en français que les primo-arrivants ?

Pourquoi, pour certaines personnes, après des années passées en France, le seul point de contact, autre que médical ou institutionnel, avec la société d'accueil et donc la langue, semblait être le centre de formation ?

C'est enfin, lors de cette enquête, que j'ai pris conscience de l'opportunité qui m'était offerte d'aborder des personnes extrêmement difficiles à rencontrer autrement et dans des conditions similaires (entretien en tête-à-tête). Ces dernières personnes ne représentent

d'ailleurs, que « la partie émergée de l'iceberg » car si celles que j'ai rencontrées avaient « franchi le cap » de la sortie seule, sans accompagnement de quelque nature que ce soit (mari, enfants, traducteur, famille proche, etc.), parfois à l'insu de leur mari, pour prendre une heure ou deux de leçon hebdomadaire de français, combien demeurent « invisibles » ? Ce point sera d'ailleurs développé dans la troisième partie.

CHAPITRE II : Vers une définition du groupe

La présentation du groupe de personnes rencontrées au cours de l'enquête revêt, dans le cadre de ce travail, une apparence particulière puisque celles-ci sont de différentes nationalités, langues, cultures, etc. et que se pose de fait, de manière plus sensible, le problème de ce que l'on considère comme partagé par des personnes pour les catégoriser en communauté. Quelle est, en effet, la pertinence d'une catégorisation par nationalité puisqu'au Maghreb, les isoglosses ne recouvrent que rarement les frontières politiques ? Est-il plus judicieux de regrouper les personnes par communautés linguistiques puisque cela implique de définir précisément ce qu'est une langue et où celle-ci commence et s'arrête ? Qui détermine le ou les critères de ce qui est commun à un groupe ? La litanie des questions relatives à la délimitation d'un groupe est interminable et c'est précisément la volonté d'apporter des éléments de réponse à ce problème récurrent de la définition des groupes qui a mené au choix de cet outil particulier qu'est le concept de *speech community*.

Cependant, aborder ce concept requiert de visiter une autre notion qui lui est proche, voire, par certains aspects, qui en est constitutive : la notion de système. Cette dernière, au cœur de la pensée interactionniste, constituera d'ailleurs le sous-bassement théorique de la plupart des concepts sur lesquels se fonde ce travail, et ce, qu'il s'agisse de *speech community*, de représentations, de réseaux sociaux ou d'identité(s). Elle permettra, en outre, de mieux définir « l'état d'esprit » qui prévaudra pour aborder « l'autre », l'étranger, celui qui, de par ses représentations, sa(ses) langue(s) ou sa(ses) culture(s), nous renvoie également à la pertinence de ce que l'on considère, parfois à tort, comme autant d'évidences.

Dans la partie suivante, sera donc visitée la notion de système à partir de la pensée interactionniste, nécessaire étape qui conduit à mieux appréhender le concept de *speech community*, concept par lequel sera envisagée la description du groupe d'enquêtés.

I. Interactionniste, une condition *sine qua non* !

« *Nothing never happens* »³¹ (Birdwhistell, Goffman, 1981, La nouvelle communication, 101).

Aucune démarche heuristique ne saurait être, *a fortiori* en sciences humaines, sans une vision holistique du monde, de la multitude des éléments qui le composent ainsi que des

³¹ Il n'arrive jamais que rien ne se passe.

relations que ceux-ci entretiennent. C'est l'idée même qu'inspire la *théorie générale des systèmes* initiée par Ludwig Bertalanffy (1968) dont résulte la systémique, et qui aboutira, notamment, aux modèles de communication de Claude Shannon (1949) et de Norbert Wiener (1948). Ce dernier mettra d'ailleurs en évidence le principe de la rétroaction³² (feed-back) qui postule que « *tout effet rétroagit sur sa cause* » (Winkin, 1981 : 16).

On entend donc par système un ensemble composé de plusieurs éléments divers qui interagissent et dont les caractéristiques majeures sont : interaction, rétroaction, entropie, circulation et homéostasie³³.

« *On peut donc décrire l'interaction humaine comme un système de communication, régi par les propriétés des systèmes généraux* » (Watzlawick, Beavin et Jackson, 1979 : 147). En d'autres termes et de manière plus lapidaire, un système est « *un ensemble d'objets et les relations entre ces objets et entre leurs attributs* » (Hall et Fagen, 1956, cité par Paul Watzlawick, 1979 : 120). Or, d'un point de vue plus (socio)linguistique, et si l'on considère, à l'image de Charles Montesquieu, que l'homme est un « *animal social* », comment comprendre les mécanismes comportementaux généraux de celui-ci sans appréhender sa propre matrice, autrement dit le « *monde* », et à un moindre degré le groupe social ? Qu'il s'agisse, en effet, de communauté, de répertoire verbal, de réseau social, de langue (ou de parole !) ou de famille, on est inéluctablement en présence de systèmes, et par conséquent, d'éléments en interaction.

C'est d'ailleurs précisément le propos d'Edward T. Hall (1984 : 57) qui déclare que « *tout ce que fait l'homme implique une interaction avec un autre élément* » et qu' « *il est toujours vain de vouloir utiliser une analogie sur la base des unités structurales sans référence au fonctionnement de l'ensemble du système* » (*ibid.* : 125) ; tout comme c'est

³² C'est cette idée même de rétroaction qui sera à l'origine de ce que William Labov baptisera « le paradoxe de l'observateur » (1976 : 290), idée selon laquelle la simple présence de l'observateur a tendance à modifier les formes utilisées par le sujet de l'observation. Les « effets » de ce paradoxe sont d'ailleurs souvent largement sous-estimés (Biichlé, 2002) alors qu'ils participent pleinement à l'interaction et que le fait de les mentionner ne remet aucunement en cause la démarche épistémologique... C'est également une des causes du débat que Pierre Bourdieu (1987 : 150) estime relativement vain, entre objectivistes et subjectivistes à propos de la nécessité ou non d'une coupure épistémologique entre le chercheur et son objet d'étude. Or, la recherche implique l'observation tout comme l'observation implique l'interaction, dès lors, l'observateur sera « forcé » d'interagir puis de se détacher à un moment ou à un autre pour analyser. L'idée d'une coupure semble donc pure utopie tout comme l'idée de « non-détachement », et il paraît donc infiniment plus logique de raisonner en « temps de recherche » et en complémentarité. « *L'observateur et son instrument sont inextricablement liés au phénomène observé. L'acte d'observation altère les conditions de l'observation* » (Hall, 84 : 136).

³³ Un des apports non-négligeables du concept global d'homéostasie est le concept d'homéostasie familiale proposé par Don Jackson (1957, *The Question of Family Homeostasis*, *Psychiatric Quarterly Supplement*, 31, 79-90) et développé par plusieurs chercheurs du collège invisible de Palo Alto, dont notamment Gregory Bateson pour la psychiatrie.

également la source de l'incontournable aphorisme de Paul Watzlawick, Janet Beavin et Don Jackson (1979 : 48) : « *on ne peut pas ne pas communiquer* », aphorisme qui établit de manière formelle que le système implique la communication. Pourquoi, dès lors, ne pas renverser cet aphorisme en disant que toute communication implique un système ?

I.1. De l'éventuelle omnipotence du système...

Le problème récurrent, dès que l'on aborde l'étude d'un système, est celui de la « finitude » de ce dernier, de ses « limites », ou encore de ses éventuelles interactions avec un ou plusieurs autres systèmes, ce qui astreint, le cas échéant, à l'étude de l'ensemble ainsi constitué, reléguant de fait ledit système au rang de sous-système... A l'inverse, comment trouver d'autres systèmes qu'un seul système « universel et omnipotent » au sein duquel interagissent ou « s'entremêlent » une multitude de sous-systèmes ?

C'est en substance la préoccupation qu'expriment, entre autres, John Gumperz (1971 : 101), Dell Hymes (1974 : 51), Muriel Saville-Troike (1982 : 19) ou encore Pierre Merklé (2004 : 33), pour la définition des groupes humains (*cf.* p. 40 et p. 179) mais c'est également un problème qui touche plus généralement toute étude de système, que celui-ci soit social, linguistique, représentationnel, etc.

La solution réside peut-être en l'acceptation d'une certaine quantité, ou plus sûrement d'une quantité certaine d'arbitraire, c'est en tous cas ce semblent suggérer certains :

« En un sens, un système constitue avec son milieu l'ensemble de tout ce qui présente un intérêt dans un contexte donné. On peut le diviser en deux autres ensembles, le système et son milieu ; on peut le faire de nombreuses manières, mais qui sont toutes, en fait, parfaitement arbitraires... » (Hall et Fagen, 1956 : 18-28).

Il est également possible, une fois accepté l'inexorable aspect arbitraire de la sélection d'un ensemble, de parler de « *degré* » (Degenne et Forsé, 2004 : 35), de « *focus* » ou de « *level selected for study* » (Saville-Troike, 1982 : 10-18) ou encore de « *level of abstraction we wish to achieve* » (Gumperz, 1971 : 101) ; les qualificatifs importent peu alors que les critères, même arbitraires, de définition d'un ensemble, demeurent primordiaux en terme de pertinence épistémologique.

I.2. L'interaction, matrice du verbal et du non-verbal

« Toute structure culturelle et tout acte individuel de comportement social entraînent une communication implicite ou explicite » (Sapir, 1968 : 92).

Si l'approche structuraliste néosaussurienne néglige « sans vergogne » la parole au profit bien illusoire de la très virtuelle langue, le concept interactionniste, en revanche et à l'inverse, s'attache exclusivement à la parole et à son contexte³⁴ (sont-ils dissociables ?) ; peut-être serait-il d'ailleurs, en maintes occurrences, plus pertinent de parler d'interaction à laquelle la parole prend part... C'est la conséquence même de cette pensée interactionniste qui fait dire à John Gumperz (1989b : 130) que « *l'analyse des actes de langage a montré que la détermination du sens d'un énoncé par des auditeurs a souvent peu ou même pas du tout de rapport direct avec ce que serait le contenu propositionnel de ce même énoncé lorsqu'on l'appréhende en dehors de son contexte* » et l'on conçoit dès lors plus clairement les implications des notions typiquement interactionnistes telles que le *face-work*³⁵, l'indexicalité, l'axiologie, l'importance des rituels, le tour de parole, etc.

Avec une formulation différente, Erving Goffman (1981: 4) insiste sur l'aspect primordial du contexte en affirmant que « *every utterance and its hearing bear the mark of the framework of participation in which the uttering and hearing occur* »³⁶ ainsi que sur l'importance cruciale des aspects para-linguistiques (partie du contexte) en écrivant que « *utterances are inevitably accompanied by kinesic and paralinguistic gestures which enter intimately into the organization of verbal expression* »³⁷ (*ibid.* : 37). Enfin, il « tord le cou » à l'un des fondements même de la pensée innéiste chomskienne en assénant que « *the underlying framework to talk production is less a matter of phrase than frame space* »³⁸ (*ibid.* : 325).

Cependant, si l'aspect prépondérant et universel du phénomène d'interaction semble extrêmement difficile (tournure ô combien euphémistique) à remettre en cause, il complique d'autant l'analyse de toute occurrence par la multiplicité des paramètres interagissants qui en

³⁴ Vocabulaire pris dans son acception la plus large.

³⁵ « *Tout ce qu'entreprend une personne pour que ses actions ne fassent perdre la face à personne (y compris elle-même)* » (Goffmann, 1974 : 15).

³⁶ Tout énoncé et son audience portent la marque du cadre interactionnel dans lequel ils surviennent.

³⁷ Les énoncés sont inévitablement accompagnés par des gestes kinésiques et para-linguistiques qui sont intimement mêlés à l'organisation de l'expression verbale.

³⁸ La structure sous-jacente des productions orales est moins une question de phrase que de structure spatiale.

sont l'essence même, ainsi que par son caractère éphémère et perpétuellement changeant ; ce dernier point fait d'ailleurs dire à Alain Coulon (1987 : 12) que « *l'interaction est définie comme un ordre négocié, temporaire, fragile, qui doit être reconstruit en permanence afin d'interpréter le monde* ».

I.3. Le social, la langue, la culture... autant de systèmes... autant d'interactions...

Dès lors que l'on s'attache à analyser les aspects linguistiques, sociaux et culturels (difficilement dissociables) immanents à toute activité humaine, on se trouve inmanquablement confronté à la notion de système, d'équilibre de celui-ci ainsi qu'à l'interaction entre différents systèmes. Dans le cadre de cette étude et, par conséquent, dans le cas de communautés immigrées, cette « confrontation systémique » sera considérée comme la « clé de voûte » de l'édifice analytique qui suivra.

A cet égard, et plus particulièrement à propos de l'aspect social, l'éthnométhodologie, « fille spirituelle » de Harold Garfinkel, à l'inverse de la pensée sociologique durkheimienne, resitue les individus comme « acteurs » de leur monde social (Coulon, *ibid.* : 11), ce qui sera un postulat développé dans les paragraphes suivants. De ce fait, on privilégiera le groupe et non « *l'action individuelle comme unité de base de l'analyse sociale* » (Quéré, 1989 : 49), à ce bémol près, que l'on accordera tout de même parfois un « rôle » plus important à l'individu, en terme de situation dans le système, comme ce sera le cas dans l'étude des réseaux sociaux.

Enfin, et pour installer de définitive manière le lien « inexpugnable » entre le système et le social ainsi qu'entre ce dernier et la parole, on peut également citer Pierre Bourdieu (1982 : 61) qui, inversant le processus métonymique, affirme que « *la structure sociale est présente dans chaque interaction (et par là dans le discours)* », citation qui s'articule parfaitement avec celle de William Labov (1978 : 124) qui déclare que « *la situation sociale est bien le plus puissant déterminant du comportement verbal* ».

I.4. Quelques principes pour l'interaction avec « l'étranger »

« *La culture cache plus de choses qu'elle n'en révèle ; et il est étonnant de voir que ses secrets sont le plus mystérieux pour ceux qu'elle conditionne* » (Hall, 1984 : 48).

Le propos de ce bref paragraphe se veut surtout inspirateur d'une démarche méthodologique qui caractérise l'ensemble de cette étude et qui est de considérer que « *dans*

toute société, chaque fois que surgit la possibilité matérielle d'une interaction verbale, on voit entrer en jeu un système de pratiques, de conventions et de règles de procédure qui sert à orienter et à organiser le flux des messages émis » (Goffman, 1974 : 32) ; et que « les associations et les sensations éprouvées par un membre d'une culture ont, presque invariablement, un sens différent dans une autre culture » (Hall, 1984 : 190).

Ajoutons que ce dernier auteur, dans *le Langage silencieux* (1984), met également en évidence une foultitude de faits qui nous semblent logiques et rationnels : tout ce qui s'attache à la proxémique, les gradations, les échelons sociaux, le temps, la désignation des ensembles urbains, etc. qui portent, selon nous, le sceau de l'évidence, alors que pour un étranger, ces faits (ou ces représentations) ne sont pas pertinents puisqu'il possède son propre système représentationnel...

Par conséquent, dans le cadre de cette étude, je pars du principe que le chercheur se doit de ne jamais oublier que « l'étranger » ne possède pas forcément les « codes » du milieu au sein duquel il interagit, tout comme le chercheur ne dispose pas toujours des « clés » de la compréhension d'autrui quel qu'il soit.

C'est donc à partir de ce postulat interactionniste que sont abordés les divers concepts auxquels je me réfère tout au long de cette étude et, c'est également sur cette base que je propose de formaliser le concept de *speech community*, concept choisi pour la définition du groupe d'enquêtés.

II. A la recherche de la *speech community*³⁹

« L'existence en anglais d'un unique terme langage renvoyant tantôt à la faculté de langage, tantôt à une langue (idiome) particulière, ne laisse pas d'entretenir la confusion » (Fuchs, 1997: 6).

Si, à l'instar de nombreuses notions qui jalonnent le quotidien de « Monsieur tout le monde », la *speech community* semble un concept familier à tout linguiste, force est de reconnaître qu'en dépit des nombreuses tentatives définitionnelles des non moins nombreux chercheurs qui se sont vaillamment attelés à cette tâche, le concept reste pour le moins, abscons, protéiforme et au mieux source de multiples débats. Je me rends d'ailleurs, sur ce point, aux arguments de Peter L. Patrick (2002 :1) : « [...] yet there is remarkably little agreement or theoretical discussion of the concept in sociolinguistics, though it is much

³⁹ L'utilisation de la lexie *speech community* en anglo-américain est délibérée et demeurera afin d'éviter l'écueil de la traduction, les erreurs d'interprétations et les éventuels glissements sémantiques.

defined »⁴⁰ ou encore à ceux de Anthony Pym (1999: 1) : « *the concept is remarkably vague for all the work it has had to do* »⁴¹.

Pourtant, la grande majorité des linguistes (devrais-je écrire sociolinguistes ou est-ce tautologique ?) s'accorde à dire que le concept est central, à l'image, par exemple, de Muriel Saville-Troike (1982 : 17) : « *Since the focus of the ethnography of communication is on the speech community, and on the way communication is patterned and organized within that unity, clearly its definition is of central importance* »⁴², de Dell Hymes (1972 : 43) : « *The natural unit for sociolinguistic taxonomy...is not the language but the speech community* »⁴³ ou encore de William Labov (2004 : 1) :

*« The materialistic conception is that language is a property of the speech community, an instrument of social communication that evolves gradually and continuously throughout human history, in response to a variety of human needs and activities. [...] the fundamental unit of description should be the language of the speech community[...] »*⁴⁴,

voire de Louis-Jean Calvet (1993 : 90) qui déclare que : « *L'objet d'étude de la linguistique n'est pas seulement la langue ou les langues mais la communauté sociale sous son aspect linguistique* ».

C'est peut-être la verve de Pierre Bourdieu (1990 : 15) qui, d'indirecte manière, exprime le mieux cet incontournable aspect central de la *speech community* lorsqu'il assène : « *Les linguistes n'ont d'autres choix que de chercher désespérément dans la langue ce qui est inscrit dans les relations sociales où elles fonctionnent, ou de faire de la sociologie sans le savoir* ».

⁴⁰ Cependant, il y a remarquablement peu d'accord ou de discussions théoriques, en sociolinguistique, à propos de ce concept, même si celui-ci est l'objet de définitions nombreuses.

⁴¹ Le concept est remarquablement vague au regard de toutes les tâches qu'il est censé remplir.

⁴² Puisque la *speech community* est l'objet d'étude même de l'ethnographie de la communication ainsi que la manière dont la communication fonctionne et est organisée au sein de ce système, sa définition est clairement de première importance.

⁴³ L'unité naturelle pour la taxonomie en sociolinguistique... n'est pas la langue mais la *speech community*.

⁴⁴ La conception matérialiste est que le langage est la propriété de la *speech community*, un instrument de communication sociale qui évolue graduellement et de manière continue au fil de l'histoire humaine, en réponse à un certain nombre de besoins et d'activités humaines. [...] l'unité fondamentale de description doit être le langage de la *speech community*. Labov W. (2004), *Some Observations on the Foundation of Linguistics*, p. 1. <http://www.ling.upenn.edu/~wlabov/Papers/Foundations.html>

II.1. Communauté, un vocable bien vague...

Si l'unanimité quant au caractère central du concept semble acquise, pour les (socio)linguistes au moins, le « flou » définitionnel subsiste et la raison première de celui-ci me semble tenir, à la base, à la définition même du vocable « communauté ». L'encyclopédie Larousse (1989) définit celui-ci comme « *caractère de ce qui est commun* » ainsi que « *groupe social ayant des intérêts communs* » alors que le dictionnaire Robert (1990) le définit en tant que « *groupe social dont les membres vivent ensemble, ou ont des biens, des intérêts communs* ». On pourrait ainsi multiplier les circonlocutions sans pour autant parvenir à une définition précise de ce qu'est une communauté et ce, parce que la définition même de la communauté varie en fonction de ce que l'on considère comme « commun » à un groupe (un ou plusieurs critères) et parce qu'un même individu peut, selon le ou les critères choisis (lesquels, comment et par qui ?), appartenir à une ou plusieurs communautés. « *It is, if anything, even more difficult to answer the question of what two societies or social groups have to have in common before we can say that they are the same speech community* »⁴⁵ (Ferguson, 1991: 220).

C'est d'ailleurs cette même interrogation qu'exprime Muriel Saville-Troike (1982 : 18) lorsqu'elle écrit : « *The key question is whether our focus in initially defining communities for study should be on shared language form and use, or on common geographical and political boundaries, culture traits, and perhaps even physical characteristics* »⁴⁶. Celle-ci (1982 : 20) propose trois critères globaux qui permettent de mieux définir une communauté :

« 1) *It is any group within a society which has anything significant in common (including religion, ethnicity, race, age, deafness, sexual orientation, or occupation, but not eye colour or height).*

2) *It is a physically bounded unit of people having a full range of role opportunities (a politically organized tribe or nation, but not a single-sex, single-age, or single-class unit like a monastery, home for the age, or ghetto).*

⁴⁵ S'il est une chose difficile, c'est bien de répondre à la question de ce que deux sociétés ou groupes sociaux doivent avoir en commun avant de pouvoir déclarer qu'ils sont une *speech community*.

⁴⁶ La question clé est de savoir si le point définitionnel central pour l'étude d'une communauté doit porter sur la forme et l'usage partagés de la langue, ou sur des frontières géographiques ou politiques communes, des caractéristiques culturelles, voire, des particularités physiques.

3) *It is a collection of similarly situated entities that have something in common (such as Western World, developing countries, European Common Market, or the United Nations)* »⁴⁷.

Cette tentative définitionnelle souligne que « l'élément » commun ou partagé est central dans le concept de communauté mais démontre aussi que les groupes humains correspondant à ces critères peuvent se recouper, sont innombrables et d'autant plus difficiles à « isoler ».

Ajoutons que la tentative de Dell Hymes (1974 : 51) qui propose de restreindre éventuellement l'usage de la notion « communauté » et de réserver celui-ci à des sous-groupes qu'il définit comme : « *local unit, characterised for its members by common locality and primary interaction* »⁴⁸ peut pallier le flou définitionnel dans le cas de petits groupes mais ne résout pas le problème posé par des communautés ou groupes plus importants. Cette idée de « niveau » ou « d'échelle » de définition de la communauté n'est d'ailleurs pas propre à Dell Hymes puisque John Gumperz (1971 : 101) parle de « *level of abstraction we wish to achieve* »⁴⁹ et Muriel Saville-Troike (1982 : 19) de « *different levels* » pour signifier qu'il est possible « d'extraire » ou « d'isoler » des « sous-groupes » de la communauté. La conséquence de cet « aménagement » méthodologique me semble être la possibilité de réversibilité du procédé qui, dès lors, instituerait, dans une perspective résolument interactionniste, la *speech community* comme la communauté « humaine » ou presque, ce qui aurait pour effet de rendre le terme de *speech community* plutôt caduque... Ce problème de définition de « l'amplitude » de la communauté est d'ailleurs exactement et logiquement celui que l'on retrouve dès que l'on cherche à définir une langue puisqu'il s'agit, dans les deux cas, d'établir des « frontières » ou de déterminer des facteurs propres à séparer, isoler, ou différencier un groupe (ou des groupes) d'un autre (ou d'autres) au sein d'un continuum⁵⁰.

⁴⁷ 1) C'est tout groupe au sein d'une société qui partage quelque chose de commun et de significatif (incluant religion, caractère ethnique, race (*difficile à traduire*), âge, surdit , orientation sexuelle, ou situation professionnelle, mais pas la taille ou la couleur des yeux). 2) C'est un ensemble physiquement d limit  de personnes qui ont toute une gamme de possibilit s de r les sociaux (une tribu ou une nation politiquement organis e, mais pas un ensemble de personnes d'un m me sexe, d'un m me  ge ou d'une m me classe tels que dans un monast re, une maison de retraite ou un ghetto). 3) C'est un ensemble d'entit s semblables et regroup es qui ont quelque chose en commun (comme l'occident, les pays d velopp s, le march  commun europ en ou les Nations Unies).

⁴⁸ Une unit  locale, dont les membres sont caract ris s par une localit  commune et des interactions directes.

⁴⁹ Niveau d'abstraction souhait .

⁵⁰ Dans cette  tude, le concept de continuum sera toujours employ  comme : l'id e d'une continuit  progressive dans le passage d'un extr me   un autre ; et non dans le sens de la tr s stricte d finition de Derek Bickerton (1973 : 640-649).

C'est d'ailleurs en substance ce que déclare Lesley Milroy (1987 : 7) à propos de la pertinence de toute taxonomie dialectale fondée sur des isoglosses :

« The concept of (almost) unitary dialects marked out by isoglosses is a great oversimplification, and speakers are revealed as exploiting the resources of the dialect as a mean of projecting their social identities »⁵¹.

II.2. Communauté, polysémie de surcroît !

La seconde raison qui complique la définition de la *speech community* tient à la polysémie inhérente au vocable « speech » (parole⁵², communication, langagier, discursif⁵³, etc.) et, par conséquent, à sa traduction. On retrouve d'ailleurs cette difficulté, quant à la traduction de « speech », dans l'introduction d'un article de Dell Hymes (1972 : 127) traduit par Geneviève Quillard et revu par André Abbou qui débute ainsi :

« Il est nécessaire de souligner d'emblée les difficultés qu'ont rencontrées les traducteurs, dans le choix des équivalents français du mot « speech », le contexte conduisant soit à une notion vague et proche du mot français « parole » soit à une notion plus référencée telle que « communication ».

Remarquons, en outre, que dans plusieurs traductions en français, la lexie « *speech community* » est traduite par « communauté linguistique » ; c'est notamment, entre autres, le cas des définitions de William Labov⁵⁴ et de Joshua Fishman⁵⁵. Cette erreur de traduction peut se révéler désastreuse en aval de toute étude fondée sur le concept de *speech community* puisque, comme nous allons le voir dans les paragraphes suivants, sur un plan

⁵¹ Le concept de dialectes (presque) unitaires définis par des isoglosses est une grande simplification, et l'on constate que les locuteurs utilisent les dialectes comme un moyen de projection de leur identité sociale.

⁵² Le vocable doit-il ou non être pris dans son acception saussurienne ?

⁵³ D. Maingueneau, 1987, Hachette, Paris : « *ce qu'on dénommera la communauté discursive, c'est-à-dire le groupe ou le réseau de groupes à l'intérieur desquels sont produits, gérés les textes relevant de la formation discursive. La « communauté discursive » ne doit pas être entendue trop restrictivement : elle ne renvoie pas seulement aux groupes (institutions et relations entre agents) mais aussi à tout ce que ces groupes impliquent sur le plan de l'organisation matérielle et des modes de vie* ».

⁵⁴ Anglais US : Labov (1972:120-1) /vs/ français : Labov (1976 : 28).

⁵⁵ Anglais US : Fishman (1971b : 28) /vs/ français: Fishman (1971 : 43).

épistémologique, les deux concepts peuvent non seulement être opposés, mais encore se révéler respectivement pertinent et non pertinent.

Une autre raison est peut-être tout simplement que la définition que l'on fait de la *speech community* varie selon le courant de pensée auquel on adhère au sein de la sociolinguistique (variationnisme, ethnométhodologie, interactionnisme, etc.) comme le fait très justement remarquer Ben Rampton (2000 : 1) dans un article à propos de cette même *speech community* :

« *The meaning of an analytic concept is always likely to be influenced by the particular methodological preferences of the scholars who use it [...] and « speech community » has been especially hard to tie down as an analytic term isolated from the much larger debates that affect our understanding of community as a concept in everyday* ». ⁵⁶

Enfin, subsiste le problème de l'auteur de la définition de la communauté ; est-ce le chercheur qui sélectionne un ou plusieurs éléments partagés afin de définir le groupe, auquel cas on peut se demander si ses choix ne sont pas dictés par le besoin de ses travaux (c'est un peu le cas cité précédemment des divers courants de pensée), ou est-ce un ou plusieurs membres d'une communauté qui peuvent « s'autodéfinir » auquel cas le processus a de fortes chances d'être teinté de subjectivité (identification, identisation, etc.⁵⁷)... C'est d'ailleurs en substance ce que dit John Gumperz (1971 : 9) sur ce dernier point « [...] *Speaker's view of language distinctions may depart considerably from linguistic reality* »⁵⁸ comme pour prévenir d'un éventuel excès de crédit en la relation représentation/réalité chez les enquêtés.

Il est cependant possible d'appréhender le concept de *speech community* de manière plus précise, ou de relever des tendances à la lumière des différentes définitions (non-exhaustives) qu'en ont fait les chercheurs ci-après.

⁵⁶ Le sens d'un concept analytique est toujours susceptible d'être influencé par les préférences méthodologiques particulières des chercheurs qui l'utilisent [...] et la *speech community* a été particulièrement difficile à situer comme terme analytique isolé des débats beaucoup plus globaux qui touchent notre compréhension de la communauté en tant que concept de tous les jours.

⁵⁷ « *Le monde social est aussi représentation et volonté, et exister socialement, c'est aussi être perçu, et être perçu comme distinct* » (Bourdieu, 1982 : 142).

⁵⁸ Les distinctions qu'opèrent les locuteurs entre les langues peuvent parfois différer considérablement de la réalité linguistique.

La paternité du concept semble, selon Peter L. Patrick (2002 : 4) pouvoir être imputée à Leonard Bloomfield (1926 : 153,154) : « 1. *Definition. An act of speech is an utterance.* 2. *Assumption. Within certain communities successive utterances are alike or partly alike...* 3. *Definition. Any such community is a speech community* »⁵⁹. Cette définition pour le moins « lapidaire » a néanmoins le mérite d'asseoir le concept et de permettre sa projection. On retrouve également des bases du concept dans la notion de « *sprechbund* » de l'école de Prague sans pour autant parvenir à préciser celui-ci puisqu'au minimum, « l'aire de parole » demeure extrêmement ardue à circonscrire.

II.3. La lumière en quelques définitions ?

Dell Hymes (1967/72 : 54-5), pour le courant de l'ethnographie de la communication, définit la *speech community* comme : « *A community sharing rules for the conduct and interpretation of speech, and rules for the interpretation of at least one linguistic variety... A necessary primary term... it postulates the basis of description as a social, rather than a linguistic, entity* »⁶⁰. Pour lui, c'est clairement le partage de « règles » de « communication (*conduct and interpretation of speech*) » qui permet de définir la communauté ou qui permet à celle-ci de se définir mais il ajoute tout de même que les règles d'interprétation d'une variété linguistique au moins sont nécessaires... Il prône donc une définition par un prisme social sans pour autant réussir complètement à se dégager de l'aspect linguistique (*A necessary primary term*) qu'il semble pourtant réfuter comme base de travail lui préférant le prisme social.

Dans une perspective similaire mais plus variationniste, William Labov (1972 : 120) définit la *speech community* ainsi :

« The speech community is not defined by any marked agreement in the use of language elements, so much as by participation in a set of shared norms. These norms may be

⁵⁹ 1) définition : un acte de parole est un énoncé. 2) supposition : au sein de certaines communautés, les énoncés sont semblables ou partiellement semblables... 3) définition : toute communauté de ce type est une *speech community*.

⁶⁰ Une communauté qui partage des règles pour la conduite et l'interprétation de la parole ainsi que des règles pour l'interprétation d'au moins une variété linguistique... Une première condition nécessaire... Cela présuppose les bases de description d'une entité sociale plutôt que linguistique.

observed in overt types of evaluative behavior, and by the uniformity of abstract patterns of variation which are invariant in respect to particular levels of usage »⁶¹.

C'est donc le partage de certaines normes évaluatives, qui selon William Labov, permet de définir la *speech community* là où Dell Hymes est enclin à préférer des règles de communication. Ces deux postures théoriques ne sont cependant pas complètement antinomiques, puisque l'on peut très bien concevoir que la norme « s'insère » dans l'usage de règles ou que les règles servent à définir la norme... Il sera d'ailleurs fait état, dans les paragraphes suivants, de définitions, dont celles des intéressés eux-mêmes, qui concilient les deux positions. Remarquons en outre que William Labov implique les membres de la communauté dans la définition de celle-ci puisque c'est en terme « d'évaluation » que la norme se trouve définie.

A l'instar de William Labov, en ce qui concerne la détermination de la communauté par ses propres membres, Stephen Pit Corder (1973 : 53) adopte une posture encore plus radicale puisqu'il affirme : « *A speech community is made up of people who regard themselves as speaking the same language; it needs having no other defining attribute* »⁶². Si cette définition semble séduisante par sa simplicité *a priori*, elle se heurte bien vite aux limites qu'impose la subjectivité (identification, identisation, etc.) et ne me semble donc pas adéquate ainsi posée, à la délimitation d'une communauté à étudier.

John Gumperz (1982 : 114), dans une approche également sociolinguistique mais plus interactionnelle, définit la *speech community* comme : « *Any human aggregate characterized by regular and frequent interaction by means of a shared body of verbal signs and set of from similar aggregates by significant differences in language usage* »⁶³. Dans cette définition, l'élément partagé est un « ensemble de signes verbaux », et non plus un ensemble de règles ou de normes comme c'est respectivement le cas pour Dell Hymes et William Labov, mais de

⁶¹ La *speech community* est beaucoup mieux définie par la participation à un panel de normes communes que par un quelconque accord quant à l'emploi des formes linguistiques. On peut observer ces normes dans des types manifestes d'évaluation comportementale, et dans l'uniformité des schémas abstraits de variation qui demeurent invariables en ce qui concerne des niveaux d'usage particuliers.

⁶² Une *speech community* est faite de personnes qui se considèrent comme parlant le même langage, point n'est besoin d'autre définition.

⁶³ Tout groupe humain caractérisé par des interactions fréquentes et régulières au moyen d'un corpus de signes verbaux et que l'on peut distinguer d'autres groupes similaires par des différences significatives dans l'usage de la langue.

plus, la fréquence et la régularité des interactions sont prises en compte ainsi que les différences significatives dans l'usage de la langue, ce qui permet de mieux « cerner » le groupe. Remarquons en outre, qu'à l'instar de William Labov, c'est l'usage et non la compétence que John Gumperz privilégie et qu'apparaît ici la notion d'interaction, laquelle me semble être à la genèse même de toute étude de système⁶⁴.

Dans une version plus consensuelle, Muriel Saville-Troike (1982 : 20), dont la définition du concept de communauté a été précédemment citée, propose d'établir le lien entre « communauté » et *speech community* comme suit :

*« Also a product of investigation is the determination of whether a community is a “speech community” according to selected linguistic criteria. [...] language must be found to play a significant role in identifying the boundary of a speech community, at least from the perspective of its own members. At any level of speech community selected for study, the societal functions of language will include the boundary functions of separating, unifying, and stratifying »*⁶⁵.

Sa définition met l'accent sur l'importance du rôle que doit jouer le langage dans sa fonction sociale, pourvoyeur de frontières ou de limites (*boundaries*), pour l'identification des différents groupes mais également sur le fait que cette délimitation du groupe peut être le fait de ses propres membres.

C'est donc clairement la fonction sociale du langage, et non des parties de celui-ci (les normes, les règles ou un ensemble de signes verbaux), qui devient le vecteur de délimitation de la *speech community* dans cette définition qui « englobe » celles de Hymes et de Gumperz.

Pour Suzanne Romaine (1994 : 22) :

« A speech community is a group of people who do not necessarily share the same language, but share a set of norms and rules for the use of language. The boundaries

⁶⁴ Watzlawick, Beavin et Jackson (1972 : 147) : « On peut décrire l'interaction humaine comme un système de communication, régi par les priorités des systèmes généraux ».

⁶⁵ De même, le résultat d'une recherche est de déterminer si une communauté est une *speech community* en fonction de critères linguistiques sélectionnés. [...] la langue doit jouer un rôle significatif dans la délimitation de la *speech community*, au moins du point de vue de ses membres. Quel que soit le niveau d'abstraction sélectionné pour l'étude d'une *speech community*, c'est la fonction sociale du langage qui permettra de séparer, d'unifier ou stratifier les groupes.

between speech communities are essentially social rather than linguistic... A speech community is not necessarily co-extensive with a language community »⁶⁶.

Cette définition, proche de celle de Dell Hymes, inclut également la notion de norme chère à William Labov, mais précise de surcroît que les personnes qui composent la *speech community* ne partagent pas forcément le même langage, conviction d'ailleurs partagée par les chercheurs précédemment cités, mais moins explicitement, du moins dans la définition. Elle insiste également, tout comme les précédentes définitions, sur la fonction sociale de la langue dans la délimitation des groupes mais précise en outre, que les délimitations de la *speech community* ne recouvrent pas nécessairement celle de la « communauté linguistique » (le mot est lâché !).

II.4. Ainsi meurt la « communauté linguistique »...

La raison d'être de la *speech community* me semble être avant tout une réaction envers la notion de « communauté linguistique ». En effet, définir une communauté par sa langue (vocable pris dans son acception structuraliste) impliquerait obligatoirement une définition de ladite langue, et conséquemment, la relégation ou la négation de la parole (vocable également pris dans son acception structuraliste). Autrement dit, on définirait une communauté (non-existante) par son hypothétique appartenance à un système linguistique virtuel, puisque dépourvu d'utilisateurs... C'est d'ailleurs cette opinion, quant à la communauté linguistique, qu'exprime Louis-Jean Calvet (1993 : 89) par un autre prisme lorsqu'il écrit : « *En définissant le groupe par la langue, on entre dans un processus tautologique qui ne peut que masquer à l'analyse la multiplicité des rapports linguistiques, les imbrications des codes, c'est-à-dire la chair même de la communication sociale* ». A l'instar de Louis-Jean Calvet mais évoquant le membre « virtuel » de la non-moins virtuelle communauté linguistique, Georges Lüdi et Bernard Py (1986 : 10) considèrent comme acquis le fait que le « *locuteur natif d'une langue standard parlée par une communauté absolument homogène est une construction des linguistes, utile, certes, mais sans existence réelle* ».

⁶⁶ Une *speech community* est un groupe de personnes qui ne parlent pas forcément la même langue mais partagent un panel de normes et de règles pour l'usage de la langue. Les frontières entre les *speech communities* sont essentiellement sociales plutôt que linguistiques... Une *speech community* n'est pas nécessairement juxtaposable à une communauté linguistique.

Cette opposition communauté linguistique/*speech community*, reflet des dichotomies langue/parole⁶⁷ et linguistique/(socio)linguistique⁶⁸, me semble d'une importance cruciale puisque qu'elle touche à l'objet même de la démarche épistémologique en sciences du langage. En effet, adopter l'une ou l'autre de ces postures théoriques conditionne irrémédiablement tous travaux qui pourraient être produits en aval. Or, si l'on refuse de dissocier l'indissociable, l'Homme de la langue, ou que l'on pense à l'image d'Antoine Meillet (1965 : 17) que « *du fait que le langage est un fait social il résulte que la linguistique est une science sociale, et le seul élément variable auquel on puisse recourir pour rendre compte du changement linguistique est le changement social* », de Jack Chambers et Peter Trudgill (1980 : 5) que « *from a linguistic point of view [...], the term "language" is relatively a non-technical one* »⁶⁹, de Louis-Jean Calvet (1993 : 90) que « *l'objet de la linguistique n'est pas seulement la langue ou les langues mais la communauté sociale sous son aspect linguistique* », ou encore et surtout de John Gumperz (1971 : 247) que « *if we wish to understand the social significance of language behaviour, we must go beyond popular language names and simple usage statistics* »⁷⁰, force est de se rendre à ce qui sonne pour moi comme une évidence et comme le glas pour le concept de communauté linguistique, on ne peut en aucun cas définir une communauté par le seul et combien illusoire et indéfinissable critère de la langue.

II.5. Un choix cornélien...

L'orientation résolument (socio)linguistique et interactionniste de cette étude décidée, l'éviction de la communauté linguistique entérinée, demeure le choix d'une orientation quant à la délimitation de la communauté. En effet, si le concept de *speech community* me semble le plus pertinent, le choix d'une définition parmi celles précédemment citées fut l'objet d'âpres cogitations. Chacune, à l'exception de celle de S. P. Corder, présente nombre de points incontournables mais celle qui de loin est la plus consensuelle et également la plus « englobante » est sans conteste la définition de Muriel Saville-Troike. Il est néanmoins

⁶⁷ Dichotomie prise dans son acception saussurienne.

⁶⁸ « *Pendant des années, je me suis refusé à parler de la sociolinguistique, car ce terme implique qu'il pourrait exister une théorie ou une pratique linguistique fructueuse qui ne serait pas sociale* » (Labov, 1976 : 37).

⁶⁹ D'un point de vue linguistique, le terme de « langue » est relativement non-pertinent sur le plan technique.

⁷⁰ Si l'on veut comprendre la signification sociale des comportements langagiers, il faut aller au-delà des appellations populaires des langues et des simples statistiques sur l'usage.

évident que le pendant de cet aspect consensuel est la moindre précision définitionnelle. C'est toutefois sur cette définition que sera fondée la délimitation de la communauté objet de cette étude avec cependant une « touche gumperzienne » quant à l'identification du bien linguistique partagé puisque sera retenue la lexie « *corpus partagé de signes verbaux* ».

Je définirai donc la *speech community* terrain de cette étude comme :

- 1) un groupe de personnes originaires du Maghreb,
- 2) qui partagent au moins le français et/ou ses variétés (corpus partagé de signes verbaux) en tant que langue du pays dans lequel elles ont immigré,
- 3) et qui partagent au minimum les lexies religieuses (ou non) de salutations, de politesse, d'exclamations en arabe littéraire ou dialectal.

Cette décision est, en outre, confortée par le fait que Charles Ferguson, se référant aux travaux de John Gumperz et William Labov sur la *speech community*, déclare (1991 : 221) que « *the language varieties of a diglossia situation are properties of the relevant speech community* »⁷¹ ; or, les personnes de cette étude partagent précisément le fait d'être originaires d'une zone diglossique, ce qui n'est, bien évidemment, pas sans conséquences dans leurs rapports aux « langues » ou « variétés ».

III. Un groupe de personnes originaires du Maghreb

Les personnes sélectionnées au cours de l'enquête sont toutes originaires du Maghreb, ce qui constitue le premier point de la délimitation de la *speech community* de cette étude, mais elles ont également, comme nous venons de le voir, toutes été rencontrées sur des lieux de formation pendant une période donnée (de janvier à juin 2004). Le groupe ainsi composé n'est donc pas un échantillon représentatif de la *speech community* dans son ensemble mais constitue plutôt une partie de celle-ci.

Ici seront donc présentées les caractéristiques générales de ce groupe, en rapport avec le point un (des personnes originaires du Maghreb), et en dehors des aspects linguistiques (points deux et trois) qui feront l'objet d'un autre chapitre.

⁷¹ Les variétés de langues que l'on trouve dans une situation de diglossie font partie des propriétés de la communauté concernée.

III.1. Les différentes nationalités

Le total des personnes enquêtées (Primos + Ex) s'élève à 105 réparties entre 7 différentes nationalités : marocaine, algérienne, tunisienne, française, franco-marocaine, franco-algérienne et franco-tunisienne. Le tableau qui suit présente le nombre de personnes par nationalité.

marocaine	algérienne	tunisienne	française	franco-mar	franco-alg.	franco-tun.
20% (21)	50,5% (53)	14,2% (15)	5,7% (6)	1,9% (2)	6,7% (7)	0,9% (1)

Tableau 1 : Les différentes nationalités

Les Algériens représentent à peine plus de la moitié des enquêtés (50,5%) mais si l'on ajoute à ce chiffre les 6,7% de franco-algériens, le total des personnes jouissant au minimum de la nationalité algérienne s'élève alors à 57,1%, constituant en cela plus de la moitié du groupe.

III.2. Les Primos et les Ex

Sur les 105 personnes enquêtées, 70 sont des primo-arrivants (en France depuis moins de trois ans, *cf.* p. 13) et 35 sont des Ex (en France depuis plus de trois ans). Les éventuelles différences, autres que le temps passé en France, seront abordées dans la deuxième partie.

III.3. La répartition des sexes et des tranches d'âge

La première constatation qui s'impose est le nombre nettement supérieur de femmes par rapport aux hommes : **66** femmes (65,85%), contre **39** hommes (37,14%). Leur plus forte présence dans ces organismes de formation peut s'expliquer, en partie, par leur moins bon niveau scolaire voire l'absence de scolarisation, leur manque de qualification, par le « rôle » dévolu à la femme dans les sociétés française et maghrébine et enfin, conséquemment, par une plus grande précarité ou une absence au niveau de l'emploi.

Les enquêtés ont été regroupés en trois tranches d'âge arbitraires : tranche A = de 16 à 30 ans, tranche B = de plus de 30 ans à 45 ans, tranche C = plus de 45 ans.

Le tableau n°2 synthétise la répartition du groupe en fonction du sexe et de l'âge.

	femmes	hommes	totaux
Tranche A (16-30)	21,90% (23)	27,61% (29)	49,52% (52)
Tranche B (31-45)	23,81% (25)	8,57% (9)	32,38% (34)
Tranche C (+ de 45)	17,14% (18)	0,95% (1)	18,09% (19)
Totaux	62,85% (66)	37,14% (39)	100% (105)

Tableau 2 : Répartition en fonction de l'âge et du sexe

Constatons d'abord que dans la tranche A (de 16 à 30 ans), les hommes (27,61%) sont plus nombreux que les femmes (21,90%), cette tendance s'inverse ensuite rapidement pour la tranche B (de 31 à 45 ans) dans laquelle les hommes ne sont plus que 8,57% alors que les femmes sont cette fois-ci en nombre croissant (23,81%), et enfin que dans la tranche C (plus de 45 ans), les hommes ont quasiment disparu alors que les femmes sont encore 17,14%.

Plusieurs hypothèses peuvent être formulées pour tenter d'expliquer ce phénomène :

- Pour la tranche A : les femmes sont moins scolarisées en général, elles sont souvent mariées avec des enfants en bas âge et se retrouvent, donc, logiquement, moins en formation.
- Pour la tranche B : les hommes disparaissent progressivement parce qu'ils trouvent du travail alors que les femmes, ou du moins certaines et pour des raisons diverses (début « d'émancipation », âge des enfants, divorces, etc.) commencent seulement à être confrontées au problème de l'emploi.
- Pour la tranche C : le problème semble résolu pour les hommes puisque quasiment aucun n'est en formation alors que les femmes se retrouvent encore en formation pour les raisons évoquées précédemment.

III.4. Les données familiales

Les données qui suivent sont à étudier avec le plus grand intérêt car, comme cela est apparu tout au long des entretiens, le mariage et ses implications générales s'est avéré un élément primordial dans les déclarations des enquêtés, et de fait, sera à considérer dans l'interprétation des résultats. En effet, les références d'un époux envers l'autre ont

véritablement jalonné les entretiens et cela, quels que soient le sexe et la teneur (positive ou négative) des propos. Les chiffres qui suivent nous aideront donc à mieux cerner ce « noyau dur » que constitue le couple maghrébin⁷², qui, s'il est de manière certaine une véritable « force », peut s'avérer parfois un handicap, par son côté « isolant » (cf. p. 183).

	mariés	célibataires	séparés *
Femmes	41,9% (44)	12,38% (13)	8,57% (9)
Hommes	15,23% (16)	20,95% (22)	0,95% (1)
Totaux	57,14% (60)	33,33% (35)	9,52% (10)

Tableau 3 : Répartition des situations familiales par sexes

* Séparés, divorcés ou veufs

Précisons avant tout commentaire que sur l'ensemble du groupe, 10 personnes (7 hommes et 3 femmes) avaient moins de 18 ans, ce qui fait légèrement baisser le taux de personnes mariées et plus particulièrement celui des hommes. En dépit de cette remarque, les personnes mariées sont les plus nombreuses (57,14%) et parmi celles-ci, 41,9% de femmes.

Les hommes célibataires sont 20,95% mais cela s'explique par leur âge, qui comme nous l'avons observé juste avant (cf. les tranches d'âge), est moins élevé en général, et également parce que 7 d'entre eux ont moins de 18 ans.

Le tableau suivant montre également les différentes situations familiales mais cette fois-ci par tranches d'âges.

	mariés	célibataires	séparés *
A (16-30)	16,19% (17)	31,42% (33)	1,9% (2)
B (31-45)	24,76% (26)	1,9% (2)	5,71% (6)
C (+ de 45)	16,19% (17)	0	1,9% (2)
totaux	57,14% (60)	33,3% (35)	9,52% (10)

Tableau 4 : Répartition des situations familiales par sexes

* séparés, divorcés ou veufs

⁷² La « valeur » sociale accordée au mariage au Maghreb est différente de celle que l'on a en France notamment.

On constate donc, et cela paraît logique, que la plupart des célibataires (31,42%) sont regroupés dans la tranche A (16 à 30 ans) et qu'ils disparaissent quasiment de la tranche B (31-45) et sont absents de la tranche C (+ de 45).

III.5. Les enquêtés et les enfants

Ce paragraphe est consacré aux enfants des enquêtés car il semble évident que la structure de la famille conditionne le temps dont dispose une personne pour se consacrer à d'autres tâches. Néanmoins, il est également évident que la structure familiale, interactive par essence, peut aussi être pourvoyeuse d'enseignements multiples pour chacune des personnes qui la composent. A l'instar des déclarations des enquêtés sur le mariage, les déclarations concernant les enfants ont été très nombreuses et constituent un des éléments essentiels à toute réflexion sur le rôle que joue la famille. Ces données seront exploitées dans tout ce qui touchera aux réseaux des enquêtés.

Enfants	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
A	45,71	2,85	0,95	0	0	0	0	0	0	0
B	2,85	6,66	8,57	5,71	4,76	0,95	0,95	0,95	0,95	0
C	3,81	1,9	0,95	1,9	2,85	1,9	1,9	0,95	0,95	0,95
totaux	52,38	11,42	10,47	7,61	7,61	2,85	2,85	1,9	1,9	0,95

Tableau 5 : Répartition des tranches d'âges du nombre d'enfants selon les tranches d'âge (en %)

A (de 16 à 30 ans), B (de 31 à 45 ans), C (plus de 45 ans)

On peut d'abord constater que 52,38% des enquêtés n'ont pas d'enfants puisqu'il s'agit pour la plupart de personnes jeunes (tranche A de 16 à 30 ans) parmi lesquelles se trouvent les 10 enquêtés de moins de 18 ans cités précédemment. Les personnes qui ont des enfants se trouvent donc presque toutes dans les tranches B (de 31 à 45 ans) et C (de plus de 45 ans) et sont quasiment toutes des femmes puisque dans ces tranches il n'y a presque plus d'hommes.

III.6. La scolarité

Durant les entretiens, il n'a jamais été demandé de manière directe aux enquêtés si ceux-ci avaient ou non été scolarisés, cependant, il leur a été demandé où et comment ils avaient appris leur(s) langue(s), s'ils savaient écrire l'arabe ou une autre langue, etc. La plupart a répondu spontanément qu'ils avaient ou non été scolarisés, beaucoup précisant d'ailleurs que cet « atout » ou ce manque selon les cas, souvent générateur de complexes ou de frustrations pour ceux qui ne l'avaient pas été (majoritairement des femmes), avait joué un rôle crucial dans leur parcours (les réflexions à ce propos sont nombreuses dans les entretiens). La mention « peu scolarisé » a été créée en fonction des déclarations des enquêtés qui eux-mêmes estimaient ne pas avoir été beaucoup scolarisés, les périodes citées allaient de 6 mois à 4 ans. Les personnes pour lesquelles je n'ai pas obtenu de réponse (6,67%) n'ont très vraisemblablement pas été scolarisées. Il leur a été demandé, comme à tous les autres enquêtés, « où » elles avaient appris la ou les langues qu'elles déclaraient parler ou comprendre, et, lorsque la réponse était « hors école » sans toutefois d'autres éléments de réponse sur leur scolarité, elles ont été classées, dans un souci éthique, dans la colonne des « non-renseigné ». Le tableau n°6 montre la scolarisation des personnes en fonction du sexe.

	scolarisé	non scolarisé	un peu scolarisé	non-renseigné
Femmes	24,76% (26)	20,95% (22)	12,38% (13)	4,76% (5)
Hommes	30,47% (32)	0,95% (1)	3,81% (4)	1,9% (2)
Totaux	55,23% (58)	21,90% (23)	16,19% (17)	6,66% (7)

Tableau 6 : La scolarisation en fonction du sexe

On constate donc que 55,23% des enquêtés ont été scolarisés et que 16,19% l'ont été un peu alors que 21,9% ne l'ont pas été ; chiffre que l'on pourrait cumuler à celui des « non-renseigné » (6,66%), pour les raisons invoquées précédemment, ce qui porterait le total des personnes non-scolarisées à 28,56%.

Si le rapport hommes/*vs*/femmes, pour les personnes scolarisées, n'est pas en faveur des femmes (hommes 30,47% /*vs*/ femmes 24,76%), il l'est encore moins dès qu'il s'agit de personnes peu scolarisées (hommes 3,81%/*vs*/femmes 12,38%) et devient carrément déséquilibré s'agissant de personnes non-scolarisées (hommes 0,95% /*vs*/ femmes 20,95%).

Les femmes constituent donc la majeure partie des personnes non-scolarisées (20,95%) ou peu scolarisées (12,38%). Ajoutons que l'on pourrait additionner aux 20,95% de femmes non-scolarisées les 4,76% de la colonne « non-renseigné », toujours pour les raisons invoquées précédemment, ce qui porterait à 25,71% le pourcentage de personnes non-scolarisées de sexe féminin.

Précisons, pour être le plus complet possible, que le niveau de scolarisation général est inférieur au BAC (93,33% des personnes), ce qui semble logique, puisqu'au Maghreb, au-delà du BAC, le français est obligatoire et que par conséquent, si les personnes de cette étude avaient majoritairement dépassé le niveau BAC, elles auraient vraisemblablement eu moins besoin d'apprendre le français et se seraient donc moins retrouvées en formation ou en stage.

Ajoutons enfin, à titre indicatif, que les taux d'analphabétisme au Maghreb étaient de 48% pour le Maroc en 1999, de 26,5% pour l'Algérie en 2002 et de 27% pour la Tunisie en 1999⁷³. Pour ces trois pays, le taux d'alphabétisation des femmes est moindre et le phénomène s'accroît encore dans les zones rurales.

III.7. Les diplômes ou les qualifications

Le tableau suivant montre la répartition par sexe de la possession ou non d'un diplôme ou d'une qualification. Le seul critère retenu est le fait de posséder un diplôme ou une qualification, le niveau ou le type n'ayant pas été pris en compte.

	pas de diplôme ou qualification	diplôme ou qualification
Femmes (66)	44,76% (47)	18,09% (19)
Hommes (39)	18,09% (19)	19,04% (20)
Totaux	62,85% (66)	37,14% (39)

Tableau 7 : La possession de diplômes ou de qualifications par sexe

Les femmes sont donc de loin les plus nombreuses à ne pas avoir de qualification ni de diplôme (44,76%) contre 18,09% qui en sont pourvues. Les hommes sans qualification ni

⁷³ Consulter les sites : <http://www.algeria-watch.org/fr/article/eco/soc/analphabete.htm> ; Direction de la Statistique (1999), *Enquête sur les niveaux de vie des ménages 1998/1999*, Rabat, Maroc. <http://www.statistic-hcp.ma/education3.html> ; <http://www.tunisieinfo.com/developpement-humain/chapitre/analphabete.htm>

diplôme représentent 18,09% alors que ceux qui en sont pourvus représentent 19,04%. Remarquons qu'en dépit du pourcentage plus faible d'hommes (37,14%), ceux-ci sont plus nombreux à avoir une qualification (19,04%) que les femmes (18,09%), ces dernières représentant pourtant la majeure partie du groupe des enquêtés (62,85%).

Précisons, en outre, que plusieurs des diplômes ou qualifications des enquêtés ne sont pas reconnus en France (ils ont été pris en compte dans le tableau n°8), ce qui équivaut à ne pas avoir de diplôme ou de qualification. Ajoutons enfin que parmi les qualifications, la plus citée se trouve être couturière (10 personnes soit 9,52%).

Enfin, quatre femmes et trois hommes ont un niveau d'étude supérieur au BAC.

III.8. L'emploi

Au sein du groupe des enquêtés, se trouvaient simultanément des personnes sans emploi et d'autres qui avaient un travail, or, l'emploi requiert, la plupart du temps, l'usage de la langue du pays d'immigration et implique généralement l'extension du réseau social. Ces données nous seront donc précieuses pour étudier les réseaux des personnes.

	sans emploi	avec emploi
Femmes (66)	53,33% (56)	9,52% (10)
Hommes (39)	29,52% (31)	7,61% (8)
Totaux	82,45% (87)	17,14% (18)

Tableau 8 : La répartition de l'emploi par sexes

Une forte majorité du groupe des enquêtés (82,45%) est dépourvue d'emploi, ce qui n'est pas illogique puisque bon nombre d'entre eux se trouve justement dans un organisme pour se former et aller vers un emploi. On remarquera également, qu'une fois de plus, les hommes sont avantagés puisqu'un peu plus d'un cinquième d'entre eux possède un emploi (29,52% avec /vs/ 7,61% sans) alors que seul un petit sixième des femmes en est nanti (53,33% sans /vs/ 9,52% avec).

Résumé

Les enquêtés sont donc majoritairement de nationalité algérienne (50,69%) et 62,85% de ceux-ci sont de sexe féminin. Entre 16 et 30 ans, les hommes (27,61%) sont plus nombreux que les femmes (21,90%) et la majorité de cette tranche d'âge est célibataire et sans enfant. A partir de 30 ans, les hommes disparaissent quasiment et ne demeurent presque que des femmes mariées avec des enfants. Les personnes ayant été scolarisées représentent 55,23% du groupe, 16,19% l'ont été un peu. Les femmes non-scolarisées sont nombreuses (25,71%) et celles qui ne l'ont été qu'un peu représentent 12,38% du groupe. 62,85% des enquêtés n'ont ni diplôme ni qualification et les femmes sont 44,76% à se trouver dans ce cas. Enfin, 82,5% des enquêtés est sans emploi et cette situation affecte plus particulièrement les femmes (53,33%).

CHAPITRE III : Des personnes et des langues

Les points deux et trois de la délimitation de la *speech community* terrain de cette étude (cf. p. 43), le fait que le groupe soit composé de personnes de différentes nationalités et que celles-ci vivent en pays étranger, laissent présumer la présence de langues, dialectes ou variétés différentes et ce, au sein du groupe mais également, au cœur des personnes. On peut donc raisonnablement supposer ces dernières au moins bilingues et que le groupe est multilingue, ce qui pose la question de savoir plus précisément ce que l'on entend derrière « l'étiquette » des vocables « bilingue », « multilingue » ou « plurilingue ».

D'autre part, se pose également le problème de la fonction et de la qualification de l'ensemble de langues et/ou variétés ainsi constitué. Doit-on, en effet, considérer qu'il ne s'agit, aux niveaux individuel et collectif, que d'un « amas » linguistique sans autre implication ou, bien au contraire, doit-on envisager cette multiplicité comme un tout cohérent ?

C'est précisément à ces questions que je propose d'apporter des éléments de réponse à travers un concept qui semble logiquement résulter de celui de *speech community* : le répertoire verbal, puis, en revisitant la notion de (bi)multilinguisme.

I. De la *speech community* au répertoire verbal

Définir la *speech community* implique la délimitation du « bien linguistique » partagé, et ce, quels que soient les critères utilisés, règles, normes, schémas de communications, signes verbaux, etc. Cet ensemble de ressources linguistiques, « bien linguistique » partagé, additionné aux connaissances individuelles, c'est précisément ce que John Gumperz (1971 : 157) qualifie de « verbal repertoire », répertoire verbal qui, selon lui, autorise l'étude de tous types de *speech communities* que ces dernières soient monolingues ou multilingues : « *The concept of the verbal repertoire allows us to deal with speech communities of all types. Monolingual and multilingual repertoires can be analysed within the same general framework* »⁷⁴.

⁷⁴ Le concept de répertoire verbal permet d'aborder l'étude de *speech communities* de tous types. Les répertoires verbaux peuvent être analysés dans le même cadre général qu'ils soient monolingues ou multilingues.

Pour formaliser le concept de répertoire verbal, John Gumperz (*ibid.* : 102) postule un système cohérent et hétérogène baptisé « *communication matrix* » ou « matrice communicationnelle » au sein de laquelle opèrent tous les facteurs liés à la communication au cœur d'une société : « *The totality of communication role within a society may be called its communication matrix* »⁷⁵.

L'ensemble des codes coexistant à l'intérieur de cette matrice communicationnelle constitue la matrice de code (*code matrix*) qu'il décrit comme : « *The totality of functionally important codes in a specific community. The components of such a code matrix may be dialects or styles of the same language or genetically related or even unrelated languages* »⁷⁶. Sont ainsi concernées, par conséquent, toutes les ressources verbales susceptibles d'être utilisées au cours d'interactions au sein d'une communauté.

A l'intérieur de la matrice communicationnelle, John Gumperz décrit des sous-systèmes variés et parfois hiérarchisés à l'aide desquels il formalise le répertoire verbal qu'il définit (*ibid.* : 152) comme :

« [...] *The totality of linguistic forms regularly employed in the course of socially significant interaction. [...] The verbal repertoire then contains all the accepted ways of formulating messages. It provides the weapons of everyday communication. Speakers choose among this arsenal in accordance with the meaning they wish to convey* »⁷⁷
(Gumperz, 1971 : 152).

C'est donc une fois de plus l'usage (*regularly employed, significant interaction*) et non la compétence qui sert à définir le répertoire verbal d'une communauté « linguistique » ce qui rejoint d'ailleurs les conceptions de William Labov (1972 : 120), Susan Romaine (1994 : 22) et François Grosjean (pour le bilinguisme, 1984) quant à la primauté de l'usage. On pressent également dans cette définition que le locuteur est acteur de ses choix linguistiques (*choose among this arsenal*) comme le préconise Muriel Saville-Troike (1982 : 20), et que les énoncés

⁷⁵ La totalité des modes de communication au sein d'une société constitue la matrice communicationnelle de celle-ci.

⁷⁶ La totalité des codes fonctionnels importants au sein d'une communauté spécifique. Une telle matrice de codes peut être composée de dialectes ou de différents styles d'un même langage, ou même, des langages possédant ou non une parenté génétique.

⁷⁷ La totalité des formes linguistiques régulièrement employées au cours d'interactions significatives socialement. [...] Le répertoire verbal contient donc toutes les manières reconnues pour la formulation d'un message. Il fournit les armes pour la communication quotidienne. Les locuteurs opèrent des choix au sein de cet arsenal en fonction du sens qu'ils souhaitent donner.

sont également soumis au jugement d'acceptabilité de la communauté (*accepted ways of formulating messages*), condition très labovienne. On peut donc raisonnablement affirmer qu'en dépit du peu d'informations disponibles à propos du concept précurseur de répertoire verbal (hormis chez Gumperz), la formulation de celui-ci est consensuelle et recoupe ou englobe les diverses approches de la *speech community*.

Précisons, en outre, que le « bien linguistique » partagé n'exclut bien entendu aucunement les connaissances individuelles et ce, qu'il s'agisse d'autres langues, variétés ou dialectes comme le précisent également Christian Bachmann, Jaqueline Lindenfeld et Jacky Simonin (1981 : 189) : « *Il (Gumperz) conçoit les langues, les variétés linguistiques, régionales, sociales ou fonctionnelles, comme faisant partie d'un répertoire verbal, qu'un individu ou un groupe possède en propre* ». On pourrait donc définir le répertoire verbal d'une communauté comme égal à la somme de tous les composants de tous les répertoires individuels ou partagés qui composent celle-ci. Dans un esprit similaire par son côté « englobant », Susan Ervin Tripp (1968 : 197) utilise la lexie « *repertoire of speech alternatives* »⁷⁸ qui présente l'avantage implicite d'inclure l'ensemble des possibilités communicationnelles ainsi que d'affirmer l'existence d'un choix pour le locuteur de la « *language community* »⁷⁹ ; choix motivé, selon l'auteur, par les diverses situations sociales auquel se trouve confronté ce même locuteur.

Ajoutons enfin que la définition de John Platt et Heidi Platt (1975 : 35) qui parlent de « *speech repertoire* » et le formulent comme : « *the range of linguistic varieties which the speaker has at his disposal and which he may appropriately use as a member of his speech community* »⁸⁰ n'apporte guère d'éléments novateurs et semble même restreindre le concept aux seules variétés linguistiques, du moins exprimé ainsi.

Toutefois, certaines zones moins définies subsistent dans la formulation gumperzienne du répertoire verbal et notamment tout ce qui concerne les mimiques, la kinésique, la proxémique, les *background assumptions*, etc. Il me semble, cependant, la profonde conviction interactionniste de John Gumperz n'étant plus à démontrer, que celui-ci inclut implicitement les éléments de communication para-verbaux précédemment cités dans la définition de la matrice communicationnelle (*The totality of functionally important codes in a*

⁷⁸ Répertoire d'alternatives discursives.

⁷⁹ Communauté de langage ou, communauté de langue...

⁸⁰ La palette de variétés linguistiques dont le locuteur dispose et qu'il utilise de manière appropriée en tant que membre de sa communauté.

specific community). Néanmoins, c'est peut-être précisément ce flou qui a motivé la démarche de Dell Hymes (1972 : liv) qui adjoint au concept de répertoire verbal ceux de « *communicative repertoire* », « *social repertoire* » et de « *cognitive repertoire* ». Une autre zone de flou se trouve, à mon sens, dans la signification de la lexie « *socially significant interaction* ». En effet, existe-t-il des interactions socialement non signifiantes ? A quoi les oppose-t-on ? Quelles sont-elles ?

Au sein du système constitué par ce répertoire verbal communautaire (le système n'est plus la ou les langues mais l'arsenal linguistique), John Gumperz définit des sous-ensembles hiérarchisés et répartis en un même espace mais sur deux dimensions que l'on pourrait qualifier d'horizontale et verticale : « *The totality of dialectal and superposed variant regularly employed within a community make up the verbal repertoire of that community* »⁸¹ (1971 : 125).

Sur la première dimension, horizontale, se trouverait ainsi l'ensemble des « dialectes » dont la catégorisation serait le fait des situations géographiques et sociales. Il s'agirait donc, dans le cadre de notre étude, du français, de l'arabe dialectal, des différentes langues berbères ainsi que de toutes les variétés respectives de chaque famille de langue.

Au cœur de ces « dialectes », John Gumperz (ibid : 89) situe les vernaculaires qu'il définit comme « *the form of speech used in the home and in the local peer group* »⁸² et qui sont notamment représentatifs de plus petits groupes. Il distingue d'ailleurs le vernaculaire de l'argot, « *Two social groups having the same argot may have different vernaculars* »⁸³, distinction qui peut sembler sujette à caution tant les caractéristiques définitionnelles des deux entités sont proches... Ces parlers, dans le cadre de notre étude, pourront être diverses variétés de français, d'arabe dialectal et de berbère mais également, éventuellement, un « parler de contact » à vocation intercommunicationnelle qui aurait pour base les langues précédemment citées avec une fonction véhiculaire et vernaculaire (Biichlé, 2003).

Sur la seconde dimension, verticale, John Gumperz (1971 : 125) situe ce qu'il qualifie de « *superposed* » et qui seraient les parlers standards ainsi que les parlers associés à des

⁸¹ La totalité des variantes dialectales et superposées régulièrement employées au sein d'une communauté constitue le répertoire verbal de sa *speech community*.

⁸² Les parlers utilisés à la maison et dans le groupe de pairs.

⁸³ Deux groupes sociaux partageant le même argot peuvent avoir différents vernaculaires.

activités particulières (techniques, religieuses, etc.). « *The relationship between standard language and local speech communities has recently been termed one of “superposition”* »⁸⁴. Ces parlers superposés se trouvent être, dans le cadre de notre étude, l'arabe littéraire et le français standard.

Bien entendu, la notion fondamentale de « répertoire verbal » sera retenue mais en lui adjoignant toutefois celles de :

1. « répertoire communicationnel » (Hymes, 1972) que Muriel Saville-Troike (1982 : 51) redéfinit ainsi : « *Within each community there is a variety of language codes and ways of speaking available to its members, which is its communicative repertoire* »⁸⁵,
2. de répertoire social (Hymes, 1972) puisque « *each member of a community has a repertoire of social identities* »⁸⁶ (Saville-Troike, 1982 : 22),
3. et répertoire cognitif (Hymes 1972).

Il sera donc sous-entendu, lors de l'utilisation de la lexie de « répertoire verbal », que celui-ci implique le para-verbal, les aspects sociaux, identitaires, etc., et, plus généralement tout ce qui se rapproche de « *the totality of functionally important codes in a specific community* »⁸⁷ (Gumperz, 1971 : 152). En outre, le répertoire verbal sera appréhendé dans sa globalité et considéré comme « *organisé de façon à répondre aux différentes situations de communication formelles ou informelles dans lesquelles se trouve placé le locuteur* » (Billiez, 1987 : 89).

II. Une première approche du répertoire du groupe

Comme cela a été évoqué au fil des paragraphes précédents, décrire le répertoire d'une communauté n'est pas tâche aisée puisque selon le point de vue (observateur ou locuteur), les représentations, l'identité « *manifestée* » ou « *revendiquée* » (Pierre Centlivres, 1986, cité par

⁸⁴ La relation entre langue standard et les speech communities locales a récemment été qualifiée en terme de superposition.

⁸⁵ Dans chaque communauté, il existe une variété de codes de langage et de manières de parler valable pour les membres qui la composent, on appelle cela le répertoire communicationnel.

⁸⁶ Chaque membre d'une communauté a un répertoire d'identités sociales.

⁸⁷ La totalité des codes fonctionnels importants dans une communauté spécifique.

Georges Lüdi, 1995 : 211), le courant de pensée, etc., les résultats peuvent varier considérablement. Je prendrai donc ici et très temporairement, le parti méthodologique de recenser les codes en présence tels que « traditionnellement » décrits par les linguistes et relèguerai aux chapitres ultérieurs les aspects représentationnels et identitaires, qui n'en demeurent pas moins cruciaux et susceptibles de modifier considérablement le recensement et la distribution des codes en présence.

II.1. Le plan horizontal

Sur la première dimension, horizontale, telle que définie par John Gumperz (*cf.* le répertoire verbal p. 56), se trouve donc le français, l'arabe dialectal, les différentes langues berbères ainsi que toutes les variétés respectives de chaque famille de langues auxquelles on doit ajouter l'espagnol et l'italien, et éventuellement, un « parler de contact » à vocation intercommunicationnelle.

Le français :

- français + variétés régionales (Rhône-Alpes) + vernaculaires

L'arabe :

- arabe dialectal (Maghreb) + variétés régionales + vernaculaires

Le berbère⁸⁸ :

- tamazight(e) (Maroc, moyen-Atlas et une partie du Haut-Atlas) + variétés régionales + vernaculaires
- tachelhit(e)⁸⁹ (Maroc, de l'Atlantique à l'est du Haut-Atlas) + variétés régionales + vernaculaires
- tarifit(e) (Maroc, chaîne du Riff) + variétés régionales + vernaculaires
- kabyle (Algérie, petite et grande Kabylie) + variétés régionales + vernaculaires
- chaoui + (Algérie, Est-algérien et Aurès,) variétés régionales + vernaculaires

⁸⁸ La tendance actuelle est de substituer au vocable de « berbère » celui d'« amazighe » pour désigner l'ensemble des langues berbères, le vocable « tamazight », féminin d'« amazighe », étant réservé aux berbères du moyen-Atlas (Abouzaid, 2005 : 7). Les vocables « berbère » et « tamazight » seront cependant conservés dans leur sens initial parce que ce sont précisément ceux qu'utilisent les enquêtés.

⁸⁹ C'est du vocable « tachelhit » que provient celui de « chleuh » qui par extension, est utilisé pour désigner l'ensemble des berbères du Maroc. Lorsque les enquêtés utilisent ce dernier, ils font donc allusion aux Berbères du Maroc, à leurs dialectes, ou au tachelhit.

L'italien (Tunisie)

L'espagnol (Maroc)

Un éventuel parler maghrébin de France à fonction vernaculaire et véhiculaire (français « cassé » ?)

II.2. Le plan vertical

Sur cette seconde dimension, verticale, superposée, toujours telle que définie par John Gumperz (*cf.* p. 56), se trouvent donc :

- le français standard
- l'arabe littéraire⁹⁰ (fusha)
- l'anglais.

Les déclarations des enquêtés mentionnant le libanais, l'égyptien, le syrien, etc. ne seront pas prises en compte puisque ceux-ci faisaient manifestement allusion à l'arabe littéraire. Il sera d'ailleurs fait état ultérieurement des représentations attachées à cette vision de l'intercompréhension en arabe dit littéraire.

Appréhender un ensemble de codes propres à une communauté ou à un individu sous la forme globalisante d'un répertoire verbal, c'est également accepter l'idée de « cohabitation » ou de « contact » entre des dialectes, des variétés ou des langues, et ce, tout particulièrement, en ce lieu de contact qu'incarne l'individu (Weinreich, 1953 ; Lüdi et Py, 1986 : 15). Or, selon qu'on lui prête l'usage, la maîtrise, les compétences, etc. ce dernier se verra, en fonction des critères retenus, qualifié de bilingue, se distinguant de fait, de ceux qui semblent représenter pour beaucoup la « normalité » : les monolingues.

Mais sur quels critères attribue-t-on la mention de bilingue ? Cet « état » représente-t-il vraiment l'exception ? Les personnes enquêtées de cette étude sont-elles bilingues comme le laissent supposer leurs situations ?

C'est en apportant des éléments de réponses à ces questions que je présenterai les conceptions que je partage sur la manière d'appréhender le bilinguisme, le multilinguisme et le plurilinguisme ; et, de surcroît, un concept qui en résulte assez directement, celui de diglossie.

⁹⁰ Je prends ici, le parti d'utiliser l'épithète « littéraire » plutôt que « coranique », « classique » ou « littéral » parce que celui-ci me semble plus neutre et présentant le plus de traits communs avec la définition de la variété haute de la diglossie. On relèvera cependant, que des différences notables existent entre arabe littéraire et classique au niveaux morphosyntaxique et lexical (Laroussi, 1993 : 48).

III. Le plurilinguisme est la règle

S'il est parfois difficile pour certains « Occidentaux » et, à plus forte raison, pour certains Français, de renoncer à la « sacro-sainte » représentation de l'unicité de « la langue », « fer de lance de la culture et étendard de la nation », force est de reconnaître, un simple regard moins ethnocentré⁹¹ suffisant amplement, que « *le plurilinguisme est la règle, l'unilinguisme l'exception* (Lüdi et Py, 1986) » ! Que l'on évoque, en effet, le multilinguisme, ou à une moindre échelle, le bilinguisme, l'évidence s'impose, plus de la moitié de l'humanité est au minimum bilingue (Mackey, 1967, Grosjean, 1982, Lüdi et Py, 1986, Romaine, 1989).

Depuis l'aube de l'histoire humaine du langage, « *Bilingualism is present in practically every country of the world, in all classes of society* »⁹² déclare François Grosjean (1982 : VII) et d'ajouter qu'en réalité : « *it is difficult to find a society that is genuinely monolingual* »⁹³.

Pour Georges Lüdi et Bernard Py (1986 : 5), le bilinguisme « *constitue, dans de nombreuses parties du monde, l'usage le plus courant* » et, René Appel et Pieter Muysken (1987 : 101), évoquant beaucoup de pays non-occidentaux, parlent même de « norme ». Pour Suzanne Romaine (1989 : 2), l'acquisition de plus d'une « langue » est un processus normal de l'ontogenèse et elle ajoute (*ibid.* : 8) que « *even monolingual communities are not homogeneous since there are usually regional and stylistic varieties within what is thought as "one language"* »⁹⁴, énoncé dans lequel on sent poindre « à demi-mots » le problème récurrent de la définition de la « langue », et de cette dernière par rapport aux variétés... Elle déclare enfin que dans une perspective sociétale globale, « *most of the world's speech community use more than one language and are therefore multilingual rather than homogeneous* »⁹⁵.

Certains auteurs vont même plus loin dans le sens de cette idée du bi(multilinguisme) comme « règle » en suggérant que l'on pourrait « *renverser la perspective en disant que le*

⁹¹ Je reprends ici, à mon compte, la remarque de François Grosjean (1982 : 123) : « *Because of our inherent ethnocentrism, many minority languages in the world will continue to be stigmatized* ». (De nombreuses langues de minorités continuent à être stigmatisées dans le monde du fait de notre ethnocentrisme inhérent.)

⁹² Le bilinguisme est présent dans pratiquement tous les pays du monde et dans toutes les classes sociales.

⁹³ Il est difficile de trouver une société qui soit authentiquement monolingue.

⁹⁴ Même les communautés monolingues ne sont pas homogènes en ce sens qu'elles recèlent des variétés sociales et stylistiques au sein de ce qui est considéré comme « une seule langue ».

⁹⁵ La plupart des speech communities du monde utilisent plus d'une langue et sont, par conséquent, multilingues plutôt qu'homogènes.

monolinguisme n'est qu'un cas particulier du bilinguisme » (Matthey et Py, 1995 : 13), voire, comme Jean-François de Pietro et Marinette Matthey (2003 : 139) en qualifiant le répertoire unilingue d' « *accident historique dû à l'essor des états nations et aux processus de grammatisation* »...

On considère, en général, que l'équation « immigration = bilinguisme » est pertinente puisque l'arrivée dans un nouveau pays semble impliquer le contact avec une nouvelle « langue » ; de même, on présuppose souvent les Maghrébins comme bi ou plurilingues par rapport à l'image que l'on se fait de la situation linguistique au Maghreb (diglossie, français, berbère, etc.).

Néanmoins, la réalité de ce (bi)plurilinguisme supposé des enquêtés sera tout de même source d'interrogations tout comme la pertinence de l'équation globale « immigration = bilinguisme ».

III.1. Mais qu'entend-on par être (bi)plurilingue ?

Les tentatives de définition du (bi)plurilinguisme sont nombreuses en (socio)linguistique et, loin de proposer une liste exhaustive de celles-ci, je m'attacherai ici, à en présenter quelques-unes et surtout, à conserver celles qui me semblent le plus pertinentes dans le cadre des perspectives théoriques qui sont miennes.

Sera donc retenu, avant toute chose, inspiré de William Mackey (1968), François Grosjean (1982 : préface) et de Suzanne Romaine (1989 : 11), le vocable de multilinguisme plutôt que celui de bilinguisme, parce qu'incluant ce dernier, plus « englobant » et permettant d'éviter relativement l'écueil de la définition/catégorisation des « langues » ou variétés en présence.

Il sera ensuite distingué, à l'instar de René Appel et Pieter Muysken (1987 : 1) par exemple, « *two types of bilingualism [...] : societal and individual bilingualism* »⁹⁶ ; donc, le multilinguisme, fait de société, du plurilinguisme, « état » individuel », en conformité avec la terminologie en vigueur au Conseil de l'Europe⁹⁷.

⁹⁶ Deux types de bilinguisme : le bilinguisme sociétal et l'individuel.

⁹⁷ Conseil de l'Europe : rapport d'activités (octobre 2002-mars 2003) :

http://www.coe.int/T/F/Coop%E9ration_culturelle/education/Langues/Politiques_linguistiques/_Summary.asp

Dans le cadre de cette étude, c'est d'ailleurs plutôt du plurilinguisme dont il sera fait état puisque l'on considérera, comme Georges Lüdi et Bernard Py (1986 : 15) citant eux-mêmes Uriel Weinreich (1953), que « *l'endroit où les langues entrent en contact n'est pas un lieu géographique mais bien l'individu bilingue* ». Toutefois, on ne sous-estimera pas les connections entre l'individuel et le sociétal qui sont « *evident when we consider some of the reasons why certain individual are or become bilingual* »⁹⁸ (Romaine, 1989 : 23).

Les premières remarques qui semblent s'imposer quant au choix d'une définition du (bi)multilinguisme sont celles qui concernent la définition des langues, la taxonomie des codes, « *that of scale and aggregation* »⁹⁹ (Appel et Muysken, 1987 : 3). Or, comme cela a été précédemment évoqué (cf. la *speech community*), ces problèmes restent entiers ; parler de choix de code apparaît donc moins « litigieux » dans le sens où le changement (*shift* ou *switch*) de code est indiqué sans toutefois mentionner s'il s'agit de « langue », de « dialecte » ou de variété : « *is it meaningful to speak of language contact given the fact that we do not know how to distinguish between languages and dialects ?* »¹⁰⁰ (Appel et Muysken, *ibid.* : 3).

Définir le (bi)plurilinguisme en terme de « compétence », de « maîtrise »¹⁰¹ (ex : Leonard Bloomfield, 1953 : 56) ou « d'aisance » (ex : Lambert, 1955, Lambert, Havelka et Gardner, 1959), ne semble pas un choix pertinent puisque l'on se heurte une fois encore à un écueil définitionnel ; comment, en effet, mesurer la compétence d'un locuteur, sur quels critères, sur la base de quel étalon ? Les tentatives de mesure effectuées dans ce sens (Lambert, 1955, Lambert, Havelka et Gardner, 1959) ne sont d'ailleurs guère probantes puisqu'on peut leur objecter de ne pas tenir compte du domaine d'usage comme le font remarquer François Grosjean (1982 : 234) ou Suzanne Romaine (1989 : 12) citant l'exemple de Joseph Konrad.

⁹⁸ Evidentes si l'on considère les raisons pour lesquelles certaines personnes sont ou deviennent bilingues.

⁹⁹ Celles de l'échelle et du regroupement.

¹⁰⁰ Est-il sensé de parler de langues en contact compte tenu du fait que l'on ne sait pas comment opérer la distinction entre langues et dialectes ?

¹⁰¹ « *On ne doit pas se lasser de répéter que la notion de maîtrise parfaite d'une langue n'a guère de sens* » (Martinet, 1982 : 5).

On peut également remarquer, à l'instar de René Appel et Pieter Muysken (1987 : 3), que « *it is impossible to find a general norm or standard for proficiency* »¹⁰². Plus généralement, on peut reprocher à cette démarche le manque (ou un certain excès¹⁰³) de contextualisation en cours d'expérimentation : « *it is doubtful whether bilingualism per se can be measured apart from the situation in which it functions for a particular individual* »¹⁰⁴ (Malherbe, 1969 : 50).

Une définition en terme d'équilinguisme n'est guère plus convaincante puisque, comme le souligne François Grosjean (1982 : 235), « *those who are equally fluent in both languages, are probably the exception and not the norm* »¹⁰⁵. Suzan Romaine (1989: 18) qualifie cette notion d'équilinguisme idéal d'« *artefact of a theoretical perspective which takes the monolingual as its point of reference* »¹⁰⁶ et Jacqueline Billiez (1997 : 42) voit un « *tournant décisif* » dans le fait de ne plus considérer le bilinguisme « *comme la somme idéale de deux compétences monolingues correspondantes* ».

Joshua Fishman (1971 : 560) déclarera même que « *from the point of view of sociolinguistics any society that produces functionally balanced bilinguals [...] must cease soon to be bilingual because no society needs two languages for one and the same set of functions* »¹⁰⁷ ; cet adage pourrait également s'appliquer aux variantes d'une langue...

Ajoutons enfin, que de nombreux sociolinguistes (Fishman, 1971, Py et Lüdi, 1986 Appel et Muysken, 1987, Romaine, 1989, etc.) qualifient le locuteur étalon « idéal »¹⁰⁸, de très virtuel, de douteux, ce qui ôte, de fait, beaucoup de crédit aux études fondées sur ce même locuteur « idéal »... ou idéal.

¹⁰² Il est impossible de trouver une norme, un standard général pour la compétence.

¹⁰³ Dans le sens où le contexte expérimental produit un artefact.

¹⁰⁴ On peut douter que le bilinguisme en soi puisse être mesuré en dehors des situations dans lesquelles il fonctionne pour un individu particulier.

¹⁰⁵ Ceux dont l'aisance est égale entre les deux langues sont probablement des exceptions et non la norme.

¹⁰⁶ Artefact d'une perspective théorique qui prend le monolinguisme comme point de référence.

¹⁰⁷ D'un point de vue sociolinguistique, toute société qui produit des bilingues dont les compétences sont égales dans chaque langue doit cesser rapidement d'être bilingue car aucune société n'a besoin de deux langues pour remplir le même panel de fonctions qu'une seule.

¹⁰⁸ Le locuteur qui aurait de parfaites et égales compétences et aisance dans deux langues.

III.2. Vers une définition plus consensuelle

Dans sa définition de 1953 (p. 5), Uriel Weinreich déclare que « *the practice of alternatively using two languages will be call here bilingualism, and the persons involved bilinguals* »¹⁰⁹ et l'on sent dès lors, se dessiner la notion d'usage sur laquelle vont se fonder, plus ou moins directement, les définitions de nombreux chercheurs comme notamment William Mackey (1968), François Grosjean (1982), René Appel et Pieter Muysken (1987), Suzanne Romaine (1989), Billiez (1997), Marisa Cavalli et Daniela Coletta (2003).

François Grosjean (1982 : 235) évoquant cette filiation théorique quant à l'usage, déclare avoir constamment souligné, dans son ouvrage, « quand » et « comment » un bilingue fait usage de ses langues. Sa définition, « *the regular use of two languages* »¹¹⁰ (1982 : VIII), servira également de base définitionnelle pour beaucoup de sociolinguistes et présente l'avantage, toujours selon l'auteur, de pouvoir s'appliquer de même manière au multilinguisme « *as it does [...] to bidialectism and multidialectism* »¹¹¹. On remarquera d'ailleurs la pertinence et l'actualité de cette définition puisque Marisa Cavalli (2003 : 267) définit toujours « *le bilinguisme comme l'utilisation régulière de deux langues dans la vie quotidienne* ».

L'idée « d'usage » sera donc retenue par opposition à celles de compétence, d'aisance et d'équilinguisme, ainsi que les notions de « régularité » et d'emploi dans la vie de tous les jours. Cette idée de quotidienneté de l'usage n'est d'ailleurs pas sans induire une autre notion sous-jacente, celle de dynamisme. En effet, chaque interaction nouvelle impliquera des évolutions dans la pratique des variétés de l'individu (bi)plurilingue : « *Le bilinguisme n'est donc pas un état figé, immuable mais au contraire en constante évolution* » (Billiez, 1997a : 228).

Il s'avèrera important, par conséquent, de savoir si les personnes enquêtées pour cette étude entrent dans le cadre de cette définition, si elles parlent régulièrement une ou plusieurs « langues » ou variétés du Maghreb ainsi qu'une ou plusieurs variétés du français, et ce dans leur quotidien.

¹⁰⁹ La pratique qui consiste à user alternativement de deux langues sera dénommée ici bilinguisme, et les personnes impliquées bilingues.

¹¹⁰ L'usage régulier de deux langues.

¹¹¹ Tout comme pour l'usage de deux ou de plusieurs dialectes.

IV. La diglossie¹¹² selon Charles Ferguson

La connaissance du répertoire verbal (dans le sens défini p. 57) des personnes migrantes suppose que l'on s'attache à définir la situation (socio)linguistique du pays d'immigration mais également, celle des pays d'origine. Dans le cas du Maghreb, les trois pays, dont l'arabe littéraire est la langue officielle, sont le plus souvent considérés comme des exemples de situation diglossique ; ce qui implique, de fait, de revisiter le concept développé par Charles Ferguson (1959), concept d'ailleurs largement inspiré par la situation (socio)linguistique de ces mêmes pays.

Ce dernier définit la diglossie dans les termes suivants :

« Diglossia is a relatively stable language situation in which, in addition to the primary dialects (which may include a standard or regional standards), there is a very divergent, highly codified (often grammatically more complex) superposed variety, the vehicle of a large and respected body of written literature, either of an earlier period or in another speech community, which is learned largely by formal education and is used for most written and formal spoken purposes but is not used by any sector of the community for ordinary conversation »¹¹³ (Ferguson, 1959 : 435).

Cette définition implique donc, selon Charles Ferguson, la cohabitation de plusieurs variétés au sein d'une même *speech community*¹¹⁴, dont, obligatoirement, une variété formelle qualifiée de « haute » (H = high) et une ou des variétés populaires ou vernaculaires qualifiées de « basses » (L = low) (1959 : 430).

La variété haute, de « prestige » est considérée comme plus belle, plus logique, plus à même d'exprimer de hautes pensées ; à un point tel que l'existence même de la variété basse

¹¹² Le vocable a été inspiré à Charles Ferguson par les travaux de l'helléniste Jean Psichari (Martinet, 1982 : 7).

¹¹³ La diglossie est une situation relativement stable dans laquelle, en plus des dialectes originels (qui peuvent inclure un standard ou des standard régionaux), il y a une variété superposée très divergente, hautement codifiée (souvent plus complexe grammaticalement), vecteur d'une littérature abondante et respectée, provenant d'une période antérieure ou d'une autre communauté de parole, qui est largement apprise par l'éducation formelle et utilisée pour la plupart des propos formels écrits ou oraux, mais n'est utilisée dans aucun secteur de la communauté pour la conversation ordinaire.

¹¹⁴ On remarquera que Charles Ferguson utilise ici la lexie de « *speech community* », et ce, peut être parce que la notion de « communauté linguistique » s'avèrerait particulièrement inadéquate aux contextes (socio)linguistiques dont il est fait état.

peut être contestée (Grosjean, 1982 : 131) : « *Sometimes, the feeling is so strong that H alone is regarded as real and L reported not to exist* »¹¹⁵ (Ferguson, 1959 : 431).

Je rejoins d'ailleurs Charles Ferguson sur l'aspect représentationnel de ce dernier point puisque l'on se doit, en ce qui concerne le Maghreb, entre autres pays arabes, de garder à l'esprit que « *H is the language of the Qur'an and as such is widely believed to constitute the actual words of God and even to be outside the limits of space and time* »¹¹⁶ (Ferguson, ibid : 432), ou, en d'autres termes, que « *the fact that classical Arabic is the language of the Koran, endows it with special significance* »¹¹⁷ (Romaine, 1989 : 37). La « qualité » intrinsèque de la langue arabe et la relation entre celle-ci et la religion musulmane sont, du reste, affirmées sans équivoque dans le Coran par la sourate XXVI, verset 195¹¹⁸.

Je m'efforcerai donc de vérifier si ces représentations ou attitudes envers les variétés haute et basse correspondent à celles des enquêtés, et si oui, d'en mettre en évidence les conséquences.

La variété haute, stable, apprise seulement à l'école, grammaticalement plus élaborée¹¹⁹, plus standardisée, est utilisée pour les sermons, les lettres, les discours politiques, les cours universitaires, les informations, les éditoriaux des journaux et la poésie (Ferguson, 1959 : 431) ; elle n'est jamais utilisée dans les conversations ordinaires quel que soit le secteur de la communauté (Grosjean, 1982 : 131).

La variété basse, en revanche, est la langue (ou les) primaires de socialisation¹²⁰ ; elle est utilisée pour les conversations en famille, entre collègues ou amis, pour parler aux travailleurs, serveurs, etc., pour la littérature folklorique, les légendes de dessins d'humoristes politiques et pour les *soap operas*¹²¹ (Ferguson, 1959 : 431). On peut donc, à l'inverse de la

¹¹⁵ Parfois, le sentiment est si fort que H seule est considérée comme réelle et L reportée comme n'existant pas.

¹¹⁶ H est la langue du Coran et, en tant que telle, très largement considérée comme la réelle parole de dieu, et même, comme étant au-delà des limites du temps et de l'espace.

¹¹⁷ Le fait que l'arabe classique soit la langue du Coran lui confère un statut particulier.

¹¹⁸ « *Il (le Coran) est écrit en langue arabe facile à entendre* » (Le Coran, 2002).

« *C'est (le Coran) une révélation en langue arabe claire* » (Le Noble Coran, 2005).

¹¹⁹ « [...] *The grammatical structure of any given L variety is simpler than of its corresponding H. [...] This seems to be incontrovertibly true for Arabic [...]* » (Ferguson, 1959 : 434). La structure grammaticale de toute variété donnée de L est plus simple que celle de la H correspondante. Cela semble incontestablement vrai pour l'arabe.

¹²⁰ Je rappelle que les raisons qui me poussent à ne pas utiliser « langue maternelle » ou « langue première » figurent p. 21.

¹²¹ Littéralement « opéra lessive », feuilletons populaires radiophoniques ou télévisuels sponsorisés à l'origine par des marques de lessives (ex : Dallas, Côte ouest, etc.).

variété haute, la supposer moins stable, moins évoluée grammaticalement, moins standardisée, moins prestigieuse, etc.

L'intérêt principal du concept réside, selon François Grosjean (1982 : 131), Andrée Tabouret-Keller (1982 : 24), Suzanne Romaine (1989 : 31) et Peter Trudgill (1995 : 98), dans la séparation clairement marquée des fonctions que remplissent chacune des variétés en présence : « *the specialization of function of the two varieties* »¹²² (Trudgill, *ibid.*), et c'est d'ailleurs précisément cette séparation fonctionnelle qui a motivé Charles Ferguson dans le choix de ses quatre exemples : Egypte, Suisse alémanique, Grèce et Haïti (Ferguson, 1991 : 220).

Il semble donc pertinent de retenir que les fonctions des variétés H et L peuvent être catégorisées comme suit : « *in one set of situations, only H is appropriate, while in another, only L* »¹²³ (Romaine, 1989 : 31), en d'autres termes, « *les activités de prestige relevant d'une langue et toutes les activités communes de l'autre* » (Lüdi et Py, 1986 : 20), même si l'on relèvera que Charles Ferguson déclare que les fonctions de H et L peuvent se « chevaucher » très légèrement : « *In one set of situation, only H is appropriate and in another only L, with the two sets overlapping very slightly* »¹²⁴ (1959 : 431).

Un problème subsiste, en l'occurrence, dans ce que recouvre le « *only very slightly* » puisqu'au Maghreb, une grande part des formules de politesse, de salutations, etc. se retrouve en arabe littéraire, en arabe dialectal et parfois en langue berbère. Ce sont d'ailleurs ces mêmes formules, et elles seules, que l'on retrouve dans les vernaculaires de plusieurs autres pays d'Afrique à forte population musulmane.

On retiendra également, comme François Grosjean (1982 : 132), Andrée Tabouret-Keller (1982 : 19), Suzanne Romaine (1989 : 33) et Peter Trudgill (1995 : 99), le fait que H est apprise à l'école, utilisée pour presque tous les écrits et n'est jamais¹²⁵ employée pour la

¹²² La spécialisation des fonctions des deux variétés.

¹²³ Dans un certain nombre de cas, H seule est appropriée, alors que dans les autres, seulement L.

¹²⁴ Dans un certain nombre de cas, seule H est appropriée et dans d'autres, seule L, avec un léger chevauchement entre les deux situations.

¹²⁵ Charles Ferguson a précisé, dans « *diglossia revisited* » (1991 : 218) qu'il voulait décrire « *the kind of situation in which the ordinary formal language of the community is one that no one speaks without special effort and no one uses in ordinary conversation : it is acquisitionally and functionally superposed to the primary variety of language* ». Le type de situation dans laquelle la langue formelle ordinaire de la communauté est celle que nul ne parle dans une conversation courante et sans effort spécial : elle est, sur les plans fonctionnel et acquisitionnel, superposée à la variété première.

conversation ordinaire, et ce, tout particulièrement dans les pays arabes ; ce qui a pour conséquence de compartimenter très nettement les domaines d'usage des variétés. Charles Ferguson déclare même (1959 : 431), pour insister sur cette compartimentation des usages, qu'une utilisation inappropriée de L dans un contexte de H ou l'inverse serait perçu comme « *an object of ridicule* »¹²⁶.

François Grosjean ajoute d'ailleurs, à propos des pays arabes : « *in most bilingual situations the two languages in contact tend toward diglossia but do not reach the point attained, for instance, by classical and dialectal Arabic* »¹²⁷.

IV.1. Quelques critiques du concept de diglossie

Le premier reproche général que l'on pourrait formuler à l'égard du concept tel que défini par Charles Ferguson est sa « *rather strict definition* »¹²⁸ (Grosjean, 1982 : 131), son manque de « flexibilité » (Lüdi et Py, 1986 : 21) et le fait qu'il est parfois « *less adequate in describing stable bilingual situations* »¹²⁹ (Appel et Muysken, 1987 : 25).

Joshua Fishman, qui a effectué un certain nombre d'aménagements visant à élargir le concept, propose (1971 : 89) un tableau avec le bilinguisme en abscisse et la diglossie en ordonnée dans lequel il obtient quatre types de situations :

1. diglossie et bilinguisme,
2. diglossie sans bilinguisme,
3. bilinguisme sans diglossie,
4. ni diglossie ni bilinguisme.

Les cas 1 et 3 semblent ne pas rencontrer d'objections majeures quoique Georges Lüdi et Bernard Py remarquent (1986 : 25) que dans le cas 3, « *il n'y a pourtant absence de diglossie que dans les cas de migration individuelle* » ; de plus, dans la plupart des situations de bilinguisme, le rapport entre les langues en contact tend à être diglossique (Grosjean,

¹²⁶ Une situation ridicule.

¹²⁷ Dans la plupart des situations de bilinguisme, le rapport entre les langues en contact tend à être diglossique mais n'atteint pas, en l'occurrence, celui qui existe entre l'arabe classique et l'arabe dialectal.

¹²⁸ Définition plutôt stricte.

¹²⁹ Moins adéquate pour la description de situations stables de bilinguisme.

1982 : 132). En revanche, les cas 2 et 4 semblent très hypothétiques, et le 4 plus particulièrement, « *pourrait s'avérer définitivement vide* » (Lüdi et Py, *ibid.*). Ces derniers proposent donc, de conserver la dichotomie bilinguisme/diglossie mais en les répartissant sur un continuum aux extrémités duquel on trouverait d'une part le bilinguisme sans diglossie et d'autre part la diglossie sans bilinguisme.

Joshua Fishman (1980 : 4), abandonnant, entre autres, le critère de parenté génétique¹³⁰, distingue également quatre types de diglossie :

1. les variété H et L sont génétiquement reliées (ex : arabe littéraire /vs/ arabe dialectal),
2. les variétés H et L ne sont pas génétiquement reliées (ex : hébreu /vs/ yiddish),
3. H est écrite et parlée, mais H et L ne sont pas génétiquement reliées (ex : espagnol et guarani),
4. H est écrite et parlée, et H et L sont génétiquement reliées (ex : urdu et penjabi).

La conséquence de ces aménagements est le fait que, logiquement, beaucoup plus de situations de langues en contact deviennent compatibles avec le concept de diglossie, ce qui fera d'ailleurs dire à Lenora Timm (1980 : 33) : « *since Fishman's extension in 1967 of the term diglossia [...] it has come to mean little more than the functional distribution of two or more languages or language varieties within a speech community* »¹³¹. François Grosjean va même plus loin dans ce sens puisqu'il déclare que : « *the concept now extends to the coexistence of all forms of speech in a society, whether the forms are different languages, different dialects, or different varieties of the same language* »¹³² (1982 : 132).

Cependant, en dépit des aménagements qu'il propose, Joshua Fishman (1980 : 3) maintient le critère de stabilité évoqué par Charles Ferguson, considérant que la diglossie diffère du bilinguisme en ce qu'elle représente « *an enduring social arrangement* »¹³³, ce qui fait réagir Suzanne Romaine qui déclare que la notion de stabilité est très subjective et que

¹³⁰ Charles Ferguson explique dans « *diglossia revisited* » (1991 : 223) que son intention était de faire en sorte que les deux variétés soient toujours vues comme relevant d'un même langage : « *I excluded cases where superposed on an ordinary conversational language is a totally unrelated language used for formal purposes* ». J'avais exclu les cas dans lesquels, superposée à la langue ordinaire des conversations, se trouvait une langue sans aucune parenté utilisée pour les propos formels.

¹³¹ Depuis l'extension, par Fishman en 1967, du terme de diglossie, celui-ci ne signifie guère plus que la distribution fonctionnelle entre deux ou plusieurs langues ou variétés au sein d'une *speech community*.

¹³² De nos jours, le concept englobe la coexistence de toute forme de parole dans une société, qu'il s'agisse de différentes langues, dialectes ou variétés d'une même langue.

¹³³ Un arrangement social qui perdure.

beaucoup de situations bilingues n'excèdent pas trois générations (1989 : 35), ce à quoi on pourrait ajouter que la stabilité serait, en quelque sorte, de la synchronie qui perdure¹³⁴, vision très structuraliste qui semble bien peu compatible avec la réalité de la vitalité des phénomènes (socio)linguistiques. Je pense d'ailleurs que, par « *social arrangement* », Joshua Fishman fait allusion aux versants socio-politiques qui accompagnent systématiquement la diglossie, au fait que la variété haute peut se trouver, en maintes occurrences, qualifiée du très bourdieusien épithète de langue des « dominants » (Tabouret-Keller, 1978 : 139) et au fait que « *l'instrument conceptuel* » de Ferguson peut également devenir « *l'instrument d'un débat politique* » (Tabouret-Keller, 1982 : 29). Or, il semble que le seul critère de hiérarchie politique entre variétés soit insuffisant puisque singulièrement dépendant « *de la vision que l'auteur se fait de la situation sociolinguistique, c'est-à-dire de la plus ou moins grande disparité de statut perçue entre ces parlers* » (Charpentier, 1982 : 81). Cet aspect éminemment politique, que peut recouvrir le concept de diglossie, n'échappe d'ailleurs pas à Charles Ferguson puisque celui-ci déclare (1991 : 227) que « *the proportion of the community competent in the H variety and the social position of the H competent group make a big difference in terms of access to power* »¹³⁵.

Je ferais une dernière remarque à propos de la simplicité (qu'est-ce que la simplicité ?) supposée de la structure grammaticale de L par rapport à H. Il semble, en effet, quelque peu antinomique de déclarer qu'une variété non-standardisée est de structure grammaticale plus simple puisqu'elle n'est précisément pas standardisée¹³⁶. On peut, de plus, se demander si ce n'est pas précisément la standardisation qui apporte la prétendue complexité des structures grammaticales...

Cependant, en dépit des critiques, force est de reconnaître à Charles Ferguson que les « pronostics » qu'il fait (1959 : 437) pour l'évolution des quatre situations de diglossie décrites (arabe, suisse alémanique, haïtienne et grecque) se sont à peu près réalisés...

¹³⁴ Sylvie Wharton (2005 : 24) évoque, sur ce point, une distinction à marquer entre « *stabilité et pérennité* ».

¹³⁵ La proportion de la communauté compétente dans la variété haute et la position sociale du groupe compétent dans cette variété haute font une grosse différence en terme d'accès au pouvoir.

¹³⁶ Ce dernier point n'est pas sans rappeler une réflexion de Marinette Matthey et Bernard Py (1995 : 20) : « *Le dialecte est souvent perçu comme une non-langue en raison de son manque présumé de grammaire* ».

IV.2. Vers une définition en terme de fonctionnalité

René Appel et Pieter Muysken (1987 : 26) proposent de redéfinir le terme de diglossie comme faisant référence à des « *bilingual communities in which a large portion of the speakers command both languages, and in which the two languages are functionally distinguished in terms of H and L* »¹³⁷. Cette définition présente l'avantage d'être beaucoup plus large que celles de Charles Ferguson et Joshua Fishman ; on ne conserve, en effet, que le critère de séparation fonctionnelle et l'on admet que certains membres de la communauté peuvent ne pas correspondre au cadre (« *large portion of speakers* »). En revanche, elle demeure un peu « étriquée », appliquée au contexte du Maghreb, puisque n'évoquant pas le cas d'autres langues ou variétés (ex : les langues et variétés du berbère) et faisant fi des cas dans lesquels plus de deux variétés hautes sont en présence (ex : arabe littéraire + français ou espagnol)¹³⁸.

Je retiendrai donc la définition de Georges Lüdi et Bernard Py (1986 : 23) :

« Situation d'un groupe social (famille, tribu, ville, région, etc.) qui utilise une ou plusieurs variétés (langues, idiomes, dialectes, etc.) à des fins de communication, fonctionnellement différenciées, pour quelque raison que ce soit ».

Celle-ci évite, en effet, les écueils de définition des agrégats sociaux, des systèmes linguistiques, de leur nombre, de la hiérarchie entre L et H (politique ou non), de la parenté génétique et insiste, en revanche, sur l'importance de la séparation en terme de fonctions, qui demeure le point considéré comme fondamental par de nombreux sociolinguistes dont ceux précédemment cités. Elle semble, en outre, plus consensuelle et surtout, plus à même d'être transposée aux réalités du terrain, de s'adapter à la multiplicité des cas, et plus particulièrement à la situation au Maghreb et à celle des Maghrébins de France.

¹³⁷ Communautés bilingues dans lesquelles une grande partie des locuteurs disposent des deux langues, et dans lesquelles les deux langues peuvent être distinguées en terme de H et L.

¹³⁸ Ce problème a été souligné par André Martinet (1982 : 15) : « *La situation croît souvent en complexité du fait du maintien dans bien des domaines, de l'usage de la langue des anciens colonisateurs et de la présence des parlans non arabes comme le berbère* ».

IV.3. La diglossie et le Maghreb

Avant toute évocation de la situation au Maghreb, une remarque de Peter Trudgill (1995 : 99) à propos de la diglossie des pays arabes en général semble s'imposer : « *the sociolinguistic relationship of the two varieties varies today from country to country* »¹³⁹. Le terme « country » est ici un peu ambigu (pays ou zone géographique ?) mais on pourrait ajouter à cette observation que la relation varie également d'une zone géographique à une autre, d'une zone rurale à une zone urbaine et surtout, que la relation existe souvent entre plus de deux variétés.

C'est en substance l'observation de Suzanne Romaine (1989 : 34) qui remarque, à propos de la situation en Tunisie, qu'outre la distribution diglossique entre arabe dialectal et littéraire, le français est également utilisé, « *so three varieties are in functional distribution* »¹⁴⁰. On parlera donc, dans ce cas, de « *triglossie* » (Calvet, 1999 : 231). Cette distribution n'est d'ailleurs en aucun cas l'apanage de la Tunisie, puisque c'est également le cas du Maroc et peut-être, encore plus fortement et pour des raisons historiques, le cas de l'Algérie. On observera, sur ce dernier point, que le « découpage » entre pays n'est d'ailleurs pas forcément le plus pertinent et, plus globalement, que l'on s'éloigne des critères définis par Charles Ferguson (plus de parenté génétique, trois variétés). Ce dernier expliquera d'ailleurs (1991 : 225) n'avoir pas mentionné certaines langues, comme celles des anciens colonisateurs (il cite le français et l'anglais), parce que la diglossie « *can be, and often is, part of a larger array of distribution of language uses in a general language situation* »¹⁴¹, ce qui équivaut à dire que les rapports entre H et L peuvent être « isolés » au sein d'un ensemble plus vaste de relations entre « langues » ou « variétés » de la *speech community*... ce qui n'est guère convainquant, du moins en ce qui concerne les pays du Maghreb, ne serait-ce que parce que l'on trouve le français dans de nombreuses variétés de L.

IV.4. Une séparation moins évidente qu'il ne paraît

En ce qui concerne la distribution fonctionnelle des variétés, René Appel et Pieter Muysken (1987 : 26) observent qu'en réalité, la situation change et notamment au Maroc :

¹³⁹ La relation sociolinguistique entre les deux variétés varie, de nos jours, d'un pays à l'autre.

¹⁴⁰ Donc, trois variétés sont en distribution fonctionnelle.

¹⁴¹ Peut être et se trouve souvent être, une partie d'un ensemble plus vaste de distribution des langues, utilisées dans une situation langagière générale.

« where it is becoming more and more clear that there are H and L varieties within Moroccan Arabic itself, and the distinction between Classical Arabic and Moroccan Arabic may become blurred as well »¹⁴² (Appel et Muysken, 1987 : 26).

Cette situation de « flou » entre H et B au Maghreb, est d'ailleurs confirmée par l'existence de plusieurs variétés qualifiées d'arabe « moderne », « médian », « intermédiaire » (Taleb-Ibrahimi, 1995 : 54 ; Laroussi, 1993 : 48 ; Calvet, 1999 : 233 ; Benzakour, 2004 : 323), « moyen » (Dumas et Levallois, 2001 : 72), etc. Pour ces auteurs, la réalité maghrébine serait donc plutôt celle d'un continuum avec H et B aux extrêmes et des variétés intermédiaires. Ainsi, la séparation nette entre H et B, « bien que commode pour l'analyse, risque toutefois d'être singulièrement réductrice si on ne l'associe pas à cette situation de continuum linguistique » (Dumas et Levallois, 2001 : 72). Khaoula Taleb-Ibrahimi (1995 : 55-57) relève d'ailleurs de nombreux exemples, religieux, politiques, médiatiques, artistiques, dans lesquels « de continues incursions des deux variétés sont observées même dans des situations et types de discours considérés par C. Ferguson comme étant exclusivement réalisés dans l'une ou l'autre des variétés ».

Rappelons, en outre, que l'arabe littéraire est la langue officielle des trois pays du Maghreb et que, comme le faisait déjà remarquer André Martinet en 1982, « la généralisation d'une forme H, modelée sur le classique, pourrait être favorisée par l'idéal pan-arabique » (1982 : 15).

Cette situation n'est d'ailleurs pas propre à l'arabe seul puisque, même si le phénomène est de bien moindre ampleur, Dominique Caubet et Abdelaziz Abbassi (1977) attestent de l'existence de « deux façons de parler » (Caubet : 1998 : 126 ; 2002b : 123) le français, une normative et l'autre « plus locale », pour l'Algérie et le Maroc.

En ce qui concerne la « place » attribuée aux langues berbères dans le concept de diglossie, Louis-Jean Calvet (1987 : 47) utilise la lexie « diglossie enchâssée » pour signifier que dans la hiérarchie des variétés, le berbère se situerait en bas de l'échelle, « au-dessous » de la variété basse, de l'arabe dialectal en l'occurrence.

Enfin, on relèvera, à l'instar de Peter Trudgill (1995 : 99-100), que si la variété haute est généralement celle de l'écrit, certaines variétés d'arabe dialectal sont en voie de standardisation et qu'elles sont maintenant aussi utilisées à l'écrit pour les lettres et

¹⁴² Où il devient de plus en plus clair qu'au sein même de l'arabe marocain, il y a une variété haute et une basse, et que la distinction entre arabe littéraire et dialectal peut devenir moins nette par conséquent. (Les auteurs évoquent ici deux variétés au sein de la variété basse.)

nouvelles¹⁴³. Ajoutons qu'il en va de même pour le(s) berbère(s) qui est(sont) également en voie de standardisation et qui dispose(nt) aussi d'écritures (Ameur et Boumalk : 2004 ; Chaker : 2002)¹⁴⁴.

Ces derniers points ne sont d'ailleurs pas en contradiction formelle avec la diglossie, telle que décrite par Charles Ferguson, puisque ce dernier mentionne clairement (1959 : 433) l'existence de standards régionaux, dans des domaines variés, au sein de la « *arabic speech community* ».

Préciser la définition du bilinguisme en terme d'usage régulier et celle de diglossie par la séparation fonctionnelle des variétés, bien que constituant une première avancée, ne suffit pourtant pas à répondre de manière satisfaisante à beaucoup de questions relatives au groupe d'enquêtés. Comment, par exemple, expliquer que plus de 60% de ces derniers, tous locuteurs d'au moins une langue du Maghreb, déclarent ne pas parler plusieurs langues alors que les entretiens ont été quasiment intégralement réalisés en français ? De même, lorsque l'on interroge les locuteurs arabophones sur la langue qu'ils parlaient avec leur famille et leurs amis, leur vernaculaire d'origine, certains décrivent un arabe dialectal relativement uniforme recouvrant le Maghreb entier alors que d'autres évoquent un parler plus typique, plus local, avec souvent, en outre, des difficultés pour le nommer. Que dire de cet arabe littéraire, langue apprise exclusivement en contexte scolaire, que seuls 20 % des enquêtés déclarent ne pas comprendre alors qu'ils sont presque 30% à ne pas avoir été scolarisés ? Que dire également, du français qui de « difficile » en début d'entretien se trouve parfois qualifié de « facile » en fin d'interview ?

Autant de questions relevant du déclaratif, des « dire », auxquelles il me paraît difficile de répondre sans le recours à un autre outil conceptuel prenant davantage en compte le côté humain de la langue (en existe-t-il un autre ?), une notion incontournable de la (socio)linguistique : celle de représentation.

¹⁴³ Et, plus récemment, les SMS (Caubet, 2004).

¹⁴⁴ Le Maroc a fait le choix politique officiel d'une standardisation convergente des langues berbères et ce, notamment, à travers la création de l'IRCAM (Institut Royal de la Culture Amazighe) en 2001 et l'adoption du tifinagh(e) pour l'écrit (Ameur et Boumalk, 2004). L'Algérie, en revanche, ne présente pas de politique tranchée mais semble incliner pour l'adoption de l'alphabet latin (Chaker, 2002).

V. Les représentations

V.1. Des personnes et des représentations

« *J'estime donc qu'une vision du monde est une construction intellectuelle qui résout de façon unitaire tous les problèmes de notre existence à partir d'une hypothèse subsumante... en croyant en elle, on peut se sentir en sécurité dans la vie, savoir ce à quoi on doit aspirer, comment on peut, de la manière la plus appropriée, assigner une place à ses affects et à ses intérêts* » (Freud, 1932 : 242-268).

« *Speaker's view of language distinctions may depart considerably from linguistic reality* »¹⁴⁵ souligne John Gumperz (1971 : 9), or, étudier les pratiques langagières d'un groupe, c'est précisément considérer ce que font les membres du dit groupe, en même temps que ce qu'ils en disent. Autrement dit, c'est opérer une distinction entre « *les dire* » et « *les faire* », distinction qui « *a tracé une première voie de rapprochement avec la notion de représentation* » (Billiez et Millet, 2001 : 33). Il est aussi nécessaire, précisent ces dernières, de « *dégager la notion de celle d'attitude pour tenter de les définir l'une par rapport à l'autre et envisager leurs articulations aux comportements langagiers (les faire)* ».

Ainsi, il semble pertinent de considérer que le processus représentationnel se fonde sur l'articulation entre un objet du réel¹⁴⁶ et la « vision » plus ou moins objective et consciente qu'un groupe social « développe » à son égard. Une représentation est, par conséquent, « *toujours une approximation, une façon de découper le réel pour un groupe donné en fonction d'une pertinence donnée* » (Moore, 2001 : 10) et les membres du groupe qui la génèrent agissent comme un « filtre », conscient ou non, qui fixe des éléments de savoirs concourant à la construction de la réalité sociale du groupe (Billiez et Millet, *ibid.* : 35).

L'objet du réel, source de la représentation, est donc perçu de façon « identique »¹⁴⁷, du point de vue physiologique, pour tous les humains mais le groupe social (ou la *speech community*), par le truchement de la langue, « *sélectionne de manière distinctive des isolats d'expérience et leur donne du sens partagé* » (Fuchs, 1997 : 10).

Daniela Coletta (2003 : 579-582) distingue, d'une part, le noyau central des représentations qu'elle qualifie de « *couche la plus sédimentée* » et qui représente les

¹⁴⁵ Les distinctions opérées par le locuteur à propos de la langue peuvent être très éloignées de la réalité.

¹⁴⁶ Je n'entrerai pas ici, dans un débat philosophique quant à l'existence ou non du réel, qui en dépit de son intérêt certain, nous éloignerait considérablement du propos de cette étude....

¹⁴⁷ Ou du moins globalement identique car il est évidemment très difficile de mesurer précisément les perceptions de chacun.

convictions les plus profondes (identité, domaines pratiques). C'est d'ailleurs dans cet espace que Bernard Py (2003b : 66) situe les « *énoncés préfabriqués* » (formules stéréotypées, proverbes, lieux communs, etc.) qui se caractérisent par leur « *décontextualisation (affirmations générales et anonymes)* ».

Daniela Coletta (*ibid.*) distingue, d'autre part, les schèmes périphériques, plus mobiles, moins stables et par conséquent plus « *susceptibles d'évolutions éventuelles* ». C'est, par conséquent, dans cette zone que l'on trouvera les énoncés « *néofabriqués (résultat d'une activité de reformulation originale)* » et plus contextualisés, relatifs à des « *circonstances particulières* » (Py, 2003b : 66).

Néanmoins, elle insiste également sur le fait que, pour être durable et effectif, tout changement doit atteindre le noyau central car « *c'est le noyau central qui, à travers les motivations et les attitudes profondément ancrées auxquelles il donne naissance, influe, oriente et informe les comportements de l'individu* » (Coletta, *ibid.*).

Il importe enfin, avant toute autre démarche, d'opérer le *distinguo* durkheimien entre les « *représentations individuelles, états mentaux propres à l'individu, et les représentations sociales, états collectifs* » (Véronique, 2001 : 25) et, dans le cadre de cette étude, c'est bien entendu, surtout des représentations sociales (RS) dont il sera fait état.

V.2. Quid des représentations sans la langue ?

« *Du point de vue de leur ancrage chez les individus qui se les approprient ou les créent, on peut concevoir idéalement les RS comme des segments de trajectoires cognitives qui prendraient leur source dans des préconstruits culturels (au sens de Grice, 1990) et parcourraient les étapes suivantes : évidences (croyances précritiques), convictions (croyances explicitées), représentations (croyances élaborées dans et par le débat, la confrontation et l'argumentation), connaissances encyclopédiques, voire scientifiques (représentations restructurées par des processus de prise d'information et de réflexion critique)* » (Py, 2004b : 14).

La moindre réflexion sur les représentations ne saurait toutefois avoir d'existence, privée de ce qui en est l'expression même : la ou les langue(s) : « *ce qu'il s'agit d'exprimer linguistiquement serait une réalité déjà structurée, constituée selon les mêmes principes psychophysiologiques pour tous les humains* » (Fuchs, 1997 : 10). C'est d'ailleurs ce qu'expriment de différentes manières Nathalie Müller et Jean-François de Pietro (2001 : 62) : « *les représentations ne sont actualisées que dans le discours* » ; Marisa Cavalli (2003 : 258) qui souligne au passage la « *genèse* » des RS : « *les représentations ne sont pas complètement données, « toutes faites », dans la tête des gens, mais elles prennent corps et âme dans et par*

le discours » ; ou encore Daniella Coletta (2003 : 582) qui ajoute à cette relation entre RS/discours la potentialité d'une évolution : « *c'est le discours qui est le terrain privilégié pour l'émergence des RS qui se construisent dans, par et pour le discours et qui, par le discours, peuvent évoluer* ».

On peut donc considérer, *de facto*, qu'au travers de découpages multiples et variés, « *les langues construisent des parcours référentiels variables pour accéder à un même référent* » (Robert, 1997 : 26) et que, par conséquent, les mots ne sont que « *des "représentants" des représentations* » (Culioli, 1990 : 22).

Se trouve donc ainsi, posé de manière patente, le problème de la diversité des représentations puisque pour un même objet on se trouve fréquemment, voire quasi systématiquement, confronté à plusieurs représentations. On peut certes supputer des « *vérités* » propres à chaque langue, des « *visions* » ou des « *conceptions* » du monde immanentes, mais il semble infiniment plus pertinent d'envisager cette prodigalité représentationnelle par le prisme du principe de relativité en physique ou, plus exactement, par celui du relativisme linguistique, « *où la position de l'observateur dans l'espace modifie sa vision de l'objet observé (à chaque langue sa position d'observation sur la réalité)* » (Fuchs, 1997 : 10).

V.3. Dépasser la fonction référentielle...

« *Le réel n'est jamais « ce qu'on pourrait croire » mais il est toujours ce qu'on aurait dû penser* » (Bachelard, 1938).

Si l'articulation objet/représentation constitue le « *noyau systémique* » de la représentation, il importe autant, sinon plus, de mettre en évidence tout ce que les représentations sont au groupe humain et, par conséquent, les diverses fonctions que celles-ci remplissent. En d'autres mots, « *il faut dépasser la fonction référentielle, qui représente peut-être de façon prototypique l'aspect « cognitif » du langage, et s'engager dans l'exploration d'autres fonctions d'ordre social et communicatif [...]* » (Danziger, 1997 : 76). C'est d'ailleurs peut-être dans le dépassement de la fonction référentielle que pourront être trouvés des éléments de réponse aux questions rémanentes évoquées précédemment quant à la constitution des groupes humains (*cf.* la *speech community* et les réseaux sociaux). On peut, en effet, s'interroger sur la teneur des interactions entre les éléments du triptyque communauté/représentation/langue¹⁴⁸, lequel est à la genèse de l'autre, sont-ils co-

¹⁴⁸ Vocable pris dans son acception la plus large.

générateurs, dans quelles proportions, etc. ? Ces questions sont, du reste, à l'instar des sciences humaines en général, parfaitement pluridisciplinaires et, à cet égard, la psychologie sociale peut être pourvoyeuse d'informations non négligeables. Dans cette discipline, Denise Jodelet (1993 : 22) attribue à la représentation sociale les trois caractéristiques majeures suivantes :

- « Elle est socialement élaborée et partagée car se constitue à partir de nos expériences, mais aussi des informations, savoirs, modèles de pensée que nous recevons et transmettons par la tradition, l'éducation et la communication sociale.
- Elle a une visée pratique d'organisation, de maîtrise de l'environnement (matériel, social, idéal) et d'orientation des conduites et des communications.
- Elle concourt à l'établissement d'une vision de la réalité commune à un ensemble social (groupe, classe, etc.) ou culturel ».

Ce sont donc trois fonctions majeures des RS qui sont ainsi évoquées et que l'on pourrait qualifier de façon plus générique de : fonction « conceptuelle », fonction « pragmatique » et fonction « identitaire ».

Sur le plan « pragmatique », Bernard Py (2004b : 8) souligne le caractère économique des RS qualifiant ces dernières de « *microthéories prêtes à l'emploi susceptibles de fournir (souvent dans l'urgence) des interprétations utiles à une activité en cours* » ; activités parmi lesquelles il cite les « *activités techniques (prendre une décision au cours d'une action) ou symbolique (argumenter dans le cadre d'une discussion)* ». Il évoque également (2003a : 16) les formes diverses que peuvent revêtir les RS et notamment, celle de stéréotype^{149 150} qu'il qualifie de « *variété la plus connue* » pour laquelle le figement peut être de fond ou bien de fond et de forme ; l'avantage du figement de la forme résidant dans sa plus facile diffusion et dans la « *relative pérennité* » qu'il assure au stéréotype mais avec pour contrepartie, la « *distance* » qui s'instaure entre cette forme et le « *message qu'elle véhicule* ». On relèvera

¹⁴⁹ « Les stéréotypes constituent donc un système qui, centré sur la connaissance que le groupe a de soi, fonde par la comparaison la connaissance des autres et l'organisation autour d'un axe de variation qui va de l'analogie, ceux qui sont semblables à soi, à l'opposition, ceux qui sont différent de soi » (Oesh-Serra, 1995 : 162).

¹⁵⁰ Stéréotype : « *The verbal expression of belief which is directed towards a social groups or a single person as a member of these groups* » (Quasthoff, 1987: 786). L'expression verbale de croyances dirigées envers des groupes sociaux ou d'une personne membre de ces groupes.

cependant, que Jacqueline Billiez (1997 : 114) qualifie de « *ténus* » les traits qui permettent de distinguer les représentations conscientes des stéréotypes.

Bernard Py insiste également, à l'instar de Jacqueline Billiez et Agnès Millet (2001 : 33), sur le fait qu'attitudes et représentations sont généralement associées, ainsi que sur le risque éventuel d'amalgame : « *ces deux notions sont parfois même l'objet de confusion* » (Py, 2003a : 22). Je me bornerai, ici, à mentionner le fait que les attitudes sont des positions que l'on adopte envers un objet concret ou abstrait, qu'elles peuvent être stables mais également très dépendantes du contexte, et surtout, qu'elles peuvent être « *strongly influenced by social representations* »¹⁵¹ (Bergman, 1998 : 77-83). On les situe souvent entre les représentations et les comportements, comme un acte virtuel qui précéderait le comportement ; Jacqueline Billiez (1997 : 115) évoque à cet effet, « *un élément charnière et dynamique entre les représentations sociales et le réel* ».

Sur le plan « identitaire », celui de la constitution du groupe social, on pourrait dire que les RS sont le « ferment » du « terreau » dans lequel elles prennent vie. Elles naissent et évoluent au sein des rapports sociaux « *en même temps qu'elles sont façonnées par eux* » (Billiez et Millet, 2001 : 33), elles imprègnent la plupart de ces mêmes rapports sociaux tout en créant ou maintenant des identités (Moscovici 1994 : 29) et « *sont le plus souvent générées collectivement* » (Cavalli et Coletta, 2003 : 40). C'est donc le fait qu'elles sont partagées par les individus constitutifs d'un groupe qui participe à différencier ce dernier des autres groupes (Cavalli et Coletta, *ibid.*). Cependant, la diffusion et la circulation d'une RS au sein d'un groupe ne signifie pas forcément l'adhésion de tous les membres du dit groupe, mais, avec ou sans adhésion de ces derniers, la RS sert de « *référence par rapport à laquelle ils parviennent à se situer* » (Py, 2003a : 17).

A ce propos, Bernard Py distingue également, au niveau personnel, « l'accès » de « l'adhésion » à une RS (2004b : 10), distinction primordiale puisque étroitement liée, selon les cas, à l'aspect identitaire, à sa compréhension, ou plus généralement, à la compréhension d'un groupe social. Le chercheur me semble, à cet égard, particulièrement concerné par ce dernier point puisque censé avoir un accès, même embryonnaire, à une RS objet de son étude, pour être en mesure d'en comprendre la teneur et les éventuelles implications.

¹⁵¹ Fortement influencées par les représentations sociales.

V.4. Les représentations, un frein pour les migrants ?

Si, de toute évidence, les RS sont indispensables et indissociables du fonctionnement de tout groupe humain ainsi qu'à sa cohésion, elles ne correspondent pas toujours, par essence, à une « réalité » avérée, et ce, peut-être précisément parce qu'une de leurs raisons d'être est aussi parfois « d'amortir » l'âpreté du réel. En effet, si la stabilité des RS est d'un intérêt certain pour les membres d'une communauté (Py, 2004b : 9), elle l'est de manière accrue pour les communautés immigrées, par conséquent minoritaires, puisqu'à la source même de l'identité du groupe (identité conditionnée par le système représentationnel). On estime d'ailleurs qu'en général, « *les RS offrent une grande résistance au changement* » (Py, 2003a : 30).

Or, le contact avec une autre culture et donc une(des) autre(s) langue(s) provoque inéluctablement et au minimum la confrontation des RS, et *de facto*, une remise en cause identitaire, voire conceptuelle (ou l'inverse), puisque « *les modifications qui interviennent dans les activités langagières et dans le répertoire verbal s'accompagnent d'une restructuration des représentations sociales* » (Oesch-Serra, 1995 : 160). Jean-François de Pietro (1995 : 182) utilise, à cet égard, la lexie de « *choc initial* » pour souligner l'âpreté du changement et la nécessité pour le migrant de reconstruire « *un univers qui fasse sens et dans lequel il puisse trouver une place* ».

Bernard Py (2004b : 9) évoque même, à propos de la déstabilisation des RS, « *un danger qui menace en particulier les migrants* ». La conséquence de cet « attachement » fort à un système représentationnel est que les RS ont tendance à se perpétuer « *même lorsque l'expérience des sujets vient les démentir. [...] Lorsque l'expérience met trop fortement en question une RS, les sujets préfèrent manipuler celle-ci et la modifier afin de l'adapter, plutôt que de la remplacer ou de l'abandonner* » (Py, *ibid.*). Or, si l'on admet que les représentations, à l'instar de tout élément constitutif d'un système, sont en interaction, on peut aisément imaginer la déstabilisation du système représentationnel lorsque plusieurs de ses éléments sont remis en cause.

Dans le cadre de cette étude, des questions émergeront sur le fait que certaines représentations (linguistiques, culturelles, religieuses, familiales, identitaires, etc.) semblent constituer, pour quelques personnes, des « bastions quasiment inexpugnables », ce qui n'est toutefois pas une situation « anormale » puisque le migrant doit faire appel « *au système des stéréotypes qui font partie de son savoir sur le monde* » pour donner du sens aux pratiques

qu'il découvre (Oesch-Serra, 1995 : 160). Le problème, dans ce cas, réside dans la « résistance » individuelle au changement.

D'autre part, de manière plus générale, des interrogations seront également suscitées par le fait que, comme le souligne Bernard Py (2004b : 15) : « *certaines RS sont des obstacles, des voies de garage, voire des freins à l'apprentissage* » ; propos qui s'articulent d'ailleurs pleinement avec ceux de Daniela Coletta puisque celle-ci déclare (2003 : 575) qu'« *une plus grande mobilité et instabilité des RS, loin de constituer un obstacle, serait la condition de leur évolution possible* ».

S'il est impossible de ne pas faire le lien entre représentation et langue, il apparaît également bien difficile de ne pas en établir entre représentation et identité, et par conséquent, entre identité et langue. En effet, cette « fonction » identitaire des représentations soulignée par Denise Jodelet (1993), Serge Moscovici (1994), Georges Lüdi et Bernard Py (1995), Jacqueline Billiez (1997), Daniela Coletta et Marisa Cavalli (2003), pour ne citer qu'eux, peut s'avérer centrale dans l'étude des pratiques langagières d'un groupe, et, à plus forte raison, lorsque celui-ci est constitué de migrants. C'est précisément dans l'articulation relativement inextricable du triptyque langue/représentation/identité qu'il semble que l'on puisse prendre la mesure de la vanité de toute étude en sciences humaines qui n'intégrerait pas ces trois dimensions. La tâche en est bien sûr, immensément complexifiée, mais faire l'impasse sur une des trois dimensions, dans le cadre de cette étude du moins, me semblerait d'une grande légèreté. C'est d'ailleurs sur la base des travaux de Jacqueline Billiez (1985 : 95-105) et plus précisément d'un extrait de corpus « *l'arabe c'est ma langue mais je ne la parle pas* », que se fonde pour moi la conviction de la relative impossibilité qu'il y aurait à exclure, dans ce travail, une de ces trois dimensions.

Le propos de la partie la partie suivante sera donc, de mettre en évidence les liens entre la dimension identitaire et les autres, de préciser les différents types de positionnements identitaires et leurs implications et, enfin, de montrer ce en quoi tout ce qui touche à l'identité peut se trouver exacerbé chez les migrants, avec les conséquences induites sur les représentations et les pratiques langagières.

VI. De l'identité en général

Qu'il s'agisse, à l'échelle individuelle ou communautaire, de comportements sociaux, langagiers ou de représentations, on se retrouve inmanquablement confrontés à des humains ou des groupes d'humains, et par force, à l'identité de ceux-ci. L'identité, à l'image des paradigmes précédemment évoqués, est « fille » d'interactions ; elle se conjugue donc en terme de « dynamique », et imprègne chacun des espaces¹⁵² et instants de l'interaction globale du système qui est nôtre. Or, si elle paraît être un incontournable pendant de toute étude (socio)linguistique, la notion d'identité semble encore plus nécessaire à l'étude des pratiques langagières d'un groupe de migrants puisque l'identité de ceux-ci pourra se voir parfois quelque peu « chahutée ».

En effet, si l'on se réfère à l'idée de « *choc initial* » évoquée par Jean-François de Pietro (1995 : 182) à propos des représentations des migrants et si l'on accepte que « *l'identité est donc un système dynamique [...] de sentiments axiologiques et de représentations* » (Tap, 1986), il paraît difficilement concevable d'envisager un « *choc initial* » représentationnel qui ne s'accompagnerait pas d'un « choc identitaire »¹⁵³...

VI.1. Une définition complexe

La complexité de donner une définition de l'identité relève, entre autres, du fait que celle-ci implique un facteur temporel, donc qu'elle est dynamique, qu'elle ne se définit que par l'interaction dont elle est le produit (Kastersztejn, 1990 : 30), et qu'elle est, par essence, vouée au paradoxe de signifier à la fois la ressemblance, la différence, et l'unicité (Lipiansky, 1992 : 7).

C'est à Erik Erikson (1972) que l'on doit l'une des premières définitions considérée comme « rigoureuse » par de nombreux chercheurs (Lipiansky, 1992 : 9, Melliani, 1999 : 43, Trimaille, 2003 : 157) et qui présente l'avantage de « *condenser plusieurs dimensions du concept* » (Kanoué, 2002 : 2) :

¹⁵² « [...] *This concept represents an essential part of the daily lives of individuals and nations [...]* » (Tap, 2001: 1). Ce concept représente une partie essentielle de la vie quotidienne des individus et des nations.

¹⁵³ Edmond-Marc Lipiansky (1993 : 36) utilise, à propos des événements qui affectent l'identité, la lexie d' « *ébranlement identitaire* » et Georges Lüdi (1995 : 253) parle d'une « *une sorte de crise* » pour évoquer le « *choc* » dû au passage d'une frontière linguistique.

« [...] en termes de psychologie, la formation de l'identité met en jeu un processus de réflexion et d'observations simultanées, processus actif à tous les niveaux de fonctionnement mental, par lequel l'individu se juge lui-même à la lumière de ce qu'il découvre être la façon dont les autres le jugent par comparaison avec eux-mêmes et par l'intermédiaire d'une typologie, à leurs yeux significative ; en même temps, il juge leur façon de le juger, lui, à la lumière de sa façon personnelle de se percevoir lui-même, par comparaison avec eux et avec les types qui, à ses yeux, sont revêtus de prestige » (Erikson, 1972 : 17).

Dans cette définition, on perçoit clairement les dimensions interactionnelle, sociale, cognitive et affective de la formation de l'identité ; on se définit dans l'interaction avec autrui tout comme on définit également l'autre ou autrui : « *On ne peut être soi-même seul. La conscience de soi ne se construit que dans une relation d'identification et d'opposition à autrui* » (Lipiansky, 1993 : 35). De plus, on se reconnaît non seulement par rapport à autrui, mais également par rapport à certains autres, à qui l'on s'identifie plus particulièrement parce qu'à nos yeux, ils sont « *revêtus de prestige* » (Erikson, *ibid.*) ; ce qui sous-entend, en contrepartie, que certains autres ne le sont pas. On perçoit clairement, dès lors, que la notion d'identité présente deux versants, l'un individuel et l'autre social, et qu'elle naît de l'interaction entre ces deux versants, les mécanismes psychologiques et les facteurs sociaux.

VI.2. L'identité individuelle ou personnelle

Pour Pierre Tap (1979 : 8) :

« *L'identité individuelle est un système de sentiments et de représentation de soi, (c'est-à-dire) l'ensemble des caractéristiques physiques, psychologiques, morales, juridiques, sociales et culturelles à partir desquelles la personne peut se définir, se présenter, se connaître et se faire connaître ou à partir desquelles autrui peut la définir, la situer, ou la reconnaître* » (1979 : 8).

Dans cette définition, sont essentiellement mis en valeur l'aspect personnel (je = *l'ensemble des caractéristiques...*) et le résultat des interactions entre le « bloc » personnel ainsi constitué et autrui ; l'individu se définit en terme de système intrinsèque (représentations et sentiments) qui interagit avec un autre système (autrui). Elle préfigure celle d'Edmond-

Marc Lipiansky (1992 : 7) qui, sans apporter d'élément radicalement novateur, insiste sur la « dualité » de la relation à autrui :

« (...) il s'agit d'une part, du caractère de ce qui est identique, c'est-à-dire d'êtres ou d'objets parfaitement semblables tout en restant distincts; dans ce cas, l'identité est donc le fait d'être semblable à d'autres. D'autre part, elle est le caractère de ce qui est unique et donc qui se distingue et se différencie irréductiblement des autres. L'identité se propose ainsi, au niveau même de sa définition, dans le paradoxe d'être à la fois ce qui rend semblable et différent, unique et pareil aux autres. Elle oscille donc entre l'altérité radicale et la similarité totale » (Lipiansky, 1992 : 7).

Ici, l'individu se définit au sein de ses interactions avec autrui entre « attirance » et « répulsion », entre identité et altérité, par identification¹⁵⁴ et identisation¹⁵⁵ ; c'est « l'équilibre » entre ces deux pôles qui lui donne sa substance. On pressent, en outre, que l'obligation de se situer conduit l'individu à adhérer à des agglomérats sociaux et à en rejeter d'autres.

Pierre Tap (2001: 2), évoquant cette relation bipolaire à autrui située entre identification et identisation, souligne qu'un « *dualism exists in the construction of personal identity : the comparison of the Self to the Other, including both friends and enemies* »¹⁵⁶. La conséquence est la nécessité, pour l'individu en perpétuelle définition identitaire, de se retrouver solidaire des « nous » et opposé aux « eux » (Lipiansky, 1993 : 35). Il semble, à ce propos, mais sur un plan plus purement linguistique, difficile de ne pas faire le lien avec le « we code » et le « they code » établis par John Gumperz (1989a).

Ajoutons que la notion d'identité, puisque dynamique, ne peut être appréhendée qu'en diachronie : « *Identity involves the permanence and continuity of being* »¹⁵⁷ (Tap, 2001 : 1) ; on acquiert donc une identité « à travers l'enracinement dans l'histoire personnelle et culturelle, la remémoration et le récit » (Tap, 1988 : 53). La définition de Jean-Claude Deschamps (1991 : 51) insiste d'ailleurs particulièrement sur cet aspect temporel puisque

¹⁵⁴ « *L'identification permet à l'individu de se conformer aux normes sociales sous l'incitation d'autrui privilégiés ou de groupes de référence* » (Kanouté, 2002 : 171).

¹⁵⁵ « *L'identisation est, par contre, un processus d'individualisation, de construction de sa spécificité pour l'individu* » (Kanouté, 2002 : 171).

¹⁵⁶ Un dualisme existe dans la construction de l'identité personnelle : la comparaison de soi à l'autre qui inclut à la fois les amis et les ennemis.

¹⁵⁷ L'identité implique la permanence et la continuité d'être.

selon lui, « *l'identité personnelle concerne le fait que l'individu se perçoit comme identique à lui même, c'est-à-dire qu'il sera le même dans le temps et dans l'espace mais aussi c'est ce qui le spécifie, le singularise par rapport à autrui* ».

On pourrait donc résumer l'identité individuelle en quelques points forts, inspirés d'un article de Sylvie Esparbès-Pistre et Pierre Tap (2001 : 11), qui seraient :

1. la continuité (rester le même),
2. la cohérence (garder une cohérence des conduites),
3. la diversité (organisation dynamique des identités multiples),
4. la séparation (se différencier, se distinguer),
5. l'originalité (être unique et incomparable),
6. l'action et la production (création et engagement),
7. la valorisation (préserver une image et une estime de soi positive).

Enfin, il apparaît de plus en plus clairement que, comme l'avait démontré Georges Mead¹⁵⁸, la conscience de soi (*self*)¹⁵⁹ :

*« is something which has a development; it is not initially there, at birth, but arises in the process of social experience and activity, that is, develops in the given individual as a result of his relations to that process as a whole and to other individuals within that process »*¹⁶⁰
(Mead, 1934 : 135).

La séparation entre identité personnelle et identité sociale ne semble donc être que très théorique puisque se définir implique forcément de se « situer » dans ce que Cyril Trimaille (2003 : 160) appelle un « *écosystème social* » et qui serait l'espace social dans lequel s'actualise l'identité.

¹⁵⁸ De nombreux travaux des chercheurs de l'école de Palo-Alto (cf. paragraphe sur l'interactionnisme) se fonderont sur les recherches de Georges Mead.

¹⁵⁹ « *Le self peut être conçu comme un esprit pragmatiquement orienté vers l'assimilation des expériences distinctes de l'ensemble des Moi appartenant à un même Je, et qui, par cette action, établit l'unité, donc l'authenticité du sujet* » (Ogien, 1989 : 101).

¹⁶⁰ Est quelque chose qui a un développement, qui n'est pas là initialement, à la naissance, mais apparaît au cours des activités et expériences sociales, qui se développe en un individu donné, comme le résultat des relations que celui-ci entretient avec l'ensemble de ses activités et expériences sociales et les personnes qui y sont impliquées.

VI.3. L'identité sociale ou collective

« *Exister socialement, c'est aussi être perçu comme distinct* » (Bourdieu, 1982 : 142).

Selon Henri Tajfel, à qui l'on peut attribuer la paternité du concept, l'identité sociale repose sur une « *part of an individual's self-concept which derives from his knowledge of his membership of a social group (or social groups)* »¹⁶¹ (Tajfel, 1974 : 69), donc le sentiment d'appartenance à un groupe social, ainsi que sur le fait d'être « *defined by others as members of a group* »¹⁶² (Tajfel et Turner, 1986 : 15).

L'identité collective, à l'inverse de l'individuelle, s'inscrit donc dans l'opposition évoquée précédemment entre « nous » et « eux » ; elle implique par conséquent une communauté (nous) et une différence avec au moins une autre communauté (eux) (Esparbès-Pistre et Tap, 2001 : 11).

Edmond-Marc Lipiansky souligne, à cet effet, le côté essentiel de l'existence du « eux » sans lequel aucun « nous » n'est possible : « *chacun n'existe que dans la relation qui l'unit à une autre identité* » (Lipiansky, 1993 : 35). Il évoque ainsi le fait que l'identité d'homme suppose celle de femme, celle de parents, d'enfants, etc. Cependant, comme cela a été esquissé dans le paragraphe ci-dessus, il serait trop simpliste d'instituer une frontière théorique ainsi marquée entre identité individuelle et collective, d'une part parce que ces identités sont « *constamment en interaction* » (Esparbès-Pistre et Tap, *ibid.*) et d'autre part, parce qu' : « *il n'y a pas d'identité collective qui ne soit pas produite et activée au sein des identités individuelles* » (Taboada-Leonetti, 1990 : 12).

Il sera donc retenu de l'identité collective, qu'elle « *correspond à la représentation que les groupes eux-mêmes donnent et se donnent de ceux qui les constituent en terme d'être* » (Esparbès-Pistre et Tap, *ibid.*) et que, dans la lignée de Henri Tajfel (1986), Jean-Claude Deschamps (1999) et Cyril Trimaille (2004) :

1. Un sujet acquiert une identité sociale par ses appartenances à un ou différents groupes,
2. les individus ont pour objectif d'avoir une identité sociale positive,
3. et toute évaluation du groupe est déterminée par la comparaison avec d'autres groupes.

¹⁶¹ Une partie de la conception qu'un individu se fait de lui-même qui découle de son savoir à propos de sa propre appartenance à un ou des groupes sociaux.

¹⁶² Défini par les autres comme membre d'un groupe.

VI.4. Identité située et stratégies identitaires

Si, comme nous l'avons vu, l'identité est le produit de l'interaction entre l'individu et autrui, elle fluctue également, à l'instar de tout élément participant d'un système, en fonction du cadre (dans le sens goffmanien du terme) au sein duquel elle s'actualise :

*« social conduct is to a very large extent determined by what an individual deems to be appropriate to the social situation in which he finds himself. His conceptions of what is appropriate are in turn determined by the prevailing properties of the social system in which he lives »*¹⁶³ (Tajfel, 1972 : 100).

La conséquence de ces interactions entre individu et cadre est double :

1. d'une part, elle induit souvent le recours à une identité prototypique (identité située) qu'Isabelle Taboada-Leonetti (1990 : 44) définit comme *« l'ensemble structuré des éléments identitaires qui permettent à l'individu de se définir dans une situation d'interaction et d'agir en tant qu'acteur social »* ;
2. d'autre part, elle conduit à l'adoption d'une stratégie identitaire¹⁶⁴ visant à préserver la « face »¹⁶⁵, l'image que l'on *« cherche à donner et l'estime de soi qui en résulte »* (Lipiansky, 1993 : 37) ; ce qu'Edmond-Marc Lipiansky, Isabelle Taboada-Leonetti et Ana Vasquez (1990 : 24) définissent comme :

« Les procédures mises en œuvre (de façon consciente ou inconsciente) par un acteur (individuel ou collectif) pour atteindre une, ou des, finalités (définies explicitement ou se situant au niveau de l'inconscient), procédures élaborées en fonction de la situation d'interaction, c'est à-dire-en fonction des différentes déterminations (socio-historiques, culturelles, psychologiques) de cette situation ».

¹⁶³ La conduite sociale est, dans une très large mesure, déterminée par ce que l'individu juge comme approprié à la situation dans laquelle il se trouve. Ses conceptions de ce qui est approprié sont successivement déterminées par les propriétés prédominantes du système social dans lequel il vit.

¹⁶⁴ On ne peut, ici, se passer d'évoquer le « face-work » qu'Erving Goffman définit comme *« tout ce qu'entreprend une personne pour que ses actions ne fassent perdre la face à personne (y compris lui même) »* (Goffman, 1974 : 9).

¹⁶⁵ *« On peut définir le terme de face comme étant la valeur sociale positive qu'une personne revendique effectivement à travers la ligne d'action que les autres supposent qu'elle a adoptée au cours d'un contact particulier »* (Goffman, ibid. : 15).

C'est d'ailleurs le développement de ces stratégies identitaires qui va permettre à l'individu de « *surmonter ses ruptures et conflits socioculturels afin de s'intégrer ou de se positionner dans la société globale* » (Manço, 2002 : 71).

Dès lors, si l'on accepte ces deux dernières définitions, le fait que l'identité est « *le produit d'un processus dynamique* » (Taboada-Leonetti, 1990 : 44) et qu'elle varie en fonction du cadre et de la stratégie individuelle, on se doit alors également d'accepter l'idée de « rôle ». Or, comme l'écrit Isaac Joseph (1989 : 25) commentant Erving Goffman : « *adopter un rôle, c'est adopter un fragment d'identité sociale* ».

Toutefois, il ne faut pas voir dans le « rôle » un simple « *vêtement que l'on laisserait ensuite au vestiaire* » (Lipiansky, 1993 : 36), ces identités situationnelles peuvent affecter l'identité individuelle de diverses manières et forces « *selon le degré d'implication dans ces rôles* » (Lipiansky, *ibid.*). « *Each member of a community has a repertoire of social identities* »¹⁶⁶ (Saville-Troike, 1982 : 22) et ce sont précisément ces rôles ou différentes identités qui « *constituent des facettes d'une seule et même personnalité, que l'individu réussit à constituer en système* » (Lüdi, 1995 : 252).

Au sein du système ainsi constitué, l'individu pourra/devra opérer des choix entre des « *rôles multiples* » mais son implication dans un « *rôle donné* » (*image de soi*), le « choix identitaire », pourra, selon les cas, se voir confirmé ou sanctionné par autrui (Kaufmann, 2004 : 74).

J'adopterai donc ces définitions imprégnées de l'univers goffmanien puisque considérant, dans le cadre de cette étude, que l'identité ou les formes qu'elle revêt (rôles) s'actualise en grande partie dans le discours, qu'elle est déterminée par le cadre interactionnel auquel elle participe, et que par conséquent, les énoncés produits le sont en fonction des facteurs précédemment évoqués. Sans poser l'équation manichéenne un rôle = une forme, je partirai du principe que chaque forme produite est potentiellement attribuable à un rôle. « *En général, une personne détermine sa conduite en confrontant la signification potentielle de ses actes aux diverses images de soi qui se projettent dans la conversation* » (Goffman, 1974 : 36).

¹⁶⁶ Chaque membre d'une communauté possède un répertoire d'identités sociales.

VII. Identité et migrants

« *La migration reste par excellence un lieu de conflit identitaire* » (Lüdi, 1995 : 242), or, si, comme cela a été précédemment évoqué, l'on admet que « *the language spoken by somebody and his or her identity as speaker of this language are inseparable* »¹⁶⁷ (Tabouret-Keller, 1997 : 315), il paraît indispensable de s'interroger sur les relations entre identité et langues chez les migrants puisque, de fait, le « choc identitaire » (cf. p. 82) a de fortes chances de s'accompagner d'une restructuration du répertoire communicationnel due à la présence d'autres variétés (Lüdi, *ibid.* : 249), et par là-même, de « marques » ostensibles ou pas, de l'évolution de l'identité dans le discours.

VII.1. Du lien entre identité et langue(s)

« *Emigrer, quitter sa région d'origine pour un lieu où l'on parle une autre langue, c'est se trouver en présence non seulement d'un système linguistique différent, mais d'une nouvelle manière de communiquer, de se définir soi-même par rapport au monde* » (Lüdi et Py, 1986 : 56).

En effet, que l'on parle de « *choc initial* » (de Pietro, 1995 : 182), de « *sorte de crise* » (Lüdi, 1995 : 253) ou d'« *ébranlement identitaire* » (Lipiansky, 1993 : 36), la migration impose, dans la plupart des cas, la confrontation avec un ou des systèmes linguistiques différents, une sorte de (bi)multilinguisme « obligé », une remise en cause des représentations et, par conséquent, des modifications au niveau identitaire. Or, si l'on admet, d'une part, le lien entre représentations et identité (Müller et De Pietro¹⁶⁸, 2001 : 62 ; Jodelet, 1993 : 22) et, d'autre part, le fait que les représentations s'actualisent dans le discours (Müller et De Pietro, *ibid.* ; Billiez *et al.*, 2002 : 65 ; Cavalli, 2003 : 258 ; Coletta, 2003 : 582), on se doit d'admettre qu'entre autres manifestations¹⁶⁹, l'identité s'actualise également dans le discours (Tabouret-Keller, 1997 : 315). En d'autres termes, « *le langage est l'expression de l'identité*

¹⁶⁷ La langue parlée par quelqu'un est inséparable de son identité en tant que locuteur de cette même langue.

¹⁶⁸ Ces auteurs parlent, à l'égard des représentations, de « *marqueurs d'identité* », notion qui sera développée quelques paragraphes plus loin.

¹⁶⁹ Andrée Tabouret-Keller (1997 : 319) déclare à propos des autres manifestations identitaires : « *Other behavioral features may support the identification, for instance, dress, a flag (or any other symbol) [...]* ».

L'identité peut être véhiculée par d'autres traits comportementaux, par exemple, l'habillement, un drapeau (ou n'importe quel autre symbole).

dans la mesure où des marques linguistiques véhiculent une signification potentiellement identitaire » (Lüdi, 1995 : 218). Ces deux derniers auteurs soulignent d'ailleurs chacun la force du lien entre identité et langue en évoquant l'effet Shibboleth, inspiré du mythe biblique¹⁷⁰ selon lequel le simple fait de pouvoir ou non prononcer la consonne [G] dans « Shibboleth » suffisait à identifier un individu comme membre de la communauté ou non (Lüdi et Py, 1986 : 98 ; Tabouret-Keller, 1997 : 317).

Pour souligner encore ce lien entre langue et identité, on peut également évoquer, à l'instar d'Andrée Tabouret-Keller (*ibid.* : 320), le cas de la France, pays des Français dans lequel la langue officielle de l'Etat est le français : « *La langue de la république est le français* » (loi constitutionnelle du 25 juin 1992). Cet état de fait n'est pas sans effet sur la construction de l'identité puisque sous-entendant qu'être français, c'est aussi parler français ; lien entre identité et langue qui est d'ailleurs implicitement établi dans le contrat d'accueil et d'intégration (*cf.* annexe, p. 162).

Force est donc de constater que le simple fait de se déclarer une appartenance linguistique constitue déjà une figure identitaire, voire, que le fait de nommer une langue « *c'est déjà prendre position* » (Tabouret-Keller, 1982 : 27). En effet, en fonction de positionnements identitaires, on peut soit minorer les différences entre des langues pour « préserver » l'aspect communautaire idéalisé, soit accentuer de « petites différences » linguistiques pour faire coïncider une isoglosse virtuelle et une frontière communautaire ; « *alors, des différences minimales feront des différences de langue tandis que dans d'autres cas, des différences provoquant la non-compréhension seront délibérément négligées* » (Madray et Marcellesi, 1981 : 21). Andrée Tabouret-Keller (1982 : 37) va même encore plus loin dans ce sens puisqu'elle déclare que « *la valeur symbolique que les communautés attribuent à leurs identités rend à la limite caduque la nécessité de différences linguistiques réelles ou actuelles* ».

VII.2. Une identité nécessairement plurielle¹⁷¹

« *L'identité complexe, plurielle, ne serait-elle pas la règle plutôt que l'exception dans des situations de migration ?* » s'interroge Georges Lüdi (1995 : 247) comme pour affirmer la

¹⁷⁰ Livre des Juges 12, 5-6.

¹⁷¹ La lexie « identité plurielle » est empruntée à Bernard Py (1995), Jacqueline Billiez (1997) et Stéphanie Costa Galligani (1998).

dualité intrinsèque du processus migratoire. En effet, le fait de se retrouver dans un nouvel environnement, va, dans la plupart des cas, placer le migrant au confluent de cultures, de représentations et de « langues » différentes (Oesch-Serra, 1995 : 160) ; or, « *la migration affecte profondément la signification des éléments langagiers [...] qui fonctionnaient comme marques identitaires en région d'origine* » (Lüdi, *ibid.* : 253).

Dès lors, se pose inéluctablement la question des choix, souvent nécessaires et parfois douloureux, à opérer entre l'ancien et le nouveau système¹⁷². En effet, il n'est guère de plus grand dilemme que celui de devoir adopter une nouvelle identité au prix du sacrifice de l'ancienne, ou de « pétrifier » son identité, la vouant ainsi à la ségrégation éternelle. « *Comment échapper au dilemme de devoir choisir entre s'enfermer dans un ghetto ou avoir l'impression de renier son identité d'origine en parlant la langue d'accueil ?* » (Lüdi, 1995 : 234).

Les faits sont heureusement moins manichéens et, entre ces deux extrêmes, le migrant dispose d'un continuum de possibilités qui lui permet de faire cohabiter son ancien et son nouveau « monde », de faire évoluer son identité. La nouvelle identité peut donc s'inscrire dans le prolongement de l'ancienne, aspect dynamique oblige, mais au prix d'une brusque accélération due au processus migratoire. Ce seront donc deux systèmes¹⁷³ qui vont devoir « fusionner » en un individu, deux facettes d'une même identité, et, au minimum deux systèmes linguistiques distincts. Le migrant va donc se trouver confronté à la situation assez paradoxale de « *devenir autre en restant soi-même* » (Abou, 1981 : 94).

VII.3. De « l'oscillation identitaire »

Comme le déclare Cécile Van den Avenne (2002 : 111) « *les situations d'entre-deux culturel sont propres à engendrer de l'insécurité identitaire* », et c'est pourtant précisément à ce type de situations, avoisinant d'ailleurs parfois la double contrainte¹⁷⁴, que va être confronté, la plupart du temps, le nouvel arrivant.

¹⁷² Par système, j'entends ici, tout ce qui interagit plus ou moins directement avec l'individu (systèmes linguistiques, culturels, représentationnels, etc.).

¹⁷³ Dans le sens défini précédemment.

¹⁷⁴ Double contrainte ou « double bind » (Bateson, Jackson, Haley et Weakland, 1956). Marisa Cavalli (2003 : 260) se réfère également à ce concept mais au niveau représentationnel.

En effet, de l'inconfortable situation d'être entre deux systèmes résulte immanquablement des « *conflits identitaires* » (Lüdi, 1995 : 242) et/ou¹⁷⁵ de l'« *insécurité identitaire* »¹⁷⁶ (Billiez *et al.*, 2002 : 65) et ce sont précisément ces derniers états qui sont sources des mouvements ou oscillations entre deux identités vouées, cependant, au fil du temps, à ne plus en former qu'une, unique et composite.

C'est d'ailleurs cette évolution dans la dualité qu'évoque Altay Manço (2002 : 81) en déclarant que « *la construction de l'identité en situation fortement multiculturelle est [...] un jeu d'équilibre entre la tendance ontologique et la tendance pragmatique du moi : au niveau d'une population, l'éventail de nuances entre ces deux pôles est pratiquement infini* ».

Le processus de formation de la « nouvelle » identité chez le migrant va donc, au gré des aléas de sa nouvelle vie, s'accompagner « d'allers » et de « retours » entre nouvelle et ancienne identité, entre un certain « *idéal de soi* » (Manço, *ibid.*) et l'acceptation pragmatique de la nouvelle situation, entre loyauté à l'ancienne identité et « obligation » d'accepter la nouvelle, et bien entendu, entre l'ancien répertoire communicationnel et le nouveau. C'est dans et par ces « oscillations identitaires » que va s'actualiser l'identité, en d'autres mots, « *c'est sans doute l'usage variable que le migrant fait des variétés qui forment son répertoire en fonction de la perception qu'il a de la situation qui constitue véritablement une figure identitaire* » (Lüdi, 1995 : 271).

Cette oscillation identitaire n'est d'ailleurs pas le fait des seuls migrants puisque l'on retrouve sa trace dans le discours de leurs enfants (Billiez, 1997) et même de leurs petits enfants comme nous le verrons un peu plus loin. Ce dernier point conforte d'ailleurs l'idée que la langue « *can be regarded as a memory of identity* »¹⁷⁷ (Mühlhäusler, 2003 : 35) et que c'est, entre autres, par ce moyen que l'on peut mettre en évidence les étapes de l'évolution de l'identité, processus que Jacqueline Billiez (1997 : 71) nomme « *identité multidimensionnelle en gestation* ».

Selon Georges Lüdi (1995 : 245), plusieurs figures sont susceptibles de marquer le conflit identitaire :

1. les schématisations discursives contradictoires,

¹⁷⁵ Il semble plus pertinent de penser que c'est le conflit qui provoque l'insécurité mais, de toute façon, l'oscillation en sera le résultat.

¹⁷⁶ Selon ces auteurs, l'insécurité identitaire serait un sentiment général au sein duquel figureraient d'autres formes d'insécurité comme notamment l'insécurité linguistique.

¹⁷⁷ Peut être regardée comme une mémoire de l'identité.

2. l'emploi non cohérent des « embrayeurs » comme des pronoms personnels ou des adverbes de lieu,
3. l'emploi contradictoire d'emblèmes.

Sans remettre en question la validité de la signification de ces figures, on observera toutefois que, dans le cas de la communauté objet de cette étude, les contradictions et incohérences pourront également s'avérer être des signes de manque de « maîtrise » de la variété de français utilisée durant l'interaction.

Pour Jacqueline Billiez *et al.* (2002 : 65), l'insécurité identitaire se manifeste, entre autres, par un sentiment d'insécurité linguistique dû au poids des représentations sur la « *langue idéale* » et sur le sentiment subséquent « *d'une maîtrise insatisfaisante du français* ». Ce sont donc, par des « *auto-(d)évaluations* » que va se manifester l'insécurité linguistique qui, elle-même, signifiera l'insécurité identitaire.

Ces oscillations identitaires, comme nous le verrons dans ce travail, ne sont pas sans conséquences au niveau des représentations des migrants et notamment, au niveau des représentations sur la situation linguistique de la région d'origine.

VII.4. Deux grands types de stratégies identitaires

L'insécurité et/ou le conflit identitaire, outre l'oscillation précédemment évoquée, amènent le migrant à développer des stratégies identitaires qui lui permettent de surmonter les troubles engendrés par la rencontre, en lui, de deux systèmes (l'ancien et le nouveau). C'est par le développement de ces stratégies que celui-ci peut « *avancer dans sa construction identitaire* » et, ainsi, se positionner et/ou s'intégrer dans la société d'accueil (Manço, 2002 : 71).

Altay Manço (*ibid.* : 83-88) distingue ainsi deux types de stratégies différentes : « *les stratégies d'assimilation individuantes* » et « *les stratégies de différenciation individuantes* ».

Les premières, stratégies d'assimilation individuantes, répondent en priorité aux impératifs pragmatiques de l'installation dans le pays d'immigration, sans toutefois négliger « *la conservation de la culture familiale* ». Elles représentent donc un ensemble de manœuvres visant à « *mettre en avant une similitude partielle ou un dénominateur commun* ».

entre la société d'accueil et le groupe migrant » (Manço, 2002 : 83) et s'apparentent, en outre, à « la relative insécurité (mono)culturelle » (Billiez et al., 2002 : 68) dans laquelle « la quête du sujet est celle de la similitude- être de l'une ou de l'autre culture mais pas des deux ».

On pourra trouver des marques de ce type de stratégies dans tout ce qui est de l'ordre des actions identitaires à valeur syncrétique, dans le « déplacement du conflit », la « sublimation du conflit identitaire par une activité qui contribue à entretenir des liens entre société d'accueil et d'origine » (Manço, 2002 : 83), etc.

Les secondes, stratégies de différenciation individuantes, qualifiées de « conduites paradoxales » par Altay Manço (*ibid.*), visent à la conservation de l'identité originelle tout en répondant aux exigences pragmatiques de l'insertion dans la nouvelle société. Elles peuvent, en cela, être regardées comme l'acceptation « des diverses facettes de l'identité », et, ce faisant, constituer une « ouverture féconde vers un troisième terme, synthèse des deux premiers » (Manço, *ibid.* : 88). Ce type de stratégie peut d'ailleurs être comparé à « la posture de l'exil identitaire » (Billiez et al., 2002 : 66) exprimée, entre autres, par un discours qui vise à assurer « le lien entre deux terres, la terre d'origine et la terre d'accueil, ainsi qu'entre deux générations, celle des parents et des enfants ». Ces derniers auteurs citent (*ibid.*) trois formes qui peuvent révéler ce type de stratégies : « Prendre le parti de la France contre ses compatriotes d'origine, se sentir « décalé » dans son pays d'origine, ne pas pouvoir répondre de façon cohérente aux questions identitaires à ses enfants ».

On pourrait résumer la différence entre ces deux grands types de stratégies en disant que, dans un cas, on cherche la similitude à tout prix, reléguant au second plan la différence, ce qui est l'essence même de l'assimilation (*cf.* p. 175), alors que, dans l'autre, on accepte les différences dans l'optique éventuelle de créer un nouveau système, démarche qui est d'ailleurs indispensable à toute forme d'intégration (*cf.* p. 175).

VII.5. Des manifestations langagières de l'identité

Comme l'affirme Pierre Bourdieu (1982 : 142), « exister socialement, c'est aussi être perçu, et être perçu comme distinct », allusion manifeste à l'identité ; or, ce dernier déclare également (1990 : 15) que les linguistes ne possèdent d'autres alternatives que de chercher « désespérément » dans la langue ce qui s'actualise dans les relations sociales. Admettre ces

deux propositions, c'est, en quelque sorte, accepter l'idée qu'il faut aller chercher dans la langue les « *marques linguistiques* » qui selon Georges Lüdi (1995 : 218) « *véhiculent une signification potentiellement identitaire* ».

Or, ces marques linguistiques, qualifiées de « *marqueurs identitaires* » par Jacqueline Billiez (1985) dans son inspiration neo-labovienne, peuvent également être considérées comme des actes, actes que Robert Lepage et Andrée Tabouret Keller (1985) qualifient d' « *acts of identity* »¹⁷⁸. Dans l'ouvrage éponyme, ces auteurs déclarent que le comportement linguistique¹⁷⁹ peut être considéré comme « *a serie of acts of identity in which people reveal both their personal identity and their search for social roles* »¹⁸⁰ (1985 : 14). Cette analyse du processus identitaire est d'ailleurs pleinement partagée par Georges Lüdi (1995 : 233) qui déclare que « *l'identité se construit, confirme et restructure à travers des emplois successifs de figures identitaires, ces emplois étant à interpréter comme autant d'actes d'identité* ».

On retrouve, dans ces deux définitions, les différents aspects des processus identitaires évoqués précédemment tels que l'aspect dynamique (« *serie* », « *construction, restructure* ») et le côté multiple (« *social roles* », « *figures identitaires* ») mais cette fois, avec la dimension de l'expression de l'identité par le prisme de la parole.

VII.6. Des marqueurs ou des actes d'identité¹⁸¹

Si l'apparente multiplicité des actes d'identité semble difficilement contestable, on peut, en revanche, s'interroger sur les distinctions et catégorisations que l'on peut établir de ceux-ci. Une distinction peut être opérée entre ce que l'individu dit de son identité et ce qui apparaît de l'identité sans que l'individu ne l'évoque. En d'autres mots, on peut distinguer « *les représentations identitaires manifestées dans le discours* » des « *pratiques identitaires (répertoire varié, énoncé émaillé de marqueurs)* » (Lüdi, 1995 : 213). Il semble, donc, que ce

¹⁷⁸ Actes d'identité.

¹⁷⁹ La lexie originale, « *linguistic behaviour* », est ici traduite par « *comportement linguistique* » pour préserver la pensée exacte de l'auteur mais on remarquera le fait que Georges Lüdi (1995 : 233) la traduit par « *comportement langagier* ».

¹⁸⁰ Une série d'actes d'identité par laquelle les individus révèlent à la fois leur identité personnelle et leur quête de rôles sociaux.

¹⁸¹ Les marqueurs seront considérés comme les traces « *visibles* » des actes d'identité.

soit en ce sens qu'il faille interpréter l'opposition de Pierre Centlivres¹⁸² (1986) entre « *identité manifestée* » et « *identité revendiquée* ». Cependant, la catégorisation des marqueurs entre revendiqués et manifestés demeure un exercice « périlleux » puisque l'on ne peut distinguer formellement ce que l'individu manifeste « *sans intention particulière ou même contre sa volonté* » de ce qu'il revendique comme « *une identité spécifique* » (Lüdi, 1995 : 210). Cette dernière remarque pose également, de manière implicite, le problème de la capacité ou de la sensibilité de l'interlocuteur, quel qu'il soit, dans la perception d'éventuelles marques et de l'interprétation qu'il en fera.

Néanmoins, les emblèmes, « *signes sensibles qui fonctionnent comme une expression concrète et affectivement valorisée de l'identité* » (Pierre Centlivres, 1986 : 98 cité par Georges Lüdi, 1995 : 210), seront situés dans la catégorie des marqueurs d'identité manifestée, puisque ceux-ci relèvent de la fonction emblématique qui est « *celle qui exprime, de façon la plus explicite, l'identité ou les identités de la personne plurilingue* » (Billiez *et al.*, 2000a : 56).

Certains stéréotypes et représentations seront localisés dans cette même catégorie ainsi que les marques transcodiques fruit d'une identité bilingue revendiquée puisque « *comme celui des emblèmes, l'emploi des stéréotypes porte en d'autres termes des valeurs identitaires* » (Lüdi, *ibid.*).

Tout ce qui relève du schéma nous/vs/eux sera donc interprété comme « *principe de base du processus identitaire* » (Kaufmann, 2004 : 138), et par conséquent, l'emploi des pronoms personnels inclusifs ou exclusifs, comme des indices « *qui servent manifestement à situer les interlocuteurs en deçà et au-delà de frontières de groupes et à produire de l'altérité* » (Lüdi, 1995 : 211).

Je considérerai, d'autre part, que les marques relevant de l'identité manifestée sont contenues dans ce que Jacqueline Billiez (1997 : 46) désigne par « *le parler spécifique du groupe* » et consistent en « *certaines mots ou expressions, un accent* », etc. (Lüdi, *ibid.*) Certaines représentations pourront également relever de l'identité manifestée et seront, à ce titre, considérées comme « *un mode d'expression indirect constitué par les formes de représentation politiques et culturelles du groupe* » (Billiez, *ibid.* : 46).

¹⁸² Cité par Georges Lüdi (1995 : 211) : Centlivres Pierre, 1986, « L'Identité Régionale : Langage et Pratiques. Approche Ethnologique, Suisse Romande et Tessin », in Centlivres, P. *et al.* : Regionale Identität und Perspektiven : Funf Sozialwissen Schaftliche Ansätze. Les Sciences Sociales Face à l'Identité Régionale : cinq approches. Berne, Haupt, 77-126.

Les représentations et jugements sur le (bi)plurilinguisme seront considérés comme autant d'actes d'identité mais, en revanche, sans présumer de leur aspect manifesté ou revendiqué. En effet, se catégoriser comme bilingue suppose, pour le migrant, d'accepter la « cohabitation » des deux systèmes en présence et les modifications que cela induit sur le plan linguistique, représentationnel et donc identitaire ; en d'autres termes, il s'agira « *d'assumer non seulement l'élargissement du répertoire verbal, mais aussi les changements sur le plan de l'identité qui l'accompagnent* » (Lüdi, 1995 : 236). On peut, par exemple, refuser de s'autocatégorieser comme bilingue pour des raisons de loyauté envers la communauté d'origine, parce qu'on a des représentations « sévères » ou idéalisées du bilinguisme (compétence, équilinguisme, etc.) ou de ce qu'est une langue (« *poids de la langue idéale* », Billiez *et al.*, 2002 : 65), par peur de perdre les latitudes offertes par la langue d'origine, par refus du biculturalisme¹⁸³ (Lüdi, 1995 : 234) ou pour encore bien d'autres raisons.

Par conséquent, m'appuyant, d'une part, sur l'assertion de Georges Lüdi (*ibid.*) qui déclare « *rare sont les bilingues qui osent s'autocatégorieser "comme bilingue"* » et d'autre part sur l'idée de « *relative sécurité bi(culturelle)* »¹⁸⁴ (Billiez *et al.*, 2002 : 65) que l'on pourrait considérer comme les pôles d'un même continuum, je prêterai une attention particulière aux déclarations des enquêtés sur leur bilinguisme et considérerai celles-ci comme autant de marques du processus identitaire.

Il convient, en outre et logiquement, de tenir également compte des représentations et attitudes envers la(les) langue(s) ou variété(s) du pays d'origine ainsi que de celles envers le pays d'immigration. On peut ainsi se trouver confronté à des jugements « *hypernormatifs* » sur la langue d'origine (Lüdi, 1995 : 231), voire, à la remise en cause de différences entre langues ou variétés selon l'identité affichée à un moment précis et dans un contexte donné. Il est tout également possible de sous-estimer sa propre « compétence » dans la langue d'accueil précisément parce que celle-ci symbolise un idéal linguistique (« parler comme il faut ! ») et, au-delà, un enjeu en terme d'intégration à la nouvelle société. Ce dernier point, s'il est vraisemblablement ressenti de manière plus prégnante par les migrants, n'en est pas leur seul

¹⁸³ Georges Lüdi, citant François Grosjean (1982), fait allusion au fait que l'on considère, en général, que la compétence bilingue va de pair avec le biculturalisme.

¹⁸⁴ Pour ces auteurs, la « *relative sécurité (bi)culturelle* » est en « *étroite relation avec une représentation positive des langues en présence* », le bilinguisme se donne donc presque « *comme une évidence* », et au-delà de lui, c'est la biculturalité qui est revendiquée.

apanage. Il semble bien, en effet, que ce soit le lot partagé par beaucoup de Français qui vivent aussi sous la « coupe » de représentations idéales de la langue (Leconte et Caitucoli, 2003 : 47) et de ses supposées vertus sociales ou intégrationnelles. Alors, si cette « pression » des représentations collectives attachées à « la langue idéale » peut avoir un impact fort sur des locuteurs natifs, on peut aisément concevoir son ampleur sur des migrants non-natifs...

Afin de synthétiser un peu cette interaction entre répertoire communicationnel, identité et représentations je propose un modèle qui, s'il peut présenter des lacunes (pas de hiérarchisation, identité englobant les représentations, etc.), permet tout de même de représenter la manière globale dont il est possible d'appréhender la communication et plus particulièrement les productions langagières dans cette étude. Ce modèle a été soumis à Cyril Trimaille pour ce qui touche plus particulièrement à l'identité et à Jean-Pierre Chevrot pour le côté psycholinguistique. C'est d'ailleurs sur les conseils de ce dernier qu'a été ajoutée la dimension grammaire/répertoire. Enfin, la typologie des alternances codiques, sous-entendue dans le bloc répertoire communicationnel/grammaire, est celle de Louise Dabène et Jacqueline Billiez (1987 : 34-37)¹⁸⁵.

VIII. Vers un modèle

Le concept de répertoire communicationnel implique *de facto* l'idée de choix. En effet, selon les situations de communications, le locuteur va opérer des choix au sein de l'« arsenal » (Gumperz, 1971 : 102) qui constitue son répertoire. Ces choix ne sont d'ailleurs pas dictés par la coexistence de différents codes chez le bilingue mais plutôt par le fait « *qu'il existe des contextes qui induisent l'emploi d'un code plutôt qu'un autre* » (Cavalli, 2003 : 269). En d'autres termes, les langues en présence ne sont pas « *des entités distinctes et séparées mais plutôt des ensembles de ressources sémiotiques que le sujet bilingue mobilise de façon très souple et dynamique en fonction des situations sociales* » (Boutet et Saillard, 2003 : 97).

¹⁸⁵ Dans cette typologie de forme arborescente, l'alternance codique peut se manifester entre deux interventions (inter-intervention), auquel cas elle correspond à une remise en cause du choix de langue, mais elle peut également se manifester au cours d'une même intervention (intra-intervention), entre deux actes de parole (inter-acte) ou au sein du même acte de parole (intra-acte). Lorsqu'elle se manifeste pendant un acte de parole (intra-acte), l'alternance codique peut être segmentale, c'est le cas des incises (insertion d'un segment), ou unitaire (insertion d'un seul élément). Dans le cas d'une alternance codique unitaire, on distingue encore deux cas de figure selon que l'élément inséré joue le rôle syntaxique de l'élément auquel il est substitué ou selon que cet élément ne joue pas de rôle syntaxique.

Qu'il s'agisse de variation ou d'alternance codique¹⁸⁶, je considérerai donc que ces choix sont le produit de l'interaction entre un contexte et une identité (dans ce modèle, les représentations seront arbitrairement considérées comme constitutives de l'identité). Ainsi, tous les éléments de la « sphère interactionnelle directe¹⁸⁷ » du locuteur vont participer à la mise en œuvre par celui-ci d'une stratégie identitaire volontaire ou non, qui déclenchera le choix d'un élément ou d'un groupe d'éléments¹⁸⁸ du répertoire à un moment donné.

Dans le modèle suivant, sera désigné par « identité » tout ce qui est constitutif de l'identité de la personne à un moment donné (T), et ce, qu'il s'agisse indifféremment d'identité individuelle, sociale, située, des représentations, du physique, etc.

De même, par « contexte », j'entendrai tout ce qui participe de manière directe à l'interaction en cours, m'inspirant en cela du modèle SPEAKING¹⁸⁹ de Dell Hymes (1974b : 55-60). Plus précisément, il sera désigné par contexte « *l'ensemble des facteurs situationnels qui se révèlent pertinents pour la compréhension d'un comportement langagier* » (Matthey, Py, 1995 : 14). De l'interaction entre identité et contexte résultera donc un « rôle »¹⁹⁰ auquel seront associés divers éléments communicationnels.

Dans le schéma suivant (figure 1), le premier bloc représente l'interaction entre contexte et identité ; les flèches qui l'entourent symbolisent l'interaction entre ces derniers éléments mais soulignent également le fait que je ne présume en aucun cas d'éventuelles hiérarchie ou chronologie entre identité et contexte dans le processus d'élaboration du « rôle ».

¹⁸⁶ Alternance codique est à prendre ici dans le sens de « code-switching » tel que définit par John Gumperz (1989a : 59) : « *La juxtaposition, à l'intérieur du même échange de parole, de passages appartenant à des systèmes ou des sous-systèmes grammaticaux différents* ».

¹⁸⁷ Par « sphère interactionnelle directe », j'entends l'ensemble constitué par le locuteur et tous les éléments qui interagissent directement avec celui-ci.

¹⁸⁸ La sélection d'un élément du répertoire verbal peut en effet s'accompagner simultanément d'un choix d'éléments kinésique, mimique, proxémique, etc.

¹⁸⁹ SPEAKING : Acronyme pour désigner le lieu physique et le moment (S = Setting and Scene), les protagonistes de l'interaction (P = Participants), le propos et le but de la discussion (E = Ends), la forme et l'ordre de l'événement (A = Act Sequence), le ton, la manière et l'esprit de l'acte de parole (K = Key), la forme et le style du discours (I = Instrumentalities), les normes sociales (N = Norms), le genre d'acte de parole ou d'événement (G = Genre), (Hymes, 1974b, 55-60).

¹⁹⁰ Dans le sens goffmanien du terme (*cf.* l'identité p. 88).

Le second bloc symbolise l'ensemble du répertoire communicationnel du locuteur réparti sur un continuum de codes comprenant les variétés et les « langues » ainsi que les éléments grammaticaux¹⁹¹ et para-verbaux¹⁹² associés dont dispose le locuteur. Les flèches, autour de ce bloc, symbolisent le rapport entre signifiant et signifié.

La flèche principale qui transperce les deux blocs symbolise la détermination du second bloc par le premier en un moment précis.

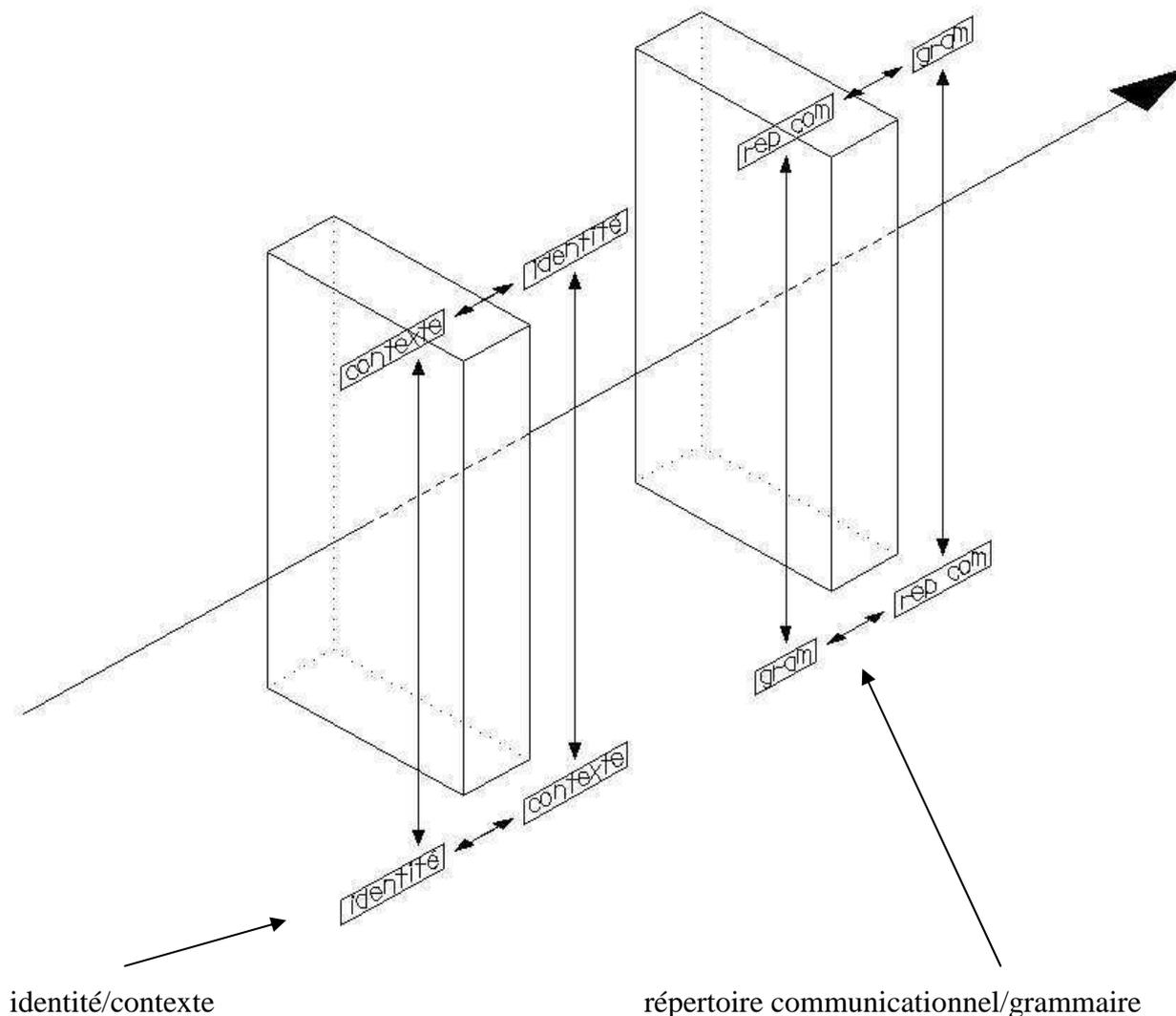


Figure 1 : La production à T0

¹⁹¹ Règles, syntaxe, phonétique, phonologie, etc.

¹⁹² Eléments kinésique, mimique, proxémique, etc.

Le second schéma (figure 2) présente le même processus que ce dernier mais, cette fois, en terme dynamique. Les T0, T1, T2, etc. représentent les passages d'un état (détermination identitaire + sélection d'éléments communicationnels) à un autre ; ils ne représentent pas des durées fixes mais au contraire des durées « aléatoires » fluctuant au rythme des événements de l'interaction en cours ; ils peuvent, par exemple, symboliser le moment d'une alternance codique quelle que soit la forme que recouvre cette dernière¹⁹³. La flèche principale qui traverse tous les blocs symbolise le déroulement chronologique de l'interaction.

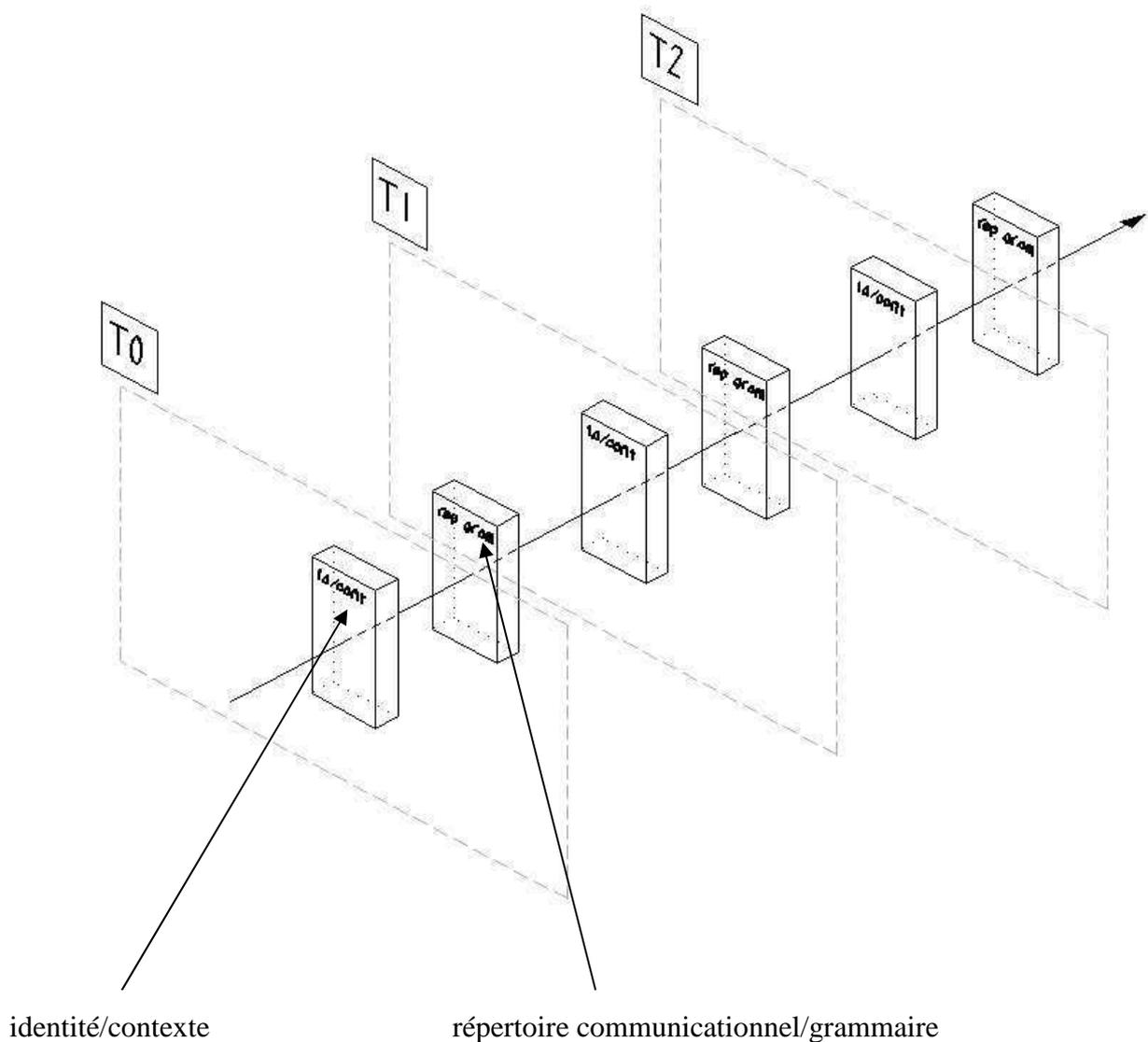


Figure 2 : Les productions dans le temps

¹⁹³ Référence est ici faite aux diverses formes d'alternances codiques répertoriées dans la typologie de Louise Dabène et Jacqueline Billiez (1987 : 34-37).

Résumé de la première partie

Au cours de cette première partie, j'ai tenté d'exposer le recueil de données effectué, la méthodologie suivie et le cadre conceptuel dans lequel s'inscriront les diverses analyses qui vont suivre.

Rappelons que les données sur lesquelles se fonde cette étude proviennent de :

- 105 enregistrements effectués auprès de personnes originaires du Maghreb,
- d'une bonne centaine d'entretiens informels réalisés, sur une période de 4 ans, avec des personnes originaires du Maghreb au « hasard des rencontres »,
- de discussions avec des proches (famille, belle-famille, amis) également originaires du Maghreb,
- de 26 entretiens enregistrés avec des formateurs,
- d'entretiens avec environ 150 formateurs rencontrés pendant les « journées rencontre » que j'ai animées pour l'Espace Formateur,
- des entretiens complémentaires effectués avec des acteurs sociaux ou des enfants de migrants.

Rappelons, également que les enquêtés, tous originaires du Maghreb, sont au nombre de 105 dont 70 primo-arrivants et 35 ex-primo-arrivants. La quasi-moitié d'entre eux est de nationalité algérienne et un peu plus de la moitié sont des femmes. Entre 16 et 30 ans, les hommes sont plus nombreux que les femmes et la majorité de cette tranche d'âge est célibataire et sans enfant. A partir de 30 ans, les hommes disparaissent quasiment et ne demeurent presque que des femmes mariées avec des enfants. Environ un tiers des personnes n'a pas été scolarisé et cela concerne surtout les femmes. Enfin, plus de 80% des enquêtés sont sans emploi et cette situation affecte une fois de plus tout particulièrement les femmes.

Les différents concepts dont relève cette étude sont principalement empruntés à la (socio)linguistique interactionniste, à la sociologie et à la psychologie sociale.

De l'interactionnisme, il sera retenu la notion de système ainsi que ses corollaires (interaction, *feed-back*, dynamisme, etc.) que l'on retrouvera dans de nombreux autres concepts abordés.

Le groupe, terrain de cette étude, a été situé en s'appuyant sur le très gumperzien concept de *speech community* et ses ressources linguistiques déclinées à l'aide de la notion de répertoire verbal (communicationnel).

La notion de pluri(multi)linguisme, règle plutôt qu'exception, a été formalisée comme relevant de l'usage régulier de plusieurs langues ou variétés, et la définition de la diglossie reformulée en terme de séparation fonctionnelle des variétés.

De la notion de représentation, on retiendra que celles-ci sont toujours « *une façon de découper le réel pour un groupe donné en fonction d'une pertinence donnée* » (Moore, 2001 : 10) et que la déstabilisation de celle-ci est « *un danger qui menace en particulier les migrants* » (Py, 2004b : 9).

Enfin, je considérerai que les productions langagières d'une personne sont inséparables de son identité (Tabouret-Keller, 1997 : 315), quelles que soient les formes qu'elle revêt (rôles), et surtout, que « *la migration reste par excellence un lieu de conflit identitaire* » (Lüdi, 1995 : 242).

*PARTIE II : Du répertoire verbal à sa mise en
oeuvre*

CHAPITRE I : Un répertoire verbal, des représentations et des identités

Dans la partie précédente, je me suis attaché à décrire le contexte général de cette étude, les données sur lesquelles celle-ci se fonde, la manière dont elles ont été recueillies ainsi que les différents concepts qui servent de cadre théorique à l'ensemble de ce travail.

Une première approche du répertoire verbal des enquêtés a également été effectuée (*cf.* p. 58) sans toutefois « caractériser » celui-ci davantage puisque, pour ce faire, il était nécessaire d'aborder les notions de plurilinguisme, de représentation et d'identité.

Cette deuxième partie est donc consacrée, plus particulièrement, aux discours épilinguistiques, aux « dire » des enquêtés. Ces dire émanent des enquêtés de l'Espace Formateurs, de ceux d'une première enquête (Biichlé, 2003) auxquels il faut ajouter l'ensemble des entretiens informels effectués. En ce qui concerne l'enquête Espace Formateurs, la proportion de discours provenant d'EX (ex-primos-arrivants) est un peu plus élevée parce que les entretiens réalisés avec ceux-ci ont été plus approfondis (*cf.* p. 19) et comme les trente-cinq EX (36,75%) ne comptent que deux hommes (2,1%), les discours sont donc le plus souvent ceux de femmes. En outre, on notera que hormis les hommes Ex, les « sous-groupes » sont relativement équilibrés puisque les femmes Primos sont 33 (34,65%), les femmes Ex 33 (34,65%) également et les hommes Primos 37 (38,85%), (*cf.* tableau n° 9).

	Primos	Ex	totaux
Femmes	33 (34,65%)	33 (34,65%)	66 (69,3%)
Hommes	37 (38,85%)	2 (2,1%)	39 (40,95%)
Totaux	70 (73,5%)	35 (36,75%)	105 (100%)

Tableau 9: Les Primos et les Ex en fonction du sexe

Le propos de cette seconde partie consiste donc à apporter des éléments de réponse aux questions relatives aux « langues », « dialectes », « variétés », etc. en présence, au (bi)plurilinguisme des enquêtés et, plus globalement, à leur rapport aux langues d'origines et à celle(s) du pays d'immigration ; et ce, en envisageant toujours les situations par le prisme de l'articulation entre langues, identités et représentations.

Outre l'intérêt « purement linguistique » que peut procurer la meilleure connaissance du répertoire verbal d'une communauté, cette deuxième partie pourra être pourvoyeuse d'informations sur les différentes façons, pour les migrants, d'appréhender les nouvelles langues et les nouvelles identités puisque « *les jugements sur la région d'accueil sont en relation directe avec les rapports avec la région d'origine* » (Lüdi, 1995 : 216) et que, par extension, les représentations sur les langues des pays d'origine auront forcément un impact sur les nouvelles représentations, et plus précisément, sur celles qui concernent la langue majoritaire du pays d'immigration, autrement dit sur le français.

Dans un premier temps, est donc exposé ce qui concerne les « langues », « dialectes » ou « variétés » qui composent le répertoire verbal de la communauté puis, dans un second, il est fait état de la mise en œuvre de celui-ci en pays d'immigration et, plus particulièrement en ce qui concerne le français. Pour ce deuxième point, sont abordées deux notions que j'ai jugées fondamentales dès qu'il s'agit d'une étude touchant à la migration : la notion d'intégration et celle de réseau social.

Dans les pages qui suivent, c'est donc essentiellement de ce qui relève du discours des enquêtés dont il est question et, m'appuyant sur les observations de Georges Lüdi et Bernard Py (1986 : 78-84) quant à la « *fiabilité relative des déclarations métalangagières des informateurs sur leur choix de langues* », je postule « *la sincérité de l'enquêté* », considérant « *l'entretien comme une livraison consentie de paroles, compte-tenu du fait qu'il est toujours loisible au locuteur d'opposer un refus de coopération caractérisé* » (Millet, 1990 : 286).

I. De la séparation entre Maghreb et France

Les « dires » émanent de Maghrébins de France mais on ne doit pas perdre de vue que les échanges ou le « *va-et-vient* » (Deprez, 1994 : 19)¹⁹⁴ entre la France et le Maghreb demeurent incessants et que, par conséquent, les départs, les arrivées, les voyages et les vacances sont autant de vecteurs d'informations qui entrent également en compte dans le discours des enquêtés.

¹⁹⁴ Christine Deprez emprunte l'expression à Roselyne Villanova (1988) pour souligner que « *les voyages répétés au pays d'origine sont devenus une façon de vivre la migration* » (1994 : 19).

La séparation entre « langues d'origines » et « langues du pays d'immigration » présente donc un caractère méthodologique et un peu artificiel parce qu'il est quasiment impossible d'instaurer une barrière tranchée entre les situations au Maghreb et en France, à plus forte raison lorsque les déclarations émanent de migrants, tant l'imbrication entre les deux entités est grande.

D'autre part, sur les cent cinq personnes de l'enquête, soixante-dix sont primo-arrivantes et, particulièrement pour ces dernières, la « *restructuration des représentations sociales* » (Oesch-Serra, 1995 : 160) n'est pas forcément à son terme, si terme il y a, et cette restructuration, c'est du moins une hypothèse que j'avance, est liée en grande partie à la structure du réseau social du migrant. Les représentations des enquêtés se situent donc souvent au confluent de deux systèmes (Maghreb/France), avec pour conséquences, des « facettes identitaires » multiples et des « dire » parfois contradictoires (Lüdi, 1995 : 245 ; Cavalli, 2003 : 260).

II. Des « dire » et des « facettes identitaires »

La situation « *d'entre-deux culturel* » (Van den Avenne, 2002 : 111), et l'une de ses conséquences possibles, « *l'insécurité identitaire* » (Billiez *et al.*, 2002 : 65), sont propres à engendrer des situations qui peuvent générer des contradictions (Lüdi, 1995 : 245) et confinent parfois à la double contrainte (Cavalli, 2003 : 260).

Ainsi, il est concevable, même si cela peut paraître paradoxal, qu'un même locuteur, en fonction de l'identité « endossée »¹⁹⁵, se prononce alternativement en faveur d'un type de représentations ou d'un autre, et ce, même lorsque ces derniers paraissent peu compatibles. C'est d'ailleurs en substance le propos de Georges Lüdi (1995 : 225) à propos de cette identité à « géométrie variable » : « *plus on s'éloigne de sa région d'origine, plus la communauté à laquelle on s'identifie devient grande* ». Ce phénomène touche, bien entendu, plus particulièrement les migrants puisque ceux-ci sont plus exposés aux questions d'identité ; rappelons que George Lüdi (1995 : 242) déclare à ce propos que « *la migration reste par excellence un lieu de conflit identitaire* ». Toutefois, on ne perdra pas de vue le fait que la migration provoque aussi des réactions identitaires de la part de certains ressortissants du pays

¹⁹⁵ Par « identité endossée », j'entends la facette identitaire manifestée ou revendiquée (Centlivres, 1986) en fonction du contexte de l'interaction.

d'immigration et que l'identité « attribuée » ou « assignée » au migrant relève souvent du même processus.

Le schéma suivant (cf. figure 3) illustre le processus, par lequel on se différencie de son « voisin » lorsque l'on en est proche mais auquel on s'identifie lorsque l'on veut se différencier d'un groupe « étranger » plus vaste dans lequel on ne veut pas se fondre. La « compétence » (+ ou -) symbolise le fait que l'on peut manifester ou revendiquer une identité supra locale à travers « une » langue que l'on connaît peu, voire pas (ex : l'arabe littéraire), alors que l'identité locale est manifestée ou revendiquée à travers des vernaculaires.

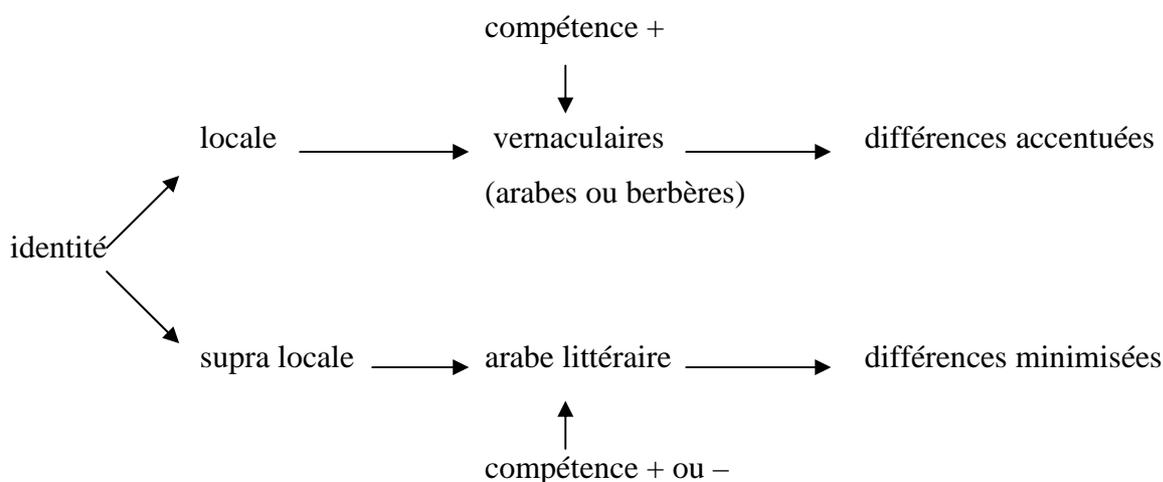


Figure 3 : Identité(s) et langue(s)

Les quatre exemples qui suivent illustrent ces changements de positionnements en fonction de l'identité revendiquée ou manifestée¹⁹⁶.

L'enquêtée n°22ex, qui est berbère et le revendique, déclare pour commencer que les « *Marocains Algériens parlent la même langue* » puis prend sa distance revendiquant son appartenance au groupe berbère « *y'en a [GBlha] (chleuh), y'en a arabe [...] moi je parle [GBlha], oui, parle barbare (berbère)* ». Mais quelques minutes plus tard, interrogée sur le tunisien, elle déclare « *la même chose heu que nous (le tunisien) [laɾbia laɾbia] (l'arabe l'arabe)* » revendiquant ou manifestant cette fois son appartenance au groupe arabophone (présence du « nous ») ; ce qui ne l'empêche pas de déclarer quelques instants plus tard

¹⁹⁶ Je rappelle que la convention pour la lecture des énoncés se trouve p. 24.

« *non, c'est pas pareil* (le tunisien) » instaurant par-là même, une distinction d'ordre national ou relativisant l'intercompréhension.

On peut également trouver une illustration de ces changements ou ambivalences, à travers l'exemple de l'enquêtée n°34ex qui est aussi berbère. En effet, au cours du même entretien, celle-ci déclare successivement « *je suis marocaine* » (identité nationale), puis prend une distance avec ses origines tarifit « *non, c'est ma mère* » (fin de l'identité berbère), évoque l'usage familial de l'arabe : « *ils comprend* (les enfants) *pas bien ce qu'on dit en arabe* » et déclare enfin « *je suis française* » (identité française).

Un autre exemple peut être trouvé celui de cet ami kabyle, fils de migrants (deuxième génération), qui pendant des années a clairement affirmé ne pas être un Arabe, ne parle pas l'arabe, et qui, lors d'une boutade dans laquelle il prenait distance avec les Français déclara « *c'est normal, ch'uis un Arabe* » ! Cette oscillation entre identités perdure donc au fil des générations et je ne puis m'empêcher de citer l'exemple de ma propre nièce (troisième génération), âgée de cinq ans, fille d'une Française « d'origine » et d'un Français d'origine berbère et marocaine (deuxième génération), qui parfois encore, se déclare marocaine... On remarquera, en outre, que dans ces quatre exemples, l'identité berbère cède peu à peu le pas à l'identité arabe ou française¹⁹⁷, communautés plus vastes auxquelles on s'identifie lorsqu'on est à distance, ce qui corrobore les propos de Georges Lüdi (1995 : 225).

Cependant, il est essentiel de garder à l'esprit que l'identification, par le migrant, à un groupe plus vaste n'est pas du seul fait de celui-ci, la société d'accueil contribue également à cette « assignation » de l'identité : « *Se cherchant une identité reconnue, le sujet serait enclin à endosser l'identité [...] que la majorité lui prête* » (Trimaille et Millet, 2000 : 30)¹⁹⁸. C'est ainsi que parfois, exprimé trivialement, « un Kabyle devient un Arabe »¹⁹⁹. La « boucle » est alors « bouclée » puisque d'une part on trouve un groupe homogène symbolisé par une langue, les Français et le français, avec d'autre part, un autre groupe tout aussi homogène, également symbolisé par sa langue, les « Arabes » et l'arabe. C'est donc de l'interaction entre

¹⁹⁷ Le fait que les personnes de ces quatre exemples soient berbères n'est peut-être pas fortuit, ce que j'essaierai de démontrer dans le chapitre consacré au berbère.

¹⁹⁸ Ces auteurs évoquent, sur ce point, une stigmatisation de l'identité dans le pays d'accueil et citent le cas des Berbères assimilés aux « Arabes » par les « Français ».

¹⁹⁹ J'ajouterai que la polysémie inhérente au vocable « arabe », dont il sera fait état un peu plus tard, constitue un facteur de « brouillage » supplémentaire.

« migrants » et « accueillants » que naissent parfois des identités « supra locales » avec bien souvent, « la langue » pour étendard.

Les « dire » des enquêtés pourront ainsi varier en fonction des « *identités linguistiques* » activées (Trimaille et Millet, 2000 : 32) avec pour conséquence, parfois, des déclarations confinant à la contradiction formelle (Cavalli, 2003 : 260).

III. L'arabe

Si, comme je l'ai mentionné précédemment, les arabes littéraire et dialectal(aux) font partie intégrante du répertoire verbal de la *speech community* objet de cette étude, le vocable « arabe » demeure extrêmement polysémique et le sens recouvert par ses différentes acceptions d'ordre représentationnel ; Louis-Jean Calvet (1999 : 231) prête d'ailleurs à l'arabe « *une avalanche de représentations qui ont un poids plus lourd que dans d'autres situations* ».

Ce « flou » définitionnel n'est d'ailleurs pas l'apanage du seul linguiste puisque pour les enquêtés, arabophones, berbérophones ou bi(pluri)lingues, le vocable « arabe » recouvre également de multiples sens et qu'il leur semble aussi bien difficile de préciser celui-ci sans l'ajout d'adjectifs axiologiquement marqués ou le recours à d'autres vocables.

Il ne demeure pas moins vrai que lorsque l'on interroge les personnes se déclarant arabophones (85,71% soit 90 personnes de l'enquête pour l'Espace Formateur) à propos de leur(s) langue(s) primaire(s) de socialisation ou de leur(s) vernaculaire(s), la première réponse est la plupart du temps et très logiquement : « l'arabe ».

Pendant les entretiens, il a donc fallu presque systématiquement demander aux enquêtés de préciser de quel arabe il s'agissait, ce qui induisait forcément l'idée qu'il en existait éventuellement plusieurs ; dernier fait qui n'a d'ailleurs semblé être une découverte pour personne. D'autre part, les questions fermées de la première partie du questionnaire (« *parlez-vous telle langue ?* ») suggéraient aussi que des différences existaient entre les variétés arabes (arabe littéraire ou les arabes marocain, algérien et tunisien) ce qui introduisait également un biais mais lançait, la plupart du temps, la discussion sur les diverses variétés. Le cas de l'arabe littéraire est un exemple particulier car si l'utilisation, par l'enquêteur, des lexies « arabe marocain », « arabe algérien » ou « arabe tunisien » n'a semblé poser de problème à personne, celle d' « arabe littéraire », délibérément choisie pour son côté plus « neutre », n'a été comprise que dans 29,52% des cas, soit par 31 personnes sur 105. Il a donc

fallu nommer différemment cette variété haute et avoir recours à des lexies du style l' « arabe du Coran » qui furent bien comprises mais qui mettaient en revanche le versant sacré de la langue en exergue.

Enfin, la question « *Quelle est la langue que vous utilisez dans votre ville ou village, avec vos amis, votre famille etc.* » a souvent servi « d'embrayeur » à une discussion plus approfondie sur les différents vernaculaires et permis de mieux « cerner » l'arabe auquel les personnes faisaient allusion ainsi que leurs représentations du « panorama linguistique » maghrébin.

Si cette procédure peut avoir introduit des biais, elle était néanmoins nécessaire puisque sans elle, les réponses obtenues auraient quasi invariablement été « l'arabe » et, tout au plus aurait-on abordé la situation (socio)linguistique de l'arabe au Maghreb sous l'angle de la diglossie, entérinant par là même, l'idée réductrice d'une variété haute homogène opposée à une variété basse négligeable et tout aussi homogène²⁰⁰. Or, la situation est loin d'être aussi dichotomique et les résultats qui vont suivre se proposent d'en montrer la richesse et la complexité à travers trois grands types de représentations²⁰¹ : les représentations convergentes, divergentes et celle de « zones progressives d'intercompréhension ». Dans un but de simplification méthodologique, ces trois types sont présentés en terme d'opposition mais, en réalité, ils s'échelonnent plutôt sur un « continuum représentationnel » et les « dire » qui leur sont associés le sont souvent en fonction de la « facette identitaire » activée à un moment précis de l'interaction.

Cependant, avant d'exposer ces trois types de représentations, il semble opportun d'apporter quelques précisions concernant l'arabe littéraire puisque celui-ci semble bénéficier de représentations singulières inhérentes à son(ses) statut(s)²⁰² (Ferguson, 1959 : 431 ; Grosjean, 1982 : 131 ; Romaine, 1989 : 37 ; Calvet, 1999 : 235²⁰³).

²⁰⁰ J'ai cependant fait part de la mise en évidence, au niveau représentationnel, de certaines différences entre variétés haute et basses dans un article à paraître intitulé : « Représentations des migrants originaires du Maghreb : distinction des variétés diglossiques par les représentations sur la production et la réception », article à paraître dans les *Actes du colloque international des étudiants en didactique des langues et en linguistique*, PUG, parution prévue en avril 2007.

²⁰¹ Ces trois types de représentations ont fait l'objet d'une communication orale avec Myriam Abouzaïd au colloque « Les Frontières en question » le 2/06/2006 à Grenoble et la publication d'un article intitulé « Langues et identités : des effets des représentations sur la notion de frontière chez les locuteurs arabophones maghrébins » est prévue pour avril 2007.

²⁰² Cf. La diglossie selon Charles Ferguson, p. 65.

²⁰³ Louis-Jean Calvet (1999 : 235) considère que la fusha est « la langue faisant le lien avec l'histoire du peuple arabe et de sa religion, jouissant d'un statut très particulier, à la fois sur le plan juridique (elle est la seule langue officielle des pays arabes) et sur le plan symbolique (langue de Dieu, de l'éloquence, du paradis...) ».

III.1. L'arabe « vrai »

L'utilisation, par les enquêtés, de l'adjectif « *vrai* » pour qualifier l'arabe littéraire, a été récurrente pendant les divers entretiens effectués, notamment dans ceux de l'enquête pour l'Espace Formateur (cf. entretiens Primos : 2, 23, 24, 39, 47, 56, Ex : 4, 34) ; on retrouve également l'utilisation de ce vocable par des locuteurs dans d'autres travaux comme ceux de Louise Dabène et Jacqueline Billiez (1984 : 37 ; Billiez, 2000a : 26). Cette représentation de la langue « vraie » ne semble d'ailleurs pas concerner uniquement les enquêtés maghrébins puisque Jacqueline Billiez (2005 : 330) évoque, à propos des enfants de migrants plus généralement, « *le sentiment de ne pas parler ce qu'ils appellent "la vraie langue", celle qui est parlée selon eux dans les pays d'origine des parents* ». La différence est qu'ici, la langue est également celle de la religion, ce qui accentue encore le « mythe » de la langue « vraie ». On retrouve d'ailleurs des traces de ce lien entre arabe et islam dans les propos de certains enquêtés :

Interrogée à propos du marocain, l'enquêtée n°1ex déclare :

« Le marocain (je comprend) quand ils parlent l'arabe mais quand ils parlent le chleuh non [...] je m'embête quand ils parlent chleuh les gens [...] dans notre religion normalement, on parle l'arabe que on comprend ».

Ce faisant, elle paraît donc instituer un rapport entre le fait d'être musulman et la « normalité » de parler l'arabe, entre le fait de faire partie d'un groupe (« *notre* » religion) et de parler la langue qui lui est associée (l'arabe littéraire), ce que l'on pourrait interpréter comme une figure identitaire. On relèvera, en outre, l'attitude face au chleuh qui fera l'objet d'un paragraphe ultérieur.

De même, lorsque interrogées sur leur connaissance de l'arabe littéraire, certaines enquêtées répondent : « *C'est pas beaucoup... pour les prières voilà...* » (enquêtée n°15ex) ou « *Ouais, parce que je, je fais ma prière, j'ai compris* » (enquêtée n°17ex) établissant un lien direct entre religion et connaissances minimales de l'arabe littéraire. On retrouve également ce lien dans les propos de l'enquêtée n°7ex : « *Non moi parce que pas entrer le le mosquée, non non [...] parce que y'a l'entrée à l'école le, qui à la France à l'Algérie* »,

mais avec en plus, un lien avec la scolarité²⁰⁴ ou plutôt, le manque de scolarité²⁰⁵. Du reste, la scolarité peut aussi renforcer cette représentation de la langue « vraie » puisque : « *Speakers who know a non-standard form of a language may not regard it as a “real” language, particularly when they have been schooled in the standard variety* »²⁰⁶ (Romaine, 1989 : 15).

Enfin, et de manière plus générale, Marisa Cavalli (2003 : 267) atteste du fait que « *l'inaccessibilité de la vraie langue, de l'authenticité, de la pureté etc. semble être une conviction très centrale dans les RS²⁰⁷ de la langue* » ; conviction qui, d'ailleurs, ne concerne pas forcément les seuls locuteurs puisque William Labov (1976 : 282) déclare qu' « *il y a profondément enfouie chez les linguistes une espèce de légende qui veut que, avant leur apparition sur la scène, il ait existé un groupe homogène et “uniforme qui parlait vraiment la langue”* ».

Le prestige dont jouit l'arabe littéraire, la langue « vraie », est donc souvent prégnant et s'accompagne parfois, d'une facette identitaire saillante, l'identité arabe et/ou musulmane et ce, tout particulièrement dans le premier type de représentations : les représentations convergentes.

III.2. Les représentations convergentes²⁰⁸ (identité supra locale, identité « arabe »)

Dans ce premier type de représentations convergentes, une seule langue est considérée, l'arabe littéraire²⁰⁹, et ce au détriment des autres langues ou variétés qui sont dévalorisées, voire, parfois niées (Ferguson, 1959 : 431 ; Caubet, 1998 : 121). Seule la variété haute de la diglossie, l'arabe « *vrai* », est reconnue comme une langue. Il est cependant possible de différencier deux sortes de représentations convergentes. Dans le premier, seul

²⁰⁴ « *Chez les personnes arabes l'apprentissage du code écrit ne passe pas nécessairement par l'école puisque beaucoup apprennent à lire à la mosquée* » (Wuestenberg, 1997 : 203).

²⁰⁵ L'enquête n°7ex n'a été scolarisée que sept ou huit mois.

²⁰⁶ Les locuteurs qui connaissent la forme non standard d'une langue peuvent ne pas considérer celle-ci comme une langue « réelle », particulièrement quand ceux-ci ont été scolarisés dans la variété standard.

²⁰⁷ Représentations sociales.

²⁰⁸ Par représentation convergente, on entendra tout ce qui vise à minimiser les différences entre les variétés, voire parfois même, les langues, au profit d'une seule et unique langue, l'arabe littéraire.

²⁰⁹ Khaoula Taleb-Ibrahimi (1995 : 105) utilise, à cet égard, les vocables de « *survalorisation* » et de « *fétichisation* ».

l'arabe littéraire est pris en compte (négation des axes vertical et horizontal²¹⁰, cf. figure 4 p. 117), on ne reconnaît que la variété *superposed* (Gumperz, 1971 : 125), alors que dans le second, on reconnaît l'existence d'un arabe dialectal mais conçu comme un tout homogène et peu digne d'intérêt (reconnaissance de l'axe vertical).

A) L'arabe littéraire « hégémonique »

Dans ce premier type de représentations convergentes, les variétés basses de la diglossie sont « assimilées » à l'arabe littéraire, seule subsiste la variété haute (négation de l'axe vertical). Le marocain, l'algérien et le tunisien sont donc identiques et il s'agit d'arabe littéraire (négation de l'axe horizontal).

Les exemples qui suivent sont issus d'entretiens menés avec les enquêtés n°2 et n°39 qui sont tous deux algériens. Ils ont pour points communs le recours à l'adjectif « vrai » pour qualifier l'arabe et considèrent, en outre, que l'arabe littéraire fait partie des langues les plus faciles à comprendre.

Ainsi, interrogé à propos du marocain et du tunisien, l'enquêté n°2 déclare : « *C'est l'arabe* (littéraire), *c'est pareil !* », puis, un peu plus tard, il souligne que « *l'arabe vrai, c'est l'arabe du Coran* ».

Pour l'enquêté n°39, le marocain, l'algérien, « *c'est pareil* (que l'arabe littéraire), *kif kif, c'est l'arabe ! [...]* *vraie, vraie, vraie à langue, c'est kif kif, pareil, comme le Coran* » et le tunisien, « *c'est l'arabe !* ».

On remarquera que ces deux enquêtés établissent le lien évoqué plus haut entre la langue « vraie » et la religion.

Cette « assimilation » des arabes dialectaux à l'arabe littéraire correspond à la négation qu'invoque Dominique Caubet (1998 : 121) « *par des gens qui, sous l'appellation « arabe », sans qualificatif, confondent, intentionnellement ou non, l'arabe classique (ou standard), et les langues maternelles des arabophones des pays arabes* ».

La figure suivante (n°4) illustre cette représentation dans laquelle seule la variété haute (arabe littéraire) est prise en compte :

²¹⁰ Axes vertical et horizontal : cf. : De la *speech community* au répertoire verbal, p. 56.

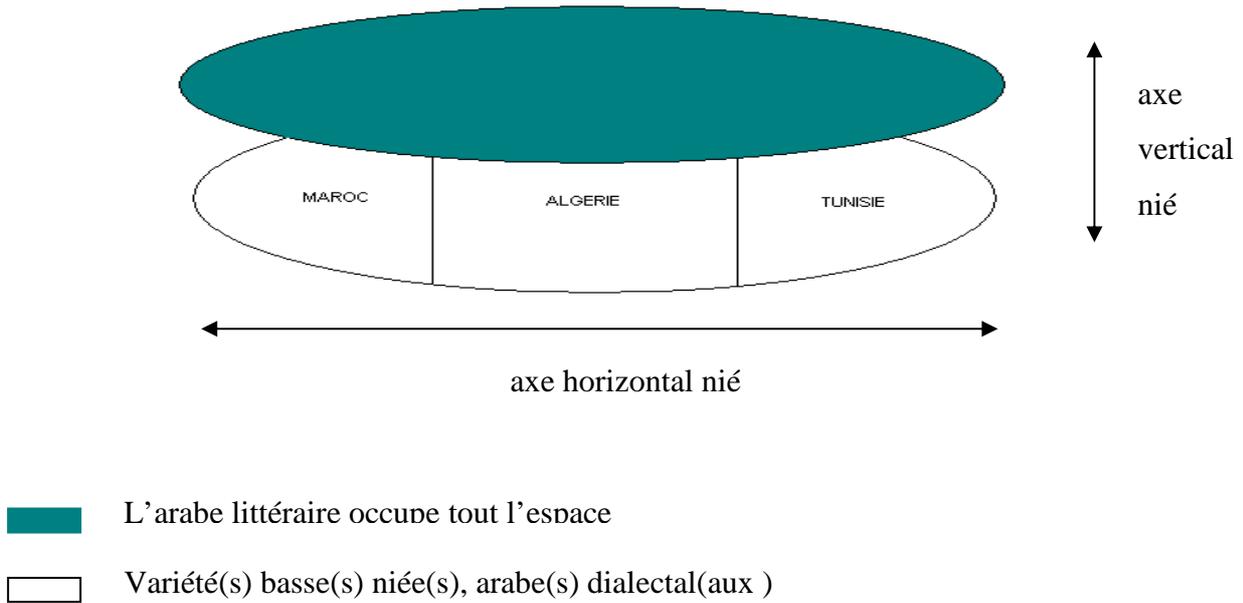


Figure 4 : Seul l'arabe littéraire est reconnu

A travers des déclarations de ces deux enquêtés, on peut percevoir la manifestation ou la revendication, au travers de la langue, d'une identité supra locale, supra nationale, l'identité arabe et/ou musulmane, ou du moins, la facette identitaire qui lui est associée.

Cette représentation « hégémonique » de l'arabe littéraire correspond d'ailleurs à celle décrite par Charles Ferguson (1959 : 431) qui déclare : « *Sometimes the feeling is so strong that H alone is regarded as real and L reported not to exist* »²¹¹. Toutefois, elle ne constitue qu'une des facettes identitaires de ces enquêtés puisque, lorsque interrogés sur leurs vernaculaires respectifs au Maghreb, ceux-ci déclarent parler « *un mélange français/arabe, pas l'arabe vrai* » (enquête n°2) ou « *l'algérien* » (enquête n°39), reconnaissant ainsi l'existence d'autres variétés ; contradiction qui conforte l'idée du conflit identitaire (Lüdi, 1995 : 245 ; Cavalli, 2003 : 260) ou celle de l'actualisation d'une identité en fonction d'un contexte.

Cependant, pour l'enquêté n°2, cette reconnaissance s'accompagne de jugements « sévères » à l'encontre des autres variétés, notamment le berbère, à propos duquel il déclare : « *Les Berbères, ça je connais rien du tout, je comprends pas, j'aimerais pas comprendre, ça m'intéresse pas* ».

²¹¹ Parfois ce sentiment est si fort que seule H est regardée comme réelle alors que l'existence même de B est remise en cause.

Mais ce « dédain » ne se limite pas au berbère puisque son propre vernaculaire est également « rudement » critiqué : « *Comme des barbares comme ça, on parle n'importe quoi, il est tout mélangé avec le français, il est moitié français moitié arabe* ».

Cette attitude normative envers la langue d'origine, « *se poser en gardien de la langue dans sa forme la plus élevée et par des jugements hypernormatifs* », résulte « *d'un choix identitaire* » selon Georges Lüdi (1995 : 231). Dans le cas de l'enquête n°2, on peut donc voir une « dépréciation » de son propre vernaculaire parce que celui-ci est « mélangé » (particularité peut-être plus algérienne que marocaine et tunisienne), constitué selon lui, d'une moitié en arabe et de l'autre en français, ce qui semble brouiller l'identification de la langue, ou, du moins, ne semble pas être en adéquation avec la facette identitaire activée. On peut également voir dans ces déclarations le refus par l'enquêté de sa propre diversité linguistique au profit d'un idéal monolingue, situation qui correspond assez bien à la description que font Cyril Trimaille et Agnès Millet de « *la relative insécurité (mono) culturelle* » (2000 : 42-45). Ces auteurs évoquent d'ailleurs le « *tiraillement* » entre vécu et représentations, propos que je trouve très proches de la tension entre représentations « *de référence* » et représentations « *en usage* » décrites par Marisa Cavalli (2003 : 260), et qui semblent correspondre à la situation de l'enquêté n°2.

Dans la facette identitaire à laquelle correspond cette première représentation convergente, la langue éclipse donc la parole passant ainsi sous silence la prodigalité des situations linguistiques maghrébines ; seul subsiste un arabe littéraire « hégémonique », langue d'un grand territoire qui se définit par celle-ci, et qui s'inscrit, voire se dilue, dans cet espace plus vaste et homogène qu'est censé être le monde arabe²¹². Le plurilinguisme cède le pas au monolinguisme pérennisant l'équation d'un certain idéal : une identité = une langue.

Néanmoins, cette figure identitaire (négation des axes vertical et horizontal) n'est apparue que rarement sur l'ensemble des entretiens (formels ou informels) et, parmi les

²¹² Dans cette représentation convergente, « la langue arabe » est considérée comme le ciment (Calvet, 1999 : 235) du monde éponyme (ou est-ce l'inverse ?), monde qui recouvrirait, si l'on excepte les personnes arabes d'autres confessions ou agnostiques, une bonne partie du monde islamique... C'est d'ailleurs ce dernier point qui fait dire à Foued Laroussi (1993 : 46) que « *les raisons pour lesquelles on exclue le choix des langues maternelles comme langues nationales (au Maghreb) sont de tous ordres sauf linguistiques* » et à Gilbert Grandguillaume (1986 : 81) que « *l'opinion publique arabe internationale aurait mal supporté de voir brisée l'unité du monde islamique symbolisée par sa langue* ». Louis-Jean Calvet (1999 : 231) déclare d'ailleurs, à propos de la crainte de brèches éventuelles dans l'unité islamique, que très peu d'études étymologiques ont été réalisées sur l'arabe de « *crainte de trouver dans le texte divin des mots empruntés (et tous les spécialistes savent qu'ils sont nombreux)* ».

représentations convergentes, c'est plutôt le second type, la reconnaissance d'un espace dialectal homogène avec minoration de celui-ci, qui a prédominé.

B) La reconnaissance d'un espace dialectal homogène avec minoration de celui-ci

Dans ce deuxième type de représentations convergentes, on reconnaît l'axe vertical et, donc, l'existence d'une variété haute (*fusha*) opposée à une variété basse (*darija*), mais cette dernière est néanmoins considérée comme un tout homogène (négation de l'axe horizontal) et parfois, peu digne d'intérêt.

Le trait le plus saillant de cette représentation est la minoration des différences entre les diverses variétés basses. Dans ce « schéma », on commence par déclarer qu'il n'y a pas de différence puis l'on admet qu'il en existe de petites mais en les relativisant, en invoquant l'accent, la prononciation, le lexique, l'intercompréhension, etc.

- Enquêtée n°56 : « *Algérien, c'est pas une langue [...] c'est l'accent algérien* ».

- Enquêté n°54 : « # *Il y a une seule langue (l'arabe dialectal) mais c'est la façon de prononcer (qui diffère)* ».

- Enquêtée n°53 : « *Marocain et algérien, c'est la même langue mais il y a des mots, c'est différent* ».

- Enquêté n°69 : « # *Tunisien, algérien et marocain, c'est pareil, c'est la même langue, il n'y a que des mots qui sont pas pareils [...] l'accent aussi* ».

- Enquêtée n°19ex : « *Pareil le marocain algérie (algérien), pareil [...] c'est la même langue* ».

- Enquêtée n°22ex : « *De toute façon, l'arabe heu marocain ou l'algérien, c'est pareil, c'est pareil, heu y'en a des fe un petit peu différences ben les mêmes que X quand même la langue* ».

Les exemples de ce « schéma », que l'on pourrait illustrer par l'aphorisme « c'est pareil mais c'est pas pareil », sont nombreux dans le corpus mais restent difficiles à quantifier en nombre de locuteurs, précisément parce que les déclarations sont contradictoires et qu'elles semblent correspondre à l'activation d'une facette identitaire à un moment précis et en fonction d'un contexte.

Les déclarations à ce sujet s'accompagnent d'ailleurs, la plupart du temps, d'une explication pour légitimer l'ambiguïté de la position, ambiguïté dans laquelle on peut voir l'expression de la double contrainte qui existe dans l'articulation entre représentations de référence (sociales et décontextualisées), et représentations en usage (individuelles et

contextualisées), sachant que la tension entre ces deux entités parvient « *souvent à un point de rupture proche de la contradiction formelle* » (Cavalli, 2003 : 260).

D'autre part, la récurrence dans le corpus de l'emploi de l'adjectif « *vrai* » sous-entend l'existence d'un autre arabe qui le serait moins ou qui serait carrément faux, l'adjectif « *correct* » (enquêtés n°22 et 23) implique l'existence d'un arabe incorrect et l'enquêté n°70 parle même « *d'argot* » pour qualifier « la » variété basse. Cette dévalorisation de « la » variété basse correspond à la remarque de Dominique Caubet (1998 : 121) qui, évoquant l'arabe algérien, déclare qu' « *il est généralement tenu dans le mépris, et considéré, par ignorance, comme une forme abâtardie de la langue noble qu'est l'arabe classique* ». Khaoula Taleb-Ibrahimi (1995 : 134) relève également les qualificatifs de « *bâtard, vulgaire, peu châtié, mélangé, faible, contaminé (notamment par le français), etc.* » par des locuteurs qui déprécient les « *variétés dialectales du parler quotidien* ».

Certains personnes invoquent également l'intercompréhension pour minimiser la différence :

- Enquêtée n°4ex : « *Algérien, marocain et tunisien, c'est pareil, je comprends tout* ».

- Enquêtée n°23ex : « *Si qu'est-ce qu'on parle l'Algérie on parle moi aussi, pareil, la même chose, qu'est-ce qu'on parle tunisien, l'Algérie heu, je comprends [...] c'est pas pareil pareil, [...] y'en a des mots, c'est dur pour nous* ».

On remarquera également, dans cette dernière déclaration, la contradiction évoquée précédemment entre « *pareil, la même chose* » et « *c'est pas pareil pareil* ».

Enfin, pour d'autres, comme l'enquêté n°51, l'algérien, le marocain et le tunisien « *c'est pareil* » puisque que la langue enseignée à l'école est la même.

La figure suivante (n°5) illustre ce second type de représentations convergentes dans laquelle seul l'axe vertical est reconnu :

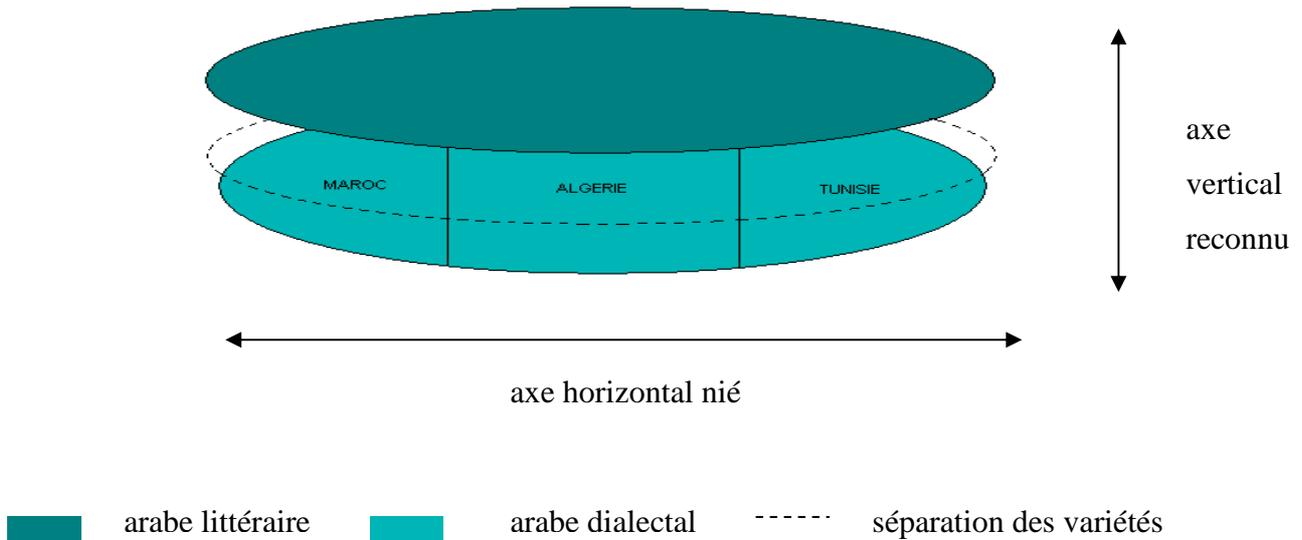


Figure 5 : Reconnaissance de l'arabe littéraire et d'un arabe dialectal

A l'instar du premier type de représentation convergente, celui-ci semble correspondre, pour beaucoup d'enquêtés, à la manifestation d'une identité supra-locale, l'identité arabe et/ou musulmane. Néanmoins, pour certains enquêtés berbères, la volonté semble être, au contraire, de se démarquer des « Arabes » qui deviennent alors un groupe linguistique homogène auquel s'oppose le groupe berbère, au sein duquel, en revanche, on relève des différences. Les « dire » des enquêtées n°23ex et n°19ex qui sont toutes deux tarifit, constituent d'ailleurs de bons exemples puisque celles-ci déclarent :

- Enquêtée n°23ex : « *Si qu'est-ce qu'on parle l'Algérie on parle moi aussi, pareil, la même chose, qu'est-ce qu'on parle tunisien, l'Algérie heu, je comprends* » minimisant ainsi les différences en arabe ; alors que lorsqu'elle évoque le tamazight et le tachelhit, elle souligne la différence : « *Un petit peu mais y compris moi je réponde parler comme heu, c'est pas pareil langue* ».

- L'enquêtée n°19ex déclare « *pareil le marocain algérie (algérien), pareil [...] c'est la même langue* » niant ainsi la différence en arabe mais lorsqu'il lui est demandé si elle comprend le tachelhit, elle souligne la différence : « *un petit peu [...] ouais, mais /Yfia/ (tarifit) ou chleuh (tachelhit), c'est pas pareil* ».

Il semble donc possible d'interpréter ces deux types de représentations convergentes comme autant de positionnements identitaires par l'adhésion à une communauté symbolisée

par « sa » langue, l'arabe littéraire. Ces positionnements sont actualisés à un moment précis de l'interaction et les identités revendiquées ou manifestées semblent correspondre à l'arabité et/ou l'appartenance à la religion musulmane²¹³, ou, pour certains Berbères, à la volonté de se démarquer d'un autre groupe humain (« identisation »), les « Arabes ».

Je rappellerai enfin que la variété haute ne s'acquiert qu'en milieux institutionnalisés, que l'alphabétisation au Maghreb n'est pas à son apogée (*cf.* p. 49), que l'arabe littéraire n'est jamais employé dans la vie courante²¹⁴ (Calvet, 199 : 234) et que presque 30% des enquêtés de l'enquête Espace Formateurs n'ont pas été scolarisés (*cf.* p. 49), ce qui conforte l'idée d'un positionnement identitaire puisque la « place » accordée à l'arabe littéraire ne correspond guère à la réalité du terrain et qu'il paraît difficile d'envisager un territoire long de quelques 2500 km sans la moindre variation... territoire qui dans les déclarations les plus « optimistes », recouvrirait l'ensemble du monde arabe....

III.3. Les représentations divergentes (identité supra locale, identité « nationale »)

Dans ce second type de représentations, les représentations divergentes, l'axe vertical subsiste et l'arabe littéraire conserve son statut, mais les représentations de l'espace « dialectal » sont divergentes (reconnaissance de l'axe horizontal). La correspondance est établie entre chacun des trois pays et leurs trois « langues » respectives, les isoglosses coïncident avec les frontières étatiques et l'arabe se décline alors en « arabe tunisien », « arabe algérien » et « arabe marocain ».

On retrouve cette représentation divergente dans beaucoup d'entretiens et le découpage en trois blocs linguistiques distincts, coïncidant avec les frontières politiques, semble parfois aller de pair avec le sentiment d'appartenance nationale ; Louis-Jean Calvet (1999 : 235) parle à cet égard des « arabes "nationaux" ». L'identité revendiquée ou manifestée n'est plus uniquement l'arabité et/ou l'appartenance à la communauté musulmane, comme c'était le cas dans la vision convergente, mais également le sentiment d'identité nationale.

²¹³ C'est d'ailleurs précisément cette identité revendiquée à travers « la » langue arabe que conteste violemment Kateb Yacine (1987) puisque celui-ci assène qu'« *il n'y a pas de race arabe, ni de nation arabe. Il y a une langue sacrée, la langue du Coran dont les dirigeants se servent pour masquer au peuple sa propre identité !* »

²¹⁴ L'exemple de l'enquêtée n°32ex qui a pourtant été scolarisée souligne bien la distance qui souvent s'instaure avec la variété haute : « *Un peu parce que je j'ai oublié, je peux prendre (apprendre) lire.. et ben comme ça parler arabe ou fran arabe di /fCsha/ (littéraire), je peux pas* ».

Entre « arabe tunisien », « arabe algérien » et « arabe marocain », les distinctions qu'opèrent les locuteurs sont multiples et concernent, entre autres, le lexique, l'accent, l'intercompréhension, le débit, la « quantité » de français par énoncé²¹⁵.

- Exemples de distinction entre langues :

- Enquêtée n°52 : « # *Marocain, c'est plus difficile que tunisien* ».
- Enquêtée n°20ex : « *En Algérie et le Maroc, c'est pas la même langue* ».
- Enquêtée n°26ex : « *Le marocain, c'est pas comme la langue tunisienne, c'est pas la même chose* ».

Particia Lambert (2005 : 346) donne d'ailleurs des exemples similaires extraits de son corpus : « *voilà y a les Tunards²¹⁶ aussi c'est pas pareil* ».

- Exemples de distinction par le lexique :

- Enquêtée n°25 : « *L'algérien et nous, on n' a pas les mêmes mots* ».
- Enquêtée n°6ex : « *Des fois, les paroles c'est pas les mêmes [...] la parole algérienne marocaine tunisienne [...] c'est pas les mêmes* ».

- Exemples de distinction par l'intercompréhension :

- Enquêtée n°61 : « *Je comprends rien au tunisien, avec une collègue tunisienne ici, je préfère quand même parler en français* ».
- Enquêtée n°18ex : « *Je comprends un petit peu (le marocain) mais pas beaucoup, un petit peu ouais* ».
- Enquêté n°26ex : « *Si je parle avec eux (les Marocains et les Algériens), ils comprennent pas* ».
- Enquêté n°30ex : « *Ben le marocain mais pas trop (je comprends), ici en France avec eux, le tunisien c'est pareil, même chose mais pas trop... un mot deux ou quelque chose comme ça* ».
- Enquêtée n°32ex : « *C'est eux (les Tunisiens) comprends pas l'algérie (l'algérien)* ».

²¹⁵ Distinguer les alternances codiques des emprunts est une tâche très complexe (Appel et Muysken, 1987 : 172-173), aussi, n'entrerai-je pas ici dans ce complexe débat, mais il semble, toutefois, que certains vocables bien « installés » dans le lexique maghrébin aient perdu depuis longtemps les caractéristiques élémentaires de l'alternance codique.

²¹⁶ Les « Tunards » est un vocable assez courant qui signifie les Tunisiens.

Le corpus de Patricia Lambert (2005 : 346) fournit également des exemples de cette distinction fondée sur le manque d'intercompréhension : « *ouais mais moi les Marocains j(e) les comprends pas* ».

- Exemples de distinction par la présence du français :

- Enquêté n°63 : « # *Tunisien, algérien et marocain c'est de l'arabe [...] mais c'est pas pareil, les Algériens et les Marocains utilisent beaucoup le français* ».

- Enquêtée n°26ex : « *Les Marocains et les Algériens, ils mettent du français quand ils parlent* ».

On remarquera le fait que ces deux enquêtés sont tunisiens et qu'aucun exemple de distinction du tunisien par la présence d'emprunts ou/et d'alternances codiques en français n'est apparu pendant cette enquête. Les enquêtés évoquant, pour leur vernaculaire, un « *mélange* »²¹⁷ de français et d'arabe, un arabe « *cassé* » ou la « *darija* »²¹⁸, sont quasiment tous algériens²¹⁹ à l'exception d'un Marocain (enquêté n°28ex) ; de plus, la grande majorité des enquêtés mentionnant ce « mélange » sont primo-arrivants (8 sur 10) ce qui autorise au moins trois hypothèses :

- 1) une plus forte présence du français dans l'algérien qui pourrait s'expliquer, entre autres, par des raisons historiques ;
- 2) une évolution de l'algérien puisque les Primos semblent le percevoir différemment ;
- 3) ou que la mémoire des EX n'a pas conservé cette présence du français dans le vernaculaire d'origine et/ou, que leur vernaculaire en France est riche de ces alternances codiques et/ou emprunts et qu'ils ne distinguent plus celui-ci de leur vernaculaire d'origine.

- Exemples de distinction par le débit :

- Enquêté n°52 : « *Les Marocains, ils parlent vite, ils parlent trop vite* ».

²¹⁷ On retrouve d'ailleurs l'utilisation du vocable « mélange » dans d'autres travaux (Dabène et Billiez, 1984 : 25 ; Trimaille et Millet, 2000 : 34).

²¹⁸ Qualifiée de mélange arabe/français par opposition à la « fusha » (cf. enquêtés n°16, 22 et 23).

²¹⁹ Cf. enquêtés n° 2, 3, 7, 12, 16, 22, 23, 62, 28ex et 30ex.

- Enquêté n°8 : (Comprendre le marocain) « *Heu, un petit peu... pas vraiment, parce qu'ils parlent vite les Marocains, voilà* ».

Pour d'autres, comme les enquêtées n°50, 20ex, 24ex et 34ex, la différence est telle qu'il leur a fallu « apprendre » la langue en France, la plupart du temps, avec un membre de la belle-famille ou un(e) voisin(e) :

- Enquêtée n°24ex : « *Algérien et tunisien, vraiment j'ai appris en France, chez nous (au Maroc), y'en a pas [...] même tunisien je comprends un peu parce que ma belle-sœur il est tunisien* ».

- Enquêtée n°24ex : (le marocain) « *Non mais je prends (apprends) là là avec heu...ici en Fran (France) ... tu... voilà...* »

- Enquêtée n°34ex : « *Je l'ai appris ici (le tunisien) parce qu'au Maroc on sait même pas c'est quoi le tunisien [...] maintenant, on commence à comprendre parce qu'on vivre avec eux (les tunisiens), la première fois, on comprenait rien, rien de rien, [...] pour le pain, pour la bouffe, pour tout, parce qu'il y a des mots qu'on dit d'une façon, eux le dit d'une autre façon aussi* ».

D'autre part, l'ensemble des entretiens effectués (formels et informels) semble attester de différences lexicales, déjà remarquées lors d'un travail précédent (Biichlé, 2003 : 71), qui constituent des « clés » pour l'identification de la nationalité des locuteurs. Nombreux sont, par exemple, les enquêtés qui m'ont dit reconnaître la nationalité de leur interlocuteur par la présence du vocable [daba] qui veut dire « maintenant » pour les Marocains, [tawa] qui signifie la même chose pour les Tunisiens, et [dorka] pour les Algériens (ex : cf. enquêtée n°30ex).

Il est possible également de retrouver cette représentation dans certaines approches savantes (Laroussi, 1993 : 48 ; Caubet, 1998 : 121 ; Benjelloun, 2002 : 294 ; Embarki, 2004 : 183 ; Allal, 2004 : 112). En outre, elle est confortée par l'existence de cours d'arabe marocain, algérien et tunisien dispensés à l'INALCO²²⁰ ou encore, par les différentes variétés d'enseignement de l'arabe proposées dans les ELCO (Enseignement des Langues et Cultures d'Origine)²²¹ des écoles primaires françaises. Enfin, on la retrouve également chez certains intellectuels dont Kateb Yacine²²².

²²⁰ Consulter le site : http://www.inalco.fr/ina_gabarit_rubrique.php3?id_rubrique=47

²²¹ Consulter le site : http://www.directeurs74.edres74.ac-grenoble.fr/article.php3?id_article=87

²²² Kateb Yacine (1987) déclare à propos de l'algérien qu'« *il existe aussi brimé comme Tamazight, un arabe algérien que le peuple comprend* ».

Le schéma suivant (figure 6) illustre cette représentation divergente dans laquelle les axes vertical et horizontal sont reconnus mais où l'espace dialectal est divisé en trois grands blocs correspondant aux trois pays :

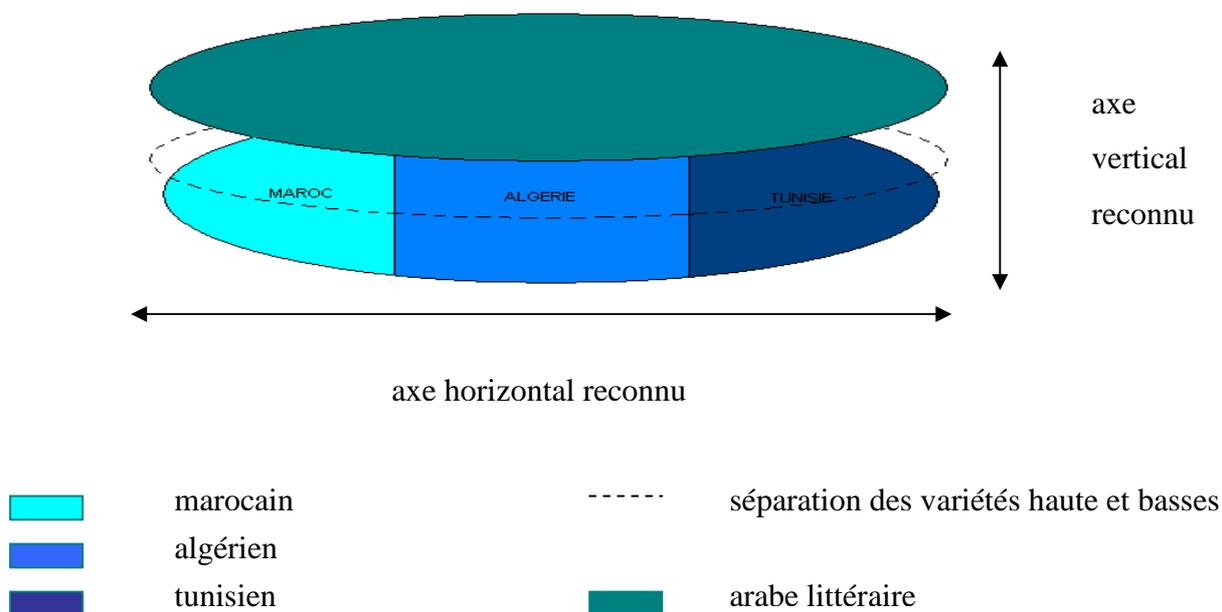


Figure 6 : Reconnaissance de l'arabe littéraire et de différentes variétés nationales

Les raisons invoquées pour différencier « les arabes maghrébins »²²³ paraissent donc multiples, toutefois, certaines déclarations peuvent être relativisées, notamment pour ce qui relève de l'intercompréhension. En effet, lors de précédentes recherches (Biichlé, 2003), j'avais effectué des tests sur l'intercompréhension²²⁴ auprès de trente personnes et, si les résultats montraient que celle-ci n'allait pas de soi (7,7% de traduction pour un énoncé en

²²³ Le qualificatif de « maghrébin » est employé ici parce qu'il est possible de distinguer « *de manière schématique deux grandes familles de dialectes : les dialectes arabes maghrébins parlés au Maroc, en Algérie et en Tunisie et les dialectes orientaux parlés en Irak, en Syrie, au Liban, en Jordanie, en Égypte* (Dumas et Levallois, 2001) », opposition dans laquelle on pourrait d'ailleurs voir celle que l'on opère entre Maghreb et Mashrek.

²²⁴ Après avoir fait écouter l'enregistrement de 2 énoncés de chacune des 3 variétés dialectales, j'avais établi des taux de compréhension basés sur la traduction des énoncés. Ces taux révélaient que, très globalement, la moitié des énoncés en algérien et en marocain pouvaient être traduits, alors que les énoncés en tunisien posaient un peu plus de problèmes : les deux énoncés en tunisien avaient pu être traduits par 8% et 30% des locuteurs algériens et marocains ; les deux énoncés en marocain avaient pu être traduits par 30% et 70% des locuteurs algériens et tunisiens ; les deux énoncés en algérien avaient pu être traduits par 30% et 60% des locuteurs tunisiens et marocains.

tunisien), ils montraient également que selon les énoncés²²⁵, les taux de traduction pouvaient avoisiner les 70%.

Dans le premier type de représentations, qualifiées de convergentes, l'espace dialectal est nié ou les différences au sein de celui-ci sont minimisées par les locuteurs interrogés (quelques mots seulement différents, un accent, le débit, etc.) et considérées comme insuffisantes pour qualifier la variété basse de langue. Par ailleurs, la correspondance entre une identité (arabe et/ou musulmane) et une langue (arabe littéraire) est établie et l'on manifeste ou revendique, à travers celle-ci, son appartenance à un ensemble plus vaste (supra local). Dans le cas de certains Berbères, le phénomène est inversé puisque l'on établit également une correspondance entre une langue et une identité mais pour s'en démarquer.

Comme cela a été précédemment évoqué, ce positionnement identitaire peut être dû au fait de l'identification à un groupe plus large mais il peut également résulter, notamment en France, de l'identité que les personnes se voient assigner par certains membres de la société d'accueil.

Dans le second type de représentations, qualifiées de divergentes, les différences mentionnées ne changent guère de nature, mais légitiment néanmoins la qualification de « langues » et constituent des barrières potentielles à la communication, pour certains enquêtés du moins. Si les raisons invoquées pour différencier les arabes marocain, algérien et tunisien peuvent être « uniquement » linguistiques, il semble également possible d'y déceler la manifestation du sentiment d'appartenance nationale. La correspondance est alors établie entre une identité nationale et une langue et l'on se distingue au sein d'un groupe maghrébin : « *Les lexèmes renvoyant à la nationalité (algérien, tunisien, etc.) sont utilisés comme marques distinctives de son voisin du Maghreb, donc entre soi* » (Auger et Moïse, 2004 : 39).

Dans les deux cas (représentations convergentes et divergentes), l'expression d'une facette identitaire s'accompagne d'un certain idéal monolingue symbolique qui n'est pas sans rappeler la maxime de Françoise Madray et Jean-Baptiste Marcellesi : « *des différences minimales feront des différences de langues tandis que dans d'autres cas, des différences provoquant la non-compréhension seront délibérément négligées* » (1981 : 21).

²²⁵ Les énoncés avaient été enregistrés à l'insu des personnes, donc de manière relativement écologique, avec leur consentement *a posteriori*.

Il existe cependant, un autre type de représentations, correspondant à une identité plus « locale », qui constituera le troisième des types annoncés.

III.4. Les continuums ou zones progressives d'intercompréhension (identité « locale »)

Dans ce troisième type, on substitue aux deux types de représentations précédemment évoquées l'idée de continuum²²⁶ et/ou de « zones progressives d'intercompréhension », un peu à l'image de la notion de continuum dialectal roman telle que définie par Christian Degache (1997), et ce, sur l'axe vertical comme sur l'axe horizontal. Au lieu de se définir préalablement par l'adhésion à un groupe humain, on détermine des zones au sein desquelles on se comprend (figure 7).

A) L'axe horizontal : les zones progressives d'intercompréhension

Comme cela a été précédemment exposé, certains auteurs, tout comme beaucoup d'enquêtés, n'hésitent pas à parler de trois arabes différents (marocain, algérien et tunisien) et la plupart des témoignages recueillis attestent de différences plus ou moins grandes entre les arabes dialectaux (axe horizontal), selon l'identité revendiquée ou manifestée.

Cependant, si ces différences entre langues, dialectes ou variétés ne semblent guère contestables, on peut s'interroger sur la pertinence de ce découpage dans lequel les frontières politiques et linguistiques se superposent d'exacte manière, nous référant en cela plus globalement à Lesley Milroy (1987 : 7) qui déclare que « *the concept of (almost) unitary dialects marked out by isoglosses is a great oversimplification* »²²⁷.

Cette position est partagée par Christine Canamas, Michel Neyreneuf et Catherine Villet (1983 : 1) qui déclarent que « *l'arabe maghrébin n'existe pas* » et qu'il existe au Maghreb une « *multitude de parlers présentant entre eux plus ou moins d'affinités qui s'expliquent par des raisons historiques ou géographiques* » ; ces derniers ajoutent d'ailleurs que tous les degrés d'intercompréhension existent... Ce point de vue est également celui de Khaoula Taleb-Ibrahimi (1995 : 31) qui remarque une « *interpénétration et une*

²²⁶ Je rappelle que le concept de « continuum » est employé pour désigner l'idée d'une continuité progressive dans le passage d'un extrême à un autre et non dans le sens de la très stricte définition de Derek Bickerton (1973 : 640-649).

²²⁷ Le concept de dialectes unitaires (ou presque) délimités par des isoglosses est une excessive simplification.

intercompréhension certaines aux franges géographiques entre les variétés de l'Est algérien et les variétés tunisiennes d'une part, et entre les variétés de l'Ouest algérien et les variétés limitrophes marocaines, d'autre part ». On retrouve aussi ce « découpage » dans Ethnologue.com, site sur lequel on peut lire : « *Eastern Algerian and Tunisian dialects are close, and Western Algerian and Moroccan dialects are close* »²²⁸ soulignant de fait, cette possibilité de regroupement par zones.

Chez les personnes enquêtées, les dires de certains locuteurs frontaliers militent également en faveur de cette représentation de zones d'intercompréhension dans laquelle il est possible de voir l'expression d'une identité plus locale, et ce, quelle que soit la nationalité d'ailleurs :

- Les Tunisiens frontaliers :

- Enquêtée n°51 : « *Je parle tunisien et algérien parce que là où j'habite, c'est près de l'Algérie* ».
- Enquêtée n°27ex : « *La frontière je comprends (l'algérien) et la capitale non* ».

- Les Marocains frontaliers :

- Enquêté n°13ex : « *Surtout les Algériens et les Marocains, on se comprend bien* ».
- Enquêtée n°34ex : « *Même les Algériens (on comprend) d'accord on a on est pas loin de la frontière...* » /vs/ « *Je l'ai appris ici (le tunisien) parce qu'au Maroc on sait même pas c'est quoi le tunisien* ».

- Les Algériens frontaliers :

- L'enquêtée n°14ex : « *J'habite juste à la frontière tunisienne donc c'est à peu près la même chose (la langue)* ». /vs/ « *C'est le marocain, y'a beaucoup de mots que je comprends pas* ».
- Enquêtée n°16ex : (comprendre le tunisien) « *Oui, tout à fait, parce que j'habite à la frontière tunisienne, je comprends très bien* ».

Les personnes rencontrées au cours de l'enquête pour l'Espace Formateurs sont à peu près 20% à faire des déclarations qui vont assez nettement dans le sens de cette idée de

²²⁸ Les dialectes de l'Est algérien et de la Tunisie sont proches tout comme le sont également ceux de l'Ouest algérien et du Maroc.

zone/continuum. Cependant, il faut tenir compte du fait qu'environ 30% des personnes interrogées qui ont déclaré « tout comprendre » ou « rien comprendre » relativisent leurs propos en cours d'entretien, voire se contredisent, ce qui conforte l'idée de positionnements identitaires différents selon les moments de l'interaction ou le contexte.

En outre, les enquêtés originaires de l'Ouest marocain, du centre algérien et de l'Est tunisien ont moins été en contact avec les variétés ou dialectes des autres pays du Maghreb, hormis en France, et leurs connaissances des pays voisins passe donc par des sources moins directes (ex : les médias²²⁹), ce qui explique en partie, une vision parfois moins nuancée, dans le sens de la convergence ou de la divergence.

B) L'axe vertical : la diglossie

Sur la dimension verticale, arabe littéraire/*vs*/ arabe(s) dialectal(aux), certains auteurs voient également un continuum avec un passage par des variétés médianes qualifiées d'arabe moyen, littéraire moderne ou intermédiaire (Laroussi, 1993 : 48 ; Taleb-Ibrahimi, 1995 : 54 ; Calvet, 1999 : 233 ; Benzakour, 2004 : 323). Foued Laroussi (*ibid.*) évoque aussi des enquêtes conduites en Tunisie en 1991 dans lesquelles « *les locuteurs désignent cette variété linguistique comme un continuum allant d'une « forme simplifiée » de l'arabe littéraire moderne à une « forme élevée » et/ou « ajustée » de l'arabe maternel* ».

C'est également le cas de Rachida Dumas et Bruno Levallois (2001 : 72) qui déclarent que « *la distinction que l'on opère entre arabe littéral d'une part et arabe dialectal d'autre part, bien que commode pour l'analyse, risque toutefois d'être singulièrement réductrice si on ne l'associe pas à cette situation de continuum linguistique* », opinion que partage Louis-Jean Calvet (1999 : 233) pour qui la situation « *pourrait être présentée en terme de continuum* ».

En revanche, les déclarations de l'ensemble des enquêtés à ce sujet sont bien peu nombreuses ; tout au plus ai-je noté quelques références à l'arabe moyen au cours de conversations avec des locuteurs maghrébins pourvus d'une formation linguistique. Les raisons de cette absence de déclarations sur l'éventualité de variétés médianes peuvent s'expliquer de plusieurs manières. La première, d'ordre méthodologique, réside dans le fait

²²⁹ Le rôle des médias a été de nombreuses fois mentionné dans les entretiens comme vecteur d'apprentissage, et ce, qu'il s'agisse indifféremment des médias en langues du Maghreb ou en français.

que je n'ai abordé le sujet dans aucun entretien. La seconde, et néanmoins liée à la première, est que les enquêtés ne l'ont pas plus abordée.

Cette dernière attitude peut trouver source dans le respect que l'on accorde à « l'arabe vrai », ou, plus simplement, dans la relative méconnaissance ou le manque d'usages sociaux des enquêtés en arabe littéraire ; méconnaissance ou manque d'usage qui ne permettrait pas à ces derniers d'identifier les différences entre les diverses strates supérieures de l'axe vertical.

Ce dernier point est d'ailleurs étayé par le fait que, pour certains locuteurs, la localisation géographique de « l'arabe vrai », et par conséquent de la variété qui lui est associée selon eux, est complètement brouillée, certains le situant au Maroc, d'autres en Tunisie, en Egypte, etc. ; ce qui souligne une fois encore, le rôle des sources indirectes comme les médias, puisque c'est précisément sur l'écoute de ces derniers que se fondent beaucoup des déclarations contradictoires des enquêtés à ce sujet.

Exemple : L'enquêtée n°28 qui est marocaine déclare son intérêt pour l'arabe littéraire par rapport aux arabes dialectaux maghrébins, et situe celui-ci au Liban et en Egypte :

« [...] *parce que moi je suis tirée (attirée) par ces langues là parce que je trouve que c'est mieux que [...] le marocain, algérien, tunisien, c'est plus joli parler en égyptien et libanais* ».

C) La dimension rurale/citadine

On pourrait, en outre, ajouter aux continuums précédemment mentionnés la dimension entre espaces citadins et ruraux, dimension qui a été souvent mentionnée par l'ensemble des enquêtés et également attestée par le site Ethnologue.com qui indique l'existence de l'algérois, du constantinois, etc.

Les enquêtés expriment de diverses manières cette dimension selon qu'ils sont issus d'un milieu urbain ou rural :

- Les ruraux :

L'enquêtée n°59 déclare que, dans les capitales (grandes villes)²³⁰, on ne parle pas la même langue qu'à la campagne et l'enquêtée n°27ex : « *Même ceux X Tunis, la capitale, y*

²³⁰ Au cours de mes voyages en Afrique de l'Ouest, les grandes villes m'ont souvent été désignées par le vocable de « capitale ».

parlent pas comme nous à la campagne un petit peu [...] ils parlent [qa] et nous on parle [ga] ».

On peut également retrouver trace de cette différence dans les propos de l'enquêté n°45 qui déclare que : « *La campagne, leur(s) dialecte(s) un peu c'est compliqué, trop compliqué même* ».

Mohamed Benrabah (1999 : 15) souligne cette différence entre parlers ruraux et citadins dans la région d'Oran et Foued Laroussi (2002) évoque, au sujet du [q] /vs/ [g], « *l'arabe citadin* » qu'il oppose à « *l'arabe rural* ».

- Les citadins :

Pour l'enquêtée n°32ex, l'accent change selon les villes: « *Y'en a l'accent il a parce que c'est pas le même hein, [...] y'a des Constantines, Oran* » alors que les enquêtés n°3 et n°8ex, désignent respectivement leur langue vernaculaire par « *l'arabe d'Alger* » et « *l'algérois* ».

On pourrait également prendre l'exemple du genre qui est « normalement » marqué en arabe (désinence en [A] pour les hommes/vs/ [i] pour les femmes) mais qui, dans certaines régions, se traduit par une désinence en [i] (féminin) pour les deux sexes. Dans le Sud tunisien (l'exemple m'a été donné moult fois), on dira [Gufi] (regarde) à un homme alors que la forme avec marquage du genre aurait été [Guf]. De plus, certains enquêtés attestent de phénomènes semblables au Maroc :

- Enquêté n°25ex : « *A Fez, ils parlent avec un homme, on dirait qu'ils parlent avec une femme* ».

La dimension ville/campagne est donc prise en compte par certains enquêtés attestant, au minimum, d'une certaine forme de variation diastratique.

La figure suivante (n°7) illustre les continuums ou zones d'intercompréhension sur les axes vertical et horizontal :

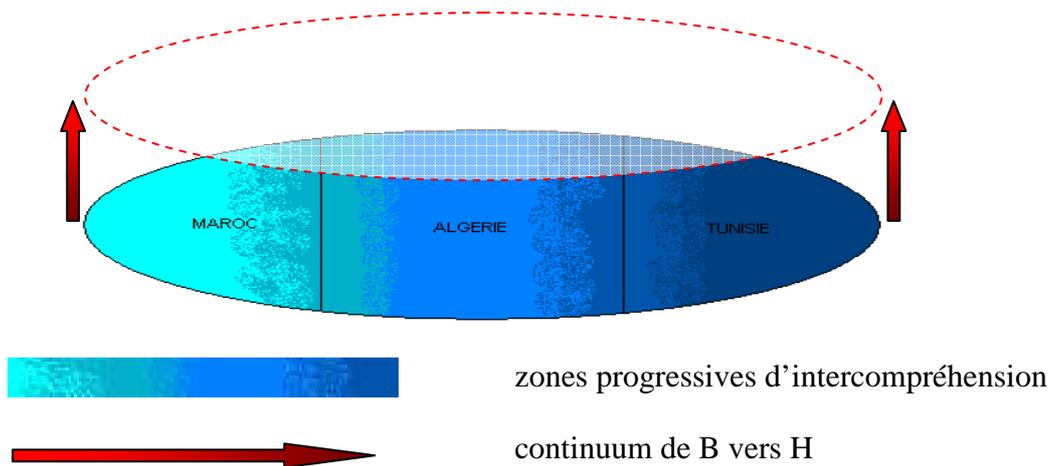


Figure 7 : Des continnum ou zones progressives d'intercompréhension

Dans ce troisième type de représentations, les « frontières » entre les différents parlers évoquées dans les deux types de représentations précédents s'estompent pour faire place à des continnum et/ou des zones progressives d'intercompréhension. On augmente donc le nombre de séparations possibles mais celles-ci deviennent plus malléables, moins tranchées, moins nettes ou, pour reprendre les termes de Cécile Canut (2001 : 8) évoquant les représentations associées à ces limites entre parlers en Afrique, « *changeantes, floues, mouvantes* ». Cependant, ce troisième type de représentations reste assujéti à un paramètre difficilement mesurable : l'intercompréhension. En effet, celle-ci est également assez directement dépendante de la volonté de comprendre celui qu'on définit comme l'autre, avec plus ou moins d'altérité, ce qui nous ramène au problème de l'identité. J'ajouterai que les représentations, l'expérience, l'instruction, la quantité d'exposition à d'autres langues ou variétés constituent autant de facteurs qui peuvent entrer en compte.

Les déclarations concernant l'intercompréhension varient donc plus ou moins en fonction du contexte et de l'identité que l'individu « associe » à ce dernier. Plus on se trouve proche d'une variété de langue, plus on déclare de différences alors que ma mise en avant de ces mêmes différences diminue avec l'éloignement. Ainsi, de manière extrêmement schématique, on déclarera au village, ne pas comprendre les personnes du village voisin alors qu'en France, on dira comprendre le Maghreb tout entier.

Le schéma suivant (figure 8) représente les diverses possibilités de déclarations sur l'intercompréhension (convergentes ou divergentes) en fonction de la distance avec celui que l'on dit comprendre ou ne pas comprendre.



Figure 8 : Représentations de l'intercompréhension

Conclusion

Les significations (socio)linguistiques recouvertes par le vocable « arabe » semblent donc plus que jamais, représentationnelles, dynamiques, et donc fluctuantes au fil des identités manifestées ou revendiquées en fonction du contexte. Gilbert Grandguillaume (1979 : 16) évoquant ces rapports entre langues (« *le local, l'islamique ou l'occidental* ») et identités au Maghreb déclare que :

« ces identités, comme les langues, ne représentent pas des univers étanches, mais elles sont en symbiose permanente, de sorte que l'individu, dans la démarche ordinaire de sa vie quotidienne, est sollicité simultanément par ces trois systèmes, ces trois références »
(Grandguillaume, 1979 : 16).

Les déclarations à propos de l'arabe portent donc les marques des conflits identitaires recensées par Georges Lüdi (1995 : 245) puisqu'elles présentent « *des schématisations discursives contradictoires* » et « *l'emploi contradictoire d'emblèmes* » ; l'explication de ces contradictions semble se trouver dans la double contrainte entre représentations en usage et représentations de référence (Cavalli, 2003 : 260) évoquée dans le paragraphe sur les représentations convergentes (*cf.* p. 115). En effet, les représentations collectives et décontextualisées qui sont attachées à la variété haute sont d'un poids « redoutable » puisqu'elles incarnent à la fois le prestige social, l'appartenance à une large communauté et la langue de la religion. A cela, on peut ajouter que le concept ou stéréotype d'être un « *correct user of the language, or alternatively, of being somebody capable of using "correct language"* », même s'il n'est pas l'apanage des seuls migrants, « *is a powerful one in many*

societies »²³¹ (Lepage, Tabouret-Keller, 1985 : 192), ces derniers auteurs citent d'ailleurs l'exemple des pays arabes.

A l'opposé, les représentations individuelles et contextualisées sont, la plupart du temps, antinomiques des représentations collectives et c'est précisément ce « schisme » ou cette « *rupture proche de la contradiction formelle* » évoquée par Marisa Cavalli (*ibid.*) qui « brouillent » les représentations, et par conséquent, les déclarations des enquêtés. La double contrainte qui s'exerce sur ceux-ci est donc forte puisque, d'une part, tout ce que l'on se « doit » d'être, musulman, socialement épanoui, Arabe, etc. (Grandguillaume, 1979 : 6) se rattache à la variété haute et que la « réalité » de terrain (moins bonne connaissance de la variété haute, vernaculaire, intercompréhension relative, etc.) renvoie aux variétés basses. Louis-Jean Calvet (1999 : 240) déclare sur ce dernier point que :

« les représentations (représentations portant sur la langue - « de dieu » et sur les locuteurs - réputés musulmans, membres de la communauté des croyants, de la nation arabe) sont donc ici très fortes et tendent à immobiliser les pratiques in vitro alors qu'elles évoluent sans cesse in vivo » (Calvet, 1999 : 240).

De surcroît, pour les personnes qui vivent en France depuis un certain temps, ce rapport à « la » langue arabe incarne peut-être plus que tout autre, la loyauté envers la communauté d'origine, l'islam et l'arabité, même s'il ne semble pas atteindre le degré d'idéalisation qui semble être celui de certains descendants d'immigrés et que soulignait Jacqueline Billiez (1985 : 103) : « *l'arabe c'est ma langue mais je la parle pas* ». Si la « *valeur symbolique* » (Billiez, *ibid.* : 104) de la langue d'origine représente « *une valeur centrale du système d'identification* », elle est souvent, pour les migrants, tempérée par une meilleure connaissance des réalités de la situation (socio)linguistique au Maghreb, connaissance dont les descendants sont souvent dépourvus²³².

²³¹ Un utilisateur correct de la langue, ou, alternativement, être quelqu'un capable d'utiliser un « langage correct », est un stéréotype puissant dans beaucoup de sociétés (Lepage, Tabouret-Keller, 1985 : 192).

²³² Cette moins bonne connaissance de la situation (socio)linguistique au Maghreb n'est, bien entendu, pas le lot de tous les descendants de migrants puisque plusieurs travaux attestent d'une bonne connaissance de cette situation par certains d'entre eux, notamment les travaux de Nassira Merabti (1991 : 313) ou de Jacqueline Billiez (2000b : 26).

IV. Le berbère

Comme on a déjà pu l'entrevoir, aborder les représentations attachées à « l'arabe » est une tâche complexe mais aborder celles qui concernent le berbère ne l'est pas moins. Il n'est donc pas étonnant de retrouver, pour ce dernier, les mêmes problèmes définitionnels (langues/*vs*/dialectes, etc.), des représentations convergentes ou divergentes associées à l'identité revendiquée ou manifestée, la volonté ou non de se comprendre et ce, à tel point que Salem Chaker (1995 : 2) qualifie la classification du berbère de « *véritable casse-tête* ».

Cependant, si l'arabe littéraire bénéficie généralement d'un statut prestigieux (langue de la littérature, du Coran, des institutions, etc.) il n'en va pas de même, loin s'en faut, pour le berbère qui se trouve pourtant être le substrat linguistique maghrébin²³³. Rappelons que le berbère n'est la langue officielle d'aucun des trois pays maghrébins, qu'il est minoritaire en nombre de locuteurs²³⁴, qu'il est loin de partager le prestige de l'arabe, qu'il n'est pas non plus associé à la pratique de l'islam et qu'il est quasiment absent des diverses institutions. De plus, son aire géographique est fragmentée et les politiques d'arabisation des trois pays n'ont, pour le moins, pas contribué à son essor : « *l'arabisation tend à exclure toutes les langues, sauf une : celle précisément que seul le pouvoir parle* » (Grandguillaume, 1997 : 3, à propos de l'Algérie), et ce, même si comme nous l'avons évoqué précédemment, la situation semble changer un peu, notamment au Maroc avec la création de l'IRCAM (*cf.* p. 74) et avec la loi du 10/04/2002²³⁵ en Algérie.

Abordé sous l'angle de la diglossie, le « statut » du berbère revêt donc les attributs d'une variété basse et, si l'on accepte le concept de « diglossie enchâssée », il constitue le « niveau inférieur » dans la hiérarchie des variétés (Calvet, 1987 : 47).

²³³ Salem Chaker (1995) évoque sur ce point : « *une berbérophonie qui formait autrefois un continuum sur toute l'Afrique du nord et le Sahara* », Ahmed Boukous (1988 : 5) parle de « *substrat berbère* » à propos de la Tunisie et Kateb Yacine (1987), pour l'Algérie, de « *la première langue du pays depuis les temps préhistoriques* ». Toutefois, Khaoula Taleb-Ibrahimi, qui évoque également « *le substrat berbère* » (1995 : 31), remarque « *la quasi-inexistence d'études* » sur le sujet.

²³⁴ Je rappelle qu'en Algérie, la population berbérophone est estimée entre 14 et 25% de la population selon les sources (14% selon Ethnologue.com et 25% selon Salem Chaker, 2002) ; au Maroc, elle est estimée entre 35% selon Ethnologue.com et 40% selon Salem Chaker (2002) ; et en Tunisie, à peu près de 2% selon Ethnologue.com et à peine 1% selon Ahmed Boukous (1988 : 1).

²³⁵ Art. 3 bis. — Tamazight est également langue nationale. Loi n° 02-03 du 27 Moharram 1423 correspondant au 10 avril 2002 portant révision constitutionnelle. « *L'Etat œuvre à sa promotion et à son développement dans toutes ses variétés linguistiques en usage sur le territoire national* ».

IV.1. Les Chleuhs et les Kabyles

La quasi-totalité des Berbères rencontrés au cours de ces quatre années ont déclaré leur appartenance au groupe kabyle ou au groupe chleuh (dans le sens berbère du Maroc, cf. p. 58) à l'exception de quelques personnes se déclarant chaouis, dont deux dans l'enquête Espace Formateurs. Cette « répartition » entre « Chleuhs » et « Kabyles » n'a d'ailleurs rien de surprenant puisqu'en terme de nombre de locuteurs, ces deux groupes sont nettement majoritaires au Maghreb et qu'il ne semble pas illogique de retrouver cette situation en France. De plus, la distinction avait été faite par les locuteurs d'une enquête précédente (Biichlé, 2003) et il semblait bien que les vocables « chleuh » et « kabyle » fassent plus sens que le terme générique de berbère et ce, peut-être parce qu'ils introduisaient également une information sur la nationalité.

Les vocables « chleuh » et « kabyle » ont donc été utilisés dans les questions fermées (ex : « Parlez-vous le kabyle ? » ou « Comprenez-vous le chleuh ? ») et il n'a été demandé aux enquêtés de préciser à quel chleuh ou quel berbère ceux-ci faisaient allusion que lorsque ces derniers se déclaraient « chleuh » ou « berbère » sans autre précision.

Si cette procédure a pu induire un biais²³⁶, elle a en revanche permis de mieux situer les idiomes incriminés et surtout, elle contrebalançait la présence des vocables « algérien » « marocain » et « tunisien » pour l'arabe, établissant ainsi, une certaine « parité » entre les parlers en présence (arabe/*vs*/berbère) dans le questionnaire. Cela permettait, en outre, d'éviter la vision « simpliste » d'un monde arabe homogène opposé à un monde berbère tout aussi homogène, qui à l'extrême, pourrait se défendre sur un plan identitaire, mais serait loin de refléter l'articulation des différents parlers au Maghreb.

Pour ce qui concerne l'enquête Espace Formateurs, les personnes se déclarant berbérophones, sont au nombre de 16 (soit 15,23% des enquêtés) auquel il s'ajoute quatre enquêtés dont un des parents est berbère. Néanmoins, les représentations dont il va être fait

²³⁶ Toutefois, il me semble que la distinction chleuh/kabyle n'est pas induite par cet éventuel biais et ce pour plusieurs raisons : les deux communautés sont géographiquement distantes et se trouvent dans deux pays différents ce qui instaure, de fait, une séparation. De plus, j'ai retrouvé celle-ci au cours des deux enquêtes différentes (Biichlé, 2003 et Espace Formateurs) et certaines déclarations montrent que la dimension nationale est souvent prise en compte (enquête n°10ex : « *les Chleuhs du heu Maroc* » ; entretiens informels : « *les kabyles du Maroc* ») et que les vocables chleuh et kabyle correspondraient, en quelque sorte, à la dénomination de Berbère du Maroc /*vs*/ Berbères d'Algérie. D'ailleurs, plusieurs enquêtés se sont autocatégorisés comme chleuhs avant de se définir plus précisément. Les enquêtés n°36 et 22ex, toutes deux tarifit ont d'ailleurs recours à cette catégorisation : « *Au Maroc, c'est obligé de savoir les deux langues parce qu'à l'école, on ne parle pas chleuh* » ; « *y'en a /GBIha/ (chleuh), y'en a arabe* ».

état émanent de l'ensemble des personnes enquêtées, que celles-ci se déclarent « arabes » ou « berbères ». Je me garde, ici, d'opérer une distinction en terme d'arabophones ou de berbérophones pour rappeler que la majorité des Berbères (de cette enquête) son (bi)plurilingues.

IV.2. La dévalorisation ou la « négation » du berbère

Les déclarations qui suivent, propres à certains enquêtés non-berbérophones, présentent beaucoup de similitudes avec celles de la partie concernant les représentations convergentes sur l'arabe. Elles procèdent également de la dévalorisation des variétés basses, voire de la négation de celles-ci et, le(s) berbère(s) ne fait(font) pas exception.

Les locuteurs partageant ce type représentations sur le berbère sont d'ailleurs souvent ceux qui font preuve d'une vision convergente pour l'arabe. Les arguments invoqués sont également relativement similaires puisque la « langue » ou « variété » incriminée devient un accent de l'arabe, que la nationalité implique, tout au plus, une légère variation, voire que « normalement », la religion requiert l'arabe, etc.

Les exemples qui suivent illustrent certains de ces modes de dévalorisation du berbère.

- Le chleuh, juste un accent :

Pour l'enquêtée n°56, qui pense qu'entre algérien, tunisien et marocain la différence n'est qu'une question d'accent, le « jugement » sur le berbère est sans appel :

- « *Chleuh c'est pas une langue, c'est un accent, c'est pas reconnu comme une langue* (le berbère), *c'est pour ça, c'est pas une langue* » ; « *En Algérie, chaque région a son accent, y'a le kabyle et tout* ».

- Le chleuh dérangeant :

L'enquêtée n°1ex manifeste le « dérangement » que lui occasionne l'usage du berbère et estime que les locuteurs de ce dernier devraient parler l'arabe : « *Je m'embête quand ils parlent chleuh les gens [...] dans notre religion normalement, on parle l'arabe que on comprend* ».

- Le berbère indigne d'intérêt :

Interrogé sur la langue la plus difficile selon lui, l'enquêté n°2 déclare que c'est le kabyle et ajoute : « *Les Berbères, ça je connais rien du tout, je comprends pas, j'aimerais pas comprendre, ça m'intéresse pas* » affichant ainsi ostensiblement son dédain et son désintérêt pour le berbère.

- Le berbère (chleuh ou kabyle) inconnu mais langue la plus difficile :

Pour les enquêtés n°13 et 25, tous deux Tunisiens, le berbère est la langue la plus difficile, mais pour une unique raison, ils ne la connaissent pas : « # *Les plus difficiles sont le kabyle et le chleuh, d'ailleurs le chleuh, je connais même pas* » (enquêté n°13) ; « # *les berbères sont les plus difficiles parce que je ne connais pas* » (enquêtée n°25).

Cette méconnaissance du « chleuh » n'est d'ailleurs pas le fait de ces deux seuls enquêtés puisque six enquêtés tunisiens et sept enquêtés algériens n'avaient jamais entendu le vocable et en ignoraient le sens.

- Le berbère « *dur* » :

Pour l'enquêtée n°33ex, qui est également tunisienne, le chleuh et le berbère sont « durs » mais elle déclare n'avoir jamais rencontré de locuteur de la langue, au moins pour le kabyle : « *Chleuh et kabyle c'est dur ça, jamais je parlais avec quelqu'un kabyle* ».

Dans le cas de ces trois enquêtés tunisiens, la distance géographique peut expliquer, en partie, les représentations mais, comme nous allons le voir dans la partie suivante, la distance est loin d'être seule en cause.

Ces représentations (ou attitudes ?) dévalorisantes sont toutefois relativement marginales sur l'ensemble des entretiens effectués mais certaines semblent relever du mépris envers l'arabe dialectal auquel Dominique Caubet (1998 : 121) fait allusion. Par ailleurs, ce type de représentations va également dans le sens de la place accordée au berbère dans le concept de « diglossie enchâssée » (Calvet, 1987 : 47) tout comme il correspond à ce que décrit Charles Ferguson (1959 : 431) à propos de la négation des variétés autres que la « haute ».

IV.3. « Nous, quand on ne comprend pas, c'est berbère ou kabyle ! »²³⁷

Dans cette déclaration humoristique mais néanmoins révélatrice, les très français « c'est du chinois pour moi » ou « c'est du charabia », affichant clairement la non-compréhension, sont remplacés par « c'est du berbère, du chleuh, du kabyle, etc ». C'est donc sans grande surprise que cette représentation ou attitude se retrouve dans les dires des enquêtés, d'ailleurs même berbérophones parfois, puisqu'il semble bien que chaque peuple ait sa (ou ses) variété(s) dévalorisée(s) « de référence », « son baka », « son baragouin », « son schwäbisch », « son chinois », « son chleuh », etc. D'ailleurs, outre l'aspect dévalorisant, on peut également voir dans l'utilisation de ces vocables le marquage de l'altérité.

L'étymologie du vocable « berbère », axiologiquement marqué, peut induire un présupposé peu favorable. Myriam Abouzaïd (2005 : 7) rappelle que celui-ci renvoie « à la culture gréco-latine, dans laquelle « barbaroi/barbarus » désignait l'étranger à la cité, celui qui parle une langue incompréhensible (le terme serait issu de l'onomatopée "bar-bar" représentant le charabia dans lequel s'exprime le "sauvage", le "non-civilisé") ».

Cette idée de la complexité ou de la difficulté à comprendre le chleuh ou le kabyle est d'autre part illustrée par le fait que le berbère (ou la somme de ses différents « dialectes » ou « variétés ») est cité en premier pour sa difficulté en réception et en production. Les tableaux suivants montrent les résultats obtenus pour le berbère aux questions : « Quelle est la langue la plus difficile à comprendre » (tableau n°10) et « Quelle est la langue la plus difficile à parler ? » (tableau n°11). Dans de nombreux cas, plusieurs langues, dialectes ou variétés ont été cités ; les tableaux montrent donc également la position de la citation (première, seconde).

A titre de comparaison avec le berbère, les résultats du français et du marocain se trouvent au bas des deux tableaux (en blanc). Les autres « variétés » (chaoui, arabe littéraire, tunisien et algérien) ne figurent pas ici mais le nombre de locuteurs les ayant citées n'est jamais supérieur à cinq, soit 4,76% des personnes.

²³⁷ Cette déclaration est extraite d'un entretien réalisé avec des arabophones au cours d'une enquête précédente (Büchlé, 2003, interview n°27, annexe, p.74.).

Tableau 10 : La « langue » la plus difficile à comprendre

Difficulté en réception	« langues » citées en premier	« langues » citées en second
chleuh	29,52% (31)	9,52% (10)
kabyle	22,85% (24)	18,09% (19)
tachelhit *	2,85% (3)	0,95% (1)
total berbère	55,22% (58)	28,56% (30)
français	26,66% (28)	0
marocain	6,66% (7)	0

*Le tachelhit est ici laissé en dehors du chleuh pour rester fidèle aux dires des enquêtés et aussi parce que le vocable « chleuh » inclut souvent le tamazight et le tarifit dans ces mêmes dires.

Tableau 11 : La « langue » la plus difficile à parler

Difficulté en production	« langues » citées en premier	« langues » citées en second
chleuh	23,81% (25)	9,52% (10)
kabyle	21,9% (23)	18,09% (19)
tachelhit *	0,95% (1)	0,95% (1)
total berbère	46,66% (49)	28,56% (30)
français	30,47% (32)	0
marocain	8,57% (9)	0,95% (1)

* Idem tableau précédent.

Dans ces deux tableaux, le berbère, ou la somme de ses « dialectes », est déclaré « langue » la plus difficile en réception et en production par plus de la moitié des enquêtés (55,22% soit 58 personnes) en ce qui concerne la réception et un peu moins de la moitié (46,66% soit 49 personnes) pour la production. Ces représentations n'émanent d'ailleurs pas des seuls arabophones, qui demeurent cependant très majoritaires, puisque pour la difficulté en réception, un enquêté (tamazight) cite le kabyle et le tachelhit et deux enquêtés (tarifit) le tachelhit ; pour la difficulté en production, deux enquêtés (tamazight et tarifit) citent le kabyle et un enquêté (tamazight) le tachelhit.

Si le fait de trouver le berbère plus difficile en général ne constitue pas en soi une dévalorisation de celui-ci, il semble tout de même que, dans certains cas, cette représentation

recouvre plus qu'un discours épilinguistique, et ce, à plus forte raison, lorsque les locuteurs ne connaissent pas la(les) langue(s) incriminée(s).

Toutefois, pour les non-berbérophones, trouver de la complexité ou de la difficulté au berbère ne correspond pas forcément à une opinion négative. La déclaration de l'enquêtée n°11ex, qui est arabophone et algérienne, résume assez bien la perplexité de certains arabophones devant la situation des berbérophones mais manifeste également une sympathie à l'égard de la culture :

« Les Kabyles c'étaient à l'Algérie, y sont algériens comme nous mais je sais pas pourquoi y parlent heu y parlent à sa langue parce que si y parlent à sa langue, comme les chantant, comme y chantent, comme des comme y font des choses, c'est très bien, j'aime bien mais je comprends pas (rire) » (enquête n°11ex).

D'autre part, certains arabophones mentionnent des contacts avec le berbère, essentiellement en réception d'ailleurs. C'est notamment le cas de l'enquêté n°35 qui est arabophone, n'a aucune origine berbère et déclare : *« je comprends un peu tarifit parce que j'ai habité le Rif pendant trois ans »* ; ainsi que ceux des enquêtés n°12, 39 et 41 qui déclarent comprendre *« quelques mots »* de kabyle. Cependant, ces exemples demeurent marginaux sur l'ensemble des entretiens effectués.

On remarquera, enfin, que les enquêtés établissent, de fait, l'équation deux pays/deux variétés²³⁸ (kabyle/Algérie et chleuh/Maroc) alors qu'il leur était possible de mentionner le berbère tout simplement. Cependant, cette répartition peut également être imputée au biais déjà mentionné à plusieurs reprises.

IV.4. Le berbère et ses dialectes, les représentations convergentes (« identité supra locale »)

Dans ce type de représentations convergentes, il n'existe qu'une seule et unique langue, le berbère qui se subdivise en de multiples dialectes, kabyle, chaoui, tamazight, tarifit, tachelhit, mzab, chenoua, tagargrent, taznatit, tamagourt, sened, etc. qui résultent d'une *« fragmentation d'une berbérophonie qui formait autrefois un continuum sur toute l'Afrique du nord et le Sahara »* (Chaker, 1995 :1). Cette représentation unitaire savante, propre à la

²³⁸ Le vocable « chleuh » regroupe ici, pour les enquêtés, le tamazight, le tarifit et le tachelhit.

berbérologie française, illustrée notamment par l'existence d'ouvrage comme « La Langue Berbère » (Basset, 1952), « *n'a jamais fait l'objet de contestation* » selon Salem Chaker (*ibid.*), « *jusqu'aux travaux les plus récents* (Galand, 1985) ». Si l'unicité de la langue berbère est donc clairement affirmée, « *la langue berbère est une et chaque dialecte n'en est qu'une variante régionale* » (Chaker, *ibid.*), je rappellerai tout de même que la classification de ses dialectes est considérée comme « *un véritable casse-tête* » (Chaker, *ibid.*).

On retrouve également ces représentations convergentes chez certains berbérophones de l'enquête Espace Formateurs, et même, chez certains arabophones. La raison évoquée est essentiellement l'intercompréhension mais l'on peut y voir aussi, un positionnement identitaire des Berbères par rapport aux Arabes et/ou, également, des Arabes par rapport aux Berbères. Les exemples qui suivent illustrent la diversité des situations y compris lorsque les représentations à propos du berbère sont convergentes.

A) Les représentations d'une non-berbérophone

L'enquêtée n°4ex qui est arabophone et algérienne déclare :

« */qbail/ (kabyले) c'est le chleuh [...] les Chaouis et les Kabyles c'est pareil, ils se comprend je crois, c'est comme nous le Maroc et l'Algérie [...] un petit peu quand même y se comprend* ».

Elle trouve que les communautés berbères ou leurs parlars respectifs sont « pareils », ce qu'elle justifie par l'intercompréhension et semble opposer deux groupes, les Berbères (« *ils* ») et les Arabes (« *nous* »). Cette posture identitaire peut d'ailleurs trouver confirmation dans ses représentations convergentes sur les arabes dialectal et littéraire (deux occurrences d'« *arabe vrai* »). Cependant, elle relativise son propos concernant les Berbères par « *je crois* » et « *un petit peu quand même y se comprend* ». Dans ce type de représentations convergentes, on retrouve l'équation « une langue = une communauté » et l'on définit les groupes humains par l'opposition (idéalisée ?) de deux monolinguismes.

B) Des représentations de berbérophones

Pour l'enquêtée n°21 qui est algérienne et chaoui, le processus est assez similaire puisque celle-ci trouve de grandes similitudes entre les parlars arabes d'une part (algérien,

marocain et tunisien « *C'est la même langue* ») et les parlers berbères d'autre part. Elle déclare à la fois son appartenance au groupe berbère et au « sous-groupe » chaoui : « *Moi je heu comme, moi comme le Chleuh, heu je suis un Chaoui...berbère* ». La correspondance est établie par un parler commun : « *Le marocain... /GBlhit' (tachelhit) parce qu'y parlent comme les Chaouis* » mais, cependant, en relativisant le propos un peu plus tard : « *Le chaoui et le chleuh c'est le même... c'est pas le même le même mais quand même...* ». On retrouve ici le « c'est pareil mais c'est pas pareil » évoqué dans la partie sur l'arabe (articulation entre représentations de référence et représentations en usage, Cavalli, 2003 : 260). D'autre part, cette enquêtée semble faire une légère distinction entre les parlers berbères puisqu'elle déclare que le chleuh « *c'est le même* » mais se contente de déclarer « *On comprend qu'est-ce qu'y dit* » pour le tamazight. Elle semble donc opposer un groupe arabe et un groupe berbère symbolisés par « leurs langues » respectives mais en opérant néanmoins des distinctions entre les Berbères. Ces distinctions apparaissent d'ailleurs à nouveau, plus loin dans l'entretien, lorsque celle-ci est interrogée sur la langue la plus facile: « *L'arabe et le chaoui, berbère et... (arabe)* ».

Le cas de l'enquêtée n°16ex, qui est également algérienne et chaoui, diffère des deux précédemment mentionnés. En effet, celle-ci revendique son appartenance au groupe berbère mais sans l'opposer à un groupe arabe uniforme. Elle distingue, par exemple, l'arabe tunisien, qu'elle déclare bien comprendre parce qu'elle était frontalière, de l'arabe marocain : « *c'est plus difficile avec les Marocains* ». Pour elle, le berbère est une langue (« *En fait, moi, ma langue exacte, c'est la le berbère* ») et son identité est associée à cette langue :

« *Je suis un Chaoui, je suis un berbère [...] donc je comprends le kabyle, je comprends les mots chez le les Chaouis qu'y parlent le kabyle un peu les Marocains, je comprends, y'a des petites différences, [...] ouais ouais, sinon je comprends* ».

L'identité berbère semble également impliquer, pour cette enquêtée, l'intercompréhension entre les différents groupes berbères (kabyles et marocains), avec toutefois, « *des petites différences* » ; différences qu'elle confirme d'ailleurs à propos du berbère du Maroc : « *Heu ça fait à peu près pareil hein, y'a de, ouais voilà, certains mots qui se différencient, pas plus hein* ».

On retrouve dans ces propos, comme dans ceux de l'enquêtée précédente (n°21) l'identification au groupe berbère (« *je suis un Berbère* ») et au « sous-groupe » chaoui (« *Je*

suis un Chaoui »). Cependant, il est possible de voir dans ces déclarations l'expression d'une facette identitaire puisque lorsque l'on interroge cette enquêtée sur sa langue vernaculaire au pays, celle-ci répond : « *L'arabe normal... algérien, ouais* ».

Dans les déclarations de l'enquêtée n°22ex, qui est tarifit, il apparaît que Marocains et Algériens parlent la même langue :

« *marocain ou l'algérien, c'est pareil, c'est pareil, heu y'en a des fe un petit peu différences ben les mêmes que X quand même la langue* ».

Celle-ci déclare également qu'au Maroc il y a le chleuh et l'arabe, et que sa propre langue est le chleuh :

« *Comme l'arabe heu Marocain X Algérien parlent la même langue heu [...] y'en a /GBIha/ (chleuh), y'en a arabe [...] moi je parle /GBIha/, oui, parle barbare (berbère)* ».

On peut donc voir, dans ces propos, l'affirmation de l'usage d'un parler (chleuh) par opposition à un autre (arabe), voire un premier positionnement identitaire (identité berbère). Cependant, un peu plus tard, évoquant le tunisien, cette enquêtée déclare : « *XX la même chose que nous /larbia larbia/* », énoncé dans lequel apparaît l'usage d'une autre langue, l'arabe et un marqueur potentiel de l'identité arabe (« *nous* »). Enfin, lorsqu'elle est interrogée sur les langues qu'elle parle au quotidien, celle-ci souligne « *La journée, y (je) parle plus arabe (que français)* » mais ne mentionne pas le chleuh. Il semble donc possible d'interpréter ces contradictions au niveau des déclarations sur les pratiques langagières comme autant de figures identitaires (Lüdi, 1995 : 245).

Dans ces trois derniers exemples, l'une des facettes identitaires « activée » paraît donc être l'identité berbère (supra-locale) même si celle-ci semble cohabiter avec une identité plus « locale » (chaoui ou tarifit) et une autre identité supra-locale (arabe) dans le cas de l'enquêtée 22ex.

Par ailleurs, l'argument le plus souvent invoqué par ces enquêtés, pour montrer l'unité de la langue, est l'intercompréhension (« *ils se comprend, on comprend, je comprends* » etc.). Ces propos ne remettent pas en cause les différences entre les « dialectes » incriminés pas plus qu'ils n'affirment clairement l'unicité du berbère mais ils vont cependant en ce sens.

Salem Chaker (1995 : 3) considère, à ce sujet, que l'« *on doit d'emblée négliger le critère classique mais nettement insuffisant de l'intercompréhension* ».

Dans ce type de représentations convergentes, « *la langue berbère* » (Chaker, 1995), que beaucoup dénomment désormais « *la langue amazighe* » (Boukous, 2004 ; Rispaïl, 2005 ; Abouzaïd, 2005²³⁹ ; etc.) est donc conçue comme un tout unitaire regroupant les divers dialectes, plus ou moins proches, qui en sont constitutifs²⁴⁰. Pour certains des enquêtés, cette unité se justifie essentiellement par l'intercompréhension mais il semble bien que la première motivation de ceux-ci soit la distanciation du groupe des Arabes. C'est aussi ce que suggèrent Nathalie Auger et Claudine Moïse (2004 : 39) à propos du kabyle : « *Kabyle apparaît dans le discours des locuteurs du monde arabe pour affirmer leur identité en regard des Arabes* ». Cependant, ces représentations convergentes peuvent également être le fait de locuteurs « arabes » et, en ce cas, l'unité de la langue sert à définir une altérité. Dans les deux situations (identité ou altérité), la définition du ou des groupes humains passe par l'unité symbolique de « la » langue au profit de laquelle on estompe les différences (Madray et Marcellesi, 1981 : 21).

Enfin, de manière plus générale, ces diverses déclarations/représentations montrent qu'il est important de ne pas perdre de vue que « *low prestige ethnic and status groups everywhere perceive their language or dialect as a powerful symbol of group identity* »²⁴¹ (Milroy, 1987 : 18).

IV.5. Des langues berbères, les représentations divergentes (identité « locale »)

« *On a soutenu que toutes les langues sont des dialectes. Toutefois, ce ne sont pas tous les dialectes qui peuvent prétendre au statut de langue : il faut que ceux qui les parlent soient suffisamment indépendants pour l'affirmer* » (Mackey, 1971 : 1).

A l'inverse des représentations convergentes, il n'existe que peu de sources savantes attestant de « langues berbères » (opposées à « une » langue berbère), ou alors, celles-ci émanent de sources autres que françaises et, comme le déclare Salem Chaker (1995 : 2) : « *les*

²³⁹ Myriam Abouzaïd (2005 : 57) évoque, à ce propos, le cas de deux enquêtés qui « *ont montré de la réticence envers le mot "berbère"* » lui préférant le vocable « amazighe ».

²⁴⁰ La création de l'IRCAM et la mise en œuvre d'un enseignement commun en amazigh au Maroc milite également en ce sens.

²⁴¹ Partout, les groupes ethniques de faible prestige ou statut perçoivent leurs langues ou dialectes comme un symbole puissant de l'identité du groupe.

termes comme *language* (en anglais) ou *sprache* (en allemand) sont nettement plus indéterminés et socialement moins connotés que le mot *langue* en français ». Cependant, certains auteurs parlent de « langues berbères » (Galand, 1985, 1990, et Leguil cités par Salem Chaker, *ibid.*). Le site Ethnologue. Com subdivise les différents parlers berbères des pays du Maghreb en langues, trois épreuves distinctes en « chleuh, kabyle et rifain »²⁴² peuvent être passées lors du baccalauréat et enfin, il existe plusieurs dictionnaires et ouvrages²⁴³ propres à chaque langue(s) ou dialectes.

Du côté des locuteurs berbères interrogés au fil de cette étude, le vocable de « langue » est assez fréquemment employé pour définir les parlers respectifs mais avant tout, c'est une fois de plus la non-compréhension de la « langue » de l'autre qui est, la plupart du temps, mise en avant par les enquêtés pour distinguer les parlers en présence.

Pour l'enquêtée n°36 qui est tarifit, le tarifit et le tamazight se ressemblent mais concernant le kabyle, il ne s'agit que de mots communs : « *il y a des mots comme nous* (tarifit ou chleuh) *chez les Kabyles* » (présence d'un éventuel marqueur identitaire : « *nous* »). Cependant, la distinction que celle-ci opère entre les différents groupes berbères semble s'actualiser à deux niveaux, un niveau local (distinction entre les parlers berbères du Maroc) et un niveau national puisqu'elle déclare également : « # *Au Maroc, c'est obligé de savoir les deux langues* (tarifit et marocain), *parce qu'à l'école, on ne parle pas chleuh* » ; déclaration dans laquelle la langue n'est plus le tarifit mais le chleuh qui recouvre l'ensemble des parlers berbères marocains.

L'enquêtée n°10ex qui est tamazight et pour qui, par ailleurs, le marocain, l'algérien et le tunisien sont identiques, sépare nettement les « langues » berbères en présence :

« *Kabyle de... c'est algérien, moi, c'est pas pareil* (tamazight) [...] *son parole c'est pas comme nous* [...] *c'est différence... et même les Chleuhs dans nos Maroc heu... y'en a différence, moi je, moi je*

²⁴² <http://www.education.gouv.fr/bo/2003/30/MENE0301542N.htm>

²⁴³ En 1887, l'Evangile de Matthieu a été publié en tarifit, (http://www.tamurth.net/article.php3?id_article=471). Bounfour, A., Boumalk, A. (2001) : *Dictionnaires – Lexiques*, Vocabulaire usuel du Tachelhit, Editions Centre - Tarik Ibn Zyad, Rabat.

Boumalk, A. (2004) : *Manuel de conjugaison du tachelhit*, l'Harmattan (<http://www.tarifit.info/fr-rifbible-1.html>).

Dictionnaire freelang kabyle français, mis en ligne le 25 février 2005.

(<http://www.freelang.com/dictionnaire/kabyle.html>).

Miloud, T. (1992) : *Dictionnaire tamazight, français* (variante zayane du Maroc central), Préface de Lionel Galand, L'Harmattan.

compris rien du tout les Chleuhs du heu Maroc, /GBIha/ (chleuh) c'est difficile, je compris rien du tout ».

Une première distinction d'ordre national (Maroc/*vs*/Algérie) est effectuée dans laquelle il est possible de voir également un positionnement identitaire (présence du « *nous* »), puis une seconde, entre les variétés marocaines (chleuhs, qui dans ce cas signifie tachelhit /*vs*/ tamazight). En outre, on retrouve la représentation de la difficulté du chleuh.

Pour l'enquête n°19ex, l'intercompréhension entre tachelhit et tarifit ne va pas de soi puisque, interrogée sur sa compréhension du chleuh, sans autre précision, celle-ci déclare : « *Un petit peu* (je comprends) [...] *ouais, mais /Yifia/ (tarifit) ou chleuh, c'est pas pareil* ». Lorsqu'elle évoque son vernaculaire elle déclare : « *C'est tarifit qu'il est normal* (ma langue courante) » et établit le lien entre pays et langue : « *Ben tarifit* (rire), *c'est mon pays hein* ».

Le cas de l'enquêtée n°23ex, qui est tarifit, illustre bien les « degrés » que l'on peut distinguer dans le rapport aux langues, voire, dans le processus d'identification à un groupe. Elle déclare tout d'abord parler berbère et marocain : « *Y* (je) *parle marocain y parle berbère* », puis distingue les langues au sein du groupe berbère marocain : « *un petit peu mais y compris moi je répond parler comme heu c'est pas pareille langue* (le tamazight) », « *si, on comprend aussi un petit peu* (le tachelhit) » ; elle relativise alors son propos en déclarant comprendre les Kabyles, « *y sont à la télé, on comprend qu'est-ce qu'y dit* » ; enfin, elle revendique son bilinguisme à travers deux « langues », une locale et l'autre nationale : « *parle* (je) *deux langues, parle tach X /tañfi Gt/ (tarifit), parle l'arabe marocain* ».

Pour l'enquête n°25ex qui est tamazight mais assume pleinement un bilinguisme arabo-berbère, la distinction entre les berbères est nette. Interrogé sur les langues qu'il parle, il déclare en effet : « *d'abord ma langue* (tamazight) » ; puis il évoque le tarifit en comparant celui-ci à « sa » langue : « *tarifit je parle bien, comme ma langue* » ; et se reconnaît enfin des points communs linguistiques avec les Kabyles : « *y'a des choses eux aussi ils disent pareil* (les Kabyles) ». On remarquera ici la présence des marqueurs identitaires (Billiez, 1985) : « *ma langue* » et « *eux* ».

La vision de l'enquêtée n°35ex est encore plus radicale puisque, interrogée sur les langues qu'elle parle, celle-ci déclare : « *tachelhit c'est tout et français bien sûr* ». Cependant, elle admet tout de même comprendre certains mots en kabyle : « *Il y a quelques mots qui sont pareils* ». Mais, lorsqu'on l'interroge sur son vernaculaire, la réponse est sans équivoque : « *tachelhit bien sûr, évidemment !* », tout comme l'est la réponse sur la langue qu'elle considère comme plus facile : « *ma langue bien sûr, le tachelhit bien sûr* ». Il est également possible de voir un positionnement identitaire (identité berbère) dans les déclarations de cette enquêtée car lorsqu'on l'interroge sur son vernaculaire, celle-ci répond tachelhit et marocain, ce qui est en contradiction avec « *tachelhit c'est tout et français bien sûr* ».

A travers des « dire » de ces enquêtés, « le » berbère se décline en « berbères » et, sans toutefois remettre en cause une certaine communauté, ils semblent différencier des langues au sein du berbère en leur accordant cependant parfois, des « degrés » différents (parler local, parler national, berbère).

Il paraît donc possible d'opposer des représentations convergentes, qu'illustre bien la déclaration de l'enquêtée n°6ex « *En fait, moi, ma langue exacte, c'est la le berbère* » (identité supra-locale), à des représentations divergentes qui pourraient être représentées par la déclaration de l'enquêtée n°35ex : « *ma langue bien sûr, le tachelhit bien sûr* » (identité locale), et ce, même si l'on ne doit pas perdre de vue que ces déclarations ne correspondent souvent qu'à l'expression d'une facette identitaire à un moment donné.

Toutefois, à l'instar des représentations convergentes, il semble qu'un des critères qui permettent aux locuteurs de différencier ou non les parlers en présence est l'intercompréhension (« *je compris rien du tout, y compris, on comprend* », etc.). Le paragraphe suivant sera donc consacré à l'intercompréhension entre Berbères.

IV.6. De l'intercompréhension entre Berbères

Je ne partage pas complètement, on l'aura compris, le point de vue de Salem Chaker (1995 : 3) sur le fait que l'intercompréhension soit un critère qui doit être « *négligé* » en ce qui concerne le statut de langue ou de dialecte des variétés berbères, même si je reconnais très volontiers que la notion est « *relative* », que celle-ci est « *difficile à mesurer* » et « *se construit en fonction des échanges et de la conscience collective* ». Mais que reste-t-il aux locuteurs pour la définition de leur(s) parler(s) lorsque ceux-ci sont privés du critère

d'intercompréhension ? On le voit bien au fil des divers entretiens et de manière plus générale, on (Monsieur tout le monde) définit la plupart du temps sa langue (ou ses langues), lorsqu'elle ne l'a pas été préalablement par d'autres de manière plus coercitive (Bourdieu : 1982), par la compréhension ou la volonté de comprendre celle-ci ; et comme le fait humoristiquement remarquer Agnès Millet²⁴⁴ : « *il n'y a que les linguistes pour se poser la question de savoir ce qu'est une langue !* », ce qui fait d'ailleurs écho à l'interrogation de Louis-Jean Calvet (2004) : « *la langue est-elle une invention des linguistes ?* ».

Dans la vision divergente qui se dégage des déclarations des enquêtés, comme dans la plupart des entretiens d'ailleurs, le critère principal de définition des langues²⁴⁵, si l'on excepte celui non moins déterminant d'identité, passe par l'intercompréhension. Ne pas prendre en compte ce critère équivaldrait à négliger une bonne partie du discours épilinguistique des personnes, ce qui d'un point de vue (socio)linguistique serait plutôt de mauvais aloi.

Au cours d'une précédente étude (Biichlé, 2003), j'avais tenté d'évaluer l'intercompréhension entre Chleuhs et Kabyles en demandant à chacun de me traduire respectivement deux énoncés « simples » de l'autre (en kabyle pour les Chleuhs et vice versa) ; énoncés enregistrés de manière écologique (*cf.* p. 126). Le barème d'évaluation de la compréhension comportait quatre degrés : 0 = ne comprend rien, 1 = comprend au moins un mot, 2 = comprend le sens global de l'énoncé, 3 = traduit l'énoncé.

Sur deux énoncés en kabyle, alternances codiques incluses, le score pour chacun des Chleuhs interrogés n'a jamais dépassé le 1 (comprend au moins un mot), et ce, en dépit de la relative facilité des énoncés :

Exemple en kabyle (2003 : 48) : « ***Tu vois, le poireau, mon enfant, s'il n'y a pas de poireau, tu la coupes*** (la carotte) ***avec de l'oignon, celui-là*** » (3 alternances codiques en français : « *tu* » « *vois* » « *poireau* »).

²⁴⁴ Déclaration faite au séminaire interne du LIDILEM, mai 2006.

²⁴⁵ Je rappelle qu'il n'a jamais été demandé aux enquêtés de définir ce qu'est une langue mais que ceux-ci ont, le plus souvent, distingué ou « amalgamé » les différents parlers en fonction de la compréhension ou de la non-compréhension de ces derniers.

Sur deux énoncés en Chleuh (tamazight), le score a été encore moins élevé puisque pas un des vocables constitutifs de l'énoncé n'a pu être traduit (0 = ne comprend rien), et ce, une fois encore, malgré l'apparente simplicité des énoncés :

Exemple en chleuh (tamazight) (*ibid.*) : « *Je crois qu'il est sorti quand il leur a ouvert la porte, quand ils ont vu le chien... j'espère qu'il n'a mordu personne* ».

Ces tests ne constituent, bien entendu, en aucun cas une preuve formelle de la non-compréhension entre Chleuhs et Kabyles mais ils fournissent tout de même une piste de réflexion supplémentaire et intéressante dans le sens où ils montrent que l'intercompréhension que l'on présume parfois entre les différents parlers berbères n'est pas une évidence ; point de vue que semble partager Dominique Caubet (2002b : 130) puisque celle-ci déclare qu' « *il n'y a pas d'intercompréhension facile entre locuteurs du tachelhit, tarifit et tamazight au Maroc, ni entre Mozabites, Chaouis et Kabyles en Algérie* ». On peut d'ailleurs, plus généralement, regretter le manque de travaux d'observation sur l'intercompréhension même leur mise en œuvre peut s'avérer complexe.

Une autre illustration de la relativité de l'intercompréhension entre berbérophones peut être trouvée dans le mode de communication qui s'instaure, de fait, dans une « sandwicherie hallal »²⁴⁶ de l'agglomération grenobloise. Je suis allé plusieurs fois dans cet établissement et j'ai effectué plusieurs entretiens avec Fati (*cf.* annexe, entretien avec Fati, p. 158), une des personnes de l'équipe. C'est d'ailleurs sur le témoignage de cette dernière que sont ici décrites les modalités de communication au sein de cet établissement.

Le personnel de la sandwicherie est composé de huit personnes dont :

- cinq Kabyles berbérophones, arabophones et francophones (langues : kabyle, français et dialectal algérien),
- une Kabyle (Fati) berbérophone et francophone (langues : français et kabyle),
- un Marocain arabophone et francophone (langues : dialectal marocain et français),
- et un Marocain (Nous le baptiserons « Monsieur X ») berbérophone et arabophone (langues : tachelhit et dialectal marocain).

²⁴⁶ L'établissement ne vend pas d'alcool, les viandes sont hallal (produites selon les préceptes de l'islam), et les mets se déclinent de la pizza au kebab en passant par diverses sortes de sandwichs.

Dans ce contexte professionnel de restauration, la communication est cruciale puisque pendant les « coups de feu²⁴⁷ », le temps de chacun est compté, sous peine de ne pouvoir satisfaire la clientèle, de brûler un plat, etc.

Si la communication entre les personnes qui se fait alternativement²⁴⁸ en français, en arabe et en kabyle, ne pose globalement²⁴⁹ pas de problème, elle demeure cependant problématique entre Fati (kabyle) et Monsieur X (tachelhit) puisque le recours au français ou à l'arabe est impossible et que l'intercompréhension en berbère semble ne pas suffire :

« J'arrive pas à parler, y me comprend pas (monsieur X), et je le comprends pas en retour. On se comprend des fois par des mots ou des gestes mais ça déforme tout de suite une phrase ».

Fati estime, à ce propos, comprendre ou être comprise par Monsieur X de manière insuffisante ce pour contexte professionnel, même si la situation s'améliore : *« Sur 10, je dirais qu'on se comprend, écoute, je dirais 20% au départ et aujourd'hui 40% ».*

Pour elle, les deux parlers berbères présentent des mots communs mais cependant, le recours à ceux-ci et au français ne suffisent pas :

« Je parle un peu en « petit nègre » avec lui, je mélange français et kabyle, c'est mélangé. Ils (les tachelhits) ont des mots qui sont pas les mêmes mots. Nous (les Kabyles), on parle tamazight, quelque chose comme ça et lui, y parle tachelhit et arabe. Puis y'a des mots de tamazight quand même, c'est comme tous les patois, y'a des mots qui se ressemblent ».

Elle présente également les différences entre les parlers kabyles et berbères en terme de mots communs : *« Avec Tizi-Ouzou, on est voisins, y'a que des mots qui changent, tandis qu'avec monsieur X, y'a que certains mots qui sont en commun »²⁵⁰.*

Leur communication, une fois les ressources en berbère et le para-verbal épuisés, passe donc par le recours à la traduction en français ou en arabe par les autres personnes de l'équipe : *« Y'a toujours les garçons (les autres travailleurs) pour traduire » [...] des fois,*

²⁴⁷ Cette lexie, propre au jargon hôtelier, désigne les périodes d'intense activité liées à l'afflux massif de clients en un temps restreint.

²⁴⁸ Tous types d'alternances codiques inclus, voir p. 98, typologie des alternances codiques (Dabène et Billiez, 1987 : 34-37).

²⁴⁹ Les personnes attestent cependant de petits problèmes de communication en arabe (différences entre variétés) et même entre Kabyles de différentes régions (différences intra kabyle attestée par Salem Chaker, 1995 : 1).

²⁵⁰ On retrouve, dans ces deux déclarations, l'opposition entre une intercompréhension globale quelques mots mis à part /vs/ seulement quelques mots en commun.

quand je veux comprendre, je passe par eux » (les autres employés). De plus, la communication de X avec les autres personnes berbérophones de l'équipe, Fati mise à part, se fait en berbère ou en arabe : « *Quand y'a des mots qu'y comprennent pas, y vont parler en arabe, y font leur petite soupe* ».

J'ajouterai, pour être le plus complet possible, que globalement le « *mélange* » entre français, kabyle et arabe, selon les mots de Fati, est omniprésent et, que tous les types d'alternance entre les différents codes en présence existent.

L'intercompréhension, qui est tributaire de la volonté ou non de se comprendre et par conséquent variable selon les locuteurs, n'est peut-être pas un critère suffisant pour justifier l'appellation de « langue » pour ces parlers berbères mais elle contribue cependant à former ou maintenir de solides agrégats humains²⁵¹ qui constituent autant d'identités²⁵² et, c'est peut-être précisément à l'aune de l'identité que l'on se détermine en faveur d'un dialecte ou d'une langue... « *la valeur symbolique que les communautés attribuent à leurs identités rend à la limite caduque la nécessité de différences linguistiques réelles ou actuelles* » (Tabouret-Keller, 1982 : 37).

Cependant, on peut avoir un vif sentiment d'appartenance à la communauté berbère tout en se réclamant à la fois, d'une de ses composantes : « *Je suis un Chaoui, je suis un Berbère* » (enquête n°16ex). Ainsi, lors d'un contact entre berbérophones, il sera possible de revendiquer ou de manifester une identité plus ciblée, en fonction du « dialecte » (ex : tachelhit/vs/tarifit) ou de la nationalité (Marocain/chleuh /vs Algérien/kabyle). En revanche, en présence d'arabophones, il sera possible de décliner son appartenance au groupe berbère dans son entier face au groupe arabe. Enfin, et c'est précisément le propos du paragraphe suivant, il est possible, en terre d'immigration, de se déterminer en fonction de la majorité des gens du pays à travers l'identification à un groupe plus large, les Arabes.

IV.7. Une identité souvent nécessairement plurielle

²⁵¹ « *Le degré d'intercompréhension entre les locuteurs de ces parlers est tel que les parlers en question forment une même entité linguistique, i.e. le dialecte tachelhit, et que leurs utilisateurs constituent une même communauté linguistique, i.e. la communauté tachelhitophone* » (Boukous, 1994 : 71).

²⁵² « *Chaque locuteur a toujours le sentiment très net de son appartenance à tel ou tel ensemble linguistique* » (Galand-Pernet, 1972 : 11).

Si la situation diglossique des pays d'origine et l'immigration constituent, pour les arabophones, un « passage obligé » par le bi(multi)linguisme, le phénomène est encore accentué pour la grande majorité des berbérophones. En effet, même si le nombre de berbères reste élevé en Algérie et surtout au Maroc, ces derniers représentent une minorité au Maghreb et en France et, le « poids » du bilinguisme repose le plus souvent sur les minorités : « *the price that most speakers of minority language have to pay is that of becoming bilingual* »²⁵³ (Romaine, 1989 : 283).

La situation des berbères en Tunisie était déjà décrite comme suit par Thomas Penchoen (1968) d'ailleurs cité plus récemment par Ahmed Boukous (1988 : 5) :

- « *la pauvreté économique des zones occupées par les berbérophones conduit à l'émigration donc à l'assimilation linguistique et culturelle ;*
- *l'isolement géographique des communautés berbérophones et leur enclavement dans des régions arabophones imposent l'usage de l'arabe comme langue transactionnelle ;*
- *la scolarisation des jeunes et la promotion socio-culturelle de la femme berbère - naguère considérée comme la gardienne de la langue - poussent à l'adoption du bilinguisme berbéro-arabe ;*
- *le bilinguisme berbéro-arabe est un fait largement répandu, le bilinguisme de l'homme est plus fréquent que celui de la femme ou de l'enfant non-scolarisé ; seuls les vieillards l'ignorent ;*
- *l'emprunt à l'arabe est massif ».*

Même si cette description concerne la Tunisie et qu'il faut tout de même tenir compte des évolutions récentes sur les statuts du berbère au Maghreb, on retrouve les grands traits de cette description dans les déclarations des enquêtés :

- sur le « confinement » progressif du berbère dans certains lieux :
 - Enquêté n°25ex : « *A la ville, on parle en arabe [...], à la ferme, notre... (langue) ».*
 - Enquêtée n°36 : « *Tarifit à la maison et marocain dans le quartier ».*
 - Enquêtée n°36 : « *Tachelhit, et marocain à la grande ville ».*

²⁵³ Le prix dont les locuteurs d'une langue minoritaire doivent s'acquitter est celui de devenir bilingue.

- sur la moindre arabisation des femmes par la scolarisation puisque sur les 16 Berbères, 12 sont des femmes dont 7 n'ont pas été scolarisées, et 3 très probablement pas. (cf. la scolarité p. 48).
- sur la nécessité d'être bilingue :

- Enquêtée n°36 : « *Au Maroc, c'est obligé de savoir les deux langues parce qu'à l'école, on ne parle pas chleuh* ». On remarquera la référence au groupe chleuh alors que cette enquêtée distingue nettement le tarifit du tachelhit.

- Enquêtée n°23ex : « *Parle (je) deux langues, parle tach X /tarifi G/ (tarifit), parle l'arabe marocain* ».

- L'enquêtée n°22ex déclare : « *Y'en a /GBlha/ (chleuh), y'en a arabe [...] moi je parle /GBlha/* » mais un peu plus tard : « *toujours ve la maison y (je) parle arabe* ».

Sur l'ensemble des réponses à la question de la langue vernaculaire au Maghreb, seules quatorze personnes citent deux langues, attestant ainsi de leur bi(multi)linguisme et, parmi elles, six sont berbères (soit presque la moitié) alors que les berbères ne représentent que 16 personnes sur 105 (soit 15,23% des enquêtés) ; ces derniers mentionnent d'ailleurs toujours un bilinguisme berbéro-arabe alors que les arabophones mentionnent systématiquement un bilinguisme arabo-français.

On pourrait ajouter à ces éléments l'ensemble des pressions qui s'exercent sur les communautés berbères, pressions que Thomas Penchoen (1968 cité par Ahmed Boukous, 1988 : 6) formule ainsi : « *l'arabe jouit d'une grande puissance culturelle. Langue de la nation, de la religion, de l'école (...), langue aussi de la radio (et de la TV), l'arabe cerne le berbère de tous les côtés et le repousse vers le seul emploi affectif, l'emploi au sein de la famille* » (on retrouve le « confinement » évoqué plus haut).

Si l'on peut discuter, dans cette déclaration, le « *seul emploi affectif* » et les localisations de celui-ci, les communautés berbères semblent, néanmoins, bien souvent « contraintes » à un bilinguisme berbéro-arabe et à une identité plurielle, mais cet état de fait ne semble pas sans conséquence pour la transmission de la langue et sur l'identité.

IV.8. Vers une érosion du berbère et de son identité ?

Les conséquences de la situation du berbère au Maghreb évoquées dans le paragraphe précédent (ex : Penchoen, 1968) sont tangibles chez certaines des enquêtées puisque quatre d'entre elles, dont un des parents est berbère, « délaissent » cette partie de leur identité ainsi que la langue qui lui est associée, au profit de l'identité arabe ou française et des variétés respectives.

- Pour l'enquêtée n°34ex, l'identité berbère paraît s'être arrêtée à la génération précédente puisque à la question « Vous êtes tarifit ? » celle-ci répond : « **Non, c'est ma mère** ».
- L'enquêtée n°8ex déclare comprendre le kabyle : « **Juste un petit peu parce que ma mère, c'est, elle est kabyle, voilà, ouais, ma mère est kabylenne** », mais elle-même n'est pas kabyle, c'est sa mère qui l'est. De plus, à la question « Parlez-vous plusieurs langues ? » elle ne mentionne pas le kabyle et répond : « **Heu non, que français et arabe, deux langues** ».
- L'attitude de l'enquêtée n°21ex est exactement la même puisque qu'interrogée sur son éventuelle compréhension du kabyle, elle déclare : « **Kabyle, un petit peu si, parce que c'est mon père il est kabyle aussi** (rire) » mais, en ce qui concerne un éventuel plurilinguisme : « **Non, je parle, le français et l'arabe, c'est tout** ».
- Le cas de l'enquêtée n°20ex est encore plus révélateur puisque celle-ci déclare ne pas comprendre le chleuh parce que sa mère est arabe: « (rire) **Mon père est chleuh et** (je) **le comprends** (pas) (rire) **parce que ma mère, elle est arabe** ». En revanche, elle atteste de la transmission de l'arabe à ses enfants : « **ils** (mes enfants) **comprends l'arabe** ».

Dans ces quatre exemples, le berbère cède la place à l'arabe et il semble bien qu'une identité disparaisse peu à peu au profit d'une autre, processus dans lequel le sexe du parent berbère ne semble d'ailleurs pas jouer un grand rôle ; en outre aucun exemple inverse n'est apparu au fil de l'ensemble des entretiens...

On notera enfin le cas de l'enquêté n°14, tunisien, qui se déclare berbère mais qui parle en arabe avec ses parents et ne sait plus de quel groupe berbère il est originaire ni la variété qui lui est associée.

Au Maghreb, l'identité berbère est donc très souvent sujette à des remises en cause (Penchoen, 1968 ; Boukous, 1988), ne serait-ce qu'au plan linguistique et « l'adoption » d'une facette identitaire arabe peut apparaître comme un recours dans bien des cas, si toutefois celle-ci n'est pas déjà la composante d'une identité berbéro-arabe. Si les trois positionnements identitaires évoqués par Gilbert Grandguillaume (« *le local, l'islamique ou l'occidental* », 1979 : 16) semblent très prégnants pour les arabophones, il semble bien qu'il faille en ajouter un quatrième pour les berbérophones, et peut être le plus important, l'identité berbère : « *le caractère pluriel de l'identité maghrébine, identité dans laquelle l'élément amazigh constitue une composante essentielle* » (Laroussi, 2003 : 147-148). Mais, si cette identité berbère est bien souvent « sur la sellette » au Maghreb, il semble bien que le phénomène migratoire agisse comme un amplificateur et que la situation en France accélère le processus.

IV.9. L'identité berbère en France, l'érosion continue ?

Comme nous l'avons précédemment vu, la migration est un haut lieu du conflit identitaire (Lüdi, 1995 : 242) et l'éloignement induit souvent l'identification à une communauté plus vaste. Au travers d'exemples qui couvrent l'immigration, la deuxième génération et la troisième, ont été décrites diverses actualisations de l'identité chez une même personne.

Pour l'immigration, on se rappellera l'exemple de l'enquêtée n°22ex qui se positionne alternativement comme Arabe, Marocaine ou Berbère et celui de l'enquêtée n°34ex qui déclare successivement « *je suis marocaine* », puis marque une distance avec ses origines tarifit « *non, c'est ma mère* », et déclare enfin « *je suis française* ». En ce qui concerne la deuxième génération, on se souviendra de l'exemple de cet ami kabyle qui a toujours revendiqué cette identité et qui déclare soudain qu'il est arabe. Enfin, je rappellerai l'exemple de ma nièce pour qui le « trouble » identitaire semble perdurer, l'identité berbère faisant toutefois place à l'identité marocaine.

Dans ces quatre exemples, l'identité berbère, plus « locale », semble s'estomper au profit d'autres identités, nationales (tunisienne, marocaine, algérienne ou française) ou supranationales (arabe). La pluralité de l'identité, dans ces exemples, semble donc « profiter » aux grands groupes humains.

Pour montrer que cette pluralité identitaire s'actualise souvent aux dépens du berbère, je citerai en outre, l'exemple de cet autre ami d'origine kabyle, Saïd, (deuxième génération), fier de cette identité qui me déclara courant 2006 : « *moi, quand ch'uis avec mes collègues*²⁵⁴, *ch'uis arabe* ! » Fort surpris par cette déclaration, je pris un papier et un stylo, notai scrupuleusement l'énoncé et lui demandai alors, avec une ingénuité de circonstance, comment il pouvait formuler de tels propos sachant son profond attachement au kabyle (langue ou dialecte qu'il parle aisément) et à cette identité. Ce à quoi il répondit que « *quand on veut vraiment savoir d'où ch'uis, ch'uis algérien, ch'uis kabyle* ». On remarquera la chronologie ou la hiérarchie de l'énoncé. L'identité algérienne (« *ch'uis algérien* ») qui, dans la réponse, s'est substituée à l'identité arabe (« *ch'uis arabe* »), précède l'identité berbère (« *ch'uis kabyle* »).

Il paraît d'ailleurs possible d'établir un parallèle entre cette érosion identitaire et une diminution de l'usage de la variété de berbère d'origine au profit « du français » ou « de l'arabe ». On se remémorera l'exemple de la sandwicherie, dans laquelle la communication passe en premier lieu par le français ou l'arabe en dépit d'une présence majoritaire de locuteurs du berbère ; exemple auquel on pourrait ajouter celui de l'enquêté n°50, qui déclare parler deux langues au Maghreb (tachelhit puis arabe) alors qu'en France, la situation change : « *Dans la journée, je parle plus en arabe parce que mes copains sont tous arabes* ».

Dans ces deux derniers cas, les modalités de la communication paraissent d'ailleurs contraintes par le contexte (le berbère ne fait pas partie des langues communes aux participants de l'interaction), voire par la structure du réseau social (ce dernier point sera abordé dans la troisième partie), et ce, au détriment du berbère.

En ce qui concerne « l'adoption » par certains berbères de l'identité arabe (de manière plus « nette » chez les descendants), et par conséquent, dans certains cas, d'une variété d' « *arabe maghrébin* » (Billiez, 2002 : 70) ou d'un « *parler maghrébin de France* » (Biichlé, 2003), il semble que la religion puisse parfois jouer un rôle (adéquation entre islam et arabité). Toutefois, il me semble que l'explication est plus à chercher du côté du réseau social, et plus globalement, au niveau du processus d'intégration, ce que j'aborderai par la suite. En effet, il peut paraître paradoxal pour un Berbère de revendiquer une identité arabe, et ce

²⁵⁴ Le vocable est à prendre, ici, dans le sens de « mes amis ».

d'autant que « l'arabe » lui est quasiment inconnu ou en voie d'apprentissage²⁵⁵ et qu'il a toujours revendiqué son identité berbère en opposition aux Arabes. Ce « repositionnement identitaire » peut s'expliquer de plusieurs manières, néanmoins liées :

- le sentiment de ne pas être reconnu comme français par la société,
- la généralisation abusive assez commune, maghrébin = arabe (identité assignée),
- le réseau personnel (« mes copains », « mes collègues »), qui du fait des deux points précédents, est donc constitué d'une plus forte proportion de Maghrébins ou de personnes originaires du Maghreb,
- avec pour conséquence « l'adoption » d'une identité plus large opposée à l'identité globale de la société, l'identité arabe et/ou musulmane, dite aussi « beur » ou « broun »²⁵⁶ dans la région grenobloise.

Toutefois, l'élément qui me fait incliner en faveur d'une plus grande prégnance de la structure du réseau social, est le fait que, dans une même famille, le frère « adoptera » une facette identitaire supplémentaire (identité arabe) alors que les sœurs, vivant dans des réseaux à moins forte proportion de personnes originaires du Maghreb, « n'adopteront » pas cette identité arabe (je fais ici allusion aux cas des deux amis kabyles mentionnés précédemment). Il est certes possible d'y voir une différence due au sexe mais l'explication la plus plausible demeure le type de réseau social comme l'indique Jacqueline Billiez (2005 : 326) avec l'exemple de cette lycéenne d'origine marocaine berbère qui, si elle maintient l'usage du berbère en famille, a recours à l'arabe pour « *s'intégrer au groupe de pairs du quartier* ».

Quant à « l'identité française », qui n'apparaît guère dans ces derniers exemples, soit parce qu'elle est vécue comme une évidence soit parce qu'elle ne l'est justement pas, il serait intéressant de voir si celle-ci se manifeste de manière plus accentuée lors de voyages à l'étranger, en d'autres termes, si la distinction « Arabe/Français » persiste à l'étranger et

²⁵⁵ Notamment une variété qui pourrait être le parler maghrébin de France, ce point sera d'ailleurs développé ultérieurement.

²⁵⁶ Ce vocable, très typique de la région grenobloise, peut être marqué axiologiquement selon les personnes qui l'emploient mais en général, il ne l'est pas. J'ai, en effet, relevé de nombreux usages de celui-ci par des locuteurs d'origine maghrébine : « Nous les Brouns ... », « Moi, ch'uis un Broun ... », etc. Il est également possible de trouver des occurrences de ce vocable dans les travaux de Patricia Lambert (2005) effectués dans la même région.

sinon, à quelle communauté on s'identifie ; interrogation à laquelle j'aurais tendance à répondre que la facette activée serait celle de « l'identité française »...

Conclusion

Chez certains enquêtés, les diverses actualisations de l'identité (« *repertoire of social identities* », Saville-Troike, 1982 : 22) semblent donc, un peu à l'image de ces poupées russes, les matriochkas, « s'emboîter »²⁵⁷ les unes dans les autres, dans une hiérarchie de volume que l'on pourrait établir comme suit :

- Au coeur, la plus petite poupée : l'identité kabyle, tamazight, tachelhit, etc.
- autour, la seconde : l'identité berbère,
- ensuite, la troisième : l'identité nationale (marocaine, tunisienne ou algérienne),
- puis l'identité arabe et/ou musulmane,
- et enfin, l'identité française.

Cette métaphore des matriochkas n'est bien sûr, qu'une tentative d'illustration d'une réalité infiniment plus complexe parce que différente pour chaque individu et très variable selon les contextes d'occurrence, les représentations individuelles, etc.

L'imbrication entre langue(s) et identité(s) et les « oscillations » qui peuvent en découler apparaissent donc de manière encore plus aiguë chez certains Berbères puisque leurs situations en pays d'origines et en pays d'immigration sont toujours celles qui sont propres aux minorités.

Les conséquences du phénomène migratoire ne sont donc pas toujours les mêmes selon qu'on est d'origine berbérophone ou arabophone et le « conflit identitaire » (Lüdi, 1995 : 242) qui en résulte n'a vraisemblablement ni la même ampleur ni les mêmes conséquences.

Là où, pour les arabophones, il s'agit de « conjuguer » identité arabe et/ou musulmane, maghrébine ou nationale avec la nouvelle identité française, ce qui n'est déjà pas tâche aisée, il faudra bien souvent, pour les Berbères, se « situer » entre ou au sein de ces deux grandes identités potentielles avec parfois pour conséquences « l'abandon » ou « l'oubli » de l'identité

²⁵⁷ L'actualisation d'une facette identitaire n'implique pas, bien entendu, de décliner les facettes intermédiaires, chaque facette est parfaitement « indépendante » des autres, du moins en ce qui concerne l'actualisation.

d'origine. Dans tous les cas de figure, ce bouleversement identitaire et linguistique ne sera pas sans effets sur l'émergence et la composition du nouveau répertoire verbal des personnes.

La logique voudrait, à ce stade de description du répertoire verbal des enquêtés, que soit abordé ce qui touche au français puisque celui-ci est une langue du Maghreb, la langue du pays d'immigration et qu'il fait partie du répertoire verbal des personnes de l'enquête. En effet, les représentations et pratiques qui lui sont attachées sont nombreuses, diverses et constituent une bonne part des entretiens. Toutefois, je prends ici le parti méthodologique de ne développer que ce qui concerne le français au Maghreb puisque celui-ci sera l'objet principal du chapitre consacré à la mise en œuvre du répertoire verbal des enquêtés en France.

V. Le français en pays d'origine

Ce bref retour en pays d'origine me paraît indispensable puisque c'est précisément là que, pour nombre d'enquêtés, ont eu lieu les premiers contacts avec le français, que sont nées certaines représentations qui lui sont attachées, et que pour certains, s'est effectué l'apprentissage de la langue. Comme on le verra dans la troisième partie, ce rapport au français en pays d'origine aura bien souvent une incidence déterminante sur les parcours migratoires des personnes et sur leur intégration.

Le français est « la » langue du pays d'immigration mais il ne représentait pas forcément une langue « étrangère » pour les enquêtés, ou alors, « *une “étrangère” à statut privilégié* » selon Fouzia Benzakour (2004 : 329). Effectivement, comme nous l'avons vu dans les chapitres sur l'arabe et le berbère, il est une composante importante de la situation (socio)linguistique maghrébine (alternances codiques, emprunts, enseignement, administration, langue de l'ancien colonisateur, etc.) et, « *à travers langue et culture se sont imposées non seulement la loi du colonisateur, mais aussi la séduction de l'univers qu'il incarnait* » (Grandguillaume, 1979 : 7). En outre, et à plus forte raison pour des migrants d'origine maghrébine, « *la langue française est reconnue comme la langue du pain, la langue de la promotion sociale, celle en dehors de laquelle il est difficile de “faire son chemin” dans la société* » (Grandguillaume, *ibid.*).

Lorsque l'on demande aux enquêtés s'ils parlaient le français en pays d'origine, les réponses sont diverses et s'étalent sur une palette qui va de « beaucoup » à « jamais » en

passant par toutes les nuances de « un peu », « un petit peu », « des fois », « jamais sauf », etc. Il est cependant possible de dégager trois grands types de réponses en opposant les « beaucoup » et les « jamais » et en considérant, qu'entre ces deux pôles, les réponses relèvent des « un peu ».

Pour certains enquêtés, ceux qui déclarent l'avoir parlé beaucoup, le français représente donc une langue qui faisait partie du quotidien au Maghreb dans le sens où ils l'ont appris à l'école, le parlaient en famille ou avec des proches, dans les rapports avec l'administration, au travail, avec des Français, des touristes, etc.

- Enquêté n°14 : « # *Oui, je travaillais avec les Français, les Européens* ».
- Enquêté n°24 : « # *C'est facile parce que j'ai pris des cours en Algérie* ».
- Enquêtée n°27 : « # *C'est facile parce qu'en Algérie mes grands-parents parlaient français* ».
- Enquêtée n°31 : « # *Oui, beaucoup, avec les gens, l'administration, la famille, les amis...* »
- Enquêtée n°4ex : « *Moi, le français, je l'ai pris (appris) en Algérie [...] oui, je parle bien parce que j'ai pris (appris) ça quand j'étais jeune et j'ai travaillé un peu chez les Français* ».
- Enquêtée n°12ex : « *J'allais à l'école heu, française (en Algérie), c'est pour ça... c'est pour ça que je parle facilement le français aussi [...] à la maison aussi... on parlait le français plus qu'en arabe* ».
- Enquêtée n°16ex : « *Oui, de partout, de plus, je travaillais chez un Français* ».
- Enquêtée n°21ex : « *Chez nous (à la maison) on a je parle (parlais) arabe mais dans le restaurant ou le café, on parle français parce que nous on est à Alger* »²⁵⁸.

Ces enquêtés (environ 10%) ont en commun le fait d'être très majoritairement algériens (ou franco-algérien ou français), non-berbérophones et d'avoir été scolarisés. D'ailleurs, cette forte représentation des Algériens semble confirmer ce qui a été mentionné (hypothèse n°1, p. 124) à propos d'une plus forte présence du français dans l'algérien.

Cependant, les enquêtés qui déclarent avoir beaucoup parlé le français en pays d'origine ne représentent pas la majorité. En effet, selon plus de la moitié des enquêtés, le français n'était parlé qu'occasionnellement et ce, même si les lieux ou occasions mentionnées sont relativement similaires :

²⁵⁸ On notera, dans cette déclaration, une autre forme de la dimension rurale/citadine évoquée plus haut que corrobore également la déclaration de l'enquêtée n°61 : « # *A Alger centre, ils parlent plus le français que les autres villes* ».

- Enquêté n°10 : « # *Un peu, avec les amis, la famille, notamment ceux qui habitent en France* ».
- Enquêté n°13 : « # *Oui, à l'école des fois, et avec mes cousins français qui ne comprennent pas le tunisien, pendant les vacances* ».
- Enquêté n°16 : « # *Un petit peu, à l'école, c'était ma deuxième langue, et aussi à la maison avec ma mère* ».
- Enquêté n°45 : « # *Oui, un peu, à la maison, avec les copains, et surtout avec les clients français* ».
- Enquêtée n°50 : « # *Oui, un peu, à l'école et avec les touristes* ».
- Enquêtée n°51 : « # *Oui, un peu en classe et avec mes cousins français* ».
- Enquêtée n°62 : « # *Des fois, pour les papiers, à l'école, avec des gens en vacances...* »
- Enquêtée n°30ex : « # *De temps en temps entre copains et pendant certaines sorties* ».
- Enquêtée n°32ex : « # *Oui, à l'école et avec la famille qui venait en vacances* ».

On relèvera que ces enquêtés sont nombreux à mentionner des usages du français avec de la famille de France (« *ceux qui habitent en France* », « *mes cousins français* », etc.) ce qui confirme l'aspect dynamique de la relation Maghreb/France.

Selon certains de ces mêmes enquêtés, le contact avec le français se « limitait » parfois à des emprunts et/ou des alternances codiques unitaires (cf. p. 98, typologie de Dabène et Billiez, 1987), autrement dit, « *des mots de temps en temps* » pour reprendre la formule la plus utilisée :

- Enquêté n°6 : « # *Des mots dans les conversations, avec des amis, entre étudiants, etc* ».
- Enquêté n°12 : « # *Seulement des mots de temps en temps mais partout et tout le temps* ».
- Enquêté n°18 : « # *Jamais, que quelques mots de temps en temps comme bonjour, bonsoir, etc. pas de grandes phrases* ».
- Enquêté n°39 : « # *Oui, des mots de temps en temps avec la famille et les copains* ».
- Enquêté n°69 : « # *Juste des mots quelquefois* ».
- Enquêtée n°9ex : « # *Jamais à part des mots de temps en temps* ».

Pour certains enquêtés algériens, ces « mots » paraissent d'ailleurs être passés du statut d'alternance codique à celui d'emprunt, du moins, au sein d'une variété d'arabe, l'algérien :

- Enquêtée n°42 : « # *Il y a beaucoup de mots pareils ici et là-bas* ».
- Enquêté n°46 : « # *Jamais, seulement des mots qui font partie de l'algérien* ».
- Enquêtée n°55 : « # *Oui, souvent des mots dans l'algérien et à l'école* ».

Enfin, selon environ un quart des enquêtés, majoritairement des femmes, le français n'était parlé qu'à l'école, voire jamais parlé :

- Enquêté n°15 : « # *Non, sauf à l'école, 1 heure par semaine* ».
- Enquêtée n°33 : « # *Jamais, juste à l'école* ».
- Enquêté n°58 : « # *Jamais, sauf à l'école, une heure par semaine* ».
- Enquêtée n°59 : « # *Jamais, je restais toujours à la maison* ». (On retrouve ici la « répartition » entre les sexes.)
- Enquêtée n°9ex : « # *Là-bas y parlent pas français... sauf y'a des mots... deux trois peut-être... pas trop... toujours on parle arabe* ».

Les enquêtés ont rarement donné de raisons à ce manque de contact avec le français et cela ne leur a d'ailleurs pas été demandé. Toutefois, les déclarations ci-dessus semblent indiquer une absence en usage de cette langue au sein des réseaux sociaux des personnes et il paraît également probable qu'un lien puisse être établi avec la scolarité. En effet, les enquêtés sont nombreux à faire le lien entre apprentissage du français et scolarisation, que ce soit pour souligner le rôle positif de celle-ci ou son absence ainsi que les conséquences en termes d'apprentissage.

Pour certains enquêtés, la raison principale de cette relative « méconnaissance » du français réside donc essentiellement dans le manque ou l'absence de scolarisation en pays d'origine :

- Enquêté n°39 : « # *C'est difficile, je connais pas le français, j'ai arrêté l'école trop tôt* ».
- Enquêtée n°22ex : « # *Un petit peu, oui, un petit peu parce que jamais l'est entrée à l'école moi [...] heu c'est ça* ».

Ils sont d'ailleurs 29, soit 27,61%, à exprimer des regrets sur leur manque ou absence de scolarisation au Maghreb ou en France, que ce soit d'ailleurs, indifféremment pour le français ou l'arabe. Toutefois, ce manque ou cette absence de scolarisation a touché plus particulièrement les femmes (cf. la scolarité p. 48) et on retrouve les traces de cette différence hommes/femmes dans les propos de ces dernières :

- Enquêtée n°47 : « # *Des fois, les parents aiment pas que les filles aillent à l'école* ».
- Enquêtée n°68 : « # *Les autres enfants (mes frères) sont allés à l'école, moi non* ».

- Enquêtée n°7ex : « *non non non, c'est les filles y'en a pas entrer à l'école, moi je crois sept mois, huit mois, après c'est non non non, c'est heu les filles arrêté(es) à la maison [...] y'a pas l'école [...] voilà, c'est les deux garçons, c'est rentrer l'école, moi XX c'est arrêté(s), moi c'est arrêté(s) XX à la maison c'est tout* ».

- Enquêtée n°23ex : « *Avant, ils aiment pas beaucoup, les filles y restent à la maison, les garçons y vont à l'école* ».

- Enquêtée n°34ex : « *Je partais jamais à l'école [...] mes frères sont tous diplômés [...] je regrette* ».

Ces deux dernières enquêtées soulignent, outre l'inégalité sur la scolarisation, une « répartition » entre les sexes (femmes à la maison/hommes à l'école) que nous retrouverons sous une autre forme dans le chapitre consacré à la mise en oeuvre du répertoire verbal en France. L'enquêtée n°29ex, qui n'a pas été scolarisée, impute d'ailleurs la responsabilité de cette inégalité à l'autorité des hommes : « *C'est la femme, c'est toujours le père qui commande ou le grand-père* ».

Cependant, les déclarations concernant une absence du français au quotidien sont à relativiser puisque dans le domaine de la réception, la situation semble différer, et ce pour beaucoup, du fait de la présence des médias en français. En effet, les enquêtés sont 38 (36,19%) à déclarer les avoir beaucoup écoutés ou regardés, 49 (46,66%) à déclarer les avoir regardés ou écoutés un peu et 16 (15,23%) à déclarer ne jamais les avoir écoutés ou regardés. Les émissions majoritairement citées sont les films, les informations, le sport et la musique mais on notera que la chanson française et les dessins animés sont également souvent évoqués. Toutefois, ce contact avec le français par les médias est souvent une question de génération puisque les personnes plus âgées (ou plus pauvres) ne disposaient pas de téléviseurs ou de paraboles à l'époque (*cf.* enquêtés n°14, 9ex et 14ex pour ceux qui se sont exprimés à ce dernier propos).

Les enquêtés ont donc été en contact avec le français (médias, alternances codiques, école, réseau, etc.) de manière variable selon le pays, la région, le milieu, le sexe, l'âge, etc. Pour certains, majoritairement algériens, non berbérophones et ayant, pour la plupart, été scolarisés, le français a fait partie intégrante du quotidien au Maghreb²⁵⁹ (« *oui, beaucoup*

²⁵⁹ Cette présence est d'ailleurs également attestée, sous une autre forme, par six enquêtés qui mentionnent directement la présence du français dans leur vernaculaire au pays, évoquant un « *mélange* » français/arabe (enquêtés n°2, 7, 12, 28ex), de l' « *arabe avec un peu de français* » (enquêté n°62) ou « *moitié français moitié arabe* » (enquêtée n°30ex). A l'exception de l'enquêtée n°28ex, ces derniers sont tous algériens, ce qui conforte à nouveau l'idée d'une plus grande présence du français en Algérie.

avec les gens, l'administration, la famille, les amis », « *oui, de partout* », etc.), ce qui va dans le sens d'un (bi)plurilinguisme franco-arabe ou franco-berbère (ou les deux) « assumé ».

En revanche, dans les représentations de beaucoup d'autres, le contact n'a été qu'occasionnel (« *un peu à l'école* », « *pour les papiers* », etc.) ou s'est « résumé » à l'usage d'alternances codiques majoritairement de type unitaire (« *des mots de temps en temps* », voire uniquement à de la réception (« *jamais* », « *non, je restais toujours à la maison* », etc.)²⁶⁰ Pour les enquêtés qui déclarent n'avoir eu que très peu de contact avec le français, principalement des femmes, la situation paraît pouvoir s'expliquer par une scolarisation faible ou absente et également, par la présence restreinte ou l'absence du français au sein de leurs réseaux sociaux.

Néanmoins, cet aspect demeure imprécis parce qu'il est difficile de quantifier « l'exposition » passée des locuteurs au français, parce que les enquêtés différencient peut-être l'usage du français de celui des emprunts ou alternances de codes qu'ils ne prennent parfois pas en compte et enfin, parce que les représentations qu'ils associent à « la » langue française (prestige, réussite, intégration, etc.) peuvent brouiller ou éclipser la perception de leur compétence d'origine. De surcroît, la présence ou l'absence déclarée du français peuvent également être sujettes à variation en fonction de positionnements identitaires.

Il semble, en outre, possible de faire le lien avec le milieu social d'origine (plutôt modeste) des personnes et ce, même si les avancées dans le domaine de la scolarisation diffusent une connaissance du français « *parfois fragmentaire, mais réelle dans une couche de la population plus large qu'elle ne l'était avant l'indépendance* » (Grandguillaume, 1979 : 7). En effet, les classes favorisées « *ont généralement fait instruire leur progéniture dans des écoles francophones* » (Grandguillaume, *ibid.*) mais ce n'est que rarement le cas des enquêtés et, plus globalement et pour cause, des migrants maghrébins que l'on peut rencontrer dans les associations, les organismes de formation, d'alphabétisation, etc.

C'est donc, avec des « bagages » divers et inégaux dans la connaissance de la langue du futur pays d'immigration que les enquêtés arriveront en France et, comme nous le verrons dans la troisième partie, cette diversité, voire cette inégalité, ne sera pas sans conséquences dans le processus d'insertion à la nouvelle société.

²⁶⁰ Ils sont 16 Primos (23,12%) et 16 Ex (45,71%) à déclarer ne jamais avoir parlé le français en pays d'origine.

Pour être le plus complet possible dans la description du répertoire verbal des enquêtés, il faut aussi signaler d'autres langues mentionnées par ceux-ci, dont la présence est relativement « anecdotique », mais qui montrent la prégnance des représentations attachées aux langues officielles, ce qui, en contrepartie, peut expliquer le manque de considération envers les parlers qui n'ont pas ce statut.

VI. Les autres langues

Au cours des entretiens effectués dans l'enquête Espace Formateurs, plusieurs langues « étrangères » à l'ensemble Maghreb/France ont été mentionnées dans le cadre des questions ouvertes (Quelles langues parlez-vous ? Comprenez-vous ?), soit parce qu'elles étaient connues des enquêtés, soit parce que ceux-ci les citaient comme références de ce qu'est une « vraie langue » (par opposition à une langue non officielle, un dialecte, etc.). La présence de certaines, comme l'espagnol ou l'italien, peut s'expliquer par des raisons historiques et géographiques mais pour d'autres, comme l'anglais et l'allemand, les raisons sont à chercher ailleurs (scolarité, véhicularité, tourisme, contrainte de l'informatique, autres destinations migratoires, etc.).

Toutefois, je me bornerai ici à mentionner leur présence puisque celles-ci font partie intégrante du répertoire verbal de la *speech community*. Ces langues sont également une bonne illustration de ce que les enquêtés entendent par « langue » ainsi que du poids des représentations qui leur sont attachées (Romaine, 1989 : 15).

- La langue la plus citée est l'anglais. Celle-ci est déclarée parlée (« *un peu* » en général) par 20 personnes, toutes primo-arrivantes, soit presque un quart du groupe. De plus, il est cité par 15 personnes comme exemple de ce qu'est une langue.
- Arrive ensuite l'espagnol qui est déclaré être parlé par sept personnes (6 Primos et 1 Ex)²⁶¹ et donné comme exemple de langue par huit enquêtés.
- L'italien est déclaré parlé par quatre personnes, toutes Primos, et cité comme exemple par cinq enquêtés.
- Enfin, l'allemand est déclaré parlé par trois personnes (Primos) et cité par neuf personnes comme exemple de langue.

Le fait que les personnes déclarant connaître une langue « étrangère » à l'ensemble Maghreb/France, et plus particulièrement l'anglais, soient majoritairement primo-arrivantes peut s'expliquer par le fait que celles-ci relèvent majoritairement de la tranche d'âge A (16-30 ans, cf. p. 45), qu'elles sont plus nombreuses (70/105) et, en général, plus scolarisées que les EX. Il est également possible d'y voir une évolution des pratiques langagières au Maghreb :

²⁶¹ Parmi ces sept personnes, trois seulement sont marocaines. Je donne cette précision parce que l'on aurait pu s'attendre à une plus forte proportion de marocains hispanophones par rapport à l'histoire du Maroc et à l'existence d'enclaves espagnoles dans ce pays (Melilla et Ceuta).

« on peut dire que dans un trilinguisme qui s'installe, le Maghreb hiérarchiserait plutôt les langues dans l'ordre arabe-français-anglais » (Marzouki, 2006 : 1) ce que confirme d'ailleurs Fouzia Benzakour (2004 : 324) : « *L'anglais enfin, langue étrangère mais aussi langue des nouvelles technologies et de la mondialisation, sans connotation liée à une entité colonisatrice ou à un passé commun, est en train d'émerger* ».

Toutefois, les personnes qui déclarent parler une des langues mentionnées dans ce paragraphe sont peu nombreuses et mentionnent, la plupart du temps, une « compétence restreinte » (« *je connais un peu* »). La grande majorité des enquêtés n'évoque pas d'autres langues que « l'arabe » avec toutes ses déclinaisons (libanais, syrien, égyptien, saoudien, etc.)²⁶² « le berbère » et « le français ».

VII. Les représentations des enquêtés sur leur (bi)plurilinguisme

Au cours des chapitres consacrés à(ux) l'arabe(s), au(x) berbère(s) et au français, il est apparu que les enquêtés sont tous bi- ou plurilingues avec cependant, de multiples configurations dans le rapport aux langues. Ceux-ci ont d'ailleurs effectué les entretiens presque intégralement en français ce qui conforte, si besoin est, l'idée de la réalité de ce (bi)plurilinguisme. Le propos de ce court paragraphe n'est donc pas de revenir sur les modalités du (bi)plurilinguisme des enquêtés mais plutôt d'essayer de répondre à l'interrogation suscitée par le fait que, lorsque la question « parlez-vous plusieurs langues » a été posée aux enquêtés, 60% d'entre eux ont répondu « non ».

Parmi les « non », il est toutefois possible de différencier deux types de réponses. Pour dix-huit des enquêtés (17,14%), le « non » est « sec » et sans commentaire ; en revanche, pour quarante-cinq autres (42,85%), le « non » s'accompagne paradoxalement des noms des langues parlées :

Exemples : « # *Non, arabe, français et berbère* » (enquête n°21) ; « # *Non, juste français et arabe* » (enquête n°57) ; « # *Non, que l'arabe et le français* » (enquête n°40) ; « *Non, arabe et français et un peu anglais* » (enquête n°21) ; « *Non, que l'algérien et le français* » (enquête n°1ex) ; « *Non,*

²⁶² Ces déclarations sont liées aux diffusions des médias mais ne correspondent pas à des expériences vécues. J'ai, en effet, toujours demandé aux enquêtés les pays dans lesquels ils avaient voyagé.

juste tunisien et français un petit peu » (enquête n°27ex) ; « *Non, arabe et français, c'est tout* » (enquête n°21ex) ; etc.

Ces déclarations, qui peuvent paraître contradictoires, semblent pourtant ne pas faire figure d'exception et rappellent ce que déclare Georges Lüdi (1995 : 237) à propos du bilinguisme : « *rare sont les bilingues qui osent s'autocatégorieser comme bilingues* ». Il est donc possible d'envisager plusieurs hypothèses à propos de ce refus ou, du moins, de cette difficulté, pour les enquêtés, de « reconnaître » qu'ils parlent plusieurs « langues »²⁶³.

La première explication pourrait simplement résider dans la formulation de la question (le sens de « plusieurs ») ou de la réponse. Dans ce cas, les enquêtés ne prendraient pas en compte « leur langue » et ne compteraient qu'à partir de celle-ci. Toutefois, cette explication n'est satisfaisante que pour les enquêtés dont le « non » est sec ou pour ceux qui ne déclarent pas plus de deux langues.

Une seconde explication peut être trouvée dans le « mythe » de la « langue vraie » ou dans la reconnaissance des seules langues « officielles ». Les propos de l'enquêté n°22 illustrent bien cette dichotomie entre les « langues » et le « reste » puisque celui-ci déclare : « *Les autres, c'est pas des langues pour moi* » en évoquant les « dialectes » ou « variétés ».

On retrouve cette dévalorisation dans les déclarations de l'enquêtée 34ex qui est tarifit. Elle parle « d'arabe vrai » et paraît ne prendre en considération que les langues officielles (anglais et allemand), « sa langue » (tarifit) ne « compte pas » : « *Pour nous, la langue c'est un autre maintenant parce que l'arabe on le comprend [...] notre langue on compte pas* ».

J'avais d'ailleurs, à l'époque du recueil de données, noté à la fin de trente-trois entretiens que les personnes ne semblaient considérer que les langues officielles²⁶⁴. Cette représentation de « la » langue se manifeste, entre autres, par la présence récurrente de l'anglais, une « vraie langue », qui s'invite dans les déclarations des enquêtés alors qu'il n'avait été que très peu mentionné pendant le reste des entretiens.

- Enquêté n°2 : « # *Non, je ne parle pas anglais ni italien, etc.* »

- Enquêté n°26 : « # *Non, mais anglais c'est facile on dit* ».

²⁶³ Le vocable « bilingue » n'a que rarement été utilisé au cours des entretiens, et en tous cas, jamais dans le cadre de cette question.

²⁶⁴ Les exemples de « vraies langues » donnés par les enquêtés sont nombreux : italien, allemand, japonais, etc. mais l'anglais est, de loin, la langue la plus citée (34 occurrences).

On peut trouver une bonne illustration de cette représentation dans l'entretien avec l'enquêtée 4ex. En effet, celle-ci parle de « *la vraie langue arabe* », répond « *Non, arabe et français* » lorsqu'on lui demande si elle parle plusieurs langues et, quand on l'interroge sur ce qu'elle entend par langue, elle déclare « *Je pensais à l'anglais* ».

Cette représentation se retrouve également dans les propos de ceux qui « reconnaissent », en partie du moins, leur (bi)plurilinguisme puisque les enquêtés n°6 et n°70 mentionnent l'anglais sans mentionner leur propre vernaculaire.

- Enquêté n°6 : « # *Oui, anglais et français* ».

- Enquêté n°70 : « # *Un peu anglais...* »

Pour certains enquêtés, il semble donc que ce soit la non-reconnaissance de leur propre « variété »²⁶⁵ de langue qui motive le refus de s'autocatégorieser comme parlant plusieurs langues et ce, à cause de représentations prégnantes sur la « pureté » ou « l'authenticité » de « la » langue, conviction qui « *paraît déteindre sur les RS du bilinguisme aussi* » (Cavalli, 2003 : 267).

Mais ce refus peut également correspondre à une représentation négative de la « compétence » dans la langue du pays d'immigration, une auto-dévaluation que l'on pourrait, à nouveau, imputer « *au poids de la "langue idéale"* » (Billiez *et al.*, 2002 : 66). Dans ce cas, l'explication peut être trouvée dans une représentation idéalisée du bilinguisme en terme d'équilinguisme : « *Comme le bilinguisme individuel est souvent conçu en tant qu'équilinguisme de maîtrise, se définir comme bilingue peut paraître prétentieux* » (Cavalli et Coletta, 2003 : 64).

Dans tous les deux cas de figure précédemment mentionnés, « s'autocatégorieser comme bilingue revient aussi souvent à avoir une représentation réaliste (c'est-à-dire non idéalisée et non équilingue) du bilinguisme » (Cavalli et Coletta, 2003 : 64), et c'est peut-être là que réside la majeure partie du problème. Le passé en situation diglossique, le flou définitionnel des vocables « arabe » et « berbère », la religion et le « monolinguisme » français, sont autant de facteurs qui contribuent, entre autres, à brouiller l'image que se font les enquêtés de ce qu'est une langue et de leurs propres « compétences », tout en confortant

²⁶⁵ Vocabulaire utilisé par défaut puisque je rappelle que « *le dialecte est souvent perçu comme une non-langue en raison de son manque présumé de grammaire* » (Matthey et Py, 1995 : 20).

les représentations attachées au mythe de « langues vraies » opposées à des non-langues (Matthey et Py, 1995 : 20)²⁶⁶.

Enfin, il est aussi possible d'émettre l'hypothèse d'un refus motivé par des raisons identitaires puisque, accepter d'être ou de devenir bilingue, c'est « *assumer non seulement les élargissements du répertoire langagier, mais aussi les changements sur le plan de l'identité qui l'accompagnent* » (Georges Lüdi, 1995 : 236).

Cette situation semble correspondre à celle de l'enquêtée n°2ex qui déclare ne pas parler plusieurs langues et répond : « ***Non, que le français*** ». Cette dernière confirme d'ailleurs, un peu plus tard, cet usage exclusif du français en déclarant « ***Je parle que le français*** » et son attachement à une certaine « compétence » dans la langue : « ***Je veux bien parler le français*** ». Néanmoins, la réalité langagière de cette enquêtée paraît être toute autre puisque celle-ci déclare également : « ***De toute façon, je te dis la vérité, je parle en arabe que quand je rentre à la maison parce que ma mère elle comprend pas le français*** ». Le positionnement identitaire semble alors probable et la reconnaissance de l'usage d'une seule langue (négation du bilinguisme), le français, correspondrait alors à l'affirmation d'une identité symbolisée par une langue, ce que semble confirmer l'énoncé : « ***Je installée en France, c'est mon pays*** ».

De manière plus générale, il semble donc que la reconnaissance du (bi)multilinguisme soit étroitement liée, et c'est un truisme, aux représentations que l'on associe aux langues, que ce soit en termes définitionnels (langues/vs/variétés, dialectes, vernaculaires, etc.), identitaires (langue = identité) ou encore, en terme de « compétence » (idéal équilibré, norme/vs/compétence).

Conclusion du chapitre consacré au répertoire verbal

Tout au long de ce chapitre consacré au répertoire verbal, je me suis efforcé de montrer la diversité des situations (socio)linguistiques, les articulations entre langues (dialectes, variétés, etc.), identités et représentations ainsi que certaines évolutions de ces trois derniers aspects en France comme par exemple « l'érosion » de la (ou des) langue(s) et de l'identité berbère.

²⁶⁶ « *Le dialecte est souvent perçu comme une non-langue, en raison de son manque présumé de grammaire* » (Matthey et Py, 1995 : 20).

J'ai également tenté de démontrer les limites des approches globalisantes (ex : une variété haute opposée à un seul arabe dialectal et un seul berbère) que ce soit au niveau « purement » linguistique, par une plus grande prise en compte des dires des locuteurs (ex : l'intercompréhension), ou au niveau identitaire, préférant, sur ce dernier point, l'idée d'une « *identité plurielle* » (Py, 1995 ; Billiez, 1997 ; Galligani, 1998), les deux étant néanmoins liés.

Le propos du chapitre suivant sera donc de dessiner de plus près la situation en pays d'immigration dans le rapport à « la » langue (ou aux nouvelles langues) de ce pays, d'analyser les modalités de la mise en œuvre du répertoire verbal des enquêtés, et plus globalement, tout ce qui touche à l'interaction entre le système d'origine (langues, représentations, identité, etc.) et le nouveau.

CHAPITRE II : La mise en œuvre du répertoire verbal en France

Le chapitre suivant est consacré à l'étude de la mise en œuvre, par les enquêtés, de leur répertoire verbal en France. Ainsi, il sera fait état des pratiques langagières des personnes en général et, plus particulièrement, dans leurs rapports au français, et ce, toujours en envisageant les situations sous l'angle de l'interaction entre langues, représentations et identités.

Mais auparavant, un léger détour sera effectué pour visiter deux notions qui, dans le cas d'une étude (socio)linguistique concernant des migrants, s'avèrent particulièrement nécessaires : celles d'intégration et de réseau social.

I. Intégration

La « langue » est considérée comme un outil majeur de l'intégration par de nombreux états, notamment européens (l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique - communauté flamande-, le Danemark, l'Espagne, l'Italie, les Pays-Bas et le Royaume-Uni)²⁶⁷, et tout dernièrement la France : « *La connaissance du français est le premier atout de votre intégration* »²⁶⁸.

Or, si l'on peut, à juste titre, s'interroger sur l'exacte part que prend la « langue » dans le processus d'intégration, force est également de s'interroger sur ce que l'on entend par intégration, ne serait-ce que pour définir à quelle(s) tâche(s) on destine « l'outil », la « langue » en l'occurrence.

La notion d'intégration est en lien direct avec celle de système puisqu'il s'agit pour ce dernier « d'accueillir » un élément nouveau, qui, rétroaction oblige (Wiener, 1948), va se trouver modifié lui-même, modifier le système hôte et permettre ainsi la création d'un nouveau système. Or, la société est précisément un système et en partage, par conséquent, les propriétés inhérentes générales, notamment en terme d'interactions sociales.

²⁶⁷ Sénat, Étude de législation comparée n° 150 - septembre 2005. (<http://www.senat.fr/lc/lc150/lc1500.html>)

²⁶⁸ Le contrat d'accueil et d'intégration (p. 1), concernait 12 départements en 2003, 14 en 2004, avant une généralisation sur le territoire en 2006 (cf. annexe p. 162).

« L'intégration désigne en effet un processus multiforme, un ensemble d'interactions sociales provoquant chez des individus un sentiment d'identification à une société et à ses valeurs, grâce auquel la cohésion sociale est préservée » (Weil, 2005 : 47).

Je reprendrai donc, pour caractériser le système social, la définition de Talcott Parsons (1951 : 5-6) :

« A social system consists in a plurality of individual actors interacting with each other in a situation which has at least a physical or environmental aspect, actors who are motivated in terms of a tendency to the "optimization of gratification" and whose relation to their situations, including each other, is defined and mediated in terms of a system of culturally structured and shared symbols»²⁶⁹ (Parsons, 1951: 5-6).

Ainsi, l'homéostasie²⁷⁰ du système social, à l'inverse de ce qu'Emile Durkheim (1887) a défini comme l'anomie, repose sur la capacité que possède celui-ci d'accepter de nouveaux éléments sans pour autant cesser de fonctionner. C'est précisément, entre autres fonctions (la culture, la personnalité et l'organisme), cette fonction évolutive du système que Talcott Parsons (1973) désigne par « intégration ».

Pierre Tap (1988 : 12) distingue deux aspects de l'intégration : d'une part l'introduction d'un nouvel élément au sein d'un système, « *initiation et insertion* »²⁷¹ de l'entité dans l'ensemble, et d'autre part, « *le processus d'articulation et de coordination des sous-ensembles du système subordonné* », le fonctionnement du nouveau système ainsi constitué.

On considère, en général, que l'intégration s'oppose d'une part à toute forme d'exclusion, de ségrégation ou de marginalisation mais également, à toute forme de dissolution ou d'assimilation.

²⁶⁹ Un système social est constitué d'une pluralité d'acteurs individuels qui interagissent dans une situation qui présente au minimum un aspect physique ou environnemental, des acteurs motivés, en terme de tendance, par une « optimisation de la satisfaction » et dont les relations avec leur situation, qui inclut les autres, est définie et constituée par un système de symboles structurés et partagés.

²⁷⁰ Le vocable est ici employé afin de caractériser « l'équilibre » sans porter de jugement moral, politique ou philosophique sur le type de société.

²⁷¹ Dans cette étude, le vocable « insertion » sera toujours utilisé dans le sens d'apport d'un élément à un système sans présumer du statut qui deviendra le sien (ségrégation, intégration ou assimilation).

L'intégration consiste donc en une « *articulation coopérative des différences* » (Tap, *ibid.*) ou, de manière plus imagée, en l'insertion d'un élément dans un ensemble de telle sorte que celui-ci « *soit en harmonie avec les autres éléments* » (Encyclopédie Larousse).

Un autre éclairage de la notion d'intégration peut être trouvé dans un texte du Haut Comité à l'Intégration (1991)²⁷² qui propose, en ce qui concerne l'intégration des immigrés en France, la définition suivante :

« L'intégration consiste à susciter la participation active à la société tout entière de l'ensemble des femmes et des hommes appelés à vivre durablement sur notre sol en acceptant sans arrière pensée que subsistent des spécificités notamment culturelles, mais en mettant l'accent sur les ressemblances et les convergences dans l'égalité des droits et des devoirs, afin d'assurer la cohésion de notre tissu social » (Haut Comité à l'Intégration : 1991)²⁷³.

On retrouve dans cette définition les caractéristiques majeures de l'intégration : l'articulation coopérative (« *participation active* »), le rejet de l'assimilation (« *subsistent des spécificités* ») et la notion d'équilibre du système (« *cohésion* »).

Il est donc possible, sur la base des définitions précédentes, de dégager trois cas de figure généraux (Tap, *ibid.*) que l'on pourrait situer sur un continuum dont les extrêmes seraient respectivement la ségrégation et l'assimilation, et le centre, l'intégration. La position de la marginalisation correspond à celle que donne Jean-François de Pietro (1995 : 179).



²⁷² Site internet du Fas (fonds d'action sociale) : <http://ecid.online.fr/french/partenaire/fas.html> (consulté en décembre 2006). Le Fas s'intitule depuis 2001 « Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations » (FASILD), il est placé sous tutelle du ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité et du ministère du budget. Il est régi par les articles L.767-2 et D.767-1 et suivants du code de la sécurité sociale.

²⁷³ « *En vérité, il apparaît bien que le "modèle" d'intégration dit "à la française" est à la fois assimilationniste et pluri-culturel, mais il est également possible de dire que la France a probablement une conception originale du multiculturalisme qui tient à la fois à l'histoire de la construction de la nation et à l'image qu'elle se fait de sa culture* » (Direction de la population et des migrations, Ministère de l'emploi et de la solidarité, 1997 : 41).

Du côté de l'extrémité que constitue la ségrégation, on peut situer ce que Pierre Tap (1988 : 12) désigne par le vocable d'« enkystement » et qui caractérise la situation dans laquelle les relations entre le système et le nouvel élément sont « *faibles, mal articulées* » ; le nouvel élément « *tend à se retrancher, ou à être refoulé derrière une barrière, à former un kyste, un ghetto, une tour d'ivoire* ».

Au sein de cette zone d'« enkystement », Jean-François de Pietro (1995 : 179), dans son étude de la situation des migrants en Suisse, localise deux modes d'insertion qu'il qualifie de « *représentations théoriques* » :

- 1) La marginalisation, qui selon lui, fait suite à un « *isolement social, avec très peu de contacts avec le monde extérieur* » et qui apparaît « *en particulier chez des femmes sans emploi qui ne maîtrisent pas la langue d'accueil* ».
- 2) La ségrégation qu'il définit comme « *due à l'adhésion à un monde clos, distinct linguistiquement de la société d'accueil et qui n'entretient que peu de relations avec la communauté d'accueil* ».

Dans ces deux cas, les problèmes posés semblent, entre autres, intimement liés à l'articulation entre les réseaux sociaux des migrants et leurs pratiques langagières. La structure du réseau de la personne fait que celle-ci n'a que peu de contacts avec la langue du pays d'immigration. Jean-François de Pietro (*ibid.*) évoque d'ailleurs, à propos de ce type de réseau « isolant », la notion d'« *insulated network* »²⁷⁴ développé par Stella Maris Bortoni-Ricardo (1985).

On peut, en outre, s'interroger sur le positionnement identitaire des personnes ainsi que sur leur part de « responsabilité » dans le processus ; est-ce, en effet, la personne ou le groupe qui rejette le système, l'inverse ou la conjugaison des deux ?

A l'extrême opposé du continuum se situe l'assimilation, que Pierre Tap (1988 : 12) qualifie de « *dilution ou fusion* » et que l'on pourrait qualifier d'annihilation des caractéristiques de l'élément inséré. Jean-François de Pietro (1995 : 180) considère, en ce qui concerne les migrants de Suisse, qu'il s'agit « *d'une option résolue pour la langue et la culture d'accueil, dans le but de devenir « invisible », avec simultanément un rejet de tout contact avec la langue et la culture d'origine* ».

²⁷⁴ Réseau isolant.

Dans cette situation, même si le problème de l'articulation entre les réseaux des migrants et leurs pratiques langagières demeure incontournable, la décision d'être « assimilé » est le fait du migrant (option résolue). On peut, cependant, s'interroger sur les raisons ou les représentations qui conduisent une personne à adopter cette attitude.

Enfin, au centre du continuum, se trouve la zone de l'intégration pour laquelle Pierre Tap (*ibid.*) use de la métaphore de « greffe réussie ». Selon lui, « l'intégration véritable » repose sur de nombreuses relations bien coordonnées entre l'ensemble et le nouvel élément, ce dernier jouant « son rôle dans le contexte des objectifs spécifiques » du système, mais sans pour autant renoncer aux siens. Pour Jean-François de Pietro (1995 : 180), l'intégration se réalise « sous forme de participation simultanée, dans une mesure variable, à des activités à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté migrante ».

Dans le cadre de cette étude, je considère donc que l'intégration de la personne ou du groupe n'est en aucun cas un renoncement identitaire²⁷⁵, pas plus qu'un figement de l'identité, mais bien au contraire une évolution de celle-ci ; ce qui a également pour conséquence de faire évoluer le système dans lequel elle s'actualise.

J'essayerai également, et ce sera l'objet de la troisième partie, de situer les enquêtés sur le continuum ainsi déterminé et de mettre en évidence les liens entre l'intégration des personnes, leurs pratiques langagières, leurs représentations et leurs réseaux ; sans toutefois perdre de vue que l'intégration peut être considérée à deux niveaux, selon que l'on se réfère au point de vue de la société qui accueille ou à celui de la personne ou du groupe accueilli. En d'autres termes, je partirai du principe que « les processus d'intégration sociale concernent autant les structures de la société d'accueil que la volonté des migrants de s'adapter » (De Pietro et Matthey, 2003 : 144).

Au travers de ces différentes définitions de l'intégration, la notion apparaît en relation directe avec la teneur du contact entre la société d'accueil et le migrant. Or, ce contact ne peut s'établir qu'à travers une restructuration du réseau social de ce dernier. Dans les paragraphes qui suivent, il sera donc question du réseau social et de ses diverses implications, notamment dans le domaine linguistique.

²⁷⁵ Expression utilisée dans le sens large et incluant langues, représentations, groupes d'appartenance, etc.

II. Le réseau

II.1. Le réseau, un prolongement éventuel ?

Si, comme nous l'avons précédemment vu, le concept de *speech community* associé à son corollaire, le répertoire verbal, autorise l'étude de groupes humains d'échelles variables, il semble en revanche nettement moins approprié pour l'étude de certains groupes de petite taille, voire de dyades, puisque ceux-ci se « fondent » dans l'ensemble.

Pour effectuer ce passage de macro à micro, Lesley Milroy (1987: 172) suggère l'utilisation d'un concept relativement récent, celui de réseau : « *Network analysis offers a procedure for dealing with variation between speakers at the level of the individual rather than the group* »²⁷⁶. Dans ce cas précis, le concept est utilisé pour l'étude de la variation, mais Lesley Milroy (*ibid.* : 178) considère également que le concept peut être utilisé d'une manière plus générale en (socio)linguistique : « *Since the network concept unlike that of socio-economic class, is not limited by intercultural differences in economic or status system, it is a valuable tool of linguistic analysis also* »²⁷⁷.

La notion de réseau social que Lesley Milroy préconise apparaît dans les années 50, selon Pierre Mercklé (2004 : 3), dans un article de l'anthropologue John A. Barnes (1954). Le réseau social, toujours selon Pierre Mercklé (*ibid.* : 4), peut être provisoirement défini comme :

« *constitué d'un ensemble d'unités sociales et des relations que ces unités entretiennent les unes avec les autres, directement ou indirectement, à travers des chaînes de longueurs variables. Ces unités peuvent être des individus, des groupes informels d'individus ou bien des organisations plus formelles, comme des associations, des entreprises, voire des pays. Les relations entre les éléments désignent des formes d'interactions sociales qui peuvent être elles aussi de natures extrêmement diverses [...]* » (Mercklé, 2004 : 3).

Cette définition s'articule bien avec celle de *speech community* puisque l'on retrouve les notions essentielles d'ensemble d'unités sociales (le gumperzien « *human aggregate* »), la

²⁷⁶ L'analyse de réseau offre des possibilités de travail sur la variation entre locuteurs au niveau individuel plutôt que collectif.

²⁷⁷ Si, à la différence des concepts de classes socio-économiques, le concept de réseau n'est pas limité par des différences interculturelles au niveau du système de statut ou au niveau économique, c'est également un outil de valeur pour l'analyse linguistique.

notion toujours très gumperzienne d'interaction ainsi que son corollaire social, et enfin la notion de niveau d'étude sélectionné (*focus*). Les interrogations suscitées par ce concept sont d'ailleurs quasiment identiques à celles que soulève le concept de *speech community* (cf. p. 40) puisque Pierre Mercklé (2004 : 71) écrit :

« schématiquement, on pourrait considérer que les modèles les plus marquants développés par l'analyse des réseaux sociaux au cours du dernier siècle procèdent tous de tentatives de réponses à une seule et unique question, dont on peut donner plusieurs formulations synonymes : *Qu'est-ce qu'un agrégat social ? Quelles sont les « sous-ensembles » qui composent une société ? Comment les sociologues doivent-ils procéder pour composer et distinguer des agrégats d'individus pertinents pour l'analyse des phénomènes sociaux ?* » (Mercklé, 2004 : 71).

En outre, et toujours à l'instar des questions que soulève le concept de *speech community*, le concept de réseau se heurte également au problème de l'échelle ou du niveau de l'étude et, par conséquent, à celui de la délimitation du réseau ainsi qu'à celui du choix épistémologique. C'est une fois de plus en substance ce qu'exprime Pierre Mercklé (*ibid.* : 33) :

« Si l'on considère qu'un réseau n'a pas de limite tranchée, et que le seul réseau « complet » est celui constitué par l'ensemble des individus à l'échelle de la planète entière, tout « découpage » ou « prélèvement » relève d'un choix méthodologique effectué par un chercheur qui fixe des « frontières » (Mercklé, 2004 : 33).

On peut donc considérer *a minima* le réseau comme un système au sein duquel interagissent les personnes qui le constituent mais, également, comme une structure qui influe sur les comportements de ses composants et qui est elle-même susceptible d'être modifiée par les comportements de ceux-ci (Mercklé : 2004 : 94). Par conséquent, l'analyse des réseaux sociaux « *is concerned with understanding linkages among social entities and the implications of those linkages* »²⁷⁸ (Wasserman et Faust, 1999 : 17).

Pour Lesley Milroy (1987 : 82), l'impact du réseau sur les activités langagières de ses membres est évident : « *Clearly, there is a link of some kind between network and socio-economic status, and [...] language use is to some extent controlled by both of these factors*

²⁷⁸ Est intéressée par la compréhension des liens entre les entités sociales et ce que ces liens impliquent.

[...] »²⁷⁹. Il en va de même pour John Gumperz (1989b : 135) qui considère que « *l'acquisition des conventions de contextualisation est le produit de l'expérience interactionnelle du locuteur, c'est-à-dire de sa participation à des réseaux précis de relations* ».

Dans le cadre de cette étude, le réseau semble également jouer un rôle primordial, que ce soit par son impact sur les activités langagières ou par son aspect « isolant », ce point sera d'ailleurs abordé ultérieurement (cf. du réseau ou de son absence, p. 184).

II.2. La sociabilité ou le degré zéro de l'analyse structurale

L'étude des réseaux sociaux se fonde sur ce qu'Alain Degenne et Michel Forsé (2004 : 35) appellent « *une sorte de degré zéro de l'analyse structurale* » : la sociabilité. Pierre Merklé (2004 : 39) précise à ce propos que « *dans un sens sociologique moralement neutre, la sociabilité semble donc devoir constituer l'objet fondamental, voire exclusif, de l'analyse des réseaux sociaux* » comme pour insister sur l'aspect incontournable de la sociabilité mais également pour prévenir toute velléité d'analyse psychologique. Ces dernières réserves sont d'ailleurs pleinement partagées par Alain Degenne et Michel Forsé (*ibid.* : 35) qui soulignent que :

« pour le sociologue, la sociabilité ne doit pas s'entendre comme une qualité intrinsèque d'un individu qui permettrait de distinguer ceux qui sont sociables de ceux qui le sont moins, mais comme l'ensemble des relations qu'un individu (ou un groupe) entretient avec d'autres, compte tenu de la forme que prennent ces relations » (Degenne et Forsé, 2004 : 35).

Ces derniers (*ibid.* : 36-37) distinguent plusieurs types de sociabilité selon la nature des relations qui fondent le réseau. Ils opposent ainsi, dans un premier temps, la sociabilité formelle (ex : l'entreprise) à la sociabilité informelle (ex : le réseau d'amis) et c'est d'ailleurs de cette dernière dont il sera question dans le cadre de cette étude. Dans un deuxième temps, ils opèrent une distinction quant au trait collectif ou individuel de la sociabilité visant à définir si « *la relation peut exister en dehors d'un groupe ou d'un contexte spécifique qui sert de support* ». Ils distinguent également les sociabilités selon la force ou la faiblesse de leurs

²⁷⁹ Il est clair qu'il existe une sorte de lien entre le réseau et le statut socio-économique, et [...] l'usage du langage est, dans une certaine mesure, contrôlé par ces deux facteurs.

intensités « *ce qui permet par exemple de spécifier différents degrés : amis, camarades, copains, simples connaissances, etc.* ». Enfin, ils différencient les relations électives ou affinitaires (amour, amis, etc.) de celles qui le sont moins ou pas du tout (travail, etc.). Ainsi, l'ensemble constitué par les relations d'un acteur avec les autres acteurs sera qualifié de « *capital social* » (*ibid.* : 62).

II.3. Du réseau proprement dit

On parlera de réseau seulement si le système constitué l'est au moins par trois personnes :

« La dyade, pas plus que l'individu, ne saurait être l'atome ultime de l'analyse des réseaux sociaux, son unité élémentaire. [...] La dyade s'impose donc, aux yeux d'un grand nombre de chercheurs spécialisés dans l'analyse des réseaux, comme la figure élémentaire du social, l'unité « atomique » de son analyse » (Merklé, 2004 : 39).

Selon Lesley Milroy (1987 : 46), le réseau d'une personne (ego) est formé par les liens qui unissent celle-ci à d'autres personnes (première zone) et par les liens qui unissent les personnes de la première zone à d'autres personnes (seconde zone) que ego ne connaît pas et que Lesley Milroy qualifie « d'amis des amis » (*cf.* figure 9). Ces deux premières zones sont considérées comme plus importantes en terme d'intérêt analytique et plus « influentes » sur le réseau mais « *interest generally focuses on first-order network ties* »²⁸⁰ (Milroy, 2002 : 550).

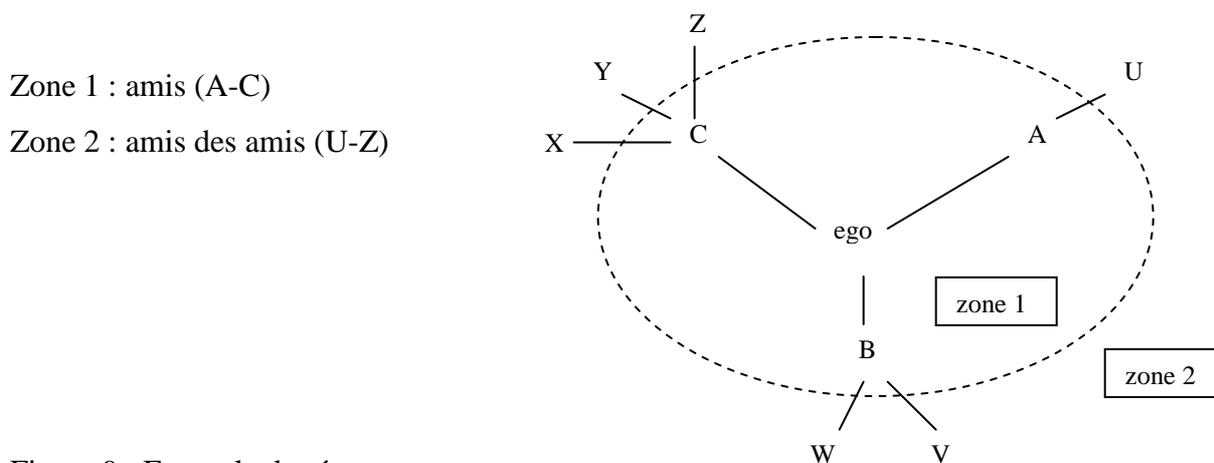


Figure 9 : Exemple de réseau

²⁸⁰ On accorde généralement plus d'intérêt aux liens de la première zone.

On distingue ainsi deux types de réseaux différents selon que les personnes de la première zone entretiennent des relations entre elles (existence d'un lien), auquel cas le réseau est dit « dense » (cf. figure 11), ou que ces personnes de la première zone n'ont pas de relation entre elles (absence de lien), auquel cas le réseau est dit « de faible densité » (cf. figure 10). Alain Degenne et Michel Forsé (2004 : 56) définissent de manière générale la densité d'un réseau comme « *la proportion de liens existant par rapport au nombre de liens possibles* » ; ce que formule également, mais de manière plus précise, Lesley Milroy (1987 : 50) : « *A network is said to be relatively dense if a large number of persons to whom ego is linked are also linked to each other* »²⁸¹.

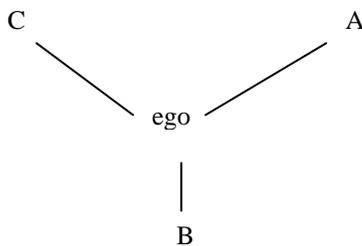


Figure 10 : Réseau de faible densité

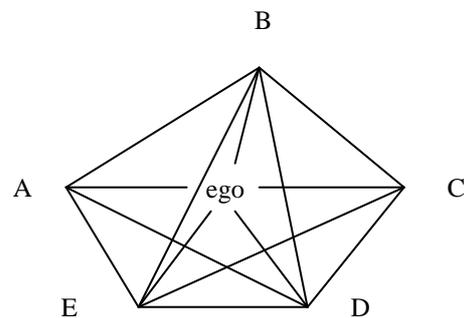


Figure 11 : Réseau dense

L'existence de liens sert donc à caractériser le réseau mais c'est également la « qualité » de ces liens qui sert à définir si la relation est « multiplexe » ou « uniplexe ». On qualifie ainsi une relation donnée de « multiplexe » (cf. figure 13) si « *elle sert à plusieurs sortes d'échanges à la fois* » (Degenne et Forsé, *ibid.* : 57) et d'« uniplexe » (cf. figure 12) si la relation n'est utilisée seulement que pour une sorte d'échange : « *[...] A person may be connected to ego in a single capacity only ; we may refer to such relationship as uniplex* »²⁸² (Milroy, *ibid.* : 51). Les liens uniques (par exemple : relation de travail uniquement) sont donc qualifiés d'uniplexes et les liens plus nombreux de multiplexes (par exemple : ami ET collègue de travail).

²⁸¹ Un réseau est qualifié de relativement dense si bon nombre de personnes auxquelles la personne est liée sont également liées entre elles.

²⁸² Une personne peut être reliée à une autre par un seul centre d'intérêt commun, on qualifiera ce type de relation d'uniplexe.



figure 12 : Lien uniplexe

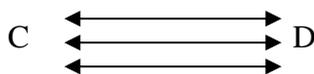


figure 13 : Lien multiple

Un réseau relativement dense et multiple, par exemple, a la capacité selon Lesley Milroy (2002 : 550) « *to support its members in both practical and symbolic ways* »²⁸³ mais, en revanche, il peut parfois faire peser des « *unwanted and stressfull constraints on its members* »²⁸⁴. On peut penser, à cette évocation, à la situation des grandes familles très liées, des petits villages, des quartiers enclavés, etc. où la vie communautaire est *bon gré mal gré* assez intense, dans lesquels on n'est jamais « seul » (solidarité, entraide, etc.), mais où l'on se trouve, en contrepartie, quasiment toujours sous le « regard » de la communauté. D'ailleurs, en Afrique généralement et, au Maghreb plus particulièrement, la vie sociale et urbaine est très orientée vers l'extérieur²⁸⁵, les familles²⁸⁶ sont généralement plus grandes qu'en France, les enfants sont en partie élevés, éduqués, surveillés par le quartier, on ne prépare pas à manger pour X personnes mais toujours la même quantité (le voisin ou le visiteur est toujours le bienvenu), etc. Les contraintes sont, en revanche, parfois pesantes : on est sans cesse « exposé » aux jugements (moraux, religieux, etc.) de la petite société et le moindre « écart » est sanctionné (remarques, ragots, moqueries, etc.). Le « regard » de la communauté l'emporte souvent sur la « liberté » individuelle (linguistique aussi) et les convictions intimes. Je m'efforcerai donc de savoir si l'on retrouve, chez les enquêtés, des réseaux de ce type (dense et multiple) et si les conséquences positives et négatives sont les mêmes : soutien /vs/ contraintes.

Enfin, il semble important de souligner le lien qui existe entre la structure du réseau et l'intégration et, par conséquent, les rapports qu'entretient le migrant avec les langues ou variétés du pays d'immigration. En effet, la structure du réseau « *détermine fortement et illustre à la fois le mode d'insertion dans la région d'accueil* » tout comme « *elle constitue une voie d'accès à l'étude de données linguistiques qui permettent au sujet de pratiquer et*

²⁸³ De supporter ses membres de manière pratique et symbolique.

²⁸⁴ Des contraintes non désirées et stressantes sur ses membres.

²⁸⁵ Mohamed Hachouche, 2000, cours de licence à l'Université Stendhal. Luc Biichlé, voyages en Afrique (Mali, Burkina, Sénégal, Egypte, Maroc, Tunisie, Madagascar, Comores).

²⁸⁶ Les acceptions des vocables désignant les liens familiaux sont différents. Ils sont parfois plus « englobants » : par exemple, on peut être appelé frère, fils ou oncle, sans lien génétique de parenté, mais ils sont aussi parfois plus précis. On distingue, par exemple, en arabe dialectal, la nièce « fille de ma sœur » (/bBntuxti/) de la nièce « fille de mon frère » (/bBntxuja/).

d'apprendre la nouvelle langue dans des situations caractéristiques » (Matthey et Py, 1995 : 21). Donc, si l'impact du réseau sur les activités langagières, et de fait, sur l'intégration semble difficile à éluder, que se passe-t-il lorsque le réseau est « défailant » (isolant), voire quasiment absent (dyadique) ?

II.4. Du réseau ou de son absence

Comme le souligne Lesley Milroy (1978 : 187), le concept de réseau s'avère un outil de valeur pour la (socio)linguistique. Cependant, il n'en demeure pas moins que les moyens de mettre le réseau en évidence sont, en fonction des sujets objets de l'étude, parfois réduits ou carrément presque absents. C'est d'ailleurs précisément le cas de nombre des personnes enquêtées dans cette étude, qui, du fait de leurs particularités sociales, se trouvent quasiment inaccessibles au chercheur. Les méthodologies « classiques » d'analyse de réseaux se trouvent ainsi défailtantes et force est d'avoir recours à d'autres approches.

En effet, lorsque la densité du réseau est très faible, « *mais peut-on encore parler de réseau ?* » (Merklé, 2004 : 27), lorsque la personne est dans un très grand isolement (volontaire ou non), quand cet isolement la rend très difficile d'accès (à plus forte raison pour le chercheur), la solution méthodologique réside peut-être en une inversion du procédé : au lieu d'essayer de définir le réseau proprement dit, il est également possible de démontrer sa « petitesse », voire sa quasi-absence, et de fait, l'impact de ce « manque ». Le lien sera donc fait, dans des cas comme ceux précédemment cités, entre les « caractéristiques » langagières des personnes et leurs « carences » au niveau du réseau social, autrement dit, entre la sociabilité et les « pratiques » langagières.

En outre, les réseaux de petite taille, voire les dyades (fréquemment des couples dans le cadre de cette étude) se trouvent souvent être des réseaux assez « fermés ».

Or, « plus un acteur dispose de trous structuraux autour de lui (c'est à dire moins ses relations sont redondantes, moins elles se connaissent entre elles ou occupent des positions structurellement équivalentes), plus il peut espérer tirer de son réseau des bénéfices importants : le capital social ne dépend pas seulement du nombre de contacts, mais aussi surtout de leur non-redondance[...] » (Merklé, 2004 : 65).

A l'inverse, on peut donc dire que moins un acteur dispose de « trous structuraux » autour de lui, moins il peut espérer tirer avantage de son réseau, ce qui semble être le cas de plusieurs des personnes qui font l'objet de notre étude.

II.5. Du réseau et des migrants

Le processus migratoire s'accompagne, de fait, de fortes modifications des réseaux de sociabilité des migrants, voire, de la quasi disparition de ceux-ci. Le nouvel arrivant va donc devoir se « reconstituer », partiellement ou entièrement selon le type d'immigration (individuelle, familiale, etc.), un nouveau réseau au sein duquel « *il pourra se sentir à l'aise* » (Lüdi, Quiroga-Blaser et De Pietro, 1995 : 104).

C'est au sein de ce nouveau réseau en formation que le migrant va être, dans la plupart des cas²⁸⁷, confronté à son nouvel environnement et, plus particulièrement, à d'autres pratiques linguistiques, d'autres variétés ou d'autres langues, ce qui aura pour conséquence une évolution de son répertoire langagier (Lüdi, Quiroga-Blaser et De Pietro, *ibid.*).

Il ne demeure pas moins évident que le « taux » d'exposition au nouvel environnement, et à la(aux) langue(s), sera proportionnel à la reconstitution du réseau et au type même de ce dernier. Ainsi, il semble inopportun de comparer le cas d'un jeune homme seul qui émigre, sans attache particulière en pays d'immigration, à celui d'une jeune femme qui rejoint son mari déjà installé ; tout comme il est difficile de comparer le cas d'une famille qui émigre à celui d'un seul individu, le cas d'un enfant qui accompagne ses parents, etc.

De plus, on se doit de tenir compte du fait que l'arrivée dans la famille ou chez des amis « dessine » un type de réseau souvent dense, alors que l'arrivée dans un hôtel, ou quelque autre lieu d'hébergement, préfigure plutôt un réseau plus ouvert. Les parcours migratoires sont donc individuels avant tout et, même si l'on peut dégager des profils similaires, les nouveaux réseaux qui en résultent sont autant de cas particuliers.

Cependant, quelle que soit la structure du nouveau réseau du migrant, celle-ci « *détermine fortement et illustre à la fois le mode d'insertion sociale dans la région d'accueil ainsi que la nature des relations que le migrant entretient avec sa région d'origine* » (Matthey et Py, 1995 : 21). C'est cette même structure qui déterminera le « degré » de contact entre le migrant et la société d'accueil et, donc, entre le nouvel arrivant et la nouvelle situation

²⁸⁷ J'émetts cette réserve, par rapport à la pensée des auteurs cités, puisque dans certains cas, le nouveau réseau pourra s'avérer de très faible densité, voire quasiment inexistant (*cf.* du réseau ou de son absence, p. 184), ce qui diminuera d'autant l'exposition à d'autres langues ou variétés.

linguistique. Si l'endroit où se rencontrent les langues est bien l'individu bilingue (Weinreich, 1953), l'endroit où l'individu rencontre la langue est bel et bien le réseau.

Ce sont donc les réseaux qui, dans leur diversité, « *constituent finalement les lieux d'insertion des migrants* ». Ils sont le lieu privilégié de la rencontre avec « le nouveau monde », le lieu où progressivement vont se nouer de nouvelles relations sociales, le lieu dans lequel vont évoluer les représentations et attitudes (De Pietro, 1995 : 175), et bien souvent, l'endroit de la rencontre avec la(les) langue(s) du pays d'immigration, l'endroit qui va permettre « *au sujet de pratiquer et d'apprendre la nouvelle langue dans des situations caractéristiques* » (Matthey et Py, 1995 : 21). C'est donc la reconstruction du réseau social qui constitue un premier pas dans le processus d'intégration à la société d'accueil.

Ce rapport entre sociabilité et pratiques langagières chez les migrants avait déjà été pointé par John Gumperz (1989b : 55) :

« L'apprentissage, pour être efficace dans la communication quotidienne d'immigrants culturellement et linguistiquement distincts, est fonction à la fois de l'exposition effective à la nouvelle langue et des réseaux sociaux d'associations que forment les locuteurs dans leur nouveau cadre. Si les immigrants s'installent en groupes fermés, si leurs relations à la maison et au travail excluent ceux qui ont un contexte de communication différent, alors l'apprentissage d'une langue nouvelle n'éliminera pas nécessairement les caractères linguistiques qui distinguent le groupe. De nouvelles conventions pragmatiques spécifiques au groupe apparaîtront, qui continueront à affecter le système de signification des immigrants, et par conséquent, leurs relations avec autrui » (Gumperz, 1989b : 55).

Ce à quoi on pourrait ajouter que l'installation des migrants dans leur nouveau cadre est également conditionné par la « place » que la société d'accueil attribue à ceux-ci, avec toutes les conséquences que cela implique sur la structure des nouveaux réseaux sociaux, et à travers eux, sur les pratiques langagières.

II.6. La famille et le réseau

« We all need the support of our family, and a sense of social cohesion. The quality of life depends on the existence of small groups and on a human environment in which we are

able to interact with people like ourselves »²⁸⁸ nous dit John Gumperz (2003 : 272) comme pour relever l'aspect fondamental de la dimension familiale. C'est en l'occurrence précisément ce même aspect de la famille que soulignent également Georges Lüdi et Bernard Py (1986 : 42) en évoquant la « *position centrale* » de celle-ci « *dans le réseau social du migrant adulte ou enfant* ». Je retiendrai, d'ailleurs, leur formulation qui illustre bien le côté primordial de l'aspect familial au sein du réseau : « *La famille est ainsi l'unité sociale la plus petite et mieux structurée qui sert de contexte immédiat à la rencontre des langues chez l'individu* ». J'ajouterai enfin que la famille, à l'instar du réseau, peut être appréhendée comme un système qui partage les propriétés générales de tout système (Watzlawick, Beavin et Jackson, 1979 : 147).

Au fil du recueil de données, il est apparu (cf. Gumperz, Lüdi et Py ci-dessus) que la dimension « famille »²⁸⁹ est très souvent « centrale » dans la vie des personnes enquêtées (certainement du fait de l'immigration et des représentations sociales) et que, pour certaines, elle constitue visiblement le seul réseau social.

Il s'agit, en l'occurrence, de femmes faisant partie de ce que Michel Forsé et Alain Degenne (2004 : 60) qualifient de « *ménages traditionnels* » et dont ils disent que « *le réseau d'entraide des ménages non traditionnels doit être plus souvent multiplexe que celui des ménages traditionnels* ». On se trouve donc, dans la plupart des cas évoqués précédemment, confronté à des ménages traditionnels et, par conséquent, en présence de liens forts.

« Comme les liens forts ont tendance à être transitifs, ils ont tendance à créer des zones fermées. Si une information circule par des liens forts, elle va être rapidement connue par le petit cercle des personnes qu'unissent ces liens. Ce seront donc les liens faibles, c'est-à-dire les ponts, qui vont relier les groupes et faire passer l'information entre eux. D'où l'importance des liens faibles pour faire circuler l'information entre les cercles fermés constitués de liens forts » (Degenne et Forsé, 2004 : 128).

C'est précisément l'effet produit par ce type de réseaux qui conduit Lesley Milroy (1987 : 135) à déclarer « *it is now agreed that density and multiplexity usually go together,*

²⁸⁸ Nous avons tous besoin du soutien de notre famille et d'un sentiment de cohésion sociale. La qualité de la vie dépend de l'existence de petits groupes et de l'environnement humain dans lequel on peut interagir avec des gens comme nous-même.

²⁸⁹ Entendre ici ménage traditionnel.

and that dense, multiplex networks act as norm enforcement mechanism »²⁹⁰ ce qui s'articule avec les positions de Leonard Bloomfield (1933) revues par William Labov à propos du principe de densité : « *the more often people talk to each other, the more similar their speech will be* »²⁹¹ (Labov, 2001 : 228). Dans ces exemples, il s'agit bien entendu de vernaculaire mais Milroy (ibid : 181) considère également que « *bilingualism may be seen in some respect as functionally equivalent to vernacular loyalty in monolingual society* »²⁹², ce qui est précisément le cas des enquêtés qui sont tous au moins bilingues²⁹³, voire multilingues.

On peut donc émettre l'hypothèse que, dans certains cas, du phénomène de l'immigration associé à son corollaire de *background assumptions* résultent des réseaux fermés, donc denses et multiplexes, ce qui a pour effet, entre autres, un renforcement de la norme, en l'occurrence la loyauté envers la langue d'origine et que, cet état de fait ne favorise guère l'acquisition de la langue du pays d'immigration. Force est donc, une fois de plus, de faire le lien entre sociabilité et pratiques langagières or, « *l'enjeu, derrière la sociabilité, serait celui du maintien du lien social, de la cohésion sociale : moins de sociabilité entraînerait moins d'intégration...* » (Merklé, 2004 : 72).

En outre, et même lorsque la sociabilité n'est pas en cause, la simple différence de type de réseau (comme c'est souvent le cas chez les immigrés) peut s'avérer source de problèmes pour la communication et ce, de manière encore accrue dans les situations formelles telles que des entretiens d'embauche par exemple (Gumperz, 1989a : 135). En effet, la différence entre les réseaux peut être génératrice, dans cette configuration (société hétérogène = réseaux de natifs /vs/ réseaux d'immigrés), de carences au niveau des conventions de contextualisation, ce qui implique la possibilité de rupture de communication (Gumperz, *ibid.* : 135).

On pourrait enfin formuler l'hypothèse que les perturbations éventuelles produites par la rencontre d'un système en homéostasie (la famille) avec un système plus global intégrant la famille (la communauté d'intégration) peut s'avérer parfois préjudiciable à l'équilibre de cette dernière.

²⁹⁰ De nos jours, il est accepté que la multiplicité et la densité vont généralement de pair et que, les réseaux denses et multiplexes agissent comme des mécanismes de renforcement de la norme.

²⁹¹ Plus les gens parlent entre eux, plus leurs discours se ressemblent.

²⁹² Le bilinguisme peut être considéré à certains égards comme fonctionnellement équivalent à la loyauté au vernaculaire dans les sociétés monolingues.

²⁹³ Le vocable « bilingue » est utilisé « par défaut » mais il sera fait état plus tard de ce qu'il est possible de lui substituer.

II.7. Du sexe, de la sociabilité et des pratiques langagières

Il convient enfin, dans le cadre de l'étude des rapports entre la sociabilité et les pratiques langagières, de faire des distinctions entre les sexes puisque, comme le fait très justement remarquer Edward Hall (1984 : 63), « *Les liens entre le discours et le sexe sont évidents* ». A ce propos, Pierre Mercklé (2004 : 41) remarque que « *l'opposition entre « l'extérieur » et « l'intérieur » différencie fortement la sociabilité masculine et féminine* ».

Lesley Milroy (1987 : 112) souligne que « *differences in language according to sex have been observed in many kinds of society and may themselves be of different kinds* »²⁹⁴ et que, par conséquent, « *network structure correlated with language use patterns differently for men and women* »²⁹⁵ (Milroy, 2002 : 554).

Labov (1998 : 32) attribue aux femmes un « *conformisme linguistique* » plus prononcé que chez les hommes, une « *hypercorrection plus forte* » (1976 : 210), distinguant ainsi de fait les deux sexes. Quelles que soient les raisons invoquées par ces chercheurs (orientation de la sociabilité, différence de réseau social, insécurité linguistique, etc.) et quand bien même les communautés sur lesquelles ont porté leurs recherches seraient, dans ces cas précis, occidentales, il demeure que l'on doit absolument, et peut-être à plus forte raison pour les pays du Maghreb, prendre en compte le paramètre du sexe ou du genre²⁹⁶.

III. Divers aspects de la mise en œuvre du répertoire verbal en France

III.1. Le répertoire verbal en famille

Il est toujours délicat de catégoriser les situations de communication de manière « manichéenne » mais il est néanmoins possible de rendre compte, au travers d'exemples généraux, de l'idée que les gens se font de leur communication, et notamment en famille. La question de la communication en famille n'a jamais été abordée directement dans cette enquête mais les réponses sont apparues « naturellement » et très fréquemment lors de la question sur l'usage du français au quotidien ; ce qui atteste, une fois de plus, la « *position*

²⁹⁴ Des différences au niveau du langage et en fonction du sexe ont été observées dans beaucoup de types de sociétés, différences qui peuvent être, elles aussi, de plusieurs types.

²⁹⁵ La structure des réseaux corrélée aux pratiques langagières donne des schémas différents entre les hommes et les femmes.

²⁹⁶ Ce point sera développé un peu plus aval dans le paragraphe : « emploi, genre et français », p. 201.

centrale » de la famille « *dans le réseau social du migrant adulte ou enfant* » (Lüdi et Py, 1986 : 42), l'importance du rôle de celle-ci dans la « distribution » des langues en présence et surtout, dans l'exposition de certains de ses membres à la langue du pays d'immigration. Je rappelle que, selon Georges Lüdi et Bernard Py (*ibid.*), « *la famille est ainsi l'unité sociale la plus petite et mieux structurée qui sert de contexte immédiat à la rencontre des langues chez l'individu* ».

Les situations de communication intrafamiliale qui suivent sont donc celles décrites spontanément par les enquêtés, elles ne sont ni exclusives ni exhaustives et certaines personnes n'ont pas fourni d'information (31 sur 105, soit 29,52%) puisque qu'aucune question ne leur a été posée à ce sujet. De plus, elles sont le fruit de déclaration de parents mais également d'enfants (par opposition à parent sans présumer de l'âge) puisque 10 des enquêtés (Primos) ont moins de 18 ans. Il est d'ailleurs possible de retrouver, dans les grandes lignes, les différentes configurations qui apparaissent dans les travaux de Louise Dabène et Jacqueline Billiez (1984 : 24-26) ainsi que dans ceux de Christine Deprez (1994 : 184-202). Cette dernière distingue (*ibid.* : 184) quatre types de familles : « *celles où l'on ne parle que l'autre langue à la maison, celles où l'on vise à ne parler que le français, celles où l'on alterne "une personne-une langue" et celles où l'on mélange les deux langues* ».

Pour certains des enquêtés la seule langue utilisée à la maison, par eux-mêmes ou par l'ensemble de la famille, est le français :

- Enquêtée n°61 « # *Mon mari ne comprend pas l'arabe, c'est obligé je parle français avec lui et comme ça, j'apprends beaucoup de choses, [...] on ne parle que français à la maison* ».

Pour d'autres enquêtés, les « domaines » d'usage de chaque langue semblent délimités par la place occupée au sein de la famille : les parents s'expriment en langue d'origine entre eux et les enfants en français entre eux. Cependant, la communication entre parents et enfants présente des configurations différentes selon les familles.

Dans certaines d'entre elles, la communication enfants/parents se fait en langue d'origine : « # *Avec mes parents, je parle en arabe, ma mère parle pas français, et avec ma petite sœur, je parle français* » (enquêtée n°49), et pour d'autres, en français : « *Avec mon mari on parle arabe, avec mes enfants on parle français* » (enquêtée n°9ex).

Mais parfois, la communication parents/enfants s’effectue en langue d’origine pour les parents et en français pour les enfants²⁹⁷ :

- Enquêté n°52 : « # **Je ne parle que le français même à la maison** (avec mes parents) ».
- Enquêtée n°17ex : « **Chez moi je parle l’arabe, mes enfants y parlent français, on est bitués (habitué) comme ça, eux y parlent français, moi je parle arabe** ».
- Enquêtée n°6ex : « **Parce qu’on parle heu l’arabe aussi avec mes enfants, parce que mes enfants y coutent (écoutent) pas l’arabe, y parlent que le français, que le français** ».

Pour d’autres enquêtés, la communication avec les enfants s’effectue alternativement en langue d’origine et en français :

- Enquêtée n°28ex : « **Je parle plus français moi, plus français parce qu’avec mes enfants... [...] bon, bien sûr, arabe aussi, et y savent parler comme moi l’arabe** ».
- Enquêtée n°29ex : « **Je le mélange, la petite fille elle a 12 ans, donc je le mélange un peu (arabe/français) [...] je le prends (lui apprend) le français et tac l’arabe pour qu’elle comprenne ici, où elle est sa place...** » (identité).
- Enquêtée n°19ex : « **Je mélange, parce qu’avec mes enfants je mélange, y’en a des mots j’arrive pas à parler (dire) en français, je parle avec eux en tarifit [...] c’est mes enfants qui parlent français** ».
- Enquêtée n°4ex : « **Des fois en français, des fois en arabe, ça dépend le mot, avec les enfants, y’a des choses qui...** »

Dans ces deux derniers exemples, l’alternance codique semble parfois motivée par « l’incompétence » occasionnelle du parent en français dans certains contextes mais globalement, on retrouve l’idée « *d’un parler vernaculaire intra-familial* » (Dabène et Billiez (1984 : 25) avec le qualificatif de « mélange » également repris des propos des enquêtés eux-mêmes par ces deux derniers auteurs.

Une autre enquêtée déclare que ses parents s’expriment en français et en arabe pour le père et en arabe seulement pour la mère :

²⁹⁷ Louise Dabène et Jacqueline Billiez (1984 : 25) évoquent cette prédominance de l’usage du français dans la fratrie.

- Enquêtée n°2ex : « *Mon père, y comprend français [...] je parle avec, moi, [...] ma mère, elle comprend pas le français [...] de toute façon, je te dis la vérité, je parle en arabe que quand je rentre à la maison parce que ma mère elle comprend pas le français* ».

Enfin, certaines personnes, toujours des femmes, déclarent ne quasiment parler que leur langue d'origine, que ce soit à la maison ou à l'extérieur. Cette situation, qui n'est d'ailleurs que rarement verbalisée aussi « crûment », se retrouve dans les déclarations de plusieurs femmes et sera un des points saillants que je développerai dans la troisième partie.

- Enquêtée n°53 : « # *Moi, le problème, c'est que je parle tout le temps en arabe, avec mes amis, mon mari, c'est la vérité* ».

- Enquêté n°19 : « # *Je n'ai pas d'amis, pas de copines, je voudrais parler avec plus de Français, rencontrer des amis français, comme ça, je pourrais parler le français* ».

Il est assez visible, à travers ces différentes déclarations, que les « distributions » entre les langues, dans la cellule familiale, ne sont que très rarement réellement bien tranchées²⁹⁸. Les situations, même si elles se rapprochent d'un type plus que d'un autre, relèvent fondamentalement du bi(pluri)linguisme, avec toute sa diversité de combinaisons (alternances codiques de tous types et multiples possibilités de distribution dans la famille²⁹⁹) mais, également, avec toutes ses « contraintes » comme par exemple :

▪ « l'obligation » de recourir à une variété plutôt qu'à une autre en fonction de l'interlocuteur :

- Enquêtée n°34ex : « *Parce que ils (mes enfants) parlent que français, anglais et espagne... ils parlent pas le chleuh ni arabe* » ;

- Enquêtée n°2ex : « *Je parle en arabe que quand je rentre à la maison parce que ma mère elle comprend pas le français* » ;

▪ le recours à l'alternance codique lié à des problèmes de « compétence » :

- Enquêtée n°11ex : « *Y'a des choses les, je sais pas parler le le français (en français), je parle arabe aussi (donc), avec les enfants* » ;

²⁹⁸ Louise Dabène et Jacqueline Billiez (1984 : 24) qualifient la famille de migrant de « lieu d'interactions verbales d'une assez grande complexité ».

²⁹⁹ « Les compétences linguistiques sont très variables dans une même famille d'une personne à l'autre » (Deprez, 1994 : 37).

ce à quoi l'on pourrait ajouter, entre autres, tout ce qui touche à l'identité ou à la transmission de celle-ci, sujet qui sera d'ailleurs développé un peu plus tard.

En outre, dans certains cas, il est possible d'établir un lien entre l'aspect représentationnel assez « asymétrique » (Deprez, 1994 : 150-202) de cette communication intrafamiliale (les parents en langue d'origine et les enfants en français) et les représentations que se font beaucoup d'enfants de migrants de leur propre bilinguisme. En effet, le bilinguisme de réception auquel beaucoup d'entre eux font référence, « *l'arabe c'est ma langue mais je la parle pas* » (in : Billiez, 1985 : 103), paraît être le prolongement direct des représentations attachées à la distribution des langues au sein de la cellule familiale. Il me semble d'ailleurs que si l'aspect représentationnel de ce bilinguisme de réception est difficilement contestable, la réalité des compétences en production des enfants de migrants partageant ce type de représentations est sous-estimé par ces derniers. En effet, j'ai assisté maintes fois, chez de proches amis, fils de migrants (pas toujours maghrébins d'ailleurs), qui m'avaient toujours dit seulement comprendre la langue de leurs parents, à de soudains échanges, dictés par le contexte, dans cette langue qu'ils étaient pourtant censés uniquement comprendre !

La communication en famille semble donc recouvrir de multiples configurations mais les représentations attachées à la distribution des langues en présence ne correspondent pas en tous points avec la réalité des pratiques en famille. On retrouve d'ailleurs cette divergence entre représentations et pratiques dans les petites contradictions qui émanent parfois des dires des enquêtés :

- L'enquêtée n°5ex déclare : « *A la maison, je parle pas français, je toujours parle à ma langue (tunisien) quoi* » mais un peu plus tard : « *je parle un peu français avec mes enfants...* »

- L'enquêtée n°53 affirme tout d'abord son manque total de contact avec le français : « # *Moi, le problème, c'est que je parle tout le temps en arabe, avec mes amis, mon mari, c'est la vérité* » puis relativise implicitement sa position un peu plus tard : « # *Le français maintenant ça va parce que j'ai pris des cours et rencontré des gens, avant, je rencontrais personne* ».

Mais de manière générale, quelle que soit la distribution des langues, la communication intrafamiliale (avec enfant(s)) est fondamentalement bi(pluri)lingue avec, dans la plupart des cas, un usage plus fort de la langue d'origine du côté parental et un usage plus important du français côté enfants (Lüdi et Py, 1986 : 42). Je rappelle, sur ce dernier point, que « *la communication est dite bilingue si le recours à une deuxième langue est rendu possible par les connaissances linguistiques mutuellement reconnues des participants, même si ces derniers choisissent de n'en utiliser qu'une* » (Matthey et Py, 1995 : 13).

Les diverses motivations des alternances de codes en famille recouvrent la plupart des caractéristiques qui motivent l'existence du bi(pluri)linguisme³⁰⁰ (setting, participant, topic, function of the interaction³⁰¹, Ervin Tripp, 1968 : 197) et en présentent également les avantages et les « contraintes ».

On retrouve également cette dualité entre avantages et contraintes dans les caractéristiques du réseau dense et multiplexe (Milroy, 2002 : 550), dans l'oscillation identitaire entre l'identité « originelle » et la nouvelle ainsi que dans le souci de la « perpétuation » d'une partie de l'identité par les enfants avec, néanmoins, l'obligation ou le souci de préparer « l'avenir » de ceux-ci³⁰².

Enfin, Ahmed Mohamed (1997 : 243) remarque que le choix d'une langue en famille peut être lié au projet migratoire de certains « *chefs de famille* » et se trouver modifié en cours de route pour des raisons diverses dont la présence des enfants : « *intérêts économiques, difficultés matérielles de réintégrer la société d'origine, appréhension de leur réinsertion, [...] l'inadaptation de leurs enfants à la vie du pays et son système scolaire* ». Cette situation semble d'ailleurs correspondre au vécu de certains enquêtés :

- Enquêtée n°18ex : « *Je peux pas partir l'Algérie parce que mes enfants y... (sont ici) j'aimerais (j'aime) y aller mais j'aimerais pas rester beaucoup... parce que tous mes enfants ici, mon mari ici, mes parents ils est morts, c'est... m'habitué c'est ici* ».

³⁰⁰ Dalila Morsly (1998 : 92-94) évoque à ce propos, pour les femmes maghrébines, le recours à l'alternance codique en français pour parler de certains sujets (amour, sexe) face aux tabous linguistiques en langue d'origine : « *Les informatrices disent toutes la difficulté à dire ou à exprimer certains registres dans leur langue maternelle et le recours au français dans ces situations* ».

³⁰¹ Contexte, participants, sujet, fonction de l'interaction.

³⁰² Ces derniers points seront d'ailleurs développés dans le paragraphe « Identités, langues et famille » (p. 212).

- Enquêtée n°26ex : « *On sait pas pour l'instant, on sait pas parce que notre vie ici, mon mari ça fait presque 50 ans ici... et moi ça fait 33 ans bientôt 34 alors on pense pas et j'ai un fils que 9 ans bientôt 10 alors son étude...* »

- Enquêtée n°35ex : « *C'est difficile hein c'est difficile à dire j'aime bien la France j'aime bien chez moi mais c'est vrai que je pense des fois on va y aller définitivement... voilà, pour la retraite... mais pas tout de suite parce que les enfants y sont jeunes, ils font encore les études, c'est difficile...* »

Ils sont d'ailleurs plusieurs enquêtés³⁰³ à évoquer l'hypothèse de moins en moins probable d'un retour parce que leurs attaches, les enfants en priorité, sont en France.

Cependant, au-delà de « l'homéostasie plurilingue » de la cellule familiale existe « l'extérieur » et, c'est de ce rapport entre l'entité familiale et la société dans laquelle elle s'insère dont il sera question dans le paragraphe suivant.

III.2. La famille et « l'extérieur »

Pour trente-quatre des locuteurs qui se sont exprimés sur leurs pratiques familiales du français, la « distribution » entre langues semble s'établir en fonction de deux espaces bien distincts, « l'intérieur » et « l'extérieur »³⁰⁴, autrement dit, schématiquement, la langue d'origine à la maison, en famille et le français dehors.

Pour certains, cette séparation semble évidente et naturelle, voire rassurante :

- Enquêté n°63 : « # *Quand on sort de la maison, toujours français* (on parle) ».

- Enquêté n°24 : « # *Je ne parle arabe qu'en famille, quand on sort, il faut parler en français* ».

- Enquêtée n°8ex : « *Heu pas tout le temps, chez moi ou voilà, avec ma famille, on parle en arabe mais avec les autres je parle français* ». (On peut remarquer le marqueur identitaire « *les autres* », ceux qui ne sont pas de la famille, une autre forme de dehors/dedans.)

- Enquêté n°13ex : « *Ben à la maison, je parle arabe marocain avec ma femme et tout, mes gosses... et en dehors français...* »

- Enquêtée n°14ex : « *Chez moi je parle en arabe et dehors en français* ».

Mais, pour d'autres, cette séparation est la cause de leurs difficultés en français :

³⁰³ Cf. entretiens n°4ex, 6ex, 13ex, 17ex, 18ex, 22ex, 26ex, 30ex et 35ex.

³⁰⁴ Dans l'introduction de la revue *Plurilinguisme* n°1 (1990 : 1) qui s'intitule « Des langues en famille... vues du dehors... vues du dedans », Christine Deprez qualifie la communication familiale de « *face un peu secrète* » et de « *dimension cachée du bilinguisme* ».

- Enquêtée n°65 : « # *Toute ma famille parle en arabe* (à la maison), [...] *c'est pour ça, c'est difficile* (parler français) ».

- Enquêtée n°18ex : « *Moi je parle pa heu je parle toujours l'arabe* [...] *toujours l'arabe à la maison, toujours* [...] *si je trouver quelqu'un comme moi je parle heu pareil que heu, je parle algérien toujours* [...] *si je parle français même, je comprends pas* ».

Cette séparation des espaces et des langues, langue d'origine en famille et français à l'extérieur, paraît globalement ne pas être vécue de manière identique selon les sexes. En effet, pour les hommes, qui généralement ont plus de contacts (emploi, réseau, etc.) avec la société d'accueil, la cellule familiale constitue souvent un « refuge », un repère identitaire, un endroit où l'on se retrouve et dans lequel on se ressource après la fatigue des périodes d'exposition à la société d'accueil. Jean-François de Pietro (1995 : 192) évoque, à cet égard, « *un lieu protégé, foyer où l'on se ressource au travers de sa langue maternelle* ».

En revanche, pour les femmes, qui généralement sont beaucoup moins confrontées à l'extérieur (moins d'emploi, éducation des enfants, tâches ménagères, réseaux denses, etc.), cette séparation est parfois synonyme de frustration, de solitude et tenue comme partiellement responsable des éventuelles lacunes en langue d'accueil. La famille devient alors, pour ces dernières, « *un lieu parfois surprotégé qui peut empêcher les contacts avec la région d'accueil* » (De Pietro, *ibid.*).

Très caricaturalement, on pourrait donc dire que la famille, ou « l'intérieur », présente souvent cette « *ambiguïté* » (De Pietro, *ibid.*) d'être à la fois le « refuge » des uns, les hommes, et la « cage dorée » des autres, les femmes ; avec, par conséquent, toutes les implications des situations respectives en terme de contact avec la société d'accueil.

Les deux manières d'appréhender la distribution des espaces et des langues semblent également très intimement liées au mode de fonctionnement du couple et à la répartition des rôles et tâches au sein de celui-ci. Ce fonctionnement du couple maghrébin correspond d'ailleurs souvent, chez les enquêtés, à la description que font Georges Lüdi et Bernard Py (1986 : 59) évoquant plus généralement les migrants d'origine méditerranéenne : « *les rôles du père et de la mère y sont nettement plus différenciés, la liberté de mouvement des filles est restreinte, ce sont les parents qui leur cherchent un mari, les frères (même cadets) les chaperonnent, etc.* » ; même si l'on peut reprocher à cette description un côté un peu stéréotypé.

III.3. Le français dans le couple

Le couple, ou la dyade ainsi constituée, représente « *la figure élémentaire du social* » (Merklé, 2004 : 39) et, bien en amont de la sociabilité intérieur/extérieur (à la maison, en famille/*vs*/dehors, avec les autres), il conditionne les rapports aux diverses langues en présence, et bien sûr, au français. Le rôle souvent actif du conjoint est d'ailleurs attesté par beaucoup des personnes enquêtées, que celles-ci soit de sexe féminin ou masculin. Cependant, comme les femmes représentent 62,85% des enquêtés (Espace Formateurs), qu'elles sont 32 sur les 35 Ex et que les entretiens avec les Ex ont été plus approfondis, c'est donc leurs déclarations qui seront ici les plus nombreuses. Ceci dit, le fait que les femmes soient plus nombreuses dans cette enquête ne semble pas être non plus le pur fruit du hasard.

A) Les déclarations des femmes

- Sur la dynamique du couple :

Dans certains couples, l'usage du français semble être le fait d'une volonté commune de se « confronter » à la langue du pays d'immigration, l'apprentissage paraît donc se faire en « synergie ».

- Enquêtée n°57 : « # *Un peu, avec mon mari, on essaie en français* ».

- Enquêtée n°26ex : « *Mon mari y parle bien français, on parle souvent en français (avec mon mari) et ça a appris tout seul* ».

- Sur le rôle du mari dans l'usage du français à la maison :

Dans certains cas, le mari connaît mieux le français et c'est lui qui pousse l'épouse à pratiquer la nouvelle langue ou qui fait office de « mentor ».

- Enquêtée n°36 : « # *Mon mari me pousse à parler français* ».

- Enquêtée n°25 : « # *Quand je dis un mot que je ne connais pas, c'est mon mari qui me corrige* ».

- Sur le rôle de la femme dans l'usage du français à la maison :

Parfois, lorsque la connaissance du français est en faveur du mari, la demande d'usage du français émane de la femme.

- Enquêtée n°57 : « # *Je veux apprendre le français, je dis à mon mari de parler avec moi en français* ».

- Sur l'effacement par rapport au mari :

Certaines enquêtées semblent renoncer à l'usage du français préférant laisser le mari s'exprimer à leur place. Ce type de comportement peut être imputé à la répartition des rôles dans le couple ou/et à une grande insécurité linguistique qui générerait une stratégie d'évitement³⁰⁵ (Goffman, 1974 : 20-24).

- Enquêtée n°29 : « *Oui heu vot'mari, c'est tout (rire) fermer la bouche (rire)* ».

- Enquêtée n°53 : « *Je laisse mon mari qui parle, moi je parle pas* ».

- Sur la « carence » du réseau personnel et sa conséquence, le mari comme presque seul interlocuteur :

Dans plusieurs cas, il semble que « l'étroitesse » du réseau social de certaines femmes conditionne le nombre potentiel d'interlocuteurs et que la communication, quelle que soit la langue, se fasse la plupart du temps avec le mari.

- Enquêtée n°20 : « # *Je n'ai pas de copines françaises [...] de voisins, de voisines pour discuter, à part mon mari, je suis assez seule* ».

- Enquêtée n°5ex : (Aide en arrivant) « *Ben c'est mon mari pour tout tout, ouais, y me dit tu gardes (regardes) la télé bien, la télévision et tout bah, c'est comme ça que je prends (apprends) hein, [...] ben je sors avec mon mari, y ben y reste derrière moi, y dise moi comment (parler)...* »

- Enquêtée n°10ex : « *Avant, c'est mon mari me m'accompagner les tous les, les médecins et... tous les choses mais mon mari il est décédé* ».

- Enquêtée n°32ex : « *Dans la journée heu... un petit peu... parce que toujours à tout seule avec mes enfants mon mari c'est tout [...] même à la maison mon mari toujours avec moi heu, il dit prends les livres lire heu heu, y'a la des mots comprends pas, c'est lui qui spliquer (explique)* ».

- Sur l'obligation de parler français puisque le conjoint ne comprend pas l'arabe :

- Enquêtée n°61 : « # *Mon mari ne comprend pas l'arabe, c'est obligé je parle français avec lui et comme ça, j'apprends beaucoup de choses, [...] on ne parle que français à la maison* ».

³⁰⁵ Ce point sera d'ailleurs développé p. 268.

Il faut ajouter à ces déclarations qu'interrogées sur une aide éventuelle, les femmes sont dix-huit³⁰⁶ (17,14%) à citer en premier leur mari comme recours face à un problème avec le français.

B) Les déclarations des hommes

- Sur le rôle de leur femme dans l'usage du français à la maison :

Chez certains enquêtés, il semble que ce soit la femme qui pousse le mari à l'usage du français avec, me semble-t-il, des visées pragmatiques.

- Enquêté n°35 : « # *Ma femme me dit toujours « parle français » parce que c'est mieux pour moi* ».

- Sur l'assistance en français :

Dans certains cas, lorsque la femme a une meilleure connaissance du français, elle devient un recours en cas de problème, que ce soit à l'oral ou à l'écrit.

- Enquêté n°24 : « *C'est ma femme* (qui m'aide en cas de difficulté en français) ».

- Enquêté n°25ex : (En cas de difficulté en français) « *Là y'a ma femme, ma femme, elle arrive à faire tout* ».

Durant l'entretien avec l'enquêté n°25ex, celui-ci a évoqué plusieurs fois l'importance du rôle de sa femme en cas de problème rencontrés au niveau du français (compréhension, administration, etc.).

- Sur l'espace « protégé » que représente la maison (De Pietro, 1995 : 192) :

Pour certains hommes, le foyer familial paraît représenter un espace particulier dans lequel ceux-ci retrouvent certaines « racines », et notamment, la langue d'origine.

- Enquêté n°13ex : « *Ben à la maison, je parle arabe marocain avec ma femme et tout, mes gosses... et en dehors français...* »

³⁰⁶ Primos : enquêtées n°21, 25, 29, 36, 44, 55, 57, 61 et 65 ; Ex : enquêtées n°5ex, 6ex, 9ex, 10ex, 20ex, 24ex, 26ex, 31ex et 32ex.

Pour combler un peu ce manque de déclarations masculines, on relèvera tout de même qu'interrogés sur une éventuelle aide en cas de problèmes rencontrés avec le français, huit hommes³⁰⁷ (7,61%) déclarent avoir d'abord recours à leur femme.

Il semble donc que, globalement, le rapport aux langues diffère selon les sexes, situation qui peut s'expliquer par le fait que « *l'opposition entre « l'extérieur » et « l'intérieur » différencie fortement la sociabilité masculine et féminine* » (Mercklé, 2004 : 41). En effet, beaucoup des personnes rencontrées semblent relever de ce que Michel Forsé et Alain Degenne (2004 : 60) qualifient de « *ménages traditionnels* », ménages dans lesquels la répartition des tâches favorise l'accès à « l'extérieur » pour les hommes alors qu'elle tend à « maintenir » les femmes dans la sphère du quotidien familial, « l'intérieur ». Ce mode de fonctionnement, s'il n'est bien entendu pas propre aux seuls Maghrébins, demeure tout de même proche de la répartition des tâches et des rôles telle qu'elle est couramment pratiquée dans les couples au Maghreb, à ce bémol près que les réseaux féminins qui existent au Maghreb (sœur, belle-sœur, voisine, amie, marché, commerces, etc.) n'existent souvent plus en France, avec pour conséquence, dans certains cas, un grand isolement.

Cette répartition des tâches ou des rôles et ses conséquences, notamment en terme d'exposition à la langue du pays d'immigration, apparaît et s'explique de plusieurs manières dont les plus visibles sont les différences au niveau de l'emploi et des réseaux sociaux.

³⁰⁷ Primos : enquêtés n°2, 3, 14, 16, 22, 24 et 62 ; Ex : enquêté n°25ex.

IV. Emploi, genre³⁰⁸ et français

Il est important, avant d'aborder tout problème lié à l'emploi, de signaler qu'une récente étude menée par l'Observatoire des Discriminations de l'Université de Paris-I et diffusée par de nombreux médias (AFP, RTL, le Nouvel Observateur)³⁰⁹ montre que la discrimination à l'embauche à l'encontre des Maghrébins est forte en France : « *Un candidat de 48-50 ans ou d'origine maghrébine a environ trois fois moins de chances en France d'être convoqué à un entretien d'embauche qu'un homme de 28-30 ans portant un nom à consonance française* » (AFP, 21/11/2006).

En ce qui concerne les enquêtés, les hommes, en général, sont rapidement confrontés à la nécessité de trouver un emploi pour faire vivre la famille, ce qui explique d'ailleurs leur moindre nombre dans les organismes visités et le fait qu'au-delà de trente ans ceux-ci disparaissent quasiment de ces mêmes organismes (cf. La répartition des sexes et des tranches d'âge, p. 45). En revanche, les femmes, généralement mariées, demeurent souvent sans emploi et se consacrent à la vie de la famille et plus particulièrement aux enfants.

Les chiffres donnés par le Ministère Délégué à la Cohésion Sociale et à la Parité (2005 : 26-30) à ce sujet sont d'ailleurs sans équivoque puisque, pour la population française dans son ensemble, les taux d'emploi sont de 74,9% pour les hommes contre 63,8% pour les femmes en 2004 (*ibid.* 26) avec un chômage de 11,1% pour les femmes contre 9% pour les hommes (*ibid.* 30). Mais cette inégalité s'aggrave encore pour les femmes immigrées puisque la population immigrée « *se caractérise par un écart entre les taux d'activité des hommes et*

³⁰⁸ Le vocable de genre est employé ici parce qu'il correspond à un clivage homme/femme qui relève plus de l'aspect social que de l'aspect biologique. La différence entre sexe et genre réside dans le fait que « *le mot "sexe" se réfère davantage aux caractéristiques biologiques et physiologiques qui différencient les hommes des femmes* » alors que « *le mot "genre" sert à évoquer les rôles qui sont déterminés socialement, les comportements, les activités et les attributs qu'une société considère comme appropriés pour les hommes et les femmes* » (cf. sources Internet, OMS). A propos de ce dernier, Christine Delphy (2002 : 1) déclare que « *Le genre, c'est ce que l'on pourrait appeler le "sexe social", c'est-à-dire tout ce qui est social dans les différences constatées entre les femmes et les hommes, dans les divisions du travail ou dans les caractères qu'on attribue à l'un ou l'autre sexe. Comme on a constaté qu'ils varient d'une société à l'autre (la division du travail n'est pas la même, les femmes faisant dans certaines sociétés ce que les hommes font dans d'autres), on en a conclu qu'il y avait un aspect variable des sexes, un aspect construit socialement que l'on appelle le "Genre"* ». Cependant, Wassyla Tamzali (2006 : 336-337) remarque que cette distinction peut s'avérer une véritable « *chasse-trappe* » pour la pensée puisque le genre féminin semble évoluer plus vite, au Maghreb, que « *le rapport de sexes et la morale sexuelle qui le détermine* ». Elle cite les exemples du Maroc (jusqu'en 2004) et de l'Algérie (jusqu'en 2005) où « *une femme ministre qui souhaitait se marier devait demander l'autorisation à son père ou à ses frères* ». J'emploierai donc les deux vocables mais avec parfois, quelques « réserves » quant à l'exactitude du domaine d'emploi...

³⁰⁹ Cf. sources Internet, discriminations à l'embauche.

des femmes (21 points) beaucoup plus important que dans le reste de la population (10,2 points). En effet, les hommes immigrés ont un niveau d'activité plus élevé que les non immigrés, alors que la situation est inverse pour les femmes (ibid. : 34) ». En outre, on relèvera que pour les immigrés originaires du Maghreb, d'Afrique subsaharienne ou de Turquie, le phénomène est encore accentué³¹⁰ puisque « parmi les actifs âgés de 25 à 59 ans, plus d'un sur cinq est au chômage » (Tavan, 2005 : 3).

Rappelons que la majorité du groupe des enquêtés Espace Formateurs (82,45%) est dépourvue d'emploi et que les hommes sont avantagés puisqu'un peu plus d'un cinquième d'entre eux possède un emploi (29,52% sans /vs/ 7,61% avec) alors que seul un petit sixième des femmes en est nanti (53,33% sans /vs/ 9,52% avec).

Les préoccupations liées à l'emploi apparaissent majoritairement dans les déclarations des hommes Primos et de beaucoup de femmes Ex, ce qui ne signifie cependant pas que le problème n'existe pas pour les autres, les femmes Primos, mais tout simplement qu'il semble se poser de manière moins « pressante ».

A) Les hommes

Pour les hommes majeurs fraîchement arrivés, mariés ou non, la préoccupation principale paraît être l'emploi³¹¹ et outre l'importance fondamentale du côté financier, c'est souvent la pérennité même du processus migratoire qui est subordonnée à l'obtention d'un travail :

- Enquêté n°3 : « # **La vérité, c'est dur pour moi la France, je trouve pas de travail, je travaille pas un an et demi, c'est dur pour moi** ».
- Enquêté n°8 : « # **Je trouve une maison et un travail et je reste ici en France** ».
- Enquêté n°14 : « **Si je trouve du travail, je reste, sinon, j'me barre** ».

³¹⁰ « Les Africains sont beaucoup plus mal placés sur le marché de l'emploi, qu'ils soient originaires de pays du Maghreb ou d'Afrique noire. Quels que soient le sexe, l'âge ou l'origine nationale de ces populations, leur taux de chômage ne descend jamais en dessous de 22 %. Les femmes immigrées sont encore beaucoup plus mal placées que leurs homologues masculins sur le marché de l'emploi. On observe également un léger différentiel au détriment des immigrés originaires d'Algérie. De même, il semble que les femmes originaires d'Afrique noire francophone sont, au-delà de 35 ans, dans une situation plus favorable que celles qui sont originaires du Maghreb » (Rapport d'activité 2001 de la Direction de la population et des migrations, chapitre 1).

³¹¹ On retrouve cette différence de priorité entre hommes et femmes dans l'enquête, qui présente beaucoup de similitudes avec ce travail, d'Annick Wuestenberg (1997 : 203-204) à propos de l'apprentissage de l'écrit « dans le but d'aider les enfants dans leur scolarité pour les femmes, dans le but de trouver un emploi valorisant pour les hommes ».

Le problème ne se pose pas pour les autres hommes (EX) puisque ceux-ci ne sont que deux dans cette enquête et possèdent un emploi.

B) Les femmes

Pour les femmes majeures, quasiment toutes mariées et mariées jeunes pour la plupart³¹², le problème de l'emploi semble se poser plutôt lorsque les enfants ont atteint un certain âge ou après une séparation (divorce, décès, etc.). Il concerne donc très majoritairement les Ex. En outre, pour certaines, le port du voile³¹³ et/ou « l'autorisation » du mari ou des parents sont visiblement des obstacles supplémentaires :

- Enquêtée n°22ex : « *J'ai besoin moi pour le (du) travail [...] XX chercher travail, moi le (je) reste pas à la maison comme ça parce que y'en a deux enfants, j'ai besoin pour l'argent* ».

- Enquêtée n°14ex : « *Ben par rapport au travail là parce que je mets le voile et tout [...] ben même là (dans l'organisme) j'ai pas trouvé le stage... mon deuxième stage c'était pour ça... presque... disons 50% pour ça... parce que quand ils me voyaient avec le voile comme ça [...] ils disent pas comme ça directement, mais je comprends, je le sens* ».

Pour l'enquêtée n°27ex le problème de l'emploi s'est posé après son divorce puisque avant : « *Il (mon mari) laisse pas ni travailler ni... c'est lui il fait les papiers, c'est lui il fait tout* ».

IV.1. Le lien entre emploi et apprentissage de la langue

Le lien que l'on peut supposer entre emploi et apprentissage du français est souvent souligné par les déclarations des enquêtés :

- Enquêté n°66 : « *# Je parle tout le temps avec les gens au magasin (donc le français c'est facile), c'est mieux* ».

³¹² Le vocable « jeune » est ici employé par rapport aux jeunes françaises. En effet, sur les 23 femmes de la tranche d'âge A (de 16 à 30 ans, cf. les données familiales p. 45), auxquelles il faut soustraire 3 mineures, 11 jeunes femmes entre 18 et 25 ans sont mariées.

³¹³ Sur le plan du port du voile, j'ai pris le parti de ne pas tenir compte de cette caractéristique strictement personnelle mais il semble, toutefois, qu'elle ne favorise guère l'obtention d'un emploi, voire, l'obtention d'un simple stage selon l'avis de la majorité des formateurs rencontrés.

- Enquêté n°13ex : « *Petit à petit, petit à petit... j'ai travaillé avec les Français et tout, donc là, à force à force à force... (je m'y suis mis) ».*
- Enquêté n°25ex : « *Là où je travaille, j'ai pas le choix, je parle en français [...] donc là (au travail), j'ai fréquenté des gens c'est pour ça que j'arrive un peu (à parler français) ».*
- Enquêtée n°31ex : « *J'ai travaillé deux ans avec une sociation (association), ben je travaille chez le particulier, j'ai pris (appris) beaucoup de choses avec eux, je parle avec eux, je sors faire les courses pour eux... »*
- Enquêtée n°34ex : « *Le français, j'ai appris au travail ».*

Mais le rôle du français pour trouver un emploi est également souligné :

- Enquêtée n°19ex : « *Je cherche des du travail, maintenant y deux ans comme je cherche du travail, je trouve pas [...] à cause de la langue, j'arrive pas à parler, j'arrive pas, je comprends pas tout ».*

Les multiples déclarations des formateurs rencontrés confirment en tous points cette « subordination » de l'obtention d'un travail à la « maîtrise » de la langue. D'ailleurs, lors d'une séance d'enregistrement, j'ai relevé le cas « exemplaire » de cette femme (une des enquêtées) qui, après avoir effectué un stage de couture en entreprise pour lequel son employeur s'était déclaré très satisfait de sa compétence technique, s'était toutefois vue refuser l'accession au poste parce qu'elle ne pouvait pas répondre au téléphone. On peut, cependant, opposer cet exemple à celui de cette autre femme, également issue du groupe d'enquêtés, qui, arrivée en France depuis trois semaines seulement et ne parlant que très peu le français, avait compensé ce manque de « compétence » par un grand dynamisme et s'était vue, après avoir effectué un stage, proposer un emploi dans le nettoyage ; profession qui nécessite, cependant, peut être moins l'usage du français³¹⁴.

Néanmoins, dans certains cas, l'emploi n'est qu'une garantie relative d'exposition à la langue du pays d'immigration car, dans certaines professions, la proportion de femmes immigrées est élevée : « *Les femmes immigrées se caractérisent également par une forte présence dans le domaine des services directs aux particuliers (assistantes maternelles, femmes de ménage, gardiennes d'immeubles...)* » (Tavan, 2005 : 3). C'est précisément le cas de beaucoup des enquêtées salariées puisque sur les huit Primos possédant un emploi, deux

³¹⁴ On relativisera cette dernière remarque puisque depuis quelques années, dans cette profession, on demande aux salariés de savoir lire les notices des produits.

sont femmes de ménage et que sur les 10 Ex possédant également un emploi, cinq exercent la même profession.

Si la « densité ethnique » des personnes au travail est élevée, la communication entre les travailleurs a de fortes chances de se faire majoritairement dans la langue commune la plus « confortable » comme c'est par exemple le cas à l'Université Stendhal où les personnes d'origine maghrébine affectées au nettoyage des bâtiments communiquent très souvent en arabe entre elles³¹⁵. Dans ce cas, l'emploi ne génère qu'une faible exposition au français. Si, en revanche, les personnes travaillent dans des environnements favorables à la communication en langue d'accueil (faible densité ethnique, contact avec les particuliers, etc.), le rôle de l'emploi dans l'exposition au français est renforcé. C'est notamment le cas des enquêtées n°4ex et n°28ex, toutes deux femmes de ménage, qui déclarent respectivement à propos de leur usage du français au quotidien :

- Enquêtée n°4ex : « ***Je rencontre les Français plus que les Mag (Maghrébins) parce que je travaille dans les banques*** ».

- Enquêtée n°28ex : « ***J'ai trouvé un travail vite fait [...] et puis dans le nettoyage, on parle*** »..

Le travail constitue donc un élément important dans l'ouverture du réseau du migrant sur la société d'accueil et, par conséquent, sur la langue : « *Immigrant workers usually pick up their second language at work* »³¹⁶ (Grosjean, 1982 : 237). Toutefois, les femmes et les hommes sont loin d'être à égalité dans ce domaine.

En effet, cette inégalité de traitement au niveau de l'emploi ainsi que ses conséquences sur le réseau personnel est bien souvent, dans le prolongement direct de l'inégalité de traitement selon les genres dans le domaine de la scolarité, avec les mêmes conséquences en terme de structure de réseau. Les deux exemples qui suivent sont ceux de femmes qui n'ont pas été scolarisées en France mais on peut additionner à ceux-ci les déclarations mentionnées dans le paragraphe sur le français au Maghreb (cf. enquêtées n°7ex, 23ex et 34ex, p. 164).

- Enquêtée n°16ex : « ***J'aurais, j'aurais pu aller à l'école parce que quand j'étais arrivée en France, oui, je serais sort heu, je serais peut-être m'en sortais mieux que maintenant, ouais, c'est vrai*** ».

³¹⁵ Lors d'une discussion informelle avec un chef de chantier spécialisé dans le nettoyage, celui-ci m'a confirmé d'une part la proportion assez élevée de femmes maghrébines dans les entreprises au sein desquelles il avait travaillé, proportion qu'il estimait « *au pif à 40%* » et, d'autre part, que celles-ci travaillaient surtout le soir (moins facile pour rencontrer d'autres personnes) et parlaient beaucoup en arabe entre elles.

³¹⁶ Les travailleurs immigrés apprennent généralement leur seconde langue au travail (Grosjean, 1982 : 237).

- Enquêtée n°29ex : « *Je suis arrivée ici, j'avais 14 ans, donc mes parents ils étaient pas d'accord pour me mettre à l'école... donc j'ai loupé aussi [...] je regrette beaucoup mais je peux rien faire... je voulais je voulais je voulais aller à l'école hein parce que mon frère il y va et moi...[...] c'était pas mon choix, ils ont décidé à ma place, ha non non, c'est pas mon choix du tout* ».

Beaucoup de femmes ont donc déjà connu, à cause de leur genre, d'importantes inégalités au niveau de la scolarité (en France ou au Maghreb) avec des conséquences au niveau du réseau social (extérieur/intérieur). Le « schéma » semble bien souvent perdurer et se reproduire au niveau de l'emploi, pour les mêmes causes et surtout, avec les mêmes conséquences.

D'ailleurs, la différence entre les réseaux sociaux selon le genre ne se limite pas au travail ou à l'absence de scolarité passée, elle prend source et existe aussi dans une répartition plus culturelle ou traditionnelle des rôles.

IV.2. Des réseaux (hors emploi) différents selon le genre

Si, comme on vient de le voir, les réseaux sociaux générés par l'emploi et donc le contact avec le français profitent globalement plus aux hommes, la différence persiste en dehors de l'emploi. En effet, il semble qu'une partie de la sociabilité masculine s'exerce également dans certains lieux publics (cafés, restaurants, associations, places, etc.), lieux où la présence féminine est faible, voire nulle.

- Enquêté n°25ex : « *Les week-ends, j'rentre dans des cafés où y'a des Arabes, comme ça* ».

Je suis d'ailleurs allé de nombreuses fois dans des associations maghrébines de quartier ou des cafés « maghrébins »³¹⁷ et la première chose qui « saute aux yeux », du moins pour un Français, est cette très faible présence féminine, voire son absence ; cette situation est assez commune au Maghreb.

Le cas de l'association Fraternité Teisseire³¹⁸ est également une bonne illustration de cette différence de sociabilité entre hommes et femmes. En effet, dans cette association où le bi(pluri)linguisme est de rigueur et l'alternance codique souveraine, on ne dénombre, sur

³¹⁷ Les guillemets signifient ici, la différence que j'opère entre un établissement qui vend des produits maghrébins mais dont la fréquentation est « mixte » (franco-maghrébine) et un établissement dont la fréquentation est essentiellement maghrébine, et bien souvent, très majoritairement masculine.

³¹⁸ Association grenobloise dont le président, Mr Lahcine, est un ami de longue date, et dans laquelle j'ai effectué plusieurs entretiens et enregistrements lors de ma précédente enquête (Biichlé, 2003).

environ 400 membres, qu'à peine 10% de femmes et, lorsque occasionnellement la population féminine augmente, lors de voyages ou d'excursions organisées par l'association, les femmes et les hommes sont séparés ou se séparent dans les transports ou pour les activités.

Il m'apparaît donc, à l'instar de Patricia Lambert que « *le contrôle social qui s'exerce dans des espaces « interstitiels » de proximité impose des rôles masculins et féminins, des normes de conduite et des injonctions de genre* » (2005 : 242).

Cependant, si la sociabilité masculine s'exerce à l'extérieur de la famille dans des lieux divers, je ne connais, en revanche, que peu d'endroits similaires, en terme d'élargissement du réseau social et donc du contact avec le français, destinés plus particulièrement aux femmes³¹⁹ ...

D'autre part, la non-mixité³²⁰ des lieux ou événements partagés (mariages, fêtes diverses, mosquée, etc.) par certains membres de la communauté peut également contribuer à déterminer des réseaux sociaux relativement différents selon le genre (ou le sexe). Il en va d'ailleurs parfois de même pour les activités au sein des associations et organismes de formation. En effet, dans deux cours des établissements visités (organisme D et I), les activités se déroulaient exclusivement entre femmes maghrébines, femmes pour lesquelles cette activité représentait quelquefois, en dehors des courses et des visites chez le médecin, « la sortie » hebdomadaire, l'unique contact avec la nouvelle société et le français. Or, selon les dires de nombreux formateurs et au vu de certaines interactions formateurs/apprenants auxquelles j'ai assisté, le problème posé (aux formateurs du moins) par ce type de configuration est que, bien souvent, les conversations se déroulent en langue(s) d'origine.

Cette différence entre les sociabilités masculine et féminine est en outre attestée par les déclarations de certaines femmes qui ne trouvent que très peu d'écho chez les hommes. Celles-ci sont en effet, sans avoir été questionnées sur le sujet, 10,47% (11) à faire des déclarations à propos de leur grande solitude, 8,57% (9) à déclarer ne pas avoir d'ami français et 2,85% (3) à déclarer avoir vécu cette situation de solitude dans leur passé.

- Exemples de déclarations sur la solitude :

- Enquêtée n°20 : « # *Je n'ai pas de copines françaises [...] de voisins, de voisines pour discuter, à part mon mari, je suis assez seule* ».

³¹⁹ Problème du sexe de l'enquêteur ?

³²⁰ La séparation des sexes selon les événements ou le contexte est également un trait assez caractéristique des relations sociales au Maghreb.

- Enquêtée n°25 : « # *Je connais presque personne* ».
- Enquêtée n°27 : « # *Je ne connais personne à part ma famille* ».
- Enquêtée n°31 : « # *Je n'ai pas d'amis en France* ».
- Enquêtée n°32ex : « *Toujours à tout seule avec mes enfants mon mari c'est tout* ».

- Exemples de déclarations sur le fait de ne pas connaître de Français :

- Enquêtée n°19 : « # *Je n'ai pas d'amis, pas de copines, je voudrais parler avec plus de Français, rencontrer des amis français, comme ça, je pourrais parler le français* ».
- Enquêtée n°30 : « # *Je connais pas de français [...] J'aimerais bien connaître comment ils vivent (les Français), comment ils sont* ».
- Enquêtée n°34 : « # *J'aimerais avoir des copains français, je cherche...[...] il n'y a pas de copains et de copines, c'est un gros problème* ».
- Enquêtée n°49 : « # *Le problème, c'est que je n'ai pas de copains (français)* ».
- Enquêtée n°32ex : « *Moi je parle pa heu je parle toujours l'arabe [...] toujours l'arabe à la maison, toujours [...] si je trouver quelqu'un comme moi je parle heu pareil que heu, je parle algérien toujours [...] si je parle français même, je comprends pas* ».

- Exemples de déclarations sur la solitude passée :

- Enquêtée n°53 : « # *Le français maintenant ça va parce que j'ai pris des cours et rencontré des gens, avant, je rencontrais personne* ».
- Enquêtée n°21ex : « *Je débrouille toute seule parce que il y a personne avec moi, j'étais toute seule, y'a pas de femme et tout, c'est ça c'est un petit peu dur mais, maintenant, je préfère toute seule* ».
- Enquêtée n°23ex : « *Problèmes de parler, de connais personne... et jusque longtemps l'a change de ville... c'est triste...* »

En revanche, sans avoir non plus été questionnés à ce propos, les hommes ne font aucune déclaration sur la solitude mais sont tout de même 6,66% (7) à déclarer ne pas avoir d'ami(s) français : « # *Je n'ai pas de copains français, c'est pour ça qu'on ne parle pas beaucoup français, c'est pour ça qu'on comprend pas, c'est pour ça qu'on apprend pas* » (enquête n°70).

Enfin, pour montrer des formes que peut parfois revêtir cette différence de sociabilité ou ce qui peut en être la cause, je citerai les déclarations de femmes à propos de cette différence.

Pour certaines, le côté « isolant » ou « dense » de leur réseau social paraît, en partie, être de leur fait ou, du moins, semble accepté :

- Enquêtée n°3ex : « *Je dis rien (Avant), je restais toujours à chez moi, j'ai un enfant, je gardais mon enfant* ».

- Enquêtée n°5ex : « *Oui oui, presque toujours mon mari qui le m'aide [...] moi j'aime pas quelqu'un d'autre, parce que pour explication, j'aime pas quelqu'un d'autre qui explique...* »

- Enquêtée n°10ex : « *Avant, c'est mon mari me m'accompagner les tous les, les médecins et... tous les choses mais mon mari il est décédé* ».

- Enquêtée n°18ex : « *Des fois mes mes enfants, des fois les voisins quand j'ai, mes mes enfants ils est pas à la maison c'est les voisins [...] toutes façons, moi je sorte pas beaucoup [...] toujours à la maison [...] toujours [...] parce que j'aime pas sortir* ».

- Enquêtée n°31ex : (En arrivant) « *Pour parler, je suis (j'étais) timide pour parler [...] ben je sors pas beaucoup quand je venais heu... j'ai, je suis tombée enceinte après, j'ai élevé mes enfants premier, deuxième et je sors pas beaucoup heu, j'élève mes enfants je sors (sortait) pas. [...] Je fréquente personne avant heu, je connais personne avant, et maintenant, heu je connais, ça va, je connais tout le monde, avant je, quand je rentrais (arrivée en France), je connais ni le bus ni heu, je sors pas, et maintenant je connais tout, je fais les papiers, avant mon mari il fait les papiers heu il fait tout les courses, et maintenant je fais tout seul, c'est tout ouais, tout le papier(s), mon mari il travaille toute la journée, je fais tout moi hein* ».

(Pourquoi pas de sortie avant) « *Je connais (connaissais) personne ici, je connais pas le la route, les rêts (arrêts) de bus, les... je connais (connaissais) rien. [...] je sors (sortais) pas seul, je sors que avec mon mari et maintenant j'ai pris l'habitude* ».

On peut remarquer que les raisons invoquées par ces femmes sont surtout le temps dévolu aux enfants, la peur de l'extérieur, l'insécurité linguistique³²¹ et le rôle « quasiment incontournable » du mari dans le rapport à « l'extérieur » (de la cellule familiale).

Cependant, pour d'autres femmes, ce « confinement » dans l'espace familial n'apparaît pas de leur seul fait, et en tous cas, n'est pas consenti :

³²¹ Ce point sera développé un peu plus tard.

- Enquêtée n°17ex : « *Ouais, beaucoup de problèmes [...] et ben je rester coincée à la maison, mon mari y me laisse pas sorti [...] je sors jamais la maison, jusqu'à mes enfants y... j'ai quatre enfants, après y allaient à l'école, après j'ai commencé sorti, et après j'ai commencé à... comprendre le français... voilà... et j'ai commencé un peu, petit à petit, à aller acheter le pain, acheter à épicerie à coté de nous, j'allais acheter le lait, petites choses... et après je commencer ça va mieux... mais quand même heu... c'est (c'était) très difficile pour moi [...] très difficile, j'y allais pas chez le voisin, j'y allais pas chez le famille, j'ai [...] non, y me laisse pas sortir, si je sors, ça y est, y me tue [...] ouais (éclat de rire), tu marques pas ça ? (en s'adressant à moi) ».*

« *Presque cinq ans... fermée à la maison, je sors pas, y me dit (mon mari) tu sors pas, je sors pas (...) maintenant ça va /hamdula/ (dieu merci) je sors avec mes filles... et mes enfants, /hamdula/ (rire) ».*

- Enquêtée n°21ex : « *Non, j'ai j'ai mariée, j'ai restée avec mon mari, je sors pas c'est... [...] non, j'ai restée presque (presque) trois ans à la maison, j'ai j'ai jamais sorti mais j'étais les nerfs en plus parce que je comprends pas heu [...] non non, je comprends rien, même j'allais à le médecin, je comprends pas et beaucoup de choses, c'est heu, c'est dur, trois ans (sans sortir) heu ».*

« *Ben non après heu, j'ai été discuter avec mon mari, j'ai dit non c'est pas la peine, c'est pas une vie rester à la maison, parce que je comprends pas [...] j'ai sortie et continué les cours dehors ».*

« *On vient d'Algérie, c'est pas la même langue, t'as restée bloquée à la maison parce que t'arrives pas, tu sors, tu même dehors t'avais des gens y parlent en français, tu comprends rien, t'allais chez le médecin, tu comprends rien, y'a que des choses ça, ça me bloquait, alors j'étais angoissée parce que j'arrive pas à comprendre parler, même quelqu'un y parle avec moi, je restais comme ça je comprends pas, c'est c'est, ça c'est plus dur dur dur [...] ben oui, en plus mon mari y veut pas (que je sorte)... »*

- Enquêtée n°27ex : « *Moi je sors (sortais) pas, j'étais mariée, avec mon mari je sors pas, il me laisse pas sortir non... il voulait pas sorte tout seule, il allait fermer (m'enfermer) tout seule, il laisse X la porte à moi tout seule ».*

« *Je pas sortir (je ne sortais pas)... c'est pas bien longtemps je sortais (que je sors) [...] au jour divorcée (depuis mon divorce) ».*

« *Il (mon mari) laisse pas ni travailler ni... c'est lui il fait les papiers, c'est lui il fait tout ».*

« *On (je) a pas en ce moment les amis que je sors bien ».*

« *Ben sortir, ben travailler, garder toujours les enfants à la maison, rester à la maison, rester fermée (enfermée)... lui (le mari) boire et accepte qu'aucune personne il vient à la maison ».*

- Enquêtée n°29ex : « *Non, jamais j'étais pas sortir (je ne sortais jamais) [...] parce que mon père (ne voulais pas)... [...] non non, moi j'ai pas sortie hein, si juste il est sortie comme j'étais l'âge de seize*

ans, peut-être je, j'arriver (arriverais) fe à parler français mais... [...] normalement, jusqu'à cette heu année que arri j'arrive à sorti... de chez moi ».

On retrouve dans les déclarations de ces femmes (toutes Ex) certaines des causes qui dessinent un réseau dense ou isolant (l'éducation des enfants, le rôle central du mari, les parents, la peur de l'extérieur, l'insécurité linguistique, etc.) mais la différence est que celles-ci imputent une part de responsabilité à leur conjoint ou leurs parents.

Il me semble, en outre, qu'il est possible d'ajouter à ces causes de réseaux denses ou isolants, le fait que la société d'accueil participe parfois également au « confinement » des personnes. La différence de sociabilité de certaines des enquêtées me paraît donc provenir de ces femmes elles-mêmes (peur de sortir, volonté de rester en famille, etc.) et/ou de causes qui leurs sont extérieures (le mari, les parents, la société, etc.).

Les femmes et les hommes, de par leurs différentes sociabilités, se trouvent donc souvent confrontés à des réseaux de types très différents et c'est précisément cette structure des réseaux respectifs qui « *détermine fortement et illustre le mode d'insertion sociale dans la région d'accueil* » (Matthey et Py, 1995 : 21) tout comme elle conditionne l'accès à la pratique et à l'apprentissage de la nouvelle langue (Matthey et Py, *ibid.*). Il semble donc possible de dire, sans toutefois procéder à des généralités abusives, que du fait de cette différence entre les réseaux des deux sexes, les femmes et les hommes se retrouvent souvent dans des conditions d'accès inégales à la nouvelle langue.

Cette forme de marginalisation³²² de certaines femmes demeure d'ailleurs souvent invisible à la société d'accueil puisque « *la vie quotidienne [...] est matériellement possible avec des connaissances élémentaires de la langue d'accueil et avec un minimum de contacts avec les autochtones* » (Lüdi et Py, 1986 : 59). Ce sont précisément les rencontres inattendues avec certaines d'entre elles ainsi que leurs témoignages qui ont profondément modifié cette étude.

Les enfants de certaines de ces femmes « invisibles », ainsi que beaucoup de travailleurs sociaux, m'ont d'ailleurs confirmé la chance d'avoir rencontré certaines d'entre

³²² On peut comparer, par certains aspects, cette marginalisation avec la situation de la communauté turque évoquée par Mehmet-Ali Akinci : « *la forte sociabilité communautaire qui domine chez les immigrés turcs de France [...] et leur permet de pratiquer leur langue au quotidien sans véritablement avoir de contact avec la langue française* » (2003 : 141).

elles et surtout, le « privilège »³²³ d'avoir pu les rencontrer en tête-à-tête mais ce, pour combien d'autres qui demeurent inaccessibles ?

Cependant, si la sociabilité des hommes s'exerce généralement plus vers l'extérieur que celle des femmes, ces dernières, lorsqu'elles ont des enfants, bénéficient aussi d'un contact avec la société d'accueil, mais de manière beaucoup plus transitive puisque demeurant majoritairement intrafamiliale : « *la présence d'enfant(s) dans la famille joue quant à elle un rôle éminemment positif dans l'intégration* » (De Pietro, 1995 : 192).

V. Identités, langues et famille

Tout au long du chapitre consacré au répertoire verbal, ont été abordées différentes situations et stratégies identitaires de migrants, la pluralité de celles-ci, ainsi que les évolutions éventuelles au fil des générations. Peut-être conviendrait-il d'ajouter maintenant, à la lueur des paragraphes précédents, que « *l'insécurité identitaire* » (Billiez *et al.*, 2002 : 65) et ce qui apparaît comme sa conséquence, « l'oscillation » entre des tendances ou facettes, semblent être relativement proportionnelles à l'exposition à la société d'accueil puisque c'est dans et par les réseaux sociaux « *que s'élaborent les nouveaux comportements et qu'évoluent représentations et stéréotypes* » (De Pietro, 1995 : 175). Si l'on accepte ce raisonnement, on se doit d'accepter également que les réseaux les plus ouverts exposent davantage la personne et *vice versa*. L'insécurité identitaire sera donc souvent, dans le cas des enquêtés, différente selon le sexe (ou le genre) puisque les réseaux respectifs diffèrent sensiblement. Bien entendu, lors de tout changement dans la nature du réseau, l'exposition à la société d'accueil sera modifiée et avec elle, le rapport à l'identité.

Ces remises en cause de l'identité par l'interaction avec le réseau trouvent d'ailleurs une bonne illustration dans les rapports entre parents et enfants, et ce, tout particulièrement dans la manière d'appréhender la complexité de transmettre l'identité d'origine sans toutefois compromettre l'insertion dans la nouvelle société.

La fierté³²⁴ de la transmission de l'identité par l'apprentissage de la langue d'origine aux enfants ou, au contraire, le dépit de n'avoir pas transmis cette « partie » d'identité,

³²³ Je fais allusion au fait d'avoir pu rencontrer en tête-à-tête des femmes alors que je suis un homme. Dans une enquête précédente (Biichlé, 2003), il m'est d'ailleurs arrivé plusieurs fois d'avoir programmé un entretien avec une femme et de me retrouver avec le mari en plus, circonstance qui n'était pas du tout prévue...

³²⁴ Dans les énoncés, l'expression de la fierté ou du dépit passe souvent par le para-verbal, notamment la prosodie, ces émotions sont beaucoup moins perceptibles, et pour cause, dans les transcriptions.

peuvent représenter autant d'indices. De manière plus générale, il paraît approprié de considérer qu'« *au sein même de la famille [...] la langue du partenaire et le fait d'avoir ou non des enfants constituent [...] des éléments pertinents* » (De Pietro, 1995 : 190).

Chez les personnes de l'enquête Espace Formateurs, bien peu font mention d'une préoccupation de préserver, pour elles-mêmes, la(les) langue(s) d'origine ; et ce, peut-être justement parce qu'elles continuent à la pratiquer. On relèvera tout de même l'exemple de l'enquêtée n°21ex qui déclare :

« Je sais pas comment expliquer que moi, c'est plus facile pour parler comme je trouve, je parle plus, je parle français beaucoup [...] voilà, y'a des mots en arabe, j'ai j'ai oublié hein » ; « Maintenant, avec mes enfants, je parle heu beaucoup de français [...] c'est le français mais comme je pars en Algérie, je parle au, même même avec ma ma famille, j'ai oub oublié un petit peu l'arabe, y'a des choses j'ai oubliées mais j'ai pas perdu l'arabe hein ! »

On perçoit, dans cette déclaration, une certaine fierté de la progression (en qualité et en volume) en langue d'accueil avec cependant, le souci de la loyauté envers la langue d'origine et l'identité qui lui est associée (connecteur oppositif « *mais* » et marqueur de régulation « *hein !* »). Ce positionnement se rapproche d'ailleurs d'une des formes de la posture d'exil identitaire telles que définies par Jacqueline Billiez *et al.* (2002 : 66) : « *se sentir décalé dans son pays d'origine* ».

Cependant, si peu de témoignages montrent une préoccupation personnelle de perdre la(les) langue(s) d'origine, les déclarations sur la transmission de l'identité d'origine aux enfants à travers la langue sont en revanche plus nombreuses.

V.1. Les regrets du manque de transmission de la langue

Certains enquêtés expriment des regrets à propos du fait que les enfants ne parlent pas la ou les variétés des parents :

- Enquêtée n°6ex : « *Avec mes enfants y coutent (comprennent) pas l'arabe aussi [...] si jamais y rentrent (vont) là-bas aussi (en Algérie), y'a rien du tout, voilà [...] quand ils être le bled aussi, ils arrivent pas [...] y parlent pas l'arabe [...] maintenant fi'l bled (au bled) y parlent que le français aussi » ; « *Parce qu'on parle heu l'arabe aussi avec mes enfants, parce que mes enfants y coutent (comprennent) pas l'arabe, y parlent que le français, que le français* ».*

On peut remarquer le souci de la perte du lien avec la société d'origine (« *si jamais y rentrent là-bas* ») ainsi que la manifestation d'une certaine déception (répétition de « *que le français* »).

- Enquêtée n°23ex : « *On parle un petit peu avec les les voisines [...] en cours ici aussi des fois, on parle avec les enfants des fois, les enfants aussi y demandent y parlent français, [...] y comprends pas parce qu'ils est tous nés ici, y comprend pas... autres choses de chez nous ».*

Dans cette déclaration, le clivage identitaire et linguistique (enfants/ici /vs/ parents/là-bas) est souligné entre les enfants « *tous nés ici* » et les langues « *de chez nous* ».

- Enquêtée n°34ex : « *Vraiment français (parlé en famille), il y a les enfants qui parlent vraiment que le français hein, ils comprend pas bien ce qu'on dit en arabe* ».

- Enquêtée n°34ex : « *Parce que ils (mes enfants) parlent que français, anglais et espagne... ils parlent pas le chleuh ni arabe* ».

Ici, il semble possible de percevoir un clivage identitaire plus global avec une opposition entre Europe (français, anglais et espagnol) et Maghreb (chleuh et arabe). On relèvera en outre, la pluralité de l'identité d'origine ainsi que l'ordre d'apparition, chleuh puis arabe.

V.2. La satisfaction de la transmission de la langue

Pour d'autres enquêtés, la transmission de l'identité par la langue est source d'une certaine fierté, et parfois même, de distinction par rapport à ceux qui n'ont pas su préserver leur identité à travers leurs enfants :

- Enquêtée n°20ex : « *Marocain... mais avec mes enfants français [...] mais ils comprends l'arabe* » ; « *Ma fille, la dernière, elle est cinq ans, elle comprend pas l'arabe [...] (rire) les autres, elles comprends, elles répond mais la petite non* ».

- Enquêtée n°31ex : « *A la maison, je parle tunisien et ils comprends mes enfants [...] ils réponds en français mais ils comprends tunisien* ».

(Dans ces énoncés, la fierté de la transmission de la langue, plus perceptible à l'écoute, laisse également supposer la fierté de la transmission de l'identité)

Dans ces deux exemples, on remarquera que les personnes admettent que la communication avec leurs enfants passe, de la part de ces derniers, par l'usage du français, mais immédiatement, elles contrebalancent leurs propos en soulignant la « compétence » des enfants en langue d'origine (présence du connecteur oppositif « *mais* »).

- Enquêtée n°33ex : « *Les trois filles* (les miennes) *elles parlent bien arabe* [...] *y'a des familles, y en a des biens des filles, ici y'en a même pas tu parles avec lui arabe elle comprend pas !* »

Dans cet exemple, être une fille « bien », c'est savoir parler l'arabe « bien », ce qui signifie également un jugement négatif sur celles qui ne parlent pas bien, sur ceux qui n'ont pas su transmettre la langue et enfin, une attitude normative (« bien ») qui peut révéler un positionnement identitaire. Georges Lüdi (1995 : 234) évoque, sur ce dernier point, « *une figure identitaire saillante : être puriste en ce qui concerne la langue d'origine* ». En outre, on notera que seules les filles semblent concernées par cette déclaration, ce qui confirme les travaux de Nassira Merabti (1991 : 313) dans le sens où « *le maintien et la diffusion de la langue d'origine à travers les grappes relationnelles est assuré tout particulièrement par les filles* »³²⁵. Il est pareillement possible d'y voir une confirmation de la différence de réseau et de pratiques en fonction du sexe.

La déclaration de l'enquêtée n°29ex illustre particulièrement bien les liens entre langue(s) et identité(s), la complexité du « dosage » entre les langues ainsi que la nécessité d'apprendre la langue du pays d'immigration sans, pour autant, perdre ou ne pas transmettre une partie de l'identité :

« *Je le mélange, la petite fille elle a 12 ans, donc je le mélange un peu* (arabe/français) [...] *je le prends* (lui apprend) *le français et tac l'arabe pour qu'elle comprenne ici, où elle est sa place... je veux pas qu'elle va être français à 100%, je veux pas aussi qu'elle parle l'arabe X pour qu'elle va à l'école, se débrouiller aussi [...] donc je fais mon mieux pour parler tous les deux* ».

On retrouve dans cette déclaration le « mélange » (bilinguisme), le souci d'apprendre les deux langues (« *le français et tac l'arabe* ») avec ses conséquences sur l'identité (« *sa place* » ; « *je veux pas qu'elle va être français à 100%* »), la nécessité de l'apprentissage du

³²⁵ L'exemple de l'enquêtée n°17 va également dans ce sens puisque celle-ci déclare parler le français un peu avec son fils, en cours et chez le médecin mais parler arabe avec son mari et sa fille.

français pour le présent et surtout, le futur de l'enfant (l'école, « *se débrouiller* ») et enfin, la solution adoptée : « *je fais mon mieux pour parler tous les deux* ».

V.3. Parler français pour les enfants

Enfin, pour certains enquêtés, la motivation principale de l'usage du français avec les enfants semble résider dans le fait que celui-ci est la langue de la société d'accueil et qu'il leur sera nécessaire :

- Enquêtée n°26ex : « *Chez nous (à la maison), on parle français heu parce que j'ai un petit fils (jeune fils) alors on parle souvent heu français* ».
- Enquêtée n°32ex : « *Parce que je vivre ici j'aime le prends ça (apprendre le français) parce que surtout même pour mes enfants* ».

Annick Wuestenberg (1997 : 203) évoque d'ailleurs, à propos de la motivation de certaines femmes à apprendre à lire et à écrire, l'aide que celles-ci pourront apporter à leurs enfants dans leur scolarité.

Cependant, admettre cette « nécessité » de l'usage du français en famille ne signifie pas un renoncement à la transmission de la langue d'origine :

- Enquêté n°25ex : « *On parle en français (avec femme et enfants), j'essaie par contre de dire à mes enfants quelque chose en arabe comme ça (de leur apprendre un peu)* ».

De plus, pour l'enquêtée n°27ex, l'échange parents/enfants, dans ce cadre de répartition des langues, profite à tous les participants de l'interaction :

« *Je parle plus français moi, plus français parce qu'avec mes enfants... [...] bon, bien sûr, arabe aussi, et y savent parler comme moi l'arabe [...] je tiens beaucoup qu'y apprends (l'arabe)* » ;
« *Avec les enfants je parle un peu arabe pour comprendre un peu [...] ils parlent français et je expliquer pour comprendre l'arabe* ».

Ces propos illustrent le fait que « *la famille fonctionne comme milieu d'apprentissage réciproque et original* » (Dabène et Billiez, 1984 : 25). Cette interaction entre parents et enfants ne se limite d'ailleurs pas à une aide linguistique puisque, dans certains cas, c'est par

l'intermédiaire de ceux-ci que le réseau social des parents s'étend, et qu'ils sont également une aide précieuse pour les rapports avec l'administration, le téléphone, les factures, etc.

- Enquêtée n°5ex : « *Y'a mes enfants aussi bah qui me aident aussi hein, surtout l'aînée, l'aînée elle est me, elle m'aide beaucoup hein (rire) avec moi* ».

- Enquêtée n°11ex : « *Parce que maintenant, c'est mes enfants y m'ont fait la route quoi [...] voilà [...] mes enfants y me dit maman, pourquoi tu sors pas ou je sors avec les enfants, je ramène à l'école et je commencer parler avec les gens un petit peu... et et après, j'ai pensé, moi j'ai perdue quoi, j'ai perdue dans un pays, je connais pas, je connais rien du tout et je commencer parler, j'ai commencé un petit peu travailler, j'ai commencé faire des choses, j'ai fait des cours heu, heu j'ai commencé faire la couture heu un petit peu, tout quoi, j'ai commencé un petit peu bouger quoi !* »

- Enquêtée n°17ex : « *Je sors jamais la maison, jusqu'à mes enfants y... j'ai quatre enfants, après y allaient à l'école, après j'ai commencé sorti, et après j'ai commencé à... comprendre le français... voilà...* » ; « *Je sors dej heu je commencer sorti avec mes enfants, je contre (rencontre) les gens dehors* ».

- Enquêtée n°20ex : « *Non, c'est facile [...] ça va, avec mes enfants, ils donnent un coup de main (pour parler)* ».

J'ajouterai, pour faire le lien avec d'autres travaux réalisés auprès d'enfants de migrants de France (Dabène, 1987, 1988 ; Billiez, 1985, 1990, 2005, Merabti, 1999 ; Trimaille, 2003 ; Lambert, 2005) que ces déclarations montrent le « poids » et la responsabilité que ces enfants assument parfois envers leurs parents (rapports à la langue, réseau, suivi scolaire de la fratrie, etc.), poids que les enfants des Français natifs n'ont, en général, pas à porter. On retrouvera une bonne illustration de ce « poids » dans l'entretien avec Hanène dans la troisième partie (p. 270).

A travers ces différents témoignages, il apparaît que la famille de migrants avec enfant(s) est l'un des lieux, si ce n'est le premier, où se joue la confrontation entre langues, représentations et identités. Elle présente à la fois l'avantage de constituer un refuge sécurisant (De Pietro, 1995 : 192), une « enclave » du pays d'origine en terre d'immigration, mais également l'endroit au sein duquel, grâce ou à cause des enfants, la confrontation à la nouvelle société devient inéluctable (Lüdi et Py, 1986 : 42). C'est donc, particulièrement pour certaines femmes, par la famille et en elle que s'amorce l'interaction entre les systèmes en présence, l'« *équilibre entre les cultures d'origine et d'accueil* » (De Pietro, *ibid.*).

Toutefois, pour certaines femmes, cet aspect peut s'avérer à double tranchant puisque, si les enfants impliquent le contact avec la nouvelle langue, ils peuvent aussi représenter un frein au contact avec la nouvelle société dans le sens où le temps qui leur est consacré, notamment dans les familles nombreuses, se substitue au temps potentiel que ces femmes pourraient avoir pour d'autres activités.

Le mode de fonctionnement du couple joue également un rôle décisif puisque schématiquement, selon les cas, il y aura entraide et ouverture à la nouvelle société, de la part d'un ou des deux conjoints, ou volonté de rester dans une configuration plus traditionnelle, avec parfois pour conséquence une certaine marginalisation, voulue ou subie, de la femme.

Bien entendu, tous les degrés entre ces deux types de fonctionnement existent mais il semble que les fonctionnements plus traditionnels profitent majoritairement aux hommes en termes d'ouverture à la nouvelle société et, par conséquent, à la langue.

Il apparaît également, et c'est lié, que les sociabilités diffèrent souvent selon le sexe ou le genre (Mercklé, 2004 : 41) avec des conséquences en terme de réseau, et ce, non seulement au niveau de l'emploi, mais parfois aussi, au niveau du quotidien. Cependant, en terme d'ouverture à la société d'accueil, cette différence semble bénéficier principalement aux hommes qui bénéficient de réseaux plus ouverts que les femmes et donc, de plus de contacts avec la nouvelle langue.

VI. De la nécessité de parler français

J'ai évoqué l'importance que peut représenter la connaissance du français en terme d'emploi, son rôle dans la cellule familiale et, plus globalement, le prestige que celui-ci revêt souvent au Maghreb et en France. Cependant, je n'ai que brièvement abordé le lien que font les enquêtés (Espace Formateurs) entre usages ou connaissances de la langue du pays d'immigration et insertion dans la nouvelle société ainsi que la nécessité, pour ceux-ci, de connaître le français pour faire face aux impératifs de la vie quotidienne.

VI.1. Les liens entre apprentissage, usage du français et intégration

Il est communément admis que l'insertion, pour un migrant, au sein d'une nouvelle société va de pair avec l'usage de la langue du pays d'immigration (pour les pays « monolingues ») : « *La connaissance du français est le premier atout de votre intégration* ».

(contrat d'accueil et d'intégration, p. 1) Le français est donc souvent considéré comme « *synonyme d'intégration, d'ancrage social et de réussite* » (Billiez et al., 2000a et 2002 : 70). On retrouve cette équation entre connaissance de la langue du pays d'immigration et intégration dans les propos des enquêtés. Chez certains, le prédicat « s'intégrer » est d'ailleurs parfois verbalisé :

- Enquêté n°6 : « # *Je suis venu ici en France, c'est pour m'intégrer, et c'est pour ça qu'il faut bien parler la langue* ».

- Enquêté n°70 : « # *On en a besoin ici (du français) pour s'intégrer avec les Français* ».

Pour la plupart des autres, l'idée d'intégration est plus implicite mais s'exprime sans équivoque dans une formule que l'on pourrait résumer sous la forme de l'aphorisme « on est en France donc on parle français ».

- Enquêté n°24 : « # *Je ne parle arabe qu'en famille, quand on sort, il faut parler en français* ».

- Enquêtée n°41 : « # *J'habite ici, j'ai mes amis ici, je fais comme les Français, parler bien c'est bon* ».

- Enquêté n°50 : « # *La France c'est un pays français donc il faut qu'on parle bien pour comprendre tous les gens* ».

- Enquêté n°66 : « # *Partout je parle français, c'est pas mon pays, c'est pour ça, obligé, obligatoire* ».

- Enquêté n°1ex : « *Ici, on vit en France, on parle français* ».

- Enquêté n°6ex : « *On vient ici la France, alors vous démerdez le français* ».

- Enquêté n°16ex : « *Faut mieux parler français parce qu'on vit... (ici)* ».

- Enquêtée n°20ex : « # *Maintenant, je suis en France, c'est obligé d'apprendre le français* ».

- Enquêté n°23ex : « # *On parle en français, on est en France ici* ».

- Enquêtée n°27ex : « *D'abord faut comprendre français... pour vivre c'est mieux* ».

- Enquêtée n°19ex : « *Mais moi, si je trouve, je parle français mieux, parce que j'ai la nationalité française, je va vivre ici, je va pas mourir (?) mais je va pas y aller encore mon pays [...] moi je veux, j'ai j'ai choisi, je veux XX à vivre ici avec mes enfants, moi je cherche à te, à comprendre français, c'est mieux* ».

Dans ces énoncés, on relèvera la récurrence du verbe « falloir » (souligné), des vocables d'obligation et des aphorismes de style « on est ici donc on doit ».

En outre, au-delà de la vocation purement intégrationnelle de l'usage du français, plusieurs enquêtés soulignent le lien entre usage de celui-ci et régularité de la pratique :

- Enquêtée n°1 : « # *Si on parle toujours notre langue, on ne peut pas parler français* ».
- Enquêtée n°21 : « # *Si on parle français tous les jours, tout le temps, c'est facile* (de parler français) *mais si on parle des fois oui, des fois non, c'est difficile* ».
- Enquêtée n°6 : « *Si tu parles toujours l'arabe, c'est plus difficile d'apprendre* (le français) ».
- Enquêtée n°3ex : « *Si on suivre toujours parler français, c'est sûr on arrive bien* ».

Cependant, si les représentations attachées à l'intégration et l'apprentissage par l'usage de la langue semblent trouver écho chez certains enquêtés, dans les institutions françaises et dans la société en général, force est de constater, au minimum, que pour certains des enquêtés la « recette » reste vœu pieux. Rappelons simplement que certaines déclarations attestent, plus ou moins explicitement, d'un usage réduit, voire parfois quasiment nul du français au quotidien : Exemple : « # *Moi, le problème, c'est que je parle tout le temps en arabe, avec mes amis, mon mari, c'est la vérité* » (enquêtée n°53). Ce point, qui paraît présenter des implications au niveau de la structure du réseau social, sera développé dans la troisième partie.

VI.2. Le français au quotidien : des raisons pragmatiques

« *Je vis de bonne soupe et non de beau langage* » (Molière, *les femmes savantes*, acte II, scène VII, 530).

Si le rôle du français est important en terme d'insertion, d'emploi, etc., pour beaucoup d'enquêtés, la connaissance de celui-ci constitue avant tout, une nécessité pour l'accomplissement des tâches indispensables du quotidien. En effet, de nombreuses déclarations concernant les difficultés rencontrées dans la vie de tous les jours et liées au français ont émergé sans pourtant avoir posé de question particulière à ce sujet. Les domaines mentionnés concernaient très majoritairement et hiérarchiquement la santé (médecin, hôpital, pharmacie, etc.), l'administration (papiers, poste, etc.)³²⁶ et les courses (marchés, grandes surfaces, magasins).

Les déclarations ci-dessous reflètent d'ailleurs cette nécessité, ce « besoin » pour reprendre le vocable le plus récurrent :

³²⁶ Ce domaine administratif est également cité par Annick Wuestenberg (1997 : 204) comme « *objectif souvent mentionné* ».

- Enquêtée n°15ex : « ***J'ai besoin pour le la français parce que je vais, je parti à la docteur, je parti à les marchés un peu, je parti les commissions, je parti les tout, alors je toujours emmener ma fille, et c'est...*** »

Cette enquêtée exprime son besoin de français au quotidien pour des tâches de « base » (les commissions) mais on remarquera la nécessité de la fille comme interprète qui souligne également un manque d'autonomie.

- Enquêtée n°22ex : « ***Chercher*** (je cherche) ***pondre*** (répondre) ***bien le français*** [...] ***parce que ici, j'ai besoin pour le parler français oui, [...] j'ai besoin ici beaucoup beaucoup de choses pour le français parce que parler*** (pour aller) ***chez le médecin, je viens chercher le travail, quelqu'un y téléphoner chez nous, heu je pas ne réponder tout de suite, heu quand même...*** »

Dans cette déclaration, outre l'aspect du besoin, on retrouve l'exemple du téléphone qui paraît poser problème.

- Enquêtée n°31ex : « ***C'est plus le français dehors dehors, dehors plus le français parce que on fait fréquente, parce que le plus, on fait les courses avec le français dehors, les magasins français, la poste français, l'école français*** ».

On retrouve, ici la dimension extérieur/intérieur et la répartition entre les langues en fonction de domaines précis.

Interrogés sur ce sujets, 100% des formateurs et acteurs sociaux déclarent que la priorité pour les primo-arrivants, est de pouvoir se « débrouiller » au quotidien :

- « ***Primauté devrait être accordée au français parlé de tous les jours, la langue de la vie quotidienne*** » (entretien formateur n°8).

- « ***Non, il doit*** (le français) ***viser le plus oral, celui qu'on entend, celui de tous les jours*** » (entretien formateur n°16).

- « ***Non, le vocabulaire courant, le français usuel, de la vie quotidienne, du concret*** » (entretien formateur n°17).

Dans un rapport du CREDIF³²⁷ datant de 1974³²⁸ et concernant le rapport au français des ouvriers et employés d'une grande entreprise métallurgique, les auteurs mentionnent six entretiens avec des migrants originaires du Maghreb et distinguent deux niveaux en français en fonction de la connaissance de celui-ci. Le premier correspond relativement bien aux situations décrites par les enquêtés ci-dessus : « *L'acquisition de l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne : achats, contacts avec l'administration [...]. Ce sont les connaissances indispensables pour ne pas solliciter à tout moment l'aide d'autrui* (Perillat et Berton, 1974 : 24) ». Les auteurs ajoutent que si l'on estime être parvenu à ce premier niveau de référence (autonomie) « *la conscience des difficultés (en français) sera moins grande* » (*ibid.* 26). On notera, cependant, que les personnes interrogées pour cette enquête possèdent toutes un emploi, ce qui n'est que rarement le cas de nos enquêtés.

Pour bon nombre des personnes de l'enquête Espace Formateurs, l'apprentissage du français représente donc, avant tout, une nécessité en terme d'autonomie et, les plus concernées semblent être les femmes, Primos ou Ex.

Cependant, pour une minorité d'enquêtés, le problème ne se pose pas/plus au niveau de l'oral mais au niveau de l'écrit et ce, plus particulièrement chez les Ex. En effet, ils sont 7,14% (3 femmes et 2 hommes) des Primos et 31,42% des Ex (11 femmes et 2 hommes) à avoir déclaré que leur problème se situait avant tout, au niveau de la lecture et l'écriture :

- Enquêté n° 21 : « *Mon problème, c'est l'écriture* ».

- Enquêté n° 16 : « *Franchement, j'ai aucun problème avec la langue française. [...] Pour écrire et lire j'ai besoin d'aide, c'est clair* ».

- Enquêté n°21ex : « *Parce que moi, pour moi, j'ai besoin parler, j'ai surtout, pour lire aussi c'est un petit peu plus, le problème c'est lire [...] cela c'est le plus dur aussi* ».

On notera que les Ex sont plus nombreux dans ce cas de figure (31,42% /vs/ 7,14%) et que les seuls hommes Ex en relèvent. Pour ces enquêtés, l'objectif semble à peu près correspondre au niveau de référence 1 du rapport du CREDIF pour les travailleurs français : « *la pratique orale et écrite du "bon" français, exempte de faute de vocabulaire, d'orthographe, de grammaire* » (Perillat et Berton, 1974 : 23). Toutefois, cela ne signifie en

³²⁷ Centre de Recherche et d'Etude pour la Diffusion du Français.

³²⁸ Perillat, J., Berton, S., 1974, *Images d'une langue, le Français*, CREDIF.

aucun cas que le problème de l'écrit ne se pose pas pour les autres enquêtés mais plutôt que celui-ci cède le pas à des besoins plus immédiats.

VII. Des attitudes et représentations associées au français et à son usage

Les représentations et/ou attitudes dont il sera fait état dans ce paragraphe émanent exclusivement des personnes de l'enquête l'Espace Formateurs. Les réponses aux questions posées ont souvent été codées sous des formes telles que : +/0/- (beaucoup/un peu/pas du tout). Les extrêmes seuls (+/- soit beaucoup/pas du tout) seront donc pris en compte parce qu'il est très difficile de différencier « peu » de « un peu » ou d'« un petit peu », réponses qui furent assez nombreuses. Cette méthode peut paraître assez approximative mais obtenir des résultats plus précis aurait nécessité des moyens supérieurs à tout point de vue, moyens qui ont fait défaut. D'autre part, il sera majoritairement fait état des déclarations des femmes (Primos ou Ex) et des hommes Primos puisque les hommes Ex ne sont que deux sur l'ensemble du groupe.

Mais avant d'aborder le sujet, il est important d'avoir connaissance de certaines caractéristiques du groupe concernant le rapport à l'écrit puisque cet aspect revêt, spécialement dans notre société et, à plus forte raison pour des migrants, une signification particulière et que les représentations attachées à la langue en seront forcément affectées.

En effet, la question de l'alphabétisation des enquêtés n'a jamais été posée directement mais, lors des questions portant sur les situations individuelles (fiche, *cf.* p. 20), il a été demandé aux enquêtés quelle(s) langue(s) ceux-ci savaient écrire (sous forme de question ouverte). Cette manière de procéder visait à ne pas « heurter »³²⁹ la sensibilité de personnes qui se trouvaient souvent précisément en phase d'apprentissage du français et/ou de son écriture et de savoir également si ces dernières savaient écrire l'arabe. Les réponses ainsi obtenues ont été classées en deux types :

- les « oui » lorsque la réponse était directe et ne laissait que peu de place au doute : « le français », « l'arabe », « le français et l'arabe », etc. ;
- les « peu » lorsque les réponses étaient moins affirmatives, plus modérées : « un peu », « je connais l'alphabet », « un petit peu », « pas très bien », etc.

³²⁹ Une tentative goffmanienne de préservation de la face.

Les « peu » ne seront pas pris en compte parce qu'il paraît bien difficile de trancher entre « un peu », « un petit peu », etc. et seuls les « oui » seront retenus.

Je ne me suis jamais attardé sur le sujet de l'écriture pour deux raisons : parce que la question intervenait en fin d'entretien et que le temps était compté et surtout, parce que pour certains enquêtés, le sujet était particulièrement sensible. Il est d'ailleurs arrivé plusieurs fois que des personnes insistent pour écrire elles-mêmes leur nom sur les fiches. Si les gestes étaient souvent lents et hésitants, j'ai vu à chaque fois une grande fierté émaner des personnes et cela m'a permis une nouvelle fois, d'appréhender un peu mieux « l'âpreté » de ne pas savoir écrire dans une société où ce critère demeure majeur.

Ce sont donc, 30,3% (20 sur 66) des femmes qui déclarent écrire le français (« oui ») contre 41,02% (16 sur 39) pour les hommes. En ce qui concerne l'arabe, la différence se creuse puisque 53,03% (35 sur 66) d'entre elles déclarent l'écrire alors que les hommes sont 92,3% (36 sur 39).

	français	arabe
Femmes (66)	30,3% (20)	53,03% (35)
Hommes (39)	41,02% (16)	92,3% (36)

Tableau 12 : Connaissance de l'écrit selon le sexe

Cependant, une différence existe entre les Primos et les Ex. En effet, 44,28% (31 sur 70) des Primos déclarent écrire le français contre 14,28% (5 sur 35) pour les Ex, et 81,69% des Primos (58 sur 75) déclarent écrire l'arabe contre 37,14% (13 sur 35) pour les Ex.

	français	arabe
Ex (35)	14,28% (5)	37,14% (13)
Primos (70)	44,28% (31)	81,69% des Primos (58)

Tableau 13 : Connaissance de l'écrit Ex/vs/Primos

La différence entre les résultats des Primos et ceux des Ex s'explique en partie par la présence de 10 personnes de moins de 18 ans (toutes primo-arrivantes et scolarisées) et également par le fait que sur 35 Ex, 32 sont des femmes.

A l'instar des caractéristiques du groupe concernant la scolarité, et pour cause, on observe un assez net déséquilibre de la connaissance de l'écrit, arabe ou français, en faveur des hommes. La relation entre connaissance de l'écrit et connaissance de « la » langue a été d'ailleurs souvent mise en avant par les enquêtés :

- Enquêté n°70 : « # *Je sais lire et écrire, c'est pour ça, c'est facile pour moi* (le français) ».
- Enquêtée n°11ex : « *Y'a des choses on sait pas lire pour dire les choses bien comme y faut... non* ».
- Enquêtée n°24ex : « *C'est le français le plus difficile [...] pour moi c'est difficile [...] parce que comme j'arrive pas ni lire ni écrire, pour moi c'est difficile* ».
- Enquêtée n°29ex : « *Ben c'est facile, en fait, si on sait lire, écrire, on a pas de l'accent, c'est clair que ça va beaucoup mieux mais c'est difficile si on est timide, si on est mal à l'aise... que on sent qu'on est pas comme les autres parce que les autres y savent lire et écrire, y parlent bien, enfin tout, y répondent et... [...] pour moi franchement c'est difficile* ».

Les représentations et attitudes qui figurent dans les paragraphes suivants sont donc, souvent imprégnées de l'idée que la connaissance de « la » langue passe par la scolarisation, la connaissance de l'écrit ainsi que par l'équation subséquente : norme = langue. Rappelons que cette « sublimation » de « la » langue à l'aune de l'écrit, déjà prégnante en France (Gadet, 2003 : 32), est bien souvent accrue chez les Maghrébins puisque profondément inhérente au rapport entre les variétés dans le système diglossique.

VII.1. De la reconnaissance de plusieurs variétés de français

Si, pour beaucoup d'enquêtés, la connaissance du français représente avant tout un besoin lié à l'autonomie, pour d'autres, plus avancés dans le contact avec celui-ci, des variétés sont distinguées ainsi que des registres différents selon le contexte.

- Les variétés selon les régions (diatopie) :

- Enquêté n°14 : « # *Ca dépend des gens, par exemple les Bretons sont durs à comprendre* ».
- Enquêté n°25ex : « *La langue marseillais, par exemple, c'est un peu difficile, dès qu'ils parlent un peu vite, je comprends rien* ».
- Enquêté n°16 : « *Grenoble et Marseille, c'est pas pareil* (les gens ne parlent pas de la même manière) ».

- Les « registres » de langue selon les contextes (diaphasie) :

- Enquêté n°14 : « # *Quand tu parles avec un Français en vacances ou dans son travail, c'est pas la même chose* (façon de parler) ».

- La norme et les vernaculaires (diastratie)³³⁰ :

- Enquêté n°22 : « # *Il y a deux français, celui de tous les jours et celui des livres* ».

- Enquêté n°46 : « # *Il y a des mots que je ne comprends pas parce que ce n'est pas du français !* (cite l'argot) ».

- Enquêté n°54 : « # *Il y a une différence, ici, [...] si je parle bien dans la rue* (vernaculaire), *ça veut pas dire que je parle bien...* »

On remarquera chez ces deux derniers enquêtés, la prégnance des représentations attachées au « bien parler » et la distinction qui est opérée entre « la langue » et les vernaculaires (argot, français de la rue)³³¹. Ces déclarations métalinguistiques sont cependant relativement marginales sur l'ensemble du corpus mais on observera que ces déclarations n'émanent que d'enquêtés hommes ce qui tend à accréditer la différence de teneur et de quantité du contact avec la langue, donc de réseau social, selon le genre ou le sexe.

VII.2. De la « quantité » de français parlé au quotidien

Afin de mieux connaître la manière dont les enquêtés se représentaient leur propre usage du français au quotidien, il leur a été demandé s'ils parlaient celui-ci, « beaucoup », « un peu » ou « pas du tout » dans la vie de tous les jours. On peut reprocher à cette autocatégorisation son côté très approximatif mais elle permet tout de même de se faire une idée plus juste et surtout, il aurait été extrêmement difficile d'obtenir, à moyens égaux, une information plus précise.

³³⁰ Dans ces exemples, les variétés de français me semblent respectivement associées à des classes sociales qui seraient d'une part, une classe « basse » (la rue, l'argot) et d'autre part, une classe « moyenne » ou « supérieure » qui parlerait « bien » le français. Françoise Gadet (2003 : 18) déclare, à ce sujet, que « *le standard est donné comme préférable de façon intrinsèque, forme par excellence de la langue, voire la seule. Il est supposé pratiqué par les locuteurs ayant un statut social élevé, les autres variétés en étant dès lors regardées comme des déviations* ». Parler le « *bon français* » peut donc apparaître comme « *le signe de l'appartenance à une classe sociale supérieure* » (Perillat et Berton, 1974 : 18).

³³¹ La proximité définitionnelle des vocables « argot » et « vernaculaire » a été soulignée p. 56.

Le tableau suivant (n°14) montre l'usage du français au quotidien tel que les enquêtés se le représentent selon le sexe.

	beaucoup	un peu	pas du tout
Femmes (66)	30,3% (20)	68,18% (45)	1,5% (1)
Hommes (39)	51,28% (20)	46,15% (18)	2,56 (1)
Totaux (105)	38,09% (40)	60% (63)	1,9% (2)

Tableau 14 : Représentations de l'usage du français au quotidien, femmes/vs/hommes

Ce tableau montre que presque 40% des enquêtés estiment parler beaucoup le français au quotidien mais il met également en évidence une différence assez nette entre les manières dont les femmes (beaucoup : 30,3%) et les hommes (beaucoup : 51,28%) se représentent leur usage du français. On peut expliquer cette différence par le fait que la question porte sur la production, et que, par conséquent, les femmes sont moins sollicitées en production que les hommes mais il est également possible de ne voir qu'une simple différence dans la nature de réseau selon les sexes, ce qui dans les deux cas semble accréditer l'explication par la différence entre les réseaux. Le tableau suivant présente les réponses à la même question mais en fonction des catégories Primos et Ex.

	beaucoup	un peu	pas du tout
Primos (70)	32,85% (23)	64,28% (45)	2,85% (2)
Ex (35)	48,57% (17)	51,42% (18)	0
Totaux (105)	38,09% (40)	60% (63)	1,9% (2)

Tableau 15 : Représentations de l'usage du français au quotidien, Primos/vs/Ex

Les Ex (33 femmes et 2 hommes) ont une représentation supérieure de leur usage du français au quotidien, néanmoins, on aurait pu s'attendre à un écart supérieur entre des personnes qui viennent d'arriver en France et d'autres qui s'y trouvent parfois depuis plus de quinze ans ; on remarquera que les Ex sont quasiment aussi nombreux à déclarer parler « beaucoup » (17) que « peu » (18). Cet écart assez mince entre les représentations des Primos et des Ex peut trouver une explication dans la forte proportion de femmes chez ces derniers (les 2 hommes ont répondu « beaucoup ») si l'on admet l'explication de la différence de réseau selon le genre.

Néanmoins, que l'on accepte ou non les explications liées aux différences de réseaux sociaux, un fait demeure : les hommes de cette enquête ont une représentation de leur usage du français (en production ?)³³² au quotidien supérieure à celle que les femmes ont de la leur.

VII.3. Le français, une langue facile ou difficile ?

La vocation initiale de la question « Trouvez-vous le français facile ? difficile ? » était double ; il s'agissait d'une part, de mettre en évidence les représentations attachées aux difficultés rencontrées ou supposées mais également, de susciter des réactions sur ce qu'est le français, ses variétés, etc. Sur ce dernier point, les attentes sont restées « lettre morte » puisque qu'aucun enquêté n'a abordé le sujet consécutivement à cette question. Les réponses se sont donc « limitées » à la facilité ou la difficulté du français, avec, pour environ un tiers des enquêtés, une visible difficulté à « prendre parti » que l'on pourrait résumer par : « c'est un peu facile et un peu difficile ». Ces derniers ont donc été comptabilisés dans la colonne des « un peu » dont la seule pertinence est de montrer que certaines personnes refusent cette catégorisation un peu simpliste ou tout simplement de « prendre parti ».

Je rappelle que cette question a suscité quelques problèmes liés à la distinction entre « facile » et « difficile » (*cf.* p. 21), toutefois, de manière générale, j'ai reformulé les questions, parfois plusieurs fois, dès que le moindre doute faisait jour quant à la compréhension de ces dernières.

	difficile	facile	un peu
Femmes (66)	28,78% (19)	43,93% (29)	27,27% (18)
Hommes (39)	17,94% (7)	48,71% (19)	33,33% (13)
Totaux (105)	24,76% (26)	45,71% (48)	29,52% (31)

Tableau 16 : Le français, facile ou difficile, selon les sexes

La quasi moitié des enquêtés (45,71%) trouve que le français est facile contre environ un quart (24,76%) qui le trouve difficile. On peut observer que les résultats des femmes et des hommes se rapprochent, avec cependant, toujours une différence selon les sexes puisque les

³³² La polysémie du vocable « parler » n'autorise pas de certitude en ce qui concerne la manière dont les enquêtés ont appréhendé la question, de surcroît, le sens peut varier selon les personnes, mais j'ai tendance à penser que celles-ci n'ont pas répondu exclusivement sur leur production mais sur l'ensemble de l'usage pour cette question.

femmes sont plus nombreuses à trouver celui-ci difficile (femmes 28,78% /vs/ hommes 17,94%) et moins nombreuses à le trouver facile (femmes 43,93% /vs/ hommes 48,71%).

Le tableau qui suit montre les résultats obtenus pour la même question mais en comparant les déclarations des femmes Primos, des hommes Primos et des femmes Ex (je rappelle que les hommes Ex n'apparaissent pas puisqu'ils ne sont que deux).

	difficile	facile	un peu
Femmes Primos (33)	30,30% (10)	33,33% (11)	36,36% (12)
Hommes Primos (37)	18,91% (7)	48,64% (18)	32,43% (12)
Femmes Ex (33)	27,27% (9)	54,54% (18)	18,18% (6)

Tableau 17 : Le français, facile ou difficile, comparaison selon les sexes et Primos/vs/ex

On peut tout d'abord remarquer qu'à l'exception des hommes Ex, les trois groupes sont relativement équilibrés en nombre de personnes, et ce, naturellement, sans l'avoir préalablement décidé, ce qui conforte l'idée de la « disparition » des hommes dans les divers organismes de formations à partir d'un certain nombre d'années de séjour en France.

Les femmes Primos sont donc toujours majoritaires à trouver le français difficile (30,30%) et minoritaires à le trouver facile (33,33%). Les femmes Ex sont un peu plus nombreuses que les hommes Primos à trouver le français facile (54,54% /vs/ 48,64%), ce qui paraît logique, mais sont en revanche plus nombreuses à trouver celui-ci difficile (27,27% /vs/ 18,91%), situation sur laquelle on peut s'interroger. En outre, on peut remarquer que les femmes Ex sont quasiment aussi nombreuses que les femmes Primos à trouver le français difficile (27,27 %/vs/ 30,30%), ce qui semble pouvoir être interprété comme un « figement » chronologique dans le rapport au français.

Ces résultats sont d'ailleurs confirmés par ceux obtenus pour la question « Est-ce difficile de bien parler français ? » qui intervenait plus tard dans l'entretien et dont une des vocations était précisément de confirmer ou d'infirmer les représentations attachées à la difficulté du français. Cette question visait également à mettre en évidence un éventuel aspect normatif, « bien parler », mais ce dernier point n'a guère trouvé d'écho dans les déclarations des enquêtés (pour cette question seulement).

	difficile	facile	un peu
Femmes (66)	30,30% (20)	36,36% (24)	33,33% (22)
Hommes (39)	20,51% (8)	56,41% (22)	23,07% (9)
Totaux (105)	26,66% (28)	43,81% (46)	29,52% (31)

Tableau 18 : Bien parler le français, facile ou difficile, selon les sexes

Ce tableau confirme donc globalement les résultats du tableau n°16. Les enquêtés sont 43,81% à trouver le français facile à bien parler contre 45,71% dans le tableau précédent et 26,66% qui le trouvent difficile contre 24,76% dans le tableau précédent. Toutefois, la différence selon les sexes est accentuée :

Les femmes sont 36,36% (tableau précédent : 43,93%) à trouver le français facile à bien parler contre 30,30% (tableau précédent : 28,78%) à trouver cela difficile.

Les hommes sont 56,41% (48,71% tableau précédent) à trouver que bien parler français est facile alors qu'ils sont 20,51% (tableau précédent : 24,76%) à trouver cela difficile.

Il semble donc possible de dire que, globalement, environ la moitié des enquêtés trouve le français facile alors qu'un quart le trouve difficile mais que celui-ci apparaît plus difficile pour les femmes que pour les hommes.

Le tableau suivant (n°19) montre, à nouveau, les résultats obtenus dans le cadre de cette question mais en comparant les trois groupes : femmes Primos, hommes Primos et femmes Ex. Les chiffres en gras redonnent les résultats obtenus pour la question sur l'éventuelle difficulté du français (tableau n°17).

	difficile	facile	un peu
Femmes Primos (33)	36,36% (12)	27,27% (9)	36,36% (12)
	30,30% (10)	33,33% (11)	36,36% (12)
Hommes Primos (37)	21,62% (8)	56,75% (21)	21,62% (8)
	18,91% (7)	48,64% (18)	32,43% (12)
Femmes Ex (33)	24,24% (8)	45,45% (15)	30,3% (10)
	27,27% (9)	54,54% (18)	18,18% (6)

Tableau 19 : Bien parler le français, facile ou difficile, comparaison selon les sexes et Primos/vs/ex

Les femmes Primos donc les plus nombreuses à trouver le français difficile à bien parler (36,36%) et les moins nombreuses à le trouver facile (27,27%). Les femmes Ex se situent entre les hommes et les femmes Primos avec 45,75% de facile contre 24,24% de difficile et, enfin, les hommes Primos sont les plus nombreux à trouver le français facile à bien parler (56,75%) et les moins nombreux à le trouver difficile.

Cependant, pour aborder le problème de l'éventuelle difficulté du français par un autre angle, celui de la réception, il a été demandé aux enquêtés s'ils trouvaient les Français difficiles à comprendre ; on ne parlait plus de la langue mais de ses locuteurs et de la facilité ou de la difficulté à comprendre ceux-ci.

	non	oui	un peu
Femmes (66)	50% (33)	10,6% (7)	39,39% (26)
Hommes (39)	48,71% (19)	15,38% (6)	35,89% (14)
Totaux (105)	49,52% (52)	12,38% (13)	38,09% (40)

Tableau 20 : Les Français, difficiles à comprendre (selon les sexes)

Dans ce tableau, on s'aperçoit que là où l'on aurait pu s'attendre une nouvelle fois à des déclarations des hommes attestant d'une meilleure compréhension, la situation change. En effet, les femmes sont 50% à déclarer que les Français ne sont pas difficiles à comprendre pour 48,71% pour les hommes ; et les hommes sont 15,38% à trouver les Français difficiles à comprendre contre 10,6% pour les femmes. Rappelons que jusqu'à présent, les hommes étaient plus nombreux à déclarer parler français au quotidien (51,28 %/vs/ 30,3%) malgré les déclarations des Ex qui augmentaient le score des femmes, plus nombreux à le trouver facile (48,71% /vs/ 43,93%) et plus nombreux à trouver qu'il était facile de bien le parler (56,41% /vs/ 36,36%).

Il est donc possible de formuler plusieurs hypothèses pour expliquer ce changement :

- les contextes interactionnels diffèrent selon les sexes,
- les représentations associées à « la langue » sont plus prégnantes chez les femmes,
- les femmes sont moins exposées à la langue et donc moins « réalistes »,
- les femmes ont une meilleure réception que les hommes.

A ce stade, il peut être opportun de vérifier si le phénomène se reproduit lorsque l'on compare les résultats des Primos et des Ex puisque ces derniers représentent un tiers du

groupe, sont majoritairement des femmes (32 sur 35) et que leur score peut modifier les résultats observés.

	non	oui	un peu
Primos (70)	37,14% (26)	15,71% (11)	47,14% (33)
Ex (35)	74,28% (26)	5,71% (2)	20% (7)
Totaux (105)	49,52% (52)	12,38% (13)	38,09% (40)

Tableau 21 : Les Français, difficiles à comprendre (Primos/vs/Ex)

Dans ce tableau, il apparaît que la grande majorité des Ex (74,28%) déclare que les Français sont faciles à comprendre ce qui d'ailleurs semble logique puisque ces personnes résident en France depuis plus longtemps que les Primos. Ce sont donc les résultats des Ex qui font basculer le rapport à la réception en faveur des femmes. Le tableau suivant montre donc les résultats obtenus pour la même question mais sans les Ex.

	non	oui	un peu
Femmes Primos (33)	27,27% (9)	15,15% (5)	57,57% (19)
Hommes Primos (37)	45,94% (17)	16,21% (6)	37,83% (14)
Totaux (70)	37,14% (26)	15,71% (11)	47,14% (33)

Tableau 22 : Les Français, difficiles à comprendre (Primos : hommes /vs/ femmes)

Les Ex mis à part, on retrouve globalement la différence hommes/femmes telle qu'exprimée dans les tableaux n°18 et 19 au niveau de la réception puisque les hommes sont 45,94% à ne pas trouver les Français difficiles à comprendre alors que les femmes ne sont que 27,27%.

D'autre part, la distinction entre production et réception effectuée par les enquêtés semble donc confirmée mais les personnes chez qui la distinction est la plus forte sont les femmes Ex, qui semblent avoir une bien meilleure représentation de leur réception que de leur production. Le tableau qui suit (n°23) synthétise les résultats obtenus pour les questions « Les Français sont-ils difficile à comprendre ? » et « Est-il difficile de bien parler français ? ».

	difficile	facile	un peu
Comprendre f. Ex (33)	6,06% (2)	72,72% (24)	21,21% (7)
Bien parler f. Ex (33)	24,24% (8)	45,45% (15)	30,3% (10)

Tableau 23 : Production et réception chez les femmes Ex

Ce tableau n'a qu'une valeur indicative puisque les questions posées ne sont pas tout à fait équivalentes, néanmoins, les écarts entre les représentations de la production (facile 45,45% ; difficile 24,24%) et de la réception (facile 72,72% ; difficile 6,06%) sont assez importants. Cette difficulté en production apparaît également dans les déclarations de certaines enquêtées Ex :

- Enquêtée n°4ex : « *Je comprends bien le français même si je le parle pas bien, je comprends* ».
- Enquêtée n°5ex : « *Je comprends (français) bah pour répondre c'est difficile, [...] c'est ma langue qui sort pas les mots corrects* ».
- Enquêtée n°7ex : « *C'est a compris mais parler c'est dur [...] déjà (encore) maintenant ça va mais avant...* »
- Enquêtée n°10ex : « *Ou même heu maintenant heu je je comprends mieux que avant mais c'est avant, ho je compris rien du tout mais j'énerve (je m'énerve), personne (quand une personne) y parle avec moi, moi je sais pas qu'est-ce que je répondre, j'énerve, j'énerve* ».
- Enquêtée n°15ex : « *Toi tu parles, moi j'écoute (comprends), je un peu... [...] voilà, je un peu je comprends mais je parler, [...] c'est difficile* ».
- Enquêtée n°20ex : « *Non, facile mais la réponse (répondre) difficile pour moi, quand quelqu'un il a à parler, je comprends, mais le, pour heu répondre (répondre)...* »
- Enquêtée n°27ex : « *Comprendre (le français), il n'y a pas de problème, mais la prononciation...* »
- Enquêtée n°32ex : « *Je comprends un petit peu... je peux pas répondre* ».

A l'époque du recueil de données, j'avais d'ailleurs remarqué cette différence sans y prêter trop attention mais en la mentionnant tout de même pour les enquêtées n°5 et n°27. (cf. annexe, entretiens 5 et 27, p. 91 et 113).

Bien entendu, cet écart entre production et réception ne concerne pas l'ensemble du groupe des femmes Ex mais plutôt une partie d'entre elles, entre un quart et un tiers, pour lesquelles la production ne semble que peu avoir « évolué » par rapport à celle des femmes Primos. C'est précisément ce surprenant « figement » chronologique en production qui a attiré

mon attention lors du recueil de données et contribué à la réorientation du travail initial ; ce sera d'ailleurs l'un des objets centraux de la troisième partie.

Mais, outre le « figement » précédemment évoqué, une autre manifestation, peut-être encore plus visible, s'est révélée au fil des entretiens, tout particulièrement chez les femmes : l'insécurité linguistique.

VIII. Une forme particulière d'insécurité linguistique

C'est à William Labov que l'on doit la notion d'insécurité linguistique. Dès 1973, celui-ci déclarait, à propos des New-yorkais, qu'« *ils sont convaincus qu'il existe une langue "correcte", qu'ils s'efforceront d'atteindre dans leurs conversations soignées* » (Labov, 1976 : 201), démontrant par-là même, la relation que les locuteurs établissaient entre la « *langue correcte* » et leur usage propre, entre représentation d'une norme et un comportement vis-à-vis de celle-ci.

Pour Françoise Gadet (2003: 19) « *le terme "norme", lui-même assez récent même si la tradition normative est ancienne, s'avère fortement polysémique* ». On distingue cependant, en général, deux types de normes, objective et subjective (« *surnorme* »³³³ (Gadet, *ibid.*), à partir desquelles d'autres « sous-normes » prennent naissance, norme évaluative, norme prescriptive, norme systémique, norme statistique, etc. (Rey, 1972, Houdebine, 1982, cités par Calvet, 1999 : 152-158).

Je n'entrerai pas dans le détail de la taxonomie des normes mais je retiendrai, en revanche, que « *la "norme linguistique" s'impose à tous les membres d'une même "communauté linguistique"* » (Bourdieu, 1982 : 39, commentant Labov), et ce, tout particulièrement en France puisque l'écrit, « étalon » de celle-ci, y est très prégnant (Gadet, 2003 : 32). De cette prégnance de la norme objective résulte fatalement une grande contrainte sur la norme subjective, donc représentationnelle, qui, en dépit de sa variabilité selon les individus, induit des attitudes et des comportements particuliers parmi lesquels l'insécurité linguistique.

Dans son ouvrage de 1973, William Labov mettait en évidence un symptôme de celle-ci, l'hypercorrection, distinguant en même temps les pratiques masculines et féminines : « *Il*

³³³ « *La dichotomie entre norme objective et subjective permet d'opposer un savoir grammatical productif à une surnorme. [...] La norme subjective impose aux locuteurs une contrainte collective qui donne lieu à des jugements de valeurs constitutifs de l'attitude courante, quelle que soit la façon de parler de chacun* » (Gadet, 2003 : 19).

est certain que l'hypercorrection est plus forte chez les femmes » (Labov, 1976 : 210). A l'époque, celui-ci expliquait ce phénomène par une plus grande responsabilité des femmes dans l'ascension sociale de leurs enfants mais, dès 1990, il commençait, selon ses propres termes, à envisager « *une approche différente de la question* » (Labov, 1998 : 31), notamment, en envisageant le problème sous un angle plus orienté vers les pratiques masculines : « *Dans une stratification sociolinguistique stable, les hommes utilisent plus fréquemment que les femmes des formes linguistiques non standard* » (Labov, 1990, cité par lui-même : 1998 : 31). C'est ce changement dans l'approche du phénomène qui va mener William Labov (*ibid.* : 34) à envisager « *l'insécurité linguistique des femmes en corrélation directe avec l'ascension sociale* ».

D'autre part, dans les premiers travaux de William Labov (1976), l'insécurité linguistique était appréhendée à travers des situations de variation au sein d'un espace anglophone, ce qui fait réagir Louis-Jean Calvet (1999 : 160) qui déclare « *mais l'insécurité peut aussi résulter de rapports que j'appellerai interlinguistiques, entre des langues différentes, et elle est alors le produit du plurilinguisme* ». Il est néanmoins possible de considérer que William Labov partage ce point de vue puisque celui-ci déclare, que « *l'étude de l'acquisition d'une langue seconde nous offre une situation très similaire* » (1998 : 34).

On pourrait ajouter à ces propos, et toujours dans le domaine de l'insécurité que peuvent générer certaines situations de (bi)plurilinguisme, que « *repérer l'insécurité linguistique de locuteurs bilingues (ou plurilingues) permet de mettre au jour les conflits statutaires existant entre certaines langues en contact, de repérer l'impact sur les locuteurs des situations de diglossie* » (Van den Avenne, 2002 : 105).

Selon certains auteurs, l'insécurité linguistique peut se décliner différemment en fonction de trois critères (insécurité formelle, statutaire et identitaire) et des combinaisons potentielles entre ces trois critères. Ainsi, Louis-Jean Calvet (1999 : 169-171) propose une typologie de huit situations qui relèvent de l'insécurité linguistique et dans lesquelles il combine les différents types de sécurité ou d'insécurité³³⁴. Ce dernier (*ibid.* : 162) évoque

³³⁴ 1) Insécurité statutaire, formelle et identitaire ; 2) Sécurité formelle, insécurité statutaire et identitaire ; 3) Sécurité statutaire, insécurité formelle et identitaire ; 4) Sécurité statutaire et formelle, insécurité identitaire ; 5) Sécurité identitaire, insécurité formelle et statutaire ; 6) Sécurité identitaire et formelle, insécurité statutaire ; 7) Sécurité identitaire et statutaire, insécurité formelle ; 8) Sécurité formelle, statutaire et identitaire.

également la typologie de Cécile Canut (1995 : 59) qui comporte également huit situations³³⁵ qui relèvent du couple sécurité/insécurité.

Les situations relevant de l'insécurité linguistique sont donc nombreuses et les manifestations qui en résultent peuvent aller de l'hypercorrection (Labov, 1976 : 210) jusqu'au mutisme, puisque comme l'écrit Françoise Gadet, dans certains cas, les personnes « *vont jusqu'à se taire* » (2003 : 20).

Toutefois, quelles que soient les différentes situations rencontrées ou les typologies auxquelles on se réfère, il me semble important de ne pas perdre de vue que « *ces trois types [formel, statutaire, identitaire] de sécurité/insécurité se combinent de façon très différente selon les individus et les langues qu'ils parlent et, chez un même individu, selon les contextes dans lesquels il évolue* » (Cavalli et Coletta, 2003 : 65).

En ce qui concerne les enquêtés, des « marques » qui semblent caractéristiques de l'insécurité linguistique apparaissent dans certaines déclarations mais celles-ci émanent, du moins sous une forme aussi « visible », exclusivement des femmes, et plus particulièrement des Ex.

A) Les déclarations de femmes Primos :

- Enquêtée n°4 : « # *Quand je trouve quelqu'un, j'essaie pas de parler parce que j'ai honte [...] je peux pas parler avec les gens ».*
- Enquêté n°12 : « # *Quand je suis venu ici, au début, j'avais peur de parler avec les gens parce que je ne comprenais pas bien, mais maintenant, je parle, tant pis pour les fautes* ».
- Enquêtée n°20 : « # *Je n'ai pas confiance en moi pour parler avec quelqu'un (le français)* ».
- Enquêtée n°47 : « # *Je ne comprends pas des fois, alors, je ne parle pas beaucoup [...] j'aime bien parler français mais j'ai peur que les gens rigolent* ».
- Enquêtée n°61 : « # *Des fois, je peux pas parler, j'ai honte, peut-être je fais des fautes [...] des fois, j'ai peur qu'on se moque de moi* ».

³³⁵ 1) Le complexe linguistique ; 2) la stabilité linguistique évaluative ; 3) l'instabilité linguistique évaluative ; 4) la stabilité linguistique ; 5) l'instabilité linguistique ; 6) la sécurité linguistique évaluative ; 7) l'insécurité linguistique évaluative ; 8) l'insécurité totale.

On peut remarquer (vocables soulignés) que le lexique employé par ces femmes révèle un fort sentiment d'insécurité linguistique avec la récurrence de « *peur* » et de « *honte* », mais également, la peur du regard ou de la réaction d'autrui : « *moque* », « *rigolent* ».

B) Les déclarations des femmes Ex :

- Enquêtée n°5ex : « *Avant, heu je suis timide, je sais pas parler devant les gens et tout, maintenant ça va... parce que ça sert à rien la timidité pour heu parler et tout heu, on apprend rien du tout comme ça...* »

- Enquêtée n°19ex : « *Parce que quand je parle à la maison avec mes enfants, y sont tout le temps, y rigolent sur moi, y me dit c'est pas comme ça, c'est pas comme ça... parce que j'arrive pas à parler bien* ».

- Enquêtée n°28ex : « *Même parce qu'y a des gens qui sont timides, qui savent pas parler, ils vont dire dans leur tête, moi je sais pas parler, je vais dire les mots en travers, les autres y vont se moquer de moi* »

- Enquêtée n°29ex : « *Ben c'est facile, en fait, si on sait lire, écrire, on a pas de l'accent, c'est clair que ça va beaucoup mieux mais c'est difficile si on est timide, si on est mal à l'aise... que on sent qu'on est pas comme les autres parce que les autres y savent lire et écrire, y parlent bien, enfin tout, y répondent et... [...] pour moi franchement c'est difficile* ».

- Enquêtée n°32ex : (Pourquoi s'adresser en arabe aux enfants ?) « (rire) *Parce que ils rigolent, je peux pas, avec les Français je réponds en français... parce que j'emmène ma fille à l'école... elle dit elle parle bien, moi je dis je parle pas bien français* ».

« *Moi, quatre ans je rien fais (rire) parce que j'ai peur [alternance codique] humide (timide) /lah Guma/.../lah Guma b Bz Df/ (la honte, beaucoup de honte)* ».

(Pourquoi peur de parler ?) « *Je sais pas, qui heu, surtout [alternance codique] les Arabes qui nous on parle le français cassé, fran français à l'envers, ils rigolent, c'est ça, te bloquent, comme bloque [...] avec vous (les Français) non, ouais, parce que moi j'ai été à l'hôpital, heu les heu médecins pour mes enfants, ça le fait bien (rire), ouais, (rire) avec vous ça va /hamdula/ (dieu merci)* ».

- Enquêtée n°33ex : « *Quand je parle avec une Française, je parle bien moi, mais quand je parle avec un autre Arabe, j'ai peur (qu'il se moque)* ».

« *J'ai peur quand je parle, je crois c'est pas bien [...] je crois c'est pas juste [...] j'ai peur que quelqu'un comprend pas bien, c'est pour ça, je viens ici pour comprendre bien* ».

On retrouve dans ces déclarations des Ex le « lexique de la peur » et l'appréhension du regard de l'Autre, mais en outre, ces femmes évoquent la dimension personnelle (« *timide* »),

l'effet du manque de scolarisation (« *les autres y savent lire et écrire* », le regard particulier de la communauté (« *un autre Arabe* ») et des proches (les enfants).

Ces manifestations me paraissent globalement relever du cas n°1 dans la typologie de Louis-Jean Calvet (insécurité statutaire, formelle et identitaire) et/ou du cas n°8 dans celle de Cécile Canut (l'insécurité totale). En effet, ces enquêtées présentent des « terrains » potentiellement propices aux différents aspects que peut revêtir l'insécurité linguistique telle que décrite par les auteurs précédemment cités. On retrouve majoritairement des femmes (Labov, 1998), des situations « d'entre-deux » langues (Labov, *ibid.*, Calvet, 1999), des personnes originaires de zones diglossiques (Van den Avenne, 2002), l'insécurité identitaire (Billiez *et al.*, 2002 : 65), un certain mutisme comme conséquence (Gadet, 2003), etc.

Il me semble cependant possible de différencier deux versants de cette insécurité, néanmoins cumulables, en fonction de la « source » qui en est génératrice. Le premier serait la personne et son auto-évaluation par rapport à une norme (« *honte, peur, pas confiance, timide, fautive* ») et, le second, la peur du jugement et de la réaction d'autrui en fonction d'une forme produite (« *on se moque, ils rigolent, te bloque* »), donc de l'évaluation d'autrui. On notera d'ailleurs que les enquêtées mentionnent leur appréhension à l'égard du jugement « des gens » mais également, à l'égard de groupes plus ciblés (« *les Arabes* »), voire de proches, « *les enfants* ».

Enfin, il semble que cette insécurité linguistique souvent « paralysante » puisse être imputée à des représentations d'une « maîtrise » insuffisante du français et ce, à plus forte raison, lorsque le « *poids de la "langue idéale" et des jugements de valeurs qu'elle engendre* » (Billiez *et al.*, 2002 : 65) a quasiment toujours fait partie du quotidien des personnes.

Résumé

Au vu de l'ensemble de ces résultats, il paraît donc possible de dire que le temps passé en France et le genre (ou le sexe) sont, entre autres, des variables en fonction desquelles se différencient les représentations et/ou attitudes face au français au sein du groupe d'enquêtés. Cependant, s'il semble possible de faire une corrélation la variable de la durée de séjour en France avec une amélioration des « compétences » en production et en réception aux niveaux comportemental et représentationnel, le processus est loin d'être systématique. En effet, l'équation, plus on passe de temps en pays d'immigration plus on est exposé à la langue, et

par conséquent, plus l'on progresse en production et en réception, semble ne pas s'appliquer à tous, et plus particulièrement à certaines femmes. Pour ces dernières, environ un quart des Ex, la situation paraît s'être « figée »³³⁶, notamment au niveau de la production et ce, en dépit du temps passé en France. Les marques de ce « figement » apparaissent notamment dans le peu de différence qui existe entre les représentations de ces Ex et celles de certaines femmes Primos sur la pratique du français au quotidien, sur la difficulté de celui-ci et, surtout, dans la différence ou le manque de différence avec les représentations des hommes Primos. Cette particularité s'exprime aussi par l'absence d'hommes Ex en situation équivalente et à travers ma propre perception durant les entretiens avec ces dernières.

Outre les différences de représentations sur la production ou la réception, l'insécurité linguistique (ou globale ?) constitue également un facteur qui semble distinguer les femmes des hommes et les Ex du groupe de femmes.

Il semble donc possible de dire que, globalement, de fortes disparités existent entre les deux sexes dès le départ, que ces disparités jouent plus en faveur des hommes et que, pour certaines femmes, le facteur du temps passé en pays d'immigration, loin d'estomper la différence, accroît celle-ci. On observera toutefois, que le facteur temporel demeure important puisque les femmes Ex ont, généralement, une meilleure représentation de leur « compétence » en réception.

Il apparaît également, que plus que la durée de séjour en pays d'immigration, c'est la « quantité » d'exposition à la langue qui est importante pour progresser dans l'apprentissage de la langue du nouveau pays mais que celle-ci semble subordonnée, en grande partie, à la structure des réseaux personnels et donc aux possibilités d'interactions. Or, la sociabilité des femmes et des hommes paraît souvent différer à cause de l'emploi et/ou du rôle dans la famille avec pour conséquences souvent, des réseaux sociaux plus ouverts pour les hommes et plus fermés pour les femmes.

³³⁶ Je préfère le terme de « figement » à celui de « fossilisation » (Selinker, 1972) parce que celui-ci ne renvoie pas à la notion, parfois contestée, d'interlangue (Selinker, *ibid.*) et surtout parce que présentant un côté moins définitif et moins purement linguistique. Stéphanie Costa Galligani (1998 : 390) suggère d'ailleurs de substituer la notion de « parler stabilisé » à celle de « parler fossilisé ».

*PARTIE III : Des parcours migratoires et de
l'intégration*

I. Intégration et langue(s) : « diagnostics » et « remèdes »

« La question des femmes immigrées et de leur fille, en termes de connaissances et de recherches, de mixité, d'accès aux droits, de promotion individuelle, sociale, professionnelle et économique et de la lutte contre la discrimination raciale et sexiste, est un axe central d'intervention de l'Agence » (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, 2006).

J'ai évoqué plusieurs fois, au cours des parties précédentes, quelques entretiens qui avaient profondément changé ma perception de la situation de certains migrants avec, pour conséquence, une réorientation de mon travail dans une direction plus qualitative et davantage pluridisciplinaire. En effet, c'est courant janvier 2004, après avoir effectué plusieurs entretiens avec des primo-arrivants, que j'ai rencontré les premiers Ex dans un petit groupe, exclusivement constitué de femmes³³⁷.

Hormis le supplément de questions (*cf.* p. 20), les entretiens se sont déroulés de manière relativement analogue à ceux réalisés auprès des Primos avec, cependant, une exception « de taille » : si les personnes s'exprimaient globalement de manière assez similaire³³⁸ à celle des Primos, certaines résidaient en France depuis parfois plus de trente ans. C'est donc précisément ce manque apparent de différences en production entre des personnes arrivantes et d'autres qui avaient passé la majeure partie de leur vie en France qui a suscité mon interrogation et m'a conduit à « resserrer » cette étude sur les Ex.

Si quelques explications ont pu voir le jour dans la partie précédente quant à l'isolement et au « figement »³³⁹, notamment en production, de certaines femmes (représentations idéalisées de ce qu'est une langue, dévalorisation de(des) la langue(s) primaire(s) de socialisation, insécurité linguistique, réseaux sociaux denses ou isolants, inégalité femmes/hommes, etc.), de nombreuses interrogations restent en suspens parmi lesquelles :

1) Le temps passé en pays d'immigration est-il un facteur à prendre en compte dans l'apprentissage d'une langue ou doit-on plutôt raisonner en terme de « quantité » d'exposition à la langue ?

³³⁷ Je rappelle que cette situation n'est pas marginale et que j'ai également rencontré plusieurs autres groupes exclusivement constitués de femmes maghrébines.

³³⁸ Exemples : mélange des voyelles antérieures de fermées à mi-ouvertes, des paires minimales [V] [y], [T] [S], [v] [f], [p] [b], [u] [y], [o] [u], [Pi] et [wi] (Wuestenberg, 1997 : 205), problèmes de segmentation (ex : pris/*vs*/appris), de temps (ex : je prendre, il faut qu'il prend), de genre (Philip-Adish, 1997 : 37), etc.

³³⁹ Je rappelle ma préférence pour le terme de « figement » par rapport à celui de « fossilisation » (*cf.* p. 239).

- 2) Le « figement » est-il plutôt dû à un manque de formation ou plutôt à des contacts réduits avec la langue du pays d'immigration, liés entre autres, à la structure du réseau social ?
- 3) Dans le cas d'un contact réduit, où doit-on situer le curseur entre la « responsabilité » de la langue et celle de la structure du réseau social ?
- 4) Le rôle majeur que l'on octroie à la langue dans le processus d'intégration ne masque-t-il pas d'autres problèmes ? Si oui, quels en sont les autres protagonistes et quelle est leur importance ?

C'est cet ensemble de questions qui m'a conduit à accorder plus de considération au rôle joué par le réseau social des enquêtés, aux modalités du parcours migratoire, à l'inégalité des situations selon le sexe ou le genre, etc. sans pour autant négliger les aspects identitaires et représentationnels qui ont été abordés précédemment, et ce, en regard du rôle majeur dévolu à « la langue » dans le processus d'intégration.

C'est donc en analysant le parcours de certains des Ex que je propose d'apporter des éléments de réponses à cette question très actuelle de l'intégration par « la langue », question qui concerne l'ensemble de la société française et tout particulièrement les migrants eux-mêmes. Je rappelle qu'en France, la population d'immigrés est estimée à cinq millions de personnes, soit 8% de la population, dont un tiers originaires du Maghreb³⁴⁰. Le nombre de femmes et d'hommes est à peu près équivalent et environ deux millions de l'ensemble des migrants sont français.

Cette troisième partie pourra sembler moins « linguistique » mais elle sera une tentative visant à mieux situer la langue dans son articulation au monde, à lui redonner son importance là où elle se trouve sous-estimée et surtout, à ne pas lui faire endosser d'éventuelles « responsabilités » qui ne seraient pas siennes. En ce sens, il me semble que cette dernière partie pourra justifier de la qualification de « sociolinguistique », même si le

³⁴⁰ Statistique INSEE du 24/08/2006 diffusée au journal de TF1 et d'ARTE.

« La notion d'immigré est, pour sa part, liée à une caractéristique invariable : le lieu de naissance. L'immigré est une personne née étrangère, dans un pays étranger, mais qui vit en France. Après son entrée en France, il peut soit devenir français, soit rester étranger, suivant les possibilités offertes par le Code de la nationalité française. Tout étranger n'est pas nécessairement un immigré et tout immigré n'est pas forcément un étranger ». <http://www.google.fr/search?hl=fr&q=statistiques+immigration+maghreb+france&btnG=Rechercher&meta=> (consulté le 24.08.2006)

« En 2003, près d'un nouveau Français sur deux (49,0 %) est originaire d'un des trois pays du Maghreb. Cette proportion élevée porte le poids relatif des personnes d'origine africaine à 63,7 % de l'ensemble des acquisitions en 2003 contre 61,6 % deux ans auparavant », RÉGNARD, C., 2005, Rapport annuel de la DPM. <http://www.social.gouv.fr/htm/dossiers/dpm/publications/rappmigrations/2003/synthese.htm#retour8> (consulté le 24.08.2006)

« socio » m'apparaît, plus que jamais, pléonastique. Je serais d'ailleurs d'avis, comme le suggèrent Louis-Jean Calvet (1993 : 90-91) et d'autres, de favoriser l'usage de « linguistique » tout court.

I.1 L'utilisation d'un indice : l'ESAC

Dans cette partie, j'aurai recours à un indice, que j'ai baptisé ESAC (Evaluation Subjective d'Aisance Conversationnelle), qui ne correspond en aucun cas à une note en français même si la « qualité » de celui-ci est forcément entrée en compte, mais plutôt à mon ressenti à la fin de l'entretien (un peu dans l'esprit de Grice, 1979)³⁴¹ quant à la pertinence des réponses, la fluidité des échanges, la lenteur ou la rapidité du débit, la prosodie, la « vernacularité » des échanges, la synchronie des tours de parole, les expressions physiques et verbales, la sympathie inspirée par les personnes, etc. ; tout ce qui est véhiculé par l'ensemble des canaux communicationnels, dont il est bien difficile de ne pas tenir compte et qui fait que l'on trouve une conversation plus ou moins « agréable ». Cet indice ne représente donc rien d'autre que mon propre ressenti en fin d'entretien mais il m'a aidé à me remémorer mon appréciation « à chaud ». Par ailleurs, pour donner une idée plus précise de la teneur des productions, un énoncé ou deux a été retranscrit phonétiquement à la fin de chaque entretien avec les Ex et figure dans l'annexe (p. 5 à 83). Les exemples qui suivent sont celui d'une enquêtée avec une ESAC classée « très difficile » :

- Enquêtée n°6ex, ESAC très difficile :

/R po Gak fwa V: nariv nariv tu dswit lfYSSi Gak fwa GGeba Gak fwa naYiv pa
[...] Gak fwa mDm kTpYi tu FaYiv ba baYle GGeba/

« *Un peu, chaque fois heu narive narive (arrive) tout de suite le français, chaque fois je sais pas, chaque fois narive (je n'arrive pas) pas [...] chaque fois, même compris tout (quand j'ai tout compris) j'arrive pas barler (à parler), je sais pas* ».

/a be buY le Goz se kan T sort ICh lenBse ImidsR [...] le puY ImidsR obliFi T
paYl vrase vwala/

³⁴¹ J'évoque ici, les « maximes conversationnelles » de « qualité », « quantité », « relation » et « modalité » (Grice, 1979 : 61-62).

« *Ha ben pour les choses, c'est quand on sort XXX le médecin [...] lé pour le médecin, obligé on parle français, voilà* ».

opposée à celui d'une autre enquêtée avec une ESAC classée « très aisé » :

- Enquêtée n°12ex, ESAC très aisé :

/F(B) pYefDY k(B) la pDYsCn mB vuvwa sa poz pa dpYCbIDm paY DgzSpl S
alFeri T tytwa tu lmTd dy ply grS o ply pBti/

« *Je préfère que la personne me vouvoie, ça pose pas de problème, par exemple, en Algérie, on tutoie tout le monde du plus grand au plus petit* ».

L'utilisation de cet indice est également censée éviter les évaluations trop normatives que l'on pourrait être tenté d'avoir par rapport à un étranger (ce qui fut parfois mon cas)³⁴² alors que l'on est souvent bien plus indulgent à l'égard de nos propres productions. D'autre part, il élude, au moins partiellement, le problème de la définition de la variété de français (de Grenoble, de Lyon, du quartier, etc.) et les modalités d'une évaluation que l'on devrait (qui, au nom de quelle compétence, sur quels critères, de quel droit ?) lui associer. La faiblesse de cet indice est que les différences entre « moyen » et « moyen+ », par exemple, sont contestables mais il paraît, en revanche, plus difficile de nier la différence entre « très aisé » et « très difficile ». Enfin, cet indice d'aisance conversationnelle a été noté à la fin de chaque entretien pendant la période de recueil de données (du 16/12/2003 au 13/5/2004) et n'a pas été modifié ultérieurement.

Par ailleurs, on peut retrouver un exemple de la complexité attachée à la qualification de la « qualité » de la communication dans un rapport du Haut conseil à l'intégration (2006 : 256) concernant le bilan de la politique d'intégration 2002-2005. Dans ce document, les auteurs croisent les variables sexe/connaissance de la langue et définissent la « qualité » des interactions en terme de « *communication impossible* » et « *communication possible* ». Pour ce qui concerne les Maghrébins et les Turcs, ces auteurs constatent que « *les hommes ont une "communication impossible" dans une proportion de 8 % et une "communication possible" dans près de 80 % des cas ; pour les femmes, les proportions sont respectivement de 18 % et*

³⁴² J'ai également assisté à des attitudes « normatives » de la part de formateurs lors de l'enregistrement d'interactions, ce qu'ont d'ailleurs admis certains, mais, parfois, cette normativité fait partie du cahier des charges, notamment pour l'enseignement de l'écrit.

près de 60 % ». On relèvera d'ailleurs, que les chiffres obtenus pour la « *communication impossible* » se rapprochent de ceux que j'obtiens en additionnant les ESAC « difficiles » et « très difficiles » et que je retrouve également l'écart entre les résultats des hommes et ceux des femmes :

- hommes : 7,61% (ESAC difficile) contre 8% dans le rapport,
- femmes : 16,18% (ESAC difficile + très difficile) contre 18% dans le rapport.

I.2. Un autre indice, la représentation de l'environnement

J'aurais parfois recours, dans les paragraphes suivants, à un autre indice qui concerne la représentation que se font les enquêtés de la composition de leur environnement, en d'autres termes, de la proportion de « Maghrébins » et de « Français de souche »³⁴³ au sein de leur réseau social. J'ai, en effet, demandé à ceux-ci, lorsque cela était possible³⁴⁴, d'estimer en pourcentage cette répartition.

Il ne s'agit donc que d'une représentation et non d'une donnée fiable quant à la composition réelle du réseau social des personnes qui, de toute manière, est très difficile à déterminer et quantifier précisément ; qui prendre en compte ? avec quels critères ? dans quelles limites ? etc.

De plus, dans certains cas, la question a probablement été interprétée sous l'angle de la préférence communautaire avec, pour résultat, un consensuel 50/50, alors que dans d'autres cas, les réponses ont plutôt été influencées par un positionnement identitaire (loyauté envers une communauté) ou la volonté de manifester l'intégration à la nouvelle société.

Par contre, et ce, seulement pour les Ex puisqu'ils ont effectué un entretien plus approfondi, il est parfois possible d'établir des corrélations entre cet indice et les dires des enquêtés relatifs à leur réseau social, leur sentiment d'intégration ou la manifestation d'une identité.

Exemples d'environnement déclaré majoritairement « français » :

- Enquêtée n°16ex : Environnement déclaré : 90% français / 10% maghrébin.

³⁴³ Ce raccourci est utilisé pour désigner des personnes originaires du Maghreb ou originaires de France.

³⁴⁴ Dans certains cas, la connaissance en français des enquêtés ne m'a pas permis d'obtenir une réponse à la question.

« *Depuis quand je suis en France, je préfère cent fois les Français [...], je fréquente pas le les (Maghrébins), [...] part ma famille, bien sûr* ».

- Enquête n°24ex : Environnement déclaré : 90% français / 10% maghrébin.

« *Je suis français(e)* », « *Ho non, moi je rencontre beaucoup beaucoup de Français, c'est rare moi je rencontre quelqu'un (un Maghrébin) dans ma journée* ».

- Enquête n°34ex : Environnement déclaré : 95% français / 5% maghrébin.

« *Je pense pas que je suis étrangère* » ; « *Je suis française, je reste ici, je veux pas partir ailleurs, y'a mes enfants qui sont ici* ».

Exemples d'environnement déclaré majoritairement « maghrébin » :

- Enquête n°32ex : Environnement déclaré : 10% français / 90% maghrébin.

« *Les Français heu, l'hôpital ou le médecin c'est tout, X c'est tout, ou la voisine et le voisin [...] parce que je connais personne français* ».

- Enquête n°8ex : Environnement déclaré : 20% français / 80% maghrébin.

« *J'ai pas (ne me suis) adaptée en France* ».

L'expression de cette représentation de l'environnement sera donc parfois utilisée comme un indice supplémentaire susceptible d'affiner l'analyse.

I.3. Une situation (socio)linguistique connue de nombreux acteurs sociaux

Les interrogations suscitées quant à la situation (socio)linguistique de certaines femmes ne sont pas de mon seul fait et nombreux sont les personnels de divers organismes ou associations à m'avoir fait part d'un certain « désarroi » face aux problèmes que posaient celles-ci dans le cadre de leurs activités. Ainsi, les formateurs FLE, ALPHA et autres³⁴⁵, rencontrés lors de la dizaine de formations³⁴⁶ que j'ai animées, m'ont confirmé « l'isolement » de certaines femmes, les difficultés rencontrés par celles-ci à divers niveaux (de la langue française, de l'autonomie, de l'intégration, etc.), et parfois, une certaine « impuissance » face à des situations qui ne semblaient guère évoluer.

³⁴⁵ Conseillers à l'emploi, formateurs techniques, pour adultes en insertion, en insertion professionnelle, coordinatrice de la formation, médiatrice culturelle, etc.

³⁴⁶ « Journées rencontre » animées pour des centres de formation, des associations, etc. et destinées à la formation continue des formateurs.

Les remarques qui suivent sont les déclarations³⁴⁷ de formateurs³⁴⁸ du Centre Social Georges Sand, à Fontaine, dans lequel je suis intervenu le 21/11/2006. Au cours de cette intervention, les sujets abordés, concernant les migrants originaires du Maghreb, ont été nombreux mais les cas évoqués ne concernaient que des femmes, d'où ma question :

« Avez-vous remarqué que depuis tout à l'heure, on ne parle que de femmes ? »

Réponse d'une formatrice :

« *Les hommes y bossent plus, en plus, y bossent souvent dans des milieux français, la majorité des hommes que je vois y travaillent dans un milieu français* ».

J'ai alors évoqué une session effectuée quelques mois auparavant dans un autre quartier de Grenoble et la réponse renforce l'idée d'un clivage hommes/femmes qui n'est pas singulier ni du fait d'une localisation précise³⁴⁹ : « *Nous, on a les mêmes (apprenants) qu'à Mistral, que des femmes !* »

Les formateurs évoquent également :

- des réseaux sociaux dans lesquels les femmes ne parlent que peu le français : « *Nous, y nous disent sans cesse c'est le seul endroit (le centre social) où on parle le français* » ;
- la différence entre production et réception : « *Moi, je vois dans les groupes, y'en a pas mal qui comprennent mais c'est au niveau de la production (que c'est plus dur)* » ;
- et les conséquences de la situation de certaines personnes : « *Y'en a beaucoup, quand le téléphone sonne à la maison, elles ne répondent pas*³⁵⁰ ».

Dans ce groupe presque totalement composé de femmes (un seul homme), les formateurs évoquent le problème central, selon eux, du rôle du mari. Cette vision forte, voire

³⁴⁷ J'ai noté les déclarations de certains formateurs pendant mon intervention et leur ai demandé, en fin de séance, l'autorisation d'utiliser celles-ci.

³⁴⁸ J'écris « formateurs » puisque le masculin l'emporte, mais en réalité, sur la douzaine de personnes présentes, ne figurait qu'un seul homme, faible représentation masculine que l'on retrouve souvent dans ce type d'activité et, qui aide peut-être certaines femmes maghrébines à se sentir plus à l'aise, ou rassure leurs maris selon certains formateurs et enquêtées.

³⁴⁹ J'ai rencontré trois groupes exclusivement féminins, deux sur la région grenobloise et un à Chambéry mais en général, la proportion féminine était forte, du moins pour les Maghrébins.

³⁵⁰ Le problème que pose, pour certains migrants, le fait de répondre au téléphone est apparu plusieurs fois pendant l'enquête : « # *Quand quelqu'un téléphone à la maison, que je comprends pas, comment faire ?* » (enquête n°44). Je rappelle également le cas de cette femme qui, faute de ne pouvoir répondre au téléphone, n'avait pu être recrutée alors que ses compétences professionnelles ne posaient aucun problème (cf. p. 204). On retrouvera ce problème dans un paragraphe à venir intitulé : Le parcours d'une « invisible » (p. 270).

excessive, peut être en partie expliquée par une forme d'empathie ou par l'expression d'une solidarité féminine mais ne doit cependant pas être sous-estimée puisque l'on retrouve dans plusieurs entretiens avec les enquêtées des déclarations à ce propos (cf. p. 210).

Parmi les multiples entretiens et discussions avec des acteurs sociaux de terrain, il en est un qui a tout particulièrement retenu mon attention par son côté inopiné, sa spontanéité, et surtout, par les nombreuses similitudes que j'ai retrouvées entre les déclarations de la personne et mon analyse de la situation des Ex, alors que je n'avais pas évoqué le sujet préalablement. En effet, c'est pendant un entretien concernant ma situation professionnelle avec Madame Géraldine Labbé, conseillère à l'emploi de l'ANPE, que celle-ci m'a interrogé sur le sujet de ma thèse, ce à quoi je répondis brièvement en expliquant que le sujet concernait les Maghrébins de France. Celle-ci me fit alors naturellement part de son sentiment face à la situation de certains migrants, et tout particulièrement, de femmes qui résidaient en France depuis longtemps. Je saisis alors la trop belle opportunité qui m'était offerte, et lui demandai si elle avait quelques objections à effectuer une interview, demande à laquelle elle accéda sans réserve. Les propos qui suivent sont donc extraits de l'interview³⁵¹ qui a succédé à cet entretien :

Question de l'enquêteur : « Vous m'avez parlé, lors de notre dernier entretien (entretien du 5/09/2006), de problèmes particuliers à certaines femmes maghrébines ?

Mme Labbé : « *Par rapport à la maîtrise du français. Nous, on a un public de femmes maghrébines, de ce qu'on appelle la première génération, qui sont restées en famille, dans leurs milieux, dans leurs quartiers, qui ne maîtrisent pas le français. Ça fait des petites communautés, on les voit souvent accompagnées de leurs enfants, c'est souvent une de leurs filles.*

Ce qu'elles disent, c'est qu'elles ne parlent pas bien mais dans l'entretien, on s'aperçoit qu'elles comprennent ce qu'on dit, c'est plus lorsqu'il faut qu'elles s'expriment... Elles parlent un petit peu, elles sortent des mots, des choses simples... il y a certainement un manque de maîtrise de la langue mais... elles ont peur de s'exprimer, de faire des fautes, elles n'osent pas se lancer... ou par peur de l'administration... y'a peut-être ça aussi... Elles

³⁵¹ A la suite de contretemps, l'interview a été réalisée au téléphone mais à la fin de celle-ci, j'ai relu à madame Labbé l'intégralité de ses propos pour être sûr de ne pas travestir sa pensée.

disent qu'elles sont à la recherche d'un emploi mais on a un petit peu de mal, on sait pas où les orienter parce qu'il y a cette barrière du français... »

Question de l'enquêteur : « Ce sentiment est-il partagé par vos collègues ? »

Mme Labbé : « *Quand on échange (avec les collègues), on parle de ce problème là, on ressent la même chose. Comment se fait-il que des femmes qui sont arrivées en France depuis longtemps, ne maîtrisent pas mieux le français ? Et puis être autonome, ne pas être obligées de sortir avec leurs filles, on se dit que le degré d'autonomie n'est pas très important...*

En comparaison avec les hommes, les hommes qui ont travaillé, qui ont une expérience professionnelle, ils n'ont pas peur de parler, pas peur de s'exprimer, on voit qu'ils ont été en contact avec le français... Même si ils font des fautes, là, on n'a pas de barrière avec le français, on n'a pas cette barrière de la langue avec eux ».

Au travers de ces deux exemples, on retrouve, avec des formulations différentes, la plupart des résultats évoqués dans la seconde partie de cette étude :

- de nettes différences de situation en fonction du sexe ou du genre,
- des femmes maghrébines aux réseaux sociaux denses ou isolants,
- des problèmes en français apparemment situés davantage au niveau de la production,
- une insécurité linguistique forte,
- des situations qui semblent relativement « figées » dans le temps.

La solution généralement préconisée par la plupart des instances en charge des problèmes liés l'intégration à l'égard de ce type de situations est une réponse essentiellement linguistique, reposant, pour beaucoup, sur la « responsabilité » et/ou la « compétence » du migrant ; elle émane d'une représentation forte : apprendre la langue c'est s'intégrer.

I.4. Une représentation prégnante : apprentissage de la langue = intégration

Au cours de ces trois années d'étude et au fil des divers entretiens avec des formateurs ou autres acteurs sociaux, il m'est apparu de manière récurrente que, dès que l'on abordait le problème de l'intégration, une connexion était presque systématiquement établie avec la connaissance de la langue. En effet, l'équation entre intégration et apprentissage de « la » langue du pays d'immigration, ou des langues locales, dans les formulations les moins

« monolingues », est une représentation forte, du moins dans les sociétés occidentales³⁵². C'est d'ailleurs pour cette raison, je le rappelle, que l'Espace Formateurs m'avait recruté. Le projet d'étude postulait effectivement, qu'aider les primo-arrivants à « *mettre en mots leurs compétences* », pour reprendre la formulation de Chantal Vielliard, c'était favoriser leur insertion au sein de la nouvelle société, notamment, en leur permettant un accès à l'emploi, accès qu'une méconnaissance « du français » rendait plus qu'improbable.

Cette représentation prégnante de l'intégration par la langue n'est d'ailleurs pas l'apanage des seuls acteurs sociaux « de terrain » puisque les médias s'en font largement l'écho, qu'on la retrouve dans beaucoup de strates de la société et, plus particulièrement, dans les textes des diverses personnes ou organismes concernés par cette problématique, avec d'ailleurs, des formulations relativement identiques. J'observerai, en outre, que cette représentation est partagée par plusieurs des enquêtés eux-mêmes (*cf.* p. 219).

Les trois déclarations qui suivent émanent respectivement de Jean-François de Pietro, dans l'introduction des actes du Séminaire de Neuchâtel en 2001, de la DGLFLF³⁵³ et de la page de présentation des Actes du colloque « L'intégration des nouveaux arrivants : quelle mission pour l'École ? » (2004) :

« Du point de vue linguistique, qui nous concerne au premier chef, une intégration humainement et socialement réussie passe en effet d'abord par la maîtrise de la langue locale (ou des langues locales) » (De Pietro, 2005 : 8).

« Sous l'angle linguistique, qui nous concerne particulièrement, une intégration humainement et socialement réussie passe par l'acquisition d'une compétence adéquate dans la langue du pays d'accueil » (DGLFLF, 2005 : 7).

J'observe, tout d'abord, dans ces deux premières déclarations, la précaution oratoire qui consiste à limiter l'implication des propos au domaine linguistique, ce qui autorise implicitement l'exploration d'autres pistes et ne présume pas de la part dévolue à l'apprentissage de la langue dans le processus d'intégration. Je remarque, en revanche, que

³⁵² Cette dernière remarque ne présume en rien de l'existence ou non de cette représentation dans les autres sociétés.

³⁵³ Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France, organisme qui dépend du ministère français de la culture et de la communication.

Jean-François de Pietro évoque « la » ou les « langues locales » alors que la DGLFLF n'évoque que « la langue du pays d'accueil », ce qui pose le problème de la définition de celle-ci et semble partir du postulat de son unicité.

On retrouve d'ailleurs, à peu de choses près, cette équation entre « une langue d'un pays » et intégration dans la page de présentation des Actes du colloque « L'intégration des nouveaux arrivants : quelle mission pour l'École ? », avec cependant deux différences : « la » langue est nommée, il s'agit « du » français et surtout, on affirme que c'est par l'apprentissage de celui-ci que l'on s'intègre, ce qui ne laisse guère de place à d'autres pistes ou actions à envisager.

« S'il est essentiel de respecter les langues et les cultures d'origine, c'est l'apprentissage du français qui permet l'intégration harmonieuse du nouvel arrivant »³⁵⁴.

Pour faire face à la « panne » intégrationnelle dont les situations de certaines des femmes Ex paraissent relever, « *le défaut d'assimilation linguistique³⁵⁵ représente en effet 21 % des décisions défavorables en matière de demande de naturalisation et concerne en majorité des femmes, le plus souvent sans activité et originaires du Maghreb* » (Rapport d'activité 2001 de la direction de la population et des migrations, chapitre 4), l'état français propose donc, à l'instar de nombreux états européens, un « contrat d'accueil et d'intégration » dont le levier principal d'action se fonde essentiellement, voire uniquement, sur cette représentation.

I.5. Un « remède », le « contrat d'accueil et d'intégration »

« A l'heure où les banlieues s'embrasent, où l'intégration est en panne » eût à coup sûr, et avec véhémence, déclaré quelque journaliste ou homme politique pour introduire le remède, au relent très anglo-saxon, que préconisent les autorités françaises³⁵⁶ pour lutter contre le mal d'intégration qui frappe certains des presque 100000 étrangers qui arrivent sur le

³⁵⁴ Page de présentation des Actes du colloque « *L'intégration des nouveaux arrivants : quelle mission pour l'École ?* », 25-28 octobre 2004, Direction générale de l'Enseignement scolaire - Publié le 24 novembre 2005, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : http://eduscol.education.fr/D0126/integration_nouveaux_arrivants_actes.htm

³⁵⁵ On remarquera l'utilisation du vocable « assimilation ».

³⁵⁶ Cette optique est également celle de l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique (communauté flamande), le Danemark, l'Espagne, l'Italie, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

territoire national chaque année. En effet, depuis 2003, un « **contrat d'accueil et d'intégration** »³⁵⁷ (cf. annexe p. 162) peut être signé entre le représentant de l'état (le préfet) et le migrant afin d'informer ce dernier de ses droits et devoirs et du fait qu'il peut bénéficier d'aides pour son intégration³⁵⁸.

La page un du « **contrat d'accueil et d'intégration** » fixe, en cinq courts paragraphes, les conditions générales qui régissent l'accueil et l'intégration des migrants. En réalité, les quatre premiers paragraphes sont d'ordre constitutionnel ou législatif : « **la France une démocratie ; La France, un pays de droits ; La France, un pays laïque ; La France, un pays d'égalité** ».

Dans ces paragraphes, il est fait état des droits et devoirs généraux des migrants dans la république, avec tout de même, des spécifications « orientées » vers certains étrangers (« **monogamie, mariages forcés, soumission de la femme** »)...

Puis, arrive un cinquième paragraphe, qui ne relève lui, ni du droit général ni de la définition de la république, et qui s'intitule « **Apprendre le français** » et commence ainsi : « **La connaissance du français est le premier atout de votre intégration** ».

Il est donc, on ne peut plus clair qu'ici, un lien est fait entre connaissance du français et processus d'intégration.

La deuxième phrase du paragraphe, « **pour vous aider à vivre en France, nous vous proposons de suivre des cours de français** », établit, non moins clairement, les liens qui sont faits entre intégration, apprentissage du français et cours. La page deux du contrat confirme d'ailleurs ces liens puisque sont proposés : « **un entretien individuel avec un auditeur social permettant un repérage social et linguistique, un bilan linguistique, une formation linguistique adaptée aux besoins du nouvel arrivant** » (article 2), et que le migrant s'engage « **à suivre la formation linguistique qui lui a été prescrite** » (article 3). Il est également précisé que « **la nature et la durée de la formation linguistique, ainsi que les modalités de l'accompagnement social éventuel feront l'objet de prescriptions complémentaires** » (article 4). Enfin, il est stipulé que le suivi de la formation linguistique donne lieu « **à la délivrance éventuelle, en fonction du parcours individuel, d'une**

³⁵⁷ Loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale (Journal officiel du 19 janvier 2005 et rectificatif du Journal officiel du 27 janvier 2005), Art. L. 117-1.

³⁵⁸ « *La signature du contrat n'est pas obligatoire, mais dès lors que le contrat est signé, les formations prescrites (formation linguistique et formation civique) sont obligatoires* » (DGLFLF : 42). Le taux de signature du contrat d'accueil et d'intégration est de plus de 92% chez les nouveaux entrants (Costa-Lascoux, 2006, 109).

attestation ministérielle validant le niveau de compétences acquises en matière d'apprentissage du français » (article 6).

Le rôle « incontournable » de la langue, et par conséquent, de son apprentissage dans le processus d'intégration, est ici souligné sans équivoque. L'unique solution préconisée est également limpide : la formation. Cependant, ce contrat soulève de nombreuses questions et plus particulièrement, en ce qui concerne des notions comme français, intégration, besoin, niveau de compétence, etc.

I.6. Une représentation, un contrat et quelques questions

Je ne reviendrai pas, ici, sur la notion d'intégration qui a été abordée dans la partie précédente (cf. p. 173) mais j'observerai qu'en général, les différentes solutions préconisées concernent majoritairement les primo-arrivants et que l'on évoque peu, et pour cause, la situation des personnes qui résident depuis longtemps en pays d'immigration.

Dans la perspective de l'intégration par la langue, on attribue aux migrants des besoins langagiers (ex : **besoins du nouvel arrivant**, contrat d'accueil et d'intégration, article 2) mais, comme le souligne Jacqueline Billiez (1981 : 56), « *le terme de "besoin langagier" est une notion dont l'ambiguïté a été maintes fois constatée* ». S'agit-il, en effet, de besoins langagiers « basiques », indispensables à l'autonomie des personnes, idée que partagent 100% des formateurs interviewés, même si pour certains, pallier ce besoin ne constitue qu'une étape, ou s'agit-il de besoins liés à des motivations intégrationnelles, notamment par l'emploi, ce qui ne préfigure pas le même type de formation ? Les besoins sont-ils « collectifs » ou divers et variés en fonction de la situation de chaque migrant ? Autant de questions auxquelles on pourrait ajouter celles posées par la DGLFLF (2005 : 27) :

« Comment se justifie le choix du niveau linguistique requis ? Comment identifier les besoins réels des migrants pour la participation à la vie en société et pour l'emploi ? Comment lier le/les niveau(x) requis à ces besoins et comment établir des objectifs réalistes en fonction des besoins et des capacités des personnes ? »

Quoi qu'il en soit, il apparaît que « *la notion de besoin est à poser en terme d'interrogation bien plus que d'affirmation* » (Billiez, 1981 : 58).

Marc Wilmet (2005 : 135) souligne, d'autre part, que « *les migrants en terre francophone sont loin de constituer un groupe unifié* » et remarque la diversité des types de migrations, opposant les « *migrations individuelles en principe réversibles (Américains, Anglais, Allemands, Espagnols, Italiens³⁵⁹ ...)* » aux « *migrations collectives (Maghrébins, Turcs, Européens de l'Est...)* dans une perspective d'installation durable », ce à quoi j'ajouterai les remarques déjà formulées (p. 185) quant à la grande diversité des situations migratoires (individuelle/vs/familiale, à quel âge, dans quelle perspective, hommes, femmes, enfants, scolarisés ou non, etc.). Cette diversité des situations renforce d'ailleurs l'idée de la complexité de la définition des « besoins ».

Marc Wilmet (*ibid.*) s'interroge également sur les personnes concernées par l'intégration linguistique (« *des enfants ou des adultes* »), sur les lieux de formation (milieu professionnel ou scolaire), les horaires (« *de jour ou de soir* ») ainsi que « *sur le seuil de tolérance* » dans l'hétérogénéité des classes, et de faire observer que dans le cas d'une formation en milieu professionnel : « *Quid des femmes au foyer ?* ».

En ce qui concerne les horaires, la remarque d'une des formatrices du centre social Georges Sand abonde dans ce sens puisque celle-ci déclare : « *Les horaires qui ont été mis en place sont pas du tout adéquats, du coup, y'a plein de gens qui y vont pas (aux cours de français)* ». Quant à l'hétérogénéité des classes, je rappellerai mes observations sur la situation de divers organismes de formations à propos de classes « multiethniques » (*cf.* p. 17). On peut également s'interroger sur le volume horaire retenu : « *permet-il de d'atteindre le niveau requis ?* » (DGLFLF, 2005 : 27).

Sur un plan plus linguistique, Marc Wilmet (2005 : 135-136) pose deux questions qui m'apparaissent primordiales :

- « *Que faut-il entendre par la maîtrise d'une langue ?* »

En effet, en fonction de quels critères définit-on la maîtrise d'une langue, sur quelles bases, par rapport à qui, dans quel(s) but(s)³⁶⁰, ne faut-il pas préalablement définir l'objet à maîtriser ? Dernière question qui renvoie à la seconde interrogation de Marc Wilmet :

- « *Du général au particulier, quel français enseigner ?* »

³⁵⁹ On relèvera que les immigrations espagnole et italienne sont individuelles aujourd'hui mais qu'elles ont aussi été collectives dans le passé.

³⁶⁰ Parmi les buts recherchés, il est possible de citer ceux qui apparaissent dans la déclaration de la DGLFLF (2005 : 24) : « *La maîtrise de la langue est une condition générale non seulement pour l'intégration sociale et civique, mais aussi pour l'insertion et la mobilité professionnelle* ».

Là encore, les interrogations sont multiples, faut-il enseigner des bases visant à l'acquisition rapide d'une autonomie des personnes, doit-on au contraire viser *in fine* l'acquisition de l'écrit au travers d'un enseignement plus « normatif », doit-on prendre en compte les vernaculaires, les régionalismes, les langues régionales, etc. ?

Marc Wilmet conclut que « *l'enseignement d'une langue étrangère devra cibler prioritairement les trois premières fonctions* (les fonctions référentielle, conative et émotive³⁶¹) », telles que définies par Roman Jakobson (1969), et privilégier « *l'oralité* », ce qui rejoint la position de très nombreux formateurs qui soulignent l'importance d'un apprentissage visant à l'acquisition d'une certaine autonomie par « *l'immersion* » et/ou le « *bain linguistique* »³⁶² (Jucquois, 2005 : 54). Marinette Matthey (2005 : 157) insiste d'ailleurs sur « *l'importance de la dimension sociale de l'acquisition* » qui, par la diversification du processus de socialisation³⁶³, facilite l'intégration, tout comme sur le fait que « *plus les interactions quotidiennes extrascolaires avec des pairs sont nombreuses, plus on renforce les occasions d'apprentissage de la langue d'accueil* ».

J'observe, à ce propos, que les notions de « *bain linguistique* », d'« *immersion* » ou d'« *interactions extrascolaires* » impliquent que les réseaux sociaux des personnes concernées soient suffisamment ouverts pour autoriser ce type de contacts.

En outre, de nombreux auteurs soulignent la nécessité de la prise en compte « *de la place et du statut qui doivent être octroyés aux langues d'origine des migrants* » (De Pietro, 2005 : 22), du « *répertoire linguistique* » de ceux-ci (Matthey, *ibid.*), « *des cours qui prendraient également en compte la langue d'origine* » (Witzig-Marinho, 2005 : 185), du respect des langues et cultures d'origine³⁶⁴, etc.

³⁶¹ La fonction « émotive » est parfois également qualifiée de fonction « expressive » (ex : Ducrot et Schaeffer, 1995 : 780).

³⁶² La totalité des 26 formateurs interviewés dans le cadre de l'enquête Espace déclare, avec des formulations diverses, que la meilleure manière d'apprendre le français c'est : « *vivre avec les Français, la pratique quotidienne, ne pas se réfugier dans son petit monde, le vivre, le bain linguistique, parler le plus possible* », etc. L'« immersion » est de loin le vocable le plus fréquemment employé. La plupart des autres formateurs interrogés lors de Journées Rencontres soutiennent également cette position.

³⁶³ Marinette Matthey évoque ici (2005 : 157), la rencontre de deux systèmes sociétaux (au sens large), la confrontation des représentations sociales, de l'identité, de la culture, etc. : « *les différents rôles que le jeune migrant peut être amené à jouer dans les différentes interactions de sa vie quotidienne mettent en jeu son identité personnelle et culturelle* ».

³⁶⁴ Page de présentation des Actes du colloque « L'intégration des nouveaux arrivants : quelle mission pour l'École ? » (2004).

Enfin, on notera que « *la fiabilité et la validité de certains examens de langues ont été mises en doute* » quant aux contenus, au mode de passation, au stress éventuel, etc. (DGLFLF, 2005 : 23) et que certains participants du séminaire international sur l'intégration linguistique des migrants adultes ont « *critiqué l'utilisation de ces examens pour contrôler les flux migratoires et l'accès à la nationalité* » (DGLFLF, *ibid.*), critiques que formulent également plusieurs des formateurs que j'ai rencontrés...

II. Vers une étude plus longitudinale des parcours

Dans la seconde partie de cette étude, je me suis attaché à décrire les diverses situations des personnes de manière factuelle, synchronique, sans réellement prendre en compte l'aspect longitudinal des différents parcours ; or, le processus migratoire est non seulement un voyage à travers l'espace mais également un périple dans le temps. En effet, chaque nouvelle étape de ce processus sera une opportunité d'insertion à la nouvelle société que saisiront ou pourront saisir certains migrants alors que d'autres non.

Ainsi, les premiers pas des migrants dans la nouvelle société et les parcours qu'ils initient sont riches en enseignements puisque c'est à cette période que commence, ou que devrait commencer, la confrontation entre le système d'origine et le nouveau. Le mode de vie en pays d'immigration est également une source importante de données puisque, en fonction de ses caractéristiques, le contact s'établira ou non. Enfin, lorsque le contact, en dépit du temps écoulé, est resté embryonnaire, nous verrons que certains événements peuvent déclencher « l'ouverture » au nouveau monde.

Les paragraphes qui suivent seront donc consacrés à ces étapes, à ces « tranches » de vie, au cours desquelles certains migrants entreront de plain-pied dans la nouvelle société (intégration ou assimilation) alors que certains resteront, parfois fort longtemps, sur le bord du chemin (marginalisation ou ségrégation).

II.1. Les premiers pas dans la nouvelle société

L'arrivée dans le pays d'accueil constitue une étape décisive du processus migratoire puisque le passage d'une société à une autre a de fortes chances de s'accompagner d'« *une sorte de crise* » (Lüdi, 1995 : 253), d'un « *choc initial* » (De Pietro, 1995 : 182) ou d'un « *ébranlement identitaire* » (Lipiansky, 1993 : 36). C'est à ce moment, en principe, que vont

débuter, pour le migrant, la reconstitution du réseau et les premiers contacts avec le nouvel environnement langagier (Lüdi, Quiroga-Blaser et De Pietro, 1995 : 104), que vont évoluer les représentations et attitudes (De Pietro, 1995 : 175) et que celui-ci va apprendre la nouvelle langue (Matthey et Py, 1995 : 21), s'il ne la connaissait déjà.

Cependant, cette étape charnière du processus migratoire revêtira, pour certains, les aspects d'une « formalité » dont ne subsisteront que peu de souvenirs négatifs alors que pour d'autres, elle sera ressentie comme un passage pénible dont l'évocation demeure douloureuse bien des années plus tard. Dans une certaine mesure, ce sont donc les modalités du premier contact avec la société d'accueil qui vont déterminer nombre des « canaux » par lesquels se fera l'insertion dans la nouvelle communauté. Néanmoins, les conditions de ce premier contact restent également subordonnées aux caractéristiques individuelles des personnes et au type d'immigration de chacune.

Il est, en effet, assez communément admis que la scolarisation, la formation, la connaissance de la langue, etc. vont représenter autant de paramètres qui pourront jouer en faveur du migrant mais il semble également, et cela est moins dit, que l'on n'immigre pas de manière identique selon qu'on arrive du Royaume-Uni ou du Maghreb, en famille ou seul, qu'on est un adulte ou un enfant, qu'on est un homme ou une femme, que l'on a des enfants ou pas, etc. (Wilmet, 2005 : 135).

C'est donc non seulement « la langue » et tout ce qu'il lui est attribué de vertus intégrationnelles qui dessine l'ébauche d'un parcours mais également ce que l'on est socialement, les ancrages que l'on possède, les « contraintes » ou « atouts » avec lesquels on émigre, le pays d'où l'on vient, les différences entre la nouvelle et l'ancienne société, etc.

Avant d'essayer d'apporter des éléments de réponse aux interrogations que suscitent certaines situations quant au rôle de la langue dans le processus d'intégration et aux divers facteurs qui interviennent dans ce processus, je propose de revisiter le début du parcours de certains migrants qui me paraît parfois déterminant pour la suite de leur nouvelle vie en terre d'immigration.

A) Des migrants « sans problème »

Pour certains enquêtés, aux parcours et caractéristiques très différents, les premiers temps en France se sont déroulés sans problèmes majeurs même si tout n'a pas été facile et que beaucoup de choses ont pu faire défaut à cette époque (la famille est le manque le plus

évoqué). Ces personnes sont d'ailleurs généralement moins loquaces sur cette période que celles qui ont eu des parcours plus pénibles. Certaines d'entre elles connaissaient déjà le français ce qui explique, en partie, selon elles, la facilité de leur début de parcours en France.

L'enquêtée n°4ex déclare n'avoir rencontré aucun problème particulier pendant ses deux premières années en France et même en ce qui concerne la langue : « **Moi, le français, je l'ai pris** (appris) **en Algérie** [...] **oui, je parle bien parce que j'ai pris** (appris) **ça quand j'étais jeune et j'ai travaillé un peu chez les Français** » (ESAC : très aisé).

Pour l'enquêtée n°16ex, rien n'a manqué et tout s'est bien déroulé : « **Heu... rien du tout, j'étais bien** ». Elle avait également déjà eu des contacts réguliers avec le français en Algérie : « **Je travaillais chez un Français** (au pays) ». Lorsqu'elle évoque cette période de sa vie, les souvenirs n'affluent pas mais elle paraît s'être confrontée rapidement à la nouvelle société :

« **Je me rappelle pas trop** (les premières années) **mais je me rappelle une seule chose que, j'étais arrivée, au bout de trois jours, je suis allée au bureau de tabac chercher des cigarettes à mon mari, [...] j'ai pas trop souffert sur la langue française ici en France** » (ESAC : très aisé).

L'enquêtée n°24ex a également pratiqué le français mais au Maroc : « **Je travaillais avec des Français** ». Elle a émigré seule, déclare n'avoir manqué de rien à cette époque, et a tout de suite été confrontée à la langue du pays d'immigration, que ce soit d'ailleurs à la maison : « **Je suis venue chez ma sœur** (en arrivant en France) **personne y parle arabe** (chez elle) » ou à l'extérieur : « **J'ai trouvé beaucoup de copines françaises et je restais avec eux [...] je restais pas à la maison** ». Elle évoque également le rôle positif joué par son conjoint pour se perfectionner en français : « **Mon mari y m'a aidé beaucoup parce que mon mari il était prof** » (ESAC : aisé).

Ces trois femmes ont en commun le fait d'avoir travaillé au Maghreb avec des Français, ce qui constitue un avantage en terme d'appropriation du français mais révèle également une certaine forme d'autonomie, notamment par rapport à l'emploi, qui n'est pas si fréquente chez les femmes de cette enquête. Elles déclarent également toutes trois n'avoir pas rencontré de problème particulier en arrivant et paraissent, du moins les deux dernières, avoir rapidement restructuré leurs réseaux sociaux.

D'autres enquêtés, parmi lesquels les deux seuls hommes Ex, déclarent n'avoir eu que peu de contact avec le français au Maghreb mais gardent cependant une image relativement positive de leur arrivée en France. Ceux-ci soulignent, entre autres, les rôles positifs joués par l'emploi, leur conjoint et les amis « français » dans la réussite de leur parcours migratoire et dans le rapport à la langue du pays d'immigration.

Pour l'enquêté n°13ex, qui est un homme, le problème de la langue s'est posé : « *Oui oui.. bah le problème c'est que le français... oui pour parler, pour comprendre, j'étais vraiment..., [...] après, petit à petit, petit à petit... j'ai travaillé avec les Français et tout, donc là, à force à force à force... (je m'y suis mis) »* mais, rapidement, le contact avec des Français dans le cadre du travail et à l'extérieur a représenté une aide : « *Au boulot (c'est le boulot)... ouais... au boulot [...] et des fois, quand je sors dehors, j'ai des amis, des des Français bon, heu moi je parle mal mais eux y comprend parce que je, qu'est-ce que je voulais dire »*, ce qui n'a toutefois pas empêché certains manques en arrivant : « *Lire et écrire... et parler un petit peu le français »* (ESAC : très aisé).

Le cas de l'enquêté n°25ex, le deuxième homme, est assez similaire. Selon lui, deux facteurs importants ont été déterminants à son arrivée : « *Ma femme et mon travail »*. C'est d'ailleurs, à l'instar de l'enquêté précédent, sur son lieu de travail que celui-ci déclare avoir appris la langue : « *Donc là (au travail), j'ai fréquenté des gens c'est pour ça que j'arrive un peu (j'ai appris la langue), [...] avant, j'étais pas comme ça, avant j'étais vraiment... »* et, lorsque des problèmes se sont posés en arrivant en France, l'épouse a été d'un grand recours : « *Heureusement, y'avait ma femme qui m'a aidé »* (ESAC : aisé).

Pour l'enquêtée n°26ex, rien n'a manqué en arrivant et c'est également le conjoint et le travail qui ont constitué les bases de son accès à la nouvelle société, avec en plus, une formation : « *# Un stage de formation pour la fabrication de chaussures, le travail et mon mari »* ; « *Mon mari y parle bien français, on parle souvent en français (avec mon mari) et ça a appris tout seul »* (ESAC : moyen +).

Le rôle de la formation est d'ailleurs évoqué par d'autres enquêtées soit comme complémentaire de l'emploi soit comme moyen principal d'accès à la langue.

- Enquêtée n°28ex : « *Je sais (savais) pas parler, je sais pas répondre ni dire merci ni au revoir ni rien du tout... quand je suis arrivée, la deuxième semaine, je suis pas restée à la maison parce que*

j'étais une fille très... c'est-à-dire, j'étais malade pour apprendre à lire et à écrire parce que moi, ma mère elle m'a gardée comme femme de ménage pour elle ». « *J'ai fait des cours d'alphabétisation dès la deuxième semaine... j'ai commencé à avoir des copines, j'ai commencé à parler avec eux, des amis* (en centre d'alphabétisation) [...] *et puis j'ai trouvé un travail vite fait [...] et puis dans le nettoyage, on parle* ».

Outre le rôle joué par l'alphabétisation, le travail et la reconstitution du réseau social, on peut remarquer chez cette enquêtée, et cela paraît aller de pair, une certaine force de caractère qui prédispose au contact : « *Quand je comprends pas moi, je suis quelqu'un que je demande, excusez-moi, j'ai pas compris qu'est-ce que ça veut dire... voilà, j'ai pas honte* » (ESAC : aisé).

L'enquêtée n°35ex, qui n'a jamais été scolarisée au Maghreb, évoque également sa situation face au français en arrivant : « *Je parlais pas arabe ni français ni rien, j'ai appris le français ici* » mais déclare ne pas avoir rencontré de problème particulier et souligne sa motivation en arrivant : « *Pas de problème, j'ai appris petit à petit, j'avais envie d'apprendre la langue* » ainsi que ce qui l'aide de certaines structures : « *# J'ai pris des cours en foyer laïque, l'assistante sociale aussi* » (ESAC : moyen).

Le cas de l'enquêtée n°34ex est particulier. Comme les enquêtés précédents, celle-ci évoque ses difficultés en français : « *Le moment que je rentrais* (arrivée en France) *je parlais même pas un mot de français* » ainsi que le rôle joué par l'emploi : « *Le français, j'ai appris au travail* » mais elle souligne également l'importance des voisins de son village : « *C'est des Français qui nous ont aidés [...] ils venaient à la maison [...] ils m'ont bien aidée, ça je peux pas dire le contraire... c'est grâce à eux que je suis bien installée* ». Cet exemple peut susciter des interrogations quant à l'effet de structures moins urbanisées sur le contact entre migrants et « natifs » (ESAC : moyen +).

Ces personnes ont en commun d'être assez rapidement entrées en contact avec la société d'accueil. Quatre d'entre elles ont été scolarisées ou un peu scolarisées à l'inverse des autres qui ne l'ont pas été, ce qui relativise le rôle que l'on pourrait attribuer à la scolarisation avant l'immigration. Six d'entre elles possèdent actuellement un emploi contre trois qui en sont dépourvues mais ces trois dernières personnes sont des femmes qui ont respectivement 3, 4 et 5 enfants, ce qui peut aussi partiellement expliquer l'absence temporaire d'emploi.

D'ailleurs, la personne qui a trois enfants (enquêtee n°28ex) a travaillé 11 ans avant de s'arrêter pour s'occuper de sa famille.

Pour ces enquêtés, le problème du français paraît être moins lié à l'oral qu'à l'écrit ce qui les rapprocherait des personnes citées dans l'enquête du CREDIF (cf. p. 222) au niveau de référence 2 (Perillat et Berton, 1974) :

- Enquêtee n°4ex : « ***Pour lire, j'en ai besoin, c'est pour ça que je me force à comprendre*** ».
- Enquêtee n°16ex : « ***Pour écrire et lire j'ai besoin d'aide, c'est clair*** ».
- Enquêtee n°24ex : « ***Comme j'arrive pas ni lire ni écrire, pour moi c'est difficile*** ».
- Enquêtee n°28ex : « ***Je sais pas écrire, je parle mais j'écris pas*** ».

Néanmoins, ce besoin au niveau de l'écrit semble également lié à l'emploi, emploi qui demeure souvent la préoccupation première :

- Enquêtee n°34ex : « ***Si demain je trouve du travail, je viens pas pour les études*** ».

Il semble donc possible, pour expliquer la relative rapidité avec laquelle ces personnes se sont insérées à la nouvelle société, d'isoler trois critères majeurs, mais néanmoins en interaction, qui apparaissent au fil des déclarations :

- Un critère « linguistique » qui couvrirait la scolarisation (formation, alphabétisation, représentations, etc.) avant ou à l'arrivée en France et une certaine connaissance du français à l'arrivée. La formation ou scolarisation à l'arrivée constitue d'ailleurs également une ouverture du réseau social (cf. enquêtee n°28ex) et, dans le cas de certaines personnes, on peut d'ailleurs se demander si le rôle premier joué par la formation n'est pas justement un élargissement du réseau social (aspect qui sera développé un peu plus en aval).
- Un critère concernant le développement d'un réseau social « favorable » (Deprez, 1994 : 83) incluant le travail, le conjoint, la famille, les amis ou voisins, les formations, etc. par lequel circuleraient beaucoup d'informations sur la nouvelle société et autorisant la confrontation des représentations, des identités, des langues, etc.

- Un critère plus personnel qui serait le dynamisme, la curiosité, l'envie d'aller vers la nouvelle société, de ne pas rester replié sur soi, des représentations moins prégnantes,³⁶⁵ etc.

Il paraît également possible, au vu de ces parcours, de commencer à relativiser le rôle majeur que l'on attribue aux cours de langue dans l'intégration puisque pour plusieurs de ces personnes, l'apprentissage semble s'être majoritairement effectué grâce ou conjointement au travail et/ou à d'autres formes d'extension du réseau social.

L'arrivée en France ne s'est cependant pas déroulée de manière aussi « simple » pour beaucoup d'autres enquêtées (au féminin puisque les deux seuls hommes ont été cités et faisaient partie de ce premier groupe).

B) Des migrants aux arrivées difficiles

J'ai choisi les cinq exemples qui suivent parce qu'ils illustrent bien l'âpreté du début du parcours migratoire qui est celui de certaines femmes. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que ces femmes ont franchi « le cap » de sortir, d'aller prendre des cours, etc. même si cela a parfois pris plus de 10 ans alors que certaines autres (combien ?), des « invisibles »³⁶⁶, se trouvent encore dans des situations analogues à celles qui vont être décrites. D'autre part, les situations qui suivent ne sont pas marginales dans le corpus des EX et concernent, avec cependant des différences, presque la moitié des femmes.

En outre, le contexte des entretiens (peu de temps, difficultés linguistiques, orientation linguistique, timidité, honte, enquêteur masculin et français, etc.) permet de supposer, supposition d'ailleurs confirmée par beaucoup d'acteurs sociaux, que les éléments de ce corpus n'illustrent qu'une partie des problèmes qui se posent.

³⁶⁵ Mireille Bertrand (1997 : 127) évoque, à ce propos, le « modèle socio-éducatif de l'acquisition des langues secondes » de Gardner (1979, 1983, 1985) qui prend en compte le contexte (attitudes, motivation, confiance en soi). Elle évoque également « la confiance en soi (Clément, 1980, 1986), le degré d'acculturation des locuteurs des apprenants et leurs contacts avec les locuteurs de la langue cible (Schumann, 1978, 1986) ainsi que l'interaction entre les groupes linguistiques et le degré de vitalité de leur langue respective (Gile et Byrne, 1982) ».

³⁶⁶ Ana Maria Witzig-Marinho (2005 : 181) utilise, à propos de la situation de certaines migrantes en Suisse, la lexie de « femmes étrangères qui n'existent pas », et Jean-François de Pietro (2005 : 11) évoque, également pour la Suisse « le cas des femmes, souvent marginalisées ».

- Enquêtée n°5ex : « *Je rentrer ici* (en France), *y'a pas de famille, y'a personne avant ici et tout* [...] *très très dur...* [...] *psychologiquement, je suis pas à l'aise quoi !* »

« *Ouais ouais, beaucoup de problèmes hein, je sors pas tout seule, jamais jamais* [...] *je comprenais rien du tout, même qui heu, quelqu'un qui heu frappe la porte et tout, j'ouvre pas hein, si c'est pas j'ai peur des gens et tout ben parce que j'arrive pas à parler, c'est pour ça bah* [...] *ben c'est surtout que quelqu'un qui commence à parler, je très m'énerve* ».

« *Je conseille pas les gens qui restent comme moi...* [...] *parce que je trouve heu difficile que je restais comme ça heu enfermée... moi, sur moi-même quoi, c'est pas bien hein... surtout mon mari y travaille* [...], *je rester bloquée, ben presque quatre ans, j'arrive pas à fait des choses tout seule hein...* [...] *ça fait beaucoup quatre ans, c'est pas...* » (ESAC : moyen +).

Cette déclaration montre bien l'insécurité linguistique passée (au moins) de l'enquêtée n°5ex et les conséquences de celle-ci en terme de contact avec la nouvelle société (« *enfermée... moi, sur moi-même* »). On retrouve d'ailleurs la description du même phénomène dans les propos de l'enquêtée n°11ex mais avec de surcroît, une évocation plus marquée des conséquences en terme d'autonomie et de longue solitude.

- Enquêtée n°11ex : « *Quand je suis venue ici* (en France) *je comprends* (comprenais) *rien du tout, rien du tout... même pas, même pas je peux y aller même pas acheter le pain* [...] *ha oui, ça c'est clair hein* ».

« *Ho la la, les pre les premières heu années et heu je y'a, je pleure tout le temps* [...] *parce que je sors pas, j'en ai pas de famille, j'en ai personne et je parle pas du tout... tout quoi !* »

« *Quand je suis venue en France heu, j'ai pas sorti du tout de de la maison, je, j'ai* (j'avais) *peur de sortir, j'ai* (j'avais) *peur de parler avec les gens, j'ai heu, j'en ai beaucoup de problèmes de de parler avec les gens parce que c'est moi je pense comme ça quoi* [...] *parce que je parle* (parlais) *pas du tout le français... et je comprends* (comprenais) *rien aussi* [...] *onze ans à peu près, dix ans onze ans à peu près, je rester comme ça... et personne y m'a aidé pour que...* » (ESAC : aisé).

Dans la déclaration de l'enquêtée n°22ex, on retrouve encore l'insécurité linguistique et ses conséquences mais la dimension intérieur/extérieur est soulignée ainsi que le « ras-le-bol » (« *la maison j'en ai marre, la maison non non* ») de la situation qui semble associée à l'intérieur, la maison (solitude, veuvage).

- Enquêtée n°22ex : (Manques en arrivant ?) « *Bien sûr, il est manque tout* (rire), *il est manque tout la première nannée* (année) (rire), *il est manque tout, il est* (j'ai) *perdu mon mari, il manque le*

français, il est manque [koz] (les cours), il est manque tout [...] oui, le passé oui, beaucoup problème pour moi... »

« Ma première nannée (année), l'est (je suis) rentrée ici, je connais (connaissais) rien [...] je connais pas avant, je connais (connaissais) personne, ha oui, c'est ça le problème, tout seule rester à la maison ».

« Moi je, j'arrive pas, il (je) reste toujours à la maison, maintenant je viens sortir, je viens chercher pour le travail... pff de toute façon, X un petit peu c'est mieux pour heu, la maison j'en ai marre, la maison non non [...] ha oui, parce que le passé pour moi beaucoup de choses pour dans la maison ».

(Pourquoi restiez-vous à la maison) *« Heu problème pour heu le français (à cause du) [...] voilà et oui, je pas parler, j'arrive pas, je je sais je sais pas la route, je sais pas Chambéry beaucoup, je c'est ça problème [...] maintenant, ça va maintenant X ça va maintenant pour démarches, je sorte, on compris un petit peu, il (je) sorte XX chercher le médecin toute seule, chercher voilà »* (ESAC : difficile).

Les deux déclarations suivantes sont celles de femmes qui, outre les problèmes liés à la connaissance du français (insécurité linguistique, autonomie, faible sociabilité), évoquent également le rôle joué par leur mari dans leur isolement de la société.

- Enquêtée n°21ex : (Problème en arrivant ?) *« Non, j'ai j'ai mariée, j'ai restée avec mon mari, je sors pas c'est... [...] non, j'ai restée presque (presque) trois ans à la maison, j'ai j'ai jamais sorti mais j'étais les nerfs en plus parce que je comprends pas heu [...] non non, je comprends rien, même j'allais à le médecin, je comprends pas et beaucoup de choses, c'est heu, c'est dur, trois ans (sans sortir) heu ».*

(Aide à l'époque ?) *« Ben non après heu, j'ai été discuter avec mon mari, j'ai dit non c'est pas la peine, c'est pas une vie rester à la maison, parce que je comprends pas [...] j'ai sortie et continué les cours dehors ».*

(Manques en arrivant ?) *« On vient d'Algérie, c'est pas la même langue, t'as restée bloquée à la maison parce que t'arrives pas, tu sors, tu même dehors t'avais des gens y parlent en français, tu comprends rien, t'allais chez le médecin, tu comprends rien, y'a que des choses ça, ça me bloquait, alors j'étais angoissée parce que j'arrive pas à comprendre parler, même quelqu'un y parle avec moi, je restais comme ça je comprends pas, c'est c'est, ça c'est plus dur dur dur [...] ben oui, en plus mon mari y veut pas (que je sorte)... »*

« Je trouve moi, y'a quelqu'un, y reste à la maison, y sort pas, c'est c'est, quand même, c'est un petit peu dur, qu'on comprend pas que, moi j'ai vu des femmes, ça, là y comprend pas, ça fait vingt

ans vingt cinq ans ici, à la France, y comprend pas, c'est moi, c'est pour, moi moi je dis à sa place, ça fait mal au cœur » (ESAC : moyen +).

L'enquêtée n°21ex déclare que son mari ne voulait pas qu'elle sorte (« *mon mari y veut pas* ») mais qu'elle a su en discuter avec lui pour aller prendre des cours de français. On remarquera aussi que celle-ci évoque les femmes « invisibles » (« *des femmes* ») auxquelles je faisais allusion au début de ce paragraphe.

L'enquêtée n°21ex évoque également des problèmes avec son mari mais pour elle, ce sont ses six enfants qui ont représenté le « moteur » de son ouverture à la nouvelle société (« *j'ai fait un effort pour mes enfants* »).

- Enquêtée n°17ex : (Problème en arrivant ?) « *Ouais, beaucoup de problèmes [...] et ben je rester coincée à la maison, mon mari y me laisse pas sorti [...] je sors jamais la maison, jusqu'à mes enfants y... j'ai quatre enfants, après y allaient à l'école, après j'ai commencé sorti, et après j'ai commencé à... comprendre le français... voilà... et j'ai commencé un peu, petit à petit, à aller acheter le pain, acheter à épicerie à coté de nous, j'allais acheter le lait, petites choses... et après je commencer ça va mieux... mais quand même heu... c'est (c'était) très difficile pour moi [...] très difficile, j'y allais pas chez le voisin, j'y allais pas chez le famille, j'ai [...] non, y me laisse pas sortir, si je sors, ça y est, y me tue [...] ouais (éclat de rire), tu marques pas ça ?* » (en s'adressant à moi).

« *Je sors dej heu je commencer sorti avec mes enfants, je contre (rencontre) les gens dehors, l'Arabe comme moi, et après, y parle (l'Arabe rencontré) y me dit on est allé à Carrefour, on est allé par exemple un mariage et moi je (me) sens triste [...] j'y allais pas à mariage, j'y allais pas à Carrefour, j'y allais pas à marché [...] je connais (connaissais) mais y me laisse pas aller [...] et moi je suis coincée [...] si je sors, j'y aller, ben mes enfants, avec mes enfants, j'ai fait un effort pour mes enfants* ».

« *Presque cinq ans... fermée à la maison, je sors pas, y me dit (mon mari) tu sors pas, je sors pas (...) maintenant ça va /hamdula/ (dieu merci) je sors avec mes filles... et mes enfants, /hamdula/* » (rire), (ESAC : moyen).

Pour ces enquêtées, l'arrivée en France a donc été difficile et si l'on compare les situations à celles des « sans problèmes » au crible des trois critères précédemment cités (linguistique, réseau et individuel), les résultats sont bien souvent inversés.

➤ Le critère linguistique :

Peu de choses différencient, sur le plan linguistique (au sens large) les « sans problème » des enquêtés à « l'arrivée difficile ». La plupart des femmes sont arrivées avec peu de connaissance du français, un niveau de scolarisation généralement faible, voire inexistant, et le « *quand je suis arrivée, je comprenais rien* » prévaut pour les unes comme pour les autres.

Cependant, là où pour certaines la langue est arrivée « petit à petit » à divers instants de la vie quotidienne, pourvoyeuse d'autonomie et de contacts divers avec la nouvelle société, elle s'est transformée pour les autres en « motif » ou en « excuse » pour ne pas se confronter au nouvel environnement, avec souvent pour conséquence, une autonomie réduite et un grand isolement.

- Enquêtée n°32ex : « *Je peux pas moi, je peux pas prendre heu un métro [...] c'est j'ai peur, c'est ça le problème [...] oui oui parce que je peux pas répondre, je peux pas demander où on va...* »

- Enquêtée n°33ex : « *J'ai peur quand je sors tout seule moi parce que je compris (confond) les rues* ».

- Enquêtée n°5ex : « *Quelqu'un qui heu frappe la porte et tout, j'ouvre pas hein, si c'est pas j'ai peur des gens et tout ben parce que j'arrive pas à parler, c'est pour ça bah* ».

- Enquêtée n°11ex : « *J'ai (j'avais) peur de sortir, j'ai (j'avais) peur de parler avec les gens* ».

Il semble donc qu'une des conséquences de l'insécurité linguistique (totale) et des représentations qui en sont la cause, puisse se traduire parfois, chez certaines enquêtées, au-delà du mutisme évoqué par Françoise Gadet (2003 : 20), par la mise en place de véritables stratégies d'évitement (Goffman, 1974 : 20-24) et par le refus du contact avec la société qui expose à la langue, « *jusqu'à la disparition de soi-même : se cacher, fuir les contacts* » (Perillat et Berton, 1974 : 8).

➤ Le critère du réseau social :

La perte du réseau social est attestée dans les deux types de parcours (« *j'avais pas d'amis, pas de famille, je connaissais personne*, etc. ») mais pour certaines, le réseau s'est rapidement reconstitué (commerçant, amis, travail, etc.) alors que pour d'autres, celui-ci, même *a minima* (« *acheter le pain, aller au marché* »), semble ne pas s'être reconstitué

(« *y'a pas de famille, pas d'ami, y'a rien* »). Le lexique devient alors celui de l'enfermement et de la solitude (« *je sors pas, toujours à la maison, coincée, bloquée, toujours toute seule*, etc. ») et aux raisons linguistiques qui motivent l'isolement s'ajoute parfois le problème du conjoint ou des parents qui passent du statut de « mentor » pour certains à celui de « geôlier » pour d'autres.

➤ Le critère individuel :

A l'instar des deux critères précédents, le critère individuel, quoique plus difficile à évaluer, va également différencier les parcours des personnes puisque certaines surmonteront les appréhensions pour aller au contact de la nouvelle société alors que d'autres se replieront dans l'asile ou la « cage dorée » que représente la maison. Des représentations prégnantes sur la répartition des rôles en fonction du genre ou du sexe au sein d'une société peuvent également, en partie, expliquer ce repli sur soi.

Ces trois critères sont néanmoins assez inextricablement liés et, sans sombrer dans une certaine circularité (je ne parle pas parce que je ne suis pas en contact /vs/ je ne suis pas en contact parce que je ne parle pas), il semble probable que la responsabilité de la marginalisation de certaines femmes ne puisse être imputée à la seule langue.

Je ferai d'ailleurs une observation quant à la durée du « confinement » à la maison évoquée par ces enquêtées puisque ce phénomène, qui m'a paru marginal lors des premiers entretiens, s'est avéré concerner au moins huit femmes dont les déclarations ne laissent guère de place à l'équivoque. En effet, deux d'entre elles évoquent une longue période d'isolement sans toutefois en préciser la durée (enquêtée n°19 et 22), mais les six autres donnent des chiffres assez précis : enquêtée n°5ex : 4 ans ; enquêtée n°11ex : 10-11 ans ; enquêtée n°17ex : 5 ans ; enquêtée n°21ex : 3 ans ; enquêtée n°27ex : 17 ans et enquêtée n°32ex : 4 ans. Les femmes qui se sont exprimées ont donc plus ou moins « surmonté » leur isolement puisqu'il m'a été possible de les rencontrer mais pour combien qui se sont tuées ou qui demeurent marginalisées ?

Il paraît donc possible de différencier, parmi les enquêtés, deux types « d'insertion »³⁶⁷ à l'arrivée dans la nouvelle société avec, d'une part, des personnes qui progressivement vont multiplier les contacts (intégration ou assimilation) et d'autre part, des personnes pour qui le contact va rester « embryonnaire » (marginalisation) et demeurer tel quel pendant parfois fort longtemps (De Pietro, 1995 : 192 ; Akinci, 2003 : 141), voire toujours pour les « invisibles » (ségrégation).

L'une des conséquences de la marginalisation ou de la ségrégation semble se traduire, sur le plan linguistique, pour certaines enquêtées, par des productions qui paraissent très semblables à celle des primo-arrivants en dépit du temps écoulé depuis leur arrivée.

Afin de mieux comprendre la situation des enquêtées pour lesquelles le temps semble avoir marqué une pause ou s'être « figé », j'ai effectué un entretien avec la fille d'une de ces « invisibles », entretien dans lequel on retrouve de manière plus longitudinale et plus synthétique de nombreux éléments qui jalonnent le parcours des enquêtées Ex.

II.2. Le parcours d'une « invisible », entretien, par procuration

La « découverte », au fil de l'enquête menée pour l'Espace Formateurs, de la situation de certaines Ex, m'a conduit, comme je l'ai évoqué maintes fois, à réorienter profondément cette étude en direction de terres moins « défrichées », à prêter attention à des personnes qui sont restées longtemps marginalisées et qui le demeurent peut-être encore.

C'est donc cette première enquête qui m'a « ouvert les yeux » mais, en contrepartie, les données recueillies durant cette période se sont souvent avérées parcellaires ou incomplètes puisque la méthodologie initiale n'était pas vraiment adéquate à cette exploration plus approfondie.

Néanmoins, rencontrer ces femmes autrement et dans des conditions similaires (en tête-à-tête) me semble toujours hautement improbable puisque, pour la plupart, le centre social ou l'organisme de formation représente un des seuls, voire l'unique point de contact direct avec la société d'accueil. Je rappelle que mes précédentes tentatives d'entretiens à domicile (Biichlé, 2003), outre la difficulté d'obtenir un rendez-vous avec des personnes que l'on ne voit presque jamais, ont montré la difficulté, voire l'impossibilité, de discuter hors de

³⁶⁷ Le vocable d'insertion est plus à prendre, ici, dans le sens d'apport « physique » d'un élément à un système que dans le sens de première phase de l'intégration (Tap, 1988 : 12).

la présence d'autres membres de la famille (mari ou enfants), ce qui laisse beaucoup moins de latitude à l'enquêtée comme à l'enquêteur. Il semble, par exemple, peu probable que certaines femmes aient ouvertement critiqué le rôle de leur mari en présence de celui-ci ou des enfants.

En outre, même si le pas peut paraître dérisoire, ces enquêtées ont franchi « le cap » du premier contact, même ténu, avec la société d'accueil, ce qui les distingue des autres, celles qui demeurent « invisibles ».

Afin de pallier le manque éventuel de données et d'étayer mon propos sur la situation de ces femmes, voire celle des « invisibles », j'ai effectué un enregistrement auprès de la fille de l'une d'elles, Hanène, qui, à la suite d'une discussion à propos de mes travaux, a bien voulu revenir sur le parcours migratoire de sa mère.

On remarquera d'abord que celle-ci confirme la difficulté que j'aurais eu à rencontrer sa mère : « ***Je crois qu'elle dirait non si si tu... (lui demandais un entretien), je sais pas hein, mais ou elle dirait non ou elle dirait "attends, tu te fous de ma gueule, arrête, vous allez vous moquer d'moi" et elle va rigoler parce que je crois qu'elle a honte qu'on se moque d'elle*** ».

Les parents de Hanène sont tunisiens, ils sont arrivés en France dans les années soixante-dix et y ont vécu depuis mais le père est décédé il y a trois ans.

Leurs situations, avant la venue en France, étaient déjà fort différentes puisque le père avait été scolarisé et avait vécu dans une grande ville (« ***Mon père était scolarisé et il a fait l'école d'architecture à Tunis*** »), alors que la mère ne l'avait pas été (« ***En fait, ma mère elle est jamais allée à l'école*** »), qu'elle vivait à la campagne et demeurait bien souvent à la maison (« ***Donc, ma mère elle a grandi vraiment à l'Arabe, c'est-à-dire, elle sortait pas, elle faisait le ménage...*** »).

Les différences ne se sont pas estompées lors de leur installation en France puisque le père a travaillé directement (« ***Mon père, il est venu en France pour construire parce qu'on l'a appelé pour construire heu, voilà, ils avaient besoin de maçons*** ») alors que la mère est restée à la maison pour élever ses six filles (« ***Y'avait que mon père qui travaillait, ma mère, elle nous a élevées, voila*** »).

Durant la période qui s'étend de l'arrivée en France jusqu'à la mort du père, la situation de la famille a évolué, avec notamment la venue de nouveaux enfants, mais une personne semble ne pas avoir changé dans sa manière de vivre, la mère :

« Ben sa vie quotidienne, j'te dis franchement, c'était un peu comme la vie quotidienne des Françaises d'avant. [...] Si tu veux, soumise, mais par rapport à la loi, la société de l'époque. [...] c'était la société qui disait que la femme elle était voilà, elle fait à manger, elle garde les enfants et le monsieur y va travailler quoi ».

Sur le plan langagier, les échanges étaient bilingues (« *On avait vraiment les deux langues dans le foyer, on parlait les deux* ») entre les membres de la famille (« *Alors, on était franco-arabe, c'est-à-dire que, avec mon père on parlait en français* ») à l'exception de la mère avec qui il fallait parler tunisien : « *et avec ma mère on parlait tunisien parce que ma mère ne comprenait pas la langue et... elle a pas voulu apprendre la langue française* ».

Pour Hanène, c'est la volonté propre de sa mère qui a provoqué sa marginalisation (« *Elle était ici sans être ici* ») et non son père ni une quelconque autre raison :

« Elle a pas voulu s'adapter, non, elle a pas voulu... c'est pas que elle a fait un effort, elle a pas voulu du tout s'adapter à la France, pour elle, son pays c'est heu, la Tunisie, heu, sa religion, ben s'était l'Coran... malgré que y prient pas, y priaient pas, ni mon père ni ma mère. [...] Ma mère, elle a toujours fait ce qu'elle voulait en fait, elle a jamais été heu vraiment soumise heu, mon père ne lui a jamais imposé quoi que ce soit, mais c'est ma mère qu'a pas voulu s'adapter, elle voulait pas, elle cherchait pas ».

Selon Hanène, pendant toute la période qui a précédé le décès du père, la mère ne parlait quasiment jamais français, elle ne sortait que rarement et pas très loin : « *Elle faisait les courses mais bon, on avait un p'tit Casino devant la maison donc elle allait pas jusqu'à Carrefour quoi, j'veux dire, elle connaissait pas le bus pour aller jusqu'à Carrefour* ».

Cependant, durant ces années, petit à petit, la mère a rencontré des copines dans le quartier mais cela ne l'a pas exposée au français puisque celles-ci étaient magrébines :

« Toutes des femmes magrébines, y'a pas de femme française... y'en avait peut-être une, mais elle, elle s'était adaptée aux femmes magrébines si tu veux, et elle, elle a voulu s'adapter et elle arrivait à comprendre, si tu veux, les femmes magrébines mais pas l'inverse...tu vois, surtout venant de ma mère ».

La mort du mari a provoqué chez la mère de Hanène, au-delà de la douleur de la perte d'un proche, une prise de conscience (« *Depuis la mort de mon père, elle s'est ouverte au*

monde ») qui s'est traduite, entre autres, par la volonté d'apprendre le français dans une optique d'autonomie :

« Quand elle s'est retrouvée toute seule, c'est là où elle s'est dit, mon dieu, y faut que j'fasse quelque chose parce que je suis toute seule, mon mari il est plus là... [...] parce qu'elle était complètement dépendante, finalement, de mon père... elle a fait cet effort d'apprendre le français parce qu'elle est complètement dépendante, maintenant, de ses filles [...] quand elle va à Carrefour, d'accord elle sait prendre le bus, mais quand elle arrive heu, elle a une carte bleue, heu quand elle arrive à Carrefour à la caisse, y faut qu'on soit une des filles avec elle parce qu'elle serait, elle est incapable de faire le code de la carte ».

Les évolutions de la mère, en français, se sont traduites par de petits changements dans la vie quotidienne, qui, s'ils peuvent paraître relativement insignifiants, représentent tout de même une petite « révolution » après des années sans réel changement ; c'est notamment le cas du téléphone :

« Elle a fait des efforts (en français) parce que, quand y'a le téléphone qui sonne et que c'est quelqu'un d'extérieur qu'elle connaît et qui parle français, qui dit « bonjour madame », elle va dire « bonjour monsieur », [...] elle va dire « ma fille va arriver », voilà... et puis on sent que elle sait pas parler ».

Parmi les autres raisons de changement, Hanène mentionne également le rôle important de l'entourage et une certaine honte à avoir si peu d'autonomie en regard du temps passé en France :

« Elle essaie de faire l'effort parce qu'elle a vu que ses copines, en fait heu, se sont débrouillées, elles ont voulu apprendre donc elle est un peu heu honteuse de s'dire que ça fait quand même 32 ans qu'elle est en France et que, elle a pas avancé autant que certaines copines qui, ça fait pas longtemps qu'elles sont là, et qu'arrivent à faire un numéro de téléphone toutes seules, à parler et à te poser une question à quelqu'un si elle est perdue ou quoi que ce soit, donc elle a envie de s'adapter (maintenant) rien que pour être bien avec ses copines et s'dire qu'elle est pas en retard par rapport à elles ».

Toutefois, selon sa fille, son autonomie reste relative en dépit des efforts (« *Elle est beaucoup dépendante de nous ma mère [...] elle saura pas faire grand chose sans nous* ») et sa pratique du français demeure très occasionnelle : « *Elle parle arabe* (quand elle est avec

ses copines et avec ses filles) ! » La petite contradiction de Hanène sur la « capacité » en français de sa mère montre d'ailleurs que le changement est difficile : « *Elle s'exprime beaucoup mieux* (maintenant) [...] *ma mère, elle parle un peu français, oui elle a l'accent, j'veux dire, elle parle pas français...* ». Enfin, il paraît possible de déceler de l'insécurité linguistique chez la mère puisque sa fille déclare : « *J'crois qu'elle a peur que on se moque d'elle* ».

A travers ces déclarations sans complaisance³⁶⁸, on retrouve, même si chaque parcours est différent, la plupart des ingrédients qui freinent (puisque la situation évolue ou peut évoluer) l'intégration à la nouvelle société de certaines femmes maghrébines. Une inégalité de départ entre les femmes et les hommes au niveau du réseau social (femmes à la maison) et dans le domaine de la scolarisation en pays d'origine qui, loin de s'estomper avec la migration, se renforce en pays d'immigration puisque l'homme restructure son réseau social, notamment par le travail, alors que celui de la femme n'est pas remplacé et que celle-ci se retrouve encore un peu plus confinée à la maison, à plus forte raison lorsqu'il lui faut s'occuper des enfants.

Au niveau linguistique, le processus est relativement identique, l'homme arrive plus souvent que la femme avec des bases en français et se trouve presque obligatoirement exposé à la langue du pays d'immigration, ne serait-ce que par le travail, alors que pour la femme, le contact demeure souvent extrêmement réduit, surtout quand le reste de la famille ne lui parle qu'en langue d'origine et que le mari ou les enfants servent d'intermédiaires ou d'interprètes dans l'accomplissement des tâches susceptibles d'initier le contact (administratives, médicales, scolaires, etc.).

A ce stade, difficile de dire si le manque d'autonomie est la cause de l'insécurité linguistique ou si c'est cette dernière qui génère le manque d'autonomie, c'est d'ailleurs là que réside une grande partie du problème. Néanmoins, le résultat est souvent similaire. Certains actes du quotidien qui peuvent sembler anodins à « Monsieur tout le monde », tels que répondre au téléphone, aller chez le médecin, prendre un bus, etc. se transforment en épreuves envers lesquelles certaines femmes développeront de véritables stratégies d'évitement³⁶⁹ (Perillat et Berton, 1974 : 8).

³⁶⁸ Hanène a souffert de la situation et de ses conséquences, notamment lors de son mariage avec un « Français » et, parfois, elle le reproche à sa mère : « *J'avais honte de ma mère, j'te dis franchement [...] je disais non, j'y vais toute seule à l'école, je voulais pas que ma mère m'accompagne parce que ma mère c'était une fatma [...] et c'était une vraie fatma [...] vraiment pas moderne quoi, c'était pas une maman moderne, c'était vraiment une maman d'làbas ... et qui n'faisait aucun effort et moi j'avais honte* ».

³⁶⁹ Goffman, 1974 : 20-24.

La lente reconstitution du réseau social n'est pas non plus forcément synonyme de plus de contacts avec la langue du pays d'immigration puisque souvent, les nouvelles copines sont également maghrébines et que les échanges ont lieu en langue(s) d'origine (ou dans un éventuel « parler maghrébin de France »). On remarquera d'ailleurs, dans les déclarations de Hanène, que la seule copine « française » de la mère s'est adaptée et non l'inverse !

L'identité (et son corollaire représentationnel) que manifeste ou revendique la personne interfère également puisque lui seront associés une langue, une culture, des pratiques, une religion, etc. qui parfois se télescoperont, plus ou moins violemment, avec le nouveau système social (au sens large). (Exemples : « *Son pays c'est heu, la Tunisie, heu, sa religion, ben s'était l'Coran ; c'était une vraie fatma ; elle a grandi vraiment à l'arabe* ».)

Enfin, on retrouve dans cette interview le « moment » ou « l'événement », souvent triste (départ des enfants, décès, divorce, séparation, etc.), qui initie un mouvement, parfois au bout de nombreuses années, vers la nouvelle société, vers « la » nouvelle langue.

Le tableau suivant (tableau n°24) résume, de manière très générale, les principales différences entre les femmes et les hommes au cours de leurs parcours migratoires ainsi que les conséquences pour certaines d'entre elles. Toutefois, on gardera à l'esprit que le parcours d'autres femmes, notamment celles du premier groupe, ne semblent pas relever de ce schéma.

		Femmes	Hommes
Au Maghreb (pré-migratoire)	Scolarité	-	+
	Emploi	-	+
	Droits ³⁷⁰	-	+
En France (post-migratoire)	Emploi	-	+
	Nouveau réseau	-	+
	Contact français	-	+
Conséquences	Autonomie	-	+
	Insécu. ling.	+	-
	Densité réseau	+	-
	Progrès ling.	-	+
	« Figement »	+	-

Tableau 24 : Différences au long du parcours selon le genre ou le sexe

Pour les femmes, il faut ajouter à ces différences le rôle parfois « central » du conjoint qui peut se traduire de deux manières :

- Rôle central « positif » : la répartition des tâches, notamment celles qui impliquent l'usage du français (administratives, médicales, commissions, téléphone, etc.) et génèrent des contacts avec la nouvelle société, émane d'une volonté commune et incombe au mari.

- Enquêtée n° 5ex : « *Oui oui, presque toujours mon mari qui le m'aide [...] moi j'aime pas quelqu'un d'autre, parce que pour explication, j'aime pas quelqu'un d'autre qui explique... [...] Ben c'est mon mari pour tout tout, ouais, y me dit tu gardes (regardes) la télé bien, la télévision et tout bah, c'est comme ça que je prends (apprends) hein, [...] ben je sors avec mon mari, y ben y reste derrière moi, y dise moi comment... »*

³⁷⁰ « Dans la totalité des états arabes, la loi codifie l'infériorité de la femme » (Bessis, 2006 : 271). « Il faut rappeler l'exception maghrébine, et plus largement celle des pays dits arabo-islamiques : de toutes les régions du monde, c'est la seule qui ne reconnaisse pas formellement l'égalité en droit des femmes et des hommes » (Tamzali, 2006 : 338).

- Rôle central « négatif » : Le mari assume toutes les tâches qui donnent accès à la nouvelle société et à sa langue mais n'autorise pas son épouse à faire de même.

- Enquêtée n° 17ex : « *Ouais, beaucoup de problèmes [...] et ben je rester coincée à la maison, mon mari y me laisse pas sorti [...] j'y allais pas à mariage, j'y allais pas à Carrefour, j'y allais pas à marché [...] je connais (connaissais) mais y me laisse pas aller [...] et moi je suis coincée* ».

Néanmoins, dans les deux cas, les conséquences sont relativement identiques pour la femme. Le contact avec la nouvelle société sera très limité avec, pour conséquences, une faible restructuration du réseau social (voire aucune) et très peu de contacts avec la langue du pays d'immigration.

Sur ce dernier point et de manière plus générale, il semble possible de dire que pour ces femmes :

« c'est précisément en raison d'un « processus de civilisation » singulier (Elias, 1969), mixant des logiques patriarcales et tribales à des justifications religieuses, voire théologiques, toutes deux combinées avec une expérience migratoire soumise à la normativité dominante française, que se rejouent et se recomposent les rapports de genre et de génération » (Guénif-Souilamas, 2005, 107).

L'entretien avec Hanène et les entretiens avec certaines Ex montrent également l'existence d'un « moment » ou d'un « déclic » (Deprez, 1994 : 76), déjà évoqués plusieurs fois, qui font que d'une situation « figée », parfois depuis de nombreuses années, on passe à une situation d'ouverture à la nouvelle société et à sa langue.

II.3. De l'effet de certains événements

Certaines enquêtées Ex, celles qui sont restées longtemps isolées, mentionnent parfois un « événement » ou un « déclic » qui a déclenché leur ouverture à la société d'accueil et ce changement se traduit souvent par la verbalisation d'une opposition temporelle, d'un « avant » et d'un « après », ce dernier correspondant fréquemment à une plus grande ouverture au français, voire à son apprentissage. Christine Deprez (1994 : 76) évoque, à propos de la raison des changements linguistiques qui peuvent survenir, la naissance d'un second enfant, un regroupement familial, un décès, un remariage, le départ des enfants, etc.

Dans les énoncés qui suivent, on retrouve plusieurs de ces circonstances et l'on peut, en outre, remarquer la récurrence du verbe « sortir » (souligné) qui me paraît symboliser bien davantage que le simple acte de sortie de la maison.

Certaines enquêtées évoquent une séparation qui a provoqué la « sortie » :

- Enquêtée n°27ex : « *Je pas sortir (je ne sortais pas)... c'est pas bien longtemps je sortais (que je sors) [...] au jour divorcée (depuis mon divorce) ».*

- Enquêtée n°10ex : « *Avant, c'est mon mari me m'accompagner les tous les, les médecins et... tous les choses mais mon mari il est décédé* ».

- Enquêtée n°30ex (divorcée) : « *Je fais toutes les possibles, comme ça je dis, ouais, je vais faire toute seule XXX quand je veux faire le courage, j'arrive XXX je sors quand même hein !* »

Pour d'autres, les enfants ont été le facteur déclenchant :

- Enquêtée n°11ex : « *Parce que maintenant, c'est mes enfants y m'ont fait la route quoi [...] mes enfants y me dit maman, pourquoi tu sors pas ou je sors avec les enfants, je ramène à l'école et je commencer parler avec les gens un petit peu...* »

Enfin, certaines enquêtées évoquent une prise de conscience, la volonté de se « prendre en main » ou le « ras-le-bol » d'une situation assez « végétative » :

- Enquêtée n°22ex : « *Moi je, j'arrive pas, il (je) reste toujours à la maison, maintenant je viens sortir, je viens chercher pour le travail... pff de toute façon, X un petit peu c'est mieux pour heu, la maison j'en ai marre, la maison non non* ».

- Enquêtée n°29ex : « *Là, depuis à peu près les années 92, 91, j'ai commencé à sortir de la maison, faire les stages, un projet pour moi-même, parce que y'avait un jour où je me suis réveillée, j'ai dit mes frères et mes sœurs ils ont grandi, c'était des bébés, maintenant c'est plus ils vont à l'école (ils n'y vont plus) [...] donc je me sentais, là ça passe et je suis encore toujours là, j'ai rien pour moi, c'est ce moment là que je voulais prendre ma vie en main et...* »

Ces déclarations montrent le passage d'« avant » à « maintenant » marqué par la « sortie » ou le « réveil » parfois coûteux (« faire le courage ») qui renvoie face à soi (« prendre ma vie en main »), à sa propre autonomie et, par conséquent, à la nécessité de parler français pour toutes les interactions quotidiennes associées à l'usage de celui-ci.

Enfin, l'ouverture à la nouvelle société peut également résulter d'une prise de conscience de l'évolution du projet migratoire (Mohamed, 1997 : 243) :

- Enquêtée n°30ex : « **Bon, avant avant avant avant, oui, je pensais dans ma tête, je retours encore chez nous là-bas... chez...voilà** ». (L'utilisation itérative de l'adverbe « avant » paraît souligner la prise de distance.)

Dans ces cas, l'« **avant** » représente la période pendant laquelle les personnes envisageaient encore un retour au pays, retour rendu de moins en moins probable par le fait que les enfants grandissent et s'installent en France (raison majoritairement invoquée par les enquêtés)³⁷¹, la disparition progressive des liens avec le pays d'origine, etc. On retrouve d'ailleurs l'évocation de ce « tiraillement » entre ici et là-bas dans de nombreux entretiens avec toutefois différents « stades » d'évolution du projet.

Pour certains enquêtés, le projet de retour est encore d'actualité, comme l'illustre notamment la possession d'un logement au pays, mais il est toutefois assorti de réserves :

- enquêtée n°6ex : « **Si, moi j'en ai à la maison en Algérie [...] parce que le j'espère bien heu XX la retraite [...] et ben chaque fois là-bas, chaque fois ici parce que mes enfants vis ici [...] un peu ici, un peu là-bas, on verra [...] pour l'instant, je suis là avec mes enfants, on verra...** »

Pour d'autres, l'installation définitive en France paraît avoir dépassé le stade de la probabilité mais la possibilité d'un retour est encore envisageable :

- enquêtée n°35ex : « **C'est difficile hein c'est difficile à dire j'aime bien la France j'aime bien chez moi mais c'est vrai que je pense des fois on va y aller définitivement... voilà, pour la retraite... mais pas tout de suite parce que les enfants y sont jeunes, ils font encore les études, c'est difficile...** »

Enfin, certains enquêtés ont définitivement décidé de leur installation en France, choix que montre, notamment, l'acquisition d'un logement :

- enquêtée n°13ex : « **Non moi... en France moi... j'ai acheté là, j'ai un partement (appartement) là, oui oui, et j'ai mes enfants sont français et nés ici heu... le Maroc, je pars en vacances, c'est tout hein** ».

³⁷¹ Cf. enquêtés n°4ex, 5ex, 6ex, 17ex, 18ex, 22ex, 26ex, 28ex et 35ex.

Le changement de projet migratoire peut donc représenter une motivation supplémentaire pour l'apprentissage de la langue du pays d'immigration, apprentissage qui paraît moins « nécessaire » lorsque l'on ne compte pas demeurer dans ce dernier.

Conclusion de l'étude longitudinale des parcours

En France, il paraît possible d'identifier trois sources distinctes qui provoquent la marginalisation ou la ségrégation de certaines femmes maghrébines mais au sein desquelles, « la » langue ne représente qu'un facteur, important certes, mais pas plus que d'autres. Les différents facteurs ne sont pas forcément cumulés mais peuvent l'être dans les cas les plus « extrêmes ».

1) Les femmes elles-mêmes (« auto-marginalisation ») :

- représentations du rôle de la femme dans la famille et en société,
- association d'une identité à certaines pratiques sociales, familiales et religieuses,
- représentations « linguistiques » associées/pourvoyeuses d'insécurité linguistique forte,
- peur et/ou manque de volonté d'ouverture,
- investissement réduit dans l'optique d'un retour.

2) L'assignation d'une « place » par la communauté d'origine (intra-communautaire) :

- la répartition des rôles dans le couple (autorité du mari),
- le rôle des enfants,
- le regard de la communauté (qu'en dira-t-on),
- l'usage exclusif de la (des) langue(s) d'origine avec la mère ou l'épouse.

3) Le rejet par la nouvelle société (extra-communautaire) :

- discrimination à l'emploi,
- discriminations linguistiques³⁷², notamment aussi par rapport à d'autres migrants³⁷³,

³⁷² « S'agissant des demandes de naturalisation, l'ajournement pour défaut d'assimilation linguistique [...] représente plus de 18% des décisions défavorables » (DGLFLF, 2005 : 40). Christine Candide (2005 : 45) avance, pour ce même motif de défaut « d'assimilation linguistique », le chiffre de 20% et remarque que dans 67% des cas, « ce sont des femmes qui se voient opposer ce refus même si toute la famille est française ».

³⁷³ Différence de « traitement » entre les migrants « du Sud » et les « autres » : « Songe-t-on à qualifier d'immigré un Américain à Paris ? » (Costa-Lascoux, 2006 : 106). « Les écarts résiduels observés entre certaines nationalités d'origine seraient imputables à des effets de discrimination » (Héran, 2002 : 19).

- discrimination sur l'habitat³⁷⁴ avec pour conséquence des réseaux sociaux denses (ghettoisation),
- assignation d'une identité associée à des valeurs axiologiquement marquées³⁷⁵,
- assignation d'une identité « ethnico-religieuse » (Guénif-Souilamas, 2005 : 107)³⁷⁶.

En dépit de ces multiples sources d'éventuelle marginalisation, l'insertion dans la nouvelle société peut avoir lieu à n'importe quel moment du parcours migratoire. Pour certaines personnes, celle-ci se fera quasiment dès l'arrivée alors que pour d'autres, essentiellement des femmes, le processus sera plus long ou subordonné à un événement qui déclenchera « l'ouverture » à la nouvelle société. Enfin, il me paraît probable que certaines femmes demeureront longtemps, voire à jamais, « invisibles ».

Après ce nécessaire retour sur les aléas du parcours migratoire de certaines enquêtées, je propose d'apporter des éléments de réponses aux questions posées au début de cette partie (p. 243-244) quant aux facteurs qui entrent en jeu dans le processus d'intégration (connaissance du français, durée du séjour, type de réseau social, etc.).

III. Des éléments de réponses aux interrogations de cette troisième partie

Ce chapitre est donc consacré aux réponses qu'il paraît possible de faire aux questions du début de cette troisième partie et, pour commencer, à celle qui concerne le manque de différences au niveau de la production, entre les énoncés de certaines Ex et de certaines Primos (question 1)³⁷⁷.

³⁷⁴ Ce point sera développé p. 311.

³⁷⁵ On retrouve dans plusieurs entretiens la préoccupation du regard de la société sur la communauté maghrébine (assignation d'une identité « arabe ») et des « caractéristiques » négatives qui lui sont parfois associées. Cette préoccupation s'exprime par des assertions, souvent adressées aux jeunes ou aux nouveaux arrivants, du style : faut être « honnête », « travailleur », etc. et faut pas « voler », « tricher », etc.

³⁷⁶ Dans un rapport publié le 18/12/2006 et intitulé « Les musulmans au sein de l'Union européenne : discrimination et islamophobie », l'EUMC (Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes) déclare : « *Indépendamment de leur origine ethnique et/ou de leur rapport à la religion, de nombreux musulmans européens sont victimes d'actes de discrimination au niveau de l'emploi, de l'éducation et du logement* » et « *Le racisme, la discrimination et la marginalisation sociale sont des menaces sérieuses à l'intégration et la cohésion communautaire* » (EUMC, 2006 : 1).

³⁷⁷ Question 1 : Le temps passé en pays d'immigration est-il un facteur à prendre en compte dans l'apprentissage d'une langue ou doit-on plutôt raisonner en terme de « quantité » d'exposition à la langue ?

III.1. « Le » français et le temps passé en pays d'immigration

« Le temps écoulé depuis l'installation en France est un facteur essentiel de l'intégration, qu'il est nécessaire d'enregistrer dans les enquêtes et de conserver dans le recensement, à l'instar du niveau d'instruction et de qualification » (Héran, 2002 : 19).

La difficulté des échanges avec certains enquêtés, en regard du temps passé en France a représenté un facteur déterminant pour l'orientation de ce travail. Toutefois, si la perception « à chaud » de la difficulté d'un entretien ne laisse guère apparaître de différences entre les Primos et les Ex, il semble cependant, qu'en poussant l'analyse, des différences se fassent jour, notamment au niveau de la représentation que se font les enquêtés de leurs « capacités » en réception (cf. p. 232-233). C'est d'ailleurs, entre autres, cette représentation qui m'a conduit à préférer le qualificatif de « figement » à celui de « fossilisation » (Selinker, 1972).

Au travers des exemples de quatre enquêtées, je propose de montrer la relative ressemblance entre les productions de certains Primos et de certaines Ex mais également, que celle-ci s'accompagne souvent de situations assez similaires, notamment dans la structure du réseau social et/ou au niveau de l'insécurité linguistique.

Les exemples qui suivent sont donc issus d'entretiens avec deux Primos et deux Ex, les premières résidant respectivement en France depuis 3 et 5 mois alors que les secondes y sont installées depuis 7 et 24 ans.

A) Les Primos : deux exemples d'ESAC « très difficile »

L'enquêtée n°29 (Primo)

L'enquêtée n°29 a 55 ans et réside en France depuis 3 mois, elle n'a pas été scolarisée et confond les voyelles antérieures de fermées à mi-ouvertes + [y] et [V], [T] et [S], [o] et [u], [o] et [V] (ESAC très difficile).

L'entretien est « truffé » d'alternances codiques.

Extraits :

/Fami si mS fis frSsi V ISgli vwala na Fariv vwalu [...] me mS fis wi/

« Jamais, c'est mon fils, français heu, l'anglais, voilà, na j'arrive vilou [...] ne mon fils oui ».

/nT V te tre televizjT lBgard al frSse mT fis se tu [...] nT nT nT kS i di frSse
nT/

« *Non, te tre télévision legarde al français mon fils, c'est tout [...] non non non, quand y dit français, non* ».

/FB rDst a la mezT na xx aYab fYTse/

« *Je reste à la maison na XX arabe français* ».

Le réseau social de cette enquêtée semble dense, voire isolant puisque celle-ci déclare rester à la maison et ne pas parler le français au quotidien. Lorsqu'elle est interrogée à propos des circonstances dans lesquelles elle parle français, elle cite l'exemple des interactions avec son médecin, qui parle un peu arabe, mais qu'elle consulte uniquement accompagnée de son fils ou de son mari. Elle paraît d'ailleurs parfaitement consciente de la situation puisque lorsque se présentent des occasions de contact avec la langue du pays d'immigration, le recours à un tiers de la famille est systématique : « *Y'a mon fils heu [...] oui heu vot'mari, c'est tout* (rire) *fermer la bouche* (rire) ». On remarquera le « *fermer la bouche* » qui en dit long sur sa pratique du français et peut-être également, sur son insécurité linguistique, voire ses représentations du rôle social de la femme.

L'enquêtée n°9 (Primo)

L'enquêtée n°9 a 18 ans, réside en France depuis 5 mois et a été scolarisée. Elle a très peu d'accent et confond légèrement [T] et [S], et parfois [o] et [V]. Segmentation : ficile/vs/difficile (ESAC très difficile).

En dépit de la difficulté de l'entretien, l'enquêtée n°9 semble à l'aise et n'effectue pas d'alternances codiques.

Extraits :

/frTse mi legzersis V tre bjR wuD mi prB prBblDm V V pa parl boB parl bjR wi
mD V kSpri nB pa parl boku/

« *Français mais l'exercice heu très bien ouais mais pre problème heu heu pas parle boe parle bien oui mais heu compris ne pas parle beaucoup* ».

/wi tu le Fur mDm V: V: mS pDr parl avDk mwa frSse a la mezT wi tu le Fur/

« *Oui, tous les jours, même heu heu mon père parle avec moi français à la maison, oui, tous les jours* ».

A l'inverse de l'enquêtée précédente (n°29), cette enquêtée ne paraît pas manifester d'insécurité linguistique, au contraire, elle s'efforce de communiquer en français (aucune alternance codique) et, en dépit de difficultés, on la sent désireuse d'aller « au contact ». D'ailleurs, elle déclare parler français « *tous les jours* », toutefois, ses contacts avec le français semblent peu nombreux, ou du moins, peu diversifiés, puisque celle-ci déclare parler français avec son père, une copine et la formatrice « *c'est tout* », ce qui laisse plutôt supposer un réseau de type dense.

B) Les Ex : deux exemple d'ESAC, l'un « difficile » et l'autre « très difficile »

L'enquêtée n°15ex

L'enquêtée n°15ex a 51 ans et réside en France depuis 7 ans. Elle n'a pas été scolarisée et confond les voyelles antérieures de fermées à mi-ouvertes + [V] et [y], et [T] et [S], [u] et [y].

Segmentation : contre /vs/ rencontre (ESAC difficile).

Extraits :

/a bR se bjR puY V: vajaFe puY e V: la paY DgzSpl V: FB se pa se bjR bjR
bjR le ISg li bjR [...] ili bjR se tYe bjR paskV: [...] puY vwajaFe puY V: diFa
paYle R kDikR ka FB e [...] FB [...] vwala vwala kTkR se sa alCY FB paYle pa
Smne lZntBYprDt puY le le tYadPizi puY lPi/

« *Ha ben c'est bien pour heu voyager, pour et heu là, par exemple, heu, je sais pas, c'est bien bien bien, les langues li (l'est/ elle est ?) bien [...] ili (il est/ elle est) bien, c'est très bien parce que [...] pour voyager, pour heu déjà parler un quelqu'un qu'a, je, et [...] je [...] voilà voilà, quonqu'un (quelqu'un), c'est ça, alors je parler, pas amener l'interprète pour lé lé (il) traduisi (traduise) pour lui* ».

Lorsque l'on interroge cette enquêtée sur les moments où elle est en contact avec le français, celle-ci évoque les commissions ou médecin mais, à l'instar de l'enquêtée n°29, toujours accompagnée :

« *Je vais commissions, je vais acheter, j'emmener ma fille [...] et toujours l'interprète pour moi, [...] toujours, je parler le docteur, je parler l'hôpital, je parler tout (avec ma fille) [...] parce que parler pas bien... »*

Son usage du français au quotidien paraît restreint (« *Non, je parle un peu* ») et l'insécurité linguistique ne semble pas être étrangère à cet état de fait comme peut le laisser penser la récurrence des propos tels que : « *Parce que je pas parler bien* » ; « *parce que parler pas bien* » ; « *Toi compris mais pas les autres comme toi* ».

L'enquêtée n°6ex

L'enquêtée n°6ex a 59 ans et réside en France depuis 24 ans. Elle n'a pas été scolarisée et confond les voyelles antérieures de fermées à mi-ouvertes + [V] et [y], [o] et [V], [p] et [b], parfois [v] et [f], beaucoup de [r]. Segmentation : coute /vs/ écoute (3x), prendre / apprendre (ESAC très difficile).

L'entretien recèle de nombreuses alternances codiques et l'enquêtée n°6ex semble avoir, selon mes notes de l'époque, « un grand besoin d'expression ».

Extraits :

/R po Gak fwa V: nariv nariv tu dswit lfYssi Gak fwa GGeba Gak fwa naYiv pa
[...] Gak fwa mDm kTpYi tu FaYiv ba baYle GGeba/

« *Un peu, chaque fois heu narive narive (arrive) tout de suite le français, chaque fois je sais pas, chaque fois narive (je n'arrive pas) pas [...] chaque fois, même compris tout (quand j'ai tout compris) j'arrive pas barler (à parler), je sais pas* ».

/a be buY le Goz se kan T sort ICh lenBse ImidsR [...] le puY ImidsR obliFi T
paYl vrase vwala/

« *Ha ben pour les choses, c'est quand on sort XXX le médecin [...] lé pour le médecin, obligé on parle français, voilà* ».

On retrouve, dans les déclarations de cette enquêtée, l'opposition « avant » /vs/ « maintenant » mentionnée dans les paragraphes précédents. En effet, celle-ci semble avoir ou avoir eu un réseau social dense ou isolant puisqu'elle déclare, évoquant un passé plus ou

moins lointain : « *n'a personne, même la famille, y'a pas de famille ici* » ou encore, « *je suis (étais) seule, connais personne, voilà* ».

Les domaines dans lesquels elle utilise le français paraissent rares puisque le seul qu'elle évoque est « *le médecin* » et présentant un caractère d'obligation (« *obligé* »). De plus, son époux semble avoir occupé un rôle central dans « l'avant » : « *et ben avant, c'est mon mari et maintenant, y me démerder tout seule, maintenant, y me démerder tout seule* ».

D'autre part, celle-ci paraît en insécurité linguistique et distingue production et réception : « *chaque fois même compris tout, j'arrive pas à parler, je sais pas* ».

Enfin, en dépit des difficultés en français, cette enquêtée semble avoir changé sur sa perception du pays d'immigration, voire sur son sentiment d'appartenance (intégration ?) puisqu'elle déclare : « *C'est (était) pas mon pays (la France), c'est pas comme maintenant* ».

Ces quatre exemples montrent qu'en dépit du temps passé en France, les productions de certaines personnes, ou du moins la « perception » de l'interlocuteur, demeurent relativement similaires. Cependant, on remarquera que les énoncés des Ex sont un peu plus structurés (plus de connecteurs), donc un peu plus longs, et que le lexique paraît plus étendu³⁷⁸.

Les déclarations de l'enquêtée n°3ex (ESAC : moyen +, environnement déclaré : 70% français / 30% maghrébin), qui vit en France depuis quarante ans, montrent le rapport que celle-ci établit entre les pratiques langagières quotidiennes, l'apprentissage et le temps passé en pays d'immigration :

- Enquêtée n°3ex : « *On mélange toujours le français avec l'arabe, on parle en arabe à la maison avec les gosses et tout ça, malheureusement on parle très peu le français, c'est... je comprends parce que je vivre depuis longtemps ici mais je parle mal quand même, j'ai pas appris bien comme y faut le français* ».

« *On parle toujours nos langues, c'est ça qu'on parle, si on suivre toujours parler français, c'est sûr on arrive bien* ».

Il semble donc, que dans certains cas, plus que le temps passé en pays d'immigration, ce soit la « quantité » d'exposition à la langue de celui-ci qui favorise l'apprentissage.

³⁷⁸ Toutefois, les différences entre les énoncés peuvent également s'expliquer, en partie, par le fait que les Ex ont bénéficié d'entretiens plus longs, dus à la fiche complémentaire, ce qui a permis d'obtenir plus d'informations.

Cependant, cette « quantité » paraît tributaire des contacts avec la « nouvelle » société et, par conséquent, liée à la structure des réseaux sociaux des personnes.

D'autre part, établir, même implicitement, un rapport entre temps passé en France et « niveau » de français peut s'avérer erroné et parfois préjudiciable pour certaines personnes, notamment certaines Ex³⁷⁹. Or, on retrouve ce rapport entre temps et connaissance de la langue dans la notion de primo-arrivant. Je rappelle que le qualificatif de « primo-arrivant » (cf. p. 10) s'applique aux migrants arrivés en France depuis moins de deux ans mais ne concerne que les personnes qui arrivent dans le cadre du regroupement familial, les membres étrangers de familles françaises, les familles de réfugiés qui ne séjournent pas en centre provisoire d'hébergement, les réfugiés venant d'obtenir le statut ainsi que les titulaires d'un droit au travail et au séjour d'une durée d'un an renouvelable (SSAE)³⁸⁰. La notion est donc utilisée par de multiples organismes à vocation sociale, dont l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances (ANCSEC)³⁸¹, qui ont précisément, en autres missions, l'apprentissage du français en vue d'une meilleure insertion des migrants.

Sur le plan linguistique, cette notion fondée sur le temps passé en France ne m'apparaît pas d'une absolue pertinence parce qu'il me semble qu'il y a moins de différences entre certaines Primos et certaines Ex, en dépit de la différence de durée de séjour en France, qu'entre des primo-arrivants originaires du Maghreb et d'autres originaires d'Asie ou des pays de l'Est par exemple. Cependant, dans les organismes de formation et au niveau de certaines institutions, le critère de primo-arrivant semble prévaloir³⁸².

En outre, si l'on considère que l'apprentissage du français est le meilleur atout pour l'intégration, pourquoi assortir cette affirmation d'un critère de durée de séjour ?

³⁷⁹ « Les données de l'INED font état d'environ 1 million de personnes dans le besoin vis-à-vis de la connaissance de la langue française. Or, le dispositif porté par le FASILD s'élève en 2000 à 45000 stagiaires pour environ 180 millions de francs. On estime que ce public de stagiaires est composé de 60% de femmes dont la plupart sont peu ou pas alphabétisées » (Candide, 2005 : 45). Entre 1974 et 1980, « les crédits du Fond d'action social ont été réorientés. Ceux qui favorisaient le retour ont été augmentés, tandis que ceux qui facilitaient l'installation se réduisent : l'Association pour l'enseignement des étrangers, principal organisme d'alphabétisation, ferme ses portes en 1977 » (Weil, 2005 : 56).

³⁸⁰ Site du SSAE (Service social d'aide aux migrants). http://www.ssaie.net/rubrique.php3?id_rubrique=26

³⁸¹ L'ANCSEC (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances) est l'ex FASILD (Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations) depuis la loi pour l'égalité des chances du 31 mars 2006. Cette mutation est effective depuis le 19 octobre 2006.

³⁸² Je rappelle que les groupes d'apprenants sont multiethniques.

Cette dernière assertion concernant l'équation entre apprentissage du français et intégration m'amène à aborder la deuxième question³⁸³ posée au début de cette partie qui concerne précisément ce rapport.

III.2. L'équation entre connaissance de la langue et intégration à l'épreuve de cas particuliers

A travers des trois exemples qui vont suivre, il apparaît qu'au minimum, dans certains cas particuliers, l'équation « connaissance de la langue = intégration », ne fonctionne pas. Les deux premières enquêtées (n°8ex et 14ex) s'expriment en effet aisément, du moins selon ma propre perception et, en tous cas, de manière largement suffisante (ESAC très aisé) pour faire face à une conversation au quotidien ou à un entretien d'embauche mais, elles ne se sentent pas intégrées. A l'inverse, la conversation est plus difficile avec la troisième enquêtée (n°2ex) mais celle-ci se sent française.

Il me faut, à ce stade, préciser que la question de l'intégration n'a pas été posée directement mais que les deux premières déclarations (enquêtée n°8ex et 4ex) qui suivent sont intervenues en fin d'entretien, lors d'une question moins directe, à travers laquelle j'ai demandé aux enquêtés comment ceux-ci envisageaient leur avenir, s'ils comptaient rester en France, émigrer à nouveau vers un autre pays ou rentrer en terre d'origine.

Les déclarations des trois enquêtées seront précédées d'un court extrait retranscrit phonétiquement³⁸⁴ afin que le lecteur puisse se faire une meilleure idée de la teneur des productions.

A) L'enquêtée n°8ex : ESAC « très aisé » mais ne « s'adapte » pas

L'enquêtée n°8ex a 23 ans, réside en France depuis 7 ans, elle est célibataire, sans emploi et a été scolarisée. Pendant l'entretien, elle a confondu légèrement les voyelles antérieures de fermées à mi-ouvertes, [S] et [T], et a fait quelques erreurs de type « [ksDpt] /

³⁸³ Question 2 : Le « figement » est-il plutôt dû à un manque de formation ou plutôt à des contacts réduits avec la langue du pays d'immigration, liés entre autres, à la structure du réseau social ?

³⁸⁴ Les transcriptions ont été réalisées de manière impressionniste. William Labov (1976 : 281) déclare à propos de cette méthode : « *Nos études spectrographiques sur les changements phonétiques en cours confirment la remarquable précision des méthodes phonétiques impressionnistes qui servent à comparer deux sons* ».

vs / accepte » et « tendre / vs / attendre » ; « J'ai pas adaptée /vs/ je me suis » (ESAC très aisé).

Extrait :

/avDk de paY DgzSpl kT jdwa fDY di papje u: FD pa tfasT dkCpin fYSsDz FpaYI
pa suvS lfYSse afDk kom sa fij dy kuY dfYSse fo paYle fYSse osi sa depu
lBdYwa u T tYuv/³⁸⁵

A propos de sa vie en France, cette enquêtée déclare :

« Non, la vérité hum, c'est pas, j'ai pas question j'ai pas aimé la France mais j'aime bien mon pays, tu vois, c'est... voilà, j'aime bien vivre à mon pays, voilà [...] moi j'aime bien mon pays c'est... j'ai pas (ne me suis) adaptée en France bah, c'est bien la France mais... question... question l'habitude aussi [...] voilà parce que y'a de la famille (là-bas), ici, on a personne, sont toute ma famille y sont là-bas, mes amis, ici, je trouve heu toute seule et tout, pourtant, j'ai mes parents, mes mes frères et tout, mais ça manque beaucoup de choses, ouais (rire) ».

Celle-ci déclare donc ne pas s'être « adaptée » à la France et, au-delà du vocable, néanmoins significatif, on peut remarquer deux occurrences de « mon pays », alors qu'elle possède la double nationalité, ce qui renforce l'idée d'une manifestation de l'identité « algérienne ».

Celle-ci évoque également son rapport au français au quotidien « *Non, je parle heu je parle mais pas vraiment beaucoup [...] pas beaucoup voilà* » ainsi que les situations ou personnes au cours desquelles ou avec qui elle parle français :

« Avec des gens français (rire) voilà [...] avec par exemple, quand tu dois faire des papiers ou... j'ai pas, de toute façon de copine française, je parle pas souvent français... avec comme ça, des copines du cours de français, faut parler français aussi... ça dépend l'endroit où on (se) trouve voilà, même avec des gens arabes, quand je connais pas quelqu'un, je parle français aussi, voilà ouais ».

³⁸⁵ « Avec des, par exemple, quand je dois faire des papiers ou, j'ai pas t'façon (de toute façon) de copine française, je parle pas souvent le français, avec comme ça, filles du cours de français, faut parler français aussi, ça dépend ledroit (l'endroit) où on (se) trouve ».

A travers ces propos, il apparaît que les contextes dans lesquels cette enquêtée utilise le français sont peu fréquents et assez restreints (les papiers, en cours), ce qui laisse présumer un réseau plutôt dense, voire isolant, idée qui se trouve confirmée par les déclarations suivantes :

« Heu, franchement, on a une seule famille je connais, je connais une seule famille ici hein, maghrébin(e), comme nous, algérois(e), c'est tout, on connaît personne tu vois, c'est voilà ».

Question de l'enquêteur : *« Vous ne rencontrez pas beaucoup de Français ? »*

Réponse : *« Ben non non... on a ...non [...] parce que ici on con, tu vois, c'est bonjour bonsoir, c'est tout, même les Maghrébins on connaît pas, on est, tu vois c'est, on est toujours entre nous, c'est tout ».*

En outre, lorsque j'ai demandé à cette enquêtée d'estimer à-peu-près la proportion de Maghrébins et de Français dans son entourage, celle-ci l'a estimé à 80% de Maghrébins pour 20% de Français. Cela ne constitue pas un élément très fiable mais donne tout de même une image de la manière dont cette enquêtée se représente son environnement social.

B) L'enquêtée n°14ex : un ESAC « très aisé » mais aimerait retourner en Algérie

L'enquêtée n°14ex a 31 ans, elle est née en France et y a vécu jusqu'à 6 ans, âge auquel elle est retournée en Algérie. Elle réside à nouveau en France depuis 3 ans. Elle est mariée, sans emploi, a un enfant et a été scolarisée. Cette enquêtée a confondu, pendant l'entretien, très légèrement [T] et [S] et fait quelques erreurs de type : « je retourner /vs/ retournerais » (ESAC très aisé).

Extrait :

/avS Fave paskB la Fe me kuzR ki: ki sT la de fwa FV Fle zapDI V e Fe osi
ma gYSd sZY ke ply kDI e paskS fDt T e ne isi avS V: e T ne rBtuYne S

alFeri e la pPisk Fe de fYDY ki sT ply zaFe kB mwa kwa il zT fe R pV detyd
isi/³⁸⁶

Interrogée sur sa vision de l'avenir, cette enquêtée déclare :

« Si c'est pour moi, je retourner maintenant (en Algérie) [...] parce que c'est pas facile de vivre ici... on a pas les mêmes habitudes parce que j'ai grandi en Algérie, j'ai mes habitudes, j'ai ma famille... mais là, je ne peux pas m'intégrer à 100% à la vie française quoi, je peux pas ».

A l'instar de l'enquêtée n°8ex, cette femme possède la double nationalité mais de surcroît, elle est née en France. On remarquera qu'outre l'évocation de l'impossibilité de s'intégrer « à 100% », celle-ci déclare que si cela ne relevait que de sa propre décision, elle retournerait en Algérie tout de suite³⁸⁷. Celle-ci me confiera d'ailleurs, hors micro, que la raison principale pour laquelle elle demeure en France est que son mari y travaille³⁸⁸, ce qui explique le « *si c'est pour moi* ».

Cette enquêtée estime beaucoup parler le français au quotidien, avec des domaines d'usage tranchés : « *Chez moi je parle en arabe et dehors en français* » Selon elle, le port du voile motive un certain rejet au niveau du travail :

« Ben par rapport au travail là parce que je mets le voile et tout [...] ben même là (dans l'organisme) j'ai pas trouvé le stage... mon deuxième stage c'était pour ça... presque.. disons 50% pour ça... parce que quand ils me voyaient avec le voile comme ça [...] ils disent pas comme ça directement, mais je comprends, je le sens ».

Ses déclarations laissent supposer un réseau plutôt dense puisque celle-ci n'évoque que des membres de sa famille : « # *mes cousins, ma grande sœur, ma famille* » ou l'assistante sociale. De plus, évoquant les cas d'autres apprenants, celle-ci déclare : « *On ne*

³⁸⁶ « Avant j'avais, parce que là, j'ai mes cousins qui qui sont là des fois, je je les appelle eux et j'ai aussi ma grande sœur qu'est plus, qu'elle est, parce qu'en fait, on est né ici avant heu et on est retourné en Algérie et là, puisque j'ai des frères qui sont plus âgés que moi quoi, ils ont fait un peu d'études ici ».

³⁸⁷ On retrouve ici, le problème du projet migratoire à l'échelle de la famille et de ses éventuelles conséquences au niveau individuel (Mohamed, 1997 : 243).

³⁸⁸ Il est possible de retrouver cet aspect « contraint » de la migration par rapport à la situation professionnelle du conjoint dans les propos de l'enquêtée n°36 : « # *Je suis mariée avec un Français, c'est obligé rester là, mais j'aimerais bien retourner au Maroc* ».

peut pas vivre seul comme ça, c'est pas possible », énoncé dans lequel le « *on* » me semble bien inclusif...

Elle estime son environnement à 50% français et 50% maghrébin.

Au cas de ces deux femmes qui ne se sentent pas intégrées en dépit de leur aisance en français, il paraît possible d'opposer celui de l'enquêtée n°2ex qui, en dépit de difficultés en production et en réception (ESAC moyen), se sent française et revendique cette identité.

C) L'enquêtée n°2ex : un ESAC « moyen » et une identité française revendiquée

L'enquêtée n°2ex a 36 ans, elle est célibataire, sans emploi et vit chez ses parents. Elle réside en France depuis 31 ans et n'a été que peu scolarisée³⁸⁹ (« *Je sais pas lire* »). Son débit est parfois lent ou haché, elle n'a pas un accent très prononcé mais elle fait des erreurs de genre, de temps, etc. (ESAC moyen).

Exemples d'erreurs : « *Quand je va* (/vs/ je vais) *chez l'médecin* » ; « *Les Français y comprends* (y comprennent) *bien* » ; « *J'ai* (/vs/je suis) *pas mariée* » ; « *Je installée* (/vs/je suis installée) *en France* » ; « *Faut que j'demande cette* (/vs/ ce) *mot c'est quoi* ».

Extrait :

/wi puY V: lastS Fe Fame paYti o maYck Fe Fame vy V: pwi kB FB YStYe
dBYS avDk me paYS FB paYte ne IB maYck ni V: lalFeri [...] FB swi tuFuY S
a gYBnCbl avDk me paYS me me paYS i: i vjR e i paY pa tu: sa depa tu le
zane dV dVzS i i i vwajaF/³⁹⁰

Cette enquêtée déclare « *Je parle que le français* » et manifeste d'ailleurs sa volonté de bien parler la langue (« *Je veux bien parler le français* ») tout comme un certain agacement à l'encontre des autres femmes du groupe qui parlent en arabe en cours³⁹¹ : « *Quand je sors dehors, je parle que le français, même ici à l'école, j'aime pas les femmes qui parlent en arabe* ». A l'inverse de l'enquêtée n°8ex (« mon pays » = Algérie), celle-ci déclare : « *Je installée en France, c'est mon pays* ». Au travers de ces déclarations, elle paraît revendiquer une identité, l'identité française et ce, entre autres, à travers l'usage de la langue.

³⁸⁹ Selon ses propres dires puisque l'école est obligatoire en France...

³⁹⁰ « *Oui, pour heu l'instant, j'ai* (je suis) *jamais partie au Maroc, j'ai* (je suis) *jamais vu heu, poui* (depuis) *que je rentrer* (je suis rentrée) *d'Oran avec mes parents, mes mes parents y y viens et y part, pas tout, ça dépend, tous les années, deux deux ans, y y y voyagent* ».

³⁹¹ On retrouve, ici, le problème évoqué par les formateurs quant à la difficulté de faire parler les apprenants en français.

Cependant, certains indices laissent entrevoir des contradictions dans ses propos, notamment en ce qui concerne l'usage du français, et par conséquent, la composition du réseau social. En effet, cette enquêtée relativise son usage du français au quotidien (« *je parle que le français* ») en déclarant :

« De toute façon, je te dis la vérité, je parle en arabe que quand je rentre à la maison parce que ma mère elle comprend pas le français ».

De plus, elle évoque principalement l'usage du français avec ses nièces : « *et surtout, quand y'a mes nièces avec moi, je parle que le français* » ; « *et j'ai mes nièces, je parle tous les jours quand ils vient chez moi, je parle français avec eux* », mais ne fait mention d'aucun autre usage au quotidien en dehors de la famille.

Il est d'ailleurs possible de trouver d'autres indices de la densité ou du côté isolant du réseau social de cette enquêtée dans le fait que celle-ci réside toujours chez ses parents, n'évoque pas d'ami, et surtout, qu'elle est demeurée un certain temps « *à la maison* » :

« A mon avis, c'est le français, mais pas tout à fait encore, parce que mes parents y me laissent à la maison, et ça... je me débrouille un petit peu, oui, je parle français ».

Il est donc possible que cette majoration, volontaire ou non, de l'usage du français au quotidien, soit pour cette enquêtée une manière de revendiquer son identité française.

Elle estime son environnement à 60% français/ 40% maghrébin.

Ces trois femmes, aux parcours différents, ont en commun d'avoir des réseaux sociaux qui semblent denses et plutôt fermés, cela paraissant lié, dans une certaine mesure, au fait qu'elles sont sans emploi. Toutefois, elles se différencient, respectivement, assez nettement au niveau du temps passé en France (7 et 3 ans /vs/ 31 ans), de l'aisance de la conversation en français (ESAC très aisé /vs/ ESAC Moyen) et du sentiment d'intégration (« *j'aime bien vivre à mon pays, j'ai pas adaptée en France* » ; « *Si c'est pour moi, je retourner maintenant, je ne peux pas m'intégrer à 100% à la vie française quoi, je peux pas* ». /vs/ « *Je installée en France, c'est mon pays* »).

Ces trois exemples montrent qu'il paraît difficile d'établir un lien systématique entre « maîtrise » du français et intégration puisque, dans les deux premiers cas, cohabitent « compétence » en français et sentiment de ne pas être intégrée, alors que dans le troisième, la

situation semble inversée, la « maîtrise » de la langue est relative mais l'identité française est revendiquée. On pourrait d'ailleurs, ajouter à ces exemples, celui de l'enquêtée n°6ex, évoqué dans le paragraphe précédent, qui, en dépit de grosses difficultés en français (ESAC très difficile) semble considérer que, « *maintenant* », la France est son pays.

D'autre part, les enquêtées n°8ex et 14ex ne sont en France que depuis « peu » (7 et 3 ans) et l'on retrouve dans leurs situations ou certains de leurs propos des éléments qui caractérisent les déclarations des personnes à l'arrivée difficile (solitude, manque de la famille) ; ce qui peut signifier que leur situation n'est que transitoire mais qui montre également qu'au regard de leur « compétence » en français, l'éventuelle intégration de ces femmes sera liée à des facteurs autres que celui de la « compétence » en français.

En outre, l'étude de ces trois cas soulève également un autre problème, celui du sentiment personnel d'intégration au regard de la perception de la société quant à l'intégration d'une personne. En effet, est-il possible de se sentir intégré et de ne pas l'être pour la société ou encore, est-il possible d'être considéré comme intégré, puisque l'on parle « la langue », par cette même société et de ne pas se sentir intégré ?

Quoi qu'il en soit, le seul critère de la « maîtrise » de la langue comme moteur intégrationnel me paraît, au vu de ces trois exemples, ne pas être d'une grande pertinence, ou du moins, nettement insuffisant. En revanche, il semble bien que la structure du réseau social, assez dense (Milroy, 1987) ou isolant (Bortoni-Ricardo, 1985), puisse expliquer, en partie, pour les enquêtées n°8ex (réseau isolant ?) et 14ex (réseau dense ?), le sentiment de ne pas être intégrées (solitude et manques) ou le « figement » dans la langue du pays d'immigration pour l'enquêtée n°2ex (réseau dense ?).

En outre, on relèvera que, si l'on s'en tient à la définition du bilinguisme selon François Grosjean (1982), l'enquêtée n°2ex peut être qualifiée de bilingue parce qu'elle déclare un usage quotidien du français alors que les enquêtées n°8ex et 14ex semblent moins correspondre à cette définition puisque n'évoquant qu'un usage occasionnel.

Comme on l'a vu au fil de ces derniers développements, la structure ou la restructuration du réseau social de certaines personnes paraît jouer un rôle dans les relations que celles-ci entretiennent avec la nouvelle société ainsi que dans leur rapport à « la » langue. Les paragraphes qui suivent seront donc consacrés à la répartition entre les rôles que jouent

langues et réseaux dans le processus d'intégration. En cela, ils constitueront une tentative de réponses aux dernières questions (3 et 4)³⁹² posées au début de cette partie.

IV Des rôles respectifs de la langue et du réseau social dans le processus d'intégration

S'il semble évident que la connaissance de la langue favorise ou facilite le contact avec la nouvelle société, il ne paraît pas moins pertinent de penser que le réseau social favorise le contact avec la langue de celle-ci (Matthey et Py, 1995 : 21). Admettre cette interaction entre langue et réseau sans présumer d'une subordination de ce dernier équivaut à remettre en question la prépondérance accordée à la langue (« *La connaissance du français est le premier atout de votre intégration ; c'est l'apprentissage du français qui permet l'intégration harmonieuse du nouvel arrivant* », etc.) mais également peut-être, à redistribuer les « responsabilités » du processus d'intégration. En effet, lorsque l'on affirme que la connaissance ou l'apprentissage de la langue est l'atout premier d'une intégration, la responsabilité de celle-ci repose très largement sur la « capacité linguistique » du migrant alors qu'en ramenant ce rôle à une échelle plus « réaliste », on implique, *de facto*, une plus grande responsabilité de la société qui accueille. Or, la réussite du processus d'intégration repose autant sur la responsabilité du migrant que sur celle de la société qui l'accueille (De Pietro et Matthey, 2003 : 144).

IV.1. Du lien plus ou moins explicite entre intégration et emploi

Lorsque l'on invoque la langue comme principal moteur d'intégration, il semble que, volontairement ou non, l'intention sous-jacente à la formation linguistique soit en réalité, dans de nombreux cas, une volonté d'insertion par l'emploi. C'est d'ailleurs dans cette perspective qu'oeuvrent de nombreux formateurs (formateurs pour adultes en insertion, en insertion professionnelle, etc.) et que j'ai été recruté par l'Espace Formateurs. C'est également un des buts déclarés de la DGLFLF (2005 : 24) : « *La maîtrise de la langue est une condition générale pour l'intégration sociale et civique, mais aussi pour l'insertion et la mobilité* »

³⁹² Question 3 : Dans le cas d'un contact réduit, où doit-on situer le curseur entre la « responsabilité » de la langue et celle de la structure du réseau social ?

Question 4 : Le rôle majeur que l'on octroie à la langue dans le processus d'intégration ne masque-t-il pas d'autres problèmes ? Si oui, quels en sont les autres protagonistes et quelle est leur importance ?

professionnelle » et c'est de plus, un des avantages mis en avant dans le contrat d'accueil et d'intégration : « *Ainsi, il vous sera plus facile d'entreprendre des démarches administratives, d'inscrire les enfants à l'école, de trouver un travail et de participer à part entière à la vie de la cité* ».

On remarquera, sur cette dernière assertion, que les enfants des Ex sont tous scolarisés, que celles-ci semblent avoir surmonté, tant bien que mal, les difficultés administratives mais, que pour beaucoup, les problèmes de l'emploi et de la participation à la vie de la cité restent posés... J'observe, par ailleurs, que le processus d'insertion ou de réinsertion par l'emploi est régulièrement invoqué pour des personnes (chômeurs, handicapés, ex-détenus, etc.) pour lesquelles il est plus difficile de placer le problème sous l'unique prisme de la connaissance de la langue.

Lorsque l'on admet le lien entre intégration et emploi (Witzig-Marinho, 2005 : 185)³⁹³, c'est donc, une partie de la responsabilité intégrationnelle que l'on octroie à la langue qui se trouve déplacée vers l'emploi ce qui, compte tenu de la conjoncture en France (discrimination à l'embauche³⁹⁴ ; 2,7 millions de chômeurs³⁹⁵), est moins facile à mettre en avant et à assumer. De plus, déplacer une partie du problème de l'intégration de la langue vers l'emploi équivaut à augmenter la responsabilité de la société d'accueil en ne laissant plus reposer sur la seule « capacité » linguistique du migrant la réussite du processus d'intégration.

Donc, admettre une volonté, même indirecte, d'intégration par l'emploi, c'est également accepter l'idée que, souvent, le devenir linguistique du migrant sera en partie conditionné par le nouveau réseau social dont le travail sera pourvoyeur (Chamberland, 2005 : 179).

Dans un article de 2005 basé sur une étude longitudinale réalisée au Québec auprès de migrants (Renaud, 2001), Claire Chamberland déclare que :

« L'orientation linguistique choisie par le migrant serait d'abord et avant tout tributaire des contacts qu'il établit avec la société d'accueil, bien davantage que de ses compétences linguistiques à l'arrivée. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, ce ne serait donc pas

³⁹³ « *Un autre aspect lié à la maîtrise de la langue, c'est que celle-ci ne signifie pas seulement une ouverture au pays et aux autres, mais un apport essentiel dans le monde du travail* » (Witzig-Marinho, 2005 : 185).

³⁹⁴ Cf. p. 201-202.

³⁹⁵ INSEE, année 2005. http://www.insee.fr/fr/ffc/chifcle_fiche.asp?ref_id=NATFPS03306&tab_id=312 (consulté en décembre 2006).

tant la compétence linguistique qui serait décisive en regard du choix linguistique, mais plutôt l'accès à des réseaux francophones et anglophones, parmi lesquels le bureau ou l'usine ne sont pas les moindres. De ce fait, le milieu de travail agit pour les adultes sur le plan linguistique, comme une force intégrative aussi puissante que celle que représente l'école pour l'enfant » (Chamberland, 2005 : 179).

Même si la situation au Québec n'est pas directement transposable en France, on retrouve dans cette déclaration le rôle majeur de la structure du réseau social dans l'orientation linguistique du migrant, notamment dans le cadre de l'emploi. Ce lien entre emploi et apprentissage, souligné par François Grosjean³⁹⁶ (1982 : 237), est d'ailleurs confirmé par certains enquêtés qui déclarent avoir appris le français sur leurs lieux de travail (cf. p. 203-205) ainsi que par de nombreux acteurs sociaux. On se souviendra des déclarations de l'enquêtée n°34ex et de Madame Labbé qui illustrent bien ce lien entre emploi et apprentissage du français :

- « ***Le français, j'ai appris au travail*** » (enquêtée n°34ex).

- « *Les hommes qui ont travaillé, qui ont une expérience professionnelle, ils n'ont pas peur de parler, pas peur de s'exprimer, on voit qu'ils ont été en contact avec le français...* » (Madame Labbé).

Il est certes possible d'objecter que, précisément, l'accès à l'emploi est en grande partie conditionné par « la maîtrise » de « la langue » mais il est également sensé de penser que le niveau de « maîtrise » doit être en adéquation avec l'exigence requise par le type d'emploi. Je rappelle l'exemple de cette enquêtée (cf. p. 204) qui, à peine arrivée en France s'était vue proposer un emploi dans le nettoyage en dépit de son « faible » niveau en français.

Il semble d'ailleurs, qu'à certaines époques³⁹⁷, on ait été beaucoup moins regardant sur les « compétences » en français des migrants originaires du Maghreb dans une perspective professionnelle. Dans le rapport du CREDIF issu d'une enquête menée en 1973, année pendant laquelle le chômage ouvrier était estimé à 1,9% (Proutat, 1998 : 2), Joëlle Perillat et Solange Berton déclarent (1974 : 8), à propos de travailleurs émigrés de leur étude, que rares

³⁹⁶ « *Immigrant workers usually pick up their second language at work* », (Grosjean, 1982 : 237), (Les travailleurs immigrés apprennent généralement leur seconde langue au travail).

³⁹⁷ « *En moyenne 100 000 nouveaux émigrants arrivent chaque année d'Algérie dans l'Hexagone entre 1947 et 1960, avec une pointe à presque 200 000 en 1955, soit un solde migratoire total de 300 000 Algériens durant cette période. Au total, 300 000 Maghrébins résident en France en 1954 et plus de 600 000 dix ans plus tard* » (Dewitte, 2005 : 62).

sont ceux qui sont parvenus au degré d'autonomie « *suffisant dans les actes de la vie quotidienne, qu'il s'agisse d'achats auprès des commerçants, de l'administration ou des contacts avec la hiérarchie* », ce qui n'a néanmoins pas empêché ceux-ci de travailler.

En outre, il apparaît que l'on est souvent moins pointilleux sur la « maîtrise » du français de certains migrants, notamment anglophones, que d'autres... Jacqueline Costa-Lascoux (2006 : 106) relève d'ailleurs cette « distinction » entre migrants et déclare que le terme « immigré » « *désigne de plus en plus, dans l'opinion publique, celui qui vient des pays du Sud et, plus particulièrement, des pays du continent africain anciennement colonisés* ».

Il me semble donc, qu'au travers du rôle intégrationnel attribué à la langue, l'objectif réel ou sous-jacent soit bien souvent l'insertion professionnelle, ce qui équivaut à transférer une bonne partie du processus d'intégration sur l'emploi et donc, par transitivité, sur une composante importante de la structure du réseau social. Cependant, comme le fait remarquer Claire Chamberland (2005 : 179), « *l'intervention en milieu de travail est sans nul doute le volet le plus ardu de tous, même s'il fait moins souvent la manchette que les lois linguistiques* ».

Le travail offre donc une opportunité importante de restructuration du réseau social des migrants et souvent, par conséquent, un accès à la langue du pays d'immigration. Néanmoins, certains types d'emploi favoriseront les contacts avec cette dernière (« ***Là où je travaille, j'ai pas le choix, je parle en français*** », enquête n°25ex) alors que pour d'autres, notamment dans le nettoyage, le contact sera parfois moindre. Toutefois, la restructuration du réseau social par le travail demeure subordonnée à l'obtention d'un emploi, domaine dans lequel on ne part pas avec les mêmes chances lorsque l'on est d'origine maghrébine et, à plus forte raison, lorsque l'on est une femme (cf. p. 201-202).

Posséder un emploi ne signifie donc pas forcément être intégré mais contribue à la restructuration du réseau social des personnes par la création de nouveaux liens. En cela, le travail peut initier une première phase de l'intégration : l'insertion (Tap, 1988 : 12).

En outre, il semble tout de même qu'au niveau des regards de la personne (regard sur soi) et de la société (regard sur le migrant), le rôle du travail soit décisif dans ce que l'on (la société) considère comme le processus intégrationnel et ce, que l'on connaisse ou non la nouvelle langue.

Il est possible de retrouver cet aspect indirect, mais néanmoins important, de l'impact de la restructuration du réseau social dans d'autres domaines comme, notamment, celui de la formation.

IV.2. La face « cachée » de la formation

J'ai fait mention de diverses observations de formations en français au sein de plusieurs organismes, du fait que ces « sorties » représentaient pour certaines femmes un des rares points de contact avec la société d'accueil³⁹⁸ et que les apprenants parlaient souvent en langue(s) d'origine(s), ce que d'ailleurs, confirment la plupart des formateurs qui déclarent avoir beaucoup de peine à faire parler leurs apprenants en français.

Pour certaines Ex, ces formations linguistiques semblent avoir été profitables³⁹⁹ (« *Depuis que j'ai pris les cours, je débrouille toute seule, j'emmerde personne* », enquêtée n°1ex), même si rien n'indique la part réelle de la progression purement due à la formation, en revanche, pour d'autres⁴⁰⁰, la formation ne semble guère avoir porté de fruits en dépit du temps consacrée à celle-ci : « *J'ai fait des cours, pas mal, mais je te dis pas !* » (enquêtée n°29ex).

Cependant, même si l'objectif de l'apprentissage de la langue n'est que partiellement atteint, les séances hebdomadaires de formation représentent, pour ces femmes, un « premier pas » vers la nouvelle société ; elles permettent de rompre l'isolement et d'échanger avec d'autres personnes qui partagent les mêmes difficultés. En cela, elles constituent parfois une première extension du réseau social, une occasion d'apprendre la langue et ce, même si les interactions entre apprenants se déroulent parfois en langue(s) d'origine(s) (Matthey, 2005 : 157).

Chez certaines enquêtées, l'organisme de formation a représenté un point de départ pour la restructuration du réseau social, restructuration qui a « déclenché » le mouvement vers le français :

³⁹⁸ Je rappelle la remarque d'une formatrice à cet égard : « *Nous, y nous disent sans cesse c'est le seul endroit (le centre social) où on parle le français* ».

³⁹⁹ Ces enquêtées ont effectué plusieurs stages ou sont en formation depuis un, deux ou trois ans et leurs ESAC vont de « moyen+ » à « très aisé » : n°1ex, 4ex, 5ex, 11ex, 12ex, 13ex, 16ex, 24ex et 29ex.

⁴⁰⁰ Enquêtée n°18ex, 2 ans de formation, ESAC moyen, enquêtée n°15ex, 3 ans de formation, ESAC difficile ; enquêtée n°7ex, 4 ans de formation, ESAC difficile ; enquêtée n°17ex, 5 ans de formation, ESAC moyen.

- Enquêtée n°28 ex : « *J'ai fait des cours d'alphabétisation dès la deuxième semaine... j'ai commencé à avoir des copines, j'ai commencé à parler avec eux, des amis* (en centre d'alphabétisation) ».

Pour d'autres, la formation est un des seuls lieux de contact, en tous cas le seul⁴⁰¹ mentionné hors de l'enceinte familiale, avec la langue du pays d'immigration :

- Enquêtée 55 : « # *Je parle presque qu'en cours* (le français) ».

- Enquêtée 20ex : « *Heu, français oui je parle, à l'école* (formation) *oui oui* ».

- Enquêtée 58 : « *Quand je fais pas de cours, je reste à la maison [...] c'est dur mais...* »

- Enquêtée 59 : « # *Je ne sors pas* (en France), *je prends les cours et je rentre à la maison, c'est tout* ».

Enfin, pour certaines enquêtées, le lieu de formation représente à la fois l'endroit (presque unique) dans lequel on parle français et où l'on retrouve les seul(e)s ami(e)s :

- Enquêtée 8ex : « *J'ai pas, de toute façon de copine française, je parle pas souvent français... avec comme ça, des copines du cours de français* ».

- Enquêtée 10ex : « *Moi, je sors, je va à l'école avec heu les amis là-bas* (les autres apprenants) *et... je rentre à la maison, je reste tout seuls* (rire) ».

La formation en elle-même constitue donc une aide certaine pour l'apprentissage de la langue du pays d'immigration, ne serait-ce que parce que l'on est en contact avec cette dernière, mais elle représente également, et parfois au-delà de l'aspect purement didactique, une grande chance d'ouverture ou d'élargissement du réseau social des personnes, une possibilité de diversification du processus de socialisation (Matthey, 2005 : 157). « *Dans ces cours adressés aux femmes, elles ne sont plus seules. D'autres qu'elles ont les mêmes problèmes, les mêmes difficultés* (Witzig-Marinho, 2005 : 185) ».

Sur ce dernier point, Anne-Marie Grange, qui est formatrice à l'IFRA⁴⁰² déclare :

« *Y'en a plein d'entre elles qui, quand elles sortent de leur formation, elles apportent plein de cadeaux et elles finissent en larmes parce qu'elles disent, c'était ma seule sortie et j'aurais même plus ça...*

⁴⁰¹ On se souviendra des déclarations des formateurs à ce sujet : « *y nous disent sans cesse c'est le seul endroit (le centre social) où on parle le français* ».

⁴⁰² Institut de Formation Rhône-Alpes.

parce qu'en fait, elles sympathisent beaucoup entre elles...en plus du fait qu'elles n'ont plus de sorties, le côté social qu'elles avaient entamé... tout s'arrête quoi ! Franchement, j'pense que n'importe quel formateur FLE pourrait le dire quoi ! »

En outre, la formation peut servir « d'alibi » pour certaines femmes dont les conjoints ou parents s'avèrent un peu trop « possessifs »⁴⁰³. Cependant, « *il y a malheureusement aussi des cas où les femmes sont empêchées de fréquenter des cours de langue. Il faut le dire* »⁴⁰⁴ (Witzig-Marinho : 2005 : 185).

Il est difficile de quantifier la part réelle que prennent respectivement l'ouverture du réseau social ou les cours dans le contact avec le français, ce dernier résulte d'ailleurs probablement de la conjonction des deux et varie selon les personnes, mais il demeure que, sans le point de contact que représente l'organisme de formation (ou centre social, association, etc.), certaines femmes n'auraient quasiment aucun contact (hors télé) avec la société d'accueil et « sa » langue. Cela signifie également que, dans ces circonstances de contacts, on ne peut pas présumer d'une hiérarchie entre apprentissage « scolaire » de la langue et apprentissage au sein du réseau social. En outre, la seule activité d'apprentissage du français n'est pas forcément synonyme d'intégration (ex : enquêtées n°8ex et 14ex, p. 288) alors que l'ouverture du réseau social, même lorsqu'elle est « timide », représente un premier pas vers la nouvelle société (insertion). Or, ce sont souvent les « petits pas » en direction de celle-ci, la multiplication des interactions, qui sont la base du processus intégrationnel en ce qu'ils représentent de participation active à la dynamique du nouveau système (Tap, 1988 : 12 ; De Pietro, 1995 : 180 ; Rapport du Haut Comité à l'Intégration, 1991).

IV.3. Au-delà de l'emploi et de la formation, d'autres points de contact

En dehors du travail⁴⁰⁵, de la formation et de la maison⁴⁰⁶, j'ai évoqué ces lieux quasiment incontournables (vitaux) avec la société d'accueil que sont le médecin,

⁴⁰³ Je rappelle le cas de l'enquêtée n°17ex qui déclare : « *si je sors, ça y est, y me tue* » auquel il est possible d'ajouter ceux des enquêtées 16ex, 21ex, 27ex, 29ex... et peut-être d'autres si l'on en croit les formateurs...

⁴⁰⁴ Je rappelle également le cas de cette femme qui me confia en fin d'entretien, hors micro, qu'elle était en cours à l'insu de son mari, et que si celui-ci l'apprenait, elle risquait d'avoir des problèmes.

⁴⁰⁵ Lorsque l'on est pourvu d'un emploi.

⁴⁰⁶ Lorsque l'on a des enfants et que l'on ne regarde pas que les programmes en langue(s) d'origine(s) à la télévision.

l'administration, les commerces, etc. C'est donc souvent en ces lieux, et parfois uniquement en ceux-ci, que certains migrants sont exposés au français : « ***Pour le médecin, obligé on parle français voilà*** » (enquête n°6ex).

Dans ces endroits où les interactions sont souvent de type transactionnel, ritualisées (Goffman, 1974) et asymétriques (Kerbrat-Orecchioni, 1990), certains migrants vont initier des premiers contacts et créer de nouveaux liens, parfois uniplexes et parfois en réception seulement, mais qui vont néanmoins, « amorcer » le processus de socialisation.

Selon l'enquête n°17ex (ESAC moyen), ce sont précisément ces petits contacts, en contexte interactionnel plus ou moins ritualisé et asymétrique (interactions avec des commerçants), qui ont permis l'apprentissage du français :

- Enquête n°17ex : « ***Je rester coincée à la maison, mon mari y me laisse pas sorti [...] je sors jamais la maison, jusqu'à mes enfants y... j'ai quatre enfants, après y allaient à l'école, j'ai commencé sorti, et après j'ai commencé à... comprendre le français... voilà... et j'ai commencé un peu, petit à petit, à aller acheter le pain, acheter à épicerie à côté de nous, j'allais acheter le lait, petites choses... et après je commencer ça va mieux...*** »

On relèvera la chronologie de cette déclaration :

1. la première étape est l'augmentation des probabilités de contacts et d'ouverture du réseau à la nouvelle société rendue possible, dans ce cas, par la scolarisation des enfants et la « bonne volonté » du mari : « ***J'ai commencé sorti*** »,
2. qui entraîne une seconde étape au niveau de la réception : « ***et après j'ai commencé à... comprendre le français*** »,
3. et, peut-être de manière plus ou moins concomitante, une troisième étape qui serait la mise en oeuvre de l'acte de réception au quotidien qui aurait entraîné la production : « ***et j'ai commencé un peu, petit à petit, à aller acheter le pain, acheter à épicerie à côté de nous, j'allais acheter le lait, petites choses*** »,
4. enfin, une quatrième étape que symbolise le « ***je commencer ça va mieux*** » et qui souligne l'arrivée de la production à un niveau que l'enquêtee estime satisfaisant, du moins pour son autonomie « de base » (« ***je débrouiller tout seule*** ») et peut-être également la fin de l'insécurité linguistique « ***moi je trouve c'est facile*** (le français) [...] ***parce que moi maintenant j'ai compris*** ».

Dans cet exemple, il semble donc que ce soit les diverses phases de la restructuration du réseau social qui aient entraîné le contact avec la langue, et non l'inverse.

Il existe un autre point de contact, plus inattendu, mais que l'on retrouve dans les déclarations de nombreuses enquêtées : l'école, ou plutôt, la microsociété que convoque l'école (élèves, instituteurs, parents d'élèves, etc.). En effet, plusieurs enquêtées mentionnent l'enceinte scolaire comme lieux d'usage du français, parfois comme lieu principal, et certaines déclarent que c'est en ce lieu que s'est « amorcé » l'apprentissage de la langue.

L'enquêtée n°32ex (ESAC moyen-) mentionne un faible usage du français au quotidien et essentiellement « à la maison » : « *Dans la journée heu... un petit peu... parce que toujours à tout seule avec mes enfants mon mari c'est tout* », ce qui laisse plutôt supposer un réseau dense, voire isolant. Elle semble également, et c'est certainement lié, en état d'insécurité linguistique : « *c'est j'ai peur, c'est ça le problème [...] oui oui parce que je peux pas répondre, je peux pas demander où on va...* »

Cependant, lorsqu'on lui demande quand elle parle le français, elle mentionne l'école et seulement l'école : « *Avec les Français je réponds en français... parce que j'emmène ma fille à l'école...* »

Dans cet exemple, on peut dire qu'au minimum, pour l'instant, le lieu de scolarisation des enfants est un des seuls points de contact (hors famille) avec la nouvelle société et sa langue. La manière dont l'enquêtée n°32ex se représente son environnement confirme d'ailleurs le peu de contact avec la société d'accueil puisque celle-ci l'estime à 90% maghrébin contre 10% français.

On retrouve mention de la microsociété que convoque l'école dans les déclarations de l'enquêtée n°33ex (ESAC moyen-), avec toutefois des différences, notamment en ce qui concerne la restructuration du réseau social.

Cette dernière ne sortait qu'accompagnée de son mari, « *Je sors avec mon mari toujours (avant) le magasin et tout... oui non je sors avec mon mari toujours, je prends le bus avec mon mari les magasins tout...* », mais la situation semble avoir évolué : « *Au début, je sortais toujours avec mon mari, [...] après, toute seule* ». A l'instar de l'enquêtée précédente (n°32ex), elle paraît en insécurité linguistique : « *J'ai peur quand je parle, je crois c'est pas bien [...] je crois c'est pas juste [...] j'ai peur que quelqu'un comprend pas bien, c'est pour ça, je viens ici pour comprendre bien* ».

Lorsqu'on lui demande si elle parle français au quotidien elle répond : « **Oui parce que devant l'école il y a des Français** », ce qui montre, une fois de plus, que le lieu n'est pas anodin (contacts « obligatoires ») et qu'elle paraît considérer que la plupart de ses échanges « ordinaires » (*versus* ritualisés) avec des « Français » s'effectue à cet endroit. Cela montre peut-être, également, qu'ailleurs au sein de son réseau social, il n'y a pas beaucoup de « Français »... Quoi qu'il en soit, l'enquêtée n°33ex paraît surmonter son insécurité linguistique, en tous cas par moments, puisque désormais, elle sort toute seule (« **y'a quelques mois, je un petit peu sors seule** (rire) »), effectue des formations et travaille dans la sécurité scolaire. La restructuration de son réseau social paraît donc en cours, ce que semble confirmer la représentation qu'elle se fait de son environnement : 60% maghrébin / 40% français.

L'enquêtée n°31ex (ESAC moyen+) évoque également le contact avec la microsociété que constitue le lieu de l'école mais, à la différence des enquêtées n°32ex et 33ex, elle déclare que c'est au travers d'interactions en cet endroit qu'elle a commencé à parler :

- Enquêtée n°31ex : « **Quand je sors, je fréquente, je parle avec les enfants à l'école, j'emmène les enfants à l'école, heu par exemple quand ils sont petits à la maternelle, heu je, je parle avec heu heu l'institu-tu-trice, c'est comme ça je commence à parler** ».

Dans l'entretien avec cette enquêtée, il est possible de relever deux dimensions très distinctes que représentent « **avant** » et « **maintenant** ». En effet, on retrouve la difficulté de l'arrivée en France (« **je rentrais** (suis arrivée) **22 ans, je heu, tout le temps je pleure, tout le temps seule à la maison hein** »), l'insécurité linguistique (« **timide pour parler** »), le « confinement » à la maison (« **je sors** (sortais) **pas beaucoup** [...] **j'élève mes enfants je sors** (sortais) **pas** »), la solitude (« **je fréquente personne avant** »), les appréhensions liées aux actes du quotidien (« **je connais** (connaissais) **ni le bus** » ; « **je sors** (sortais) **pas seule, je sors que avec mon mari** ») et le rôle du mari comme « interface » avec la nouvelle société (« **avant mon mari il fait les papiers heu il fait tout les courses** »).

Cependant, cette situation passée a nettement évolué puisque qu'actuellement, l'enquêtée n°31ex semble avoir restructuré son réseau social (« **maintenant, heu je connais, ça va, je connais tout le monde** »), ne plus avoir l'appréhension du « dehors » (« **et maintenant je connais tout** »), avoir acquis son autonomie (« **maintenant je fais tout seul, c'est tout ouais, tout le papiers** ») et « rééquilibré » la répartition des rôles dans son couple (« **mon mari il travaille toute la journée, je fais tout moi hein** »).

Cette restructuration de son réseau social ainsi que les changements qui l'accompagnent semble d'ailleurs également lui avoir permis d'accéder à un emploi, emploi qui, par effet « boule de neige », a généré d'autres contacts, créé d'autres liens (liens faibles, Degenne et Forsé, 2004 : 128), apporté d'autres connaissances, etc. (« **J'ai travaillé deux ans avec une sociation** (association), **ben je travaille chez le particulier, j'ai pris (appris) beaucoup de choses avec eux, je parle avec eux, je sors faire les courses pour eux...** »). En outre, elle ne paraît plus présenter de signes d'insécurité linguistique, ou du moins, ceux-ci ne semblent plus représenter une entrave à l'accomplissement du quotidien. Enfin, elle estime son environnement à 60% français contre 40% maghrébin, ce qui paraît également la différencier des enquêtées n°32ex (10% français /vs/ 90% maghrébin) et n°33ex (40% français /vs/ 60% maghrébin) et révèle peut-être également, une modification sur le plan de l'identité. En effet, lorsqu'elle évoque ses vacances, celle-ci déclare : « **Je rentre chaque année dans mon... au pays** ». On peut voir dans cette hésitation sur le mode de détermination de « pays » (passage du possessif au défini) une nouvelle actualisation identitaire (tunisienne et française).

Ces quatre exemples montrent que le contact avec la société d'accueil, passée « l'étape » de la sortie de la maison ou de la sortie non accompagnée (c'est le cas de ces quatre enquêtées), a donné lieu à une première ouverture du réseau social en direction de la nouvelle société. Les premiers échanges verbaux paraissent avoir diminué l'appréhension du contact avec l'extérieur (*versus* la maison), fait sauter le « verrou » de l'insécurité linguistique (au sens large) et « amorcé » le processus d'ouverture à la société d'accueil et donc, celui de l'apprentissage du français. Pour l'enquêtée n°32ex, la situation paraît encore « embryonnaire » puisque, pour l'instant, l'ouverture semble s'être limitée au contact avec la microsociété scolaire. En revanche, l'enquêtée n°33ex semble avoir initié un mouvement vers la nouvelle société puisque depuis peu, elle sort seule. Pour les enquêtées n°17ex et 31ex, ce mouvement semble perdurer et avoir généré d'autres points de contact (création de liens faibles, Degenne et Forsé, 2004 : 128), avec pour conséquences, une meilleure autonomie, un usage plus régulier et plus diversifié du français, la fin de l'insécurité linguistique, un accès à l'emploi, etc.

Le tableau (n°25) suivant résume les différents points abordés pour chacune de ces quatre enquêtées :

	Restructuration du réseau	autonomie	Représentation de l'environnement	insécurité linguistique	ESAC
Enquêtée n°32ex	-	-	10% français 90% maghrébin	+	moyen-
Enquêtée n°33ex	+ ou -	+ ou -	40% français 60% maghrébin	+ ou -	moyen-
Enquêtée n°17ex	+	+	50% français 50% maghrébin	-	moyen
Enquêtée n°31ex	+	+	60% français 40% maghrébin	-	moyen+

Tableau 25 : Résumé des situations des enquêtées n°17ex, 31ex, 32ex et 33ex.

En dépit du manque de données personnelles plus approfondies, il paraît possible d'établir des correspondances entre d'une part, la restructuration des réseaux sociaux, que semblent corréler les représentations de l'environnement, et d'autre part, l'autonomie, l'insécurité linguistique et l'ESAC. Ainsi, l'augmentation du capital social (Degenne et Forsé, 2004 : 62 ; Merklé, 2004 : 72) semble s'accompagner d'une meilleure autonomie, d'une baisse de l'insécurité linguistique et d'une plus grande aisance conversationnelle.

Conclusion

Que ce soit par l'intermédiaire de l'emploi, lors de l'accompagnement des enfants à l'école, pendant les commissions, au centre social, etc. la restructuration du réseau social commence, pour de nombreux enquêtés, par l'établissement d'un premier point de contact avec la société d'accueil, que ce soit dès l'arrivée ou ultérieurement. Ce point de contact représente une opportunité d'insertion au nouveau système et c'est précisément l'insertion qui constitue l'une des premières phases de l'intégration (Tap, 1988 : 12).

Cependant, si le contact est établi avec la nouvelle société, il n'implique pas toujours l'insertion (dans le sens de première phase d'intégration) et ne signifie pas forcément un contact linguistique, du moins en production, puisque que certaines femmes ne sortent

qu'accompagnées d'un membre de la famille qui fait office de traducteur⁴⁰⁷ (« *et toujours l'interprète pour moi* », enquête n°29) ou ne « profitent » pas du contact. On se rappellera la maman de Hanène qui emmenait sa fille à l'école mais ne parlait ni aux institutrices(teurs) ni aux autres parents d'élèves à l'exception de certaines femmes maghrébines (à cause de « *la barrière de la langue* » selon sa fille).

D'autre part, les interactions transactionnelles ritualisées ou asymétriques (médecin, administration, etc.) qui sont souvent les premières mentionnées, voire les seules, peuvent également représenter des points de contact mais ne sont pas forcément synonymes de multiplicité ni de beaucoup de productions langagières. Je l'ai d'ailleurs testé moi-même avec certains enquêtés, rares au demeurant, qui ne répondaient quasiment que par « oui » ou « non » (éventuel manquement à la maxime de quantité⁴⁰⁸ Grice, 1979 : 61-62).

Le point de contact ne signifie donc pas toujours une ouverture ou une modification de la structure du réseau social (insertion) puisque selon les cas :

- le contact sera exploité (insertion) et pourra entraîner d'autres contacts et la restructuration du réseau personnel. Selon le type du nouveau réseau (liens redondants ou non), pourront suivre des confrontations représentationnelles et identitaires, une plus grande exposition à la langue d'accueil, une diminution de l'insécurité linguistique, une plus grande autonomie et des progrès en français ;
- ou le contact ne sera pas exploité (pas d'insertion) avec pour conséquence un « figement » à presque tous les niveaux (réseau social dense ou isolant, « fermeture » à la nouvelle société, autonomie, représentations, identité, insécurité linguistique, usage du français, etc.). Les seuls points de contact avec la nouvelle société demeurent alors les enfants, lorsque enfants il y a, et la télévision quand les chaînes regardées sont en français. De plus, ces contacts ne sollicitent, la plupart du temps, que le domaine de la réception. Il semble alors possible de rapprocher ce genre de situations de ce que Jean-François de Pietro (1995 : 179) qualifie de « *ségrégation* ».

⁴⁰⁷ Cf. enquête n°59 : « # *Toujours je prends ma sœur avec moi pour parler* », enquête n°15ex : « *j'emmener ma fille [...] et toujours l'interprète pour moi* » ou entretien avec Madame Labbé.

⁴⁰⁸ « *Que votre contribution contienne autant d'information qu'il est requis* » (Grice, 1979 : 61-62).

Il paraît donc possible de dire, pour certains enquêtés, que l'étape qui précède l'insertion est la mise à profit ou non de l'opportunité offerte par un point de contact et ce, avec ou sans connaissance de la langue ; même si, bien sûr, cette dernière est une aide précieuse.

Lorsque le point de contact est exploité (insertion), le réseau social de la personne se trouve modifié et de nouveaux liens sont créés. Ces nouveaux liens vont augmenter le capital social de la personne mais là encore, se présenteront deux possibilités puisque selon le type de liens (redondant ou non), le capital social augmentera de manière différente.

- Si les nouveaux liens sont créés avec des personnes également originaires du Maghreb et présentant globalement les mêmes « caractéristiques » sociales (redondance), l'augmentation du capital social sera moindre et il n'y aura qu'une faible création de trous structuraux (Merklé, 2004 : 65), donc moins de circulation de l'information (linguistique entre autres) avec les autres cercles fermés constitués de liens forts (Degenne et Forsé, 2004 : 128). Le réseau social demeurera dense et multiplexe produisant un renforcement de la norme (Milroy, 1987 : 135) et/ou une moindre exposition des personnes à la nouvelle société (mise « *en jeu de l'identité personnelle et culturelle* » ; Matthey, 2005 : 157) et à « sa » langue. La situation se rapprochera alors de ce que Jean-François de Petro (1995 : 179) qualifie de « *marginalisation* ». Il me semble cependant que dans les cas d'extrême isolement (réseau isolant), ces « tout petits pas » pourront, à partir d'un « déclic » (départ des enfants, séparation, etc.), être mis à profit ultérieurement.
- Si les nouveaux liens créés le sont avec des personnes qui ne présentent pas les mêmes caractéristiques sociales (non-redondance) et sont des « *liens faibles* » (Degenne et Forsé, *ibid.*), il y aura une meilleure augmentation du capital social (Merklé, *ibid.*) et production de trous structuraux qui favoriseront la circulation de l'information (linguistique entre autres) entre les cercles fermés (Degenne et Forsé, *ibid.*). Le réseau social deviendra moins dense et favorisera les contacts avec la nouvelle société et « sa » langue. Il y aura alors « *participation simultanée, dans une mesure variable, à des activités à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté migrante* » (De Pietro, 1995 : 180) ou « *participation active à la société tout entière* » (Rapport du Haut Comité à l'Intégration, 1991) et il sera possible de parler de processus d'intégration. L'augmentation du capital social qui, selon Pierre Merklé (2004 : 72), pourrait

entraîner plus d'intégration, produirait donc, dans certains cas, des réseaux moins denses et moins multiplexes qui favoriseraient le contact avec la langue du pays d'immigration et donc, son apprentissage.

Il est bien difficile d'établir une juste répartition entre le rôle joué par l'apprentissage de la langue et celui rempli par le réseau social dans le processus d'intégration et ce, peut-être parce que chaque parcours est différent, que les deux sont inextricablement liés et que l'ensemble nécessite plus ou moins de temps.

Toutefois, la restructuration du réseau personnel et l'évolution des pratiques langagières semblent, dans de nombreux cas, aller de pair avec l'augmentation du capital social et, puisque « *moins de sociabilité entraînerait moins d'intégration...* (Merklé, 2004 : 72) », il paraît, à l'inverse, pertinent de penser que plus de sociabilité augmenterait l'intégration.

Chaque opportunité de contact avec la nouvelle société représente donc, une occasion d'initier le processus d'insertion qui peut mener à l'intégration, toutefois, certains points de contact semblent « accélérer » ce processus. C'est notamment le cas du travail et peut-être parce que celui-ci requiert plus fortement l'usage du français, du moins lorsque les employés ne sont pas majoritairement issus d'un même groupe ethnique, augmente les contacts avec la nouvelle société, donne une autonomie financière et interdit d'être accompagné.

Enfin, on retiendra également le rôle que jouent certains Français dits « de souche » (enfants, amis, parents, institutrices, employeurs, acteurs sociaux, etc.) protagonistes des échanges ou instigateurs des contacts, et à travers eux, une partie du rôle intégrationnel inhérent à la société d'accueil.

Une question subsiste cependant dans l'articulation entre apprentissage de la langue et impact du réseau social : comment, en effet, déterminer si c'est l'exposition à la langue qui déclenche l'apprentissage ou l'apprentissage qui génère l'exposition ? Une fois encore, les deux paraissent très liés, complémentaires, et variables en fonction des personnes et de leurs parcours.

Quoi qu'il en soit, la hiérarchie qui place la langue comme principal moteur du processus intégrationnel apparaît de moins en moins fondée, voire contreproductive, parce qu'elle masque d'autres facteurs essentiels ou d'autres velléités moins avouables⁴⁰⁹ et, parce

⁴⁰⁹ Je fais allusion à celles qui font que l'on confond, intentionnellement ou non, intégration et assimilation, formation linguistique et sélection des classes sociales migrantes, « compétence » en français et intégration, etc. voire, le contrôle des flux migratoires et l'accès à la nationalité (DGLFLF, 2005 : 23).

structure semble parfois elle-même déterminée par d'autres facteurs dont l'urbanisme n'est pas le moindre.

V. Du lien entre urbanisation et réseaux sociaux

Dans un article intitulé « *Ségrégation résidentielle, accessibilité aux emplois, et chômage : le cas de l'Ile-de-France* », Laurent Gobillon et Harris Selod (2006) montrent les correspondances qu'il est possible d'établir entre différents peuplements de zones urbaines, les réseaux sociaux et l'emploi. Ces auteurs évoquent également (*ibid.* : 4) :

« les rôles divers joués par les freins à l'acquisition de capital humain, le rôle des réseaux sociaux localisés, la discrimination territoriale, l'efficacité de la prospection d'emploi, ou le coût des migrations alternantes » ainsi que « les effets dévastateurs de la ségrégation urbaine sur les populations concernées » (Gobillon et Selod, 2006 : 4).

On retrouve dans cette déclaration le rôle du « *capital humain* » que j'assimilerai à celui de « *capital social* » (Degenne et Forsé, 2004 : 62 ; Merklé, 2004 : 72) ainsi que celui des « *réseaux sociaux localisés* » que j'aurais tendance à rapprocher de la notion de réseaux denses (Milroy, 1987 : 50 ; Degenne et Forsé, *ibid.* : 56).

D'autre part, au-delà de l'effet de la ségrégation résidentielle sur l'emploi, cette étude met en évidence la plus forte densité ethnique d'Africains et de Maghrébins dans certaines zones urbaines, et ce, notamment dans la région parisienne :

« Nous trouvons que la ségrégation entre nationalités est forte elle aussi.[...] Maghrébins et Africains (hors Maghrébins) pris ensemble sont concentrés au nord de Paris (en Seine-St-Denis et au sud du Val d'Oise) ainsi qu'au sud de la capitale (dans la partie ouest du Val de Marne). [...] Ils sont ségrégués par rapport aux Français : 32% des actifs maghrébins et africains devraient changer de commune pour être mélangés uniformément avec les Français » (Gobillon et Selod, 2006 : 12).

L'impact du peuplement discriminatoire de certaines zones urbaines sur la structure des réseaux sociaux des personnes semble également pouvoir être montré par le fait que, selon Dominique Goux et Eric Maurin (2004 : 3), « *être enfant d'étrangers impose par exemple de grandir dans un voisinage où la proportion d'étrangers est en moyenne plus de 4*

fois plus importante que celle des voisinages où grandissent les enfants français (19,6% contre 4,6%) ».

La densité ethnique⁴¹¹ de certaines zones urbaines paraît donc déterminer différents types de réseaux sociaux « ethnicisés », plus ou moins denses, avec des locuteurs issus de l'immigration qui :

« conservent, parfois sur plusieurs générations, des pratiques plus ou moins spécifiques selon l'origine, le parcours migratoire, le désir d'intégration, les valeurs reconnues aux deux langues, l'arrière-plan culturel, les pratiques familiales, la place dans la configuration de la famille (nucléaire ou élargie) et dans la fratrie, le lien maintenu avec le pays d'origine » (Gadet, 2003 : 91).

On relèvera que cette déclaration recèle la plupart des facteurs identifiés dans cette étude mais en outre, Françoise Gadet évoque, dans la lignée directe des travaux de Jacqueline Billiez (1985, 1987, 1990, 1992) et Nassira Merabti (1990, 1991), « un parler bilingue qui n'est pas tout à fait la langue d'origine ni tout à fait la langue d'accueil » (Gadet, *ibid.*), piste que j'avais également suivie dans une précédente étude (Biichlé, 2003) avec toutefois une différence ; là où est identifié un parler bilingue avec des « hybridations et mélanges et des alternances de langue ou de code » (Gadet, *ibid.*), parler dont la réalité paraît incontestable, j'émettais en *sus*, l'hypothèse d'un parler distinct du français et propre à la communauté maghrébine de France, voire dépassant parfois le « cadre » de cette communauté : « le parler maghrébin de France à fonction vernaculaire et véhiculaire » (PMF).

VI. Des mêmes causes et des mêmes effets : le parler maghrébin de France

Accepter l'impact de la structure du réseau social sur les usages du français c'est également admettre qu'une certaine densité ethnique, comme celle qui existe dans certaines zones urbaines (Gobillon et Selod, 2006 : 12), peut favoriser l'existence de réseaux denses et ethnicisés, « réseaux favorables » à telle ou telle langue (Deprez, 1994 : 83), au sein desquels le français fait parfois place, dans certains contextes, à d'autres langues dans les pratiques

⁴¹¹ « Comparés à la population des pays occidentaux qui les accueillent, les immigrés ont des caractéristiques particulières : ils forment une population plus masculine, plus jeune, plus souvent dépourvue de diplômes et plus exposée au chômage, fortement concentrée dans les grandes villes » (Héran, 2002 : 52).

langagières quotidiennes : l'emploi de la langue d'origine « *est plus intense dans les grappes denses et stables (parents et voisinage)* » (Merabti, 1991 : 313).

On retrouve d'ailleurs cette situation dans les propos de certains enquêtés :

- Enquêté n°18 : « # *Dans mon quartier, je parle juste avec les Arabes* ».
- Enquêtée n°19 : « # *Quand je rencontre des amis arabes, je parle arabe, c'est pour ça que je voudrais rencontrer des amis français* (pour parler français) ».
- Enquêté n°37 : « # *Mes copains sont tous arabes parce que les Français ont peur on dirait* ».
- Enquêté n°49 : « # *A l'école, ici, mes amis parlent arabe* (c'est un problème) [...] *Le problème, c'est que je n'ai pas de copains* (français) ».
- Enquêté n°50 (berbérophone tachelhit) : « # *Dans la journée, je parle plus en arabe parce que mes copains sont tous arabes* ».
- Enquêtée n°53 : « # *Moi, le problème, c'est que je parle tout le temps en arabe, avec mes amis, mon mari, c'est la vérité* ».

On retrouve également ce type de déclarations dans le corpus de Patricia Lambert (2005 : 230) : « *ben pa(r)ce que déjà j'habite dans un endroit où y a que des Arabes [...] ici ouais [...] et comme y a que des Arabes on parle l'arabe [...] ben avec des copines avec tout l(e) monde avec des femmes du quartier* » (extrait du corpus de Patricia Lambert, 2005 : 230).

D'autre part, certains auteurs relèvent que, dans le cadre d'une immigration durable, subsiste « *l'usage non négligeable d'autres langues à fonction véhiculaire, soit la langue du pays d'origine, soit la variété orale la plus répandue (l'arabe maghrébin parlé pour des migrants marocains d'origine berbère)* » (Billiez et al., 2002 : 70). Il semble donc, que contrairement « *à l'idée très répandue, qui est presque devenue la règle selon laquelle le bilinguisme migratoire ne représenterait qu'un passage, qu'une étape intermédiaire d'un monolinguisme à un autre* » (Billiez, 2005b), certaines « langues » ou « variétés » soient en réalité « installées » en France de façon durable, ce que montre Jacqueline Billiez (2005a : 324-328) à travers quatre cas distincts (Siciliens et Maghrébins) de situations de migrants ou d'enfants de migrants. Ce point de vue semble d'ailleurs également partagé par Dominique Caubet (2002b : 126) puisque celle-ci déclare que « *l'arabe dialectal est très pratiqué en France ; sans chiffres officiels, une estimation basse semble tourner autour de deux millions de locuteurs* ».

Du côté des enquêtés, on se remémorera les exemples des personnes qui déclarent avoir appris une variété d'arabe dialectal en France, au sein de leurs réseaux sociaux, ce qui laisse plutôt présumer d'un phénomène qui s'inscrit dans la durée :

- Enquêtée n°24ex : « *Algérien et tunisien, vraiment j'ai appris en France, chez nous* (au Maroc), *y'en a pas [...] même tunisien je comprends un peu parce que ma belle-sœur il est tunisien* ».

- Enquêtée n°24ex : (le marocain) « *Non mais je prends* (apprends) *là là avec heu...ici en Fran* (France) ... *tu... voilà...* »

- Enquêtée n°34ex : « *Je l'ai appris ici* (le tunisien) *parce qu'au Maroc on sait même pas c'est quoi le tunisien [...] maintenant, on commence à comprendre parce qu'on vit avec eux* (les Tunisiens), *la première fois, on comprenait rien, rien de rien, [...] pour le pain, pour la bouffe, pour tout, parce qu'il y a des mots qu'on dit d'une façon, eux le dit d'une autre façon aussi* ».

Mais au-delà de « l'apprentissage » d'une variété « voisine » d'arabe dialectal, je rappellerai le cas de l'enquêtée n°19ex qui est berbère tarifit et déclare : « *Même arabe, comme je suis arrivée ici, je l'ai appris ici* (en France) [...] *avec les femmes ici* » ; exemple qui se rapproche, à une génération près, de celui de cette jeune lycéenne d'origine marocaine berbère, cité par Jacqueline Billiez (Billiez *et al.*, 2000a, 52), qui apprend et utilise l'arabe pour s'intégrer au groupe de pairs. On retrouve d'ailleurs dans ces deux exemples l'importance du réseau social que représentent, en partie, « le groupe de pairs » et « *les femmes ici* ».

Je rappellerai également le cas de l'amie de la mère de Hanène, française « de souche », qui « *s'était adaptée aux femmes maghrébines* » par l'apprentissage de « l'arabe » ainsi que celui de Fati, à la sandwicherie hallal, qui me confiait après l'entretien, se « familiariser » avec « l'arabe » au fil des interactions en milieu professionnel.

Au vu de ces divers éléments, il semble donc possible de dire que :

1. certaines zones urbaines déterminent des réseaux sociaux plus « ethnicisés » (Goux, Maurin, 2004 : 3 ; Gobillon et Selod, 2006 : 12),
2. certains réseaux sociaux sont « favorables » à certaines langues (Deprez, 1994 : 83) dont une ou des variétés d'arabe(s) dialectal(aux) maghrébins,
3. que ce(s) parler(s) maghrébin(s) n'est(ne sont) pas une étape transitoire mais installé(s) de façon durable (Billiez *et al.*, 2002 : 70 ; Caubet, 2002b : 126 ; Gadet,

2003 : 91 ; Billiez, 2005b), ce que tend à accréditer le fait que celui(ceux)-ci soit(ent) appris(s) en dehors des systèmes d'enseignement, indistinctement par certains migrants ou leurs enfants (première et deuxième génération) quelle que soit l'origine (« arabe » ou « berbère »), voire par certains Français « de souche »,

4. que ce(s) parler(s) assume(nt) une fonction véhiculaire (Billiez *et al.*, 2002 : 70).

Sur ce dernier point, il semble d'ailleurs, qu'outre la fonction véhiculaire, il soit possible d'identifier une fonction cryptique, du moins au sein du groupe de pairs, comme le montre l'exemple de l'enquêté n°50 (berbérophone tachelhit) qui déclare : « # **A Grand'Place, on parle en arabe** (avec les copains) **parce que les gens comprennent pas ce qu'on dit** ».

Patricia Lambert (2005 : 184) relève d'ailleurs également « *l'emploi occasionnel de l'« arabe », à des fins cryptiques [...] à l'extérieur de la sphère familiale* » et cite l'une de ces enquêtées (deuxième génération) : « **des fois dehors on parle arabe pour pas qu'on nous comprenne** » (déclaration issue du corpus de Patricia Lambert, 2005 : 184).

Cette dernière ajoute également que « *leur emploi (des langues d'origine familiale) est réservé à des situations plus ponctuelles, dans lesquelles elles assument le plus souvent des fonctions cryptiques, ludiques et, toujours, identitaires* » (Lambert 2005 : 188).

Pour ce qui concerne le versant identitaire, je rappellerai l'actualisation, en certains contextes, d'une identité « arabe » associée à « la » langue supposée ou considérée comme éponyme, identité qui serait « opposée » à l'identité « française » pour « adhérer » au groupe de pairs ou assignée par une partie de la société d'accueil (*cf.* p. 111).

L'ensemble des fonctions que l'on attribue à ce(s) parler(s) maghrébin(s), véhiculaire, identitaire, cryptique et ludique, semble donc justifier pour celui(ceux)-ci le qualificatif de vernaculaire en plus de celui de véhiculaire.

Cependant, si l'usage durable en France d'un « *arabe parlé maghrébin* » (Billiez *et al.*, 2002 : 70 ; Lambert 2005 : 233 ; Billiez, 2005a : 327) ou d'un « *parler bilingue* » distinct (Gadet, 2003 : 91) est attesté par certains travaux, la polysémie du vocable « arabe » ou de la lexie « *arabe parlé maghrébin* » me paraît toujours source d'interrogations quant à la nature du parler incriminé, à plus forte raison, lorsque celui paraît s'apprendre et/ou se transmettre.

Il semble, en premier lieu, que l'on puisse distinguer celui-ci des variétés parlées au Maghreb puisque Françoise Gadet le distingue de « *la langue d'origine* » et de « *la langue d'accueil* » et que Patricia Lambert déclare que lorsqu'une de ses enquêtées « *évoque ses*

pratiques linguistiques familiales en Algérie, elle décrit un mélange de langues « arabe » et « française » qu'elle distingue de celui pratiqué dans sa famille en France (Lambert, 2005 : 222) ».

D'autre part, ce parler semble se caractériser par des « hybridations et mélanges et des alternances de langue ou de code » (Gadet, *ibid.*), être « fondé sur une base d'algérien très fortement teinté de français et marqué par des emprunts aux autres langues de contact » (Biichlé, 2003 : 75 ; Billiez, 2005a : 327) ou, au minimum, être constitué d' « un mélange de langues « arabe » et « française » (Lambert, *ibid.*).

Les « dire » d'enquêtés, recueillis lors d'une précédente enquête (Biichlé, 2003 : 75-76), vont également dans ce sens puisque ceux-ci déclarent :

- « *L'arabe de tous les jours, c'est un mélange de français, de dialectal et d'arabe classique* ».
- « *Notre discours de tous les jours, c'est le panaché* ».
- « *Ici, il y a peut-être un nouveau dialecte qui est né et qui serait le mélange des trois (arabes dialectaux) et du français* ».
- « *Mon arabe [...] c'est une langue d'ici, un mélange de tous les pays qui sont ici* ».
- « *Sur le chantier, on parle un mélange d'argot français/marocain/tunisien* ».
- « *L'arabe cassé, c'est les gens de toutes nationalités qui se comprennent, avec des mots de français de temps en temps* ».

On retrouve dans ces déclarations l'aspect « local » (« *ici* » ; « *une langue d'ici* ») tout comme l'aspect « mixte » (« *un mélange* » ; « *le panaché* ») mais de plus, une dimension quotidienne (« *de tous les jours* »), voire un côté identitaire (« *notre discours* »). En outre, il me semble que, de ces diverses déclarations, émane le sentiment que les locuteurs définissent un même objet, un objet singulier et particulier dont les attributs demeurent néanmoins difficiles à décrire et ce, peut-être à cause de la difficulté de « cerner » la langue matrice et/ou parce que ceux-ci sont liés à des actualisations identitaires diverses et parfois contradictoires.

Interrogé⁴¹² au sujet de cet éventuel « parler maghrébin de France », l'enquêté n°25ex déclare :

⁴¹² Cette question n'a quasiment jamais été abordée lors de l'enquête pour l'Espace Formateurs, cependant, lorsque les circonstances étaient favorables (temps disponible, aisance de l'échange, etc.) le sujet a été abordé avec certains enquêtés (n°23, 24, 45 et 25ex) mais, la plupart du temps, après l'enregistrement. Je ne puis d'ailleurs, à ce propos, m'empêcher de penser à William Labov : « *C'est à la fin de l'interview que le discours familier apparaît [...] et le plus souvent, lorsque l'enquêteur a rangé l'équipement et a déjà la main sur la porte* » (Labov, 1976 : 149).

« *Les gens qui sont là, de heu, depuis heu par contre deux ans, dix ans ou quatorze ans, par contre, là il arrive pas de, il arrive pas à parler l'arabe [...] il mélange, il est obligé de... [...] il dit un mot en arabe et l'autre en français, il mélange oui, mais c'est pas qu'il arrive pas, il a l'habitude quoi* ».

Cette déclaration souligne la « distinction » entre « l'arabe de là-bas » et « celui d'ici » (« *il arrive pas à parler l'arabe* »), le fait que les locuteurs, en fonction du temps passé en France, sont « obligés » de « mélanger » mais surtout, que l'utilisation d'un parler « local » n'est pas une question de compétence (« *c'est pas qu'il arrive pas* ») mais plutôt d'habitude.

Il semble donc qu'il existe, en France, une certaine convergence dans les usages entre arabes dialectaux facilitée par l'habitude des locuteurs dans le passage d'une variété à une autre, par la « souplesse » de l'arabe dialectal et par la présence de segments en français dans les parlers d'origine (Taleb-Ibrahimi, 1995 : 134), notamment, plus particulièrement dans l'algérien⁴¹³. En effet, ce dernier, de par sa situation géographique au Maghreb, constitue un « pont » entre le Maroc et la Tunisie et, pour des raisons historiques, il a été et demeure « la » variété du plus grand nombre de Maghrébins⁴¹⁴ en France (même si cette tendance paraît actuellement se modifier) ce qui le « prédispose » au rôle de véhiculaire. Celui-ci pourrait donc constituer la « langue matrice » dans laquelle « s'insèreraient » des formes d'autres variétés maghrébines (« arabes » ou « berbères ») ainsi que des formes du français.

D'autre part, l'usage régulier et l'éventuelle transmission de ce parler au sein de réseaux « ethnicisés » peuvent contribuer à l'« *acclimatation* » (Calvet, 2006 : 7) de celui-ci en France, à son « enracinement », la pratique régulière contribuant, dans ce cas, au renforcement d'une « norme ». Il paraît également possible, concernant précisément cette « norme », d'émettre l'hypothèse d'un phénomène « *d'autorégulation* »⁴¹⁵ dû à une « *absence*

⁴¹³ Je rappelle que certains enquêtés distinguent l'algérien des autres variétés maghrébines par une plus forte présence de segments en français ou d'origine française (cf. : L'arabe littéraire « hégémonique », p. 118, et Les représentations divergentes [identité supra locale, identité « nationale »], p. 124). « # *Les Algériens, ils parlent bien français et arabe* » (enquête n°38) ; « # *Presque tous les Algériens parlent des mots de français* » (enquête n°47) ; « # *Quand on parle algérien, il y a des mots de français* » (enquête n°54) ; « *En Algérie, on parle un petit peu le français (dans la langue de tous les jours)* » (enquête n°55) ; « *A Oran, on mélange français et arabe* » (enquête n°56).

⁴¹⁴ En ce qui concerne les diverses nationalités maghrébines en France, le site du Ministère des affaires étrangères communique les chiffres suivants : Communauté algérienne en France : 900 000 personnes, dont près de 450 000 bi-nationaux ; Communauté marocaine en France : 800 000 personnes (470 000 cartes de séjour et 350 000 bi-nationaux) ; Communauté tunisienne en France : entre 250 000 et 300 000 personnes (estimation).

⁴¹⁵ Dans la perspective des interactionnistes de l'école de Palo-Alto.

de pression normative » et parfois à « une condition sociale marginale » (Chaudenson, 1996 : 422 inspiré de Gregory Bateson et cité par Auguste Moussirou-Mouyama, 2006 : 82).

J'aurai donc tendance à plagier l'interrogation de Louis-Jean Calvet (2006 : 3) à propos des rapports entre l'arabe dialectal et le français au Maghreb, en substituant toutefois le vocable « français » à celui de « *maghrébin* » qui figure dans la question originelle ; ce qui donnerait :

« Dans le contexte « français », le code-switching constitue-t-il un cas d'alternance banal entre deux langues ou un réel mouvement de bascule dont peut résulter un autre ensemble linguistique et identitaire ? » (Calvet, 2006 : 3).

A l'instar de l'auteur de la question d'origine, j'aurai tendance à dire que la réponse dépend de la dimension dans laquelle on conçoit le rapport entre les familles de langues ou les variétés concernées : en synchronie ou en diachronie. En d'autres termes, si l'on considère que les segments en « français » sont des alternances de code, on évoquera un « parler bilingue » mais en revanche, si ces segments sont considérés comme partie intégrante ou intégrée de la variété, ce que semble notamment penser Khaoula Taleb-Ibrahimi (1995 : 171)⁴¹⁶, il sera possible de dire qu'il s'agit d'un parler maghrébin propre à la France.

Toutefois, évoquer un « parler maghrébin de France » ne remet pas en cause l'existence de « parlars bilingues », les deux peuvent très bien coexister au sein du répertoire verbal des personnes. En revanche, le PMF m'apparaît plus « typique » de certains lieux (cafés, commerces, associations, etc.)⁴¹⁷ ou zones urbaines (quartiers « ethnicisés ») ainsi que de certains locuteurs. On (je, nous, la société, les médias, etc.) focalise beaucoup sur les « banlieues » mais il existe un « petit monde » maghrébin moins visible dont les acteurs, du « sans papier »⁴¹⁸ au commerçant « bien intégré », constituent une communauté bien réelle au sein de laquelle le PFM, outre sa véhicularité, me paraît assumer pleinement le « rôle » de « langue ».

⁴¹⁶ Celle-ci déclare à propos des segments en français dans l'algérien : « *Nous pouvons même dire qu'ils (les éléments de la langue française) sont intégrés au système de la langue (arabe)* » (Taleb-Ibrahimi, 1995 : 171).

⁴¹⁷ Cf. « Des réseaux (hors emploi) différents selon le genre », p. 206.

⁴¹⁸ J'ai d'ailleurs rencontré certains « sans papiers » maghrébins que l'irrégularité de leur situation « cantonne » dans des réseaux sociaux « ethnicisés » et dont le PFM serait, bien avant le français, la langue du quotidien.

Enfin, sur la « base » des deux « mêmes langues » (arabe dialectal/français) on distingue souvent différents parlers maghrébins dont la langue « matrice » est le français (« *français maghrébin* » : Caubet, 2002 : 123 ; « *français d'Afrique du nord* » ou « *pataouète* » : Caubet, 2002 : 122 ; Calvet, 2006 : 23) ou d'autres dont les variétés « matrices » sont les arabes dialectaux (Taleb-Ibrahimi, 1995 : 134 ; Caubet, *ibid.* : 120-122). Pourquoi alors, ne pas distinguer une variété « propre » à la France ?

Conclusion

C'est avec un sentiment contrasté que j'arrive au terme de cette étude. D'une part, perdre l'impression d'avoir toujours été dans une relative urgence et d'avoir parfois manqué de moyens (temps, argent, connaissances, etc.) face à l'ambition, peut-être un peu démesurée, qu'il y avait à vouloir travailler sur un objet si vaste et surtout, à l'aborder de manière aussi pluridisciplinaire. Mais, d'autre part, prédomine la satisfaction d'avoir pu aller là où m'ont guidé mes diverses rencontres humaines ou théoriques, fruits d'une démarche empirique dans laquelle chaque nouvel élément de connaissance a participé au cheminement de cette étude.

Si la méthodologie initialement adoptée peut apparaître parfois « décalée » en regard du développement, elle s'est néanmoins avérée fructueuse dans le sens où elle m'a permis d'aborder d'autres univers humains dont ceux difficilement accessibles de ces femmes « invisibles » et, même s'il a bien fallu s'accommoder de données parfois fragmentaires ou incomplètes, il eut été regrettable de ne pas saisir cette opportunité. J'assume d'ailleurs pleinement les côtés affectifs ou empathiques qui peuvent éventuellement apparaître parce que prendre conscience de sa propre implication me semble déjà opérer une coupure épistémologique entre chercheur et objet et ce, même si le doute a émaillé de nombreux instants de cette période d'étude quant à la méthode de recueil de données, aux biais éventuels, à la justesse des analyses et surtout, plus globalement, à l'objectivité de mon regard.

Sur le plan méthodologique, ce travail me semble confirmer, du moins pour une étude similaire, la pertinence de l'utilisation de la notion de *speech community* et de celles qui paraissent en résulter logiquement, les notions de « répertoire verbal » (Gumperz, 1971) ou « répertoire communicationnel » (Hymes, 1972). Il montre également que ces dernières gagnent à être articulées à la notion de « répertoire d'identités sociales » (Saville-Troike, 1982 : 22), notion que l'on pourrait d'ailleurs rapprocher de celle d'« identité plurielle » (Py, 1995 ; Billiez, 1997).

Au niveau de la communauté objet de cette étude, les différentes représentations analysées font apparaître que les notions de « langues » ou « dialectes » arabe(s) ou berbère(s) et peut-être bien de langue tout court, sont difficilement appréhendables en dehors de la prise en compte des identités/représentations qui se manifestent ou sont revendiquées à travers elles en fonction du contexte.

Conclusion

Dans le cadre de la migration du Maghreb vers la France, la dimension locale des trois systèmes de référence de départ, « *le local, l'islamique et l'occidental* » (Grandguillaume, 1979 : 16), s'estompe au profit des représentations attachées à ce que l'on « doit » être socialement (« arabe »/« musulman » (Grandguillaume, *ibid.* : 6) et/ou « français ») et que symbolisent deux langues : l'arabe littéraire (Calvet, 1999 : 240) et le français.

Entre les représentations individuelles et contextualisées (en usage) attachées aux variétés « basses » (maghrébines et françaises) et les représentations collectives et décontextualisées (de référence) (Cavalli, 2003 : 260) attachées aux variétés « hautes », emblématiques des identités arabe ou française, la double contrainte qui s'exerce sur les personnes participe souvent aux « brouillages » identitaires, à la dévalorisation des parlers non officiels et au sentiment d'insécurité des personnes.

En outre, le « *choc initial* » de la migration (De Pietro, 1995 : 182) et les « oscillations » identitaires qui en découlent conjuguées aux assignations du même type émanant de la société d'accueil paraissent renforcer, dans certains contextes, l'adhésion à des identités supralocales ou supranationales symbolisées par des « langues uniques » qui en sont emblématiques (idéal monolingue).

C'est également l'analyse par le prisme du triptyque langues/identités/représentations qui a permis la mise en évidence d'une certaine « érosion » de la pratique de la (ou des) langue(s) et de(s) l'identité(s) berbère(s) en France au profit d'une identité « arabe », « française », voire « arabo-française » ou « franco-arabe » et des langues qui lui sont associées.

Dans le cadre de l'immigration maghrébine, l'unité sociale élémentaire que représente la famille occupe une « *position centrale* » dans la structure des réseaux sociaux (Lüdi, Py, 1986 : 42) et une place relativement incontournable dans les rapports qu'entretiennent ses membres avec la nouvelle société et le français. Cependant, celle-ci assume souvent un rôle ambivalent en ce qu'elle a de « protecteur » pour les uns (les hommes) et « d'isolant » pour les autres (les femmes) instaurant *de facto* deux dimensions distinctes, l'intérieur et l'extérieur. La répartition des « rôles » entre ces deux dimensions, selon le sexe ou le genre, est donc déterminante dans la restructuration des réseaux sociaux et la reconstitution du capital social de chacun. Ainsi, là où les hommes reconstituent assez rapidement un réseau social qui les expose à la nouvelle société (donc à « sa » langue), certaines femmes demeurent souvent dans la dimension intérieure (la maison) et ne sont exposées à la nouvelle société que de manière indirecte (mari, parents, enfants, télé, etc.).

Le sexe et/ou le genre représente(nt) donc l'un des paramètres constitutifs du rapport qui s'instaure avec la société d'immigration et « sa » langue parce que les fortes disparités qui existent souvent dès le départ (scolarité, réseau, emploi, etc.), loin de s'estomper avec le temps et la vie dans la nouvelle société (discriminations selon le genre, l'origine, etc.), se trouvent accrues et jouent plus en faveur des hommes.

L'insécurité (linguistique entre autres) qui résulte de cette situation inégalitaire, propre à certaines femmes, paraît avoir une incidence directe sur leur quotidien (autonomie, ouverture, contact, etc.) à travers un processus circulaire dans lequel le français est à la fois le « bourreau » et la « victime » (je ne parle pas donc je ne sors pas, je ne sors pas donc je ne parle pas). On pourrait d'ailleurs, avec quelques précautions, rapprocher ces situations du phénomène de schismogenèse décrit par Gregory Bateson (1936 : 220-221).

Il apparaît également que la progression dans l'apprentissage de la langue du pays d'immigration est plus une affaire de contacts avec la nouvelle société que de durée de séjour et que ces contacts sont subordonnés, en grande partie, à la structure des réseaux personnels. Or, l'emploi et/ou le rôle dans la famille, entre autres, déterminent des sociabilités différentes avec pour conséquence, souvent, des réseaux sociaux plus ouverts pour les hommes et plus fermés pour les femmes.

Entre le « marteau » d'une société et « l'enclume » de l'autre, il semble donc bien que certaines femmes maghrébines soient victimes, entre autres, de la recomposition des rapports de genre et de générations (Guénif-Souilamas, 2005 : 107) et que les difficultés en français que peuvent rencontrer celles-ci ne représentent que le symptôme d'une situation « *d'entre-deux* » (Van den Avenne, 2002 : 111) assez redoutable.

Pour ces femmes marginalisées, ces « invisibles », chaque opportunité de contact avec la nouvelle société représente une occasion d'initier le processus d'insertion qui peut mener à l'intégration. En effet, la restructuration du réseau personnel de celles-ci génère l'augmentation de leur capital social (Degenne et Forsé, 2004 : 62 ; Merklé, 2004 : 72), multiplie les chances de contact avec la nouvelle société et donc avec le français. La mise à profit de cette augmentation du capital social s'accompagne, la plupart du temps, d'une baisse de l'insécurité linguistique, d'une plus grande aisance conversationnelle, d'une plus grande autonomie et, par conséquent, favorise l'intégration.

De manière très générale, il paraît donc possible de dire que, dans le cadre d'une immigration familiale, le monolinguisme et/ou l'usage exclusif des langues d'origine caractérisent l'assimilation et la marginalisation/ségrégation alors que le bilinguisme, selon la définition de celui-ci en terme d'usage régulier (Grosjean, 1982 : VII), montre l'intégration.

Conclusion

Néanmoins, le sentiment d'intégration peut varier selon qu'on se réfère aux points de vue des personnes ou de la société d'immigration.

Quoi qu'il en soit, il paraît important de maintenir et surtout de favoriser les points de contacts (associations, formations, etc.), au titre desquels l'emploi paraît un outil d'intégration efficace (Chamberland, 2005 : 179).

En ce qui concerne l'apprentissage du français au sein des différents organismes de formation qui, je le rappelle, a orienté mes premiers pas dans cette recherche (recrutement par l'Espace Formateurs), il semblerait judicieux de mieux définir les besoins des apprenants et, au premier chef, de ne pas mélanger les personnes dont les besoins relèvent de l'apprentissage de l'écrit avec celles dont les besoins immédiats sont liés à l'apprentissage de l'oral. En cela, les niveaux distingués par Joëlle Perillat et Solange Berton (1974 : 24), dans une étude déjà ancienne, me paraissent une approche pertinente.

Pour les personnes du niveau 1 (lié à l'autonomie), il paraît nécessaire de privilégier l'oralité (Wilmet, 2005 : 135-136) et donc « *la dimension sociale de l'acquisition* » (Matthey, 2005 : 157), notamment par le « *bain linguistique* » ou « *l'immersion* » (Jucquois, 2005 : 54), et de favoriser la production pour les Ex puisque la réception semble poser moins de problèmes. Il est toutefois évident que la mise en œuvre de telles suggestions, également formulées par de nombreux formateurs, est grandement subordonnée à l'obtention de crédits par les divers organismes concernés et que, dans ce domaine, beaucoup de choses restent à faire...

Enfin, s'il demeure difficile de quantifier les rôles respectifs de l'apprentissage de la langue et du réseau social dans le processus d'intégration, la connaissance du français ne saurait, en aucun cas, assumer à elle seule la réussite de ce processus dont la responsabilité incombe aux deux protagonistes que sont le migrant et la société d'immigration (De Pietro et Matthey, 2003 : 144).

A cet égard, l'existence probable d'un parler maghrébin de France représente un enrichissement certain (humain, linguistique, culturel, etc.) pour la société d'immigration ainsi qu'un signe concret d'intégration lorsqu'il s'inscrit dans une dynamique bi(pluri)lingue. Toutefois, dans les cas de monolinguisme ou d'usage exclusif des langues d'origine, il signifie également un échec relatif de l'intégration dite « à la française » (Direction de la population et des migrations, 1997 : 41) dans le sens où il révèle également l'existence de personnes marginalisées (femmes isolées, « sans papiers », etc.).

Quoi qu'il en soit, au terme de son propre parcours, ce travail ne doit, en aucun cas, faire oublier que l'on parle toujours des trains qui arrivent en retard mais jamais de ceux qui sont à l'heure puisque, comme le dit l'enquêtée n°35ex, la France « *c'est comme chez nous... malgré tout !* »

Bibliographie

- ABBASSI, A.** (1977) : *A sociolinguistic analysis of multilingualism in Morocco*, Thèse de doctorat, University of Texas, Austin.
- ABDELLAH-PRETCEILLE, M.** (1999) : *L'éducation interculturelle*, Que sais-je ?, PUF, Paris.
- ABOU, S.** (1981) : *L'Identité culturelle. Relation interethniques et problèmes d'acculturation*, Anthropos, Paris.
- ABOUZAID, M.** (2005) : *L'aménagement de la langue amazighe au Maroc : enjeux et réception auprès des enseignants*, mémoire de Master2 sous la direction de Jacqueline Billiez, Université Stendhal Grenoble3.
- AKINCI, M.** (2003) : « Une situation de contact de langues : le cas turc-français des immigrés turcs en France », in *Contacts de langues, modèles, typologies, interventions*, J. Billiez (dir.), l'Harmattan, 127-144.
- ALLAL, L.** (2004) : « Vivre à la croisée de deux langues : Les comportements langagiers des enfants issus de l'immigration tunisienne », in *Langues et contacts de langues dans l'aire méditerranéenne*, l'Harmattan, 112-129.
- AMEUR, M., BOUMALK, A.** (2004) : *Standardisation de l'amazighe*, Actes du séminaire organisé par le Centre de l'Aménagement Linguistique à Rabat, 8-9 décembre 2003, Publication de l'Institut Royal de la Culture Amazighe, Série : Colloques et séminaires n°3.
- APPEL, R., MUYSKEN, P.** (1987) : *Language contact and bilingualism*, Edward Arnold, London.
- ATLAS MONDIAL** (2001) : Serges média SARL, Paris.
- AUGER, N., MOISE, C.** (2004) : « Identités méditerranéennes à l'épreuve de la migration : L'exemple des couples franco-arabes », in *Langues et contacts de langues dans l'aire méditerranéenne*, l'Harmattan, 39-50.
- AUSTIN, J.L.** (1970) : *Quand dire, c'est faire*, traduction Gilles Lane, Seuil, Paris.
- BACHELARD, G.** (1938) : *La formation de l'esprit scientifique*, Librairie philosophique Vrin, (ed. 1999), chapitre 1, Paris.
- BACHMANN, C., LINDENFELD, J., SIMONIN, J.** (1981) : *Langage et communications sociales*, LAL, Hatier, Paris.
- BARNES, J.A.** (1954) : « Class and committies in norwegian island parish », in *Human relations*, 7, 39-58.
- BASSET, A.** (1952) : *La langue berbère*, Handbook of African Languages, London, Oxford.
- BATESON, G.** (1936) : *Naven : A Survey of the Problems suggested by a Composite Picture of the Culture of a New Guinea Tribe drawn from Three Points of View*, Cambridge University Press, Cambridge. Réimpression, McMillan Co., NY, 1937. Trad. fr. La cérémonie du Naven, Minuit, Paris, 1971.

- BENJELLOUN, S.** (2002) : « Une double graphie, latine et arabe, pour enseigner l'arabe marocain », in D. Caubet, S. Chaker, J. Sibille, *Codification des langues de France*, 293-305.
- BENRABAH, M.** (1999) : « Les Filles contre les mères », in *Les parlers urbains*, Lidil n°19, 11-28.
- BENZAKOUR, F.** (2004) : « Le français en terre de contact ou l'histoire d'une identité qui se construit », in *Penser la francophonie, concepts, actions et outils linguistiques, actes des premières journées scientifiques communes des réseaux de chercheurs concernant la langue*, Archives Contemporaines, 323-336.
- BERGMAN, M.M.** (1998) : « Social representations as the mother of all behavioural predispositions ? The relations between social representations, attitudes, and values », in *Papers on social representations*, vol. 7, 77-83.
- BERTALANFFY, L.** (1968) : *General system theory. Foundations, development, applications*, George Braziller, New York.
- BERTRAND, M.** (1997) : « Les poupées russes des minorités nationales, ou quand la langue à apprendre est à la fois majoritaire et minoritaire », in *Les situations plurilingues et leurs enjeux*, l'Harmattan, Paris, 127-141.
- BESSIS, S.** (2006) : « Les droits civils des femmes en Afrique subsaharienne et dans le monde arabe », *Le livre noir de la condition des femmes*, direction Christine Ockrent, XO éditions, 269-290.
- BICKERTON, D.** (1973) : « On the nature of a creole continuum », in *Language*, vol. 49, 640-669.
- BIICHLE, L.** (2002) : *Au-delà du paradoxe de l'observateur : observateur et observé au cœur de l'interaction*, TER de Sciences du Langage, Université Stendhal Grenoble3.
- BIICHLE, L.** (2003) : *Vers un parler maghrébin de France à fonction véhiculaire et vernaculaire*, Mémoire de DEA, Université Stendhal Grenoble3.
- BIICHLE, L., ABOUZAI, M.** (2007) : « Langues et identités : des effets des représentations sur la notion de frontière chez les locuteurs arabophones maghrébins », article à paraître dans les *Actes du Colloque « Les frontières en question »*.
- BIICHLE, L.** (2007) : « Représentations des migrants originaires du Maghreb : distinction des variétés diglossiques par les représentations sur la production et la réception », article à paraître dans les *Actes du colloque international des étudiants en didactique des langues et en linguistique*, PUG.
- BILLIEZ, J.** (1981) : « Des échanges inter-communautaires en milieu hospitalier », in *Langues et migrations*, Centre de Didactique des Langues, Publication de l'Université Stendhal Grenoble3, 51-83.
- BILLIEZ, J.** (1985) : « La langue comme marqueur d'identité », in *Revue européenne de migrations internationales*, volume 1, n°2, 1985, 95-105.
- BILLIEZ, J.** (1990) : « Le parler véhiculaire interethnique » de groupes d'adolescent en milieu urbain » in *Acte du Colloque International « des langues et des villes » à Dakar*, 1990, Didier Erudition, 1992, 117-126.

- BILLIEZ, J.** (1997a) : « Bilinguisme et apprentissage précoce des langues vivantes étrangères », in *Bilinguisme, variation, immigration, regards sociolinguistiques*, volume II, HDR, Université Stendhal Grenoble3, 224-228.
- BILLIEZ, J.** (1997b) : « Le parler des jeunes issus de l'immigration », in *Bilinguisme, variation, immigration, regards sociolinguistiques*, volume II, HDR, Université Stendhal Grenoble3, 82-95.
- BILLIEZ, J.** (1997c) : *Bilinguisme, variation, immigration, regards sociolinguistiques*, volume I, HDR, Université Stendhal Grenoble3.
- BILLIEZ, J.** (1998) : *De la didactique des langues à la didactique du plurilinguisme*, CDL-LIDILEM, Université Stendhal Grenoble3.
- BILLIEZ, J., COSTA GALLIGANI, S., MILLET, A., MOUSSOURI, E., TEA, E.** (2000a) : « Analyse des fonctions dévolues aux langues dans les discours des sujets » in *Une semaine dans la vie plurilingue à Grenoble*, LIDILEM, Université Stendhal Grenoble3, volume1, 50-64.
- BILLIEZ, J.** (2000b) : « Un bilinguisme minoré : quel soutien institutionnel pour sa vitalité ? », in *La notion de contact de langues en didactique*, coordonné par Pierre Martinez et Simona Pekarek Doehler, 21-39.
- BILLIEZ, J., MILLET, A.** (2001) : « Les représentations des langues et leur apprentissage. Références, modèles, données et méthodes », in *Représentations sociales : trajet théorique et méthodologique*, collection ESSAI, DIDIER, 33-35.
- BILLIEZ, J., COSTA GALLIGANI, S., LUCCI, V., MASPERI, M., MILLET, A., TRIMAILLE, C.** (2002) : « Représentations sociales, pratiques langagières et questions identitaires chez les sujets plurilingues », in *France, pays de contacts des langues, cahiers de l'institut de linguistique de Louvain*, V. Castelloti et D. de Robillard (ed.), tome 1, 59-78.
- BILLIEZ, J.** (2005a) : « Répertoires et parlars plurilingues. Déplacements à opérer et pistes à parcourir à l'école », in PRUDENT, L.F., TUPIN, F., WHARTON, S., *Du plurilinguisme à l'école. Vers une gestion coordonnée des langues en contextes éducatifs sensibles*, Peter Lang, 323-339.
- BILLIEZ, J.** (2005b) : *Le laboratoire migrant : itinéraire et contribution des recherches sur le bi/plurilinguisme*, Communication au colloque international d'Alger : Contacts de langues et didactique du plurilinguisme, du 16 au 17/06/2005.
- BLOOMFIELD, L.** (1926) : « A set of postulates for the sciences of language », in *Language*2, 153-164.
- BLOOMFIELD, L.** (1933) : *Language*, New York.
- BORTONI-RICARDO, S. M.** (1985) : *The urbanization of rural dialect speakers : a sociolinguistic study in Brazil*, Cambridge: Cambridge University Press.
- BOUKOUS, A.** (1988) : « Le berbère en Tunisie », in *Etudes et document berbères*, 4, 77-84.
- BOUKOUS, M.** (1994) : *Variation phonique et compétence globale: le cas du parler d'Agadir*, Publications de la Faculté des Lettres, Rabat.

- BOURDIEU, P.** (1982) : *Ce que parler veut dire, l'économie des échanges linguistiques*, Ed. Fayard.
- BOURDIEU, P.** (1987) : *Choses dites*, le Sens Commun, Minuit.
- BOUTET, J., SAILLARD, C.** (2003) : « Dynamique des répertoires linguistiques dans la migration chinoise », in *Contacts de langues, modèles, typologies, interventions*, direction Jacqueline Billiez, l'Harmattan, 91-109.
- CALVET, L.J.** (1981) : *Les langues véhiculaires*, Que sais-je ?, PUF, Paris.
- CALVET, L.J.** (1993) : *La Sociolinguistique*, Que sais-je ?, PUF, Paris.
- CALVET, L.J.** (1987) : *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Payot.
- CALVET, L.J.** (1999) : *Pour une écologie des langues du monde*, Plon.
- CALVET, L.J.** (2004) : *Essais de linguistique: la langue est-elle une invention des linguistes ?*, Plon, Paris.
- CANAMAS, C., NEYRENEUF, M., VILLET, C.** (1983) : *Cours d'arabe maghrébin*, CIEM, L'Harmattan, Paris.
- CANDIDE, C.** (2005) : « Apprentissage de la langue : vers l'émergence d'un droit », in *L'intégration des migrants en terre francophone, aspect linguistiques et sociaux*, Actes du séminaire de Neuchâtel, Suisse, 4-5 décembre 2001, Editions LEP loisir et pédagogie, Le Mont-sur-Lausanne, 41-46.
- CANTINEAU, J.** (1960) : *Etudes arabes et islamiques*, C. Klincksieck, Paris.
- CANUT, C.** (2001) : « A la frontière des langues. Figures de la démarcation », *Cahiers d'études africaines*, 163-164. Revue en ligne :
<http://etudesafricaines.revues.org/document104.html> (consulté en mai 2006)
- CANUT, C.** (1995) : *Dynamique et imaginaire linguistiques dans les sociétés à tradition orale*, thèse de doctorat sous la direction d'Anne-Marie Houdebine, Université Paris3.
- CASTELLOTTI, V., MOORE, D.** (2002) : *Représentations sociales des langues et enseignements*, Conseil de l'Europe.
- CAUBET, D.** (1998) : « Alternance de codes au Maghreb : pourquoi le français est-il arabisé ? », in *Plurilinguismes, alternance des langues et apprentissage en contexte plurilingue*, CERPL, 14, 121-142.
- CAUBET, D., CHAKER ; S. SIBILLE, J.** (2002a) : *Codification des langues de France*, l'Harmattan, Paris.
- CAUBET, D.** (2002b) : « Métissages linguistiques ici (en France) et là-bas (au Maghreb) », in : *Ville-école-intégration enjeux*, n°130, 117-132.
- CAUBET, D.** (2004) : « L'intrusion des téléphones portables et des 'SMS' dans l'arabe marocain en 2002-2003 », in *Parlers jeunes ici et là-bas, Pratiques et Représentations*, D. Caubet, J. Billiez, Th. Bulot, I. Léglise, C. Miller édés., L'Harmattan, 247-170.

- CAVALLI, M.** (2003) : « Les langues au Val d'Aoste », in *Langue, bilinguisme et représentations sociales au Val d'Aoste*, IRRE-VDA (rapport de recherche), Aoste, 75-333.
- CAVALLI, M., COLETTA, D.** (2003) : « Le contexte de la recherche », in *Langue, bilinguisme et représentations sociales au Val d'Aoste*, IRRE-VDA (rapport de recherche), Aoste, 37-44.
- CENTLIVRES, P.** (1986) : « *L'identité régionale : langage et pratiques. Approche ethnologique, Suisse Romande et Tessin* », in Centlivres, P. et al. : *Regionale Identität und Perspektiven : Funf Sozialwissen Schaftliche Ansätze. Les Sciences Sociales Face à l'Identité Régionale : cinq approches*. Berne, Haupt, 77-126.
- CHAKER, S.** (1995) : *Dialecte*, in Encyclopédie Berbère, XV, EDISUD, 2291-2295.
- CHAKER, S.** (2002a) : « Tamazight (berbère) face à son avenir », in *Passerelles*, n° 24, p.109-116.
- CHAKER, S.** (2002b) : « Variation dialectale et codification graphique en berbère. Une notation usuelle pan-berbère est-elle possible ? » in Caubet, D. *et al.*, *Codification des langues de France*, 341-354.
- CHAMBERLAND, C.** (2005) : « Intégration linguistique des immigrants et intervention en milieu de travail », in *L'intégration des migrants en terre francophone, aspect linguistiques et sociaux*, Actes du séminaire de Neuchâtel, Suisse, 4-5 décembre 2001, Editions LEP loisir et pédagogie, Le Mont-sur-Lausanne, 173-180.
- CHAMBERS, J. K., TRUDGILL, P.** (1980) : *Dialectology*, Cambridge University Press, Cambridge.
- CHARPENTIER, J.M.** (1982) : « Quand et où parler de bilinguisme et de diglossie? », in *La linguistique, revue de la société internationale de linguistique fonctionnelle*, PUF, Paris, 65-84.
- CHAUCHAT, H.** (1985) : *L'Enquête en psycho-sociologie*, PUF, Paris.
- CHAUDENSON, R.** (1993) : « Français et créoles dans les aires créolophones », in D. de Robillard et M. Beniamino (eds.), *Le français dans l'espace francophone*, tome 1, Champion, Paris, 419-429.
- COLETTA, D.** (2003) : *Langue, bilinguisme et représentations sociales au Val d'Aoste*, IRRE-VDA, Aoste, 575-579.
- COLLETA, J.M., NUCHEZE, V.** (2001) : *Guide terminologique pour l'analyse du discours*, Peter Lang.
- CONSEIL de L'EUROPE** (2002-2003) : Politique linguistique du Conseil de l'Europe : http://www.coe.int/T/F/Coop%E9ration_culturelle/education/Langues/Politiques_linguistiques/_Summary.asp
- CORAN** (2002) : trad. Kasimirski, ed. Maxi-livres sagesse.
- CORAN** (2005) : deuxième édition revue et corrigée, éditions Tawhid.
- CORDER, S. P.** (1973) : *Introducing applied linguistics*, Harmondsworth, Penguin.

- COSTA GALLIGANI, S.** (1998) : *Le français parlé par des migrants espagnols de longue date: Biographies et pratiques langagières*, Thèse de Doctorat sous la direction de Louise Dabène, Université Stendhal, Grenoble3.
- COSTA-LASCOUX, J.** (2006) : « L'intégration « à la française » : une philosophie à l'épreuve des réalités », in *Revue européenne des migrations internationales*, volume 22, n°2, 105-125.
- COSTE, D., MOORE, D., ZARATE, G.** (1997) : *Compétence plurilingue et pluriculturelle*, Conseil de l'Europe.
- COULON, A.** (1987) : *L'ethnométhodologie*, Que sais-je ?, PUF, Paris.
- CULIOLI, A.** (1997) : « Subjectivité, invariance et déploiement des formes dans la construction des représentations linguistiques », in *Diversité des langues et représentations cognitives*, C. Fuch et S. Robert, Ophrys, 43-58.
- DABENE, L., BILLIEZ, J.** (1984) : *Recherche sur la situation sociolinguistique des jeunes issus de l'immigration*, rapport de recherche pour la mission recherche expérimentation, Centre de Didactique des Langues, Université Stendhal-Grenoble3.
- DABENE, L., BILLIEZ, J.** (1987) : « Le parler des jeunes issus de l'immigration », in Vermès & Boutet (eds.), *France pays multilingue, Tome 2, Pratique des langues en France*, Paris, L'Harmattan, 62-77.
- DABÈNE, L., BILLIEZ, J., MERABTI, N., DESLANDES, B., OUAMARA, A., DABÈNE, O.**, 1988, *L'insertion des jeunes issus de l'immigration algérienne, aspects sociolinguistiques, discursifs, et socio-politiques*, rapport de recherche dans le cadre du S.H., Université Stendhal-Grenoble3.
- DANZIGER, E.** (1997) : « La variation interlangues dans l'encodage sémantique et cognitif des relations spatiales : Quelques réflexions sur les données du Maya Mopan », in C. Fuchs and S. Robert (eds.), *Diversité des langues et représentations cognitives*, Ophrys, Paris, 58-80.
- DEGACHE, C.** (1997) : « Développer l'intercompréhension dans l'espace linguistique roman : le programme Galatea/Socrates », *Assises de l'enseignement du et en français*, séminaire de Lyon, 23-25 septembre 1997, Aupelf-Uref.
- DEGENNE, A., FORSE, M.** (2004) : *Les réseaux sociaux*, 2eme édition, Armand Colin, Paris.
- DEPREZ, C.** (1990) : « Des langues en famille », in *Des langues en famille... Vues du dehors... et du dedans*, Plurilinguisme n°1, 1-4.
- DEPREZ, C.** (1994) : *Les enfants bilingues : langues et familles*, Didier, Paris.
- DESCHAMPS, J.C.** (1991) : « Identité, appartenances sociales et différenciations individuelles », in *Les cahiers internationaux de psychologie sociale*, 9 (10), 49-61.
- DE PIETRO, J.F.** (1995) : « Des pratiques quotidiennes à l'intégration », in : George Lüdi & Bernard Py, *Changement de langage et langage du changement: aspects linguistiques de la migration interne en Suisse*, L'Age d'homme, Lausanne, 173-202.

- DE PIETRO, JF., MATTHEY, M.** (2003) : « Plurilinguisme et plurilinguisme... » in *Plurilinguisme, enjeux identitaires, socio-culturels et éducatifs*, Lorenza Mondada & Simona Pekarek Doehler (eds.), 133-145.
- DE PIETRO, JF.** (2005) : « Introduction », *L'intégration des migrants en terre francophone, aspect linguistiques et sociaux*, Actes du séminaire de Neuchâtel, Suisse, 4-5 décembre 2001, Editions LEP loisir et pédagogie, Le Mont-sur-Lausanne, 7-20.
- DEWITTE, P.**, 2005, « 1950-2000, Des cahiers nord-africains à hommes & migrations » in *Hommes et migrations*, revue n°1257, 62-68.
- D.G.L.F.L.F.** (2005) : *L'Intégration linguistique des migrants adultes*, Ministère français de la culture et de la communication.
- DICTIONNAIRE ROBERT** (1989) : Dictionnaire le Robert, Paris.
- DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS** (1997) : *Migration et gestion urbaine : Elément de vocabulaire*, Ministère de l'emploi et de la solidarité.
- DUCROT, O., SCHAEFFER, J.M.** (1995) : *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Seuil, Paris.
- DUMAS, R., LEVALLOIS, B.** (2001) : « Langue arabe et connaissance du Maghreb », in *Enseigner la guerre d'Algérie et le Maghreb contemporain - actes de la DESCO* Université d'été octobre 2001, 70-74.
- DURKHEIM, E.** (1887) : *Le suicide*, 1897, rééd.: Paris, P.U.F., 1991.
- EMBARKI, M.** (2004) : « Les deux niveaux de motivation de la variation phonétique en situation de contact des langues », in *Langues et contacts de langues dans l'aire méditerranéenne*, l'Harmattan, 183-196.
- ENCYCLOPEDIE LAROUSSE** (1989) : Larousse, Paris.
- ERIKSON, E.H.** (1972): *Adolescence et crise. La quête de l'identité*, Flammarion, Paris.
- ERVIN-TRIPP, S.** (1968) : « An analysis of the interaction of language, topic and listener », in *Readings in the sociology of language*, Fishman (ed.), the Hague: Mouton.
- ESPARBES-PISTRE, S., TAP, P.** (2001) : « Identité, projet et adaptation à l'âge adulte », in *Carriéologie, revue francophone internationale*, volume 8, 1 et 2, 132-145.
- FAUCONNIER, G.** (1997) : « Diversité des langues et représentations cognitives », in *Manifestations linguistiques de l'intégration conceptuelle*, Ophrys, 182-192.
- FERGUSON, C.A.** (1959) : « Diglossia », in *Language and social context*, Paolo Giglioli (ed.), Penguin books, 1972, England, 232-251.
- FERGUSON, C. A.**, 1991, « Diglossia revisited », in *Southwest journal of linguistic: studies of diglossia*, University of Texas Press, volume 10, n°1, 214-234.
- FISHMAN, J.A.** (1971) : *Sociolinguistique*, Nathan, Paris.
- FISHMAN, J.A.** (1980) : « Bilingualism and biculturalism as individual and societal phenomena », in *Journal of multilingual and multicultural development*, 1, 3-17.
- FREUD, S.**, 1932, « D'une vision du monde », in *Nouvelles suites des leçons d'introduction à la psychanalyse, Œuvres complètes*, Paris, P.U.F., 1995, 242-268.

- FUCHS, C.** (1997) : « Diversité des langues et représentations cognitives », in *Diversité des représentations linguistiques : Quels enjeux pour la cognition ?*, Ophrys, 6-10.
- GADET, F.** (2003) : *La variation sociale en français*, Ophrys.
- GALAND, L.** (1985) : « La langue berbère existe-t-elle ? », in *Mélanges linguistiques offerts à Maxime Rodinson*, Geuthner, Paris, 175-184.
- GALAND-PERNET, P.** (1972) : *Recueil de poèmes chleuh I, chants de trouveurs*, Klincksieck, Paris.
- GIROD, M., LONNET, M.** (1991) : *Arabe* (fascicule universitaire), CNED, Rennes.
- GOBILLON, L., HARRIS, S.** (2006) : *Ségrégation résidentielle, accessibilité aux emplois, et chômage : Le cas de l'Ile-de-France*, éditeur INRA.
- GOFFMAN, E.** (1974) : *Les rites de l'interaction*, Traduction Alain Kihm, Minuit, Paris.
- GOFFMAN, E.** (1981) : *Forms of talk*, Basil Blackwell, Oxford.
- GOFFMAN, E.** (1981) : « Engagement », in *La nouvelle communication*, Seuil, Paris.
- GOFFMAN, E.** (1991) : *Les cadres de L'expérience*, Paris, Minuit.
- GRANDGUILLAUME, G.** (1979) : « Langue, identité et culture nationale au Maghreb », *Peuples méditerranéens*, n°9, 3-28.
- GRANDGUILLAUME, G.** (1986) : « Langue arabe et état moderne au Maghreb », in *Nouveaux enjeux culturels au Maghreb*, Paris, Editions du CNRS, 78-88.
- GRANDGUILLAUME, G.** (1997) : « Arabisation et démagogie en Algérie », in *Le monde diplomatique*, n°515, 3.
- GRICE, P.** (1979) : « Logique et conversation », trad. 1975, in *Communications*, n°30, 56-72.
- GROSJEAN, F.** (1992) : *Life with two languages. An introduction to bilingualism*, Harvard University Press.
- GUENIF-SOUILAMAS, N.** (2005) : « En un combat douteux. Concurrence pour la conformation sexuée des Français d'ascendance migrante et coloniale », in : *Catégorisation et classification, enjeux de pouvoir*, REMI, volume 21, AEMI, n°2, 91-109.
- GUMPERZ, J.** (1971) : *Language in social groups*, Standford University Press, USA
- GUMPERZ, J. J., HYMES, D.** (1972) : *Directions in sociolinguistics: The ethnography of communication*, Holt, Rinehart and Winston, New York.
- GUMPERZ, J. J.** (1976) : « The sociolinguistic significance of conversationnal code switching », in *Papers on language and context: Working Papers*, 46, 1-46.
- GUMPERZ, J.** (1989a) : *Engager la conversation*, traduction Michel Dartevelle, Martine Gilbert et Isaac Joseph, Minuit, Paris.
- GUMPERZ, J. J.** (1989b) : *Sociolinguistique interactionnelle, une approche interprétative*, L'Harmattan, ed. originale : 1982, Cambridge University Press.

- GUMPERZ, J. J.** (1989) : « Cadrer et comprendre une activité », in *Le parler frais* d'Erving Goffmann, Minuit, 123-154.
- GUMPERZ, J.** (2003) : « Cross cultural communication », in *The language, ethnicity and race reader*, Roxy Harris & Ben Rampton (eds.), Routledge, London, 267-275.
- HALL, E.T.** (1984) : *Le langage silencieux*, Paris, éditions du Seuil.
- HALL, E.T., FAGEN, R.E.** (1956) : « Definition of systems yearbook », in *General systems (Yearbook of the society for the advancement of general systems theory)*, 1, 18-28.
- HERAN, F.** (2002) : « Les recherches sur l'immigration et l'insertion : avancées, débats, perspectives », in *Immigration, marché du travail, intégration*, rapport du séminaire présidé par François Héran, Commissariat général du plan, La Documentation française, Paris, 10-102.
- HOUDEBINE, A.** (1982) : « Norme, imaginaire linguistique et phonologie du français contemporain », in *Le français moderne*, n°1, CILF, Paris, 42-41.
- HYMES, D.** (1972) : « Models of the interaction in social life », in J.J. Gumperz & D.H. Hymes (eds), *Directions in sociolinguistics*, New York, 35-71.
- HYMES, D.** (1974) : Studying the interaction of language and social life, in *Foundations in sociolinguistics*, London, 29-66.
- HYMES, D.** (1974b) : *Foundations of sociolinguistics: an ethnographic approach*, Philadelphia, University Press of Pennsylvania.
- HYMES, D.H.** (1984) : *Vers la compétence de communication*, traduction France Mugler, Hatier, Paris.
- JAKOBSON, R.** (1969) : « Linguistique et poétique », in *Essais de linguistique générale*, Editions de Minuit, Paris, 209-248.
- JODELET, D.** (1993) : « Les représentations sociales : regard sur la connaissance ordinaire », in revue *Sciences Humaines* n°27, 22-24.
- JOSEPH, I.** (1989) : « Erving Goffman et le problème des convictions », in *Le parler frais* d'Erving Goffman, Minuit, Paris, 13-30.
- JUCQUOIS, G.** (2005) : « Des pistes pour l'avenir », in *L'intégration des migrants en terre francophone, aspect linguistiques et sociaux*, Actes du séminaire de Neuchâtel, Suisse, 4-5 décembre 2001, Editions LEP loisir et pédagogie, Le Mont-sur-Lausanne, 47-67.
- KANOUTE, F.** (2002) : « Profils d'acculturation d'élèves issus de l'immigration récente à Montréal », in *Revue des sciences de l'éducation*, Vol. XXVIII, n°1, 171-190. <http://www.erudit.org/revue/rse/2002/v28/n1/007154ar.html>
- KASTERSZTEIN, J.** (1997) : « Les stratégies identitaires des acteurs sociaux : Approche dynamique des finalités », in C. Camilleri *et al.*, *Les stratégies identitaires*, PUF, Paris, 27-41.
- KAUFMANN, J.C.** (2004) : *L'Invention de soi, une théorie de l'identité*, Armand Colin.
- KERBRAT-ORECCHIONI, C.** (1990) : *Les interactions verbales*, tome I, Armand Colin, Paris.

- LABOV, W.** (1976) : *Sociolinguistique*, trad. A. Kihm, Paris, Minuit.
- LABOV, W.** (1978) : *Le parler ordinaire: la langue dans les ghettos noirs des Etats-Unis*, trad. Alain Kihm, Minuit, Paris.
- LABOV, W.** (1990) : « The intersection of sex and social class in the course of language change », in *Language variation and change* 2, 205-254.
- LABOV, W.** (1998) : « Vers une réévaluation de l'insécurité linguistique des femmes », in *Les femmes et la langue, l'insécurité linguistique en question*, Pascal Singy (dir.), Delachaux et Niestlé, 25-35.
- LABOV, W.** (2001) : *Principles of linguistic change : social factors*, Vol. 2, Blackwell, Oxford.
- LABOV, W.** (2004) : *Some observations on the foundation of linguistics*, source internet: <http://www.ling.upenn.edu/~wlabov/Papers/Foundations.html>, P.1.
- LAKOFF, G.** (1997) : « Les universaux de la pensée métaphorique : variations dans l'expression linguistique », in C. Fuchs & S. Robert (eds.), *Diversité des langues et représentations cognitives*, Ophrys, Paris, 165-181.
- LAMBERT, W. E.** (1955) : « Measurement of the linguistic dominance of bilinguals », in *Journal of abnormal and social psychology*, 50, 197-200.
- LAMBERT, W. E., HAVELKA, J., GARDNER, R.** (1959) : « Linguistic manifestations of bilingualism », in *American journal of psychology*, 72, 77-82.
- LAMBERT, P.** (2005) : *Les répertoires plurilectaux de jeunes filles d'un lycée professionnel : une approche sociolinguistique ethnographique*, Thèse de doctorat sous la direction de Jacqueline Billiez, Université Stendhal Grenoble3.
- LAROUSSE, F.** (1993) : « Processus de minoration linguistique au Maghreb », in *Cahiers de linguistique sociale*, 22, 45-56.
- LECONTE, F., CAITUCOLI, C.** (2003) : « Un contact de langues en Guyane : une enquête à Saint Georges de l'Oyapock », in *Contacts de langues, modèles, typologies, interventions*, direction Jacqueline Billiez, l'Harmattan, 37-59.
- LIPIANSKY, E.M., TABOADA-LEONETTI, I., VASQUEZ, I.** (1990) : « Introduction à la problématique de l'identité », in Camilleri C., *Stratégies identitaires*, PUF, 7-26.
- LIPIANSKY, E.M.** (1992) : *Identité et communication. L'expérience groupale*, Paris, PUF.
- LIPIANSKY, E.M.** (1993) : « L'Identité dans la communication », in *Communication et langages*, Retz, Paris, n° 97, 31-37.
- LUDI, G., PY, B.** (1986, 2003) : *Etre bilingue*, Peter Lang, Berne.
- LUDI, G.** (1995) : « L'identité linguistique des migrants en question: perdre, maintenir, changer », in *Changement de langage et langage du changement: aspects linguistiques de la migration interne en Suisse*, L'âge d'homme, Métropole 10, Lausanne, 205-292.

- LUDI, G., QUIROGA-BLASER, C., DE PIETRO, J.F.** (1995) : « Qui sont les migrants internes ? », in *Changement de langage et langage du changement. Aspects linguistiques de la migration interne en Suisse*, L'âge d'homme, Métropole 10, Lausanne, 67-115.
- MACKEY, W., F.** (1967) : *Bilingualism as a world problem / le Bilinguisme phénomène mondial*, Harvest House, Montreal.
- MACKEY, W., F.** (1971) : *La distance interlinguistique*, Presses de l'Université Laval, Québec.
- MADRAY, F., MARCELLESI, J.B.** (1981) : « Langues de France et nation », in *La pensée*, n°221-222, 18-31.
- MAINGUENEAU, D.** (1987) : *Nouvelles tendances en analyse du discours*, Hachette, Paris.
- MALHERBE, E.** (1969) : « How and when do persons become bilingual? », in *Description and measurement of bilingualism*, ed. L. Kelly, University of Toronto Press, Toronto, 41-52.
- MANCO, A.** (2002) : *Compétences interculturelles des jeunes issus de l'immigration, perspectives théoriques et pratiques*, l'Harmattan.
- MARCAIS, P.** (1977) : *Esquisse grammaticale de l'arabe maghrébin*, librairie d'Amérique et d'Orient, Paris.
- MARCHELLO-NIZIA, C.** (1997) : « Evolution de la langue et représentations sémantiques : du « subjectif » à l' « objectif » en français », in *Diversité des langues et représentations cognitives*, C. Fuchs et S. Robert (ed.), Ophrys, 119-135.
- MARTINET, A.** (1982) : « Bilinguisme et diglossie, appel à une vision dynamique des faits », in *La Linguistique, revue de la société internationale de linguistique fonctionnelle*, PUF, Paris, 5-16.
- MATTHEY, M., PY, B.** (1995) : « Introduction », in *Changement de langage et langage du changement. Aspect linguistique de la migration en interne Suisse*, L'âge d'homme, Métropole 10, Lausanne, 11-28.
- MATTHEY, M.** (2005) : « Le français à l'école et ailleurs, langue des apprentissages et de la socialisation », in *L'intégration des migrants en terre francophone, aspect linguistiques et sociaux*, Actes du séminaire de Neuchâtel, Suisse, 4-5 décembre 2001, Editions LEP loisir et pédagogie, Le Mont-sur-Lausanne, 145-159.
- MEAD, G.H.** (1934) : *Mind, self, and society*, C.W. Morris (ed.), University of Chicago press.
- MELLIANI, F.** (1999) : « Le métissage langagier comme lieu d'affirmation identitaire », in *Lidil*, 19, 59-77.
- MEMO LAROUSSE** (1991) : Larousse, Paris.
- MERABTI, N.** (1991) : *Pratiques bilingues et réseaux personnels de communication*, thèse de doctorat sous la direction de Jacqueline Billiez, université Stendhal Grenoble3.
- MERKLE, P.** (2004) : *Sociologie des réseaux sociaux*, La Découverte, Paris.

- MILLET, A.** (1990) : *Quelques aspects sociolinguistiques de l'orthographe française*, thèse de doctorat sous la direction de Vincent Lucci, Université Stendhal, Grenoble3.
- MILROY, L.** (1987) : *Language and social network* (second Edition), Language in Society, Oxford.
- MILROY, L.** (2002) : « Social networks », in *Handbook of language variation and change*, Chambers, J.K., Trudgill, P., Schilling-Estes, N. (eds.), Malden, Oxford Blackwell, 549-572.
- MINISTERE DELEGUE A LA COHESION SOCIALE ET A LA PARITE** (2005) : *2005, chiffres clés : l'égalité entre les femmes et les hommes*.
- MOATASSIME, A.** (1992) : *Arabisation et langue française au Maghreb*, PUF, Paris.
- MOHAMED, A.** (1997) : « La problématique de la langue et la culture d'origine chez les jeunes maghrébins de France », in *Les situations plurilingues et leurs enjeux*, l'Harmattan, Paris, 231-247.
- MOORE, D.** (2001) : « Les représentations des langues et de leur apprentissage. Itinéraires théoriques et trajets méthodologiques », in D. Moore (éd.), *Les représentations des langues et de leur apprentissage. Références, modèles, données et méthodes*, Collection Crédif-Essais, Didier, Paris, 7-22.
- MORSLY, D.** (1998) : « Femmes algériennes et insécurité linguistique », in *Les femmes et la langue : l'insécurité linguistique en question*, Pascal Singy (dir.), Delachaux et Niestlé, 75-97.
- MOSCOVICI, S., VIGNAUX, G.** (1994) : « Le concept de Thémata », in C. Guinelli, *Structure et transformations des représentations sociales*, Delachaux et Niestlé, Lausanne, 25-61.
- MOUSSIROU-MOUYAMA, A.** (2006) : *Langue, écriture et construction sociale d'un espace francophone : le cas du Gabon*, Habilitation à diriger des recherches, sous la direction de Louis-Jean Calvet, Université de Provence, Aix-Marseille1.
- MUGNIER, S.** (2006) : *Surdités, plurilinguisme et école : approches sociolinguistiques et sociodidactiques des bilinguismes d'enfants sourds de CE2*, Thèse de doctorat sous la direction d'Agnès Millet, Université Stendhal Grenoble3.
- MUHLHAUSLER, P.** (2003) : « Acts of identity in the history of the Pitcairn/Norfolk language », in *Plurilinguisme, enjeu identitaires, socio-culturels et éducatifs*, Lorenza Mondada & Simona Pekarek Doehler (eds.), 29-38.
- MULLER, N., DE PIETRO, J.F.** (2001) : « Que faire de la notion de représentation ? Que faire des représentations ? Questions méthodologiques et didactiques à partir de travaux sur le rôle des représentations dans l'apprentissage d'une langue », in Moore, D. (coord.), *Les représentations des langues et de leur apprentissage. Références, modèles, données et méthodes*, Didier / Crédif (collection Essais), Paris, 51 - 64.
- OGIEN, A.** (1989) : « La décomposition du sujet », in *Le parler frais d'Erving Goffman*, Minuit, 100-109.

- OESCH-SERRA, C.** (1995) : « L'évolution des représentations », in *Changement de langage et langage du changement. Aspect linguistique de la migration en interne Suisse*, L'âge d'homme, Métropole 10, Lausanne, 146-170.
- PARSONS, T.** (1951) : *The social system*, New York, Free Press.
- PARSONS, T.** (1973) : *Le système des sociétés modernes*, Paris, Dunod.
- PATRICK, L. P.** (2002) : « The speech community », in *Handbook of language variation and change*, JK Chambers, P. Trudgill & N. Schilling-Estes (eds.), Oxford: Blackwell, 573-597.
- PERILLAT, J., BERTON, S.** (1974) : *Image d'une langue, le Français*, CREDIF.
- PHILIP-ASDIH, C.** (1997) : « Choix linguistique des familles culturellement mixtes : le cas des familles franco-maghrébines », in *Les situations plurilingues et leurs enjeux*, l'Harmattan, Paris, 35-46.
- PLATT, J. & PLATT, H.** (1975) : *The social significance of speech: an introduction to and workbook in sociolinguistics*, Amsterdam, North-Holland.
- PROUTAT, J.L.** (1998) : « France: plein emploi, chômage, flexibilité », in *Paribas conjoncture*, n°8, 2-7.
- PY, B.** (2003a) : « Introduction », in *Langues, bilinguisme et représentations sociales au Val d'Aoste*, IRRE-VDA (rapport de recherche), Aoste, 15-31.
- PY, B.** (2003b) : « Perspectives sur le discours biculturel », in *Plurilinguisme, enjeux identitaires, socio-culturels et éducatifs*, Lorenza Mondada & Simona Pekarek Doehler (eds.), 133-145.
- PY, B.** (2004a) : *Un parcours au contact des langues*, Edition Didier, Paris, 13-41.
- PY, B.** (2004b) : « Représentations linguistiques ordinaires et discours, pour une approche linguistique des représentations sociales », in *Langage* n°154, Larousse, 7-18.
- PYM, A.** (1999) : *Analisi de la comunitat de parla anglesa*, source internet :<http://www.urv.es/centres/Departaments/dfag/comparla.htm>. (consulté en janvier 2005)
- QUASTHOFF, U.** (1987) : « Linguistic prejudice/stereotypes », in Ammon, U., Dittmar, N. Mattheier, K. (eds), *Sociolinguistics. An international handbook of the science of language and society*, Berlin/New-York, Walter de Gruyter, 785-799.
- QUERE, L.** (1989) : *le Parler frais d'Erving Goffman*, Minuit.
- RAMPTON, B.** (2000) : « Speech community » in *Handbook of pragmatics 1998* (eds J. Verschueren, J-O. Östman, J. Blommaert & C. Bulcaen), John Benjamins, Amsterdam, 1-34.
- RENAUD, J.** (2001) : *Ils sont maintenant d'ici : les dix premières années au Québec des immigrants admis en 1989*, Ministère des relations avec les citoyens et de l'immigration, Montréal.
- REY, A.** (1972) : « Usages, jugements et prescriptions linguistiques », in *Langue française (La norme)*, 16, 4-28.

- RISPAIL, M.** (2005) : *Langues maternelles : contacts, variations et enseignement. Le cas de la langue amazighe*, M. Rispaïl (ed.), L'Harmattan.
- ROBERT, S.** (1997) : « Diversité des langues et représentations cognitives », in *Variation des représentations linguistiques : Des Unités à l'Énoncé*, Ophrys, 26-27.
- ROMAINE, S.** (1982) : *Sociolinguistic variation in speech communities*, Edward Arnold Ltd, London.
- ROMAINE, S.** (1982) : « What is a speech community ? », in *Sociolinguistic variation in speech communities*, Edward Arnold, London, 13-24.
- ROMAINE, S.** (1989) : *Bilingualism*, Basil Blackwell, Oxford.
- ROSENTHAL, R., JACOBSON, L.** (1971) : *Pygmalion à l'école*, Casterman.
- SAPIR, E.** (1968) : *Linguistique*, Minuit, Paris.
- SAVILLE-TROIKE, M.** (1982) : *The ethnography of communication, an introduction*, Basil Blackwell Publisher Limited, Oxford.
- SEARLE, J.R.** (1982) : *Sens et expression*, traduction Joëlle Proust, Minuit.
- SELINKER, L.** (1972) : « Interlanguage », in *International review of applied linguistics*, 10, 209-31.
- SHANNON, C., WEAVER, W.** (1949) : *The mathematical theory of communication*, Urbana-Champaign, University of Illinois Press.
- TABOURET-KELLER, A.** (1978) : « Bilinguisme et diglossie dans le domaine des créoles français », in *Études créoles*, n°1, 135-152.
- TABOURET-KELLER, A.** (1982) : « Entre bilinguisme et diglossie, du malaise des cloisonnements universitaires au malaise social », in *La linguistique, revue de la société internationale de linguistique fonctionnelle*, PUF, Paris, 17-43.
- TABOURET-KELLER, A.** (1997) : « Language and identity », in *The handbook of sociolinguistics*, Blackwell, 315-326.
- TABOADA-LEONETTI, I.** (1990) : « Stratégies identitaires et minorités : le point de vue du sociologue », in C. Camilleri, J. Kastarsztein, E.M. Lipiansky, H. Malewska-Peyre, I. Taboada-Leonetti, & A. Vasquez (eds.), *Stratégies identitaires*, PUF, Paris, 43-83.
- TAJFEL, H.** (1974) : « Social identity and intergroup behaviour », in *Social science information*, 13(2), 65-93.
- TAJFEL, H., & TURNER, J. C.** (1986) : « The social identity theory of intergroup behavior », in S. Worchel, & W.G. Austin (eds.), *Psychology of intergroup relations*, Chicago, IL, Nelson-Hall, 7-24.
- TALEB-IBRAHIMI, K.** (1991) : *Apprentissage de la langue arabe par les adultes : contribution à l'élaboration de contenus et de matériels didactiques pour l'enseignement de la langue arabe aux adultes en Algérie*, thèse de doctorat sous la direction de Louise Dabène, Université Stendhal Grenoble3.
- TALEB-IBRAHIMI, K.** (1995) : *Les Algériens et leur(s) langue(s) : éléments pour une approche sociolinguistique de la société algérienne*, ed. el Hikma, Alger.

- TAMZALI, W.** (2006) : « L'énigme du Maghreb », in *Le livre noir de la condition des femmes*, Christine Ockrent (dir.), XO éditions, 336-362.
- TAP, P.** (1979) : *Relations interpersonnelles et genèse de l'identité*, Annales , UTM. Homo, XVIII, 7-43.
- TAP, P.** (1988) : *La société Pygmalion ? Intégration sociale et réalisation de la personne*, Dunod, Bordas, Paris.
- TAP, P.** (2001) : « How individual and collective identities are constructed », in *The international scope review*, Volume 3, Issue 6 (Winter), Hunout & al.
- TAVAN, C.** (2005) : « Les immigrés en France : une situation qui évolue », in *INSEE Première*, n°1042, 3-4.
- TIMM, L.** (1980) : « Bilingualism, diglossia and language shift in *Brittany* », in *International journal of the sociology of language*, 25, 29-41.
- TRIMAILLE, C., MILLET, A.** (2000) : « Regards des sujets sur leurs pratiques et discours identitaires », in *Une semaine dans la vie plurilingue à Grenoble*, LIDILEM, Université Stendhal Grenoble3, volume1, 14-49.
- TRIMAILLE, C.** (2003) : *Approche sociolinguistique de la socialisation langagière d'adolescents*, thèse de doctorat sous la direction de Jacqueline Billiez, Université Stendhal Grenoble3.
- TRIMAILLE, C.** (2004) : cours Master sciences du langage, Université Stendhal Grenoble3.
- TRUDGILL, P.** (1978) : *Sociolinguistic patterns in british english*, Edward Arnold Ltd, London.
- TRUDGILL, P.** (1995) : *Sociolinguistics: an introduction to language and society*, revised edition, Penguin Books, London.
- VAN DEN AVENNE, C.** (2002) : « Un récit de ruse, observations à propos de l'insécurité linguistique », in V. Castelloti et D. de Robillard (eds.), *France, pays de contacts des langues, cahiers de l'institut de linguistique de Louvain*, tome 1, 105-113.
- WHARTON, S.** (2005) : « La sociolinguistique à l'épreuve des institutions en situation diglossique », in L.F. Prudent, F. Tupin, S. Wharton, *Du plurilinguisme à l'école. Vers une gestion coordonnée des langues en contextes éducatifs sensibles*, Peter Lang, 19-36.
- WASSERMAN, S., FAUST, K.** (1999) : *Social network analysis: methods and applications*, Cambridge University Press.
- WATZLAWICK, P., BEAVIN, H., JACKSON, D.** (1979) : *Une logique de communication*, Points.
- WEIL, P.** (2005) : *La république et sa diversité : immigration, intégration, discrimination*, édition du Seuil et la République des Idées.
- WEINRIECH, U.** (1953) : *Language in contact: finding and problems*, The Hague.
- WIENER, N.** (1948) : *Cybernetics, or control and communication in the animal and the machine*, Hermann, Paris.

Bibliographie

- WILMET, M.** (2005) : « Le point de vue du linguiste », in *L'intégration des migrants en terre francophone, aspect linguistiques et sociaux*, Actes du séminaire de Neuchâtel, Suisse, 4-5 décembre 2001, Editions LEP loisir et pédagogie, Le Mont-sur-Lausanne, 133-143.
- WINKIN, Y.** (1981) : *La nouvelle communication*, Seuil, Paris.
- WINKIN, Y.** (1996) : *Anthropologie de la communication*, De Boeck.
- WITZIG-MARINHO, A.M.** (2005) : « Femmes étrangères : les grandes oubliées », in *L'intégration des migrants en terre francophone, aspect linguistiques et sociaux*, Actes du séminaire de Neuchâtel, Suisse, 4-5 décembre 2001, Editions LEP loisir et pédagogie, Le Mont-sur-Lausanne, 181-189.
- WUESTENBERG, A.** (1997) : « Alphabétiser dans une langue seconde au sein d'un groupe multiculturel : difficulté de gestion pédagogique pour l'adoption d'une stratégie commune », in *Les situations plurilingues et leurs enjeux*, l'Harmattan, Paris, 201-211.

Sources Internet

ADRI :

<http://www.adri.fr/me/pdf/me102.pdf+primo+arrivant+statut&hl=fr&ie=UTF-8>. (consulté en décembre 2005).

Analphabétisme en Algérie :

<http://www.algeria-watch.org/fr/article/eco/soc/analphabetisme.htm> (consulté en mai 2006).

Analphabétisme au Maroc : Direction de la Statistique (1999), *Enquête sur les niveaux de vie des ménages 1998/1999*, Rabat, Maroc.

<http://www.statistic-hcp.ma/education3.html> (consulté en mai 2006).

Analphabétisme en Tunisie :

<http://www.tunisieinfo.com/developpement-humain/chapitred/analphabetisme.htm> (consulté en mai 2006).

ANCSEC (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances) :

<http://www.lacse.fr/dispatch.do> (consulté en décembre 2006).

BOUKOUS, A., *Comment la langue du coran a exterminé notre langue.*

<http://www.bladi.net/forum/209-langue-coran-exterminé-langue.html> (consulté en août 2006).

BOUKOUS, A. (2004) : Interview par Agafay Bennana, dimanche mars 2004, lematin.ma.

http://sd606.sivit.org/asays/article.php3?id_article=52 (consulté en août 2006).

BOUKOUS, A. (1988) : « *Le berbère en Tunisie* », in *Etudes et document Berbères*, 4, 77-84.

<http://www.mondeberbere.com/langue/tunisie/indexc.html> (consulté en août 2006).

CALVET, L.J. (2006) : *La mixité : situation ou résultat ? Fonction identitaire ou véhiculaire ?*, Conférence donnée à Tunis le 17/02/2006.

francophonie-up.univ-mrs.fr/archives_calvet/textes/articles/mixite/mixite.pdf (consulté en janvier 2007).

CANUT, C. (2001) : « A la frontière des langues. Figures de la démarcation », in *Cahiers d'études africaines*, 163-164, revue en ligne.

<http://etudesafricaines.revues.org/document104.html> (consulté en mai 2006).

CHAKER, S. (1995) : « *Dialecte* », Encyclopédie Berbère, XV, EDISUD, 2291-2295.

http://www.inalco.fr/crb/pages_html/webdoc/dialecte.pdf. (consulté en juillet 2006).

DELPHY, C. (2002) : « Le genre, sexe social », in *La Gauche*, propos recueillis par Pauline Terminièr.

http://www.lagauche.com/lagauche/article.php3?id_article=27 (consulté en janvier 2007).

DISCRIMINATIONS A L'EMBAUCHE

AFP :

<http://www.cyberpresse.ca/article/20061121/CPACTUALITES/611211160/5281/CPM-ONDE> (consulté le 21/11/2006)

RTL :

<http://www.rtl.fr/info/article.asp?dclid=492863> (consulté le 21/11/2006)

LE NOUVEL OBSERVATEUR :

<http://permanent.nouvelobs.com/societe/20061121.OBS9926.html> (consulté le 21/11/2006)

ETHNOLOGUE.COM

http://www.ethnologue.com/show_family.asp?subid=89997 (consulté de janvier 2003 à août 2006)

Etude de législation comparée n°150 (2005) : *La formation des étrangers à la langue du pays d'accueil.*

<http://www.senat.fr/lc/lc150/lc1500.html> (consulté en juin 2006)

ELCO (Enseignement des Langues et Cultures d'Origine),

http://www.directeurs74.edres74.ac-grenoble.fr/article.php3?id_article=87 (consulté en juin 2006)

Epreuves du Baccalauréat en berbère :

<http://www.education.gouv.fr/bo/2003/30/MENE0301542N.htm> (consulté en septembre 2006)

EUMC (Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes), (2006) : *Les musulmans au sein de l'Union européenne : discrimination et islamophobie.*

<http://eumc.europa.eu/eumc/index.php> (consulté en décembre 2006).

FASILD (Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations) :

<http://www.fasild.fr/dispatch.do?sid=site> (consulté en décembre 2006)

FRANCE2, Journal :

<http://jt.france2.fr/20h/> (consulté le 6/03/2007)

GOBILLON, L., HARRIS, S. (2006) : *Ségrégation résidentielle, accessibilité aux emplois, et chômage : le cas de l'Ile-de-France*, INRA.

<http://www.inra.fr/internet/Departements/ESR/UR/lea/documents/wp/wp0605.pdf>
(consulté en novembre 2006).

GOUX, D., MAURIN, E. (2004) : *Composition sociale du voisinage et échec scolaire : une évaluation sur données française*, Carré des sciences, Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

www.cerc.gouv.fr/meetings/colloque_avril2004/goux-maurin.doc (consulté en décembre 2006)

GRANDGUILLAUME, G. (1997) : « *Arabisation et démagogie en Algérie* », Le Monde Diplomatique, 3.

<http://www.monde-diplomatique.fr/1997/02/GRANDGUILLAUME/7816> (consulté en août 2006).

Haut Comité à l'Intégration (1991) : Site internet du Fas (fond d'action social) :

<http://ecid.online.fr/french/partenaire/fas.html> (consulté en janvier 2006)

Haut Comité à l'Intégration (2006) : *Le bilan de la politique d'intégration 2002-2005*, (rapport du Haut conseil à l'intégration), la Documentation française, Paris.

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/064000272/0000.pdf> (consulté en décembre 2006)

INALCO

http://www.inalco.fr/ina_gabarit_rubrique.php3?id_rubrique=47 (consulté en juillet 2006).

INSEE,

Migration :

<http://www.google.fr/search?hl=fr&q=statistiques+immigration+maghreb+france&btnG=Rechercher&meta=> (consulté le 24.08.2006)

Chômage :

http://www.insee.fr/fr/ffc/chifcle_fiche.asp?ref_id=NATFPS03306&tab_id=312 (consulté en décembre 2004).

LABOV, W. (2004): *Some observations on the foundation of linguistics*, p.1.

<http://www.ling.upenn.edu/~wlabov/Papers/Foundations.html> (consulté en novembre 2004).

LAROUSSI, F. (2002) : *L'enjeu de la dénomination*.

<http://www.telug.quebec.ca/diverscite/SecArtic/Arts/2002/laroussi/txt.htm> (consulté en juin 2006).

LAROUSSI, F. (2003) : « Glottopolitique, idéologies linguistiques et état-nation au Maghreb », in *GLOTTOPOL*, revue en ligne, n°1.

<http://www.univ-rouen.fr/dyalang/glottopol> (consulté courant 2005)

L'INTEGRATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS : Quelle Mission pour l'Ecole ?, Actes du colloque du 25-28 octobre 2004.

http://eduscol.education.fr/D0126/integration_nouveaux_arrivants_actes.htm (consulté en novembre 2006).

Loi n° 02-03 du 27 Moharram 1423 correspondant au 10 avril 2002 portant révision constitutionnelle. Art. 3 bis.

http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/afrique/algerie-4Berberes_ling.htm (consulté en août 2006)

Loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale (Journal officiel du 19 janvier 2005 et rectificatif Journal officiel du 27 janvier 2005), Art. L. 117-1.

<http://www.social.gouv.fr/IMG/html/loi180105.html> (consulté en novembre 2006)

MARZOUKI, S. (2006) : « *Le français dans le monde le monde arabe* », entretien avec Dominique Rolland, le Français dans le Monde N°343.

<http://www.fdlm.org/fle/article/343/marzouki.php> (consulté en septembre 2006).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/> (consulté en janvier 2007)

MINISTERE DELEGUE A LA COHESION SOCIALE ET A LA PARITE (2005) : *2005, chiffres clés : l'égalité entre les femmes et les hommes.*

http://www.femmes-egalite.gouv.fr/grands_dossiers/dossiers/entreprendre_au_feminin/statistiques.htm (consulté en septembre 2006).

MOTS-CROISES : Emission du 20 février 2007 à 0h30, animée par Yves Calvi.

<http://mots-croises.france2.fr/17879290-fr.php> (consulté en février 2007)

OMS (organisation mondiale de la santé)

<http://www.who.int/gender/whatisgender/fr/index.html> (consulté en Janvier 2007).

Politique linguistique du conseil de l'Europe :

http://www.coe.int/T/F/Coop%E9ration_culturelle/education/Langues/Politiques_linguistiques/_Summary.asp (consulté en décembre 2005).

PYM, A (1999) : *Analisi de la comunitat de parla anglesa.*

<http://www.urv.es/centres/Departaments/dfag/comparla.htm>. (consulté en janvier 2005)

RAMPTON, B. (2000): « working papers », in : *Urban language & literacies.*

<http://www.kcl.ac.uk/education/ull/WP15spcom.doc.pdf> (consulté en novembre 2004).

Rapport d'activité 2001 de la direction de la population et des migrations (chapitre 1 et 4)

http://www.social.gouv.fr/htm/dossiers/dpm/publications/rappactivitedpm/rapp_01/sommaire.htm (consulté en décembre 2006)

REGNARD, C. (2005) : *Rapport annuel de la DPM.*

<http://www.social.gouv.fr/htm/dossiers/dpm/publications/rappmigrations/2003/synthese.htm#retour8> (consulté le 24.08.2006)

SSAE (Service social d'aide aux migrants) :

http://www.ssaie.net/rubrique.php3?id_rubrique=26 (consulté en décembre 2006).

TAVAN, C. (2005) : « Les immigrés en France : une Situation qui évolue », in *INSEE Première*, n°1042, 3-4.

<http://www.google.fr/search?hl=fr&q=statistiques+immigration+maghreb+france&btnG=Rechercher&meta=> (consulté le 24.08.2006)

YACINE, K. (1887) : entretien avec Tassadit Yacine.

http://tamusni.tripod.com/kateb_yacine_1.htm (consulté en août 2006).